



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

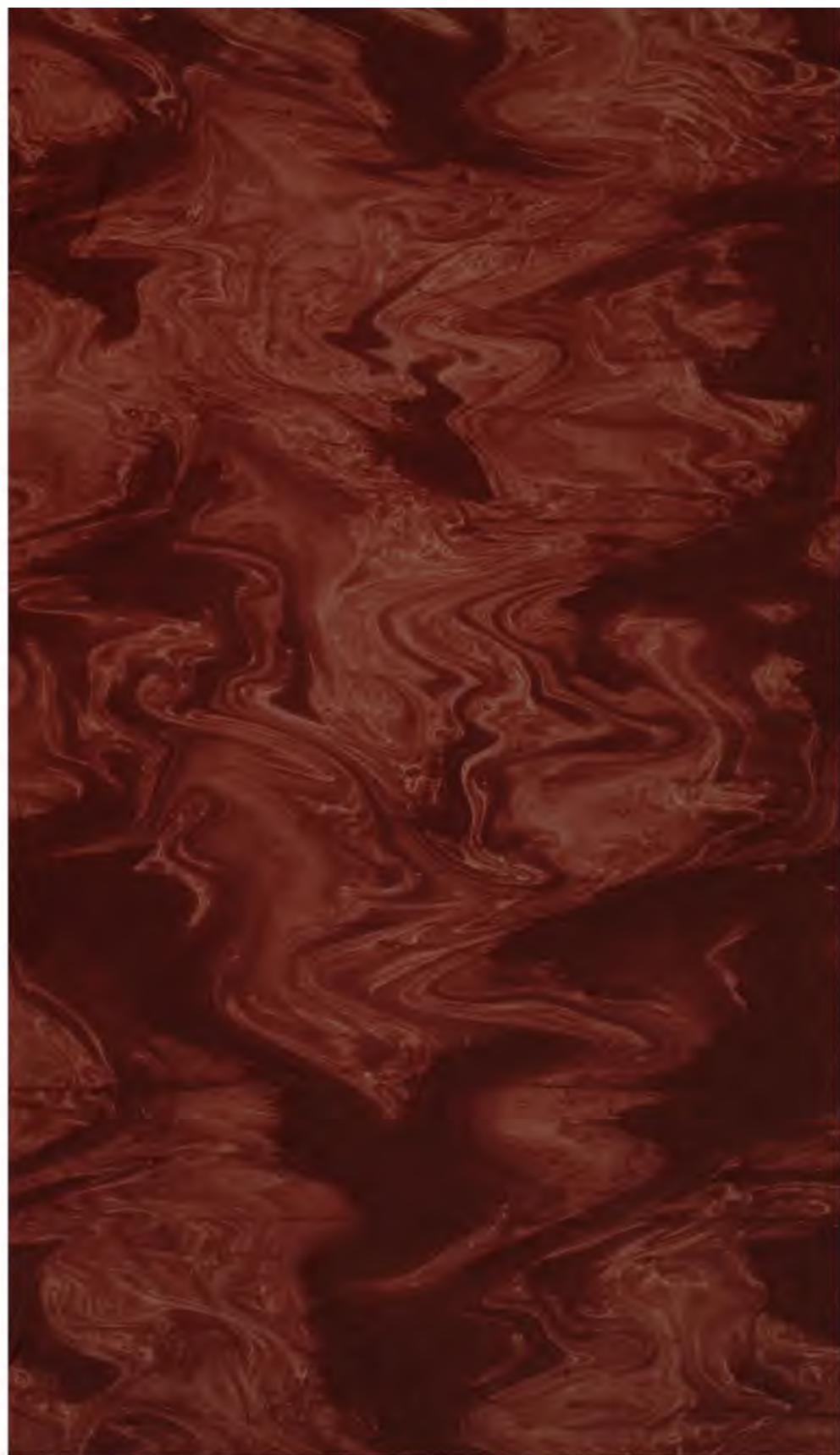
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B

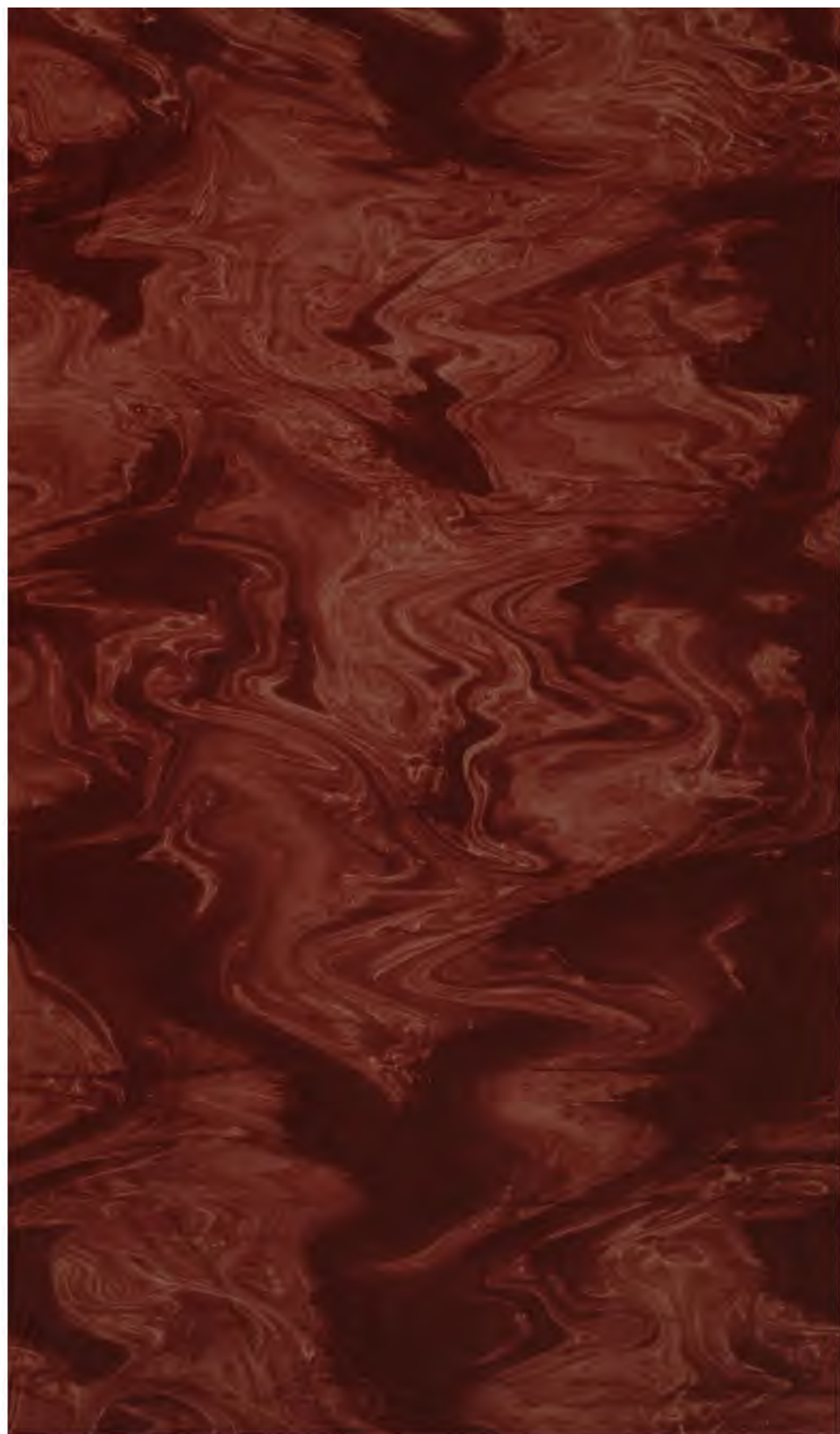
827,836

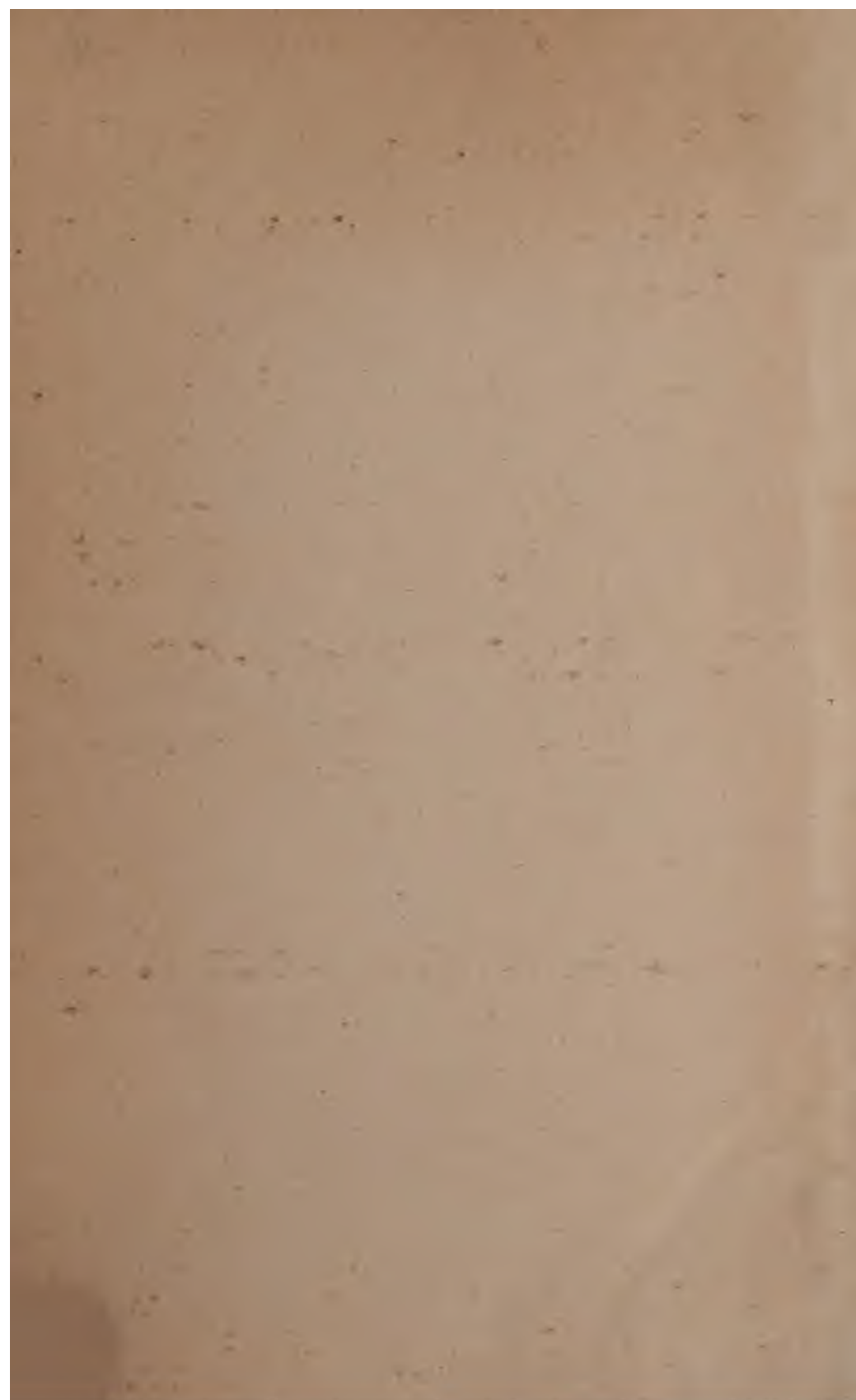




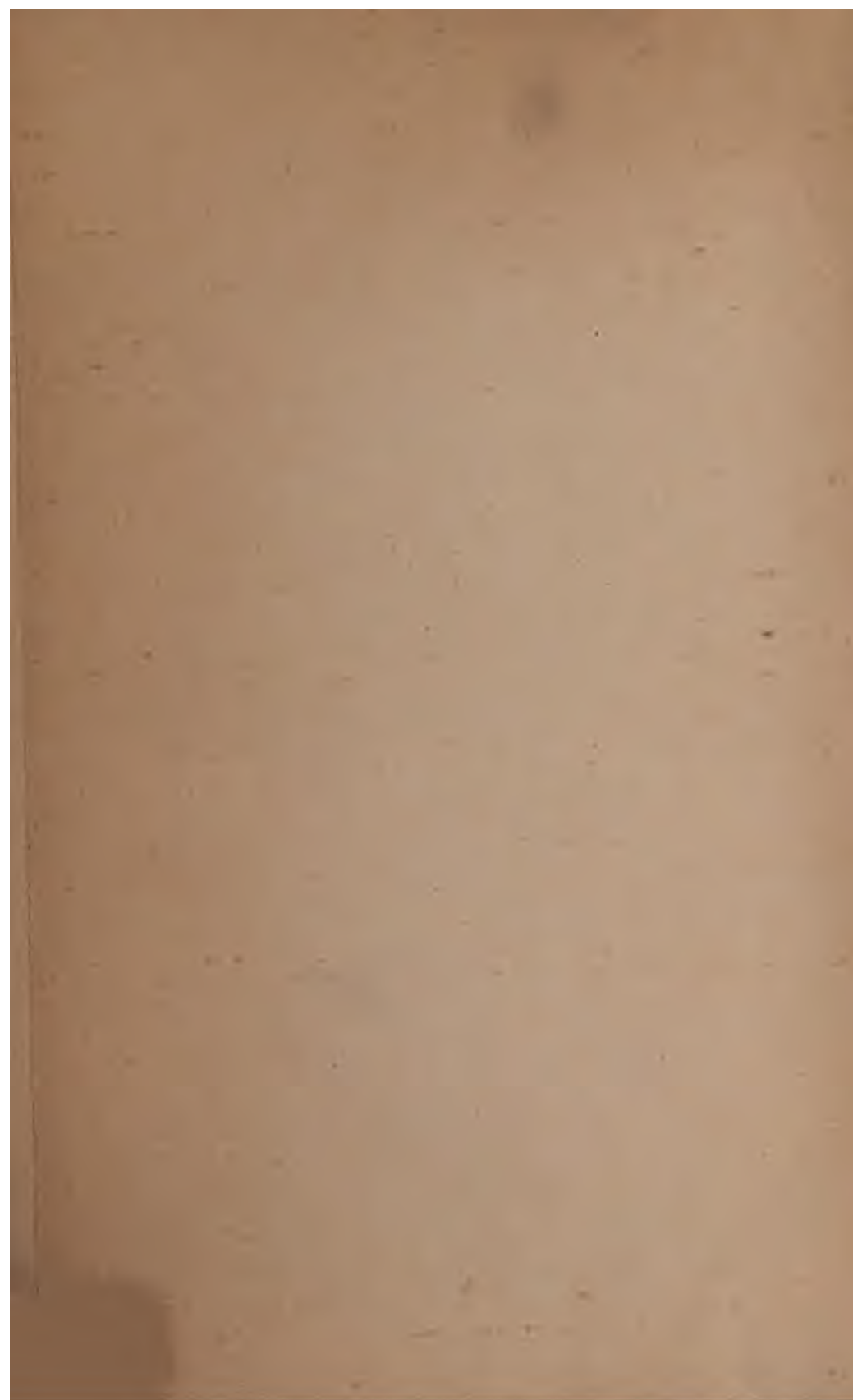








DC
135
-B53
A3



MÉMOIRES ET LETTRES

DE

FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE

CARDINAL DE BERNIS

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1878.

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

MÉMOIRES ET LETTRES

DE

FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE

CARDINAL DE BERNIS, *France*

Joachim de Pierre de, comte de Lyon, Cardinal

(1715-1758)

PUBLIÉS AVEC L'AUTORISATION DE SA FAMILLE, D'APRÈS LES MANUSCRITS INÉDITS

TOME SECOND



PARIS

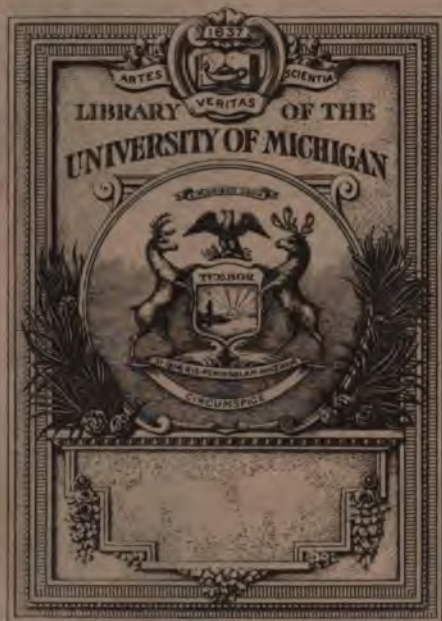
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

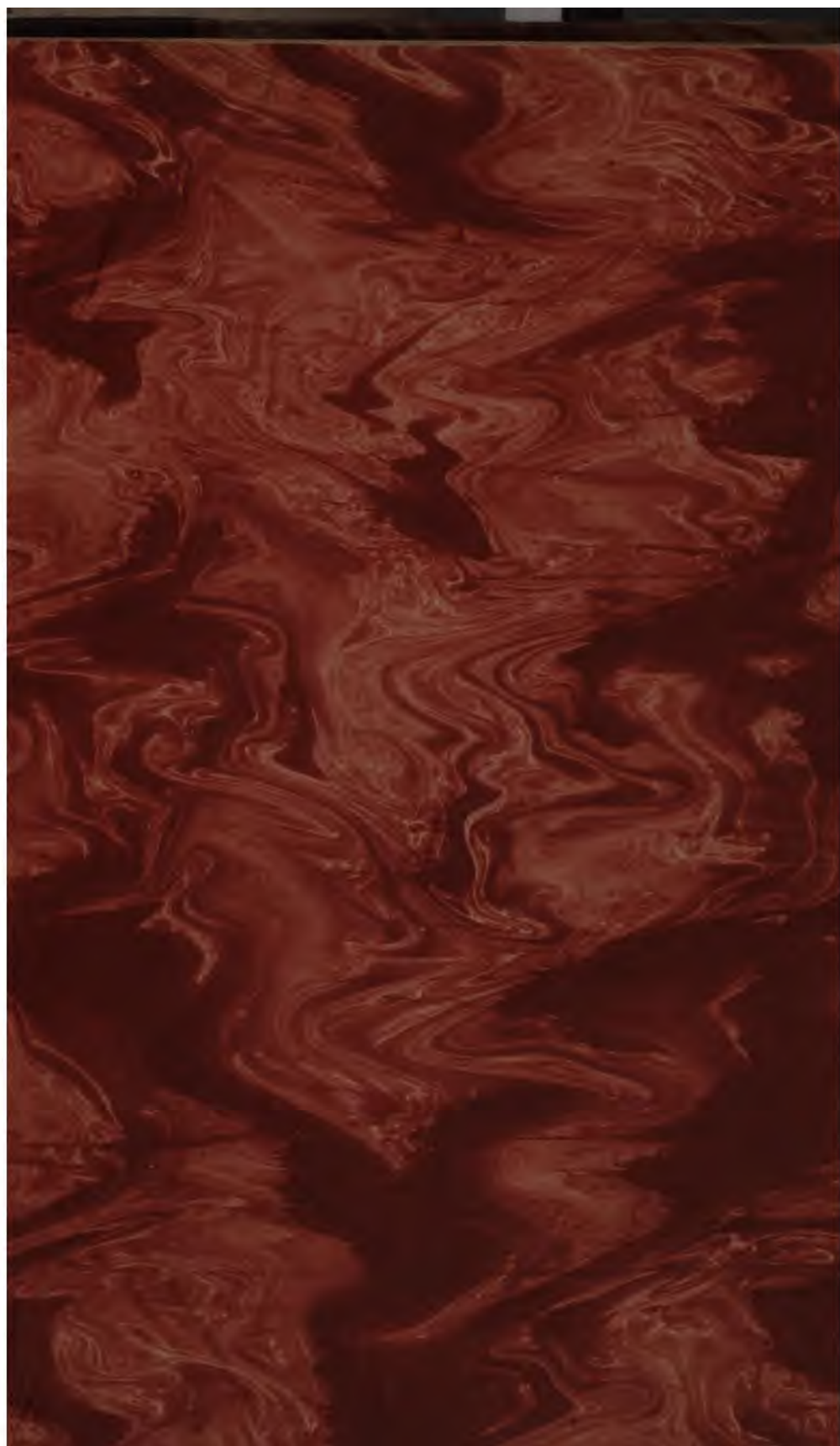
Librairie Paul Ollendorff

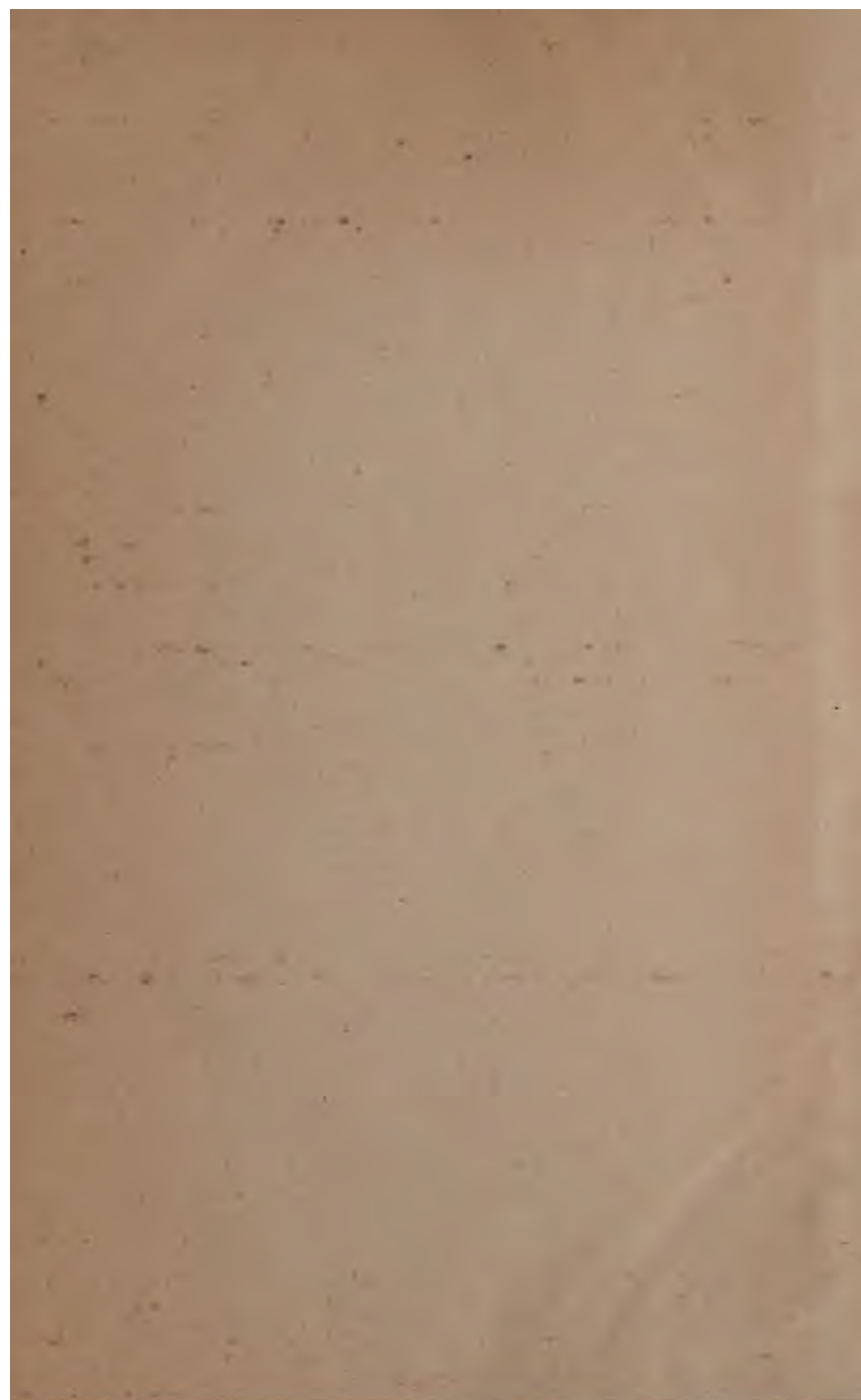
50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1903

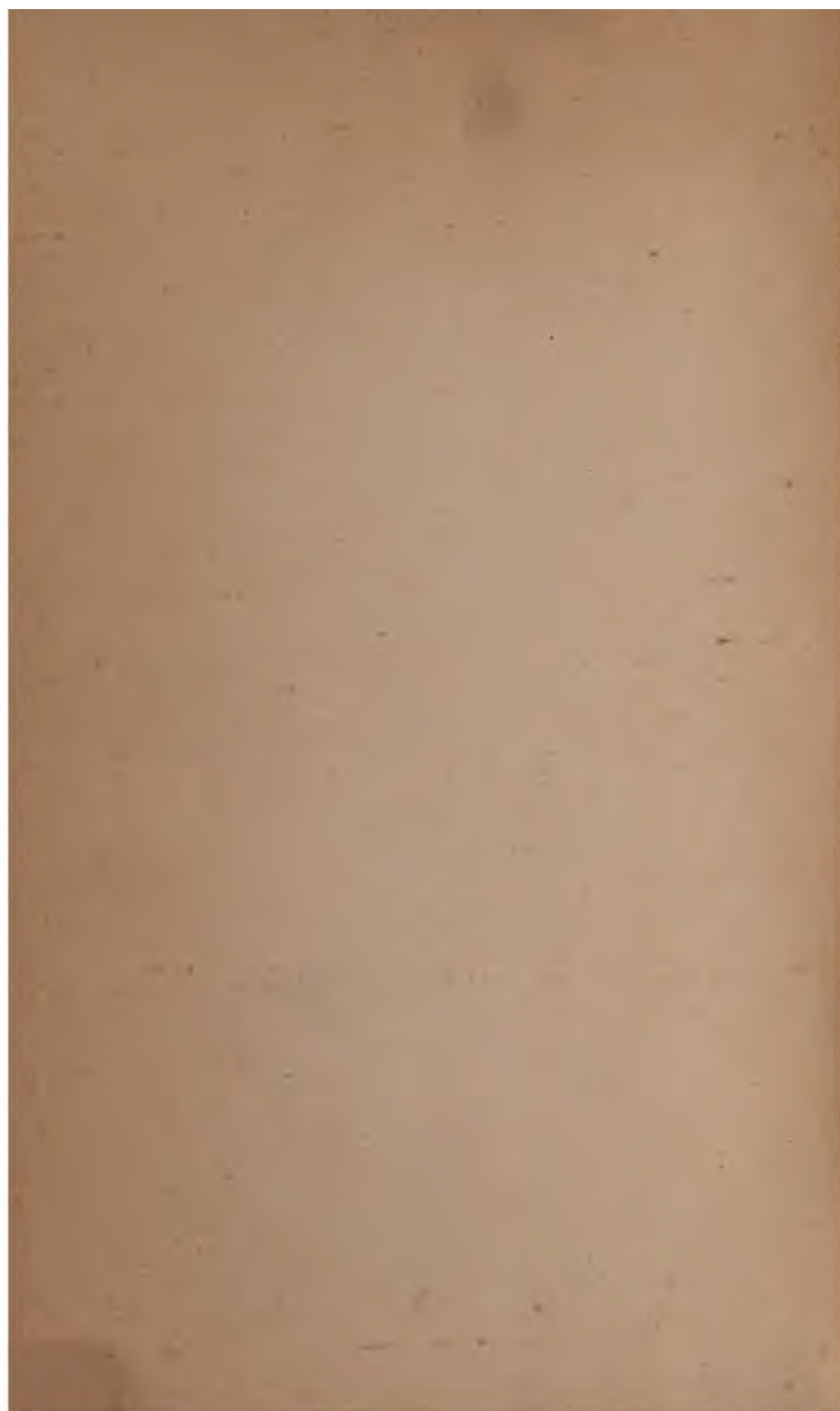
Tous droits réservés.







DC
135
-B53
A3



MÉMOIRES ET LETTRES

DE

FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE

CARDINAL DE BERNIS

intéressant pour nous d'être informés de tout ce qui se passera dans ce centre des opérations. Mais la commission du marquis de Fraigne était dangereuse. L'ambition et l'amour la lui firent désirer ardemment. Il n'y avait qu'à gagner pour le service du Roi de mettre à profit ces deux passions, qui étaient jointes au plus grand zèle pour la gloire de Sa Majesté, et surtout pour l'humiliation du roi de Prusse, dont le marquis de Fraigne disait avoir à se plaindre.

Il lui était spécialement recommandé de bruler ses instructions au cas qu'on fit quelque entreprise sur sa personne. Le roi de Prusse devina ce qu'elles contenaient : il essaya de faire enlever le marquis de Fraigne peu de temps après son arrivée à Zerbst. Celui-ci se défendit, après avoir lu ses instructions, ses chiffres et tous ses papiers, avec une présence d'esprit et un courage admirables. Le duc de Zerbst à la tête de sa garde vint le délivrer, et le porta dans son palais. Peu de jours après cette entreprise infructueuse, Sa Majesté Prussienne envoya quatre mille hommes et six canons, avec ordre d'enlever de force le marquis de Fraigne, et de le conduire à Magdebourg. Le duc de Zerbst voulut s'exposer généreusement à un siège; mais le marquis de Fraigne, avec plus de générosité encore, se leva lui-même pour éviter à ce malheureux prince une ruine totale. Le duc de Zerbst se rendit vainement de la violation du droit des gens, et de l'insulte faite à une des plus anciennes et illustres maisons des princes de l'Empire. Le roi de Prusse refusa constamment de rendre son prisonnier; on essaya inutile-

ment tous les moyens de crainte pour lui arracher son secret, et toutes les ruses imaginables. Le cachet, les promesses et les menaces furent également inutiles : il n'a été

La princesse de Zerbst, en héroïne de roman, était parvenue à corrompre la garde qui veillait sans cesse auprès de la prison de son favori ; elle lui fit passer des habits de fille, à la faveur desquels il sortit heureusement de Magdebourg ; son secrétaire, revêtu de ses habits, eut la générosité de rester à sa place dans la prison. Si l'amour et la reconnaissance n'avaient pas fait une loi au fugitif de passer par la cour de Zerbst avant de se rendre à Hambourg, le marquis était sauvé, et sa fortune aurait été faite, parce que j'aurais fait valoir ses services ; mais il fut reconnu par la garde que le roi de Prusse avait mis à Zerbst, et reconduit dans un cachot à Magdebourg, où il a passé plus d'un an, et ensuite, jusqu'à la paix, dans la citadelle de cette place.

Il prétend que si le maréchal de Richelieu avait marché à Magdebourg, quand le roi de Prusse eut rassemblé ses forces pour combattre M. de Soubise et l'armée de l'Empire, il aurait pu se rendre maître de cette place, où il y avait sept mille prisonniers, tant Autrichiens que Russes, et seulement dix-huit cents hommes de recrues pour les garder. Magdebourg est une place très-forte du côté de terre, mais le côté de la citadelle, qui est défendu par l'Elbe, n'a qu'une simple muraille, et il est ordinaire qu'à la fin de l'été, l'Elbe n'ait pas plus de deux pieds d'eau.

Si le sentiment du marquis de Fraigne n'est pas juste quant à la prise de Magdebourg, il est du moins fort raisonnable par rapport à la diversion que cette attaque aurait faite : le roi de Prusse aurait été obligé d'abandonner M. de Soubise pour voler au secours du plus ferme appui de sa puissance. M. de Fraigne prétend avoir averti le maréchal de Richelieu de l'état de Magdebourg ; mais celui-ci préféra manger la principauté d'Halberstadt, sans faire refluer sur ses derrières des provisions pour l'hiver :

il y a des choses dans les grandes affaires qui paraissent incroyables, mais elles s'expliquent presque toujours par quelque motif d'intérêt.

Le marquis de Fraigne, de retour de sa longue captivité, fut récompensé médiocrement de son zèle. Il fit un voyage imprudent à la cour de Vienne, et des tentatives inutiles et mal combinées pour aller en Russie solliciter les bontés de la czarine Catherine : celle-ci ne se soucia pas de voir l'amant de sa mère, qui était morte à Paris, ennemie du roi de Prusse son allié.

A l'égard de la princesse de Zerst, elle vint à Aix-la-Chapelle, sous prétexte de sa santé, dans l'été de 1758 ; elle pria le Roi de lui permettre de se retirer à Paris ; ce que Sa Majesté ne put lui refuser, malgré les jalousies que son séjour en France pourrait causer à l'impératrice Élisabeth, au roi de Suède et même à la cour de Vienne. Tant que je fus dans le ministère, elle suivit mes conseils : après mon exil, elle fut abandonnée à elle-même, elle se jeta dans la mauvaise compagnie, eut des aventures galantes, et choisit pour ses amants des personnes peu estimables : toute sa considération se perdit dans un instant : elle mourut avec la honte des vieilles coquettes, et ses pierres, qu'elle avait assurées au marquis de Fraigne, furent perdues pour lui.

CHAPITRE XXXIX

NÉGOCIATIONS DU COMTE DE STAINVILLE A VIENNE, HEUREUSEMENT TERMINÉES PAR UN TRAITÉ AVEC LE DUC DE BRUNSWICK, AU MOIS D'AOUT 1757.

Le comte de Stainville ne perdit pas de temps à son arrivée à Vienne : on ne peut, sans injustice, lui refuser de l'esprit, de la pénétration, des grâces et de la gaieté; mais son principal talent est de brusquer les affaires, et d'abrégéer des formalités, souvent utiles, au hasard des inconvénients qui résultent de la précipitation et de la trop grande confiance : il aperçoit promptement, il voit bien, mais ne lie pas assez ses idées, et il vise plus à la célébrité qu'à la réputation.

La bataille d'Hastembeck et la retraite du duc de Cumberland au camp sous Stade, où l'on prétendait que le roi d'Angleterre avait déposé ses trésors, laissaient à découvert les États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique et le pays de Brunswick. Dans cette position, le duc de Brunswick, qui avait un ministre à Vienne, proposa des arrangements au comte de Stainville, par lesquels le duc son maître promettait de retirer ses troupes de l'armée hanovrienne, de les désarmer, de nous remettre ses places, son artillerie et ses arsenaux, et de fournir des vivres à nos troupes pendant l'hiver à un prix dont on conviendrait. Cette convention fut promptement négociée,

conclue et ratifiée par le duc de Brunswick ¹. Elle eut des suites fort considérables : le landgrave de Hesse ² demanda à traiter avec nous, et offrit de mettre ses troupes à notre solde : le duc de Saxe-Gotha ³, le comte de la Lippe ⁴ et autres alliés de l'Angleterre en firent autant : en sorte que de mon cabinet à Versailles, j'avais réduit l'armée hanovrienne à dix-huit mille hommes, qui étaient obligés de passer l'Elbe, et d'aller se joindre au roi de Prusse de la Save, et préparer pendant l'hiver le siège de Magdebourg. De plus, le duc de Meckelbourg ⁵ nous livrait la forteresse de Dœmitz ⁶ sur l'Elbe, à la faveur de laquelle nous pourrions donner la main aux Suédois.

Le comte de Montazet ⁷, que le Roi avait envoyé pour

¹ Voir cette pièce imprimée dans le *Parallèle entre la conduite du roi de France, etc.*, n° 7. La convention, signée à Vienne le 20 septembre 1757, a été souscrite par Bernard-Paul de Moll, conseiller intime de légation de la maison ducale de Brunswick. Voir, sur ce sujet, les dépêches de Choiseul du 25 août 1757. (*Filox, Amb. de Choiseul*, p. 91.)

² Guillaume, né le 10 mars 1682, landgrave de Hesse-Cassel le 18 avril 1751. Le projet de traité entre la France et lui est seulement du 18 octobre. Voir *Parallèle*, pièce XIX.

³ Frédéric III, duc de Saxe-Gotha et d'Altembourg, né le 25 avril 1699, succède à son père Frédéric II, le 23 mars 1732; senior des ducs en Saxe de la branche ernestine.

⁴ Albert-Wolfgang, comte de la Lippe-Buckeburg, comte de Schaunburg et de Sternberg, né le 27 avril 1699, succède à son père le 13 juin 1728.

⁵ Frédéric, duc de Mecklembourg, né le 9 novembre 1717, succède, le 30 mai 1759, à son père Christian-Louis II, et meurt le 24 avril 1785.

⁶ Dœmitz, en basse Saxe, dans le duché de Mecklembourg-Schwerin, au confluent de l'Elde et de l'Elbe. Cette ville, située dans la principauté de Werden et munie de bonnes fortifications, est à dix lieues sud de Schwerin.

⁷ Antoine-Marie de Malvin, comte de Montazet, cornette au régiment d'Orléans (dragons) en 1731, aide-maréchal général des logis à l'armée du Rhin en 1744, brigadier en 1748, brigadier de dragons sur les côtes de l'Océan par lettres du 1^{er} mars 1757; il obtient la permission de servir

servir à l'armée de l'Impératrice-Reine, avait gagné la confiance de cette princesse, celle des ministres et du prince Charles : il avait des talents militaires et l'art de les faire valoir. Je lui avais donné pour instruction, lorsqu'il partit, de faire combattre les Autrichiens contre le roi de Prusse sans cesse, afin de ruiner les vieilles troupes de Sa Majesté Prussienne, et de les réduire à des recrues, qu'elle ferait désormais difficilement en Allemagne, dont nos troupes occupaient la partie la plus considérable. Les grands princes de l'Empire nous ayant donné leurs soldats moyennant des subsides, l'Impératrice-Reine ne pouvait jamais manquer d'hommes, et, lorsque le roi de Prusse aurait été obligé de combattre avec de nouvelles levées, ses armées n'auraient plus eu l'avantage de la discipline.

M. de Montazet s'acquitta avec beaucoup de courage, de dextérité et de bonheur de la commission. Il y eut onze grandes affaires dans la même campagne; le roi de Prusse y perdit les généraux en qui il avait le plus de confiance : toutes ces choses combinées formaient l'heureuse perspective du plus brillant et du plus prompt succès.

L'armée russe s'était mise en mouvement, et, quoique

comme volontaire dans les armées de l'Impératrice-Reine; à la suite de ses actions d'éclat, le Roi le nomme commandeur de Saint-Louis (23 septembre 1757) et maréchal de camp (1^{er} décembre). Après le départ du duc de Choiseul de la cour de Vienne, il reste en qualité de ministre plénipotentiaire du Roi pour les affaires militaires (2 décembre 1758). En janvier 1759, il apporte le résultat des conférences militaires tenues en présence du maréchal Daun, retourne ensuite à son poste et fait, avec les armées autrichiennes, les campagnes de 1760 et 1761. Grand-croix de Saint-Louis en 1759, lieutenant général le 18 mai 1760, inspecteur de la cavalerie et des dragons le 1^{er} février 1761, chevalier de l'Aigle blanc, gouverneur de Saint-Malo, il meurt au château de Guissac, en Agénois, le 27 janvier 1768, âgé de cinquante-sept ans.

le général Apraxin ¹, gagné par les Anglais, ne se souciait pas de vaincre, après avoir été battues par les Prussiens, ses troupes, poursuivies avec trop de chaleur, se retranchèrent derrière leurs chariots, et remportèrent, malgré leur général, une victoire signalée, laquelle aurait eu les plus grandes suites si Apraxin avait voulu en profiter ².

Dans le même temps, le Danemark, qui n'avait pas voulu se déclarer à la diète de l'Empire contre le roi de Prusse, lié à la France par un traité de subsides ³, désirant en secret l'abaissement de la cour de Berlin, craignant encore plus l'agrandissement de la maison d'Autriche, celui des Suédois, et par-dessus tout celui de la Russie, temporisait, et laissait entrevoir l'espérance de prendre parti et de faire cause commune avec nous; mais sa principale vue était de jouer un rôle dans la médiation pour la paix, soit en Allemagne, ce qui était difficile, soit dans notre querelle particulière avec la cour de Londres. On verra dans quelle circonstance le Danemark consentit à se déclarer : personne dans le conseil du Roi ne pouvait croire que je pusse l'y amener.

Tous ces succès et toutes ces heureuses dispositions

¹ Étienne-Féodorowitch Apraxine, feld-maréchal et président du collège de la guerre sous le règne d'Élisabeth, appartenait à l'illustre famille dont une fille avait épousé le czar Théodore, frère de Pierre I^{er}, et dont plusieurs membres furent titrés par le grand empereur. (ALMACRO, *Notice*, etc., p. 46.) A la suite de la retraite qu'il opéra après sa victoire de Gross-Jagendorff (30 août 1757) sur l'ordre de Bestucheff, Apraxine fut rappelé. La nouvelle de la disgrâce de Bestucheff le surprit à Tochetisaeseki, sur la route de Tsarskoë-Tselo; il fut frappé d'apoplexie et mourut sur place. (Voir *Anecdotes tirées des archives de la Russie*, t. VI, p. 136. Ce livre, trop peu consulté, est de SCHÉNER, dont j'ai eu ailleurs occasion de parler.)

² Voir le bulletin de la bataille, *Gazette de France*, p. 485; NAPOLÉON, *Précis des guerres de Frédéric II*, t. XXXII de la *Correspondance*; *Mémoires de Frédéric*, I, 534, et JOMINI, *Traité des opérations militaires*, t. I.

³ 30 janvier 1754.

subsistèrent jusqu'à l'époque de la capitulation de Closter-Seven; il paraissait que rien désormais ne pouvait empêcher le plan de la guerre de réussir; une seconde campagne devait nous conduire au plus heureux dénouement. Le Roi aurait joué un plus grand rôle qu'aucun de ses prédécesseurs : il aurait marqué les limites de l'affaiblissement et de l'agrandissement des États; et sa modération n'aurait pas été poussée, comme au traité d'Aix-la-Chapelle, au delà des bornes, par les avantages réels qu'il aurait procurés à la France et à sa maison; sa gloire aurait couvert nos misères intérieures; le crédit de la France, sa réputation, se seraient relevés, et en suivant de meilleures maximes, soit pour les finances, soit pour la discipline militaire, soit pour le rétablissement des mœurs, je pouvais espérer que dans dix ans le royaume aurait repris son ancienne splendeur. Je m'étonnais que de si grandes choses pussent s'exécuter avec des instruments aussi faibles que ceux que nous mettions en œuvre, et que, malgré l'anarchie du gouvernement, malgré les intrigues, l'indocilité, l'avidité et le peu de talents de nos généraux, un si grand projet pût réussir. Je disais, en réfléchissant aux suites de mes négociations : Pauvre postérité! combien tu seras trompée si tu juges, par la grandeur des événements, de la grandeur des hommes qui les ont préparés!

Le Roi était le maître de tout le pays qui est entre la Meuse et la Sarre : sans combattre, nous avons anéanti l'armée du roi d'Angleterre; j'avais incorporé toutes les forces des princes de l'Empire dans nos armées; nulle puissance intermédiaire ne coupait notre communication avec le bas Rhin; nous occupions la Hesse; nous aurions été maîtres de Francfort à la première réquisition; le cours des fleuves et des rivières était à notre disposition pour

nous défendre ou pour nous approvisionner. Tout cela était vrai ; tout cela était exécuté sans coup férir, et malgré cela je n'étais pas entièrement rassuré : j'avais prédit au comte de Staremberg que le projet périrait par la multiplication des branches de ce grand arbre, dont la réunion et l'ensemble étaient trop difficiles à entretenir. D'ailleurs, les efforts de la France et de toutes les puissances liguées étaient trop grands ; il était aisé de voir que l'argent manquerait : la Suède, divisée intérieurement, ne pouvait agir sans subsides ; l'impératrice de Russie pouvait se lasser de porter le poids de la guerre avec de faibles subsides et sans espérance fondée d'un agrandissement à la paix.

Le conseil de Vienne était intérieurement aussi opposé à l'alliance avec notre cour que celui de Versailles ; les ministres et les généraux ne voyaient dans tout cela que le renversement des bons et anciens principes ; tout conjurait sourdement contre le succès de cette guerre ; ni Vienne ne voulait contribuer à l'augmentation du crédit du comte de Kaunitz, ni Versailles à l'affermissement du pouvoir de madame de Pompadour, ni à mon élévation. Les puissances neutres craignaient que la maison de France et celle d'Autriche ne devinssent les seules véritables puissances en Europe ; les princes protestants craignaient d'être écrasés ; ceux d'Italie, d'être obligés d'attendre dans l'antichambre du Roi et de l'Impératrice le moment de l'audience ; l'Espagne elle-même ne voyait qu'avec inquiétude l'ascendant que la France allait perdre dans le système de l'Europe ; je sentais que ce volcan intérieur n'attendait qu'un événement pour s'ouvrir. Il n'y avait pas de temps à perdre pour frapper les coups décisifs ; il ne fallait pas, du moins, faire de grandes fautes, et elles furent faites au moment où l'on

devait le moins le craindre : c'est ce que l'on verra dans le chapitre suivant.

J'ajouterai seulement ici que le ministère de la guerre, en s'assurant de quelques places du vieux landgrave de Hesse, n'avait pas songé à l'obliger d'évacuer la forteresse de Rheinsfeld¹ sur le Rhin, dans laquelle il entretenait garnison, et cette même garnison fut relevée deux fois, en passant à travers les quartiers de notre armée, sans qu'on s'informât seulement où allaient ces troupes déguisées. Cela paraît incroyable; car on pouvait arrêter à Rheinsfeld tous les convois qui descendaient le Rhin pour la subsistance de notre armée. Ce ne fut qu'à la fin de la seconde campagne que le marquis de Castries, par les ordres du maréchal de Belle-Isle, s'en empara fort heureusement².

Le duc de Cumberland disait après la bataille d'Has-tembeck : « Le maréchal d'Estrées et moi sommes bien malheureux; il commande une armée de cent mille voleurs, et moi une armée de quarante mille poltrons. » Cependant ces prétendus poltrons, dès qu'ils furent aux ordres du prince Ferdinand de Brunswick, instruit à l'école du roi de Prusse, manœuvrèrent à merveille; et nos cent mille voleurs observèrent une exacte discipline sous les ordres du maréchal de Broglie. Il faut dire à la louange de notre milice qu'elle n'a jamais mal fait dans cette guerre, quand elle a été bien commandée, et que,

¹ Forteresse importante située entre Bingen et Coblenz, à six lieues sud de cette dernière ville. Elle appartient à la maison de Hesse-Rheinfels; mais, par une convention de 1754, la maison de Hesse-Cassel a droit d'y tenir garnison.

² La *Gazette de France* du 9 décembre 1757, en racontant ce fait d'armes, dit que ce fut le maréchal de Soubise qui donna l'ordre de s'emparer de Rheinfels.

dans une guerre si honteuse pour la nation, si préjudiciable et si destructive de tous les projets qu'on avait formés, aucun malheur ne peut être imputé à la fortune : ils sont tous arrivés par notre faute et par un enchaînement d'intrigues également criminelles et impunies.

Le comte de Stainville s'étonnait à Vienne qu'avec la faveur dont je jouissais je ne pusse pas forcer le militaire français à mieux seconder le plan politique ; il ne savait pas alors, comme il l'apprit depuis, qu'on ne voulait me donner que le crédit de ma place, et point d'influence sur les autres départements : j'avais fait le plan de la guerre, mais on ne prétendait pas que l'exécution dépendit de moi, tant la jalousie du pouvoir est inconséquente ! La finance eut le droit de me faire manquer de parole pour le payement des subsides, et la guerre de s'écarter impunément du plan politique. Je traiterais dans un chapitre particulier de la conduite que tint à mon égard la finance, et de ce que je proposai pour la soutenir pendant la guerre¹. On peut dire que le cabinet fit des miracles politiques, mais que le ministère de la guerre multiplia les fautes et n'en punit aucune.

On pouvait prévoir, comme une chose possible, que la France, avec toutes ses forces, échouerait contre l'électorat de Hanovre, mais non comme une chose vraisemblable..... Il est singulier que toutes les cours aient manqué leur but dans cette guerre : le roi de Prusse, qui l'avait commencée, prétendait opérer une grande révolution en Allemagne, rendre l'Empire alternatif entre les protes-

¹ Ces Mémoires n'ont jamais été terminés. Ils ont sans doute été interrompus lors du départ du Cardinal pour le conclave tenu après la mort de Clément XIII, en 1769. Le manuscrit, tout entier de la main de la nièce du Cardinal, madame de Puymontbrun, se termine par l'indication suivante : Chapitre VIII, *Plan financier proposé pendant la guerre.*

tants et les catholiques, échanger les États, et prendre ceux qui seraient le plus à sa bienséance, et qui pourraient rendre sa puissance plus solide et plus respectable. Il a acquis beaucoup de gloire à résister aux grandes cours de l'Europe et souvent à les dominer ; il s'est fait un nom immortel parmi les généraux d'armée et les politiques ; mais il laissera à son héritier une puissance qu'il a soutenue et rendue formidable par la seule force de son génie, et dont les fondements ne sont rien moins que solides : il a ruiné ses peuples, épuisé ses trésors, dépeuplé ses États. Une longue paix, dira-t-on, réparera ces malheurs. Oui, mais une longue paix l'approchera de la vieillesse, et lorsqu'il ne pourra plus commander ses armées, elles n'auront plus le même nerf, ni une si savante direction.

L'Impératrice-Reine a augmenté dans cette guerre l'idée que l'on avait de son courage, de sa puissance et de la bonté de ses troupes, ainsi que de la fermeté de ses résolutions ; mais elle n'a rempli aucun des objets qu'elle s'était proposés.

La Russie a montré à l'Europe la milice la plus invincible et la plus mal conduite.

Les Suédois ont joué inutilement un rôle subalterne et obscur : le nôtre a été extravagant et honteux,

Le Danemark n'a tiré aucun parti de ses finesses : il voulait la médiation, il l'a manquée.

Combien les passions des princes causent de malheurs à l'humanité ! Combien les fautes des généraux renversent de plans les mieux concertés, et en apparence les plus infaillibles !

CHAPITRE XL

DE LA CAPITULATION DE CLOSTER-SEVEN ET DE SES SUITES

Le maréchal de Richelieu, à qui j'avais promis de dire exactement la vérité dans mes lettres particulières, de l'instruire de tout ce qui se passerait d'important et de relatif au succès de sa conduite militaire et politique, me manda un jour, dans une lettre écrite de sa main, « si je ne penserais pas qu'il était avantageux à la cause commune et aux intérêts du Roi d'abandonner le pays de Bremen et de Verden à une partie de l'armée des alliés, tandis que l'autre passerait l'Elbe, et se porterait dans le duché de Saxe-Lauenbourg pour y observer une exacte neutralité; que cette idée lui était venue dans la tête depuis qu'il avait reconnu combien il serait difficile de forcer le camp de Stade; et qu'il ne me cacherait pas qu'il en avait écrit quelque chose au président Ogier¹, ambassadeur du Roi à la cour de Danemark, pour que le roi de Danemark s'employât à faire réussir ce projet; qu'au reste, il n'y avait aucun

¹ Jean-François Ogier d'Énouville, né en 1703, conseiller à la deuxième chambre des requêtes du Parlement le 4 septembre 1722, président en la même chambre le 17 juin 1729, surintendant de la maison de madame la Dauphine le 23 janvier 1745, nommé ministre plénipotentiaire de France près S. M. le roi de Danemark le 31 mars 1753, et ambassadeur à la même cour le 1^{er} février 1755, reçoit à son retour, le 6 avril 1766, une pension de 6,000 livres et un brevet de conseiller d'État, et meurt le 23 février 1775. Il avait épousé Marie-Guyonne Cavelier de Tourville, morte le 12 septembre 1790.

inconvenient à cette démarche, puisque M. Ogier était un homme sage et éclairé, et que s'il était contre ses instructions de mettre en jeu le Danemark, ce ministre était trop prudent pour le hasarder ¹ ».

Dans le temps que le maréchal de Richelieu m'entretenait si légèrement de ce projet comme d'une idée qui naissait au bout de sa plume en finissant sa lettre, la négociation était bien avancée à Closter-Seven, et le comte de Lynar ², envoyé par le roi de Danemark pour cette belle opération, enivrait le maréchal d'encens et de louanges. Il avait fait exécuter son buste en marbre avec une couronne de laurier sur la tête, et l'on dit de plus qu'il fut payé de sa médiation par le roi d'Angleterre ³.

Pour moi, qui ne croyais pas le maréchal capable d'une semblable imprudence, je pris sa lettre comme une simple idée qui s'était offerte à son esprit et dont il me faisait part. Je me rassurais, d'ailleurs, par l'opinion que j'avais du président Ogier, assez instruit et assez éclairé pour ne pas être soupçonné d'une fausse démarche. Je répondis donc à cette lettre du maréchal « qu'il n'y avait point d'autre négociation à faire avec les Hanovriens qu'en forçant leur camp et en les culbutant dans l'Elbe, et qu'il ne devait pas oublier comment ils avaient violé, en 1744, la convention de neutralité que le Roi avait stipulée avec eux ». Après avoir fait cette réponse et dépêché le courrier, j'apportai au Roi la lettre du maré-

¹ Voir, à l'Appendice, les dépêches de l'abbé de Bernis au président Ogier et au duc de Richelieu, et cf. FILON, p. 99, les dépêches du ministre au comte de Stainville.

² Roch-Frédéric, de la branche cadette des comtes de Lynar, seigneur de Lubbenau, etc., né le 16 décembre 1708, ministre confèrent de Sa Majesté Danoise, chevalier de l'Éléphant et de l'Union parfaite, ambassadeur en Suède et en Russie, mort le 13 février 1781.

³ Cf. DUCLOS, II, p. 288.

chal de Richelieu, et je fis part à Sa Majesté de ma réponse à ce général. Il me dit : « Vous avez bien répondu ; mais vous ne connaissez pas le maréchal : ce qu'il annonce comme un projet est peut-être déjà exécuté ; dépêchez un second courrier, et ordonnez de ma part à M. de Richelieu de n'entamer aucune négociation, et de renvoyer à Fontainebleau (où la cour était alors) toutes celles qui pourraient être entamées. »

J'écrivis sous les yeux du Roi et presque sous sa dictée, et un second courrier partit à l'instant¹. Deux ou trois jours après arriva le duc de Duras, porteur de la capitulation conclue et signée par le duc de Cumberland² et le maréchal de Richelieu. Jamais surprise ne fut égale à la mienne ; elle augmenta en voyant la manière dont cet acte était dressé. J'y vis à l'instant tous les malheurs qui devaient naître d'une si dangereuse imprudence. Le maréchal de Richelieu avait déjà instruit toute la cour et Paris de son triomphe par ses lettres : on disait hautement qu'il avait fait mettre bas les armes à une armée entière, que la paix était faite. Dans la même matinée arriva la nouvelle de la victoire des Russes, remportée bien malgré lui par le général Apraxin³ contre les Prussiens, en sorte que le public ne douta pas que ces deux événements ne terminassent la guerre ; presque tous les ministres applaudissaient à la gloire du maréchal, et les femmes, qui comptaient revoir bientôt leurs maris et leurs amants, étaient enchantées.

¹ Voir cette dépêche à l'Appendice.

² La *Gazette* dit que le duc de Duras arriva à Fontainebleau le 16 septembre. La première nouvelle de la bataille de Gross-Jagendorff se trouve dans la *Gazette* du 1^{er} octobre.

³ 29 août 1757, à Gross-Jagendorff, sur la Pregel, au cercle de Nantzen, royaume de Prusse. Voir le plan de cette bataille dans l'*Atlas du traité des opérations militaires*, de JOMINI.

Cette capitulation avait été dressée par le duc de Duras, qui devait en être le porteur. Le duc de Gêvres¹ se mourait lorsqu'elle se négociait, et comme la charge de gentilhomme de la chambre qu'il allait laisser vacante était sollicitée par le duc de Duras, il y a apparence que la négociation fut un peu brusquée, de peur que la charge vacante ne fût donnée avant son arrivée. Le Roi la fit attendre quelque temps au duc de Duras², et finit par la lui donner de préférence à ses deux rivaux, à cause d'une promesse qui lui avait été faite, au retour de son ambassade d'Espagne, d'une charge de capitaine des gardes que la marquise avait fait donner au maréchal de Mirepoix³.

Pour bien entendre cette affaire de la capitulation de Closter-Seven, il faut se rappeler que le maréchal de Richelieu n'avait aucun pouvoir pour traiter avec aucune cour, ni avec aucun ministre. Tout général d'armée a le pouvoir de faire des capitulations; il est le maître d'imposer, par rapport aux troupes et aux places, telles conditions qu'il juge à propos et que l'ennemi veut accepter : il n'est comptable qu'au Roi seul de sa conduite à cet égard. Les capitulations militaires ne sont point soumises aux ratifications des cours respectives; car, aussitôt qu'il y a ratification, la capitulation change de nature et devient une véritable convention ou traité, pour la conclusion duquel il est nécessaire que les pouvoirs respectifs aient été communiqués de la part des parties contractantes, et

¹ François-Joachim Potier, duc de Gêvres, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, brigadier de cavalerie, gouverneur de la ville, prévôté et comté de Paris, mort à Paris le 19 septembre 1757, à l'âge de soixante-cinq ans moins dix jours.

² Pas longtemps, car la *Gazette* du 24 septembre, qui parle de l'arrivée du duc de Duras, annonce sa nomination en remplacement du duc de Gêvres.

³ Le 2 mai 1756.

trouvés en bonne forme. Un général qui fait un traité avec l'ennemi contre la teneur des instructions qu'il a reçues, et sans être muni de pouvoirs, tombe dans une faute très-grave et souvent criminelle. Ces principes sont incontestables; reste à en faire l'application dans le cas de la convention de Closter-Seven.

1° On voit dans le préambule que le roi de Danemark y est reconnu comme médiateur. La médiation du Danemark n'avait été nullement réclamée par la France, qui s'y serait même opposée comme une chose contraire aux intentions des cours de Vienne, de Stockholm et de Russie, ses alliés.

2° Certains articles de la convention de Closter-Seven sont, à la vérité, conclus sous la garantie de la parole d'honneur du duc de Cumberland; mais beaucoup d'autres, remis à la négociation entre cours, sont soumis à leurs ratifications. Les premiers articles semblent avoir le caractère d'une capitulation militaire; mais tous ensemble, devant être ratifiés, ne peuvent appartenir qu'à un véritable traité¹. Le duc de Cumberland y déclare n'avoir pas encore reçu les pouvoirs du Roi son père, et le maréchal savait bien que le Roi ne les lui aurait pas donnés. Ainsi, voilà un traité conclu sans pouvoirs respectifs.

La capitulation de Closter-Seven est imprimée en entier dans une espèce de manifeste qui fut répandu dans l'Europe, et traduit en plusieurs langues, intitulé : *Parallèle de la conduite du Roi avec celle de l'électeur du Hanovre, roi d'Angleterre*². Il n'y a qu'à lire cet ouvrage pour être con-

¹ Voir la discussion sur ce point dans les *Mémoires de Richelieu et dans la Vie privée*.

² *Parallèle de la conduite du Roi avec celle du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, relativement aux affaires de l'Empire et nommément à la rupture de la capitulation de Closter-Seven par les Hanovriens*. Paris, Imprimerie royale, 1758. In-8° de 4, lviii, 187 pages.

vaincu que toutes les fautes que peuvent faire à la fois un ministre et un général y sont accumulées..... Les articles convenus sur la parole d'honneur seront, dit la capitulation, exécutés le plus tôt possible... Le plus tôt possible ne signifie rien, puisque les ennemis ne voulaient que tromper le maréchal de Richelieu, gagner du temps et lui faire perdre au moins le reste de la campagne; ils pouvaient toujours dire qu'ils n'avaient pu encore séparer leur armée, qu'ils attendaient l'approbation du roi d'Angleterre et l'époque où les cours respectives seraient convenues des articles menés en négociation. Dans cette position, M. le maréchal de Richelieu aurait consommé le reste de la belle saison à garder l'armée hanovrienne. Si, au contraire, il avait voulu poursuivre les opérations de la campagne et s'éloigner de l'armée du duc de Cumberland, il la laissait sur son flanc ou sur ses derrières. Dans tous les cas, les Hanovriens lui avaient tendu un piège bien dangereux pour nous et bien utile pour eux, dont il ne s'était pas aperçu.

Il est sans exemple que dans une capitulation militaire, ou dans un véritable traité, on n'ait pas fixé l'époque de l'exécution des articles convenus. Le roi de Prusse avait donné à Pirna¹, à tous les généraux, un beau modèle de la seule manière sûre de faire capituler une armée; il fallait le suivre, ou du moins marquer des époques et demander des otages.

Il faut convenir que si la capitulation de Closter-Seven

¹ La capitulation de Pirna, « Capitulations-Puncte der Königlich. Chur Sächsischen Armee mit Sr. König. Majestät in Preussen, de dato, Ebenheid den 15 octobr. 1756 », est imprimée dans *Sammlung der neuesten Staatschriften zum Behuf der Historie des Jetztigen Krieges auf das Jahr 1756*. Francfort et Leipzig, 1757, petit in-4°, quatrième partie, p. 217. La capitulation de Pirna n'a pas, en effet, la forme d'une convention. Elle procède par demandes de la Saxe et Accord du roi de Prusse. Il est à remarquer que cet Accord est en français.

n'est ni capitulation militaire ni traité diplomatique, on peut la regarder du moins comme le chef-d'œuvre de la maladresse et de l'imprudence. Le Roi pouvait la désavouer et faire le procès à son auteur; mais Sa Majesté, sachant que le maréchal de Richelieu, sans attendre seulement d'être informé des intentions de sa cour, s'était éloigné avec toutes ses forces et avait marché pendant quatorze jours pour se porter dans la principauté d'Halberstadt, sous prétexte de repousser le prince Ferdinand ¹, qui, à la tête de six à sept mille hommes, faisait reculer le duc d'Ayen, chargé de lever des contributions dans le pays de Brunswick, Sa Majesté, dis-je, se crut obligée d'approuver la capitulation de son général, et lui ordonna de le déclarer au duc de Cumberland.

Il est vrai que le Roi apprit avec surprise la négociation, le traité, l'intervention du roi de Danemark et le départ précipité du maréchal de Richelieu pour Halberstadt, lequel ne laissa, pour contraindre l'armée hanovrienne à exécuter la capitulation, que six bataillons et six escadrons, aux ordres de M. de Villemeur ², ancien lieutenant général, homme faible et temporisateur. Dans cette circonstance, le conseil du Roi fut fort embarrassé; car quel parti prendre? Désapprouver la capitulation, et ordon-

¹ Le prince Ferdinand de Brunswick-Bevern. Voir *Gazette de France*, page 490.

² Jean-Baptiste-François de Villemeur-Riotor, marquis de Villemeur, né le 30 juillet 1698, maréchal des logis de la compagnie des grenadiers à cheval le 9 mars 1716, colonel du régiment d'infanterie de Bassigny en 1730, brigadier en 1734 à la suite de la bataille de Guastalla, où il fut blessé, maréchal de camp en 1740, inspecteur général de l'infanterie en 1741, lieutenant général le 2 mai 1744 (campagnes de 1744 à 1747). Employé à l'armée du bas Rhin en 1727, il commanda cette armée depuis le départ du maréchal de Richelieu jusqu'à l'arrivée du comte de Clermont, sous lequel il fut employé. Nommé en 1759 gouverneur de Montmédy, il mourut à Paris le 2 janvier 1763.

ner au maréchal de Richelieu de revenir sur ses pas pour combattre le duc de Cumberland. Outre la longueur et les inconvénients de cette marche, toute la France aurait blâmé le Roi de préférer des combats incertains à un traité qui nous donnait la totalité du pays de Hanovre, par lequel l'armée des alliés était séparée, la majeure partie devant passer dans le duché de Saxe-Lauenbourg, au grand déplaisir des Suédois, et la moindre occuper le petit pays de Bremen et de Verden. Le public n'aurait pas manqué de dire qu'on aimait mieux sacrifier des hommes que de vaincre à coup sûr.

Il est certain cependant que si j'avais été le maître absolu, j'aurais rejeté cette monstrueuse capitulation, et rappelé le général qui avait eu l'imprudence ou la malice de la conclure.

Mais, comme je le dis au Roi, si cette capitulation est exécutée, elle sera avantageuse et glorieuse à Votre Majesté; ainsi il faut l'adopter, et envoyer au maréchal une instruction pour réparer les fautes commises et éviter celles qui naissent de la convention même. En conséquence, le Roi, dans son conseil, répondit au maréchal qu'il approuvait sa conduite, acceptait la convention et promettait de la ratifier aussitôt que l'Angleterre l'aurait ratifiée elle-même. Il l'instruisait du traité du duc de Brunswick¹, qui avait promis de désarmer ses troupes; lui faisait sentir combien il serait dangereux de laisser les Hessois armés et rassemblés en Hesse, où étaient nos dépôts de farine et notre boulangerie; combien il y aurait à craindre, s'il

¹ Convention entre la France et l'Impératrice-Reine et le duc de Brunswick, signée le 20 septembre 1757, à Vienne, par le comte de Stainville, au nom de la France, le comte de Kaunitz, au nom de l'Impératrice, et Bernard-Paul de Moll, au nom de Charles, duc de Brunswick et Lunebourg.

nous arrivait des malheurs, que les troupes armées et rassemblées ne levassent le masque et n'attaquassent nos communications et nos magasins, etc..... Il envoyait à son général une instruction pour l'aider à corriger les vices de la convention et pour remédier aux suites funestes qu'elle pourrait avoir, s'en remettant, pour parvenir à ces fins, à sa prudence et à son expérience ¹.

La manière dont Sa Majesté l'instruisait était pleine d'éloge, de modération et de douceur. Le maréchal, qui croyait avoir fait un chef-d'œuvre, ne vit dans ces réflexions qu'une improbation de sa conduite dans le temps qu'il prétendait avoir rendu un service signalé, et posa le fondement le plus solide d'une paix prochaine et générale. L'humeur le prit, il proposa grossièrement au landgrave le désarmement de ses troupes; les Hanovriens réclamèrent la teneur de la capitulation, qui ne portait nullement le désarmement, et le landgrave refusa de se soumettre à une pareille honte. Il amusait le maréchal par un traité de subsides qu'il sollicitait, au moyen duquel il nous aurait donné, disait-il, ses troupes ². D'un autre côté, madame de Pompadour, pressée par M. de Soubise, accusait le maréchal de vouloir livrer ce général au roi de Prusse en refusant de lui envoyer les troupes qui étaient destinées à l'armée de Saxe. Effectivement, Sa Majesté Prussienne pensa surprendre le prince de Soubise à la cour de Gotha, et le fit rentrer dans les montagnes de la Hesse ³.

Toutes ces choses ensemble, et l'envoi de M. de Cre-

¹ Voir cette dépêche. FILON, p. 103.

² Voir toutes les pièces indiquées par Bernis dans le *Parallèle* cité plus haut.

³ Voir ce que dit NAPOLÉON, *Précis des guerres de Frédéric II*, p. 225 et 231. Ce n'est pas le roi de Prusse, mais Seydlitz, avec quinze escadrons, qui fit évacuer Gotha à Soubise, qui avait huit mille grenadiers et une division de cavalerie.

milles à Halberstadt, donnèrent au maréchal de Richelieu une aigreur et une indisposition qui ne firent qu'augmenter. Il envoya, fort tard à la vérité, à M. de Soubise plus de troupes qu'il n'en demandait. Il se plaignait des entraves que la cour mettait à l'exécution de la capitulation de Closter-Seven. Pour faire finir ses plaintes, je lui envoyai les ratifications du Roi et le plein pouvoir pour convenir avec le duc de Cumberland de toutes les manières qu'il jugerait convenables et utiles au service du Roi et de ses alliés. M. de Voltaire a dit que cette ratification et ces pouvoirs arrivèrent trop tard ¹, tandis que la ratification de l'Angleterre ne fut jamais envoyée. Il aurait dû dire que le maréchal de Richelieu, s'étant aussi éloigné des armées alliées, ayant fait partir un renfort considérable pour l'armée de Soubise, et ayant séparé sa propre armée avant la bataille de Rosbach, sans vouloir attendre quel serait le dénouement de la capitulation de Closter-Seven, ni celui de la campagne de M. de Soubise, s'était trouvé hors d'état de faire tenir la parole donnée par le duc de Cumberland, et d'en imposer au vieux landgrave, qui se moqua de lui en ne cessant de l'amuser.

A l'égard du duc de Brunswick, lié par le traité particulier conclu à Vienne le mois d'août précédent, il fit semblant de se plaindre de la violence qu'on exerçait contre ses troupes; il leur donna ordre de se retirer de l'armée des alliés; il jeta des hauts cris de ce qu'on retenait son fils le prince héréditaire ², malgré ses ordres. En un mot, il joua la comédie avec un air fort naturel. Il écrivit des lettres qui respirent l'honneur et la bonne foi; on les trouvera imprimées à la fin de l'écrit intitulé : *Paral-*

¹ *Siècle de Louis XV*, t. III, p. 284 (XXII de l'édit. de 1784).

² Le prince héréditaire, pris le 24 novembre par les Autrichiens.

lèle de la conduite du Roi en opposition avec celle du roi d'Angleterre. Toute cette comédie finit par le rappel du duc de Cumberland, que le Roi son père ne voulut pas exposer plus longtemps aux reproches qu'on lui faisait de manquer si formellement à sa parole; on mit le prince Ferdinand de Brunswick à sa place, et les choses changèrent de face. Ce ne fut, comme disait Louis XIV de M. de Vendôme, qu'un homme de plus, et cet homme valut une armée.

La convention de Closter-Seven aurait pu être exécutée si M. de Richelieu avait fait séparer l'armée hanovrienne avant que de se porter à Halberstadt avec la totalité de la sienne; si, en homme de guerre et en homme prudent, il avait stipulé le désarmement des troupes de Hesse, qui, en se retirant dans leurs pays, nous faisaient craindre pour nos dépôts et pour nos communications; s'il avait fixé l'époque de l'exécution de chaque article; s'il avait pris des otages et des sûretés; s'il n'avait pas laissé la porte ouverte à la mauvaise foi des Hanovriens, en remettant plusieurs articles importants à la négociation des cours de Versailles et de Londres, et la totalité de la convention à la ratification des mêmes cours¹.

Quand la France aurait ratifié sur-le-champ (ce qu'elle promit de faire à l'instant que l'Angleterre s'y déterminerait), cela n'aurait avancé en rien l'exécution de la capitulation; car certainement l'Angleterre aurait différé de donner sa ratification, et, après avoir amusé longtemps

¹ SOULAVIE va plus loin que Bernis (*Mém. de Richelieu*, t. IX, p. 198), puisqu'il affirme que Richelieu correspondait avec Frédéric au moyen d'une machine à chiffrer que lui, Soulavie, avait remise à Lebrun le 10 octobre 1792. Il tire de cette complicité entre les deux amis de Voltaire des conclusions auxquelles je renvoie le lecteur, et qui sont de nature à édifier sur le patriotisme des diplomates révolutionnaires.

le tapis, cette cour aurait fini, comme elle le fit, par rappeler le duc de Cumberland, qui avait seul engagé sa parole. Le roi d'Angleterre aurait toujours préféré le parti de compromettre son fils à celui de livrer ses États et de détruire sa puissance en Allemagne. Un enfant de quinze ans, bien organisé, aurait prévu toutes ces choses, et n'aurait pas accumulé les imprudences au point où elles ont été multipliées dans cette malheureuse affaire. Mais le maréchal de Richelieu, s'étant trop avancé dans le pays de Stade, craignait d'y séjourner plus longtemps, de peur d'y être enfoncé dans les boues dès que les pluies surviendraient. En approchant du camp de Stade, il avait trouvé qu'il n'était pas aisé de l'attaquer; il craignait un échec (car, d'ailleurs, il faut rendre justice à sa valeur), mais il ne voulait pas compromettre la gloire qu'il avait acquise à Minorque.

Il est certain qu'en forçant le camp de Stade, l'armée hanovrienne était perdue sans ressources, ayant l'Elbe à son dos, lequel dans cet endroit est une mer; c'est alors qu'elle aurait véritablement capitulé et mis bas les armes. Le succès de cette attaque était pourtant infaillible, si le maréchal avait pris toutes les précautions nécessaires pour y parvenir; la supériorité de ses forces, la consternation de l'ennemi et la meilleure qualité de nos troupes l'assuraient entièrement. Mais le maréchal de Richelieu avait alors d'autres projets : il ne voulait pas laisser à M. de Soubise la gloire de conquérir la Saxe et d'en chasser le roi de Prusse. C'est dans cette intention qu'il se porta sur Halberstadt immédiatement après que la convention de Closter-Seven fut signée, sans attendre les ordres du Roi et sans savoir si Sa Majesté approuverait la convention.

Arrivé à Halberstadt, il trouva qu'il était doux et utile de lever des contributions et de dévorer un pays riche

qui aurait dû approvisionner nos quartiers d'hiver en faisant refluer ses productions sur nos derrières. De plus, il vit clairement que madame de Pompadour voulait que M. de Soubise eût la gloire de s'établir en Saxe. Elle demandait vivement qu'on envoyât les troupes convenues. Les intrigantes de Paris et de Versailles, ses anciennes maîtresses, lui échauffaient la tête par leurs lettres; M. Rouillé, par sa femme, lui faisait parvenir toutes les réflexions du conseil du Roi. Alors le dépit s'unit, dans l'âme du maréchal, au mécontentement du peu d'approbation que la cour avait donné à la convention de Closter-Seven; il se livra à l'humeur comme un jeune homme.

Le maréchal se détermina enfin à envoyer à M. de Soubise les troupes qu'il demandait, et sépara son armée : une partie rejoignit le bas Rhin, et l'autre passa ce fleuve; de sorte que lorsque le prince Ferdinand, successeur du duc de Cumberland, sortit de ses quartiers et leva le masque après la bataille de Rosbach, le maréchal ne put aller à lui qu'avec quarante bataillons. Il fit dans cette occasion une grande faute; car il ne faut jamais marcher à l'ennemi quand on n'est pas assez fort pour lui en imposer, ni pour le combattre. Aussi le maréchal fut-il obligé de reculer de Lunebourg jusqu'à Zell¹, et de faire revenir dans la mauvaise saison les troupes qui, après de longues marches, avaient à peine rejoint leurs quartiers. Ces marches et contre-marches ruinèrent en partie la plus belle armée que le Roi ait jamais eue. La conduite du maréchal à Halberstadt fut incompréhensible.

M. de Soubise, ayant reçu des renforts, s'avança en Saxe témérairement, et contre la teneur de ses instruc-

¹ Il y a treize lieues de pays entre ces deux villes, qui, situées, toutes deux dans la principauté de Lunebourg, appartenaient à l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre.

tions, qui lui défendaient de s'exposer à une action avec le roi de Prusse, lui ordonnaient de l'amuser et de reculer devant lui pour favoriser les opérations des Autrichiens en Silésie; ou si, trop pressé en Silésie, le roi de Prusse abandonnait la Saxe, il était ordonné à M. de Soubise de s'y établir militairement. Voilà quelles étaient ses instructions, sagement dressées par le maréchal de Belle-Isle. Impatient d'acquérir de la gloire, d'être maréchal de France, et peut-être de commander seul la grande armée, M. de Soubise poussa une tête jusqu'aux portes de Leipzig.

C'est à cette époque que le maréchal de Richelieu sépara son armée. L'armée hanovrienne demandait déjà à étendre ses quartiers, et annonçait dès lors la rupture de la capitulation. C'était une autre considération importante pour ne pas séparer l'armée. Le maréchal de Richelieu avait un coup sûr à faire : en supposant, comme cela était vraisemblable, que M. de Soubise fût battu par le roi de Prusse, le maréchal, en se portant sur la Saxe et choisissant un bon poste, mettait le roi de Prusse dans la nécessité ou de le combattre avec des forces inférieures, ou il contraignait ce prince de rester en Saxe, de peur que le maréchal ne s'en emparât. Dans les deux cas les Hanovriens n'auraient eu garde d'enfreindre la capitulation, tant que le roi de Prusse aurait été dans l'embarras pour la Saxe : ils ne se déterminèrent en effet et ne pouvaient, sans imprudence, se déterminer à la violer, qu'après la séparation de l'armée du maréchal de Richelieu. La défaite de M. de Soubise n'était donc rien, si le maréchal avait menacé la Saxe avec toutes ses forces : l'armée battue rentrait en Hesse, et mettait le landgrave et son pays sous notre domination immédiate. Le maréchal de Richelieu avait soixante et dix mille hommes, et le roi de

Prusse n'avait pu en rassembler que vingt-huit à trente, même en tirant les garnisons de ses places.

Ainsi les fautes commises dans la capitulation ou convention de Closter-Seven, quelque grandes qu'elles soient, ne sont pas comparables à celle d'avoir séparé l'armée dans le moment le plus critique. En évitant cette faute, le maréchal de Richelieu aurait pu justifier sa marche imprudente et son séjour inutile à Halberstadt; il aurait réparé le malheur de Rosbach par sa seule contenance, déconcerté les projets du roi de Prusse, favorisé les opérations de nos alliés et empêché la trahison des Hanovriens. Ceux-ci ne manquèrent pas d'en rejeter la honte sur nous, dans de beaux manifestes, en nous accusant d'avoir violé les premiers la capitulation. Le succès justifie tout à la guerre : les malheureux et les dupes y sont les seuls condamnés.

On sait ce qui se passa après la bataille de Rosbach et la rupture de la capitulation : le maréchal de Richelieu, ainsi qu'il a été dit, marcha sur le prince Ferdinand avec peu de forces, et rétrograda jusqu'à Zell, où l'armée des alliés fit mine de l'attaquer. On délibéra à Zell d'évacuer la totalité de l'électorat de Hanovre : l'ordre de la retraite était donné, mais l'arrivée de seize bataillons détermina le maréchal à passer la rivière et à offrir le combat aux Hanovriens. Cette démarche audacieuse et bien combinée força le prince Ferdinand à aller prendre ses quartiers, bien résolu d'attaquer bientôt les nôtres. Le comte de Maillebois donna de bons conseils dans cette circonstance : il avait joué le rôle d'un personnage muet à la capitulation de Closter-Seven et avait certainement trop d'esprit pour ne pas en sentir le vice ; mais il était de son intérêt que nos généraux se perdissent l'un après l'autre par leurs fautes, afin de n'avoir personne devant

lui, qui pût lui disputer le commandement de l'armée.

Après la retraite du prince Ferdinand, le maréchal de Richelieu songea à mettre son armée en quartiers d'hiver : elle avait grand besoin de se reposer et d'être réparée. Il manda à la cour que l'armée du Roi était placée dans des citadelles inexpugnables (ce furent ses termes), et qu'il était nécessaire pour sa santé et le salut de l'armée qu'il vint passer l'hiver à la cour. On résista quelque temps à cette proposition ; mais enfin madame de Pompadour, qui le haïssait, détermina le Roi à le rappeler, et à envoyer à sa place M. le comte de Clermont, prince du sang¹, avec M. de Cremilles pour l'assister de ses conseils.

J'avais été d'avis qu'au lieu de rappeler le maréchal, on lui mandât qu'il était maître de revenir à Versailles ; mais que, comme le Roi était informé que ses quartiers d'hiver devaient être attaqués, Sa Majesté serait obligée de nommer un autre général, n'ayant pas assez de confiance en M. de Villemur pour lui laisser le soin de commander jusqu'au printemps une si grande armée. Si on avait pris ce parti, le maréchal ne serait pas revenu, et, comme il a de l'audace et qu'il est heureux, il aurait peut-être déconcerté les opérations de l'ennemi, ou se serait retiré avec

¹ Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, frère du duc de Bourbon et du comte de Charolais, né le 15 juin 1709, reçut les ordres à neuf ans et fut nommé abbé de Saint-Germain des Prés, du Bec, de Saint-Claude et de Marmoutiers. Une dispense de Clément XII (1733) lui ayant permis de porter les armes, il servit de 1743 à 1747 et fut nommé commandant de l'armée de Hanovre le 17 janvier 1758. Battu à Creweld, il fut remplacé et mourut le 16 juin 1771. Le comte de Clermont était de l'Académie depuis 1754. Voir le *Comte de Clermont*, etc., par M. Jules Cousin, 2 vol. in-12 carré, de l'Académie des Bibliophiles, et le *Comte de Clermont*, par M. Sainte-Beuve, 1 vol. même format, même librairie ; voir surtout le *Comte de Gisors* de M. Cam. Roussel, 1 vol. in-12, Didier, où se trouvent des lettres du prince, qui, si elles étaient publiées *in extenso*, pourraient bien changer sur son compte l'opinion de l'histoire.

moins de pertes et plus de gloire. La vérité est que peu de jours après le retour du maréchal de Richelieu, on apprit qu'un de nos quartiers avait été forcé ¹ et que nous abandonnions toutes nos conquêtes, nos malades, nos magasins, notre grosse artillerie, la garnison de Minden ² et tous les avantages de la campagne précédente.

Le maréchal de Richelieu, qui se plaignait de moi secrètement, me voyait tous les jours, et ne m'accusait pas en public d'avoir voulu lui nuire : il pouvait s'en prendre de préférence à ses propres fautes et à l'inimitié de madame de Pompadour et du maréchal de Belle-Isle; car pour moi, je l'avais traité comme un ami, tandis que, comme ministre des affaires étrangères, je pouvais demander qu'il fût puni. Je crus même qu'il était de la dignité du Roi de ne pas faire retomber sur l'imprudence de son général la rupture de la capitulation de Closter-Seven.

Dans le *Parallèle de la conduite du Roi avec celle du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre*, on rejeta tout l'odieux de cette rupture sur la mauvaise foi de la cour de Londres; on y excusa les fautes du maréchal sur l'opinion où il était que le duc de Cumberland ne pouvait pas manquer à une parole d'honneur, ni le roi d'Angleterre déshonorer son fils en se jouant de la parole qu'il avait donnée. Je chargeai Bussy, premier commis aux affaires étrangères et ancien secrétaire d'ambassade du maréchal de Richelieu ³,

¹ Le 18 février, le marquis de Saint-Chamans est forcé à Verden; le 23, le comte de Chabot la Serre est attaqué et forcé dans Hoya.

² Minden capitule le 14 mars 1758.

³ Bussy, secrétaire du duc de Richelieu dans sa première ambassade à Vienne, reste chargé d'affaires depuis son départ jusqu'à l'arrivée du comte de Cambis; puis, suivant A. BASCHET (*Histoire du Dépôt*), est employé aux bureaux politiques; en 1737 il est ministre à Hanovre, en 1740 chargé d'affaires à Londres après la mort du comte de Cambis. Nommé premier

de dresser cette pièce, assez mal faite pour la forme, et de la communiquer au maréchal, qui y donna son approbation, avec d'autant plus de plaisir qu'il s'est servi depuis de cet écrit politique comme d'un bouclier, pour disculper son imprudence et sa duperie; mais comme la capitulation est imprimée à la suite de ce manifeste, à travers le voile qui cache les fautes du maréchal, il est bien aisé, à des yeux un peu attentifs, de les deviner et de voir que le Roi n'a pas voulu accuser son général, n'ayant pas jugé à propos de le punir.

Le maréchal entretenit avec moi un commerce d'honnêteté et d'amitié tant que je fus en place; mais il se déchâna pendant mon exil : il aurait été plus noble de se brouiller avec moi quand je pouvais me défendre. Je l'avais fait nommer pour l'expédition de Minorque; je venais de disculper sa conduite militaire et politique à la face de l'Europe : il aurait pu se dispenser de se déclarer contre moi au moment de ma chute; c'est au moins ainsi que j'en aurais usé, si j'avais été à sa place. A l'égard du président Ogier, il se disculpa en envoyant les lettres du maréchal de Richelieu, qui faisaient entendre qu'il était autorisé à traiter avec le duc de Cumberland.

Cette évacuation du pays de Hanovre coûta à la France quarante millions, outre la honte.....

commis le 24 mars 1749, il est de nouveau ministre à Hanovre en 1755 et quitte ce poste le 26 juillet, sans prendre congé. Enfin, en 1761, il est ministre près du roi de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE XLI

DE L'AFFAIRE DE ROSBACH, LE 5 NOVEMBRE 1757

J'ai dit précédemment que les instructions de M. de Soubise portaient qu'il amuserait le roi de Prusse en Saxe pendant que les Autrichiens feraient le siège de Schweidnitz et tenteraient tout pour s'établir en Silésie ; qu'il était défendu à ce général de s'exposer à une action décisive. Ce plan fut suivi tant que M. de Soubise eut peu de troupes ; mais sitôt qu'il eut reçu le renfort que M. de Richelieu lui envoya, malgré lui, les mains lui démangèrent, et il envoya le comte de Saint-Germain ¹, homme d'esprit, homme de guerre, qui sait commander, mais qui obéit difficilement, avec une tête de troupes aux environs

¹ Louis-Claude, comte de Saint-Germain, né à Vertamboz (Jura) le 15 avril 1707, lieutenant au bataillon de milice de la Franche-Comté en 1726, quitte en 1729 le service de France pour entrer à celui de l'électeur palatin, puis, en 1730, à celui de l'Empereur. En 1741, il entre au service de l'électeur de Bavière, qui le crée major général et lieutenant général de ses armées. Après avoir essayé vainement de s'entendre avec le roi de Prusse (1745), il revient en France, où il obtient (1^{er} avril 1746) le grade de maréchal de camp, et bientôt (10 mai 1748) celui de lieutenant général. Employé en 1757 à l'armée de Soubise, en 1758, 1759 et 1760 en Allemagne, il quitte de nouveau le service de France, à la suite de discussions avec le duc de Broglie, son général, entre au service du Danemark, où il devient feld-maréchal, le quitte bientôt pour rentrer en France, devient ministre de la guerre avec Turgot en 1775, est renvoyé à la suite de ses ordonnances sur les châtimens corporels (1777), et meurt à Paris le 15 janvier 1778. (Voir sa *Correspondance avec Paris-Duvernay*, 2 vol. in-8°. Paris, 1789.)

de Leipsick : ce général n'approuvait pas cette pointe ; mais il sut s'en tirer en habile homme. Cependant le roi de Prusse rassemblait ses forces.

Quand on apprit à Versailles la position de M. de Soubise, on examina dans le conseil du Roi s'il était expédient de changer les instructions qu'on lui avait données. L'avis fut unanime de lui ordonner de s'en tenir au premier plan et de ne rien hasarder : on savait que le roi de Prusse était fort pressé de repasser en Silésie, et ce n'était pas le cas de hasarder une bataille. Madame de Pompadour fut fort choquée que les ministres du Roi s'opposassent ainsi à la gloire de M. de Soubise ; chacun nia avoir été d'avis de lui ordonner de revenir sur ses pas : il n'y eut que moi qui eus le courage de garder mon opinion et d'oser en convenir. Cependant M. de Paulmy¹ écrivit une lettre tortillée à M. de Soubise, pour lui faire entendre l'avis du conseil du Roi, sans lui défendre de combattre, s'il croyait pouvoir le faire avec avantage.

Voilà, après la convention de Closter-Seven, la seconde époque des malheurs de la guerre. C'est la première de l'aigreur qui commença à se glisser dans mes relations avec madame de Pompadour : elle voulait que j'eusse les mêmes préventions et le même zèle qu'elle en faveur de M. de Soubise, et cela n'était pas possible.

... Il faut dire, à la louange de ce général, que dès qu'il connut les intentions du Roi, il se retira, non sans quelques risques, et fut prendre un camp près de Rosbach, où

¹ Antoine-René de Voyer, dit le marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson (ancien ministre des affaires étrangères) et de Marie-Madeleine Méliand, né le 22 novembre 1722, conseiller au Parlement (1744), maître des requêtes (1747), ambassadeur en Suisse (1748), secrétaire d'État de la guerre en survivance (1751), titulaire, du 1^{er} février 1757 à mars 1758, ambassadeur en Pologne (1762), à Venise (1766), mort le 13 août 1787.

il manda qu'il attendrait le roi de Prusse. Ce prince, en effet, vint le tâter l'avant-veille de la bataille; malgré la bonté du poste, il aurait attaqué M. de Soubise par la droite, occupée par l'armée de l'Empire, dont le roi de Prusse ne faisait pas grand cas, et où il avait beaucoup de partisans; mais le maréchal Keith et le prince Henri, son frère, grands généraux, ne furent pas de cet avis. On dit même que M. Keith osa dire au roi de Prusse: « Sire, souvenez-vous de Kollin. » Cette journée se passa en canonnades: le roi de Prusse regagna son camp, dans le dessein de décamper bientôt et de marcher en Silésie. Le surlendemain de cette tentative inutile, et glorieuse pour M. de Soubise, ce général tint un conseil de guerre, où il fut résolu de laisser décamper tranquillement le roi de Prusse et de prendre ensuite ses quartiers d'hiver.

Je ne sus qu'un an après ce qui avait décidé d'attaquer le roi de Prusse après la résolution contraire prise le matin; le duc de Choiseul, en revenant de Vienne pour remplir à ma place le poste des affaires étrangères, m'apprit que c'était lui qui avait décidé cette action. Le courrier qu'il avait dépêché au maréchal de Soubise arriva après le conseil de guerre dont je viens de parler, et décida l'affaire¹: la cour de Vienne jetait feu et flammes de ce que M. de Soubise n'osait attaquer le roi de Prusse avec des forces supérieures; elle craignait que Sa Majesté ne vint interrompre les succès du prince Charles en Silésie, et madame de Pompadour avait écrit au duc de Choiseul que le conseil du Roi ne tendait qu'à déshonorer M. de Soubise. M. de Choiseul prit sur lui d'exhorter ce général à plus de hardiesse et de confiance. L'ordre pour marcher au roi de Prusse fut donné à midi. Nous reçûmes

¹ Voir cette lettre dans FILON, *Ambass. de Choiseul*, p. 107.

deux courriers ce jour-là : l'un nous apportait la résolution de combattre, l'autre annonçait la défaite complète de notre armée : le premier courrier m'avait fait deviner le second. On voit par cette anecdote que M. de Soubise fut en quelque sorte excusable d'avoir déféré aux conseils d'un ministre, qu'il savait bien instruit ; mais on voit aussi par quelles intrigues sourdes toutes les affaires étaient menées.

Je ne dirai rien de cet événement honteux, et dans lequel M. de Soubise donna des preuves de valeur, les troupes de lâcheté¹, le comte de Saint-Germain, qui fit la retraite, d'habileté, et le roi de Prusse, de la supériorité de son coup d'œil et de ses talents. Il dit aux officiers français qui eurent l'honneur de souper avec lui le jour de la bataille, qu'il n'avait pas cru être attaqué par les Français, qu'il avait pris nos premières troupes pour des malfaiteurs de l'armée de l'Empire ; qu'il avait fait d'assez bonne besogne dans cette journée, mais qu'il lui en restait de plus importante ailleurs. En effet, il partit le lendemain pour se rendre en Silésie ; chemin faisant, il apprit la prise de Schweidnitz², et continua sa marche ; peu de jours ensuite, il apprit la bataille de Breslaw³, la défaite, la dispersion de son armée, la prise du prince de Bevern⁴, qui la commandait, et marcha en avant. C'est peut-être dans cette occasion que ce prince a marqué le plus de présence d'esprit et de courage.

On sait ce qui se passa à Lissa⁵ un mois après la bataille

¹ Voir la *Dépêche de Bernis à Stainville*, Filox, p. 113.

² 12 novembre 1757. (Supplément à la *Gazette de France* du 28 novembre 1757.)

³ 22 novembre.

⁴ Le 24 novembre, à quatre heures du matin, le duc de Bevern, allant reconnaître, fut pris par un poste avancé de Croates, dont un petit corps avait passé l'Oder, sous les ordres du général Beck.

⁵ Bourg de Silésie, dans le cercle de Neumarkt ; la bataille fut livrée le 5 décembre 1757.

de Rosbach. Il ne m'appartient pas de dire les fautes que les généraux autrichiens firent dans cette journée, puisqu'ils surent si bien les réparer la campagne d'après, au siège d'Olmütz, et que l'Impératrice-Reine et le comte de Kaunitz, son ministre, créèrent dans l'espace de trois mois une nouvelle armée qui obligea le roi de Prusse à lever le siège de cette place, et à renoncer au grand projet de marcher à Vienne et de renverser la puissance autrichienne.

Après Rosbach, je fus d'avis, encore avec tout le conseil, d'ordonner au prince de Soubise de joindre ses troupes à celles du maréchal de Richelieu, qui, ayant séparé son armée, aurait été suffisamment renforcé pour en imposer au prince Ferdinand, qui avait rompu la capitulation de Closter-Seven. Madame de Pompadour se fâcha qu'on eût mis son général aux ordres du maréchal de Richelieu : chaque ministre retira son avis, je conservai le mien et j'osai le soutenir. Elle m'en témoigna son indignation ; je lui répondis que j'étais serviteur de M. de Soubise, mais que ses intérêts m'étaient encore moins chers que ceux de l'État. Voilà l'époque où l'amitié de madame de Pompadour pour moi commença à se refroidir ; elle se ranima un peu, la campagne suivante, quand je fus d'avis qu'on donnât à M. de Soubise vingt-quatre mille hommes à commander et à joindre aux Autrichiens. On verra plus loin que cette armée fut ensuite dirigée sur la Hesse, et obligea le prince Ferdinand, après la bataille de Crevelt, de repasser le Rhin pour venir couvrir son pays. Ainsi la campagne de 1757 se termina par les batailles de Rosbach et de Lissa, qui causèrent aux Autrichiens et à nous un dommage incalculable.

Jé songeai entre ces deux batailles aux moyens de terminer la guerre, et je commençai à y préparer de loin

nos alliés. En même temps je projetai de faire pencher la balance par la déclaration du Danemark : la négociation fut si secrète qu'elle n'a pas encore beaucoup transpiré. Le baron de Bernstorff ¹, ministre des affaires étrangères à Copenhague, homme fin et habile, ne désirait, comme je crois l'avoir déjà dit, ni notre triomphe, ni l'agrandissement du roi de Prusse, ni celui de nos alliés. Il ménageait l'Angleterre, aspirait au rôle de médiateur dans la paix générale, et voyant que le roi de Prusse allait prendre un ascendant trop fort, il prêta l'oreille aux insinuations que je lui fis faire, en lui rappelant une phrase d'une de ses dépêches, qui m'avait frappée : le conseil du Roi approuva ma négociation, sans croire qu'elle pût réussir. Il fut fort étonné quand je mis sous ses yeux en très-peu de temps la convention toute signée ². Ce ne fut pas sans peine que je calmai les inquiétudes de nos alliés sur cette négociation. Le président Ogier répara bien dans cette occasion la faute qu'il avait faite lors de la convention de Closter-Seven. Il s'agissait d'avancer au Danemark une somme assez modique pour le mettre en état de paraître sur la scène avec quarante mille hommes, et de lui assurer à la paix nos bons offices pour un arrondissement qui lui convenait. Le contrôleur général me permit tout : il manqua de parole : une nou-

¹ Jean-Hartwig-Ernest, comte de Bernstorff, né à Hanovre le 13 mai 1712, entre de bonne heure au service du Danemark, est envoyé d'abord près la diète de Ratisbonne (1727), puis à Paris (1744). Secrétaire d'État en 1750, titré comte par Chrétien VII, disgracié par Frédéric V en 1770, il mourut sur la route de Copenhague, où il était rappelé à la suite de la chute de Struensée, le 19 février 1772. On a la *Correspondance entre Bernstorff et Choiseul*. Copenhague, 1871, in-8°.

² Le traité définitif auquel Bernis fait allusion plus loin, conclu à Copenhague, le 4 mai 1758, et publié par Кочев (II, 125), porte qu'une armée danoise doit être réunie dans le Holstein, et que la France favorisera l'échange du Holstein contre Oldenbourg.

velle convention fut encore faite : la finance, après avoir promis d'être exacte, ne le fut pas. Enfin, dans l'été de la campagne de 1758, l'affaire se renoua, le Danemark me demanda ma parole personnelle, et la finance, après m'avoir assuré que je pouvais la donner, m'y fit manquer pour la troisième fois..... Ce fut alors, et par des considérations non moins importantes, que je résolus de quitter les affaires étrangères. C'est ce que l'on verra dans la troisième partie de ces Mémoires.

CHAPITRE XLII

NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX, SUR LA FIN DE LA CAMPAGNE
DE 1757

Peu de jours après la bataille de Rosbach, je profitai de la diminution de la confiance que madame de Pompadour commençait à avoir du succès de la guerre, pour lui faire sentir qu'il était impossible d'espérer une plus heureuse issue de la campagne prochaine que de la précédente¹. Je lui représentai que nous n'avions rien encore perdu dans la guerre maritime; que Minorque servirait à la restitution de Louisbourg, s'il était pris, mais qu'à la longue il était impossible que les Anglais, supérieurs en forces maritimes, ne vinsent à bout de nous enlever nos colonies, source et fondement de notre commerce extérieur; qu'il n'était pas dans la puissance de nos alliés de nous dédommager de cette perte; que la capitulation de Closer-Seven et ses suites avaient changé la scène; que M. le prince Ferdinand rendrait l'armée des alliés plus formidable qu'elle ne l'avait été jusqu'alors; que M. Pitt², successeur de M. Fox, avait senti, étant devenu ministre, l'importance pour l'Angleterre d'empêcher que la balance du continent ne penchât de notre côté, parce que l'intérêt de la terre l'emporte sur l'intérêt maritime; que nous n'avions point de généraux, et que la finance ne pouvait

¹ Nous donnons dans un Appendice spécial le résumé des négociations de Bernis en 1758, d'après les dépêches conservées au Dépôt des affaires étrangères.

² Rentré au ministère en juillet 1757.

plus porter le poids des dépenses; que dans cet état il y aurait de la folie à continuer une guerre ruineuse; que nous devions nous occuper sérieusement de la paix de concert avec nos alliés; que la Suède et la Russie s'y porteraient aisément, ainsi que la Saxe et l'Empire, et qu'il fallait attendre qu'il arrivât quelque disgrâce à la cour de Vienne, déterminée à continuer la guerre, pour la faire entrer dans nos vues; que par rapport à notre guerre maritime, j'avais déjà préparé la cour de Madrid à se prêter pour médiatrice, et à faire respecter sa médiation par l'augmentation de ses forces de terre et de mer; que la reine d'Espagne, si opposée à entrer dans nos querelles, commençait à sentir combien il importait à cette monarchie que nos colonies ne tombassent pas dans les mains de l'Angleterre, et combien le rôle que nous voulions faire jouer à l'Espagne était honorable pour elle; que j'avais déjà fait le modèle de trois traités différents avec la cour de Londres: le premier, dans le cas où nous aurions des succès sur cette puissance; le second, dans le cas où ces succès seraient partagés entre les deux nations; le troisième, dans le cas où la supériorité se serait déclarée du côté de l'Angleterre; que les deux premiers projets étaient si raisonnables que l'Espagne n'aurait pas grand'peine à nous en faire obtenir les conditions si nous avions l'avantage, ou si la balance était égale; mais que dans le cas de malheur, l'Espagne, intéressée à la conservation de nos colonies qui couvrent et défendent les siennes, adoucirait aisément la dureté des conditions que voudrait nous imposer le vainqueur, et nous obtiendrait, en menaçant de se déclarer, l'acceptation des sacrifices raisonnables que nous étions disposés à faire dans un cas pareil.

J'ajoutai à ces considérations celle-ci, encore plus im-

portante : c'est que la cour de Vienne ne peut nous dédommager de la perte de nos colonies et de notre commerce, source abondante de richesses de la France ; que si, pour son intérêt particulier, elle persistait à vouloir nous ruiner, nous ne devons compter ni sur son amitié, ni sur la fidélité de son alliance, parce que, si ses sentiments à notre égard étaient sincères, elle était presque aussi intéressée que nous à la conservation de la puissance de la France, puisque c'était sa plus grande ressource, au moins pendant la vie du roi de Prusse, et qu'ainsi l'obstination qu'elle pourrait montrer à la continuation de la guerre ne mériterait de notre part que des ménagements politiques, et que le Roi devait toute préférence à son royaume sur ses alliés.

Ces considérations ne persuadèrent pas madame de Pompadour, qui voyait en enfant les affaires de l'État ; mais elle n'eut pas de bonnes raisons à y opposer. En conséquence, je pris les ordres du Roi pour préparer la Suède et la Russie à la paix, et j'attendis le moment favorable pour les premières ouvertures à la cour de Vienne.

La perte de la bataille de Lissa, la paix de Breslaw et l'anéantissement de l'armée de l'Impératrice, m'en fournirent à propos l'occasion. Cette cour était dans le plus grand embarras, mais non dans la consternation comme la nôtre. L'Impératrice déclara au Roi qu'elle ferait la paix si la France le voulait, mais que pour elle, si elle était la maîtresse, elle était résolue à se défendre dans son dernier village avec son dernier bataillon, plutôt que de tomber dans la dépendance du roi de Prusse ; que cependant elle consentait à ce que l'on s'occupât de la paix, pourvu qu'en y travaillant on continuât la guerre avec plus de sagesse et de vigueur. Le consentement ne

fut d'abord que verbal; mais je profitai de la crainte que le siège d'Olmütz inspira à la cour de Vienne pour avoir son consentement à la paix par écrit. Il faut convenir que le duc de Choiseul conduisit bien cette négociation : il pensait comme moi alors sur l'inutilité et le danger de la continuation de la guerre. Il pressa la cour de Vienne avec une activité qui est dans son caractère ¹; il faut convenir aussi qu'il fut aidé par les circonstances, et que le comte de Montazet, qui avait gagné la confiance de l'Impératrice par les services qu'il lui rendait dans ses armées et par sa liaison avec la princesse d'Esterhazy ², favorite de l'Impératrice, lui fut d'un grand secours.

Le comte de Kaunitz, auteur du projet de l'alliance, avait beaucoup de peine à renoncer à l'espoir de conquérir la Silésie : car l'Impératrice-Reine, il faut en convenir à sa gloire, n'a mis dans toute cette guerre que de la dignité, de la raison et du courage. Mais l'amour-propre du ministre était intéressé à ne pas abandonner son ouvrage. L'Impératrice, sentant combien la jalousie que la faveur de ce ministre inspirait à tout son conseil était préjudiciable à ses affaires, prit le parti utile de lui donner tous les pouvoirs nécessaires pour ordonner à toutes les parties de l'État relatives à la guerre : elle ne craignait pas que son ministre abusât de cette autorité, parce qu'elle était bien sûre de la retirer quand il lui plairait. La guerre

¹ Dans son *Ambassade de Choiseul à Vienne*, M. Filon parle à peine de cette négociation. Il est vrai qu'elle est de nature à gêner les apologistes de Choiseul.

² Il s'agit sans doute ici de Marie-Élisabeth, fille du comte Ferdinand de Weissenwolf, née le 21 mars 1718, mariée le 7 mars 1737 à Nicolas-Joseph, prince Estherazy de Galantha, né le 18 décembre 1714, chevalier de la Toison d'or, chambellan de l'Empereur, commandeur de Marie-Thérèse, lequel hérita de son frère, Paul-Antoine, le 18 mars 1762, et mourut le 28 septembre 1790. Quant à la princesse, elle mourut le 26 février 1798.

aurait été mieux conduite si le Roi en avait fait autant en France, quand le maréchal de Belle-Isle, qui, avec de grands défauts, avait des talents et de l'expérience, prit le département de la guerre; mais la marquise, sans en avoir le titre, était effectivement le premier ministre du Roi, et elle ne pensait pas que Sa Majesté dût suivre l'exemple de l'Impératrice.

L'armée autrichienne, rentrée en Bohême après l'affaire de Lissa, était diminuée de moitié; on peut même dire qu'elle n'existait plus; en moins de trois mois elle fut complète, et si formidable qu'elle fit lever le siège d'Olmütz¹, que le roi de Prusse eut l'audace d'entreprendre si loin de ses magasins. Cette création d'armée fit beaucoup d'honneur au comte de Kaunitz; en même temps elle fit connaître les ressources de la puissance autrichienne. Si le maréchal Daun, en enlevant deux convois au roi de Prusse, et en lui dérochant une marche, le contraignit à lever le siège, et sauva ainsi la cour de Vienne, il faut convenir aussi que ce prince fit devant ce général la retraite la plus glorieuse et la mieux ordonnée : le maréchal Keith en fut chargé.

Je crus avoir rendu un service important à l'État en obtenant du Roi la permission de traiter la paix, et en réussissant à y amener nos alliés; mais cette paix, pour être honorable, exigeait que la campagne de 1758 fût mieux conduite que la précédente. Ce fut alors que je traitai avec le Danemark, et que je le fis consentir à se déclarer avec une armée de quarante mille hommes, qui, prenant celle des alliés par le centre, devait décider de notre supériorité. Je m'attendais bien que la cour de Vienne, si elle avait des succès, se rendrait difficile pour

¹ Nuit du 1^{er} au 2 juillet 1758.

la paix, quoiqu'elle y eût consenti. Mais le conseil du Roi convint avec moi de la nécessité de ne point mettre dans cette affaire si importante de fausse complaisance, et je me chargeai d'y amener cette cour, sans nous brouiller avec elle, ni sans risquer de ruiner le royaume pour le seul intérêt mal entendu de notre allié.

Je profitai des pertes que nous occasionna la retraite de Hanover pour faire sacrifier à la cour de Vienne les arrérages considérables des subsides que nous lui devions, et qui étaient échus depuis six mois, et, lorsque M. Boulongne, au mois d'avril 1758, me montra, par ordre du Roi, l'état des finances, j'entrepris de faire diminuer le subside accordé à la cour de Vienne de moitié et de ménager encore une autre diminution dans le courant de la campagne. J'envoyai à cet effet les instructions nécessaires, et même le projet dressé de la convention à l'ambassadeur du Roi. M. de Choiseul vint à bout de ces deux négociations à l'aide des mémoires, instructions et modèle de traité que je lui adressai.

Je voulus même, quand il me succéda dans le ministère, qu'il jouit de cette gloire pour affermir son crédit dans le public¹. . . . Mais qui croirait que quinze jours après son retour de Vienne et après ma disgrâce, ses partisans aient eu l'impudence de débiter que j'avais accordé les subsides, et que M. de Choiseul les avait supprimés depuis son retour? Il y aurait eu à peine le temps d'envoyer un courrier à Vienne et d'en recevoir réponse, en supposant même que cette cour se fût déterminée sur une

¹ Le plan de cette nouvelle convention, lu par Choiseul dans la séance du conseil du 9 décembre, est annoté de la main de Bernis, et tous les documents préparatoires ont été rédigés par le cardinal. Il est bon de comparer à ce passage des *Mémoires* ce que dit Choiseul. (*Mémoires*, Paris, 1790. In-12, 1^{re} partie, p. 72.)

affaire si intéressante pour elle à faire notre volonté et à exécuter nos ordres à l'ouverture du paquet. Cependant cette absurdité prit créance dans le public ; et plusieurs écrits, quelques gazettes étrangères, ont eu la maladresse de l'avancer, en sorte qu'on voulut tourner contre moi mon propre ouvrage, et profiter de l'éloge que j'avais fait du négociateur pour lui donner l'honneur et le mérite de l'affaire, tandis qu'il n'avait été que l'instrument dont le ministre s'était servi : il pouvait partager la gloire, mais non pas se l'approprier. L'auteur du *Codicille politique du maréchal de Belle-Isle*¹, homme mal instruit et de peu d'autorité, a eu la bassesse de jeter le blâme des subsides sur moi, et d'attribuer le mérite de la réduction à mon successeur ; mais cette opinion n'a pas duré, parce qu'on s'est trop pressé de la répandre ; tout le monde a calculé les époques, et l'on a vu qui était le véritable auteur : l'impudence ne réussit qu'un moment. Je suis persuadé que M. le duc de Choiseul n'a eu aucune part à cette injustice, mais il aurait eu très-bonne grâce à la détruire.

Je me sentis soulagé dès que j'eus le consentement formel de la cour de Vienne pour traiter la paix à la fin de la campagne de 1758. J'avais terminé les affaires du Parlement, et établi des principes dans celles du clergé, comme on le verra dans le chapitre suivant. Je me souviens que lorsque M. de Puy sieulx rentra, dans l'été de 1758, au conseil du Roi², il fut fort étonné, lui qui n'avait pas approuvé la guerre, quand je lui dis : Est-ce

¹ *Le Codicille de l'esprit, ou Commentaires des maximes politiques de M. le maréchal de Belle-Isle*, avec des notes apologétiques, historiques et critiques, le tout publié par M. D. C. (de Chevrier). La Haye, Veuve van Duren, 1762, in-12, 2^e partie, p. 42.

² Il s'en était retiré en juillet 1756 et y rentra en juillet 1758.

trop tard d'avoir songé à faire la paix avant la fin de la première campagne? Eh! n'est-il pas assez adroit et assez heureux d'y avoir fait consentir formellement la cour de Vienne? Depuis cette époque ce ministre a toujours eu pour moi une estime plus marquée, et qui n'a fait que s'augmenter. Si on ne peut le placer au rang des grands ministres, on ne peut se dispenser, sans injustice, de le ranger au nombre des ministres sages; et je l'ai vu dans le conseil du Roi ouvrir de bons avis, et les soutenir avec courage et dignité.

CHAPITRE XLIII

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DES ANNÉES 1757 ET 1758

Aussitôt que j'eus rétabli et pacifié le parlement de Paris, sur la fin de l'été de 1757, je m'occupai de remettre le calme dans l'Église. Le Roi avait exilé à Conflans M. l'archevêque de Paris (Beaumont) pour le soustraire aux poursuites du Parlement, qui avait convoqué les princes et les pairs pour citer et juger ce prélat, les chambres assemblées. Cette affaire n'était pas finie; mais il me parut injuste que, le Parlement ayant été rétabli, M. l'archevêque de Paris ne fût pas rappelé dans sa métropole. J'engageai le Parlement à suspendre les poursuites jusqu'à ce qu'on fût convenu d'un plan de conduite avec l'archevêque pour étouffer le feu qu'avaient d'abord allumé les affaires de l'Hôpital, ensuite les billets de confession, le refus des sacrements, et, en dernier lieu, l'affaire des Hospitalières du faubourg Saint-Marcel. Ces religieuses, par leur constitution, doivent élire après un certain temps leur supérieure, et cette élection doit être précédée par une communion générale dans leur église, que l'archevêque avait interdite sans déclarer ses motifs, mais sous prétexte de jansénisme, ou, ce qui revient au même aujourd'hui, sous prétexte que ces religieuses étaient rebelles à la constitution *Unigenitus*. Effectivement plusieurs d'entre elles ne pensaient pas bien à cet égard, mais elles n'avaient fait aucun acte extérieur qui prouvât leur

désobéissance; toute leur faute se réduisait à la lecture des livres de Port-Royal, à quelques propos dans leur intérieur qui étaient immédiatement rendus à M. l'archevêque, et à quelques visites de prêtres soupçonnés de jansénisme et de magistrats accusés de révolte à la bulle *Unigenitus*. Le chapelain que l'archevêque avait donné aux hospitalières rendait un compte exact et minutieux, jour par jour, de toutes ces choses; et M. de Beaumont, sur cette gazette, sans enquête juridique et sans confrontation, s'était persuadé que toutes ces choses établissaient une véritable notoriété de fait, et même une évidence si sensible qu'il ne croyait pas pouvoir, en conscience, admettre les religieuses hospitalières à la sainte table.

Voilà quel était l'état des choses. Le Parlement ayant commencé une procédure contre l'archevêque, suspendue par l'exil de ce prélat, ne pouvait, disait-il, se dispenser de la poursuivre aussitôt que M. de Beaumont aurait sa liberté. Je demandai du temps pour négocier avec ce prélat, et je l'obtins du Parlement. Je concertai avec le premier président, les gens du Roi, le président d'Ormesson et l'évêque d'Orléans¹, nouvellement chargé de la feuille des bénéfices, une lettre que les religieuses hospitalières devaient écrire à M. de Saint-Florentin pour porter ce ministre à assurer le Roi du regret qu'elles avaient d'avoir encouru la disgrâce de M. l'archevêque, qu'elles respectaient comme leur supérieur, et dont elles admiraient les vertus. Elles protestaient de leur soumission à tous les décrets de l'Église et à toutes les bulles du Pape,

¹ Louis Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans de janvier 1758 à 1788, né à Marseille le 2 octobre 1750, fils de messire François de Jarente la Bruyère et de dame Marie-Thérèse de Jarente. Voir le magnifique in-folio : *Collection des principaux titres de la maison de Jarente en Provence*. Paris, veuve Ballard, 1768, in-folio, particulièrement p. 490 et suiv.

de la manière dont elles étaient reçues et autorisées dans le royaume ; ne pouvant faire une déclaration plus détaillée ni plus expresse , à cause de la déclaration du Roi enregistrée au Parlement, qui impose un silence absolu sur les matières qui avaient agité l'Église de France ; promettant, au reste, de porter le même hommage de leur soumission aux pieds de leur pasteur toutes les fois qu'il l'exigerait. Cette lettre fut communiquée au nonce du Pape, Gualterio ¹, qui en fit part à Sa Sainteté, laquelle jugea (c'était Benoit XIV) que la déclaration de ces religieuses était suffisante et qu'on devait s'en contenter.

Dès que le Roi m'eut chargé des affaires de l'Église, voici sur quels principes je lui proposai de les gouverner : 1° Avant de rien faire dans des matières si délicates , de prendre l'avis de son conseil d'État et des dépêches réunis ² en comité chez M. le chancelier, où les matières seraient discutées à fond..... 2° De composer un autre comité de cardinaux et d'évêques les plus instruits et les plus expérimentés, où l'avis de son conseil serait porté, afin de voir s'il ne blessait aucun principe théologique ou canonique, et, lorsque les conseils politique et ecclésiastique seraient d'accord, de faire un mémoire en conséquence pour être communiqué à la cour de Rome, laquelle, y ayant donné

¹ Louis Gualterio, neveu du cardinal Philippe-Auguste Gualterio, arrière-petit-neveu du cardinal Charles Gualterio, archevêque titulaire de Myre en Lycie, né le 12 octobre 1706, d'abord camérier d'honneur du pape Benoit XIII, prélat domestique du même pape, chargé en 1726 d'apporter la barrette au cardinal de Fleury, vice-légat à Ferrare en 1730, inquisiteur du saint office à Malte, nonce près du roi des Deux-Siciles en 1743, nommé nonce en France en novembre 1753, y resta jusqu'en 1759.

² Le conseil d'État ou conseil d'en haut se composait, comme on l'a vu, du Roi et des ministres nommés par lui ; le conseil des dépêches, qui décidait des affaires provinciales, des placets, etc., était composé à peu près de la même façon. Le contrôleur général et tous les secrétaires d'État y assistaient.

son approbation, mettait le Roi en toute sûreté pour agir en souverain dans les affaires de l'Église. J'ai observé cette conduite pendant tout mon ministère, et j'avais l'air de disposer le Parlement à adopter l'avis du conseil du Roi, moyennant quoi le clergé et le Parlement n'avaient rien à objecter ; la cour de Rome était contente de la déférence qu'on lui montrait ; les choses se passaient en règle, et les évêques trop échauffés devaient nécessairement se tranquilliser sur un plan de conduite étudié par leurs principaux confrères, approuvé par le Pape, adopté par le conseil et respecté par les parlements. En suivant cette route, j'aurais répondu au Roi d'éteindre entièrement, en quelques années, la fermentation de l'Église, des parlements et de l'État en général ; ce que j'ai fait en deux ans montre évidemment ce que j'aurais pu faire si j'avais été plus longtemps en place.

Il faut convenir que le pape Benoît XIV, avec beaucoup de lumières, de droiture, d'amour de la paix, aidait prodigieusement à l'établissement d'un système si sage et si religieux ; mais j'aurais eu le même avantage avec son successeur, dont je connaissais le caractère, et qui aurait été content si on avait usé de plus de ménagements avec lui dans l'affaire des Jésuites (que je traiterai séparément à la fin de ces Mémoires) et dans plusieurs autres affaires, où l'on peut dire que l'on en a usé avec le Pape avec trop de légèreté et quelquefois avec violence.

Il ne faut pas que les princes apprennent au peuple à mépriser l'autorité du chef de l'Église, et il ne faut pas croire non plus que la cour de Rome renonce jamais aux principes d'après lesquels elle a étendu autrefois trop loin ses prétentions, ni qu'il y ait à craindre désormais qu'elle veuille réaliser une chimère de pouvoir universel qui a été favorisé autrefois par la grossièreté et l'ignorance des

siècles, et que personne aujourd'hui ne voudrait ni seconder ni défendre, depuis que les esprits sont plus éclairés. Ainsi, il n'y a qu'à ne jamais attaquer hors de propos les prétentions de la cour de Rome, car elle se croirait alors dans l'obligation de se défendre; mais si on paraît les oublier, et si on marque à cette cour les égards et la déférence qui lui sont dus, on peut être assuré qu'elle ne fera pas d'entreprises, ou que, s'il elle en fait, rien ne sera plus aisé que de les arrêter sans brouillerie et sans éclat. L'autorité de l'Église n'est fondée extérieurement que sur l'opinion des esprits; or les esprits d'aujourd'hui ne sont que trop enclins à la discussion, on les a laissés pencher vers l'incrédulité, et l'on a mal fait, car les lois humaines tirent leur principale force du respect religieux que l'on rend aux lois divines. La France n'a rien à craindre des évêques, ni du chef de l'Église; aujourd'hui elle n'a à redouter que de voir leur autorité légitime méprisée, et c'est au Roi, pour son propre avantage, à la maintenir et à la faire respecter.

Dès que je fus assuré que le conseil du Roi, les principaux membres du clergé, le Pape et les parlements adoptaient le plan de conduite que j'avais proposé pour les affaires de l'Église, je me chargeai volontiers de la commission que le Roi me donna de négocier avec M. l'archevêque de Paris, dont je ne connaissais que le zèle, les vertus et l'inflexibilité, mais nullement la personne. Je lui parlai avec franchise et fermeté. Je lui fis sentir les avantages qui résulteraient pour l'Église de notre union; je l'assurai que nous pensions de même sur le fond des choses, et que nous ne différions que sur la manière de les conduire; j'insistai sur la nécessité d'éteindre, pour la conservation de la personne sacrée du Roi, cet esprit de fanatisme dont il venait d'être la victime; je lui exposai

la nécessité où était le Roi d'avoir de grands ménagements pour les parlements, surtout dans un temps d'une guerre qui ne pouvait être soutenue que par des édits vérifiés et enregistrés. Il me demanda, pour rétablir la paix, des choses assez difficiles; je les lui accordai toutes, et n'exigeai de lui qu'un peu de temps pour les arranger. Nous fûmes d'accord sur tous les points dans cette première conférence. Une seconde fut indiquée pour tout finir; mais, dans l'intervalle, on fit naître des soupçons et des craintes à ce vertueux prélat, dont les lumières ne sont pas si grandes que les vertus.

J'avais annoncé au Roi la paix dans la seconde conférence : cette espérance s'évanouit. Je trouvai l'archevêque tout changé. Il me demanda des préliminaires à remplir; il ne voulut se relâcher sur rien, ni m'accorder un temps suffisant et convenable. Son inflexibilité se montra dans tout son jour, et comme il me parlait sans cesse de sa conscience, qui lui défendait de se prêter à aucun tempérament, il m'échappa de lui dire que sa conscience était une lanterne sourde qui n'éclairait que lui : ce mot a beaucoup couru. En effet, la conscience est aveugle ou éclairée; la conscience aveugle fait des fanatiques, et la conscience éclairée, des hommes sages et soumis aux règles sans enthousiasme et sans excès.

Tout fut fini entre nous dès la seconde entrevue. Il y eut une troisième conférence avec l'archevêque chez le maréchal de Belle-Isle, qui n'eut pas plus de succès. Alors, comme il était indispensable de l'éloigner pour le soustraire aux poursuites du Parlement, je conseillai au Roi de mettre l'archevêque aux prises avec un comité composé de cardinaux et d'évêques, afin que M. l'archevêque pût être jugé par ses pairs; ce moyen n'eut pas plus de succès que ma négociation. Il ne me fut plus possible d'arrêter

le Parlement, et le Roi exila l'archevêque dans sa famille, quoique je lui représentasse que ce moyen n'était bon que pour gagner du temps, mais qu'il ne finissait pas l'affaire, puisque M. l'archevêque ne pouvait pas toujours être exilé, et que, d'ailleurs, cette dureté exercée à son égard ne servirait qu'à donner le lustre de la persécution à ses principes de conduite et ne changerait certainement pas ses opinions. Mais à la cour, quand on gagne du temps, on croit avoir tout gagné.

Il fut question alors de finir l'affaire des Hospitalières par l'autorité de la primatie de Lyon¹; ce furent les gens du Roi qui proposèrent ce moyen, et ils citèrent des exemples. Le conseil adopta cet expédient. Le Pape, consulté par le cardinal de Tencin, et précédemment par le Roi, approuva beaucoup ce moyen hiérarchique, et cita dans l'antiquité chrétienne, qu'il connaissait bien, plusieurs exemples d'affaires importantes terminées par les primats.

J'avais envoyé le sieur Afforty², ancien secrétaire du

¹ Gébuyn, archevêque de Lyon, ayant fait entendre au pape Grégoire VII que les papes ses prédécesseurs avaient donné aux archevêques de Lyon la primatie sur quatre provinces des Gaules, savoir : Lyon, Tours, Sens et Paris, obtint en 1079 une bulle par laquelle il fut reconnu et confirmé primat sur ces provinces. Les archevêques de Sens et de Rouen refusèrent de se soumettre à cette décision rendue sur un faux exposé, et portèrent la question au concile de Clermont, qui la résolut en faveur de l'archevêque de Lyon. La résistance des prélats de Sens et de Tours, auxquels se joignit celui de Rouen, n'en dura pas moins pendant trois cents ans. Les deux premiers cédèrent sous Charles VII. Le troisième en appela au Pape, qui lui donna raison et confirma son indépendance, laquelle fut reconnue par un arrêt du conseil du 11 mai 1702.

Le droit de cette primatie consiste dans le pouvoir de juger les causes pour lesquelles on appelle des sentences des métropolitains et de leurs suffragants. (V. dom BEAUNIER, *loc. cit.*)

² Afforty, l'un des secrétaires de la chancellerie, l'auteur, avec Monticourt, des *Étrennes badines, ou le Poète de cour*, vers 1739, in-8°. Employé aux affaires étrangères, je ne sais à quel titre, vers 1759, 1760, 1761.

chancelier d'Aguesseau, au cardinal de Tencin, qui, après avoir reçu l'avis du Pape, s'était chargé de juger cette affaire. M. Afforty, qui lui apportait les pièces et mémoires y relatifs, arriva à Lyon le jour même où le cardinal avait reçu le viatique. Il mourut peu de jours après, et alors on eut recours à M. l'évêque d'Autun (Montazet), administrateur-né du siège de Lyon pendant la vacance, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Il s'en chargea d'abord avec peine. Ensuite il demanda la permission d'aller traiter cette affaire avec l'archevêque de Paris; cette permission lui fut refusée, parce que M. de Beaumont pouvait le détourner du dessein de le juger, s'il lui avait témoigné sa répugnance à cet égard. On ne voulut pas que les bien-séances d'évêque à évêque pussent empêcher de terminer par une voie canonique et approuvée du Pape une querelle qui échauffait le Parlement et le public. L'évêque d'Autun demanda qu'il lui fût permis au moins d'écrire à l'archevêque de Paris, ce qui lui fut refusé par les mêmes raisons. Il jugea de la manière dont on sait, et ce jugement déterminina le Roi et son conseil à le nommer quelques mois après à l'archevêché de Lyon, parce que, l'affaire n'étant terminée que provisionnellement et devant recommencer à la prochaine élection d'une supérieure, il était naturel que le même tribunal et le même juge en fussent saisis. On peut lire à ce sujet le beau mémoire de l'archevêque de Lyon, auquel il est difficile de répondre solidement.

Cependant ce jugement lui fit perdre la confiance du clergé et celle de la famille royale. A sa place, je me serais laissé nommer à l'archevêché de Lyon, et je l'aurais refusé pour ne pas donner occasion à mes ennemis de dire que j'avais sacrifié ma conscience à mon ambition; cette action noble et désintéressée aurait augmenté sa réputation, et n'aurait pas nui à sa fortune. J'étais son ami, je lui en

aurais donné le conseil si je n'avais pas été ministre du Roi ; mais je ne pouvais pas aller contre la direction du système que le Roi avait embrassé.

Cette affaire mit beaucoup de chaleur dans le clergé, mais elle tranquillisa les parlements. M. Boullongne, contrôleur général, étant à bout de ses ressources, crut qu'il ne pouvait en trouver de plus promptes que dans une assemblée extraordinaire du clergé, à qui le Roi demanderait seize millions de don gratuit. En même temps, on craignit dans le conseil que cette assemblée ne fût orageuse, et qu'elle n'occasionnât du mouvement dans les esprits et surtout dans les parlements ; je promis au Roi qu'elle se passerait tranquillement, malgré les apparences.

Le cardinal de Tavannes ¹ y présidait ; l'archevêque de Reims, alors archevêque de Narbonne ², en était le second président. Tout s'y passa avec la plus grande décence et tranquillité ; jamais apparence d'orage n'a été suivie par un plus grand calme. Les évêques les plus prévenus contre mes maximes pacifiques revinrent de leurs préventions ; je gagnai la confiance des prélats comme j'avais gagné celle des ministres étrangers et des parlements. Il y a un moyen sûr pour cela : c'est d'être juste, d'être vrai, d'être ouvert et fidèle à sa parole. Aucune cour de l'Europe ne

¹ Nicolas-Charles de Saulx de Tavannes, cardinal de la sainte Église romaine, né le 17 septembre 1690, chanoine de Lyon, grand vicaire de Pontoise, puis évêque comte de Châlons en 1721, premier aumônier de la Reine en 1725, archevêque de Rouen en 1733, grand aumônier de la Reine en 1743, commandeur du Saint-Esprit en 1748, cardinal le 9 avril 1756, grand aumônier en 1757, abbé de Saint-Michel en Thiérache, de Saint-Etienne de Caen et de Signy, proviseur de Sorbonne, mort à Paris le 10 mars 1759, dans sa soixante-neuvième année. (V. les *Saulx-Tavannes*, par M. PINGAUD, p. 262.)

² Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né le 17 février 1692, évêque de Tarbes en octobre 1729, archevêque de Toulouse en janvier 1740, de Narbonne en octobre 1752, de Reims en décembre 1762, cardinal, grand aumônier de France en 1770, mort le 27 octobre 1777.

s'est méfiée de ma bonne foi. Les finesses ne trompent qu'un instant. La probité reconnue ne perd jamais son pouvoir ; elle agit dans tous les temps et dans toutes les circonstances. La confiance de l'assemblée générale du clergé en moi alla si loin qu'elle délibéra, sans mon agrément, de demander au Roi le premier grand siège qui viendrait à vaquer ; M. le cardinal de Tavannes vint m'en parler de la part de l'assemblée, que je suppliai de ne point faire cette démarche.

La veille de mon exil, au mois de décembre 1758, je travaillai une partie de la nuit à ménager le retour de M. l'archevêque de Paris, et à suspendre une dénonciation qui devait être faite contre un membre distingué du clergé aux chambres assemblées. Les évêques zélés trouvaient, dans les commencements, que mes principes dans les affaires ecclésiastiques étaient trop doux ; ils ont senti depuis combien ils étaient sages, et combien ils ont perdu de leur juridiction pour n'avoir pas su s'accommoder aux circonstances. Aujourd'hui que l'épiscopat est en souffrance, il voudrait m'avoir à sa tête. Mais ne pouvant pas espérer d'être utile à l'Église et à l'État, je me suis restreint à l'administration de mon diocèse, qui m'occupe uniquement. La Providence, qui m'avait élevé aux premières places, n'a pas voulu sans doute que je les occupe plus longtemps ; je ne les désirerai jamais, et je m'en tiendrai toujours fort éloigné. Pour un homme qui veut le bien et qui pense avec élévation, il n'y a que deux choses en ce monde : la réputation ou le repos.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DES ÉVÉNEMENTS QUI PRÉCÉDÈRENT ET SUIVIRENT LA BATAILLE
DE CREVELD. RETRAITE DE M. DE PAULMY : LE MARÉCHAL
DE BELLE-ISLE, MINISTRE DE LA GUERRE.

Le marquis de Paulmy, sentant que le fardeau de la guerre était trop pesant pour ses épaules, demanda à quitter ce département. Madame de Pompadour voulait le faire passer à M. de Contades¹, et les Paris, ne pouvant le faire donner à M. de Crémilles, ami de M. Duverney, le désiraient pour le maréchal de Belle-Isle, quoiqu'il fût anciennement leur ennemi. Je fus chargé par le Roi de le déterminer à l'accepter : il était encore dans la vieille erreur qu'un duc et pair, et un maréchal de France, ne pouvait pas sans déroger être secrétaire d'État, comme s'il était au-dessous de quelque dignité que ce soit de gouverner un grand royaume².

¹ Louis-Georges-Érasme, marquis de Contades, né le 11 octobre 1704, mort à Livry le 19 janvier 1793, maréchal de camp en 1740, lieutenant général en 1745, maréchal de France en 1758, battu à Minden le 1^{er} août 1759, gouverneur de l'Alsace en 1762.

² Les provisions de secrétaire d'État au nom du maréchal de Belle-Isle portent la date du 3 mars 1758. M. C. ROUSSET (*le Comte de Gisors*,

La première opération du maréchal de Belle-Isle fut de mettre M. de Mortagne¹, son ami, à la tête de notre armée du bas Rhin : M. le comte de Clermont n'en fut plus en réalité que le doyen. Ce Mortagne était un bon officier de cavalerie, à qui le maréchal de Belle-Isle, par un entêtement auquel il était sujet, croyait autant de génie militaire qu'au roi de Prusse. Cet officier cependant ne conseilla et ne fit que des sottises pendant tout le temps qu'il fut le bras droit de M. le comte de Clermont, lequel, après la bataille de Creveld, dit modestement : « Mais, j'en aurais bien fait autant tout seul. » La conduite de M. de Mortagne fut d'autant plus inconcevable que le maréchal de Belle-Isle lui avait mandé qu'il serait maréchal de France et général de l'armée du Roi à la première action heureuse à laquelle il se trouverait : on ne peut donc pas supposer qu'il ait conseillé mal le comte de Clermont pour lui faire ôter le commandement de l'armée, puisque ce commandement lui était assuré au premier événement heureux. Il est plus naturel de penser que M. de Mortagne n'en savait pas davantage, ou que, s'il

p. 389, note) croit qu'elles avaient été antidatées, et que ce ne fut que le 15 ou le 16 mars que le maréchal se détermina à accepter le portefeuille.

¹ Ernest-Louis de Mortani, comte de Mortagne, volontaire au régiment Royal-Allemand en 1706, était capitaine en pied en 1719, major au même régiment en 1728, brigadier en 1741, et passa à cette époque, avec le consentement du Roi, au service de l'empereur Charles VII, qui le nomma maréchal de camp et lui donna un régiment de dragons. Après la mort de Charles VII, il rentra au service de la France et fut lieutenant général en 1745. Maréchal général des logis de l'armée du duc de Belle-Isle en 1747, commandant dans les Trois-Évêchés en l'absence du maréchal de Belle-Isle en 1751, employé à l'armée d'Allemagne par lettres du 1^{er} mars 1757 et du 16 mars 1758, il se trouva à la bataille d'Hastembeck et à celle de Creveld, et revint en France au mois de juillet; il reprit le commandement du pays messin et fixa sa résidence à Sedan. Il se retira à Paris après la mort de M. de Belle-Isle, et y mourut le 15 octobre 1763. Voir sur lui « le Comte de Gisors » de M. C. ROUSSET, p. 395 et suiv.

avait été plus savant autrefois, sa science s'était évaporée.

Je ne cessai dès le commencement du printemps d'avertir M. le comte de Clermont des préparatifs que les alliés faisaient pour passer le Rhin ; j'indiquai le lieu où le pont de bateaux devait être jeté : tous ces avis furent inutiles ; on ne voulut rien en croire à notre armée ; enfin ce passage s'exécuta sans qu'elle daignât s'en apercevoir. Cette entreprise du prince Ferdinand était fort audacieuse, presque folle, si nous avions eu des généraux : on pouvait combattre avec avantage, on aima mieux reculer. Chaque jour un courrier de l'armée annonçait qu'elle avait rétrogradé pour choisir un champ de bataille qu'on désignait, et le lendemain un autre courrier apprenait que le poste si vanté par la dernière dépêche ne valait rien. Le Roi, impatienté de la timidité de ses généraux, écrivit de sa propre main au comte de Clermont qu'il aimait mieux voir son armée battue que déshonorée par ses retraites¹. Pendant ce temps on disait à l'armée que la cour ordonnait de fuir devant un ennemi inférieur de beaucoup : cette armée grossissait les forces du prince Ferdinand, et méconnaissait les siennes.

Nous apprimes par le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, jeune homme d'une grande espérance, quel était l'ordre de bataille, et, en cas d'échec, que la retraite de notre armée se ferait sur Liège en abandonnant Wezel, le Rhin, tous nos alliés de l'Empire, et livrerait l'Allemagne au roi de Prusse. On défendit au comte de Clermont de s'éloigner du Rhin ; il projeta ou plutôt on lui fit projeter, après la bataille de Creveld et la prise de Dusseldorf, de ramener l'armée du Roi par l'électorat de Trèves

¹ Publié par M. C. ROUSSEY, *le Comte de Gisors*. La lettre, datée du 16 avril 1758, est de Bernis, suivant les lettres à Choiseul.

sur la Moselle en passant par les défilés d'Andernach¹, où le prince Ferdinand aurait pu l'écraser sans ressource. Cette retraite livrait non-seulement le Rhin à nos ennemis, mais la Meuse et les Pays-Bas, et faisait déclarer la Hollande : à moins de soupçonner une trahison manifeste, on ne pouvait expliquer une pareille conduite ; d'un autre côté, le Roi avait peine à mortifier le comte de Clermont en lui ôtant le commandement de son armée. Pour déterminer le comte de Clermont à le quitter, je fus obligé de proposer au Roi de lui nommer un conseil, et le moyen réussit.

Cependant, et antérieurement à la nomination de ce conseil, arriva la journée de Creveld², où les ennemis surprirent notre gauche pendant que nos généraux étaient à table. Le comte de Saint-Germain, aujourd'hui feld-maréchal en Danemark, soutint toute la journée l'effort des alliés ; et si on avait bien voulu l'aider de quelques brigades d'infanterie, la bataille était gagnée ; car les ennemis avaient plié leurs tentes pour faire leur retraite. Le comte de Gisors fut blessé à mort dans une charge que M. de Mortagne fit faire, sans aucune raison ni succès, par les carabiniers. L'armée se retira sans être battue, et au lieu d'aller occuper les hauteurs de l'Erft³, elle vint camper sous Neuss⁴, et le surlendemain sous Cologne.

¹ Dans le cercle du bas Rhin et dans l'archevêché de Cologne, sur le Rhin, à trois lieues nord-ouest de Coblenz et à six lieues sud-est de Bonn.

² 23 juin 1758.

³ Rivière d'Allemagne qui naît aux monts Eifel, à deux lieues sud-ouest de Rheinbach, baigne Meckenheim, Bedbourg et Caster, puis, se dirigeant au nord-est, Grevenbroich, et se jette dans le Rhin à Grimlighausen, à une lieue et demie sud de Dusseldorf, après un cours d'environ vingt-deux lieues, dont trois navigables.

⁴ Ville de l'électorat de Cologne, à une lieue et demie sud-ouest de Dusseldorf, sur l'Erft, à une lieue et demie du Rhin.

C'est là qu'on engagea le comte de Clermont à essayer de regagner la France par l'électorat de Trèves, et que ce prince, à qui on avait donné pour conseil MM. de Contades et de Chevert ¹, se démit du commandement. J'obtins avec beaucoup de peine du maréchal de Belle-Isle le sacrifice de M. de Mortagne.

M. de Contades prit le commandement de l'armée et se porta fort à propos sur les hauteurs de l'Erft dans le même moment que les ennemis marchaient pour les occuper. Il perdit dans cette circonstance l'occasion de détruire l'avant-garde du prince Ferdinand. Si M. le prince Ferdinand ne s'était pas amusé trop longtemps à Neuss et s'il eût occupé ces hauteurs, c'en était fait de notre armée. Il avait pris Dusseldorf, où étaient nos magasins avec une garnison de six mille palatins, en jetant seulement trois bombes d'un bord du Rhin à l'autre (il ne pouvait pas en jeter une quatrième, parce qu'il n'en avait que trois). L'électeur palatin ² conjura M. le comte de Clermont de secourir cette ville, qui ne courait aucun danger, et de ne pas laisser brûler la belle galerie de Dusseldorf, ou de lui permettre de composer avec l'ennemi; notre général répondit qu'on ne pouvait secourir Dusseldorf, et que c'était à l'électeur, lié par des traités avec le Roi, de savoir s'il pouvait disposer de cette place. L'électeur prit le parti de capituler, et le commandant français de se soumettre à une capitulation qu'il devait empêcher ³.

¹ François de Chevert, né à Verdun en 1695, mort à Paris le 24 janvier 1769, engagé à onze ans dans le régiment d'infanterie de Carné, sous-lieutenant au régiment de Beauce en 1710, lieutenant-colonel au même régiment le 1^{er} août 1739, brigadier le 15 décembre 1741, maréchal de camp le 2 mai 1744, lieutenant général le 10 mai 1748, commandeur de Saint-Louis en 1754, grand croix en 1758.

² Charles-Théodore, électeur palatin depuis le 4 janvier 1743.

³ Les Hanovriens entrent à Dusseldorf le 9 juillet.

Jamais la France n'a couru de plus grand danger que dans cette circonstance : nous n'avions d'autre armée que celle aux ordres du comte de Clermont. Si cette armée avait été obligée de se retirer sur la Moselle, le prince Ferdinand s'emparait non-seulement de tous les États du bas Rhin, mais il passait la Meuse, envahissait les Pays-Bas dégarnis de troupes, et pouvait nous enlever Lille, où il n'y avait alors que trois cents hommes de milice et dont toute la grosse artillerie avait été transportée à Wesel; il aurait fallu plus de six semaines pour que notre armée pût se porter en Flandre pour défendre nos frontières; la Hollande, où la gouvernante avait le plus grand crédit, se serait déclarée malgré elle par le soulèvement des peuples¹; l'Allemagne presque entière passait sous la domination du roi de Prusse et de ses alliés, et la France avait à peine une armée pour défendre ses provinces, après avoir été maîtresse, la campagne précédente, de tous les pays qui sont entre la Meuse et l'Elbe.

C'est dans cette circonstance que j'écrivis une lettre au Roi pour lui faire sentir combien il était nécessaire et instant, ou de décider par lui-même, ou de donner à un ministre capable l'autorité nécessaire pour faire aller la machine du dedans et du dehors. Je proposai le maréchal de Belle-Isle, à cause de son expérience, ou tel autre que Sa Majesté voudrait choisir, et je me donnai l'exclusion; j'ajoutais qu'à la paix le Roi rétablirait la forme ordinaire de son gouvernement. J'écrivis en même temps à

¹ Anne d'Angleterre, fille de Georges-Auguste, roi d'Angleterre, et de Wilhelmine-Dorothee-Caroline de Brandebourg-Anspach, née à Hanovre le 2 novembre 1709, mariée le 25 mars 1734 à Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz, stathouder général et héréditaire des Provinces-Unies, mort le 22 octobre 1751, gouvernante des Provinces-Unies, morte le 13 janvier 1759. Elle avait été un intermédiaire actif pour les négociations entre la France et l'Angleterre.

adame de Pompadour une lettre plus forte et plus détaillée, en la priant de remettre au Roi celle dont je viens de parler, qui était tout ouverte afin qu'elle pût en prendre connaissance. J'envoyai ce paquet à la marquise, et je fus quelques heures après pour savoir si elle avait remis ma lettre au Roi, et ce que le Roi avait pensé¹. Je la trouvai froide et aigre : elle me dit qu'elle n'avait point remis ma lettre à Sa Majesté, parce qu'elle était sûre qu'elle lui déplairait. Je combattis ses raisons pendant quelque temps; mais voyant qu'elle persistait à penser que cette lettre, au lieu de produire un bon effet, en produirait un mauvais, je la priai de me la rendre, je la déchirai devant elle, et je la brûlai. J'aurais craint de l'offenser et de lui montrer une défiance injuste et déplacée, si je lui avais demandé en même temps la lettre que je lui avais écrite à elle-même. D'ailleurs, ayant déchiré celle qui était destinée pour le Roi, l'autre ne signifiait plus rien, puisqu'elle n'était que la préface de la première. J'étais bien éloigné de penser que madame de Pompadour pût se servir de la lettre que je lui avais laissée pour persuader au public que j'avais présenté un mémoire au Roi, par lequel je demandais à être déclaré premier ministre.

Après ma disgrâce, elle répandit ce bruit ridicule, mais qui prit faveur en France et dans les pays étrangers : elle détacha pour cela quelques phrases de la lettre qu'elle avait gardée, qu'elle donnait comme des fragments du prétendu mémoire envoyé au Roi. A mon retour de Versailles, elle s'est bien gardée de toucher cette corde, parce que je l'aurais confondue. Il n'y a guère d'exemple d'une pareille noirceur; mais ce qui est encore plus rare, c'est de l'avoir pardonnée, comme je l'ai fait.

¹ Cf. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 122, édit. Baudoin.

Après la bataille de Creveld, je persuadai au Roi d'écrire au maréchal d'Estrées pour l'appeler à Versailles, lui faire prendre place au conseil, et l'engager par cette marque de confiance à oublier le passé, et à reprendre le commandement de l'armée, au moins jusqu'à ce qu'il eût forcé le prince Ferdinand à repasser le Rhin, ce qui n'était pas difficile à exécuter.

Ce général arriva le jour que le maréchal de Belle-Isle apprit la mort de son fils¹. Il soutint cet événement avec beaucoup de courage. Le Roi, la Reine et la famille royale l'honorèrent d'une visite². Je valus cette grande distinction au maréchal : ce ne fut pas sans peine que le Roi se déterminâ ; mais il faut dire à sa gloire qu'il parla à son ministre avec une noblesse et une bonté touchantes et remarquables.

Rien ne put décider le maréchal d'Estrées à partir pour l'armée : ni les bontés du Roi, ni les prières du maréchal de Belle-Isle son ami, ni les instances de la marquise, qui lui dit en ma présence que le Roi le ferait duc, s'il voulait commander son armée : le maréchal lui répondit que ce que sa santé ne lui permettait pas de faire pour l'amour du Roi, il ne le ferait pas pour la plus grande fortune.

M. de Contades prit le commandement de l'armée, comme on l'a dit, et perdit encore l'occasion de battre M. le prince Ferdinand, qui repassa tranquillement le Rhin sans être entamé. Cette retraite des alliés fut décidée par une diversion en Hesse que je proposai et qui fut exécutée par vingt-quatre mille hommes que M. le prince

¹ 29 juin 1758.

² Le 30 juin 1758 (*Gazette de France*, p. 328). Cf. C. ROUSSET, *le Comte de Gisors*, p. 501. Lettre de Bernis au comte de Clermont. Les *Mémoires de madame du Hausset* attribuent l'initiative de cette démarche à madame de Pompadour (p. 127, édit. in-12).

de Soubise devait conduire à l'armée de l'Impératrice. Cette princesse se prêta généreusement à nos besoins. Mais il est remarquable que ce soit le ministre des affaires étrangères, et un homme d'Église, qui ait proposé cette diversion à un maréchal de France chargé du détail de la guerre. Je pris sur moi tous les embarras de la négociation pour rompre un engagement que j'avais contracté moi-même. Si je n'avais pas proposé cet expédient, personne ne l'aurait imaginé, ou n'aurait osé l'indiquer, de peur que je n'y misse opposition.

Le maréchal d'Estrées resta dans le conseil, aida le maréchal de Belle-Isle pendant tout le reste de la campagne. S'il avait toujours eu autant de répugnance pour commander l'armée qu'il en montra dans cette occasion, il aurait conservé la réputation militaire que la victoire d'Hastembeck lui avait acquise, et que les fautes de ses successeurs avaient beaucoup augmentée. C'est un honnête homme, un homme de valeur, qui a des parties de général ; mais ses vues ne sont pas si étendues que ses sentiments sont honnêtes.

CHAPITRE II

D'UN SERVICE IMPORTANT RENDU A MADAME DE POMPADOUR

En lisant ce chapitre, on m'accuserait avec justice de hardiesse et de témérité, si on n'était pas instruit de la confiance que le Roi m'avait accordée sur les points les plus relatifs à sa personne sacrée et à la famille royale¹. Le Roi, depuis bien des années, n'avait plus d'amour pour madame de Pompadour, et certainement l'amitié qu'il avait pour elle était bien pure. Elle tenait plus aux affaires et à l'habitude qu'à la différence des sexes; il aurait voulu faire cesser le scandale qu'il avait donné à la cour et au public, sans se séparer d'une femme qui lui était toujours utile, et souvent agréable.

Il s'ouvrit à moi sur toutes les consultations qu'il avait fait faire en Sorbonne, et jusqu'à Rome. Ses confesseurs jésuites, qu'on accuse de morale relâchée, n'admettaient aucun tempérament; ils ne croyaient pas que le scandale pût être réparé autrement que par l'éloignement de la marquise. Si quelques-uns de leurs ennemis lisaient ceci, ils ne manqueraient pas d'expliquer ce rigorisme par la certitude que ces Pères avaient d'être protégés par M. le Dauphin, protection plus sûre et plus honorable pour eux que celle d'une favorite. Quoi qu'il en soit, il est certain que s'ils avaient été plus relâchés, ils

¹ C'est ici qu'il importe tout particulièrement de comparer à ces Mémoires eux de madame DU HAUSSET, p. 89 et suiv.

pouvaient, avec adresse, conserver M. le Dauphin et se ménager la marquise. Ils avaient refusé de le faire dès les premières années qu'elle parut à la cour, je le sais positivement : alors M. le Dauphin était encore bien enfant, et sa protection n'était pas d'un grand poids. On les avait accusés du temps du feu Roi d'être amis de madame de Maintenon : ils ne voulurent pas encourir le même blâme, et l'on peut dire que, s'ils furent molinistes alors, ils ont été de nos jours jansénistes sur ce point. Le Roi a de la religion : il n'a jamais voulu suivre pour sa conduite chrétienne que les avis les plus sévères : il a mieux aimé s'abstenir des sacrements que de les profaner. C'est une justice que j'ai été à portée plus que personne de lui rendre. Son goût pour les femmes l'a emporté sur son amour pour la religion ; mais il n'a jamais étouffé le respect dont il est pénétré pour elle, et je ne crois pas, depuis que je ne lis plus dans son âme, qu'il soit changé, ni qu'il puisse changer à cet égard.

Le Roi m'avait permis de lui écrire franchement sur tout ce qui regardait ses affaires, et même sa personne : j'écrivais à demi-marge, et Sa Majesté me faisait réponse à côté, et souvent aussi bien qu'aurait pu le faire Henri IV. Les courtisans ne jugeaient de ma faveur que par les places que j'occupais, et par l'air de familiarité et d'aisance que Sa Majesté voulait bien avoir avec moi ; mais personne ne savait jusqu'à quel point allaient ses bontés... Tout ce préliminaire est nécessaire pour qu'on ne soit pas étonné de la démarche que je fis pour sauver la marquise, jalouse d'une femme de la cour, avec laquelle le Roi avait eu déjà quelque galanterie. Le goût du Roi s'était réveillé, et cette femme était soutenue par des puissances, et conseillée par les ennemis de la marquise, dont le nombre était grand. Celle-ci avait demandé au Roi la permission de

se retirer : le Roi ne lui avait pas encore fait de réponse, elle l'attendait. La voyant triste un jour, elle me confia sa situation, la démarche qu'elle avait faite, et la consolation qu'elle avait, en quittant la cour, de laisser dans ma personne un ministre, disait-elle, honnête homme, éclairé, et selon le cœur du Roi.

Je ne saurais exprimer l'émotion que je ressentis, mais je la maîtrisai dans un instant, en lui disant : « Madame, ce n'est pas ainsi qu'un ministre d'État doit prouver ses sentiments. » Je me levai et voulus sortir de son cabinet; elle me retint, et me força de lui dire quel était mon projet. Je lui avouai que j'allais écrire au Roi, lui représenter combien une nouvelle maîtresse affichée nuirait à sa réputation, à ses affaires, et donnerait d'ombrages à la cour de Vienne, qui, pour son alliance avec lui, s'était adressée à madame de Pompadour; et comme il est dans l'usage d'une nouvelle maîtresse de renverser tout ce que l'autre a établi, l'Impératrice n'aurait plus de confiance dans la fermeté du nouveau système politique de la France; que de plus je déclarerais au Roi que je ne travaillerais certainement pas avec une autre femme, qui n'aurait sur moi aucun des droits de l'amitié et de la reconnaissance.

La marquise trembla de ma résolution. Elle me fit sentir que je m'exposais à déplaire au Roi, en lui parlant avec cette liberté, et que, s'il avait la faiblesse de montrer ma lettre à sa maîtresse, je courrais encore de plus grands risques. Je lui répondis avec fermeté que j'avais fait tous ces calculs, mais que le plus mauvais parti pour moi, c'était de m'exposer à être chassé de ma place par une nouvelle favorite, qui, me sachant lié avec l'ancienne, me regarderait toujours comme suspect, et mettrait tout en œuvre pour traverser l'alliance du Roi

avec la cour de Vienne. Je connaissais le conseil de cette femme ; il était opposé au nouveau système ¹.

Malgré les frayeurs de la marquise, je fus écrire au Roi : jamais on n'a dit la vérité à son souverain avec plus de respect ni avec plus de fermeté que je le fis : la conclusion était que, si le Roi persistait à déclarer une nouvelle maîtresse, je le suppliais de me permettre de me retirer. Je portai cette lettre à la marquise, qui pleura d'admiration et de reconnaissance de trouver en moi une amitié si courageuse. Mais, contente de connaître le secret de mon cœur, elle ne voulait pas consentir que cette lettre fût remise au Roi. Je la cachetai à l'instant, et comme le Roi entra chez la marquise un moment après, j'attendis que Sa Majesté s'en retournât pour la suivre et lui remettre ma lettre, en la suppliant d'y faire grande attention et une prompte réponse.

Cette réponse ne tarda pas ; le Roi me la remit lui-même le lendemain, et je la portai toute cachetée à la marquise. Le Roi m'y parlait avec la plus grande bonté et franchise ; il détaillait les qualités de la marquise et ses défauts, et me promettait de renoncer au goût qu'il avait pour sa rivale, parce qu'il en sentait le danger pour ses affaires et pour sa réputation.

Qui croirait que madame de Pompadour, dix mois après un pareil service, eût été capable de me sacrifier à son engouement pour le duc de Choiseul, bien plus qu'à la crainte qu'on cherchait à lui inspirer du crédit que je prenais dans l'esprit du Roi et de l'amitié qu'avait pour

¹ Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly, mariée au marquis de Coislin, colonel du régiment de Brie. Cf. sur madame de Coislin *Mémoires de madame du Hausset*, p. 185 ; *Mémoires secrets de Duclos*, II, 112, *Corresp. secr.* ; ED. BOUTARIC, I, 58, sur le prince de Conti, et CAMPARDON, *Madame de Pompadour*, p. 209.

moi la famille royale? Je blessais souvent son amour-propre en combattant ses avis dans les affaires. Moitié légèreté, moitié amour-propre, moitié jalousie de pouvoir, elle sollicita ma disgrâce avec une importunité à laquelle le Roi céda enfin, lorsque j'eus remis le département des affaires étrangères : dès qu'un ministre cesse d'être nécessaire, il est à demi renversé.

M. de Machault, à l'instigation des dévots et dévotes de la cour, et pour complaire à la Reine et à la famille royale, avait conseillé à madame de Pompadour de n'aller plus au spectacle, d'entendre la messe tous les jours, d'assister aux vêpres les dimanches et fêtes ; en un mot, de prendre la livrée de la dévotion. M. de Soubise lui avait proposé le Père Sacy, jésuite, pour son directeur¹. Celui-ci ne voulut pas se charger d'une pareille direction : la destruction de son ordre en France vient en plus grande partie de ce refus. M. Berryer, confident de la marquise, qu'il avait le secret de rassurer et d'épouvanter à son gré par l'espionnage de la police, lui choisit un confesseur, qui la trouva en état de faire ses pâques sans exiger de renoncer à la société du Roi, et par conséquent à la réparation du scandale. Elle me fit part un jour de cette pieuse intrigue, en s'excusant de me l'avoir cachée. J'eus le courage de lui dire que cette comédie n'en imposait à personne ; qu'elle passerait pour fausse et hypocrite ; que, n'étant pas touchée dans le cœur, la dévotion finirait bientôt par l'ennuyer ; qu'elle se donnerait un ridicule en

¹ Voir sur le P. Sacy, né gentilhomme, et qui était procureur général des Missions, LUYNES, *Mémoires*, XV, 322, 323 et 324; *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV*, p. 291 et suiv.; *les Maîtresses de Louis XV*, I, p. 271; *Mémoires historiques de la cour de France*, p. 99, et CRÉTENEAU-JOLY, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 91. Généralement on met cette anecdote en février 1756, et l'on donne pour but à madame de Pompadour l'obtention d'une charge de dame de la Reine.

prenant l'état de dévote, et un plus grand encore en le quittant par ennui. Ma prédiction ne lui plut pas; mais elle s'exécuta à la lettre peu de temps après le retour du duc de Choiseul.

La marquise n'avait aucun des grands vices des femmes ambitieuses; mais elle avait toutes les petites misères et la légèreté des femmes enivrées de leur figure et de la prétendue supériorité de leur esprit : elle faisait du mal sans être méchante, et du bien par engouement; son amitié était jalouse comme l'amour, légère, inconstante comme lui, et jamais assurée.

CHAPITRE III

DE LA RETRAITE DE PLUSIEURS MINISTRES

M. de Paulmy, en quittant le département de la guerre ¹, conserva quelque temps sa place dans les conseils. M. de Moras s'était débarrassé de la finance peu après avoir été nommé secrétaire d'État de la marine ²; la prise de Louisbourg acheva de ruiner le peu de crédit qui lui restait ³..... Pour M. Rouillé, il jouait un personnage si indifférent dans les conseils, que, malgré le goût de sa femme pour la cour, il sentit enfin qu'il y était déplacé ⁴. Il ne restait plus au conseil d'État que le maréchal de Belle-Isle, le maréchal d'Estrées, M. de Saint-Florentin et moi. Ces trois ministres se concertaient très-bien avec moi et ensemble, et si j'avais eu l'ambition que mes ennemis feignaient de me supposer, il m'aurait été bien aisé de jouer le premier rôle dans ce conseil; mais comme en effet je n'aurais eu aux yeux du public que l'apparence de cette situation sans en avoir la réalité, je trouvai que c'était jouer trop gros jeu, et faire courir des risques à l'État. Je demandai donc à madame de Pompadour qu'elle déterminât le Roi à renforcer son conseil d'hommes capables d'en relever le crédit. Cette proposition lui

¹ 23 mars 1758.

² 25 août 1757, donne sa démission de contrôleur général.

³ Il se retire le 30 mai 1758 de sa charge de secrétaire d'État.

⁴ 5 avril 1758.

déplut ; elle me répondit sèchement : « Pourquoi voulez-vous de nouveaux ministres ? Est-ce que vous n'êtes pas le maître ? — C'est, madame, parce que je ne le suis pas, que je ne veux pas l'être, encore moins en avoir l'air, que je demande du secours et des lumières. Ce ne sont pas des créatures que je sollicite, ce sont des hommes qui rassurent le public par leurs lumières que je propose. Il faut, lui dis-je, un ministre politique, et un ministre au fait des lois et des formes, pour empêcher qu'en les violant on n'excite des fermentations dans le royaume. Si vous n'aviez pas à vous plaindre de M. de Maurepas, ajoutai-je, je vous le proposerais pour les affaires intérieures ; et si j'étais à votre place, j'aurais la grandeur d'âme de le rappeler ; mais vous êtes bien éloignée de penser comme moi. Ainsi c'est à vous, madame, à choisir le ministre qui manque au conseil pour tout ce qui a rapport au clergé, au Parlement : dès que cet homme y sera entré, ou je me concerterai avec lui, ou je lui remettrai le portefeuille des affaires qui intéressent ces deux corps. »

Cette dernière proposition adoucit la marquise : elle vit jour à faire entrer M. Berryer au conseil d'État, comme elle l'avait fait entrer au conseil des dépêches quand je proposai d'y admettre M. Gilbert de Voisins¹. L'élection d'un ministre pour la politique lui parut plus difficile ; cependant, pour le bien de la chose, et pour guérir son esprit des craintes qu'on lui avait déjà inspirées sur une prétendue ambition, je lui proposai (si toutefois le Roi n'avait conservé aucun dégoût pour ce ministre) de rappeler l'ancien garde des sceaux, Chauvelin. La marquise savait que je ne le connaissais pas même de

¹ Pierre Gilbert de Voisins, avocat général au parlement de Paris, avait été nommé conseiller d'État et membre du conseil des dépêches en avril 1740.

vue, qu'il n'approuvait pas le traité de Versailles, et qu'il jouissait en Europe d'une grande réputation. Cette proposition l'étonna. « Vous voyez bien, lui dis-je, qu'après dix-huit ans de connaissance et d'amitié, vous êtes encore bien éloignée de me connaître; je ne demande pas d'associer mes amis au ministère, ni des gens sur qui je puisse prendre de l'ascendant; je demande, au contraire, tout ce qui se passe pour être le plus éclairé. »

La marquise me promit d'en parler au Roi : je ne sais si elle le fit; mais quelques jours après elle me dit qu'il ne fallait plus songer à M. Chauvelin, et qu'il convenait de chercher parmi les ambassadeurs celui que le Roi pourrait nommer ministre d'État. Je proposai le duc de Nivernais, à qui elle donna l'exclusion comme parent et ami de M. de Maurepas¹. Aucun des nouveaux et anciens ambassadeurs ne lui ayant convenu, j'insistai sur le rappel du marquis de Puyzieux, qu'elle avait beaucoup aimé et qu'elle n'aimait plus; elle m'objecta que ce ministre ne voudrait pas rentrer au conseil à cause de sa santé. Je l'assurai qu'il ne résisterait pas au Roi, si Sa Majesté lui faisait l'honneur de l'en prier : M. de Puyzieux obéit en effet², mais à condition que, la paix étant faite, il aurait la liberté de se retirer. Il a tenu parole : cette sagesse et cette modération supposent bien des vertus.

M. Berryer, comme ancien magistrat, fut choisi par la marquise. Cet homme m'a plus nui que toute la cour ensemble : il espionnait ma maison, ma personne et mes amis, et faisait un très-mauvais usage, auprès de la

¹ Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, etc., avait épousé le 18 décembre 1730 Hélène-Angélique-Françoise Phélypeaux, née en mai 1715, seconde fille de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain (père du comte de Maurepas), et d'Hélène-Rosalie-Angélique de Laubespine de Verderone.

² Le 2 juillet 1758, suivant l'*Europe vivante*. Bruxelles, 1759.

marquise, des propos, souvent indifférents, quelquefois imprudents, des gens qui se piquaient d'avoir de l'amitié pour moi. Madame de Pompadour était persuadée que la vigilance de Berryer l'avait sauvée mille fois du fer et du poison : elle n'avait aucun goût pour cet homme grossier et bourgeois, mais elle le croyait nécessaire à sa sûreté. Elle le fit bientôt après ministre de la marine et garde des sceaux : une mort prématurée en délivra la France ¹.

Le marquis de Paulmy, après sa retraite, désira rentrer dans la carrière des ambassades : je lui offris celle de Pologne, qui venait de vaquer par le rappel du comte de Broglie, et il l'accepta peu de temps après. J'envoyai dans cette cour, où mille intrigues avaient brouillé les affaires, le marquis de Monteil, ci-devant ministre du Roi à Cologne ², homme d'esprit, homme sage, et sur la probité et la fidélité duquel je pouvais compter. Après ma disgrâce, il eut la prudence de demander à revenir, et de remettre son ambassade à des conditions honorables.

Aussitôt que M. de Puysieux et le maréchal d'Estrées

¹ « Le 29 du mois dernier (juin), dit la *Gazette de France*, p. 328, le sieur Rouillé, ci-devant ministre des affaires étrangères, le marquis de Paulmy et le sieur de Moras eurent l'agrément du Roi pour se retirer du conseil. Le 2 de ce mois, Sa Majesté admit au conseil le maréchal d'Estrées et M. Berryer, qui était déjà du conseil des dépêches. Le marquis de Puysieux y reprit aussi séance. »

² Charles-François de Monteil, fils de Balthazar Aymar de Monteil, marquis de Durfort, et de Marie-Françoise Faure de la Farge, lieutenant-colonel de dragons réformé, se distingue à Gènes en 1747, est fait la même année colonel du régiment de Nivernais et s'en démet en 1753 pour être nommé colonel dans les grenadiers de France. Le 7 février 1756, il est nommé ministre plénipotentiaire du Roi près l'électeur de Cologne; le 22 juillet 1758, il va remplacer à Varsovie, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire, M. le comte de Broglie. Le 22 juin 1759, il demande à être employé avec son grade (brigadier des armées du Roi) dans les armées. Maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant général le 1^{er} mars 1780, il servait encore en 1789, et depuis le 9 avril 1777 était envoyé extraordinaire près la république de Gènes.

furēt rétablis dans le conseil , je m'occupai sérieusement de quatre choses : la première , de mettre une forme dans le gouvernement ; la seconde , de soulager la finance ; la troisième , de forcer la cour de Vienne à tenir sa parole pour traiter de la paix dans l'hiver de 1759 ; la quatrième , enfin , d'assurer des moyens pour la continuation de la guerre , au cas que la paix ne pût se conclure aussitôt que je le désirerais pour le bien de la France et pour l'intérêt bien entendu de nos alliés.

CHAPITRE IV

PLAN DE GOUVERNEMENT PROPOSÉ ET ACCEPTÉ DANS L'ÉTÉ DE 1758

Le duc de Choiseul, n'étant pas encore instruit du refroidissement de la marquise à mon égard, et voyant que toutes les affaires de l'alliance se décousaient, hasarda comme l'unique remède de proposer à madame de Pompadour d'engager le Roi à me faire premier ministre. Je blâmai fort cette démarche, et je pouvais même la regarder plutôt comme une méchanceté que comme un service. La marquise me montra la lettre de son ami, qui était des plus fortes, et m'assura qu'elle se garderait bien de la montrer au Roi, de peur qu'il ne prit le duc de Choiseul en aversion; qu'elle convenait que ce parti serait peut-être le meilleur, mais que le Roi avait une répugnance invincible à faire un premier ministre. Il est certain que ses maîtresses avaient un grand intérêt à lui persuader que ce serait se mettre en tutelle et se choisir un maître, que de confier son autorité à un de ses sujets. Une femme croit faire moins de tort à un prince de disposer de sa confiance et de son pouvoir; ou si elle ne le croit pas, elle est bien aise que le prince se l'imagine. Je persuadai facilement la marquise que le duc de Choiseul avait fait cette démarche à mon insu; mais ce qui m'étonna beaucoup, c'est que dans la réponse qu'elle fit au duc de Choiseul, elle ne le gronda nullement de la

proposition qu'il avait faite, et convint de bonne foi que le Roi ne pourrait prendre un meilleur parti, mais qu'il en était fort éloigné. Pour achever de bien convaincre la marquise combien je songeais peu à me rendre le maître des affaires, je lui proposai de présenter au Roi un plan de gouvernement par lequel j'étais réduit à ma simple voix dans le conseil.

J'établissais dans mon mémoire la nécessité de l'ensemble, de l'accord et de la correspondance réciproque de toutes les parties du gouvernement; qu'il fallait qu'elles aboutissent à un centre pour y recevoir un mouvement et une direction analogues à chaque branche. Ce centre est nécessairement le Roi pour donner les ordres; mais pour épargner à ce prince les longues discussions, nécessaires à la bonne conduite des affaires, le proposai que toutes celles de l'État fussent discutées dans des comités, composés du conseil d'en haut¹, et lorsqu'il serait nécessaire, de tout le conseil, et auxquels le contrôleur général des finances serait toujours présent. Je demandais que ce comité examinât d'abord toutes les dépenses, afin de parvenir à les diminuer; que cet examen commençât par la maison du Roi, et ensuite s'étendit à tous les départements de secrétaire d'État, ainsi qu'à toutes les parties de dépenses quelconques; que les affaires majeures de l'intérieur et du dehors y fussent également approfondies: ce qui ne peut être fait dans je conseil où le Roi préside, parce que, outre que la

¹ Le conseil d'en haut se tenait le dimanche et le mercredi, et se composait du Roi, du Dauphin, du maréchal de Belle-Isle, de M. de Saint-Florentin, du maréchal d'Estrées, de M. de Puyzieulx, de l'abbé de Bernis et de M. Berryer. Le conseil des dépêches comprenait en outre des membres du conseil d'en haut: le chancelier, le duc de Béthune, M. Gilbert de Voisins, M. de Boullongne.

longueur le fatiguerait, sa présence empêche trop souvent qu'on ne dise franchement son avis.

Ces comités que je proposais devaient se tenir trois fois par semaine chez le ministre d'État le plus constitué en dignité; on devait tenir registre de toutes les décisions qui y seraient prises : tout devait s'y résoudre à la pluralité des voix; chaque décision devait être signée de tous, et présentée au Roi pour y mettre son *bon*, ou pour la réformer en tout ou en partie, selon que Sa Majesté le jugeait à propos. La marquise devait remettre au Roi chaque décision des comités, signée par les ministres du Roi : c'était lui conserver une fonction bien honorable : mais il faut convenir que c'était lui ôter les rênes du gouvernement pour les remettre au conseil du Roi..... Tous les gens sensés et tous les bons citoyens penseront que c'était assez de laisser à une femme, à une ancienne maîtresse, le crédit pour faire donner les places de la cour, et qu'il était juste et raisonnable de l'empêcher de décider à sa fantaisie des affaires d'État.

Par ce plan, le conseil du Roi devenait le premier ministre de Sa Majesté; il ne s'agissait que d'en bien choisir les membres, et d'y introduire le zèle, l'expérience, la maturité et les lumières. L'État aurait été ainsi bien gouverné, et dans ces comités chaque ministre n'aurait eu que sa voix. Je sais bien que le plus habile et le plus adroit y aurait eu plus de crédit que les autres; mais enfin ce n'aurait été qu'en réunissant le plus grand nombre de suffrages qu'il aurait pu influencer dans les décisions; chaque ministre aurait été plus courageux pour proposer la réforme des abus, parce que le conseil tout entier, et non chaque ministre en particulier, aurait été l'auteur de l'avis et le promoteur du retranchement de l'abus.

Par cet arrangement, je me réduisais à ma seule voix

dans le conseil. Si mes avis y étaient suivis de préférence, on pouvait croire qu'ils étaient mieux fondés que ceux de mes confrères, parce qu'aucun d'eux n'avait envie de me faire jouer le premier rôle. Cela était si connu de madame de Pompadour que, soit par l'embarras des affaires et les mauvais succès de la guerre, soit parce qu'elle n'osa pas s'opposer à un plan si sage, elle feignit d'adopter cet arrangement. Effectivement elle fit approuver par le Roi, à qui cela donnait plus de tranquillité, en songeant que chaque décision n'était pas seulement conforme à l'avis de quelques-uns de ses ministres, mais était l'avis même de son conseil. Les secrétaires d'État, par cet arrangement, n'étaient plus despotiques dans leurs fonctions. Ils étaient obligés de soumettre leur conduite à l'examen du comité; ils ne pouvaient proposer de nouvelles dépenses dans le travail avec le Roi qu'avec l'approbation du conseil et du contrôleur général des finances, sur lequel tout le monde tire, sans qu'il ait été instruit, avant la décision, s'il y a des fonds pour payer les nouvelles dépenses qui sont proposées au Roi : vice incroyable dans notre gouvernement, qui réduit le ministre des finances au simple rôle de caissier, le force à faire argent de tout, et l'expose à perdre sa place faute de fonds, dans le temps qu'il s'était montré plus capable de la remplir.

Ces détails suffisent pour indiquer les avantages et l'étendue du plan que j'avais présenté, et que le Roi accepta : un lecteur intelligent en saisira aisément toutes les parties. Je me contenterai de dire ici qu'après un travail assidu de quatre mois, le conseil, réuni en comité, trouva que, sans rien diminuer de l'éclat extérieur de la maison du Roi, ni sans le gêner dans ses plaisirs, on pouvait, pour une première réforme, retrancher pour six millions de dépense annuelle dans la maison de Sa Majesté.

Le comité présenta sa décision signée au Roi ; tous les valets, toutes les charges crièrent, et cette réforme, qui en amenait encore d'autres, se réduisit à une centaine de mille écus que le Roi voulut bien retrancher. Sa bonté ne put soutenir le spectacle des crialleries et des plaintes des parties intéressées à la conservation des abus.

Après la maison du Roi, je donnai l'exemple aux autres secrétaires d'État de soumettre la dépense de leurs départements respectifs à la révision du conseil. Quoique mon ministère fût le plus secret de tous, je levai le voile qui le couvre, et je proposai moi-même le retranchement de la moitié des subsides, avec promesse, exécutée peu de temps après, de porter cette diminution encore plus loin, en profitant des circonstances qui pourraient y déterminer nos alliés. Tout le conseil applaudit au courage avec lequel je m'étais exécuté moi-même ; mais lorsqu'il fut question de venir à la réforme des dépenses du département de la guerre, le maréchal de Belle-Isle éluda cet examen en mettant sur le tapis l'examen de la marine. Ce département était occupé depuis peu par M. de Massiac, aujourd'hui vice-amiral¹, auquel madame de Pompadour avait donné pour adjoint, ou plutôt pour maître, un intendant de marine, parent de son mari². Comme cette partie était des plus essentielles, on convint de l'examiner.

Il n'est pas nécessaire que je dise que le premier travail

¹ Claude-Louis, marquis de Massiac, capitaine de vaisseau en avril 1738, conclut en 1743 un traité de paix avec le bey de Tunis. Chef d'escadre en 1751, lieutenant général des armées navales en 1756, secrétaire d'État au département de la marine du 1^{er} juin au 30 octobre 1758, grand-croix effectif de Saint-Louis le 18 octobre 1762 vice-amiral des mers du Ponent en novembre 1764, mort à Paris le 15 août 1770, dans sa quarante-vingt-quatrième année.

² Lenormand de Mézy, adjoint au ministre pendant ces cinq mois avec le titre d'intendant général de la marine et des colonies. Cf. sur lui *Mémoires de madame du Hausset*, éd. Didot, p. 113.

des comités roula sur l'administration des finances, comme étant la partie la plus importante et la plus dérangée. Chemin faisant, on s'occupait de quelques autres parties les plus pressées; mais on songea d'abord au rétablissement des finances, pour s'occuper sérieusement ensuite de toutes les autres branches du gouvernement.

Quand les affaires de la marine, toujours ignorées du conseil du Roi (les ministres chargés de ce département décidaient tout depuis très-longtemps dans le travail avec le Roi, sans jamais prendre l'avis de son conseil), quand, dis-je, l'intérieur de cette administration fut mis au jour, tout le conseil frémit d'une administration si vicieuse dans la partie de la finance : nulle comptabilité, nul ordre; des lettres de change tirées sur le Trésor royal pour payer des dépenses dont le compte n'était réglé que plusieurs années après; les intendants en même temps ordonnateurs et reviseurs des dépenses; en un mot, un chaos, un abîme d'abus et de faux principes d'administration. Il n'est pas étonnant qu'une machine si mal montée ait presque péri. On nomma une commission pour apurer les comptes et régler l'état des dettes¹. M. de Berryer succéda à M. de Massiac.

Je fus exilé au mois de décembre 1758. Le plan de gouvernement que j'avais proposé et qui avait été suivi pendant six mois fut abandonné; il fallait travailler sérieusement et utilement trois jours de la semaine, et cela parut incommode. D'ailleurs, le conseil était un censeur trop rigide; chacun trouvait plus agréable de gouverner son département à sa tête que d'en soumettre la direction à l'examen du conseil du Roi. Dès que je fus éloigné, les comités ne s'assemblèrent que dans les événements for-

¹ XIV^e bureau des commissions extraordinaires du conseil. MM. de Fontanieu et de la Bourdonnaye, conseillers d'État. (*Almanach royal de 1759.*)

tuits, qui exigeaient une conduite particulière pour les affaires intérieures ; tous les autres points du gouvernement furent abandonnés au libre arbitre de chaque secrétaire d'État ; il n'y eut plus d'ensemble, ni de centre commun ; madame de Pompadour reprit le timon que le conseil lui avait enlevé ; les désordres anciens reprirent leur cours et se multiplièrent par de nouveaux abus.

On a dit, depuis ma disgrâce, que j'avais visé au premier ministère. Voilà cependant un plan bien opposé à cette vue que j'avais non-seulement fait adopter, mais mis en exécution pendant six mois, au vu et au su de toute la cour et de toute la France. Il est vrai que j'avais senti la nécessité d'une direction dans les affaires du royaume ; je l'avais fait attribuer, cette direction, au conseil du Roi : c'était assurément le meilleur moyen pour m'empêcher de l'avoir. Au surplus, quand je fus exilé, il fallait bien dire quelque chose au public au sujet de ma disgrâce. On parla de mon ambition, parce que cette accusation vague est toujours vraisemblable dans un ministre ; mais les gens instruits, qui se ressouvinrent de mes vues et des principes que j'avais établis dans le gouvernement, n'y reconnurent que le bon citoyen et nullement l'ambitieux¹.

¹ Il est juste de rapprocher de ce passage celui des *Mémoires de madame du Hausset*, p. 89, où se trouve rapportée d'après, Quesnay, la conversation entre le Roi et madame de Pompadour au sujet du *centre commun* dont parle ici Bernis. Voir aussi la *Notice du cardinal de Brienne*, éd. Didot, p. 203.

CHAPITRE V

DU CHAPEAU DE CARDINAL

Après mon retour de Venise, madame de Pompadour, que j'interrogeai sur le motif qu'avait eu le Roi, en 1754, de refuser son consentement à ma nomination en qualité d'ambassadeur à la cour de Pologne pour remplacer le comte de Broglie, me répondit que le Roi ne voulait point nommer d'ambassadeur ecclésiastique à Varsovie, parce que d'ordinaire les gens de cette robe ne sont occupés dans cette place qu'à s'assurer le chapeau de cardinal, et que le Roi ne voulait pas que je parvinsse à cette dignité. Je ne m'étais pas trouvé à portée jusqu'alors d'y aspirer; mais dès que je connus les intentions du Roi, j'en chassai même l'idée comme une mauvaise pensée. Je venais de terminer, à la satisfaction du Pape, le différend que Sa Sainteté avait avec la république de Venise¹. Les cours de France et de Vienne y avaient employé vainement leurs bons offices. Le Pape était vieux, craignait de terminer sa carrière avec peu de gloire, si cette affaire n'était pas finie avant sa mort. Il avait cru d'abord que j'étais trop favorable aux Vénitiens; mieux instruit, il désira que le Roi retirât cette négociation des mains de M. Rouillé, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, pour me la remettre entièrement. L'expédient que je proposai donna

¹ Voir l'Appendice.

satisfaction au Saint-Siège, sans blesser la souveraineté de la République. Benoît XIV fut transporté de joie en apprenant cette nouvelle; il lui échappa de dire à mon sujet : « Qu'on obtienne le consentement des cours de Vienne et d'Espagne, et je le ferai cardinal. » On me manda ce propos de Rome; je n'y fis aucune attention, parce que je savais les intentions du Roi à cet égard.

Le duc de Choiseul, ambassadeur à Vienne, avait conservé une correspondance directe avec le Pape, du consentement du Roi. Sa Sainteté, qui s'était déjà adressée au cardinal de Tencin pour être informée s'il serait agréable au Roi que je fusse cardinal, n'étant pas sans doute satisfaite de la réponse de cette Éminence, écrivit, dans l'été de 1758, au duc de Choiseul pour lui faire la même question. Celui-ci, sans attendre les ordres du Roi, répondit à Sa Sainteté qu'il ne pouvait pas douter, à la confiance dont le Roi m'honorait, que Sa Majesté ne fût bien aise de me voir revêtu de la pourpre romaine. Il me dépêcha un courrier pour me faire part de la lettre du Pape et de sa réponse. Mon premier mouvement fut de craindre que M. de Choiseul ne m'eût fait une noirceur en ayant l'air de me rendre service. J'envoyai sa dépêche et celle du Pape au Roi, et lui témoignai combien je craignais que Sa Majesté ne me soupçonnât d'avoir conduit cette intrigue avec son ambassadeur. Le Roi, après un conseil, m'appela dans sa chambre, et me dit : « Vous êtes bien fâché? — Oui, Sire, répondis-je, je le suis, parce que non-seulement je n'ai rien fait pour m'attirer cette dignité, mais je proteste que je suis incapable d'en avoir eu l'idée sans y être autorisé par votre volonté. » Le Roi me répondit ces propres paroles : « Rassurez-vous; je sais que vous n'avez point travaillé à vous procurer le chapeau, et je vous crois incapable d'y songer sans être assuré de mon agrément. Je me charge

de laver la tête à M. de Choiseul, et vous lui répondez, de ma part, que si le Pape veut vous faire cardinal, apparemment qu'il m'en dira quelque chose. » Je remerciai le Roi ; je grondai un peu M. de Choiseul sur sa légèreté, et je crus qu'il ne serait plus question de cette affaire, parce qu'il était vraisemblable que si le Pape écrivait au Roi, ce prince, en le remerciant, lui dirait que cette grâce était trop prématurée. Madame de Pompadour me parut fort aise de cette affaire ; je n'étais pas encore perdu dans son esprit, et quand je lui rappelai la répugnance que le Roi lui avait montrée, il y avait quelques années, sur l'idée du cardinalat lors de l'ambassade de Pologne, elle me dit que les choses étaient bien changées, que le Roi ne me connaissait pas alors, que je n'étais pas alors son ministre de confiance.

Trois semaines ou un mois après la réponse que j'avais faite au duc de Choiseul, arriva un courrier de sa part, qui m'apporta le consentement le plus formel et le plus flatteur de l'Empereur et de l'Impératrice. M. le comte de Kaunitz, dans un billet écrit au duc de Choiseul, mandait que l'Impératrice exigeait que la dignité de cardinal ne m'empêcherait pas de conserver le département des affaires étrangères : rien n'était plus honnête que cette condition. Dès que j'eus reçu cette dépêche, je ne doutai plus que le Roi n'eût autorisé le duc de Choiseul à traiter cette affaire avec le Pape. J'envoyai le paquet du duc de Choiseul à madame de Pompadour, qui, après l'avoir communiqué au Roi, m'écrivit un petit billet que j'ai encore : « Eh ! vite, l'abbé, le Roi vous ordonne d'envoyer un courrier à Madrid pour demander le consentement du Roi son cousin. » Je répondis sur-le-champ à la marquise qu'un courrier coûterait beaucoup d'argent, et qu'il ne fallait pas que le Roi en dépensât pour mes propres affaires, que je

profiterais, pour faire passer à M. d'Aubeterre les ordres du Roi, d'un exprès que l'ambassadeur de l'Impératrice devait dépêcher dans quelques jours. Dans l'intervalle, le Pape ayant écrit au nonce d'Espagne de demander à Sa Majesté Catholique son consentement à ma promotion, ce prince l'avait accordé sur-le-champ, et avait dépêché un courrier à son ambassadeur en France pour en instruire le Roi, et un autre au cardinal Portocarrero¹ pour demander au Pape que, par égard pour la couronne d'Espagne, je fusse nommé cardinal tout seul.

Dès que le consentement de la cour de Madrid fut arrivé à Versailles, au lieu de l'envoyer tout de suite à Rome avec celui de l'Empereur par un courrier extraordinaire, comme je le pouvais, je le fis partir par la voie ordinaire, toujours dans le principe d'épargner l'argent du Roi, en sorte que ces consentements n'arrivèrent à Rome que la veille de la mort du Pape². Le Roi fut sensible à cet événement : il aimait le Pape et en était aimé. En apprenant les instructions que je lui communiquai pour son ambassadeur à Rome, M. le cardinal de Rochecouart, alors évêque de Laon³, le Roi ajouta de mander à cet ambassadeur que,

¹ Joachim-Ferdinand Portocarrero, de l'illustre maison de Portocarrero, à laquelle appartient S. M. l'impératrice Eugénie, était né le 2 avril 1681. Patriarche d'Antioche, cardinal de la création de Benoît XIV en 1743, évêque de Sabine, président de la congrégation des indulgences et des reliques, grand-croix de l'ordre de Jérusalem, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près la cour de Rome et protecteur de la couronne d'Espagne, il mourut à Rome le 22 juin 1760.

² Le pape Benoît XIV mourut le 3 mai 1758, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Charles Rezzonico, né à Venise, fut élu pape le 6 juillet 1758.

³ Jean-François-Joseph de Rochecouart de Fautoas, né le 28 janvier 1708, abbé de Châteaudun le 15 août 1731, sacré le 15 octobre 1741, évêque duc de Laon, pair de France, comte d'Anisy, abbé commendataire de Saint-Remy de Reims en 1745, cardinal en 1756, grand aumônier de la Reine en 1757, ministre à Rome de 1758 à 1762, prélat commandeur du Saint-Esprit le 30 mai 1762, mort à Paris le 20 mars 1777.

lorsque le nouveau Pape serait élu, il eût à lui rappeler la promesse que son prédécesseur lui avait faite de me créer cardinal à la première promotion, ce qui fut exécuté. Le nouveau Pape, en effet, promit de ratifier les anciennes promesses, et ce fut alors que je remerciai publiquement le Roi de la grâce qui m'était assurée¹.

Les tracasseries entre madame de Pompadour et moi étaient dans ce moment fort vives; M. Berryer et une partie de la cour les échauffaient : c'étaient des explications perpétuelles. On lui avait fait peur de mon chapeau rouge, en lui représentant que les cardinaux avaient toujours ambitionné les premiers rôles, et que je ne résisterais pas aux tentations attachées à ma future dignité. Cela fut poussé si loin, que je proposai, après une scène fort vive, de demander au Roi la permission de remercier le Pape et de renoncer au chapeau. Je fis cette demande au Roi en plein conseil, et Sa Majesté me refusa son consentement. M. le Dauphin et tous les ministres furent étonnés que je jouasse ainsi au hasard une si grande dignité. Je ne fus pas fâché de prouver combien je tenais peu à la fortune, et que je n'étais sensible qu'à la réputation.

L'intrigue de mes ennemis alla si loin à Rome qu'on dit au Pape que je ressemblais comme deux gouttes d'eau au cardinal Dubois, que j'étais marié depuis deux ans, et que j'étais auteur de poésies infâmes. Le Pape, qui m'avait

¹ « La grande nouvelle ici, du dernier juillet, par courrier de Rome, est que le nouveau pape Clément XIII a déclaré que dans la première promotion de cardinaux soit compris M. l'abbé comte de Bernis, ministre d'État.

« La première promotion du nouveau Pape se fait toujours *ex proprio motu*, sans qu'il soit question de la recommandation des puissances, et il est rare, en général, qu'il en nomme d'autres que des Italiens... On peut dire que voilà une grande fortune bien subite. Dans les circonstances présentes, cela pourrait bien le conduire au premier ministère. » (*Journal de Barbier*, mois d'août 1758.)

connu à Venise, repoussa toutes ces méchancetés, dont j'avais soin d'instruire le Roi, qui en riait. On excita le Portugal à mettre opposition à ma promotion par une prétention nouvelle, qu'il essaya de faire réussir à mes dépens, en soutenant qu'on ne pouvait m'accorder le chapeau sans son consentement. Le roi de Sardaigne, qu'on voulut mettre en jeu, envoya sur-le-champ son approbation, que le cardinal Archinto, secrétaire d'État du Pape¹, ne voulut pas recevoir. Tout fut employé pour traverser ou du moins pour reculer la promotion ; on corrompit des courriers que j'envoyais à Rome pour retarder leur arrivée. Le cardinal Archinto mourut subitement avant le consistoire ; le Pape tomba malade. Malgré tous ces accidents et toutes ces intrigues, le Pape me déclara cardinal le 2 octobre 1758.

Le jour que le courrier arriva, le Roi marqua publiquement sa joie devant les ministres étrangers, en sorte que la plupart écrivirent à leurs cours que j'allais être déclaré premier ministre. Leurs lettres ayant été interceptées à la poste, madame de Pompadour, qui ne pouvait plus me souffrir, persuada sans doute facilement au Roi que je lui forcerais la main s'il ne m'exilait dans une de mes abbayes. Il est à remarquer que le jour que le courrier de Rome arriva fut le même où le Roi me permit, par une lettre pleine de bonté, de quitter les affaires étrangères². Le

¹ Albert Archinto, né le 8 novembre 1698, gouverneur de Rome, puis secrétaire d'État, cardinal le 5 avril 1756, appartenait à une illustre famille du Milanais qui a fourni plusieurs cardinaux et plusieurs chevaliers de la Toison d'or. Il est mort en septembre 1758.

² « La santé du cardinal de Bernis, dérangée depuis longtemps, ne lui permet plus de continuer les fonctions pénibles du département des affaires étrangères ; le Roi a agréé sa démission et a nommé à sa place le duc de Choiseul, ambassadeur à Vienne (sous le nom de comte de Stainville). Le Roi conserve au cardinal de Bernis sa place dans ses conseils, et

jour de la cérémonie du chapeau, quinze jours avant mon exil, le Roi me combla de bontés en public. En me mettant la barrette sur la tête, il me dit assez haut pour être entendu de tout le monde : « Je n'ai jamais fait un si beau cardinal. » On débita que ma harangue était celle d'un premier ministre : on la trouvera à la fin de ces Mémoires. Je savais qu'on s'était décidé à répandre ce bruit; ainsi ç'aurait été bien ma faute si ma harangue avait eu ce ton. L'assemblée du clergé, tous les ministres étrangers assistèrent à cette cérémonie ¹.

L'intention de Sa Majesté est que le cardinal assiste dans le plus grand concert avec le duc de Choiseul pour tout ce qui aura rapport aux affaires étrangères. » (*Gazette de France*, p. 569; cf. BARBIER, journal de novembre 1758.) La Lettre du Roi est publiée plus loin.

¹ Voici le récit de cette cérémonie d'après la *Gazette de France* :

• De Versailles, 30 novembre 1758.

« Le sieur de la Live, introducteur des ambassadeurs, est allé aujourd'hui prendre, dans les carrosses du Roi et de la Reine, le cardinal de Bernis en son hôtel, et l'a conduit chez le Roi avec l'abbé Archinto, camérier du Pape, nommé par Sa Sainteté pour apporter le bonnet au cardinal de Bernis. Avant la messe du Roi, l'abbé Archinto a été conduit avec les cérémonies accoutumées à l'audience que le Roi lui a donnée dans son cabinet, et il a présenté à Sa Majesté un bref de Sa Sainteté. Après cette audience, le Roi est descendu à la chapelle où le cardinal de Bernis s'est rendu à la fin de la messe, étant conduit par le même introducteur. Le sieur Desgranges, maître des cérémonies, a reçu à la porte de la chapelle le cardinal de Bernis, lequel est allé se placer auprès du prie-Dieu du Roi, du côté de l'évangile, et s'est mis à genoux sur un carreau. L'abbé Archinto, revêtu de son habit de cérémonie, ayant remis entre les mains du cardinal de Bernis le bref du Pape, est allé prendre sur la crédence près de l'autel, du côté de l'épître, un bassin de vermeil sur lequel étoit le bonnet, et il l'a présenté au Roi. Sa Majesté a pris le bonnet et l'a mis sur la tête du cardinal de Bernis, qui, en le recevant, a fait une profonde inclination et à l'instant même s'est découvert. Dès que le Roi a été en marche pour sortir de la chapelle, le cardinal de Bernis est entré dans la sacristie, où il a pris les habits de sa nouvelle dignité. Il est monté ensuite chez le Roi, étant accompagné du maître des cérémonies. Le sieur de la Live, introducteur des ambassadeurs, qui étoit toujours resté auprès du cardinal de Bernis, l'a introduit dans le cabinet du Roi, où le cardinal a fait son remerciement à Sa Majesté. Le cardinal de Bernis a été conduit avec les mêmes cérémonies à l'audience de la Reine, à laquelle il a présenté l'abbé Archinto, qui

Le Roi répondit à ma harangue ces propres paroles : « Monsieur le cardinal, après la belle harangue que vous venez de faire, je n'ai autre chose à souhaiter que de voir exécuter tout ce que vous y annoncez..... » Je savais, quand je la prononçai, que ma disgrâce était résolue : et l'on remarqua beaucoup celle que je fis à M. le Dauphin, qu'on regarda comme fort adroite. On ne comprit pas bien le sens de celle que j'avais faite au Roi ¹.

Sa Majesté avait créé pour moi un nouveau département pour les affaires du clergé et du Parlement. Il m'avait donné des commis, et m'avait permis d'annoncer cette détermination au clergé assemblé et au Parlement, sans doute pour faire tomber les bruits qui couraient déjà de ma disgrâce, qu'on ne voulait effectuer que lorsque les édits bursaux seraient enregistrés.

On répandit dans le public que Madame Infante, qui m'honorait de ses bontés ², et s'il est permis de le dire, de son amitié, avait, par le canal de madame la princesse Trivulce, sa dame d'honneur, et sœur du cardinal Archinto ³, secrétaire d'État du Pape, négocié mon chapeau :

3 remis à Sa Majesté un bref du Pape. Pendant l'audience, on a apporté un tabouret, et le cardinal de Bernis s'est assis. Il a été conduit ensuite à l'audience de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le duc de Bourgogne, de Monseigneur le duc de Berry, de Monseigneur le comte de Provence, de Monseigneur le comte d'Artois, de Madame Infante, de Madame et de Mesdames Sophie, Victoire et Louise. Après toutes ces audiences, le cardinal de Bernis a été reconduit par le même introducteur dans les carrosses du Roi et de la Reine avec les mêmes cérémonies observées lorsqu'on étoit allé le prendre pour le mener chez le Roi. »

¹ Comparez ce que dit MARMONTEL, *Mémoires*, t. II, p. 64. Il semble que par cette simple comparaison l'on saura à quoi s'en tenir sur la valeur des *Mémoires* de Marmontel.

² Nous renvoyons les lecteurs curieux de scandale aux *Mémoires de Richelieu*, IX, p. 240.

³ Camerera mayor de l'Infante et grande d'Espagne, a pris le tabouret en cette qualité le 6 septembre 1757. Voir LUYNES, XVI, 166.

l'une et l'autre n'y avaient pas songé ; et le Roi m'avait défendu de leur en parler avant la déclaration qui en fut faite.

Reste à éclaircir le zèle que le duc de Choiseul mit dans cette affaire. La distinction des époques explique cette énigme. Quand le Pape s'adressa à lui, j'étais encore bien avec la marquise, ainsi que lorsqu'il m'envoya le consentement de la cour de Vienne ; on se ressouvient que ce ministre avait proposé à madame de Pompadour d'engager le Roi à me donner la première autorité dans son royaume : n'ayant pu y réussir, il fut bien aise de contribuer à mon élévation par la dignité de cardinal ; il me croyait inamovible, et il savait que je n'étais pas ingrat. Le refroidissement de madame de Pompadour n'éclata que lorsqu'il n'était plus possible de m'ôter le chapeau. Je témoignai ma reconnaissance à M. de Choiseul en demandant au Roi qu'il fût mon successeur aux affaires étrangères, ce qui me fut accordé aisément, car c'est ce que madame de Pompadour, depuis nos tracasseries, désirait le plus, tout en feignant d'en être fâchée.

Je me souviens qu'en revenant de la chapelle de Versailles le jour de la cérémonie du chapeau, un courtisan, en me voyant entouré du clergé, du Parlement, des ministres étrangers, me dit : « Monsieur le cardinal, voilà un beau jour ! » Je répondis : « Dites plutôt que voilà un bon parapluie. » Je savais ma disgrâce très-prochaine. La dignité de cardinal augmenta sensiblement le nombre de mes ennemis et les inquiétudes de la marquise ; elle excita la jalousie des autres ministres du Roi, et je voyais bien qu'elle ne me préservait pas de la disgrâce ; mais quand je fus exilé je trouvai qu'effectivement c'était un bon meuble ; car, à la manière dure dont on me traita, et à l'humeur que la marquise fit paraître contre moi, je ne sais si, sans cette dignité, il ne me serait pas arrivé pis.

CHAPITRE VI

AFFAIRES D'ESPAGNE

Le Roi avait essayé vainement de tirer quelques secours d'argent du roi d'Espagne ; l'Impératrice avait tout aussi infructueusement tenté la même démarche : la mauvaise volonté que mettait le contrôleur général et ses subordonnés à trouver des ressources forçait, malgré qu'on en eût, à ces fausses démarches ; il s'était fait une espèce de conjuration dans la finance pour faire finir la guerre faute d'argent, et cette conjuration avait commencé dès la première campagne ; on avait persuadé au contrôleur général et à M. de Montmartel que tant qu'il y aurait des fonds, la guerre durerait, et que le seul moyen de la terminer était d'assurer le ministère de l'impossibilité d'en trouver. On comprend combien ce parti est imprudent et même criminel : on faisait manquer les opérations faute de les préparer à temps, et le Roi ne pouvait tenir les engagements qu'il avait pris avec ses alliés ; j'avais beau diminuer les subsides, l'argent se resserrait de plus en plus. Cependant on en trouvait encore pour continuer la guerre quatre ans après les deux premières campagnes. La chose fut poussée au point que l'écurie du Roi manqua de fourrages et d'avoine, et que les ministres furent obligés pendant quelque temps de payer de leur poche les courriers qu'ils dépêchaient au dedans et au dehors du royaume. La disette força M. Silhouette, contrôleur

général et successeur de M. Boullongne¹, d'inviter les sujets du Roi d'apporter leurs vaisselles d'argent et leurs bijoux à la monnaie. Opération vicieuse, qui acheva de ruiner le crédit, et fit contracter une nouvelle dette au Roi : on m'avait présenté le projet de cette opération que j'avais rejeté².

Voyant que la finance avait fait manquer la diversion convenue du Danemark, je mis tout en usage pour déterminer la cour de Vienne à consentir à l'assemblée d'un congrès dans l'hiver de 1759, sans que les opérations de la campagne suivante pussent être suspendues; j'essayai aussi de faire une paix particulière avec l'Angleterre, ce qui aurait entraîné nécessairement la paix générale. M. Wall, ministre d'Espagne pour les affaires étrangères, s'entendait fort bien avec moi. J'étais d'un autre côté venu à bout de guérir la reine d'Espagne, toute-puissante sur l'esprit du roi Ferdinand son mari, de la défiance qu'elle avait conçue du projet qu'elle supposait à la France d'entraîner l'Espagne dans la guerre; elle avait enfin compris que mon système n'était pas d'associer cette puissance à nos querelles, mais de lui faire jouer un beau rôle en la rendant médiatrice de nos différends avec l'Angleterre. Elle était d'accord de rendre sa médiation respectable, en mettant en état ses forces de terre et de mer. Le comte de Fuentès³ devait venir recevoir ses

¹ Étienne de Silhouette, né à Limoges le 5 juillet 1709, mort à Briensur-Marne le 20 janvier 1767, maître des requêtes en 1745, conseiller d'État chargé de la négociation relative à l'Acadie en 1755, contrôleur général du 4 mars au 21 novembre 1759.

² Ce projet fut exécuté en novembre 1759. Dès le 11 de ce mois, le cardinal se hâta d'envoyer sa vaisselle à la Monnaie.

³ Joachim-Athanase de Pignatelli, comte de Fuentès, grand d'Espagne de la maison d'Aragon, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, ambassadeur en Angleterre de mai 1758 à 1762, ambassadeur en France

instructions dans mon cabinet pour aller négocier en Angleterre : tout était convenu et arrangé à cet égard. Ce premier pas en préparait un second, sur lequel je ne m'étais encore ouvert qu'à demi au ministre de Madrid : c'était de déterminer cette cour à accéder au traité de Versailles pour ce qui concernait l'Italie. L'Espagne y avait encore plus d'intérêt que nous pour la sûreté des infants; il ne m'aurait pas été difficile d'y amener le ministère espagnol, dès que je ne voulais pas l'engager dans les affaires de l'Allemagne pour le continent, ni dans la guerre de la marine pour la défense de nos colonies, quoique je fusse venu à bout de lui démontrer que les colonies françaises étaient le boulevard des colonies espagnoles. L'accession de l'Espagne au traité de Versailles assurait la paix de l'Italie, comme elle devait assurer un jour la paix dans l'intérieur de l'Empire¹.

La mort de la reine d'Espagne² déconcerta tous ces grands projets : il ne fut pas possible de tirer le roi Ferdinand de la profonde mélancolie où cette mort le jeta : on ne put jamais lui faire signer les instructions du comte de Fuentes, dont le départ fut retardé de jour en jour. L'état de Sa Majesté Catholique empirant tous les jours, et cependant pouvant durer encore longtemps, je redoublai d'activité pour presser la cour de Vienne de travailler à la paix; mais le duc de Choiseul, qui jusqu'alors avait secondé mes intentions pacifiques de son pouvoir, commença à changer d'avis dès qu'il fut

du 25 février 1764 (première audience) au 16 septembre 1774, où il est remplacé par le comte d'Aranda. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi le 2 février 1768, et mourut en 1777.

¹ On voit par ceci que le pacte de famille avait été préparé de longue main par le ministre prédécesseur du duc de Choiseul aux affaires étrangères.

² 27 août.

instruit que la marquise n'avait pas la même confiance en moi, et qu'elle avait fait craindre au Roi qu'en pressant si fort la cour de Vienne de tenir une parole qu'elle avait donnée dans la consternation où la jetèrent et la défaite de Lissa et la prise de Breslaw, je ne finisse par brouiller le Roi avec l'Impératrice. Alors l'ambassadeur changea de ton, argumenta contre la paix, et y fut autorisé par des ordres particuliers, dont je ne fus instruit que par hasard. Ce fut dans ces circonstances que le marquis de Puy sieulx, à la suite d'un conseil, me dit : « Vous apercevez-vous que depuis quelque temps le ministre des affaires étrangères est à Vienne ? » Je lui répondis : « Sans doute, je m'en aperçois ; mais je me tirerai de ce mauvais pas le plus tôt que je pourrai. » On verra la suite de cette réponse dans les chapitres suivants.

Cependant j'appris la nouvelle de l'assassinat du roi de Portugal¹. Cet événement ne frappa pas autant le Roi que je le craignais ; il ne fut peut-être pas fâché de voir qu'il n'était pas le seul dans l'Europe contre la vie duquel on eût conspiré, et que la France n'était pas non plus le seul royaume qui enfantât des régicides. Ce ne fut que deux ans après l'attentat commis contre Sa Majesté Portugaise que je liai aux événements des choses terribles qu'un homme de qualité de Portugal m'avait annoncées comme très-prochaines dans sa patrie sur la fin de 1755. Le frère de ce seigneur fut impliqué dans la conjuration, et mourut en prison. J'ai donc pu comprendre, après cet attentat, que la trame avait été ourdie depuis longtemps, et il n'est

¹ Voir sur cet événement, arrivé dans la nuit du 3 septembre 1758, le récit de Dumouriez (*État présent du royaume de Portugal*, l. IV, ch. VIII, p. 257), les *Mémoires du marquis de Pombal*, t. I, p. II, et surtout t. IV, Pièces justificatives.

pas douteux que quelques Jésuites, amis des conjurés, n'en aient été ou les confidents ou les complices. Voilà ce qui est la vraie origine de leur expulsion en France, qui n'aurait peut-être pas eu lieu si les Jésuites s'étaient mieux conduits.

CHAPITRE VII

DE L'AFFAIRE DES JÉSUITES EN FRANCE

Lorsque la marquise parut à la cour, un ami raisonnable lui conseilla d'être bien avec les Jésuites, parce que ces bons Pères pourraient disposer le clergé en sa faveur. Elle sentit la justesse de cette réflexion ; mais les Jésuites refusèrent de signer ce traité. Ils représentèrent que la conscience et la prudence s'opposaient également à cette liaison même secrète. On crut que cette austérité tenait moins à leurs principes de morale qu'à la protection de M. le Dauphin, qui leur était assurée, et qu'ils regardaient avec raison comme plus solide et plus honorable pour eux que celle d'une maîtresse du Roi. Quoi qu'il en soit, on a vu précédemment que les confesseurs de Sa Majesté n'avaient voulu se prêter à aucun accommodement ni arrangement, et qu'ils avaient toujours insisté, pour la réparation du scandale, sur le renvoi de la marquise. Le Père de Sacy refusa la direction de cette dame, en sorte qu'elle ne devait pas regarder les Jésuites comme ses amis. M. Berryer, son confident et, pour dire les choses comme elles sont, son espion, n'aimait pas les Jésuites ; le duc de Choiseul, dont la marquise fut longtemps engouée, n'aimait pas les Jésuites, et toute la nation depuis longtemps s'était déclarée contre la Société.

L'assassinat du roi de Portugal donna des armes à leurs ennemis pour faire craindre au Roi que leur morale ne

fût effectivement favorable aux régicides; le parti qu'on appelle janséniste n'avait pas manqué de rejeter l'assassinat du Roi sur les Jésuites, en disant que ceux-là devaient être regardés comme les auteurs de l'attentat, qui devaient en recueillir les fruits. Les Jésuites étant protégés spécialement par M. le Dauphin, le parti concluait que les Jésuites avaient tout à gagner à la mort du Roi... Le Parlement n'avait jamais été favorable aux Jésuites; le procès de Damiens le rendit encore plus opposé à cette société. C'est au milieu de ces circonstances qu'arriva l'affaire de Léonci¹, qui a tant fait de bruit. Les Jésuites, au lieu d'assoupir cette affaire en apaisant leurs créanciers, les traitèrent avec dureté et hauteur, et, au lieu de laisser juger ce procès par le Grand Conseil, où toutes leurs affaires étaient attribuées, ils crurent, par une fausse spéculation, qu'en portant celle de Léonci au Parlement, ils désarmaient ce tribunal par cet acte de confiance ridicule et déplacée; ils furent la dupe de leur finesse. Le Parlement, pour juger si la compagnie des Jésuites était solidaire, ordonna le rapport de ses constitutions; elles furent examinées à la rigueur et dénoncées au Roi, au public et au clergé comme contenant des principes opposés à tout bon gouvernement. Il y joignit des extraits de leurs théologiens et de leurs moralistes, et offrit le tableau des opinions les plus pernicieuses. La cour laissa agir le Parlement. Les principaux ministres conseillaient aux Jésuites de ne pas se défendre, parce qu'on prendrait leur parti quand il en serait temps; ils suivirent ce conseil funeste.

Le Parlement, voyant que le Roi laissait aller à grands pas à la destruction de cet ordre en France, frappa le der-

¹ La banqueroute du Père la Valette et le procès qui suivit, terminé le 8 mai 1761. La maison Léonci était la maison de Marseille la plus intéressée dans la banqueroute.

nier coup, et le Roi se vit ensuite dans la nécessité de confirmer par une déclaration les arrêts de son Parlement ; sans quoi, la destruction d'une société qu'il avait toujours protégée se serait effectuée sans le concours de son autorité¹. Quand l'affaire commença, ni la cour, ni le Parlement, ni le public n'avaient imaginé qu'elle fût poussée si loin ; un pas fut suivi d'un autre, et l'on arriva jusqu'au bout de la carrière presque sans s'en douter.

Le clergé de France, à force de vouloir être favorable aux Jésuites, hâta leur ruine ; il les aurait soutenus si, en demandant à réformer ce qu'il y avait de vicieux soit dans leurs constitutions, soit dans leur exemption de l'évêque ordinaire, soit dans plusieurs de leurs livres, ils avaient tenu la conduite de leurs juges, et non de leurs panégyristes. Tout concourut à leur ruine, et il faut convenir que ce qui y aida le plus fut la pénurie des grands sujets, car il faut avouer que depuis vingt ans cette société était fort tombée : deux ou trois grands prédicateurs ou écrivains parmi eux auraient conjuré l'orage, parce que le public aurait réclamé en faveur de ces grands hommes.

D'ailleurs, tous les autres ordres religieux, et en général le clergé de France, étaient révoltés contre la hauteur avec laquelle les Jésuites se conduisaient avec eux ; plusieurs évêques avaient à se plaindre du despotisme qu'ils essayaient d'exercer dans leurs diocèses..... Les Jésuites avaient traité leurs ennemis sans miséricorde ; ils furent traités de même, et les pierres de la maison de Port-Royal qu'ils avaient détruite leur retombèrent sur la tête.

Cet événement extraordinaire était préparé de longue main ; il avait été retardé par la confiance que le feu Roi leur avait accordée. Le Roi régnant, en les protégeant,

¹ Ordonnance royale de novembre 1764.

avait toujours craint leurs intrigues; les gens de lettres et ceux que l'on appelle philosophes avaient souvent eu à se plaindre de leur journal imprimé à Trévoux. Leur ancien crédit avait révolté; la médiocrité de leurs sujets inspirait le mépris, et on ne leur pardonnait plus leur orgueil depuis qu'il était séparé du mérite et des talents.

C'est le concours de toutes ces circonstances qui rendit possible la destruction d'une société dont les branches étaient si étendues en France et les fondements si profonds. La révolte de Madrid¹, dans laquelle ils furent accusés par le roi d'Espagne lui-même d'être impliqués; leur expulsion des États de Sa Majesté Catholique, et la conduite violente de la cour de Rome envers l'infant de Parme, petit-fils du Roi et neveu du roi d'Espagne, dont les Jésuites sont accusés d'être les auteurs, ont achevé d'indisposer l'Europe contre eux : il semble qu'un esprit de vertige les anime, et qu'ils ne sont plus ressemblants à eux-mêmes.

Pendant, s'ils ne sont pas totalement détruits sous un nouveau pontificat, que, corrigés par leurs fautes, ils soient plus sages, plus modestes, plus politiques, plus châtiés dans leurs livres de morale, moins méprisants pour les autres ordres, plus soumis aux évêques, moins présomptueux avec le clergé, et surtout s'il se forme encore parmi eux de grands écrivains, de savants hommes, de bons prédicateurs, il ne serait pas impossible qu'ils ne se relevassent de leur chute et qu'ils ne regagnassent peu à peu une partie du terrain qu'ils ont perdu. Cette révolution paraît aujourd'hui incroyable; un petit nombre de

¹ L'Émeute des chapeaux, occasionnée par la défense du ministre Squillace de porter des *capas* et des *chambergos*, sortes de chapeaux qui rendaient impossible la surveillance de la police.

circonstances favorables pourrait la rendre aisée : en France et en Espagne, il ne faut que deux rois qui pensent favorablement de leur société. D'ailleurs, s'ils avaient jamais du crédit dans une grande cour, ils en auraient bientôt dans toutes les autres. Serait-ce un bien, serait-ce un mal? C'est ce qu'on ne peut pas décider encore; ils ont été utiles et nuisibles, ils peuvent encore être l'un et l'autre. Cependant, si, au lieu de les laisser gouverner, on les avait gouvernés, on peut dire hardiment qu'on aurait pu les rendre plus utiles que nuisibles à la société. Il est remarquable que le roi de Prusse, qui les avait gardés dans ses États¹, et que la République de Venise, qui les avait chassés de chez elle et qui ne les a repris que par force, n'aient pas suivi l'exemple des cours de Portugal, de France, de Madrid et de Naples. A l'égard de la maison d'Autriche, je ne suis pas étonné qu'elle les ait conservés; elle sait combien il lui importe de conserver l'épithète que lui donne l'Italie, en la nommant *la Santa Casa d'Autria*.

¹ Voir SAINT-PRIEST, *Histoire de la chute des Jésuites*, Paris, 1846, in-12, p. 225, sur les motifs qui ont déterminé Frédéric à protéger les Jésuites.

CHAPITRE VIII

PLAN DE FINANCE PROPOSÉ PENDANT LA GUERRE¹

.
.

¹ Fin du manuscrit des Mémoires.



LETTRES

DE

L'ABBÉ COMTE DE BERNIS

AU ROI, A MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR
ET AU DUC DE CHOISEUL-STAINVILLE

20 JANVIER 1757 — JANVIER 1759

Tirées des Archives du château de Mouchy



LETTRES

DE

L'ABBÉ COMTE DE BERNIS

AU ROI, A MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR
ET AU DUC DE CHOISEUL-STAINVILLE

20 JANVIER 1757 — JANVIER 1759

A Monsieur le comte de Stainville.

Versailles, ce 20 janvier 1757.

Je vous crois à Parme, mon cher comte¹, et je prie M. de Rochechouart de vous rendre cette lettre. Le Roi a été assassiné, et la cour n'a vu dans cet affreux événement qu'un moment favorable de chasser notre amie. Toutes les intrigues ont été déployées auprès du confesseur. Il y a une tribu à la cour qui attend toujours l'extrême-onction pour tâcher d'augmenter son crédit. Pourquoi faut-il que la dévotion soit si séparée de la vertu? Notre amie ne peut plus scandaliser que les sots et les fripons. Il est de notoriété publique que l'amitié

¹ M. le comte de Stainville revenait de Rome. Il arriva à Paris vers le 10 février, fut présenté au Roi le 12, fut nommé en mars ambassadeur près de l'Impératrice-Reine, prit congé du Roi le 29 juillet et arriva à Vienne le 20 août.

depuis cinq ans a pris la place de la galanterie. C'est une vraie cagoterie de remonter dans le passé, pour noircir l'innocence de la liaison actuelle. Elle est fondée sur la nécessité d'ouvrir son âme à une amie sûre et éprouvée, et qui, dans la division du ministère, est le seul point de réunion. D'ailleurs, pourquoi vouloir diriger la conscience de personne, et pourquoi faire servir la religion de masque à l'intrigue, à l'ambition et à l'esprit de vengeance? Que d'ingrats j'ai vus, mon cher comte, et combien notre siècle est corrompu! Il n'y a peut-être jamais eu plus de vertu dans le monde, mais il y avait plus d'honneur. Vous trouverez l'Infante dans de bonnes dispositions pour notre amie. c'est à vous à l'y fortifier. Ses affaires, liées avec celles de Vienne, dépendent de la conservation de madame de Pompadour, et l'alliance avec Vienne est tacitement contrariée par tout le monde.

Je crois nécessaire que vous soyez envoyé à cette cour; le petit Broglie¹ sollicite cet emploi, mais il y aurait à craindre qu'il n'y réussit pas par les préjugés qui sont établis contre lui dans ces pays-là. Vous avez les lumières, les bonnes intentions et le courage nécessaires pour étayer une besogne qu'il est si avantageux de suivre et qu'il serait si dangereux d'abandonner. Venez donc promptement ici. Vous trouverez dans le conseil un ami de plus, qui connaît tout ce que vous valez et qui se fait un plaisir de le dire. Je vous embrasse, mon cher comte, de tout mon cœur.

Le Roi se porte bien, et voit bien tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe encore.

¹ Le comte de Broglie.

Le 1^{er} août 1757.

J'ai l'honneur, mon cher comte, de vous envoyer vos derniers sacrements. C'est à regret que je vous vois partir, mais c'est pour le bien de l'État et le vôtre. J'ai oublié dans vos Instructions¹ de parler de l'affaire de Lucques² à laquelle l'Infante s'intéresse ; d'ailleurs, j'ai tâché de ne rien omettre. Le maréchal d'Estrées a gagné une plate bataille³, soit dit entre nous, mais elle aura les suites d'une grande victoire s'il sait prendre de bons partis. L'Infante, comme vous savez, part le 14⁴. J'attends votre laquais qui doit rapporter des lettres au bureau. Portez-vous bien, faites nos affaires, et ne soyez pas en peine des amis que vous laissez ici.

Le 10 septembre.

Je suis enchanté, mon cher comte, de vos succès, comme votre ami et comme ami de la besogne dont vous êtes chargé. Il me revient que Leurs Majestés Impériales, leurs ministres, et principalement M. de Kaunitz, sont contents de votre début. Je vois même que ce dernier prend confiance en vous. La confiance qu'il vous a faite par rapport à l'archiduc ne m'a point surpris. Je m'étais douté qu'il y avait quelque engagement. Le Roi ne

¹ Publiées par Filon, *Ambassade de Choiseul à Vienne*. In-8°, chez Durand, p. 79. Elles sont en date du 31 juillet.

² Il s'agissait d'un chemin établi sur le territoire de la république de Lucques et dit le chemin de Monte-Gragno, sur lequel la régence de Florence prétendait exercer un droit de *presidio*. La négociation relative à cette affaire durait depuis 1749.

³ Bataille d'Hastembeck, livrée le 26 juillet.

⁴ L'Infante devait, suivant la *Gazette de France*, partir le 16 août de Parme pour se rendre en France. Elle arriva à Choisy le 3 septembre et à Versailles le 4.

veut pas que l'Infante soit instruite que cet engagement a été contracté avec Leurs Majestés Siciliennes. Je dirai à cette princesse que vous êtes chargé de pénétrer ce secret. Au reste, les deux princesses de Naples ne se portent pas trop bien, et votre étoile pourrait bien leur porter malheur¹. Tâchez de pénétrer en effet si le second archiduc n'est pas aussi engagé. Car il faut se retourner sur cette même idée.

M. de Starhemberg a été instruit de la confiance de M. de Kaunitz, et je lui ai répondu (ainsi que vous l'avez fait) fort simplement. Il m'a paru fâché des mesures qui avaient été prises à cet égard, mais on ne pouvait pas deviner alors où nous en serions aujourd'hui.

J'imagine que vous instruirez exactement M. de Soubise de tous les mouvements des armées autrichiennes et de tous les plans de leurs opérations. Ainsi je crois superflu de vous le recommander.

L'affaire du Parlement est arrangée, comme vous savez. Ceux qui ont vu cette affaire séparée des autres trouvent que le Roi a mal fait d'y mettre tant de bonté; pour moi, je crois lui avoir rendu, dans les circonstances combinées où nous sommes, un service très-important; Paris est au comble de la joie. Le Roi y est aimé; et moi, j'ai excité, par les bénédictions qu'on me donne dans la capitale, la jalousie de mes entours; mais vous connaissez mon courage et ma patience; je tâche de bien voir avant que d'agir, et puis je ne regarde plus en arrière, ni à côté. L'Infante fait fort bien ici à tous ceux que nous aimons; elle se conduira bien et ne se laissera pas mettre le grap-

¹ Dona Marie-Josèphe, née le 16 juillet 1744, et dona Marie-Louise, née le 24 novembre 1745. Celle-ci épousa l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane et plus tard Empereur. Sa sœur mourut en 1804, sans avoir été mariée.

pin ; du moins, toutes les apparences l'annoncent. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Faites ma cour, je vous prie, à l'Impératrice, et cultivez l'estime et l'amitié que son ministre me témoigne. Au surplus, je vous recommande une seule chose, *c'est de ne pas vous laisser d'avoir envie de plaire*. Sur tout le reste, je suivrais volontiers vos conseils. Comptez éternellement, mon cher comte, sur mon tendre attachement pour vous.

Paris, le 20 septembre 1757.

M. de Richelieu, mon cher comte, a un peu brusqué l'affaire de la convention¹. Jamais acte n'a été ni moins réfléchi, ni contracté avec moins de formes. M. le duc de Mecklembourg et les Suédois n'en seront pas fort aises, et je crains bien qu'il en arrive des inconvénients qui balanceront les avantages. Il est certain que cet événement est glorieux en apparence, et qu'il donne à M. de Richelieu la facilité de se porter en avant ; mais gare les suites. M. de Duras recueillera les fruits de cette convention, qui le fera vraisemblablement premier gentilhomme de la chambre.

M. de Gèvres est mort. Faites-vous parler, par M. de Kaunitz, des Saxons. On voudrait que nous payassions la moitié de la dépense qu'ils ont occasionnée à la cour de Vienne depuis le dernier traité de Versailles. Cela serait peu juste, quoique avec une apparence de justice. Si nous allons mettre tout notre argent à payer les étrangers, il ne nous restera rien pour acquitter nos propres charges. D'un autre côté, nous nous sommes engagés à faire quelque chose pour les Saxons. M. Boullongne tâchera de

¹ Convention de Closter-Seven, signée le 8 septembre.

leur donner un million; mais nous ne pouvons guère aller au delà. Voyez de préparer cette matière, et si vous y trouvez de la facilité, de la porter jusqu'à un accord que nous concluons ici avec M. de Fontenay¹. Nous sommes en peine de M. de Soubise. Quoiqu'il soit sage, et que ses relations soient excellentes, on craint que l'envie de gagner une bataille, ou la crainte de reculer, ne l'expose à en perdre une. Pour moi, je compte sur la double étoile du Roi et de l'Impératrice, sur la vôtre, et un peu sur la mienne. Adieu, je suis excédé de fatigue, mais je ne vous en aime pas moins.

Fontainebleau, le 24 septembre 1757.

Madame de Pompadour, mon cher comte, se porte très-bien, elle a été affligée pendant quelque temps de l'arrangement du Parlement; elle convient aujourd'hui que son orgueil pour le Roi a souffert; mais peu à peu elle sentira les bontés du maître affermissant sa puissance et son autorité. Les Anglais attaquent Rochefort². On y envoie un détachement des gardes-françaises et suisses, des mousquetaires et des gardes du corps. Vous pouvez, sans rien hasarder de contraire à la vérité, faire sentir à M. le comte de Kaunitz, et même à l'Impératrice, que la seconde armée que nous avons envoyée en Allemagne pour sa défense nous a valu la visite des Anglais, qui ne se seraient jamais hasardés d'attaquer nos côtes et nos ports, si nous ne les avions pas dégarnis. Ceci n'est

¹ Gaspard-François de Fontenay, général feld-maréchal-lieutenant des armées de Saxe, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Orthodoxe à Paris depuis avril 1757 jusqu'en 1770.

² La flotte anglaise avait fait voile de Porstmouth le 8 septembre. Le 23, eut lieu la descente dans l'île d'Aix.

pas une plainte, il s'en faut bien : le Roi ne regrettera jamais les marques d'amitié qu'il a données à *sa bonne amie l'Impératrice*, mais il est nécessaire qu'on connaisse le prix et l'étendue de ce service. M. de Starhemberg me presse beaucoup pour entrer en payement de ce qu'il en coûte à l'Impératrice pour l'entretien des transfuges saxons depuis la signature de notre dernier traité. Il est vrai que nous sommes convenus de payer par moitié le subside qui serait nécessaire pour l'entretien de dix mille Saxons. Il est vrai aussi que la dépense que la cour de Vienne fait pour les Saxons a été jusqu'ici à sa charge, mais en vérité celle que nous faisons pour l'Impératrice est si fort au delà de nos conventions qu'il serait bien juste qu'on ne profitât pas d'un article qui n'est obligatoire que lorsque nous serons d'accord sur la quotité du subside à accorder à la Saxe, pour faire de nouvelles demandes pécuniaires. Nous ne refusons pas de nous arranger pour l'avenir sur cet article, mais faut-il que nous payions la générosité dont en a usé l'Impératrice envers les Saxons opprimés ? Je vous avertis, d'ailleurs, que l'état de nos finances ne nous permettra pas de porter bien haut le subside à accorder à la Saxe, sans quoi nous ne serions pas en état d'en payer de plus essentiels. Les hostilités des Anglais sur nos côtes vont augmenter nos dépenses, et les dommages qu'ils peuvent nous causer à Rochefort, en brûlant nos magasins et quatre vaisseaux de guerre qui y sont, ne rendront pas plus aisés nos moyens de finance ; d'où je conclus que la cour de Vienne doit entrer dans ces considérations comme si elle était de notre propre famille. Il ne s'agit pas ici de tirer au court bâton, ni de chercher à faire sur tous les points des marchés avantageux ; nous agissons avec noblesse, et nous avons dépensé bien des millions au delà de nos

promesses et de nos obligations; par conséquent, il faut nous ménager dans tout ce qui n'est pas absolument convenu ni absolument nécessaire. L'Impératrice est bien faite pour répondre parfaitement à la noblesse des procédés du Roi; je vous prie de traiter tout ceci avec amitié; tout autre ton en pareille matière ne serait pas convenable.

La négociation de l'électeur palatin à Vienne par rapport à la garantie de Berg et Juliers va se terminer. Je crois que le nouveau ministre palatin vous mettra au fait de cette affaire et vous demandera vos bons offices; s'il ne le faisait pas, vous le lui feriez sentir convenablement; il ne faut accoutumer nos amis à être ingrats ni négligents¹.

Le Roi a accordé le cordon rouge à M. de Montazet², et il veut que ce soient Leurs Majestés Impériales qui lui annoncent cette grâce, qui est accordée à leur témoignage.

M. de Soubise ne paraît plus en danger; mais il est bien embarrassé des troupes des Cercles; il faut que chacun agisse de son côté, sans quoi le mélange gâtera tout.

La convention de M. de Richelieu est très-bonne dans un sens; elle nous gêne beaucoup dans un autre. Mais quel est l'ouvrage humain qui n'a pas de défauts? Les Suédois ont commencé leurs opérations, et la convention entre les trois cours doit être signée actuellement³. Je vous embrasse, mon cher comte, de tout mon cœur.

¹ La France avait garanti par un acte du 28 mars 1757 la possession de Berg et de Juliers à la maison palatine de Sultzbach. L'Autriche s'associa à cette garantie par un acte signé à Vienne en date du 30 octobre 1757.

² Suivant les *Mémoires historiques* de MESLIN concernant l'ordre de Saint-Louis, Imprimerie royale, 1785, in-4°, M. de Montazet obtint le 23 septembre 1757 l'expectative de la dignité de commandeur, et le 9 janvier 1759 l'expectative de la dignité de grand-croix.

³ Elle est signée en effet le 22 septembre. Voir Kocz, II, 97.

L'évêque d'Orléans¹ sera transféré à Condom, on réserve M. votre frère² pour un grand siège : c'est ce que m'a répondu l'évêque de Digne³. L'Infante vous écrit ; elle a réussi à merveille.

Fontainebleau, 27 septembre 1757.

Je reçois dans le moment, mon cher comte, votre expédition du 20. Je rendrai compte demain au Roi de la convention que vous avez signée avec le ministre de Brunswick. Je la trouve bien, et elle servira de règle pour les autres princes, avec lesquels j'ai différé de m'arranger jusqu'à ce que j'eusse reçu de vos nouvelles. Je ne doute pas, quoique vous n'en disiez rien, que vous n'ayez instruit sur-le-champ M. de Richelieu de cette convention ; car, sans cela, il n'aura pas manqué de faire désarmer toutes les troupes auxiliaires de Hanovre. Ce n'était pas à moi à lui en donner l'ordre ni le contre-ordre. Je me suis tenu coi et tranquille.

Nous n'eûmes aucune nouvelle hier de M. de Soubise, mais sa dernière lettre était rassurante. Nous sommes inquiets avec raison du débarquement des Anglais à l'île d'Aix⁴, et de ce qu'ils peuvent entreprendre sur Ro-

¹ Louis-Joseph de Montmorency-Laval, né le 11 décembre 1724, évêque d'Orléans de novembre 1753 à octobre 1757, évêque de Condom d'octobre 1757 à août 1760.

² Léopold-Charles, frère cadet du duc de Choiseul, né à Lunéville le 6 décembre 1724, vicaire général de Châlons, abbé de Saint-Arnoul de Metz en juin 1757, évêque d'Évreux en mai 1758, archevêque d'Alby (avril 1759) et de Cambrai (mai 1764), mort le 11 septembre 1774.

³ Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque de Digne d'octobre 1746 à janvier 1758, évêque d'Orléans jusqu'en 1788, chargé de la feuille des bénéfices.

⁴ 23 septembre. Voir *Histoire de la guerre contre les Anglais*, par POUILLIN DE LUMINA. Genève, 1759, t. 1, p. 201.

chefort. Le maréchal de Senneterre ¹ et Langeron ² ne sont pas fort rassurants. Nous avons pris, d'ailleurs, toutes les précautions possibles pour que nos ennemis n'excitent aucun mouvement dans nos provinces protestantes. Toutes nos troupes sont au service de l'Impératrice; elle doit se souvenir éternellement du dommage que notre fidélité et notre générosité peuvent causer au royaume. Si les Anglais brûlent Rochefort, nous perdrons deux vaisseaux de guerre, quatre frégates et des magasins immenses. Ce dommage leur donnera du courage et des moyens pour continuer la guerre. D'ailleurs, cela ne changera rien au fond des choses. Je crains que M. de l'Hospital n'ait un peu plus saisi les affaires de Pologne en courtisan qu'en ministre. Je serai bientôt éclairci de mes craintes à cet égard. Je sais qu'il y a beaucoup à craindre aussi des projets des Russes sur la Courlande et sur la Samogitie, ainsi que des intrigues de M. Brulh; au reste, M. de l'Hospital nous donne de grandes espérances pour notre commerce en Russie. Nous verrons; il nous coûte trop cher pour qu'il ne soit pas à désirer qu'il nous soit utile au moins sur cet article ³. Madame de Pompa-

¹ Jean-Charles de Saint-Nectaire ou de Senneterre, né le 11 novembre 1685, colonel en 1705, brigadier en 1719, colonel du régiment de la Marche en 1731, lieutenant général et ambassadeur à Turin en 1734, chevalier des ordres du Roi en 1745, commandant en Aunis et en Saintonge en 1756, maréchal de France le 24 février 1757.

² Charles-Claude, marquis de Langeron, né le 7 décembre 1720, colonel du régiment de Condé-infanterie en 1743, brigadier en 1747, maréchal de camp le 1^{er} mai 1758.

³ La correspondance de M. de l'Hospital est curieuse au point de vue de ses demandes d'argent. Il prétendait que son mobilier acheté à Paris lui coûtait 308,222 livres; l'envoi de son mobilier, 21,152 livres; que ses dépenses d'installation à Saint-Petersbourg montaient à 99,652 livres, et que pendant un seul mois sa table avait coûté 10,500 livres. Il est vrai qu'il avait trente-six chevaux dans ses écuries. On peut, au reste, consulter sur cette ambassade le *Voyage à Pétersbourg*, par M. DE LA MESSELIÈRE, gentilhomme d'ambassade. Paris, an XI, in-8° de 342 pages.

dour a eu une très-forte migraine, dont elle est quitte ce matin. M. Molé est premier président¹; ce choix est approuvé. D'un autre côté, l'archevêque de Paris est sorti d'exil, et les autres évêques sont rappelés. Le Roi fait grâce des deux côtés. Notre amie m'a presque boudé, pendant quelques jours, de l'arrangement du Parlement. Mais j'ose dire que sans cela tout était perdu. C'est peut-être le plus grand service que je rendrai de ma vie, mais il faut l'envisager dans son véritable point de vue; avant que la chose fût faite, on en croyait le succès impossible; quand j'en suis venu à bout, on dit que rien n'était plus aisé. Il y a longtemps que je suis corrigé de mettre de l'amour-propre dans les affaires, je n'y vois plus, et je n'y cherche, Dieu merci, que les moyens d'arriver au but que je me propose. L'Infante se conduit à merveille à la cour; elle traite bien notre amie, et cela sans être boudée ni contrariée par ses parents. M. de Starhemberg en mandera sûrement du bien à l'Impératrice. Ce ministre chante vos louanges, et personne n'y applaudit de meilleur cœur ni de meilleure foi que moi.

Les Suédois ont pris Anclam², à ce que disent les nouvelles de Hambourg; ainsi tout va bien. Pourvu que M. de Soubise ait le temps d'être secondé par M. de Richelieu, le roi de Prusse aura de la peine à se sauver de l'équipée qu'il a faite.

Adieu, Monsieur l'ambassadeur; soyez sûr pour jamais de mon tendre attachement.

Je répondrai à vos dépêches à mon retour à Ver-

¹ Gazette du 1^{er} octobre.

² Anclam, ville de la Poméranie prussienne, port sur la Baltique à 4 kil. O. du Frische-Haff. Voir sur l'occupation de cette ville le 14 septembre par le général de Lantigshausen, *Théâtre de la guerre présente en Allemagne*. Paris, 1758, in-12, p. 150, t. I.

sailles. Je vais demain à Paris, et le Roi après-demain à Choisy¹.

Versailles, le 3 octobre.

M. de Richelieu, mon cher comte, est un peu embarrassé d'une lettre pleine de louanges que le roi de Prusse lui a écrite en lui proposant de faire la paix². Le maréchal ne serait pas fâché de la faire en effet, et le Danemark aussi. Mais j'ai cassé bras et jambes à toutes ces fausses mesures, et j'ai communiqué toute l'histoire à M. de Starhemberg, qui en rendra compte à sa cour. De plus, j'ai fait mettre à la Bastille un certain émissaire du comte de Neuwied³, le plus intrigant des comtes de l'Em-

¹ Il y est le 20, suivant la *Gazette de France*.

² *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 175.

³ Cette affaire, qui reste encore obscure, mériterait une étude particulière. Voici ce que j'ai trouvé aux Archives des affaires étrangères. A la suite d'une lettre qu'écrivit Jean-Baptiste Fischer, le commandant des chasseurs de Fischer, qui de simple domestique était devenu chef d'une compagnie de chasseurs créée en 1743, et qui, brigadier d'infanterie le 21 avril 1759 à la suite de l'affaire de Grunberg, mourut en juillet 1762 à l'armée du Bas-Rhin, le comte de Neuwied s'était cru autorisé à envoyer un agent à Paris. Ce comte de Neuwied (Jean-Frédéric-Alexandre, comte de Wied-Neuwied, né le 18 novembre 1706, qui avait succédé le 17 septembre 1737 au gouvernement de la principauté et qui ne mourut que le 7 août 1791) était un bas intrigant en correspondance avec Berlin et Vienne, espion sans doute des deux côtés. Il expédia donc à Paris un nommé Barbut de Maussac, chambellan du margrave d'Anspach et particulièrement attaché à la maison de Neuwied. Ce Barbut de Maussac était déjà connu du ministère des affaires étrangères. Depuis février 1757, époque où il était venu faire un premier voyage à Paris, il servait d'agent secret, du consentement du comte de Neuwied, et envoyait une correspondance sur les affaires d'Angleterre. Barbut arrive à Compiègne le 6 août et remet au maréchal de Belle-Isle une lettre du comte. Belle-Isle accorde plusieurs audiences à cet individu et lui remet le 16 une réponse pour le comte de Neuwied.

Barbut repart de Paris le 17 et arrive le 22 à Neuwied, où il trouve un nommé Van der Hayn envoyé par le roi de Prusse pour lui rendre un compte immédiat de la négociation. Qu'est-ce que ce Van der Hayn, et serait-ce par hasard le même homme qu'un certain colonel de Balby envoyé à la même date à Neuwied? Ce Balby serait-il le même que Frédéric avait

pire, dont la correspondance avec le roi de Prusse a été découverte à Vienne. On n'a rien découvert dans les papiers de l'émissaire; mais il a dit qu'un secrétaire de M. de Richelieu, qu'il suppose en correspondance avec un ancien ministre prussien à Francfort, avait proposé de donner Neuchâtel à notre amie pour l'attacher au roi de Prusse. Toutes ces intrigues ont commencé par le sieur Fischer, qui a écrit une lettre des plus imprudentes au comte de Neuwied. Dans le fond, tout cela me paraît misérable. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que M. de Soubise a besoin d'être renforcé, quoique le roi de Prusse ait abandonné Erfurt, sans quoi le Roi gardera sa Sala, et, d'un autre côté, M. de Richelieu ne se trouve pas en sûreté

envoyé déguisé en bailli auprès du maréchal de Richelieu, après Closter-Seven? (Voir *Guerre de Sept ans*, t. I, p. 145, éd. de Berlin.) Ce qui est sûr, c'est qu'une lettre signée : Van der Hayn, et peut-être écrite par Balby à la date du 23 août, contenait la première idée d'une nouvelle négociation à entamer relativement à Neuchâtel : « Il est connu, écrivait-on, que madame de Pompadour est l'unique mobile qui conduit cette grande intrigue. Il sera de même connu à Votre Majesté l'énorme richesse que cette femme insatiable a amassée. Avec tout cela elle doit être à ce, nous a assuré le sieur de Barbut, dans des craintes et soucis continuels à trouver un endroit où elle puisse établir un chez soi avec dignité. Comme Votre Majesté ne tire presque rien de ces principautés de Neuchâtel et de Valengin, ces messieurs sont dans la ferme croyance que si Votre Majesté voulait se résoudre d'en faire la donation à cette femme, qu'elle viendrait à son but inmanquablement, mais que cette affaire devrait se faire avec toute la précaution possible, pour ne pas mettre Votre Majesté en compromis. Pour cet effet, le sieur de Barbut, qui est au courant de toutes ces choses, devrait entreprendre un second voyage à Paris, moins qu'il lui fut payé ayant fait le précédent à ses dépenses. Cet homme, plein de zèle pour Votre Majesté et des plus intrigants, nous promet une heureuse issue. Quoique je n'ajoute pas toute la foi possible à ce projet, je n'ai pourtant pas voulu manquer de le proposer à Votre Majesté. »

En même temps (1^{er} septembre) que Neuwied faisait à Kaunitz ses offres de service, l'agent du roi de Prusse, Balby, partait pour Paris avec Barbut de Maussac : il avait pour but soit d'acheter, soit de renverser madame de Pompadour (lettre du comte de Neuwied à Frédéric II en date du 24 août). Ces deux individus étaient arrêtés et mis à la Bastille le 24 septembre; mais la cour de Vienne avait eu vent sinon des deux voyages, au moins d'un des

à Halberstadt avec sa grosse armée, pour y établir ses quartiers, d'où il s'ensuit que le roi de Prusse avec une petite armée tient en échec l'armée de Darius et vient manger à sa barbe nos subsistances. Cela n'est ni glorieux ni utile; mais, mon cher comte, tout le monde ne veut pas comme nous que notre alliance subsiste, ou, du moins, tout le monde voudrait être le maître, et gouverner l'affaire générale, sans être instruit des arrangements particuliers. Il faut nécessairement rompre notre union avec l'armée des Cercles et mettre M. de Soubise en état d'agir sur la Sala. Il faut que M. de Richelieu vienne ici s'arranger pour la campagne prochaine, sans quoi nous n'en viendrons jamais à bout. Les Anglais, après avoir ruiné le petit fort à moitié construit de l'île d'Aix, ont commencé à faire leur retraite. Le courrier qui nous apprend cette nouvelle est venu ce matin. Le maréchal de Senneterre s'est mieux conduit que je n'aurais cru. Nous verrons s'ils tenteront quelque autre entreprise. Celle-ci sera un peu trop chère, pour être si honnête. J'ai envoyé à M. de Richelieu votre convention avec Brunswick pour servir de règle pour toutes les autres. Les Hessois ne veulent pas être désarmés, et depuis que M. de Richelieu marche en avant, M. de Cumberland se rebecque sur ce désarmement, et M. de Lynar aussi.

deux (lettre du comte de Stainville à Bernis du 3 septembre 1757). Je crois que l'affaire en est restée là, et je n'ai trouvé, malgré mes recherches, aucune trace d'une prétendue mission donnée par madame de Pompadour à M. de la Live de Juilly, beau-frère de madame d'Épinay, relativement à la même principauté. Je mets formellement en doute jusqu'à nouvel ordre la vérité de ce passage des *Mémoires*, d'ailleurs si suspects, de madame d'Épinay (tome II, p. 253). M. Boiteau, le dernier et savant éditeur de ces *Mémoires*, a peut-être quelques éclaircissements à fournir sur ce sujet. Pour moi, toutes les recherches que j'ai faites ou qu'on a bien voulu faire pour moi en France et en Suisse sont demeurées infructueuses.

Voilà ce que c'est que de ne pas expliquer clairement les choses dans les actes. Celui que vous avez passé à Vienne est à merveille, et ne laisse point de queue. L'archevêque est revenu à Paris. Il était hier ici, et il a rencontré chez moi le nouveau premier président; ils se sont cordialement embrassés. Mon Dieu, il n'y a en tout que la manière! Si on me laisse faire, tout cela finira avec un peu de patience. L'évêque de Digne me seconde bien. La retraite des Russes nous avait fort alarmés et fait craindre une révolution à la mort de l'Impératrice. Les lettres de Königsberg qui viennent d'arriver nous rassurent un peu. J'ai dit à l'Infante notre idée sur le second archiduc¹ (avec la réserve que vous y aviez mise). Elle l'approuve; traitez cela comme de vous-même, jusqu'à ce que la chose ait pris une véritable consistance. L'Infante se conduit toujours bien. Elle vous aime, et ne perd pas ses affaires de vue, ni les gens qui peuvent lui être utiles. C'est beaucoup pour une personne royale. Je suis étonné de n'avoir pas eu de vos nouvelles cette semaine. M. de Starhemberg est dans le même cas. Vous ne vous plaindrez pas de la brièveté de cette lettre; cela vous prouvera que je n'ai rien à faire; au moins pourrez-vous penser que j'aime à m'entretenir avec vous. On dit que madame de Stainville réussit très-bien à Vienne. Assurez-la de mes respects.

Versailles, ce 8 octobre 1757.

J'ai brûlé, mon cher comte, la lettre particulière que m'a apportée le dernier courrier de M. de Broglie. Le

¹ Joseph, plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de Joseph II, épousa le 6 octobre 1760 dona Elisabeth-Marie-Louise-Antoinette, première princesse de Parme, fille aînée de l'Infante, née à Madrid le 31 décembre 1741.

détail qu'elle contient m'a affligé par les mauvaises suites que je prévois. Il y a eu un moment où j'ai vu la guerre finie. Si, d'un côté, M. de Soubise eût été renforcé, et si, de l'autre, les Autrichiens eussent divisé leurs forces, le roi de Prusse était pris entre deux feux; on a perdu un mois de temps qui était bien précieux, et le roi de Prusse en a bien profité! Je voudrais comme vous qu'une bataille précédât le siège que nos alliés doivent faire en Silésie. La supériorité des forces autrichiennes doit naturellement leur assurer le succès d'un combat, et alors on n'aurait pas à craindre les mauvaises suites d'un siège qu'on serait forcé de lever.

On ne peut pas se défier plus que je ne me défie des relations de M. de Broglie sur les Russes; mais en écartant les préventions et les systèmes particuliers de cet ambassadeur, il reste tant de faits sur lesquels il a raison que je ne puis guère blâmer son opinion, quoique j'en rejette quelques conséquences; heureusement j'ai à la Porte un homme¹ qui se conduit à la lettre par les ordres que je lui ai fait passer, et c'est pour moi une grande tranquillité. La retraite de M. Apraxin est un événement inconcevable. M. de l'Hospital, qui m'écrit du 16 septembre, n'apercevait alors aucun changement de principes, et il croyait même que M. de Bestuchef appuyait et pressait de bonne foi le progrès des armes moscovites. Quelques jours de plus nous éclairciront. Notre convention avec la Suède a dû être signée le 23 septembre; mais nous aurions fait un bon marché l'année passée de laisser les Moscovites chez eux et d'armer puissamment les Suédois. C'est à quoi vous devez tendre de toutes vos forces (s'il est vrai que M. Apraxin regagne la Courlande). *Notre grande*

¹ M. de Vergennes.

affaire ne pourra finir que par là ; je veux croire cependant encore qu'il n'y a rien d'absolument gâté. M. de Richelieu m'a su mauvais gré d'avoir voulu rendre sa convention moins imparfaite ; comme s'il n'était pas plus glorieux pour lui d'avoir fait un bon ouvrage qu'un mauvais. Quant à M. Ogier, je lui ai dit mon avis si ferme qu'il n'y reviendra pas ; et M. de Richelieu dorénavant voudra bien, dans ce qui touchera au politique, attendre que je lui fasse passer les ordres du Roi. Il me boudera un moment ; mais je suis fait pour ne jamais voir que le bien des affaires et pour fermer les yeux sur tout le reste. Consolez les affligés et donnez-nous de bonnes nouvelles de Silésie. Qui est-ce qui commandera cet hiver dans l'absence de M. de Richelieu ? Croyez-vous que le roi de Prusse ne tente rien sur nos quartiers (à moins que nous ne les reculions jusqu'à Brunswick) ? En ce cas-là, que deviendra le pays d'Halberstadt ? Aura-t-il de quoi nous nourrir au printemps ? On ne peut douter que le roi de Prusse ne le dévaste : c'est le propre de cette guerre-ci de craindre toujours son ennemi avec une supériorité du double ; c'est un grand éloge pour les troupes prussiennes. On croit que M. de Beauvau¹ sera capitaine des gardes, et que le maréchal Thomond² commandera en Languedoc. Portez-vous bien et comptez toujours essentiellement sur mon attachement et sur mon amitié.

¹ Charles-Just de Beauvau, marquis de Craon et d'Harrouel, chevalier des ordres du Roi, colonel du régiment des gardes lorraines, né le 10 novembre 1720, pourvu de la charge de capitaine des gardes du corps le 11 novembre 1757.

² Charles O'Brien, lord et comte de Thomond, deux fois pair d'Irlande, né à Saint-Germain en Laye le 27 mars 1699, entré au service le 24 octobre 1706, maréchal de France le 24 février 1757, commandant en Languedoc en novembre même année.

P. S. — MM. Glaubitz¹ et de Gribeauval² sont parfaitement inutiles à Danzig, et ils pourraient ne l'être pas en Silésie.

Le 9 octobre.

Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement et promptement d'un quatrième prince que le Roi a nommé le *comte d'Artois*³. Je n'ai pas le temps de répondre à votre expédition du 2 de ce mois que j'ai reçue la nuit passée. M. de Courten⁴ est arrivé en même temps. Rien n'est mieux que le plan que vous avez *envoyé d'une nouvelle convention du siège de Magdebourg et de l'entretien des Saxons*. Toutes ces affaires passeront par vos mains, et je saurai bien empêcher que M. de Starhemberg n'en soit jaloux ni inquiet. Arrangez-vous sur ce pied-là, et préparez les matières et les moyens par avance. Je vous renverrai votre courrier dans trois jours; il faut ce temps pour discuter et s'entendre ici. Je vous dirai en confiance qu'on vous envoie Crémille aux armées de Richelieu et de Soubise pour l'établissement des quartiers

¹ Chrétien-Sigismond, baron de Glaubitz, né en 1711, parti avec M. de Gribeauval pour l'armée du maréchal Daun, revenu à Vienne le 8 juin, reçoit le 15 de l'Impératrice une bague de brillants. Il meurt en 1765 lieutenant général, inspecteur des îles et redoutes du Rhin et chevalier du Mérite militaire (son portrait dans *Armorial d'Alsace*, t. II, p. 207).

² Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval, né à Amiens le 15 septembre 1715, mort le 9 mai 1789, passa à ce moment (1757), au service d'Autriche. On sait que Gribeauval, lieutenant-colonel au service de France, parvint par ses services au grade de feld-maréchal-lieutenant en Autriche, que, sur l'invitation de Choiseul, il rentra en France en 1763 et fut nommé successivement maréchal de camp, lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, grand-croix de Saint-Louis et gouverneur de l'Arsenal.

³ 9 octobre 1757.

⁴ Le comte de Courten, lieutenant général des armées du Roi, avait été envoyé à Vienne pour y porter la nouvelle de la victoire d'Hastembeck. La première lettre qu'il adresse de Vienne est du 10 août. Il est arrivé la veille. Il repart le 28 septembre. Ce comte Maurice de Courten, entré au service de France comme cadet au régiment de Courten en 1706, lieutenant général en 1748, grand-croix de Saint-Louis en 1757, mourut en 1766.

d'hiver et pour mille autres arrangements pour lesquels on a besoin d'un homme qui voie bien et qui lève les difficultés et sache y répondre; je vous confie de même que l'intention du Roi est que M. de Richelieu reste à l'armée pour empêcher la billebaude dans le cas où, cet hiver, le roi de Prusse attaquerait nos quartiers. Vous n'avez pas bien compris M. d'Havrincourt si vous avez pensé que les Suédois veulent marcher à Berlin sans s'être assurés de notre secours et de notre concours; l'un et l'autre seraient bien placés s'ils étaient possibles. Nous avons laissé M. de Richelieu le maître d'y pourvoir en lui faisant sentir la conséquence, mais sans lui donner d'ordre positif sur une matière si délicate, et qu'il est impossible d'arranger d'après les cartes. M. de Courten se loue beaucoup de l'accueil qu'on lui a fait à Vienne; il a été bien reçu ici. Pour vous, mon cher comte, vous me tranquillisez infiniment où vous êtes; soyez toujours patient et maître de vous; tout ira bien, puisque les Anglais ont dépensé trente millions pour ne pas brûler Rochefort. A l'égard des négociations de la Hesse et de Saxe-Gotha, je les ai renvoyées à M. de Richelieu en lui donnant pour modèle la capitulation de Brunswick qui, comme vous savez, est très-bien faite. Adieu, mon cher comte; je suis si pressé que je ne sais ce que j'écris; mais je sais bien que je vous aime de tout mon cœur. Dites mille choses pour moi à M. de Kaunitz. Je compte sur son amitié, ou du moins j'y vise, et je la désire infiniment.

Ce 17 octobre.

Je n'ai pas le temps, mon cher comte, de vous écrire aujourd'hui. Premièrement, je boude de ce que vous ne m'écrivez plus qu'en style de chancellerie, et puis je suis

pressé de dépêcher mon courrier. Nous avons M. Berryer et M. Gilbert¹ pour nous éclairer sur les formes; quant à moi, je prétends que la bonne méthode pour finir les affaires du clergé et du Parlement, c'est d'écarter les fonds et les formes. Ces affaires-là ne finissent jamais qu'en cessant de les traiter. La cachoterie de M. de Kaunitz ne doit pas vous étonner. Il y a toujours eu du ménagement pour l'Angleterre; mais dès qu'on voit ces choses-là, elles ne sont pas dangereuses. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Versailles, ce 24 octobre.

Ne soyez pas en peine, mon cher comte, de M. votre frère; je vous confie sous le sceau du secret que M. l'évêque de Digne lui destine l'évêché de Laon à la mort du cardinal de Tavannes, qui n'ira pas bien loin². Il compte alors proposer M. de Rochechouart pour Rouen. A l'égard d'Orléans, l'évêque de Digne a d'excellentes raisons pour ne pas proposer M. l'abbé de Choiseul pour le remplir. Ne voyez point noir, mon cher comte, pour ce qui vous regarde; vous avez pour vous la naissance, le mérite, les services, et des amis sincères. M. de Kaunitz m'a communiqué le mémoire du ministre de Hanovre par M. de Starhemberg. Ne soyez pas étonné de cette méthode: elle est assez familière à toutes les cours. Au reste, je puis vous assurer que jusqu'à présent nous n'avons pas à nous défier de sa bonne foi; nous pouvons nous mettre en garde sur quelques principes politiques (reste des anciens préjugés); mais en les combattant, ou en les écartant avec douceur et sagesse, nous en viendrons à bout

¹ Gilbert de Voysins, nommé au conseil des dépêches le 16, en même temps que Berryer.

² Voir aux *Mémoires*, t. II, p. 59 et p. 91, note.

fort aisément. Je vois la campagne finie infructueusement; nos troupes sont sur les dents, sans subsistances, sans souliers, sans habits, sans tentes, et la saison rend désormais la guerre impossible. Le grand point aujourd'hui (après les fautes que nous avons faites respectivement dans le militaire), c'est de conserver des armées au printemps; sans quoi, le vaincu donnera la loi au vainqueur. M. de Richelieu va la recevoir tout à l'heure du landgrave de Hesse secondé du Danemark. Les auxiliaires de Hanovre ont menacé de rompre la capitulation, si l'on s'obstinait à les désarmer; et M. de Richelieu, pour maintenir une armée encore toute rassemblée à Stade, n'y a laissé que six bataillons qui puissent se réunir; en sorte que, toutes réflexions faites, et de peur de nous laisser couper nos derrières, le Roi a permis à son général de s'en tirer comme il pourra, et avec le moins de honte possible. Vous croyez bien que je souffre le martyre dans le fond de mon âme; mais que faire quand un général mande qu'il est effrayé des suites que pourrait avoir la rupture de la capitulation? J'ai fait ce qui a dépendu de moi, qui est de ne pas permettre que l'armée de M. de Cumberland se retirât dans le Holstein, chose à laquelle M. de Richelieu, qui n'est pas bon politique, inclinait beaucoup; au reste, il a fait verbalement la réponse que je lui avais dictée, à l'envoyé du roi de Prusse. Je me servirai de l'expédient que vous me proposez pour l'infante Isabelle. J'ignore où l'on en est en Silésie; mais je m'en doute; la guerre était finie si l'on avait chassé le roi de Prusse de la Saxe cette campagne. Dieu veuille que les deux cours ne se repentent pas des fautes de leurs généraux. Je commence à faire sentir au Danemark qu'il ne nous convient pas qu'il se mêle si fort de nos affaires. Je prends des mesures pour instruire l'impératrice de Russie

de ce qui se passe, et pour fortifier la Suède ; mais il faut que la cour de Vienne nous aide, et qu'au lieu de chercher à faire toujours de bons marchés, elle sente qu'il n'y en a qu'un seul qui soit fort bon, c'est d'abattre promptement un ennemi redoutable et de ne pas lui donner le temps de trouver de l'existence en Europe. Le Grand Seigneur est assez malade¹ ; ce serait encore un grand événement. Tout est pour nous si nous finissons promptement, tout est contre nous si cela s'allonge. Vous connaissez, mon cher comte, à ce que j'espère, mon tendre attachement pour vous.

Je vous envoie une lettre de l'Infante que j'ouvris, croyant qu'elle m'était adressée. J'envoie M. Ménager² à l'armée russe, et M. de Vitinkof à Pétersbourg³.

Ce 1^{er} novembre.

Si l'on n'y prend garde, mon cher comte, notre grande machine se détraquera. M. de Richelieu a de mauvais conseils. On m'a averti que Maillebois le menait par le nez, et que ledit Maillebois ne voulait pas que le roi de Prusse cessât d'être notre allié. La convention d'Halberstadt est une faute grossière de politique qu'un enfant de quinze jours n'aurait pas faite. Le bruit court déjà que

¹ Sultan Osman Khan III, monte sur le trône le 22 safer 1168 (13 décembre 1754), à la mort de sultan Mahmoud Khan I^{er}, son frère, et meurt le 15 safer 1171 (29 octobre 1757), à l'âge de cinquante-sept ans, et après un règne de trois ans.

² Le Baillif de Ménager, neveu ou fils de Nicolas Ménager, plénipotentiaire du Roi pour la paix d'Utrecht, était, suivant Luynes (XVI, 172), capitaine de cavalerie. Il fut fait en 1762 brigadier de cavalerie, nommé en 1764, suivant la *Gazette de France*, gouverneur de l'île de Gorée, et mourut probablement en 1771.

³ Michel, baron de Vietinghof, maréchal de camp en 1789, avait été antérieurement colonel du régiment de Royal-Bavière. Il jouissait d'une pension de 12,000 livres en récompense de ses services. Vietinghof avait

nous avons signé un armistice avec le roi de Prusse¹. Il faut la patience d'un ange pour ne pas jeter son bonnet par-dessus les moulins. M. de Munckauzen est parti pour Stade². Je ne serais pas étonné que la belle convention de M. de Richelieu ne s'en allât en fumée. Les Danois préparent déjà des quartiers pour les Hessois. Il est arrivé des dragons et des hussards à Rinsfeld sur le Rhin. Rien ne serait plus pressé que d'avoir les troupes de Hesse ; mais nous ne pouvons pas tout payer à la fois ; c'est avec grand'peine que nous nous acquitterons du subside stipulé en faveur de la cour de Vienne. Nous avons soixante mille hommes, tant de nos propres troupes que d'auxiliaires, de plus que nous n'y étions engagés. Si nous traitons ric-à-ric et si, dans cette affaire, nous ne nous regardons pas, la cour de Vienne et nous, comme les enfants de la même famille qui soutenons le même procès, tout sera perdu avec le plus beau jeu du monde. Si j'étais le maître, je ne ferais guère de compliments et j'enverrais des ordres, et je révoquerais immédiatement ceux qui les transgresseraient. M. de Broglie fait le despote à Varsovie comme il le fera partout ailleurs. Je lui ai écrit si clair que, s'il ne veut pas m'entendre, il faudra qu'il revienne politiquer aux Tuileries. Au surplus, l'indiscipline de nos troupes, l'avarice sordide de nos généraux et leur âpreté insatiable indisposent tout l'Empire contre nous. On n'observe aucune forme avec les villes impériales, et nous déshonorons le nom français, et nous mourrons de faim par l'accumulation de

été chargé de suivre les opérations du maréchal Apraxin. Il allait en rendre compte à M. de l'Hospital à Saint-Pétersbourg.

¹ Voir *Mémoires*, t. 1, p. 401.

² Gerlach-Adolf, baron de Munchausen, né en 1688, mort en 1770, ministre dirigeant de l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, pour les affaires de l'électorat. Ce fut lui qui apporta l'ordre de rupture de la convention de Closter.

nos propres vols. Je vous assure que j'ai le cœur navré de honte et de la douleur la plus amère. Les nouvelles de Hollande disent que M. Yorke a reçu par un courrier l'avis que l'impératrice de Russie était tombée en apoplexie, et qu'on n'avait pu lui tirer une goutte de sang. J'espère que cette nouvelle sera fausse ; mais la Russie, outre son mauvais gouvernement et la corruption de ses ministres, va devenir furieusement embarrassante, si elle demande des avantages de territoire. La cour de Vienne n'a pas senti combien a été lourde la faute de lui laisser des espérances à cet égard, qui se sont converties en engagements formels. L'envie d'aller à son but lui a masqué et déguisé bien des choses ; mais il ne faut pas se reprocher respectivement ses fautes, il faut les réparer. M. de Richelieu va revenir ici ; d'un côté c'est un bien, car on ne pouvait plus tenir à ses dissertations. Toujours des embarquements peu réfléchis, et puis des plaintes et des justifications. D'un autre côté, l'archevêque de Paris nous menace de sa barre de fer, et le Parlement, aussi inflexible que lui, nous fait trembler, s'il arrive des cas. Un système de ménagement est bien difficile quand personne n'est craint et que tout le monde a à peu près le même crédit ; en un mot, telle est notre situation ; elle ne changera pas. Je tâche d'en tirer le meilleur parti que je puis, mais je vous assure, mon cher comte, qu'il faut un grand fonds de patience et de courage. Je n'ai pas trouvé sous ma main le courrier de M. de Broglie ; je vous envoie ses dépêches que vous lui ferez passer par un courrier.

Versailles, ce 8 novembre 1757.

Je suis enchanté de vous, mon cher comte, et très-aise que vous ayez lieu d'être content de la bonne foi et de la

noblesse que l'Impératrice et M. le comte de Kaunitz ont mises dans l'arrangement que vous venez de prendre avec eux, et auquel j'espère que vous donnerez bientôt le dernier degré de consistance et de solidité. J'ai senti tout le mérite et toutes les conséquences de cette opération, et vous pouvez être assuré que je l'ai fait valoir avec le zèle le plus vrai et la satisfaction la plus sincère. M. de Soubise a reçu les ordres de passer la Sala quand il avait l'espérance de faire quelque opération glorieuse (car je ne vois pas qu'il en eût pu faire d'utile, n'étant pas en état de faire un siège, et les mesures que vous avez prises pour lui faire avoir des farines, de l'avoine et de l'artillerie, devant toujours emporter plus de temps qu'on ne croyait). Par conséquent, il est fort douteux que M. de Soubise eût été en état de faire le siège de Torgau ou de Dresde cette campagne; j'oserais même dire que le contraire était presque certain. Mais je n'en suis pas moins fâché, entre nous, qu'on ne lui ait pas envoyé des ordres plus conditionnels et plus mesurés aux circonstances possibles qu'on ne saurait prévoir de si loin. Cette retraite de M. de Soubise, jointe aux bruits du projet de convention de neutralité pour Halberstadt que le Roi (de Prusse) a fait passer dans toute l'Europe pour un vrai traité avec la France, ont tellement fortifié ce bruit et ce soupçon que les Suédois et les Saxons en ont été aux plus vives alarmes, et que nos ennemis cachés en ont ri aux anges. Voilà ce que c'est que d'avoir oublié, étant général d'armée, les principes qu'on a dû avoir étant ambassadeur. La médiation du Danemark, dans la convention du 8 septembre, nous a attiré des propositions de cette cour par rapport à la médiation de la paix avec l'Angleterre; c'est ainsi qu'on monte les échelons. Mais j'ai, Dieu merci, écarté cette insinuation (de manière à ne pas déplaire et cependant à ne pas y revenir), par la

confiance que j'ai faite des bons offices de l'Espagne offerts dès l'année passée pour le même objet. Le Danemark commençait à nous faire des reproches sur nos soupçons injurieux ; les traités de subsides avec la Hesse et Brunswick vont remédier à tout, et quelque envie que j'eusse de faire passer toutes les négociations par vos mains, j'ai cru ne devoir pas indisposer davantage M. de Richelieu, qui ne m'a jamais entendu ou qui a toujours fait semblant de ne pas m'entendre dans tout ce qui a rapport au politique ; il avait été un peu jaloux de la négociation de Brunswick. Le bien de la paix m'a déterminé d'autant plus aisément en sa faveur que nous n'aurions jamais fini, et que M. de Richelieu n'aurait jamais été content des conditions d'un traité qu'il n'aurait pas fait. Il aurait vu en tout et partout le dessein formel de dégrader l'ouvrage du 8 septembre. De deux maux, j'ai tâché d'éviter le pire. Ah ! mon cher comte, que l'argent fait faire de vilaines choses ! M. de Richelieu a vu un émissaire du roi de Prusse qui est impliqué dans l'affaire du comte de Neuwied ¹ ; il ne l'a pas fait arrêter, quoiqu'il soit venu à son armée sous un faux passe-port ; tout cela donne matière à des soupçons faux, à ce que je crois, mais vraisemblables ; il me faudra écrire des volumes pour détruire toutes les chimères. M. de Richelieu a trouvé l'homme qu'on croyait son secrétaire, et qui avait proposé la principauté de Neuchâtel pour madame de Pompadour. Nous lui mandons de nous l'envoyer à la Bastille.

On ne peut pas en avoir agi avec plus de bonne foi que j'ai fait avec M. de Richelieu ; cependant je lis sur le visage de madame de Lauraguais ² qu'il n'est pas content de

¹ Cf. SOULAVIE, *Mémoires de Richelieu*, dépêche de Choiseul au maréchal, t. IX, p. 212. Ce Balby dont il est question plus haut.

² Diane-Adélaïde de Mailly, née en 1714, épouse le 19 janvier 1742

moi. Mais, en un mot, je ne puis pas sacrifier à des complaisances les plus importantes affaires de l'État. Madame la Dauphine est aux larmes de n'avoir plus l'espérance de voir son pays délivré cet hiver. Les Suédois craignent d'être la gaufre¹ de tout ceci, tant un ennemi actif et adroit est redoutable, même lorsqu'il est lui-même le plus embarrassé ! Pour la Russie, on ne peut douter qu'elle ne soit menée par des fripons ; et si au lieu de donner de l'argent, qui est un moyen honteux inventé par l'Angleterre, et qui n'assure de rien, parce qu'il corrompt le cœur qu'il a gagné, l'Impératrice prenait son parti de détruire M. de Bestuchef (qui l'a bien servie autrefois et qu'elle veut peut-être conserver pour l'avenir), elle en viendrait à bout en se concertant avec le Roi sur une lettre que l'une et l'autre écriraient de leur propre main à l'impératrice de Russie, laquelle pense bien, mais qui est faible et d'habitude ; on trouverait par là le moyen de faire chasser un ministre suspect, ou de le contenir tellement qu'il n'oserait, de longtemps au moins, trahir son devoir. Si l'on ne prend pas ce parti, il n'y en a point d'autre que de se contenter d'un concours faible, et d'être content que la Russie ne soit pas contre nous. Il y aurait beaucoup de danger de l'abandonner tout à fait à la corruption de ses ministres et de ses généraux.

J'ai lâché, et l'Infante aussi, à M. de Starhemberg le mot sur l'infant don Louis² ; l'occasion s'en est présentée

Louis de Brancas, duc de Lauragais. Voir sur elle *Vie privée du maréchal de Richelieu*, t. II, passim.

¹ *Gaufre* : être la gaufre dans une affaire, se trouver aplati entre les deux partis, comme la gaufre entre deux fers. (*Dictionnaire de Trévoux*.)

² Don Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne, né le 25 juillet 1727, nommé en 1737 archevêque de Tolède, créé cardinal le 29 décembre de la même année, se démet en 1754, se marie avec Marie de Villabriga et meurt

naturellement; il n'a pas paru y faire grande attention; mais je vous avertis que la reine d'Espagne ne va pas bien, et que le roi d'Espagne paraît un peu las du rôle qu'on lui fait jouer. C'est un secret que je vous confie pour vous seul. Je vous en dirai davantage à mesure que je serai plus convaincu de la réalité de ces premières apparences.

Soyez aussi content de moi que je le suis de vous; je n'aurai rien à désirer.

Versailles, le 14 novembre 1757.

Jugez, mon cher comte, dans quel état nous sommes. Il y a trois fois vingt-quatre heures que nous savons que M. de Soubise a attaqué le 5 l'armée du roi de Prusse, qu'il a été repoussé depuis le commencement jusqu'à la fin, avec perte de beaucoup d'officiers, sans savoir aucun autre détail. Jugez de la situation de notre armée et du déchainement de Paris. M. de Soubise ne voulait pas combattre; il a tenu un conseil de guerre, et l'avis général l'a emporté. Les troupes des Cercles se sont enfuies, dit-on, et les nôtres, si sujettes à la terreur panique, n'ont pas voulu mordre. M. de Richelieu s'est conduit en homme de courage et de tête; il a marché à la rencontre de notre armée, et paraît avoir prévu tout ce que le roi de Prusse pouvait entreprendre contre lui. Ainsi, il faut attendre les événements; mais notre amie est bien à plaindre. Le public n'aurait pardonné le commandement de M. de Soubise qu'à la faveur d'une victoire; le public est injuste, mais il est comme cela. Vous savez ce qu'on a dit de madame de Maintenon, quand elle voulait toujours faire avoir

en 1776. L'infant don Louis, particulièrement cher à la Reine sa mère, était Français de cœur et en relation avec la France. Je ne retrouve pas dans la correspondance officielle le fait auquel l'abbé de Bernis fait ici allusion.

la revanche à ses amis battus. Je crois qu'il y a de sérieuses réflexions à faire sur cela, et que M. de Soubise, qui s'est conduit comme le plus sage de tous les hommes avant ce malheureux moment, et comme un héros pendant la bataille, devrait couronner toutes ses vertus en se contentant avec bonne grâce de commander une réserve distinguée dans la grande armée. Je pense cela comme ministre et comme ami ; il ne faut pas s'acharner contre le public, et prouver son crédit et la vivacité de son amitié par une constance qui ne ferait ni le bien des affaires, ni celui de son ami. Ce que je pense éviterait à M. de Soubise les inconvénients d'un dégoût, et les contradictions et les improbations de tout l'univers. Je compte en parler à notre amie sur ce ton-là, et si j'étais à portée de donner un conseil à M. de Soubise, je lui donnerais celui-là. Vous croyez bien qu'il n'est pas suspect ; d'ailleurs, jamais on n'accordera deux généraux ensemble. En voilà assez pour aujourd'hui, aimez-moi toujours. On n'est point découragé ici ; j'espère qu'il en sera autant où vous êtes.

Je vous avertis que M. de Richelieu se plaint de n'avoir pas reçu de réponse à une lettre très-honnête qu'il a écrite à M. de Kaunitz ; je crois que vous devez en instruire ce ministre pour le bien de sa chose.

Ce 22 novembre.

Nous avons été battus, mon cher comte : 1° parce que M. Revel ¹ a fait de mauvaises dispositions pour la marche ; 2° parce qu'en défilant au pied d'un coteau nous n'avons

¹ François de Broglie, comte de Revel, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Poitou, maréchal général des logis, né en 1720, fait prisonnier et mort de ses blessures le 5 novembre 1757. Sa veuve, Anastasie-Jeanne-Thérèse Savalette, lui survécut à peine une année.

pas d'abord su nous rendre maîtres des hauteurs; 3° parce que nous avons fait l'arc en marchant au roi de Prusse, qui, pour venir à nous, a fait la corde; 4° parce que nous avons été attaqués avant d'être en bataille; 5° parce que, depuis trois jours, nos troupes n'avaient presque pas mangé de pain; 6° parce que notre infanterie n'avait pas encore tiré un coup de fusil; 7° parce qu'elle est très-mal disciplinée; 8° parce que le roi de Prusse a tous les avantages contraires, et qu'il y joint ceux du terrain, de la bonne disposition, de la ruse et de la diligence. Excepté la cavalerie, rien n'a combattu, et tout a fui : la nuit a sauvé l'armée. 1° A deux heures après midi, le 5, et déjà en marche, on a fait halte pour tenir un conseil où les avis ont été partagés. Ce prélude annonçait la perte de la bataille; mais je vous prie de me dire qu'est-ce qu'il serait arrivé si nous l'avions gagnée. Comment peut-on gagner une bataille complète quand elle commence à cinq heures du soir au mois de novembre? Nous aurions gagné le champ de bataille, et puis voilà tout. Dès que nous n'avions pas de magasins pour aller en avant, ni d'artillerie pour faire des sièges, il fallait toujours revenir prendre des quartiers d'hiver bien loin, puisque M. de Richelieu n'avait pas voulu occuper en force Halberstadt et Bernbourg; la pointe en avant était bien dangereuse et très-inutile, car il ne faut pas travailler pour la gazette, il faut opérer pour l'histoire. Au reste, M. de Soubise est, comme vous croyez bien, déchiré de tout le public, qui n'avait pas approuvé qu'il commandât une armée, et qui depuis deux mois annonçait sa défaite; par contre-coup, notre armée est mise en pièces. Cependant, comme tout passe ici, cette fureur commence à s'éteindre. On ne pouvait laisser l'armée qui vient d'être battue à M. de Soubise : 1° par le fait (car elle ne peut plus exister sans être répa-

rée); 2° par le cri public, qui fait quelque chose quand on manque d'argent et qu'on ne peut en avoir que par la confiance. La bataille d'Hochstett a été perdue parce qu'il y avait deux chefs¹; tous les malheurs de cette campagne sont la suite de ce vice de jalousie inné dans le cœur des hommes, même de soixante ans. De plus, si nous n'y prenons garde, et si nous ne sommes pas rassemblés, nous serons chassés de l'Allemagne; nous avons derrière nous une armée qu'on n'avait fait qu'endormir, et qu'on ne s'était pas donné le temps de détruire. Il est inconcevable que, malgré toutes les représentations, on quitte Stade pour aller passer un mois à Halberstadt, qu'on veut abandonner. Nous verrons ce que va devenir l'épisode des Hanovriens; mais, en attendant, que fera l'armée au printemps? Elle a déjà mangé tout le pays qu'elle occupe, et celui qu'elle doit occuper sera mangé; si l'on ne rétablit pas la discipline, tout est perdu.

S'il est permis aux généraux de faire à leur tête et d'argumenter perpétuellement contre la cour, tout est perdu encore. Il faut un gouvernement, et il n'y en a pas plus que par le passé. Actuellement, on craint que je ne devienne premier ministre. Cette belle idée me cantonne dans mes limites, et j'en suis aux jérémiades auxquelles on est accoutumé depuis longtemps et qui ne font plus de sensation; les malheurs mêmes affligent et ne corrigent pas. Voilà l'état des choses. Sensible (et, si j'ose le dire, sensé comme je suis), je meurs sur la roue, et mon martyre est inutile à l'État. On a voulu, dès le premier moment, détruire un ouvrage qui, au mois de septembre,

¹ Le premier copiste avait lu de cette façon, mais le mot est douteux. Pourtant il est bien vrai que les fruits de la victoire d'Hochstedt (21 septembre 1703) furent perdus par la rivalité existant entre le maréchal de Villars et l'électeur de Bavière.

allait tout seul ; la politique avait remué l'Europe , et le succès était assuré sans nos fautes et nos brigandages. Quand je dis nos fautes , j'entends aussi parler de celles de nos alliés ; car la diversion de la Silésie est le principe du mal et l'origine *des pointes* funestes qui nous ont perdus. Il a fallu aller rapidement où les armées autrichiennes ne voulaient plus aller ; tout a été précipité, rien ne s'est fait en règle ni de concert depuis cette époque. Vous êtes plus heureux dans vos négociations. Il ne faudra *pas manquer de consulter l'Espagne*, car il y a quelque symptôme de mieux dans ce pays-là ; mais gare que nos revers ne refroidissent ces premières dispositions, sur lesquelles il n'est pas temps encore de rien dire. M. de Starhemberg a reçu aujourd'hui son courrier, et ne m'en a pas encore communiqué le contenu. M. de Richelieu sent son cas véreux à Vienne, et il accuse M. de Starhemberg d'en être l'auteur, ce qui est faux. Pourquoi chercher si loin les causes ? La convention d'Halberstadt, et la séparation de l'armée au moment où M. de Soubise marchait, sont les vrais principes des soupçons et des plaintes. Mais où nous retournerons-nous pour en avoir un autre ? Le maréchal de Belle-Isle n'a pas voulu servir, et puis résisterait-il trois mois ? Tout cela est bien fâcheux et bien difficile à parer et à réparer. Je me soulage en vous parlant avec confiance ; mais je ne m'aperçois pas que je vous fais mal.

On n'a vu à la cour, dans la bataille perdue, *que M. de Soubise*, et point l'État. Notre amie lui a donné les preuves les plus fortes d'amitié, et le Roi aussi ; elle a donné en même temps des preuves de sa raison et de sa modération, et moi, de ma vérité, en disant ce que je pensais et en l'écrivant à M. de Soubise. J'ai trop bonne opinion de lui pour craindre que ma franchise me brouille avec lui ; vis-à-

vis d'un autre, cela serait infailible; mais cette crainte ne m'aurait pas arrêté. *Qui n'a plus qu'un moment à vivre n'a plus rien à dissimuler.* Au reste, il m'a passé mille fois par la tête de planter là un champ de bataille où l'on se bat si mal; mais l'honneur et la reconnaissance me font une loi d'y mourir, ou le premier ou le dernier, ainsi que le sort l'ordonnera. Soyez sûr que j'ai toute ma tête; mais elle m'est fort inutile, parce qu'il n'y a plus de ministres ni de ministère. Cela n'est ni pis ni mieux qu'avant votre départ, excepté que nous vivons bien tous ensemble et que nous sommes également influents les uns comme les autres. Adieu, mon cher comte; je vous aime et vous estime beaucoup.

Ce 29 novembre 1757.

Il y a dix jours que nous n'avons reçu de nouvelles de M. de Richelieu, mon cher comte; nous attendons avec impatience les suites des dispositions qu'il a faites pour ranger les Hanovriens à leur devoir. Nous ignorons encore si les Brunswickois se sont séparés, ainsi que leur maître l'a promis. Toute cette affaire est un tissu de mauvaise foi, d'une part; de duperie, d'obstination et de mauvaise conduite, de l'autre. Si l'on ne remédie promptement au militaire, il perdra de fond en comble la politique. L'acharnement contre M. de Soubise subsiste toujours. Le public ne s'accoutume point à la honte de cette bataille, et les frondeurs et les ennemis de cour ont eu un trop beau canevas pour n'avoir pas pris de plaisir à le broder. On me mande de Hambourg que le roi de Prusse a assemblé un grand nombre de bateaux pour faire passer par l'Elbe un corps de troupes à Stade, aux ordres de M. le prince Ferdinand de Brunswick. Cette disposition cadre avec celle des Hanovriens et de leurs alliés. M. le

prince de Hesse n'a pas voulu encore répondre aux sommations et aux lettres de M. de Richelieu. A l'égard du Danemark, vous verrez par mes dépêches où nous en sommes. Quoique la cour de Vienne, et en particulier M. de Kaunitz qui y est intéressé, aient de la répugnance à céder l'Ostfrise, il ne faut pas écarter trop vite cette idée qui, flattant le grand-duc de Russie¹, donne au Danemark l'espoir d'une conciliation prochaine sur l'échange du Holstein, outre qu'il y aura moyen de s'arranger peut-être d'une autre manière. M. le comte de Kaunitz pense trop noblement pour ne pas sacrifier quelque chose de ses intérêts à l'affaire générale; il comprendra l'importance d'ôter aux protestants un chef et un protecteur, d'écarter une médiation dangereuse, et d'attirer insensiblement le Danemark au système commun, ce qui arrivera infailliblement si, en travaillant de bonne foi à l'échange du Holstein, on ne commence pas à refuser nettement ce qui peut laisser au Danemark l'espoir fondé d'y parvenir. Cette négociation aura encore l'avantage de nous attacher le grand-duc de Russie; mais, pour cela, il faut le tenter par quelque chose qui en vaille la peine. En un mot, je n'ai point dissimulé au Danemark les difficultés par rapport à l'Ostfrise, soit parce que c'est un fief impérial sur lequel plusieurs maisons ont des droits, soit parce que c'est un gage entre les mains de l'Impératrice des dédommements qu'elle a droit de prétendre contre l'infracteur de la paix (la Saxe doit penser de même à cet égard), soit enfin parce que la Hollande peut regarder avec jalousie la possession de l'Ostfrise entre les mains d'un prince qui doit être un jour empereur de Russie. Ainsi, le Danemark ne peut que nous savoir beaucoup de gré de ne pas nous

¹ Charles-Pierre-Ulrich de Holstein-Gottorp, celui qui fut Pierre III.

rebuter à la vue de tant de difficultés qu'il faut surmonter ; mais il ne nous croirait pas de bonne foi si nous ne promettons pas d'y faire tous nos efforts. Au reste, vous serez content, je crois, de l'adresse que j'ai eue de faire expliquer la cour de Danemark sur le démembrement du roi de Prusse. J'ai, par ce moyen, un gage de sa fidélité et la ressource de le contenir, si M. de Bernstorff ne voulait pas marcher droit à l'avenir. Je n'en serai pas moins attentif à éclairer ses démarches, parce qu'il reste toujours quelque chose de louche dans les préparatifs que fait le Danemark et dans les nouvelles impositions qu'il a établies sur ses sujets (sans une nécessité bien sensible). Ne communiquez point le mémoire de M. de Bernstorff ; je ne vous le confie que pour votre propre direction. J'ai déjà fait sentir à M. de Starhemberg combien il était nécessaire de se prêter aux vues du Danemark, à ne pas l'effaroucher, à ne pas le rebuter, et à le persuader enfin de la sincérité avec laquelle nous travaillons pour son avantage s'il veut concourir sincèrement au nôtre. Je ne suis pas en peine de l'adresse que vous mettrez de votre côté dans les préliminaires de cette affaire, sur laquelle je vous écrirai plus amplement dans quelques jours.

La bataille du 5 et les mouvements des Hanovriens ont épouvanté le duc de Mecklembourg ; cependant M. de Champeaux ¹ ne désespère pas de réussir dans sa négociation. Je lui envoie quelque argument pour fortifier ses instances. Le duc de Mecklembourg se plaint de la froideur

¹ Levesque de Champeaux, suivant une pièce que j'ai eue sous les yeux, plus généralement et simplement Champeaux, employé d'abord en Espagne, où il fut chargé de commissions secrètes et ensuite chargé des affaires du commerce de France, résident de France à Genève de 1739 à décembre 1749, ministre en basse Saxe de 1750 à 1761. Il fit de longs séjours en France pendant cet intervalle et travailla à divers traités. Retiré en 1761 avec 4,000 livres de pension, il mourut à Coucy, près de Soissons.

des réponses de la cour de Vienne. Il serait bien maladroit de faire manquer une négociation de cette importance par quelque pédanterie du conseil aulique, ou par la seule jalousie de voir les princes protestants s'unir plus étroitement à la France. Cela ne serait pas pardonnable dans les circonstances. Je suis content, à cet égard, de la façon de penser du comte de Starhemberg.

L'escadre de M. Dubois de la Motte¹ est rentrée à Brest, et le Parlement a enregistré de bonne grâce, ce matin, sans restriction et sans remontrances, un édit portant création de rentes viagères pour le capital de quarante millions². Où en serions-nous aujourd'hui si je n'avais pas fait rentrer le Parlement ? Il faudrait mettre la clef sous la porte ; j'en dis de même, si l'on ne veut pas se décider promptement à faire cesser le brigandage et l'indiscipline de notre armée, *et le défaut de concert du général avec la cour*. Dans ces occasions il faut trancher net, ou bien avertir ses alliés de faire la paix ; tous les milieux entre ces deux partis ne mènent qu'à la destruction et à la honte. Je n'épargne pas la vérité, et je suis toute la journée à l'embouchure du canon, soit pour le militaire, soit pour nos affaires intérieures du clergé et du Parlement. Si nous venons à bout de l'archevêque, tout sera pacifié ; mais si l'on craint de lui en imposer, le Parlement recommencera plus vivement que jamais. Je vous enverrai bientôt un mémoire concernant les Suédois. Au reste, monsieur le comte, je désire fort, après la retraite de M. de Soubise, que le prince Charles assiège dans toutes les formes le camp de M. de Bevern, et qu'il

¹ Le comte Dubois de la Motte, garde de la marine en 1698, enseigne en 1709, chef d'escadre en 1751, lieutenant général en 1755, grand-croix de Saint-Louis en 1757, vice-amiral en 1761, mort en 1764. Cette escadre venait de Louisbourg. (Voir *Gazette de France*, p. 621.)

² 29 novembre. Voir le détail de la constitution de ces rentes : *Gazette de France*, année 1757, p. 617.

tâche de le déposer. Pour nous, nous ne pouvons nous porter sur l'Elbe que lorsque nous serons obéis par le général de l'armée et qu'il aura fini avec les Hanovriens. Si M. de Bevern était battu, il n'aurait guère de ressource dans sa retraite : c'est un coup de partie, et la partie est belle, si elle est bien jouée.

La cour de Rome voudrait bien entrer en négociation avec le nouvel ambassadeur de Venise. Pour moi, j'ai conseillé qu'on s'y refusât jusqu'à ce que le Sénat ait consenti à la suspension; sans cela, il n'y a ni sûreté ni dignité. Je vous prie de tenir le même langage.

A l'égard du mariage de l'infante Isabelle, le *duché de Clèves*¹ est bien peu de chose; c'est mettre l'archiduc à l'aumône de la cour de Vienne et sa femme à celle de la France, et ces sortes de charges sont toujours bien pesantes et bien fâcheuses. Je laisse à part les autres considérations politiques. D'un autre côté, ne dira-t-on rien à l'Espagne sur une affaire de famille? Cela serait malhonête et dangereux; si on lui parle, je conviens qu'il faudra lui dire le secret de la cour de Naples et s'exposer à des tracasseries d'une part ou de l'autre, soit qu'on le lui dise ou que l'on lui cache. *Voyez, discutez et arrangez.* Je vous envoie une lettre de M. de Starhemberg pour M. de Kaunitz. Madame de Pompadour se porte assez bien, et moi aussi. Je vous embrasse de tout mon cœur.

M. le comte de Mailly² vient d'arriver; il a permission du

¹ Dans le partage de la Prusse, on songeait à enlever à l'électeur de Brandebourg le duché de Clèves pour le donner à l'archiduc Joseph, futur époux (6 octobre 1760) de l'infante Isabelle, fille aînée de l'infant duc de Parme et de Madame Infante.

² Joseph-Augustin, comte de Mailly, marquis d'Haucourt, lieutenant général du mois de décembre 1748, blessé et pris à Rosbach, échangé en 1759. Il était porteur d'une lettre du prince Henri et entretenait avec lui une correspondance pendant son séjour en France.

roi de Prusse de demeurer deux mois à Paris. Le prince Henri l'a chargé, *mais en général*, de tâcher de diminuer l'aigreur et de porter les choses à une heureuse conciliation. Vous croyez bien que le roi de Prusse ne manquera pas de faire semer le bruit que M. de Mailly est allé négocier une paix particulière. Nous sommes d'honnêtes gens; on n'aura jamais de reproches à nous faire sur l'article de la bonne foi. Je ne sais si ma lettre sera lisible, ni intelligible; je n'ai pas le temps de la relire, encore moins de la corriger.

Je vous envoie une lettre du Roi en réponse à celle de l'Impératrice¹. L'affaire de Schweidnitz² a remis le cœur au ventre au public de Paris. Si M. le prince Charles peut avoir un avantage sur M. de Bevern en le dépostant, l'opération de l'Elbe n'en sera que plus assurée. Je viens de recevoir votre dépêche du 19.

Je vous prie de vous informer dans le plus grand secret si la cour de Vienne n'a point fait de proposition à M. de Saint-Germain pour l'attirer à son service. Nous avons quelques raisons d'être inquiets à cet égard.

Ce 7 décembre 1757.

Nous apprîmes hier, mon cher comte, la reddition de Breslau et la prise de M. de Bevern³. Je ne crois pas que ce général, qui n'avait pu avoir des nouvelles de son maître depuis la perte de la bataille du 22⁴, ait osé se faire prendre exprès dans la vue de négocier; en tout cas, vous avez de bons yeux, et vous serez à portée de l'éclairer. Votre dernière lettre à madame de Pompadour n'a fait

¹ Publiée par d'Arneht t. V, p. 513, note 371.

² Suppl. à la *Gazette* du 26 novembre 1757.

³ *Gazette* du 10 décembre.

⁴ La bataille de Breslau.

aucun mauvais effet. Elle m'en a parlé, et comme elle a toujours l'espérance et l'idée que M. de Soubise conservera le commandement d'une armée, elle n'est plus si en peine. MM. de Mailly et de Castries¹ sont ici, qui disent mille biens de leur général, mais avec plus de zèle que d'adresse; il faut savoir servir ses amis, sans quoi on leur nuit, et l'on ne joue que le rôle de bas courtisan en déplaisant beaucoup au public. Pour moi, depuis l'entrée de M. Keith en Bohême et le voisinage des troupes de M. de Soubise des frontières de ce royaume, je vais proposer d'y envoyer M. de Soubise avec une vingtaine de bataillons (pour être aux ordres absolus de la cour de Vienne), soit pour défendre la Bohême, soit pour se porter en Saxe, soit pour grossir l'armée de Silésie, où le roi de Prusse marche avec vingt mille hommes. On nous saura gré d'avoir profité de la circonstance pour être de quelque utilité à la cour de Vienne; on ne nous accusera pas du moins de n'être bons à rien dans une circonstance où nous pourrions nous emparer de la Saxe (si les mauvaises négociations de M. de Richelieu ne nous avaient pas laissé des ennemis derrière nous). Mais la plus forte de mes raisons pour proposer ce projet, c'est que par là on lève la pierre d'achoppement entre M. de Richelieu et M. de Soubise, qui ne s'accorderont jamais, et de cette désunion naîtra infailliblement le défaut de succès et de concert de tous nos projets; M. de Soubise sera content, notre amie aussi, et le public ne trouvera pas mauvais que, la Bohême étant attaquée, et toutes les forces autrichiennes se trouvant en Silésie, nous envoyions le surplus des vingt-quatre mille hommes stipulés par le traité de Versailles, sous les

¹ Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, blessé de trois coups de sabre sur la tête et fait prisonnier à Rosbach, né le 25 février 1727, était maréchal de camp du 10 mai 1748.

ordres du général qui a toujours dû les commander. Mais pour que ce projet soit approuvé des deux côtés, et pour qu'il soit utile, il n'y a pas un moment à perdre. C'est ce soir que je dois en parler; ainsi n'en dites mot encore. Les Suédois, à ce que m'a dit le baron de Scheffer¹, ne pourront augmenter leur armée en troupes nationales que de six à sept mille hommes; ils ne veulent pas dégarnir leur pays, et ils ont raison. Ainsi, *il nous restera de la marge, soit pour les Saxons, les Bavaois et les troupes de Mecklembourg. Ceci ne serait pas clair si l'explication ne s'en trouvait pas dans ma dépêche.* M. de Soubise a fort bien pris la lettre véridique que je lui ai écrite. Au reste, je ne montre vos lettres qu'au Roi, lorsqu'elles peuvent lui plaire; à madame de Pompadour, lorsqu'il n'y a rien qui puisse l'inquiéter; à l'Infante, lorsqu'il y est question d'elle. N'en soyez donc pas en peine, mon cher comte. Tout le monde est en joie sur Breslau, en peine sur M. de Richelieu dont nous attendons le sort. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Versailles, ce 13 décembre.

Vous n'aurez point de dépêche de moi aujourd'hui, mon cher comte; j'ai un courrier à vous renvoyer, et je profite de celui que je dépêche à M. de Broglie, qui est un officier polonais, pour vous dire un mot de votre dernière expédition. Le traité avec le duc de Mecklembourg

¹ Ulrich, baron de Scheffer, chevalier de l'ordre de l'Épée, ambassadeur du roi de Suède à la cour de France, né le 5 août 1716, a été d'abord général-adjutant au service de Suède, puis a eu en France commission de capitaine à la suite de Royal-Suédois (16 avril 1745), lieutenant-colonel du régiment de Fersen le 1^{er} novembre même année, colonel en 1747, quitte le service en 1751 et est nommé le 8 juin 1752 ministre plénipotentiaire à la cour de France.

a été signé le 1^{er} de ce mois¹, comme nous pouvions le désirer; M. de Richelieu en a été instruit : on lui livrait Dömitz et tout le pays. Il paraissait depuis longtemps savoir l'avantage de cette occupation; cela ne l'a pas empêché, sur le bruit d'une prétendue attaque de M. d'Armentières² par deux gros corps prussiens partant de Magdebourg et de la Sala (qui n'existent point), de prendre son parti de rétrograder sur Zell, après avoir renforcé de six cents hommes les deux bataillons qui étaient dans Harbourg sous les ordres de M. de Péruse³, lesquels seront prisonniers de guerre. Le prince Ferdinand marchait à lui; il n'a pas osé l'attendre, voilà le fait. Cette retraite ressemble assez à une fuite; il a laissé deux cents malades à Lunebourg et beaucoup de magasins. M. de Caraman⁴

¹ Il fut signé à Schwérin le 1^{er} décembre par Champeaux au nom de la France, Ditmar et Bassewitz au nom du duc. L'article 1^{er} stipulait la remise de la forteresse de Dömitz entre les mains de la France.

² Louis de Conflans, marquis d'Armentières, né le 27 février 1711, lieutenant général des armées du Roi du 14 octobre 1746, était détaché depuis le mois d'octobre 1757 avec quatre bataillons et seize escadrons pour lever des contributions dans le pays de Quedlimbourg.

³ Charles-Prosper Bauyn, marquis de Péreuse, né le 5 janvier 1710, maréchal de camp du 1^{er} janvier 1748, commandant dans Harbourg, fut attaqué dès le mois de novembre 1757, et ne capitula avec les honneurs de la guerre que dans la nuit du 29 au 30 décembre, après une défense qui lui valut le grade de lieutenant général (15 janvier 1758). Les deux bataillons qu'il avait sous ses ordres appartenaient au régiment de la Roche-Aymon.

⁴ Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, né le 16 juin 1722, commandait alors un régiment de dragons de son nom. A la suite de l'action d'éclat dont parle Bernis et qui eut lieu le 4 décembre (*Gazette* du 24), M. de Caraman fut nommé brigadier de cavalerie. Lieutenant général le 1^{er} mars 1780, commandant en chef en Provence, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis (25 août 1784), il dut émigrer en 1792 et mourut à Paris le 24 janvier 1807. (Voir *Mémoires du comte de Saint-Germain*, p. 166; *Dictionnaire des généraux français*, t. VII, p. 499.) La version rapportée sur le combat du 4 décembre par la *Gazette* et par Courcelles (*Pairs*, IV, art. de Riquet, 29) diffère un peu de celle adoptée par Bernis. M. le comte Schulembourg n'aurait été que blessé, et le nombre des prisonniers ne se serait élevé qu'à une centaine. (*Gazette*, p. 659 et 672.)

seul a soutenu l'honneur de nos armes dans cette fuite en Égypte; il a battu, avec un escadron de dragons et deux cents fischers, un gros corps de cavalerie hanovrien, tué M. de Schulembourg, et pris un autre commandant et cent cinquante prisonniers. M. de Richelieu rassemble son armée à Zell. Il prétend que lorsqu'il aura des tentes il fera la guerre. Dieu le veuille! En attendant, que sa retraite et le bruit de notre traité avec le duc de Mecklembourg, répandu d'avance dans son armée (où tous les secrets sont publics), n'exposent pas ce prince à être dévasté et chassé de ses États tant par les Prussiens que les Hanovriens. Belle récompense pour s'être sacrifié à la France! On ne meurt pas de douleur, puisque je ne suis pas mort depuis le 8 septembre. Les fautes depuis cette époque ont été entassées, de façon qu'on ne pourrait guère les expliquer qu'en supposant de mauvaises intentions. J'ai parlé avec la plus grande force à *Dieu et à ses saints*. J'excite un peu d'élévation dans le poulx, et puis la léthargie recommence; on ouvre de grands yeux tristes, et tout est dit.

Si je pouvais éviter le déshonneur qu'il y a de désertir le jour de la bataille, je m'enfuirais à mon abbaye; je sens que je ne tiens pas à ma place, mais je sens aussi que je tiens à la réputation, et qu'il est cruel de se déshonorer sans pouvoir l'éviter. La morgue du pays où vous êtes augmentera de plus en plus et se changera en mépris, si l'on ne change pas ici de maximes; mais le grand malheur, c'est que ce sont les hommes qui mènent les affaires, et nous n'avons ni généraux, ni ministres. Je trouve cette phrase si bonne et si juste, que je veux bien qu'on me comprenne dans la catégorie, si l'on veut. Je suis venu à bout du traité avec le Mecklembourg après la bataille du 5 et la déclaration des Hanovriens. Cette opération pouvait mériter quelque considération, on ne la sent presque pas;

il me semble être le ministre des affaires étrangères des limbes. Voyez, mon cher comte, si vous pouvez plus que moi exciter le principe de vie qui s'éteint chez nous; pour moi, j'ai rué tous mes grands coups, et je vais prendre le parti d'être en apoplexie comme les autres *sur le sentiment*, sans cesser de faire mon devoir en bon citoyen et en honnête homme. Le projet d'envoyer M. de Soubise en Bohême n'a pu subsister; nous avons besoin de rassembler toutes nos forces. M. de Soubise va porter en Hesse les troupes qu'il avait sur le Mein. *Voulez-vous que je vous dise le secret de l'Église? Les Ormes¹ conduisent l'armée de loin ainsi que le bureau de la guerre.* Je vois cela clair comme le jour, mais je ne peux pas le faire voir de même. Je crois, mon cher comte, que je vous rends bien confiance pour confiance, et que vous serez content de la confiance entière que j'ai en vous. *Le mot de paix qu'on vous a lâché* ne me fait pas peur. On ne saurait la faire sans nous, et si nous disions seulement un mot, on se trouverait dans le précipice; mais j'avoue que nous ne serons plus les maîtres d'y jouer le rôle qui nous convient. J'écris à Folard pour le contenir². Je joins ici pour vous seul l'extrait d'une de ses lettres. Dieu veuille nous envoyer une volonté quelconque, ou quelqu'un qui en ait pour nous; je serai son valet de chambre, si l'on veut, et de bien bon cœur.

¹ D'Argenson, l'ancien ministre de la guerre.

² Hubert, chevalier de Folard, né en 1709, est en 1749 ministre du Roi à la diète de l'Empire. Il était le neveu, et fut en 1752 légataire universel du chevalier de Folard, traducteur de Polybe. Nommé en avril 1755 envoyé extraordinaire près l'électeur de Bavière et ministre près le cercle de Franconie, il obtint un congé le 2 septembre 1776, fut présenté au Roi le 22 septembre, eut une pension de 7,000 livres en 1779; il vivait encore en l'an VIII.

Ce 18.

Aucun événement de la guerre, mon cher comte, ne m'a fait l'impression de celui-ci¹. Avec la permission de M. le prince Charles, c'est par trop prodiguer les batailles : on ne risque pas tous les douze jours le salut d'une monarchie. Au reste, je ne sais s'il a pu l'éviter; s'il l'a pu, il devait le faire : car les combinaisons heureuses s'épuisent comme les malheureuses. Savez-vous ce qui m'épouvante? ce n'est pas le nouvel échec, c'est la position de l'armée de M. de Richelieu, qui n'a point d'assiette. Je m'attends que le lendemain de la bataille, le roi de Prusse aura fait un détachement pour venir tomber sur le centre de M. de Richelieu; car il veut nous renvoyer sur les bords du Rhin dès cet hiver, et je crois qu'il en viendra à bout. Nous sommes dans l'attente d'une bataille de notre côté; si nous la perdons, il faut prendre congé de la compagnie; si nous la gagnons, nous ne gagnerons rien. Les ennemis se retireront sous Stade ou passeront l'Elbe pour se joindre au roi de Prusse, ou aller écraser les Suédois par le Mecklembourg. Le roi de Prusse devait tout risquer pour reprendre Breslau et Schweidnitz. M. le prince Charles devait tout tenter pour ne pas commettre le sort de toute la campagne et de toute la guerre peut-être, au hasard d'une action générale. Mais cela est fait; que reste-t-il à faire? C'est de nous mieux conduire, c'est d'avoir des généraux, c'est de savoir faire la guerre. Dites-moi en conscience si nous pouvons espérer tous ces avantages. D'ailleurs, quel parti prendre dans l'incertitude où nous sommes de l'état

¹ La bataille de Lissa, livrée le 5 décembre. (Relation dans la *Gazette* du 24 et du 31 décembre.)

actuel de notre armée et de l'armée impériale? Demandez à M. de Kaunitz de développer son projet favori de la neutralité de Hanovre. Je ne comprends pas où il veut placer notre armée ailleurs que où elle est pour se porter sur l'Elbe; il faut être établi quelque part avant que d'aller en avant, et avoir sur ses derrières des places, des magasins et des communications avec son propre pays. J'avoue que, outre tous les inconvénients ultérieurs, je ne comprends seulement pas la possibilité de ce projet dans le moment présent. Mais je ne suis pas têtue, je me rendrai dès que je verrai clair. Quelle secousse ce dernier échec va donner à l'Empire, aux protestants, à la Hollande et peut-être même à la cour de Turin! Mon cher comte, il y a bien à réfléchir. Je suis incapable de faiblesse, et encore plus de mauvaises manœuvres, mais quand on risque tout, il faut au moins avoir des moyens de ne pas tout perdre; on ne fait pas la guerre sans généraux, ni avec des troupes mal disciplinées. Mettez bien cela dans un coin de votre tête. Nous ne nous séparerons jamais de nos alliés, c'est un fait sûr; mais prenons garde de nous perdre les uns par les autres. Que je voie un chef à notre armée et une conduite militaire de part et d'autre, et je vous jure de dormir également le jour d'une bataille perdue ou gagnée. Si je ne faisais pas ces réflexions, je ne serais qu'un fol, qu'un téméraire, et peu digne de la place que j'occupe. Le Roi, au reste, est fâché, mais point consterné. Il n'a pas dit un mot qui n'annonçât une volonté ferme et décidée: c'est un grand point; mais ce n'est pas tout. *Il faut savoir faire ce qu'on veut qui soit fait*, sans quoi, de concert, il faut prendre un parti sage, en attendant qu'il nous vienne des généraux aux uns et aux autres. En attendant, je suis rongé par l'incertitude de l'état de nos amis et du nôtre. M. le prince de Lob-

kowitz¹ sera reçu comme il mérite de l'être, mais il est arrivé ici après la mauvaise nouvelle. Rien n'est plus fâcheux, ni plus singulier. Remarquez que c'est le 5. Cette époque est bien fatale. Je vous ouvre mon cœur, mon cher comte, parce que vous avez de l'âme et de l'esprit.

Ce 22 décembre.

Je conviens avec vous, mon cher comte, que si nos plans militaires continuent à être aussi décousus qu'ils le sont, notre ennemi ruinera le système par son seul talent. Mais qui conduit ici le militaire? Le maréchal de Belle-Isle fait des mémoires dont on ne fait aucun cas au bureau de la guerre. Duverney fait des mémoires de son côté, dont M. de Richelieu, son ami, n'a voulu tenir compte. La discipline des troupes et des officiers dépend absolument du secrétaire d'État de la Guerre; il craint de se faire des ennemis puissants, et, moyennant cela, il n'ose prendre des partis violents, parce qu'il voit que le Roi y répugne. Que me reste-t-il à faire, à moi chargé de la partie politique? De prévoir, d'annoncer les malheurs, de donner du noir à mes amis et d'en prendre moi-même. Cette grande machine ne dépend de moi qu'autant qu'elle a rapport à mon département; mais j'ai beau écrire et penser, si nous faisons mal la guerre, tout ira au diable, la plume ne réparera pas les torts de l'épée. Il n'y a pas d'exemple qu'on joue si gros jeu avec la même indifférence qu'on jouerait une partie de quadrille, et qu'on ne laisse pas

¹ Le fils du prince de Lobkowitz, qui était chargé par l'Impératrice de rendre compte au Roi de la bataille de Breslau et de la prise de cette ville, fut présenté par Bernis et Starhemberg le 19 décembre 1757; il rapporta au comte de Kaunitz des lettres de madame de Pompadour. (Voir d'ARNETH, t. V, p. 303.)

au moins le soin à l'architecte, en lui en donnant le droit, de conduire le bâtiment qu'on l'a chargé de construire. L'idée de premier ministre fait peur à tout le monde, et moyennant cela il n'y a pas de ministère. Il est très-inutile qu'il y ait ici un ministre qui fasse des autres ses premiers commis, qui les oblige à venir travailler chez lui, et qui ait l'extérieur de la royauté; mais il faut être fol et bête pour ne pas sentir qu'il faut quelqu'un qui fasse cadrer les parties avec le tout. Ce que je puis faire, je le fais. J'influe sur la finance en levant les obstacles qui s'imposeraient aux secours dont le Roi a besoin. Au lieu de quarante millions, le Roi en a trouvé soixante, et le Parlement y a consenti de bonne grâce¹. J'espère que si l'on suit mon plan pour la pacification intérieure, il ne sera plus question dans un an de constitution *Unigenitus* ni de jansénisme. Je regarde et je veux qu'on regarde ces affaires comme terminées. Vous ferez bien de faire encourager le Roi par le Pape pour ce qui concerne l'archevêque². En deux mots, l'archevêque refuse des confesseurs à des religieuses qui ne sont pas excommuniées, dénoncées, sous prétexte qu'elles sont jansénistes, tandis qu'elles n'ont jamais appelé et qu'elles ont déclaré par écrit qu'elles étaient soumises à l'archevêque comme à leur supérieur et à toutes les décisions de l'Église reçues dans le royaume; qu'au surplus elles garderaient religieusement le silence imposé par le Roi. Mgr l'archevêque veut qu'elles déclarent expressément leur soumission à la bulle, contre la teneur des déclarations du Roi qui imposent le silence sur cette matière. Voilà l'état de

¹ Création de deux millions de rentes viagères sur les aides, gabelles, et cinq grosses fermes en augmentation des quatre millions créés par l'édit de novembre.

² Affaire des Hospitalières du faubourg Saint-Marcel. Voir les *Mémoires*, tome I, p. 317.

la question. Nos cardinaux et plusieurs évêques, archevêques consultés, pensent que l'archevêque de Paris a tort; qu'il doit donner des confesseurs et faire cesser le scandale. L'archevêque s'obstine au refus; il va être poursuivi par le Parlement. Le Roi, pour sauver la dignité épiscopale et la juridiction ecclésiastique, peut-il faire autrement que d'exiler l'archevêque? Ce canevas vous suffira pour écrire pertinemment à Rome. A l'égard du projet de la cour de Vienne de faire la guerre en Silésie, je le trouve si contraire aux intérêts communs, si propre à prolonger la guerre, que, s'il subsiste, il faudra que le Roi prenne le parti d'envoyer toutes ses troupes subsidiaires à la cour de Vienne, et qu'il se contente d'avoir une armée d'observation pour contenir la Hollande et couvrir les Pays-Bas et la Flandre, car qui sait si les états généraux ne seront pas entraînés et si les Anglais n'allumeront pas la guerre dans les Pays-Bas? D'ailleurs, croit-on à Vienne que le Roi doive laisser ses côtes en butte aux descentes des Anglais, et le Dauphiné et la Provence dégarnis vis-à-vis le roi de Sardaigne?

Quelque projet militaire qui soit résolu, ce sera vous qui le discuterez à Vienne; on n'a pas songé à y envoyer un militaire. Pour le voyage de l'infante Isabelle, je vous avoue que je n'aime pas à le conclure sur les brouillards de la Seine. Tâchez d'obtenir un établissement avant que l'Infant et l'Infante écrivent à l'Empereur. A l'égard de M. le duc de Bourgogne¹, l'Infante se flatte pour la princesse Louise²; elle ne veut pas sacrifier l'espérance d'une si bonne affaire qui n'est rien moins qu'assurée. D'ailleurs, il ne faut pas nous brouiller ouvertement

¹ On sait que le duc de Bourgogne mourut le 22 mars 1761.

² On sait qu'elle épousa le 2 mars 1764 l'infant don Charles, prince des Asturies (Charles IV).

avec la cour de Naples. Les raisons pour ne pas parler encore à l'Espagne sont bonnes, mais il reste toujours l'inconvénient de lui avoir fait une semblable cachotterie. Je parlerai à M. de Starhemberg pour ce qui concerne les intérêts du comte de Kaunitz, et il sera content de moi à cet égard. Adieu, mon cher comte; je vous suis dévoué pour la vie.

Je n'ai pas le temps de relire ma lettre.

Le 31 décembre.

Je ne répondrai, mon cher comte, à votre dernière dépêche que lorsque le sort de l'armée de M. de Richelieu, celui de l'Allemagne et en quelque sorte de la France sera décidé. Si nous gagnons la bataille qui doit se donner de l'autre côté de l'Aller, nos affaires iront mieux dans la gazette¹; dans la réalité elles seront fort mauvaises, parce que nos subsistances et nos troupes sont éparpillées, que nous ne prendrons pas une bonne position, et parce que, avec l'esprit qui règne à l'armée, on ne saurait prendre un bon parti. La division, la tracasserie, et peut-être la mauvaise volonté et le dégoût, y sont. On voit cela ici; je doute qu'on en soit frappé comme on devrait l'être; car il n'y avait pas un moment à perdre pour y envoyer un général capable d'en imposer et de mettre de l'ordre en toute chose. Le prince de Prusse (Henri) marche avec le corps de M. Keith et une partie de la garnison de Magdebourg sur M. de Soubise par Goslar et Hildesheim, et M. de Soubise est bien faible, comme on l'est partout quand on est éparpillé. Cette situation, sans m'épouvanter, me fait réfléchir bien sérieusement. Celle de nos alliés ne me rassure pas; les Suédois courent le

¹ Voir *Gazette* du 7 janvier 1758.

plus grand risque; peut-être sont-ils battus dans ce moment. Liegnitz et Breslau sont bien aventurés; le Mecklembourg est occupé en partie par les Prussiens qui pousseront une tête de ce côté-là : où nous assoirons-nous? Sur le Rhin, comme je vous le dis depuis longtemps. Mais comment arriverons-nous sur le Rhin, ne pouvant marcher en corps d'armée? Je n'ose faire la réponse à cette question; tel est notre état. Votre mémoire est bon, mais il suppose une situation où nous ne sommes plus peut-être, dans ce moment. *Ou d'autres généraux plus capables de part et d'autre, ou un parti décidé; il ne faut pas se perdre.* Dans quelques jours, je vous en dirai davantage. Je voudrais que l'Impératrice obtint trente mille Russes et les Suédois quinze pour se soutenir cet hiver. Au fond, le roi de Prusse ruine ses troupes; il ne s'agirait que de lui tenir tête tout l'hiver, et de faire de bonnes dispositions pour le printemps. La vie que je mène est affreuse; je sens le mal vivement, et je suis tellement emmaillotté que je ne puis y remédier en le prévoyant toujours. Peut-être serai-je moins triste dans trois jours; mais l'événement ne changera pas le fond des choses : ainsi il ne faudra pas trop se réjouir si nous battons nos ennemis. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 6 janvier.

Les nouvelles de Leipzig, mon cher comte, nous apprennent la prise de Breslau avec tout ce qui était dedans¹. Liegnitz et Schweidnitz tomberont également l'un après l'autre. Je vois que la cour de Vienne en dix ou douze jours a perdu les trois quarts de ses troupes et de

¹ 19 décembre 1757, reprise de Breslau sur les Autrichiens, qui y étaient entrés le 24 novembre.

mieux la guerre. C'est le premier pas à faire vers la paix. Tout ce que je vous dis dans cette lettre n'est que ma seule façon de penser; elle vous mettra à portée de m'éclairer sur celle de la cour de Vienne, et je prendrai ensuite les ordres du Roi. Adieu, mon cher comte; ne perdez pas courage.

Ce 14 janvier 1758.

Je vous en ai écrit bien long dans mes dépêches, mon cher comte; je vais récapituler dans celle-ci. Le roi de Prusse vient de signer un traité secret avec le roi d'Angleterre¹, qui fera sans doute la contre-partie du nôtre. Dieu veuille qu'il ne soit pas plus exécuté! Cela rendra la paix avec l'Angleterre plus difficile. D'un autre côté, il est certain que l'Espagne se prépare à se joindre à nous, mais elle s'y prépare lentement. Si nous voulons suivre notre affaire de terre, il faut renoncer à celle de mer; nous ne pourrions encore deux ans soutenir le fardeau de l'une et de l'autre. En attendant, il faudrait savoir sur quoi compter. J'imagine que la cour de Vienne a renoncé à l'idée du dépouillement du roi de Prusse et par conséquent de l'échange de ce que vous savez², mais elle n'en profiterait pas moins, sans se faire scrupule, de notre énorme subside qui épuise l'État en faisant sortir un argent immense du royaume. Il est nécessaire de savoir à quoi s'en tenir sur un point si important, et au cas que nous donnions de l'argent, de nous assurer de quelque avantage réel et ostensible, qui ne me fasse pas lapider par le peuple à la paix.

¹ Je ne trouve pas de traité correspondant à cette date. Il est possible que Bernis fasse ici allusion aux négociations préliminaires du traité de Londres du 11 avril 1758. Publié par WENCK, III, 173.

² Les Pays-Bas.

Ostende et Nieuport seront bien difficiles à avoir, la victoire ne s'étant pas déclarée pour nous d'une façon décidée. Les Hollandais réclameront toujours les traités d'Utrecht et de la Barrière¹. Il faut se rejeter du côté de Luxembourg et de cette misère de Chimay et de Beaumont, qui ne fait qu'un point dans la carte, mais qui entretient la contrebande. *La démolition de Luxembourg est un point essentiel auquel il me semble qu'il faut s'attacher*; du reste, vous en tirerez le meilleur parti que vous pourrez. Si la Russie voulait agir sérieusement cet hiver, nos affaires reprendraient encore le dessus. Le roi de Prusse a résolu d'attaquer M. de Richelieu par la Hesse et par tous les côtés; je crains bien que la tête ne tourne à cette armée-là, où l'on en a manqué ainsi que de volonté toute la campagne. M. de Richelieu veut revenir ici, comme s'il n'y avait rien à faire à Hanover. Tous ses généraux demandent à revenir de même; ce sont les petites maisons ouvertes. Je crois qu'on permettra à M. de Richelieu de revenir ici lorsque M. le comte de Clermont sera arrivé pour commander en son absence, et vraisemblablement après lui. C'est un secret pour le public. Dieu nous préserve des têtes légères en fait de grandes affaires; et Dieu préserve les conseils des rois des petits esprits qui ne sentent pas la disproportion qu'il y a entre leur rétrécissement et l'étendue des grands objets. Si nous gardons notre position de Hanover, j'espère conclure la neutralité de ce pays et ôter à l'Angleterre et au roi de Prusse les Hessois et les Brunswick; mais, je le répète, tous ces subsides doivent être en diminution du grand, sans quoi il y aurait de l'impossibilité. Les fautes poli-

¹ Le traité du 15 novembre 1715 entre l'Autriche, la Hollande et la Grande-Bretagne, portant remise des Pays-Bas à l'Autriche et barrière pour les Hollandais.

ses officiers. Je vois qu'elle aura au printemps beaucoup de recrues et peu de soldats. La Russie, de son côté, vend ses chevaux d'artillerie à cent sous la pièce. M. Keith va à Saint-Pétersbourg avec des trésors¹; croyez-vous que l'Impératrice, malade et faible comme elle est, rejette les conseils du grand chancelier que les Anglais vont tenter par des présents énormes? Que restera-t-il donc sur la scène? L'Impératrice sans armée, et les Français entre le roi de Prusse et les Hanovriens, sans subsistances, sans général et mal disciplinés. Si les Anglais font déclarer la Hollande en se portant dans les Pays-Bas, il faudra bien revenir chez nous, supposé même que notre mauvaise conduite ou la faim ne nous eût pas déjà chassés de l'Allemagne. Il ne faut pas espérer que cette position change, parce que la guerre, à Vienne et à Versailles, sera toujours dirigée par des gens qui ne l'ont jamais faite. Notre marine s'est énervée cette campagne; nous ne devons pas attendre de ce côté-là aucune gloire, ni aucun dédommagement. *Mon avis serait donc de faire la paix et de commencer par une trêve sur terre et sur mer.* Quand je saurai ce que le Roi pense de cette idée, que je n'ai pas trouvée dans (ma) façon de penser, mais que le bon sens, la raison et la nécessité me présentent, je vous la détaillerai. En attendant, tâchez de faire sentir à M. de Kaunitz deux choses également vraies: c'est que le Roi n'abandonnera jamais l'Impératrice, mais qu'il ne faut pas que le Roi se perde avec elle. Nos fautes respectives ont fait d'un grand projet qui, les premiers jours de septembre, était infaillible, un casse-col, et une ruine

¹ Robert Murray Keith, esq., envoyé extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne en Russie en 1758, à la cour de Dresde en 1768, à la cour de Copenhague en 1771, chevalier de l'ordre du Bain en 1772, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près de l'empereur d'Allemagne en 1772, mort à Édimbourg le 21 août 1774.

assurée. C'est un beau rêve qu'il serait dangereux de continuer, mais qu'il sera peut-être possible de reprendre un jour avec de meilleurs acteurs et des plans militaires mieux combinés. Ayez la bonté de vous servir de tout votre esprit pour ne point effaroucher M. de Kaunitz, pour ne point lui inspirer de défiance, mais pour savoir précisément à quoi est résolue la cour de Vienne. Si elle aime mieux suivre ce que sa fierté lui inspire que ce que la raison devrait lui dicter, elle courra encore plus de risque que nous. Il est certain que le Roi lui sera fidèle; mais il est fort douteux que le Roi puisse maintenir son armée en Allemagne. D'ailleurs, nous sommes vivement menacés sur nos côtes, et en Amérique. *Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Il ne faut pas non plus perdre les Suédois, ni se fier au secours des Russes; ce sont eux qui ont commencé à rompre la chaîne de l'union et de nos prospérités. Le Roi fera tout ce qu'il pourra pour soutenir ses alliés; mais je ne lui conseillerai jamais de hasarder sa couronne. Plus j'ai été chargé *immédiatement* de cette grande alliance, plus on doit m'en croire quand je conseille la paix; elle détruira en partie tout mon ouvrage. Le sacrifice de mon amour-propre et d'un travail immense doit bien m'empêcher d'être suspect. Au reste, si je voyais des généraux pour commander nos armées respectives, et un bon conseil de guerre à Vienne et à Versailles, malgré nos fautes et nos malheurs communs, je n'abandonnerais pas la partie; mais comme on ne peut espérer aucun changement à cet égard, et que le temps s'écoule, je me retourne vers la paix que toute l'Europe attend de la sagesse du Roi et de la modération de la cour de Vienne. Si elle veut nous laisser faire ou agir de concert, nous nous en tirerons honorablement. En attendant, il faut se préparer des deux côtés à faire

des gens capables, et de l'autre il n'est pas assez fort pour se gouverner lui-même. *Ceci est encore un secret.* Je crois que Contades aura sa place; cela donnera un peu de consistance à ce département pendant la guerre; mais je ne sais si Contades sera capable du détail qu'il faudrait pour corriger les vices de toutes les parties de ce département. Au moins aurons-nous pendant la guerre un ministre qui sera instruit du militaire. Crémille sera fâché, mais il est nécessaire au comte de Clermont. Au reste, le Roi ne proposera point de ses généraux à l'Impératrice; si elle lui demandait le maréchal d'Estrées, il ne le lui refuserait pas, mais ce serait à elle à lui donner des patentes pour commander. Au surplus, dès que notre armée reste dans l'électorat d'Hanover, il n'est pas possible avant quelle soit 1° recrutée, 2° qu'elle ait battu ou acculé les Hanovriens, qu'elle puisse être affaiblie de vingt-cinq mille hommes. Cette opération nous ferait chasser de l'Allemagne; ainsi, sans la changer, ni y renoncer, il faut pousser le temps avec l'épaule et attendre qu'elle soit praticable, tant par ce que je viens de dire que par la jonction des Saxons. C'est sur quoi il est bon que vous conveniez avec sagesse et adresse avec la cour de Vienne, afin qu'elle ne compte pas sur nos secours avant le mois de mai ou de juin. Ce serait l'induire en erreur que de lui cacher certaines vérités, mais conduisez-la de façon que ce soit elle et non pas vous qui tiriez les conséquences. Notre armée est très-faible, et nos communications à garder sont immenses. Qu'importe que M. de Soubise parte six semaines plus tôt ou six semaines plus tard, pourvu qu'il commande un grand corps? mais ce serait risquer tout que de nous séparer avant que le roi de Prusse soit assez occupé d'un autre côté pour qu'il n'y ait plus à craindre qu'il ne se combine avec les Hanovriens pour nous atta-

quer après le départ des vingt-quatre mille hommes. Je crois que vous sentirez la justesse de ces réflexions. Nous lirons aujourd'hui un mémoire du maréchal Daun. Je ne sais ce qu'en penseront nos militaires. Pour moi, je crois qu'il faudrait ravitailler Schweidnitz et ne pas recommencer la guerre en Silésie. Ce sera toujours un siège à faire pour le roi de Prusse, qui occupera beaucoup de ses forces ; mais il faut, pour finir la guerre, le chasser de l'Elbe et pouvoir attaquer son propre pays. Montazet n'est pas encore arrivé.

Ce 19 janvier.

On me mande de Suède, mon cher comte, que M. de Lehwaldt ¹ a fait un détachement de 10,000 hommes de son armée, soit pour renforcer l'armée hanovrienne, qui, par parenthèse, manque de tout, soit pour renforcer l'armée du roi de Prusse en Silésie ; l'un et l'autre est également possible et annoncé ; mais j'inclinerais plutôt à croire que ces 10,000 hommes iront en Silésie ; car Sa Majesté Prussienne a grande envie de mettre totalement en désarroi les affaires de l'Impératrice. Cette méthode ne lui réussirait cependant pas dans la saison actuelle, s'il trouvait des gens préparés à le recevoir. Je suis fâché que M. de Richelieu, par son obstination à revenir ici et le peu d'ordre et de volonté qu'il a su mettre dans ses opérations et dans son armée, ait fait décider son retour. Vous savez que le Roi ne se souciait pas de l'envoyer. Il a de bonnes choses, mais il faut avouer que la tête lui tourne aisément, qu'il ne veut rien faire que ce qu'il a imaginé, et qu'il a plus songé cette campagne à faire la paix qu'à pousser la guerre avec vigueur. M. le

¹ Hans de Lehwaldt, né dans la province de Prusse en juin 1685, feld-maréchal le 22 décembre 1751, mort à Kœnigsberg le 16 novembre 1768

tiques que fait le roi de Prusse en vexant les protestants devraient lui être bien funestes, si l'Allemagne ne haïssait pas encore davantage la cour de Vienne qu'elle ne hait le roi de Prusse. Je vais tâcher cependant de profiter de tout cela pour remonter notre parti en Allemagne et nous mettre à portée de sauver la cour de Vienne malgré elle, si elle n'est plus en état de se soutenir. Il me semble que c'est comme cela qu'il faut se conduire dans de semblables extrémités. Le parti que j'ai pris de faire revenir les Français près de chez nous me paraît un coup de partie. Si, en attendant, M. de Richelieu ne se laisse pas écaniller, nous soutiendrons la guerre bien longtemps encore, quand nous n'aurons rien à craindre chez nous, et quand nous ferons battre seulement nos étrangers et nos alliés. La Russie dans ce moment peut seule rétablir la balance et donner le temps de respirer. Au surplus, mon cher comte, j'ai surmonté la douleur que m'ont causée les fautes répétées qui sont la source de nos malheurs. On ne m'a donné ni le pouvoir de les prévenir, ni celui d'y remédier. Il est dur de perdre sa réputation et le fruit de ses peines. Je ne songe plus aujourd'hui qu'à sauver l'État, à faire la paix et à laisser à qui le voudra un gouvernail qu'on ne gouverne point. Je ne veux mourir ni d'inquiétude ni de honte; mon parti est pris; depuis ce moment je suis tranquille, et ma tête est nette. Je suis au désespoir pour l'Infante et ses enfants. Le mariage de sa fille peut cependant se faire. Ces gens-là ne manqueront jamais; mais mon avis cependant est d'attendre que le chaos soit un peu débrouillé. Adieu, mon cher comte; on ne m'attrapera plus à tracer de grands plans, à m'embarquer, et à ne pas me laisser après le maître de faire marcher les ouvriers relativement au plan arrêté, je vous en donne ma parole d'honneur.

M. de Starhemberg m'a juré que tout ce que le duc de Wurtemberg avait dit sur la promesse du premier électorat et du commandement de l'armée de l'Empire était absolument faux.

Ce 19 janvier.

J'ai été bien touché, mon cher comte, de la lettre particulière que vous m'avez écrite le 3 de ce mois; elle prouve également votre esprit, votre jugement, et l'amitié que vous avez pour moi. Mais ne touchez plus une corde qui blesserait tout le monde et ne remédierait à rien. Mon parti est pris de ne me laisser aller ni au dégoût ni à la crainte, de faire de mon mieux dans ma place, de remédier autant qu'il dépendra de moi aux inconvénients généraux et particuliers, de ne point abandonner la partie tant qu'il y aura des coups de fusil à essayer, et de préparer sagement ma retraite pour un temps opportun, en évitant également d'être ou de paraître ingrat, et en ne courant pas le risque de me déshonorer. Si la fortune permet que cette campagne-ci soutienne l'honneur de nos affaires, cela me donnera du temps.

Je crois que nous aurons de l'argent pour cette année; difficilement en trouverons-nous pour l'année prochaine, à moins que les événements ne relèvent le crédit, car nos dépenses sont de beaucoup au-dessus de la circulation. Je vous mettrai toujours au fait du fond des choses, afin que vous puissiez juger sainement des partis à prendre et en décider sagement. Mais prenez garde qu'on ne connaisse à Vienne mes lettres particulières; M. de Starhemberg m'a glissé un mot qui me le ferait craindre. M. de Paulmy va se retirer. Il demande l'ambassade de Venise pour retraite. C'est un honnête homme; mais d'un côté il a trop d'amour-propre pour se laisser gouverner par

état d'y faire vous-même. Mais il me paraît intéressant d'établir encore plus clairement l'état de la question.

1° Le Roi n'est nullement tenté de faire la paix avec le roi de Prusse. Ni le courage de Sa Majesté n'est abattu, ni elle ne s'est refroidie sur les motifs qui lui ont fait prendre les armes. Ainsi vous n'avez point à combattre l'opinion du Roi. Madame de Pompadour ne doit pas être soupçonnée non plus de faiblesse. Pour moi, j'imagine qu'on ne peut me taxer ni d'inconstance, ni de poltronnerie, ni encore moins d'avoir changé de système. Mais je suis ministre du Roi, comptable par conséquent à lui et au public des conseils que je donne, et de la manière dont j'envisage des affaires aussi capitales que celles auxquelles nous nous sommes engagés. Je crois connaître et les ressources de l'État et celles de nos alliés, ainsi que la manière dont il est probable qu'elles seront respectivement employées. Par cet examen, je crois voir que nous n'avons rien à espérer de mieux la campagne prochaine que celle-ci. Nous perdrons et gagnerons des batailles, mais je ne vois pas que nous puissions espérer avec fondement d'acquérir la supériorité, et je pense que si nous ne parvenons pas à cette supériorité, nous serons bien plus mal à la fin de l'année, et bien moins à portée de faire une paix honorable. Quand j'ai parlé de paix, j'ai toujours supposé que nous ne ferions que nous y prêter, parce que l'intention du Roi la plus précise et la plus décidée est de ne point traiter que lorsque ses alliés seront convaincus qu'il est avantageux pour la cause commune de le faire.

2° Il est question d'examiner, non pas légèrement, mais avec toute la maturité et la profondeur nécessaires, si la cour de Vienne, en continuant la guerre, ne consulte pas plus le sentiment de sa hauteur ou de sa dignité blessées que les ressources réelles qu'elle a pour la soutenir, ou plutôt si

elle ne compte pas trop sur nos moyens en nous embarquant toujours davantage, ou en les croyant plus étendus qu'ils ne le sont en effet.

3° Je conviens de l'intérêt que nous avons à ne pas laisser le roi de Prusse devenir le dictateur de l'Allemagne; mais croyez-vous que les cours de France, de Vienne, de Suède, de Russie, de Saxe, de Bavière, etc., restant unies ensemble, que cette ligue, qu'on peut encore fortifier, n'en imposera (pas) plus au roi de Prusse que des armées qui agissent mal ou qui sont mal dirigées, et nullement concertées les unes avec les autres? Vous me direz qu'il n'y a qu'à les faire mieux commander et diriger. Et je vous répondrai : Mettez-y donc de grands généraux; ayez des ministres et des conseils qui dirigent la guerre avec la supériorité de M. de Louvois, en un mot, avec le talent, qui seul est capable d'arranger les grandes choses. Où sont ces généraux? Où sont ces ministres? Et s'ils existaient, les mettrait-on en place? Ce n'est pas l'état des affaires qui m'effraye; c'est l'incapacité de ceux qui les conduisent, à laquelle il n'est pas en mon pouvoir de remédier. Dans cet état, je pense toujours que le plus sage serait de profiter d'un moment pour mieux préparer par la suite l'exécution d'un ouvrage qui n'est pas proportionné aux forces de ceux à qui la direction en est confiée. D'ailleurs, j'ai toujours douté, et avec raison, de la bonne foi de nos bureaux de la guerre pour le maintien du système actuel.

4° Je suis bien aise que vous conveniez avec moi que la meilleure façon de mettre le roi de Prusse à la raison, c'est de faire la paix avec l'Angleterre, et c'est à quoi je songe nuit et jour. J'ai bien pensé à l'Espagne, et il y a longtemps; mais si l'Angleterre était moins folle du roi de Prusse et moins persuadée que la guerre de terre nous ôte les moyens de faire celle de mer, croyez-moi que j'aurais

comte de Clermont vaudra-t-il mieux ¹? Oui, si Crémille mérite la réputation qu'il a. Au reste, je suis plus occupé que jamais de mettre nos frontières en sûreté. M. Yorke a proposé à plusieurs membres de la république de Hollande la question de savoir comment serait pris par la République un débarquement d'Anglais qui se ferait dans son pays sans réquisition. C'est par ce moyen que l'Angleterre pense forcer la République, en excitant les peuples.

Songez d'abord à notre sûreté. Si l'Impératrice veut continuer la guerre, ce que je ne désapprouve pas si elle peut le faire avec apparence de succès, vous pouvez être assuré que le Roi ne l'abandonnera jamais, et que notre alliance, ni en paix, ni en guerre, ne souffrira aucune atteinte. Mais souvenez-vous bien qu'autre chose pour nous est d'avoir un objet d'intérêt dans la guerre, ou de la soutenir simplement par noblesse, générosité et politique. Si nous en sommes réduits à ces derniers motifs, on doit prendre ce que nous pourrions donner et ne rien exiger de nous. Si l'on veut nous animer par le motif de l'intérêt, il faut que nous voyions clairement comment on espère de soumettre le roi de Prusse. Il faut qu'on se souvienne que nous ne sommes entrés en guerre que sur la certitude que la Russie agirait de toutes ses forces, et que le traité porte même que, si quelqu'une des puissances vient à retirer son concours, on y suppléera. Nous sommes embarqués; la Russie se retire, ou autant vaut; sommes-nous donc obligés à porter seuls le poids du chaud et du jour? Soyons nobles, mon cher comte, mais ne soyons pas dupes; soyons constants et fidèles, mais ne nous perdons pas, et commençons par la sûreté du royaume.

¹ La *Gazette* du 21 janvier inscrit la nouvelle que le Roi a donné le commandement de l'armée de Richelieu à M. le comte de Clermont. Il part le 1^{er} février à midi pour se rendre en Hanovre. (*Journal de Barbier.*)

En attendant, préparons toutes nos forces pour agir avec vigueur, ou pour être maîtres, jusqu'à un certain point, des conditions de la paix. M. de Richelieu va bien fronder ici et cabaler. Je lui conseillerais le contraire; il devrait aller à Richelieu¹ quelque temps. Pour M. de Soubise, il faut qu'il ait d'excellents officiers avec lui. Castries propose Bourcet² au lieu de Montazet pour son maréchal des logis. Je ne suis pas de son avis, quoique Bourcet ait du mérite. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas que M. de Soubise soit battu une seconde fois; notre amie serait déchirée par le peuple. Adieu, mon cher comte; c'est ma raison qui me retourne vers la paix. Si mon courage était mieux secondé qu'il ne peut l'être, je serais plus fier que raisonnable.

Ce 25 janvier.

Je réponds, mon cher comte, à votre lettre particulière du 15. Vous m'y exhortez à ne pas songer à la paix, et vous me représentez la honte et le danger qu'il y aurait à traiter avec le roi de Prusse, tandis que la cour de Vienne, par les mesures qu'elle prend, et celles que nous sommes en état de prendre, peut finir glorieusement la campagne prochaine, ou du moins se trouver, après avoir tenté des efforts dignes d'un grand courage, tout aussi à portée de la paix honteuse qu'elle peut faire aujourd'hui. Je crois que je pourrais me dispenser de répondre à ce raisonnement par tout ce que je vous ai déjà écrit sur cette matière, et plus encore par les réponses que vous êtes en

¹ Sa terre de Poitou, érigée en duché-pairie pour le cardinal en août 1631.

² Pierre de Bourcet, né le 1^{er} mars 1700, officier pointeur au régiment Royal-Artillerie en 1720. Il fit tous ses grades comme officier à la suite dans Royal-Vaisseaux, fut nommé brigadier d'infanterie en 1748, maréchal de camp en 1759, lieutenant général en 1762, grand-croix de Saint-Louis le 11 avril 1770; il mourut en 1780.

pour la vie. J'espérais que la même confiance qui m'avait choisi me donnerait une supériorité de conseil pour l'exécution que je n'ai pas eue, et que je ne chercherai jamais à avoir. On fait plus de cas de moi peut-être que des autres ; mais mon influence n'en est pas plus grande dans les moments décisifs.

On ne verra dans cette plainte qu'une ambition effrénée, et l'on verra mal. Je n'aime ni la cour, ni les places, ni les dignités. Ma famille est même moins bien traitée que les familles qui lui sont égales ; d'où vient cela ? C'est que je ne demande rien pour moi. Je voulais assurer au Roi la place qui lui convient dans l'Europe, à mes amis une considération stable, à moi une grande réputation ; on m'a dit : Fais de grandes choses, mais fais-les avec les plus médiocres ouvriers, auxquels tu n'auras ni le droit de commander, ni celui de les faire obéir par des ordres supérieurs. Dès que j'ai vu capituler à Closterseven, négocier à Halberstadt, séparer l'armée après la bataille de Rosbach, tandis qu'en marchant sur la Sala, M. de Richelieu retenait le roi de Prusse sur l'Elbe, ou s'emparait de la Saxe, si ce prince se fût porté, comme il a fait en Silésie, j'ai vu que tout était manqué, et qu'il nous restait bien peu d'étoffe pour réparer de si grands malheurs et de si lourdes fautes. J'ai vu cela, et je le vois encore avec le plus grand regret du monde. Mais après avoir fait les représentations d'un homme sage, je sais être tout aussi téméraire qu'un autre, et bien plus qu'un autre, car je vois clairement où cette témérité nous conduira.

M. de Kaunitz a cru remarquer que vous étiez triste et rêveur ; il a voulu savoir d'où venait ce changement ; il mande à M. de Starhemberg qu'il a cru démêler que l'affaire de Lissa et ses suites nous avaient fait craindre que l'Impératrice ne fût pas en état de soutenir la guerre. Sur

quoi il entre avec beaucoup d'esprit et de candeur dans un assez grand détail. C'est déjà un grand point que M. le prince Charles ne commande plus l'armée; je vous dirai même que je ne suis plus si en peine des Autrichiens que de nous. Il y a du zèle chez eux, de l'obéissance plus que chez nous, et je vois que, moins actifs que nous par nature, dans les cas pressés ils exécutent très-vite de grandes choses.

Enfin je suis ravi de voir à l'Impératrice une belle armée au printemps prochain. Si j'étais sûr de ce que deviendra la nôtre d'ici là, je serais moins en peine. M. de Kaunitz croit que les Russes vont se porter sur Koenigsberg. Je le souhaite; mais les Suédois auront-ils de quoi vivre à Stralsund? Le duc de Mecklembourg, le 12 de ce mois, n'avait pas encore signé de convention avec le roi de Prusse, qui, outre dix-huit mille hommes, lui demande dix millions de notre monnaie en quatre payements¹. M. de Richelieu a remis nos ratifications à un marchand que Champeaux lui avait adressé; nous ignorons si elles sont parvenues à leur destination.

Nous allons donner à l'Impératrice tout l'argent que nous avons fait arrêter à Osnabruk et que toutes les vraisemblances nous font croire appartenir à l'Angleterre. En tout cas, nous le rendrons quand on en aura justifié la propriété. On croit qu'il y a environ huit à neuf millions. Avec ce que nous avons payé déjà à la Suède, nous serons bien avancés avec la cour de Vienne. La réponse que M. de Kaunitz a faite à votre mémoire m'a fait plaisir, quoiqu'elle soit sans conclusion. Il est bon de voir comment

¹ Voir ce que dit FRÉDÉRIC, *Mémoires*, édit. Plon, t. I, p. 406 et 419. Il n'est pas question de cette convention, qui, d'autre part, ne paraît pas avoir été imprimée. Voir TEROT, *Répertoire des traités de paix*, partie alphabétique, p. 351.

plus tôt fait en traitant directement avec elle et en envoyant mon *ultimatum* sur carré de papier.

5° Quand je vous ai parlé d'une trêve, je n'ai prétendu que donner à la cour de Vienne le temps de reformer une armée, et à nous, de pouvoir la lui envoyer. Si elle est en force, c'est les armes à la main qu'il faut négocier, j'en suis tout à fait d'accord ; et dès que la cour de Vienne est en force, il ne faut point de trêve.

6° Vous sentez que, puisque, ne nous détachant réellement pas de la cour de Vienne, nous voulons bien courir les risques d'une seconde campagne, plus il est nécessaire de lui faire faire attention à ces mêmes risques, afin qu'elle nous sache tout le gré que nous méritons, et qu'elle-même sente tout le danger qu'elle court et nous fait courir. Il y aurait de l'imbécillité à se livrer pieds et poings liés sans sentir et faire sentir aux autres que nous voyons notre situation.

D'après tous ces points, vous devez conclure que nous allons jouer le plus gros jeu du monde. Des soixante-dix millions que nous venons d'avoir, il y en a plus de vingt millions qui sont déjà dépensés. La marine en a coûté soixante cette année, sans payer un sou sur ses dettes anciennes, ni la plus grande partie du courant. Où trouverons-nous de nouvelles ressources pécuniaires ? Nous allons soudoyer dix mille Suédois et plus de dix mille Saxons ; quelle dépense ajoutée à une dépense déjà énorme ! Si nous avions des Colbert, des Desmarets, ou des fous ingénieux comme Law, nous pourrions trouver bien des expédients ; le public n'a point de confiance, tout est tourné en fronde et en plaintes. Point de ministres, point de conseil, point de généraux, point de volonté dans les uns, ni d'activité dans les autres. Je vous dis ma pensée, il faut être fol pour ne pas désirer que la cour de Vienne veuille faire la paix, et pour ne pas lui conseiller de la

désirer. Voilà mon opinion, et cependant je sens tout comme vous la honte de céder, d'abandonner un grand projet, de subir en quelque façon la loi. Mais donnez-moi des hommes, et je risquerai tout; car tout incapable que je suis de mener une machine de guerre, avec de la fermeté et un peu de prévoyance, je m'en serais mieux tiré, cette campagne, que ceux qui en ont été chargés. Comment voulez-vous que je ne tremble pas de voir mon ouvrage dans les mains de ceux qui l'ont gâté et voulu gâter? Mais, mon cher comte, je vous fais des réflexions bien inutiles, puisque la cour de Vienne a pris son parti, et que le Roi a pris le sien de ne pas traiter sans elle. Mais souvenez-vous que j'ai trouvé un instant que la sagesse me montrait du bout du doigt et dont nos alliés et nous gémissions peut-être bien longtemps de n'avoir pas profité.

Nous enverrons vingt-quatre mille hommes en Bohême. Cela n'est pourtant guère nécessaire si la cour de Vienne en a quatre-vingt-dix mille. Mais quand les enverrons-nous? Il y a quinze jours que je presse sur cela, et il n'y a rien de fait. En attendant, si le roi de Prusse est à Magdebourg, comme on le dit, s'il joint seulement douze à quinze mille hommes aux Hanovriens, je ne serais nullement étonné que notre armée ne fût chassée faute de pouvoir subsister ensemble, et alors les secours que nous pourrions envoyer arriveraient au mois d'août, car ce ne serait pas une retraite, mais une vraie débandade.

Vous savez au reste que les Suédois ont rendu Anclam et Demmin ¹, et sont sous Stralsund ².

Dieu me préserve de jamais gouverner des affaires dont je ne serai pas totalement le maître. M'en voilà corrigé

¹ Le 17 janvier 1758.

² Sous le commandement du comte de Rozen, qui, à la fin de janvier, succède au maréchal Ungern de Sternberg.

nos alliés envisagent des objets qui nous sont communs.

A l'égard des Saxons, je vais travailler à un projet de convention tant sur cet article que sur celui des revenus des pays conquis, moyennant les Suédois. Le départ de M. le comte de Clermont et du chevalier de Courten¹, qui va voyager dans l'Empire, comme je crois vous l'avoir déjà dit, ne donne pas un moment à mes bureaux, et les affaires ne m'en donnent guère. Vous n'en jugerez pas ainsi à la longueur de cette lettre; mais je crois très-important de vous instruire de tout en détail, et sans le vernis du bureau.

Ne vous épouvantez pas quand je vous mande ce que je pense. Jamais vous ne me verrez conseiller les partis faibles, encore moins les partis de mauvaise foi, j'en suis incapable. Vous trouverez la copie du mémoire que nous avons envoyé en Hollande. Je ne biaise point sur Ostende et Nieuport. Nous en serons quittes, si la fortune nous seconde, pour une autre copie du traité secret et d'autres ratifications, ou simplement d'en changer la date lorsqu'il sera communiqué ou rendu public. Cet acte secret n'est jusqu'ici que le gage que notre sûreté exigeait de part et d'autre. Nous pourrons y donner l'époque qu'il nous conviendra le mieux de choisir lorsqu'il en sera temps. Comme jusqu'ici nous sommes les seuls contractants, nous sommes nos maîtres absolus. D'ailleurs il n'est pas question aujourd'hui de la cession des Pays-Bas, mais du seul arrangement provisionnel d'Ostende et de Nieuport. M. de Lobkowitz doit être content du Roi, qui l'a entre-

¹ Antoine Pancrace, chevalier de Courten, quittait le service de Saxe, lorsqu'il fut reçu capitaine au régiment de Courten le 24 novembre 1742; major le 2 août 1745, rang de colonel le 15 avril 1759, brigadier en 1762, colonel d'un régiment suisse en 1766, maréchal de camp en 1770, il fut élevé au grade de lieutenant général en 1784.

M. de Starhemberg m'a juré que tout ce que le duc de Wurtemberg avait dit sur la promesse du premier électorat et du commandement de l'armée de l'Empire était absolument faux.

Ce 19 janvier.

J'ai été bien touché, mon cher comte, de la lettre particulière que vous m'avez écrite le 3 de ce mois; elle prouve également votre esprit, votre jugement, et l'amitié que vous avez pour moi. Mais ne touchez plus une corde qui blesserait tout le monde et ne remédierait à rien. Mon parti est pris de ne me laisser aller ni au dégoût ni à la crainte, de faire de mon mieux dans ma place, de remédier autant qu'il dépendra de moi aux inconvénients généraux et particuliers, de ne point abandonner la partie tant qu'il y aura des coups de fusil à essayer, et de préparer sagement ma retraite pour un temps opportun, en évitant également d'être ou de paraître ingrat, et en ne courant pas le risque de me déshonorer. Si la fortune permet que cette campagne-ci soutienne l'honneur de nos affaires, cela me donnera du temps.

Je crois que nous aurons de l'argent pour cette année; difficilement en trouverons-nous pour l'année prochaine, à moins que les événements ne relèvent le crédit, car nos dépenses sont de beaucoup au-dessus de la circulation. Je vous mettrai toujours au fait du fond des choses, afin que vous puissiez juger sainement des partis à prendre et en décider sagement. Mais prenez garde qu'on ne connaisse à Vienne mes lettres particulières; M. de Starhemberg m'a glissé un mot qui me le ferait craindre. M. de Paulmy va se retirer. Il demande l'ambassade de Venise pour retraite. C'est un honnête homme; mais d'un côté il a trop d'amour-propre pour se laisser gouverner par

état d'y faire vous-même. Mais il me paraît intéressant d'établir encore plus clairement l'état de la question.

1° Le Roi n'est nullement tenté de faire la paix avec le roi de Prusse. Ni le courage de Sa Majesté n'est abattu, ni elle ne s'est refroidie sur les motifs qui lui ont fait prendre les armes. Ainsi vous n'avez point à combattre l'opinion du Roi. Madame de Pompadour ne doit pas être soupçonnée non plus de faiblesse. Pour moi, j'imagine qu'on ne peut me taxer ni d'inconstance, ni de poltronnerie, ni encore moins d'avoir changé de système. Mais je suis ministre du Roi, comptable par conséquent à lui et au public des conseils que je donne, et de la manière dont j'envisage des affaires aussi capitales que celles auxquelles nous nous sommes engagés. Je crois connaître et les ressources de l'État et celles de nos alliés, ainsi que la manière dont il est probable qu'elles seront respectivement employées. Par cet examen, je crois voir que nous n'avons rien à espérer de mieux la campagne prochaine que celle-ci. Nous perdrons et gagnerons des batailles, mais je ne vois pas que nous puissions espérer avec fondement d'acquérir la supériorité, et je pense que si nous ne parvenons pas à cette supériorité, nous serons bien plus mal à la fin de l'année, et bien moins à portée de faire une paix honorable. Quand j'ai parlé de paix, j'ai toujours supposé que nous ne ferions que nous y prêter, parce que l'intention du Roi la plus précise et la plus décidée est de ne point traiter que lorsque ses alliés seront convaincus qu'il est avantageux pour la cause commune de le faire.

2° Il est question d'examiner, non pas légèrement, mais avec toute la maturité et la profondeur nécessaires, si la cour de Vienne, en continuant la guerre, ne consulte pas plus le sentiment de sa hauteur ou de sa dignité blessées que les ressources réelles qu'elle a pour la soutenir, ou plutôt si

elle ne compte pas trop sur nos moyens en nous embarquant toujours davantage, ou en les croyant plus étendus qu'ils ne le sont en effet.

3° Je conviens de l'intérêt que nous avons à ne pas laisser le roi de Prusse devenir le dictateur de l'Allemagne; mais croyez-vous que les cours de France, de Vienne, de Suède, de Russie, de Saxe, de Bavière, etc., restant unies ensemble, que cette ligue, qu'on peut encore fortifier, n'en imposera (pas) plus au roi de Prusse que des armées qui agissent mal ou qui sont mal dirigées, et nullement concertées les unes avec les autres? Vous me direz qu'il n'y a qu'à les faire mieux commander et diriger. Et je vous répondrai : Mettez-y donc de grands généraux; ayez des ministres et des conseils qui dirigent la guerre avec la supériorité de M. de Louvois, en un mot, avec le talent, qui seul est capable d'arranger les grandes choses. Où sont ces généraux? Où sont ces ministres? Et s'ils existaient, les mettrait-on en place? Ce n'est pas l'état des affaires qui m'effraye; c'est l'incapacité de ceux qui les conduisent, à laquelle il n'est pas en mon pouvoir de remédier. Dans cet état, je pense toujours que le plus sage serait de profiter d'un moment pour mieux préparer par la suite l'exécution d'un ouvrage qui n'est pas proportionné aux forces de ceux à qui la direction en est confiée. D'ailleurs, j'ai toujours douté, et avec raison, de la bonne foi de nos bureaux de la guerre pour le maintien du système actuel.

4° Je suis bien aise que vous conveniez avec moi que la meilleure façon de mettre le roi de Prusse à la raison, c'est de faire la paix avec l'Angleterre, et c'est à quoi je songe nuit et jour. J'ai bien pensé à l'Espagne, et il y a longtemps; mais si l'Angleterre était moins folle du roi de Prusse et moins persuadée que la guerre de terre nous ôtera les moyens de faire celle de mer, croyez-moi que j'aurais

comte de Clermont vaudra-t-il mieux ¹? Oui, si Crémille mérite la réputation qu'il a. Au reste, je suis plus occupé que jamais de mettre nos frontières en sûreté. M. Yorke a proposé à plusieurs membres de la république de Hollande la question de savoir comment serait pris par la République un débarquement d'Anglais qui se ferait dans son pays sans réquisition. C'est par ce moyen que l'Angleterre pense forcer la République, en excitant les peuples.

Songez d'abord à notre sûreté. Si l'Impératrice veut continuer la guerre, ce que je ne désapprouve pas si elle peut le faire avec apparence de succès, vous pouvez être assuré que le Roi ne l'abandonnera jamais, et que notre alliance, ni en paix, ni en guerre, ne souffrira aucune atteinte. Mais souvenez-vous bien qu'autre chose pour nous est d'avoir un objet d'intérêt dans la guerre, ou de la soutenir simplement par noblesse, générosité et politique. Si nous en sommes réduits à ces derniers motifs, on doit prendre ce que nous pourrons donner et ne rien exiger de nous. Si l'on veut nous animer par le motif de l'intérêt, il faut que nous voyions clairement comment on espère de soumettre le roi de Prusse. Il faut qu'on se souvienne que nous ne sommes entrés en guerre que sur la certitude que la Russie agirait de toutes ses forces, et que le traité porte même que, si quelqu'une des puissances vient à retirer son concours, on y suppléera. Nous sommes embarqués; la Russie se retire, ou autant vaut; sommes-nous donc obligés à porter seuls le poids du chaud et du jour? Soyons nobles, mon cher comte, mais ne soyons pas dupes; soyons constants et fidèles, mais ne nous perdons pas, et commençons par la sûreté du royaume.

¹ La *Gazette* du 21 janvier inscrit la nouvelle que le Roi a donné le commandement de l'armée de Richelieu à M. le comte de Clermont. Il part le 1^{er} février à midi pour se rendre en Hanovre. (*Journal de Barbier.*)

quence. Voyez dans quel chaos cette nouvelle disposition jetterait. Ainsi, pour remédier à tout, je crois que vous pourriez pourvoir à ce qu'en payant, on fournit à nos troupes les subsistances telles que nous les donnons. Sans cela, ce seul objet fera des galimatias sans fin et des retards.

Ce 4 février.

Les propos sans fin que le nonce vous a tenus, mon cher comte, sont destitués de tout fondement. Apparemment que ses amis de Rome lui ont mandé que le bruit avait couru dans cette ville, lors de la suspension équivoque du décret de Venise, que le Pape voulait me comprendre dans la prochaine promotion des cardinaux. Je n'ai fait aucune attention à ce bruit, ni aucune réponse à ceux qui m'ont donné cet avis, qui était accompagné de conseils pour assurer par quelques démarches ma future nomination. Mon principe sur le chapeau est de ne m'en pas permettre seulement l'idée, et de laisser au Roi et aux circonstances le soin de ma destinée à cet égard. Je serais flatté assurément d'être cardinal, et j'ai pensé sur cela tout ce qu'il y avait à penser ; mais comme cette ambition me tourmenterait si elle était forte, et que le chapeau ne me rendrait pas si heureux que le désir de l'avoir pourrait me tourmenter, je n'y songe en aucune sorte de façon, et je crois même que je manquerais au Roi si j'y songeais jamais. Je suis trop sous ses yeux pour craindre qu'il m'oublie, et certainement je n'aurai jamais rien que par lui ; il peut lui convenir et ne pas lui convenir que je sois cardinal ; les époques sur cet article peuvent ne lui être pas indifférentes ; par conséquent, je n'y songe, ni ne crois devoir y songer. Voilà la vérité toute pure. Ainsi je vous prie de laisser tomber les propos du nonce, de ne faire

aucune information à ce sujet, et s'il vous en parle, de lui dire qu'il n'a jamais été question de cette nomination que par des bruits répandus à Rome et qui ne méritent pas une grande attention.

Je vous avoue, mon cher comte, que le trésor de Wesel rempli de mitraille m'a choqué à mourir. Mais il m'embarrasse encore davantage. Nous nous sommes avancés sur la notoriété publique vis-à-vis de la cour de Vienne. L'exposition pure et simple du fait est la meilleure éloquence à employer pour nous disculper.

Montmartel va fournir un million de florins, et s'arranger pour en donner promptement davantage. Nous périrons par l'argent : il y a longtemps que je le vois et que je le crains ; et c'est sur cette crainte que sont fondées tous les raisonnements que je vous ai faits dans mes lettres précédentes¹.

Le Pape, impatient et mauvais négociateur, dans le temps où le Sénat de Venise était forcé de déclarer la suspension pure et simple, s'est ennuyé de tout cela, et a permis que le cardinal Archinto ouvrit les conférences avec l'ambassadeur de Venise à Rome. Par cette faute, il perdra le mérite de la déférence à laquelle le Sénat était forcé par notre cour, et les affaires n'en seront pas plus tôt arrangées. J'en demande pardon à Sa Sainteté, mais ce n'est pas là comment il faut s'y prendre avec les Vénitiens.

Nous avons avis que les Anglais veulent joindre quinze mille hommes à l'armée hanovrienne. Cela va nous embarrasser, si M. le comte de Clermont ne trouve pas le

¹ On sait par le compte rendu de Choiseul (publié *Mémoires de Choiseul*, t. I, p. 98) que les dépenses des affaires étrangères avaient été en 1757 de 57,500,734 livres 11 sous 8 deniers, et en 1758 de 57,622,255 livres 5 sous 1 denier. Les chiffres donnés par M. de Boullongne dans son compte rendu ne peuvent pas être pris au sérieux. (*Collection des comptes rendus de 1758 à 1787*. Lausanne, 1788, in-4^o.)

moyen de casser le cou au prince Ferdinand avant cette jonction ; il en a bonne envie. M. de Richelieu va arriver. Il paraît assez philosophe ; Dieu veuille qu'il soit sage quand il sera ici.

Le roi de Prusse a, dit-on, envie d'entrer en Moravie au 1^{er} mars, et de pousser jusqu'à Vienne ; ce bruit peut être semé à dessein ; mais il serait bien fâcheux de l'avoir méprisé, et, en y faisant trop d'attention, de se trouver faible en Bohême.

Adieu, mon cher comte ; je souhaite que mes derniers horoscopes ne se vérifient pas. Le grand point est de faire déclarer le Danemark. La politique, si elle réussit, aura fait jusqu'à l'impossible.

Adresse : *A Monsieur, Monsieur le comte de Stainville.*

BERNIS.

(Cachet.)

Ce 9 février.

Pouvez-vous croire, mon cher comte, que je prenne en mauvaise part vos conseils, ni vos idées ? Quand elles ne se trouveront pas conformes aux résolutions du Roi, je vous le manderai nettement, et je sais que votre méthode n'est pas d'argumenter contre les ordres de la cour. Quand les résolutions du Roi ne seront pas absolument établies, je profiterai bien volontiers et avec la plus grande docilité de vos lumières. Je ne suis pas assez sot pour être jaloux. Vos dernières lettres ont donné très-bonne opinion de votre discernement ; mais on a trouvé que vous aviez parlé trop à cœur ouvert, et que vous n'aviez pas mis assez de gradation dans vos ouvertures. Je crois que vous avez été effarouché par l'idée de notre faiblesse ordinaire, et que vous avez communiqué vos craintes par celles que

vous aviez vous-même, dont quelque chose a percé aux yeux de M. de Kaunitz. Mon intention était que vous levassiez le bandeau qui obscurcit souvent le conseil de Vienne lorsque l'amour-propre s'en mêle; que si cette cour vous paraissait disposée à la paix, vous n'y missiez point d'obstacles; que si, au contraire, outre la volonté de continuer la guerre, elle en avait encore les moyens, de ne point l'exhorter à faire la paix. D'ailleurs, mon cher comte, la peinture que je vous ai faite de notre état n'est point changée; au contraire, il n'y a point ici de gouvernement, de nerf, ni de prévoyance. Je soutiens la machine politique par artifice; mais comme je ne suis que le résultat des autres départements, mes peines et mes soins sont inutiles. J'ai du courage comme un lion, mais non comme don Quichotte, et je ne sais pas me battre contre les moulins à vent. Quoi qu'il en soit, les Russes sont à Kœnigsberg ¹. S'ils se portent sur la Vistule, ils peuvent également faire des courses dans le Brandebourg et tirer de presse les Suédois. Le roi de Prusse a voulu faire enlever le marquis de Fraigne à Zerbst ²; il s'est bien défendu, s'est bien conduit, et a été secouru et soutenu par le prince d'Anhalt. Voyez jusqu'où ce prince porte la volonté arbitraire! Vous me direz qu'il faut l'enchaîner; j'en suis d'accord, mais qu'on lui prépare des chaînes qu'il ne puisse briser! L'Infante est très-aise. Elle veut absolument assurer le sort de sa fille, qui grandit; elle a raison. Mais moi, je songe au sort des petits-enfants, et je le vois bien en l'air. Nous allons manœuvrer sur nos côtes et y tenir peut-être le prétendant *visiblement caché*. Au reste, si j'étais l'abbé de Bernis tout simplement, j'aurais été choqué à mourir de la tirade que M. de Kaunitz vous a

¹ *Gazette de France*, p. 74, à la date du 11 février.

² Voir les Mémoires et l'Appendice.

dit de m'envoyer sur l'échange pur et simple de Parme et Plaisance; mais, comme ministre, je suis inaccessible aux sentiments de l'humanité. Je vous avertis simplement que le grand chancelier, tout honnête homme qu'il est, est ombrageux et défiant. J'ai dit au comte de Starhemberg les mêmes choses que je vous avais écrites; il n'a vu que du bon sens et de la sagesse dans mes réflexions, mais nullement un changement de système. Ne dites pas cela à son maître, car vous lui feriez une tracasserie. Il faut bien que l'Impératrice ait un Broglie, mais elle aura le meilleur sans contredit. Adieu, mon cher comte; je suis touché de votre amitié et de votre confiance, et je vois avec plaisir que vous comptez sur la mienne.

Ce 9 février 1758.

La lettre de M. le maréchal de Belle-Isle, monsieur le comte, vous mettra au fait de ce qui se passe. Les malheurs que j'ai prévus sont arrivés, mais ils pourront se réparer. Je crois que notre armée se mettra en sûreté. La difficulté est de la nourrir derrière le Weser. Nous avons l'obligation à nos généraux et au défunt ministre de la guerre de tout ce qui arrive aujourd'hui. Nos dépenses vont se multiplier; mais il est très-possible que les événements de la campagne soient les mêmes qu'ils auraient été si nous avions conservé l'électeur de Hanover. Je ne ferai partir le courrier que je vous ai annoncé que lorsque nous saurons un peu plus sûrement quelle position prendra notre armée.

Je crois que la cour de Vienne devrait borner le commencement de la campagne à une défensive sûre en Moravie et en Bohême, et faire de bons camps retranchés. Les Russes peuvent nous donner aux uns et aux autres le temps de respirer.

Vous connaissez, monsieur le comte, mon inviolable attachement pour vous.

Ce 20 février.

Je vous prie, mon cher comte, de vouloir bien faire parvenir sûrement cette lettre de madame la Dauphine au prince Xavier ¹.

N'oubliez pas, je vous prie, ma commission pour un grand habit de femme fond bleu brodé en soie blanche sur une étoffe de printemps.

Nous apprenons que les Prussiens s'assemblent du côté d'Halberstadt et de Magdebourg pour attaquer d'un côté Wolffenbittel, tandis que les Hanovriens attaqueraient du côté de Vegezack ². On croit que le dégel et la fonte des glaces rompront ou suspendront cette entreprise. M. de Montazet arrive dans ce moment.

Ce 28 février.

Je ne suis pas pédant, monsieur le comte, parce que, avant d'être ministre, je n'ai pas été maître des requêtes, ni intendant de province. Je n'étais pas en peine, avec l'esprit que vous avez, que nous ne fussions du même avis dans le fond; mais je vous avoue que le second courrier dépêché par M. le comte de Clermont m'a bien fait craindre que nous n'eussions perdu un temps précieux pour nous tirer de l'abîme. Je ne suis pas hors de toute

¹ François-Xavier-Louis-Auguste Bennon, prince de Saxe, né à Dresde le 25 août 1730, second fils d'Auguste III, lieutenant général français commandant un corps de 10,000 Saxons auxiliaires pendant la guerre de Sept ans. Voir sur ce prince, *Correspondance du prince François-Xavier de Saxe*, publiée par A. THÉVENOT. Paris, 1874, in-8°.

² Vegezack, à six lieus nord-ouest de la ville de Brème, sur le Weser, entrepôt des marchandises qui vont à Brème. Ce port ne fut ouvert qu'en 1619.

appréhension. Si les Russes continuent à agir de bonne foi, nous gagnerons le temps de nous remettre; mais si nous repassons le Weser, soyez sûr (à moins que nos ennemis ne soient des sots) que nous reviendrons derrière le Rhin, et alors on sentira qu'il valait mieux faire la paix tandis que nous possédions encore l'électorat de Hanover et les États du roi de Prusse en Westphalie, que de tenter fortune avec des moyens impuissants. Depuis qu'on s'est résolu à mettre le maréchal de Belle-Isle à la tête du militaire, je respire un peu; il entend la chose, il en a le ton, l'expérience et la considération : nous sommes amis. Le conseil se fortifie comme un arbre dont on a retranché une branche pourrie; il en reste encore deux, dont l'une est très-succulente à la vérité, mais très-flasque. Quand on voudra bien y substituer un rameau vigoureux, on remontera la machine; mais M. de Soubise le protège, et il a très-grand tort, car les sots, même avec un gros ventre et une face toujours riante, ne sont bons qu'à brouter et à dormir ¹.

Vous avez tiré parti de votre effusion de cœur avec M. de Kaunitz, parce qu'un homme d'esprit tire parti de tout. Je suis bien aise qu'il en soit résulté plus d'activité et moins de confiance. A propos de cela, j'ai écrit à ce ministre sur la mort de sa mère et sur nos affaires. J'attends la réponse. Vous avez dit très-vrai en l'assurant que je n'ai jamais de rancune. Je sens, je marque que j'ai senti, et puis je suis sage; c'est mon caractère, et, de plus, c'est mon rôle et ma charge. Je vous recommande les affaires des Génois; ils sont insupportables et maladroits, quoique fins; mais il faut les protéger pourtant, et voir si, en élaguant une partie des demandes qu'ils ont faites, on

¹ Ne s'agit-il point ici de Peirenc de Moras?

ne pourrait pas réduire leur affaire à quelques points de convenance réciproque. Il est bon de ménager et de protéger des gens qui gardent une des portes de l'Italie.

Je crois que si nous sommes encore à Hanover dans trois mois, et que les Russes, malgré l'horoscope du comte de Broglie, ne restent pas sur la Vistule, nous pourrions faire une paix honorable. J'ai jeté quelques petits fondements pour notre paix particulière avec les Anglais. L'Espagne joue avec eux un rôle douteux, qui ne me persuade pas encore qu'elle veuille se fâcher tout de bon. Mais enfin, quand on voit des indices, on doit supposer quelque principe intérieur. Tout ce que nous pouvons faire pour l'électeur de Bavière, que nous voulons conserver sur le tableau des princes de l'Empire, c'est de lui passer complet son corps de troupes, à mille, douze cents ou dix-huit cents hommes près, pour cette campagne seulement, et sans tirer à conséquence : d'où il résultera qu'il aura cinq mille hommes effectifs au lieu de six mille huit cents. Il ne faut pas dire cela à la cour de Vienne, à moins que vous n'y voyiez aucun inconvénient; je vous en dis autant de tout ce qu'a écrit et qu'on a écrit au comte de Clermont. Il faut que vous sachiez tout et que vous ne disiez que ce qu'il faut. C'est l'argent qui nous fait la guerre la plus cruelle. La marine manque, et si nous ne perdons pas Louisbourg, ce ne sera pas faute d'y avoir fait de notre mieux en n'y faisant rien du tout. M. de la Clue¹ est parti sans attendre M. Duquesne²; il pourra bien être battu. Adieu, monsieur le comte; je vous aime de tout mon cœur.

¹ N. de Bertet, marquis de la Clue, lieutenant général des armées navales, mort le 3 octobre 1754. Son escadre était en relâche à Carthagène. (*Gazette* du 18 février.)

² Le marquis Duquesne Menneville, chef d'escadre le 25 septembre 1755, mort en 1778.

Ce 17 mars.

La moitié de mes prophéties est déjà accomplie, mon cher comte; nous voilà sur le Weser, et nous serons bientôt sur le Rhin, après avoir essayé de garder la Lippe. Je fais tous mes efforts pour conserver Emden, et par conséquent l'Ostfrise; sans quoi notre négociation avec le Danemark, qui est en si bon train, aura le col cassé. Toutes les fois que le politique fait un miracle, le militaire trouve le secret de tout ruiner. J'en suis sur cela à la quatrième expérience. Malgré l'étendue de nos quartiers et le défaut de fourrages, s'il y avait eu du nerf dans le conseil de M. le comte de Clermont, nous n'aurions pas été chassés de l'électorat d'Hanover; cela m'est bien démontré. Mais Crémille, qui est un grand homme pour le détail, n'a pas cette âme vigoureuse qui fait risquer les coups de partie.

Mon avis, mon cher comte, est que nous fassions la guerre au roi de Prusse comme le cardinal de Richelieu faisait la guerre à l'Empereur, c'est-à-dire par les Allemands; nous ne sommes faits, jusqu'à ce qu'il nous arrive des généraux et qu'on ait rétabli la discipline, que pour *observer, menacer, conserver*, et non pas agir. D'Affry¹ me mande qu'il paraît certain que les Anglais feront passer vingt mille hommes dans le continent. Voyez si nous pouvons nous écarter. Je tiens ferme à ma première idée. Il faut que le Roi envoie toutes ses troupes étrangères à la cour de Vienne avec quelque cavalerie française, qui est aujourd'hui la meilleure espèce de nos troupes; qu'on augmente nos corps allemands de vingt-

¹ Louis-Augustin d'Affry, cadet dans la compagnie de son père en 1725, capitaine de la compagnie colonelle en 1733, maréchal de camp en 1748, ambassadeur en Hollande en 1756, lieutenant général le 12 mai 1758. Il a quitté la Hollande le 4 juin 1762 pour servir à l'armée.

cing ou trente hommes par compagnie; que Fischer et d'autres espèces pareilles recrutent perpétuellement en Allemagne pour tenir nos corps complets. Je poursuivrai la neutralité d'Hanover et la paix avec l'Angleterre jusqu'aux enfers. Nos affaires vont mieux en Espagne; mais le mariage de l'infante Isabelle, s'il n'était communiqué à propos au roi d'Espagne, les gênerait infailliblement. C'est par ce côté-là que nous ferons la paix avec les Anglais, ou que nous aurons le moyen de les vaincre; faites sentir cette vérité importante. Soutenons les Russes, les Suédois, l'Empire, et mettons en jeu le Danemark; contenons la Hollande, et sauvons par là les Pays-Bas; ne nous éloignons pas trop de nos foyers, mais surtout trouvons de l'argent, car c'est par là que tout va périr. Il n'y a qu'un moyen pour cela, c'est de se retrancher et de montrer au public des espérances d'une bonne administration future.

Bien loin de diminuer et de suspendre les grâces et les dépenses, on les prodigue. D'ailleurs, la marine est un gouffre, elle n'a aucun ordre, et tout ce qui est plume y vole par une longue habitude. Vous savez bien le seul remède à tous ces maux, mais il est inutile d'y penser. Il ne s'agit que de me donner plus de crédit et de consistance. Le Roi a voulu le faire par une nouvelle abbaye qui m'empêchera de me ruiner¹, mais qui n'ajoute rien à ma considération personnelle; cette grâce réunie au cordon bleu a pourtant fait son effet². A l'égard du chapeau dont vous m'avez parlé une fois, le Roi me dit *qu'il était bien sûr que je ne trigauderais jamais sur cela, et que si le Pape avait envie de me le donner, qu'apparemment*

¹ L'abbaye de Trois-Fontaines, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Marne. (V. *Gaz. de France*, 16 mars 1758.)

² Bernis était commandeur de ordres du Roi depuis le 2 février.

il l'en prévientrait. Hier ce bon prince m'écrivit une lettre de Henri IV. Il veut que vous assuriez l'Impératrice qu'il a toujours voulu être uni avec elle, qu'il le voudra toujours et qu'il mourra dans cette volonté. Que pour lui, il désire l'accomplissement du traité secret, parce que, dit-il, *il n'y a que le voisinage des États qui brouillent les gens de leur sorte.* Vous pouvez hardiment assurer l'Impératrice et M. de Kaunitz de ces sentiments invariables. Mais ce n'est pas assez de vouloir une chose, il faut que quelqu'un soit en état de la conduire. Retranchons tout ce qui a l'air de premier ministre, mais qu'on m'accorde assez de confiance pour adopter et faire adopter ce que je proposerai. Je vous regarde comme mon ami intime; ainsi je vous parle à cœur ouvert. L'histoire de madame de Coislin m'a affligé pour le Roi, pour notre amie et pour le système; mais je suis bien rassuré. Si cette femme conseillée, et, Dieu merci, mal conseillée par les ennemis de madame de Pompadour et de l'État, s'était mieux conduite, elle aurait ruiné l'alliance par-dessous terre sans qu'on s'en fût douté. Rien n'est si important pour la cour de Vienne que la conservation de notre amie et l'augmentation de mon influence sur les affaires générales. Je suis bien content du Roi sur le premier article, et même sur le second; mais il faut l'aider et se mettre à portée soi-même d'influer dans ses affaires, car il ne songera ni à vous le dire, ni à vous le proposer. Peut-être serait-il même fâché qu'on lui en montrât la nécessité. Vous verrez, par ma réponse à M. de Kaunitz, que je ne lui farde pas la vérité. Mais vous pouvez l'assurer que s'il est brave, je le suis aussi, et que le Roi ne pensera jamais à une réconciliation avec le roi de Prusse, ni à un affaiblissement du traité secret. Pour moi, je ne crains que deux choses : 1° que nous manquions d'argent; 2° que l'Impératrice ne soit écrasée

dans les trois premiers mois de la campagne prochaine. Je voudrais que ses armées fussent commandées par un nouveau Fabius. Comme homme, je désire la continuation de la guerre; comme ministre, j'en crains et j'en prévois les suites, et j'en sens toutes les difficultés.

[Aimez-moi toujours, et soyez bien sûr du plaisir que j'ai à vous rendre justice au conseil et en public ¹.]

Ce 24 mars.

A brebis tondue Dieu mesure le vent. Je vérifie, monsieur le comte, le sens de ce proverbe. Les accompagnements honteux et fâcheux de notre retraite, en me faisant tout le mal possible, ne m'ont pas tué roide, parce que je les ai prévus depuis quatre mois. Vous n'avez su qu'imparfaitement les désordres de nos armées, le défaut de principes pour les gouverner et les placer; ainsi vous devez être confondu du tableau du jour. Je vous l'avais présenté avant les événements; mais vous aurez cru, et je vous le pardonne, mes peintures un peu trop chargées. Il y a dans les grandes affaires des moments précieux à saisir, après lesquels, quand on les a laissés échapper, il faut ensuite courir avec beaucoup de dangers, de peines et de dépenses. Il ne nous reste, aux uns et aux autres, que d'être fidèles, d'être bien sages dans notre défense, et de ne pas perdre la tête; on revient de plus loin. Il ne faudrait, pour cela, qu'une journée heureuse; du moins évitons les grands malheurs, et serrons les nœuds qui nous unissent avec nos alliés plus fort que jamais. Agissons, et partageons nos moyens comme frères; ce n'est pas ici le cas de jouer au fin. M. Boullongne cherche des ressources, et j'espère même qu'il en trouvera; je voudrais

¹ Cette phrase ne se trouve pas dans le manuscrit original.

être bien assuré qu'elles seront bien employées. Au reste, pour remédier à tous nos maux présents et à venir, il faudrait qu'une même tête conduisit tous les ressorts de la machine; vous le sentez, vous l'avez dit, mais il est inutile d'y penser. Voyons donc comment on peut éviter les plus grands maux, et perdons l'idée des plus grands biens. J'ai un courage et une santé qui me confondent, car l'un et l'autre sont ébranlés tous les quarts d'heure du jour. L'événement de Russie peut sauver la patrie¹, si l'armée russe n'est pas affaiblie et qu'elle aille ensemble et avec précaution où elle doit aller. Pour la Pologne, je n'y entends rien, parce que je n'entends rien aux affaires mêlées avec les tracasseries. Vous aurez bientôt un courrier de moi. Remerciez madame de Stainville des soins qu'elle a bien voulu prendre de mon grand habit brodé. Je voudrais par reconnaissance vous procurer à l'un et à l'autre une vie plus heureuse. Vous savez que ce n'est pas ma faute si vous n'êtes plus brillants. Aimez-moi toujours. Vous me trouveriez plus aimable depuis quelque temps, parce que je suis beaucoup plus salé que je ne l'étais.

Versailles, ce 31 mars 1758.

J'ai reçu hier au soir, monsieur le comte, vos dépêches du 22 et toutes celles qui y étaient jointes avec le grand habit brodé, dont vous voudrez bien m'envoyer le mémoire. Il est fond blanc et les fleurs bleues; on me le demandait fond bleu avec les fleurs blanches, mais on l'aimera autant tel qu'il est. C'est une commission; ainsi il faut que je vous paye promptement.

Vous aurez reçu une grande lettre de M. le comte de Clermont. Il faut lui pardonner bien des choses dans le

¹ La disgrâce de Bestucheff. (*Gazette* du 1^{er} avril.)

chaos où il se trouve. Ses intentions sont fort bonnes, et si son conseil était plus ferme, il n'y aurait rien à désirer. Crémille est ici ; il m'a soutenu que la position de M. de Richelieu dans l'électorat de Hanover était insoutenable, et celle du Weser l'était aussi, faute de subsistances rassemblées. Pour moi, j'aurais mieux aimé détruire notre armée par un combat que par une retraite ; je crois même, sur cela, que mon calcul aurait été à l'avantage de la conservation des hommes ; mais tout est dit. J'ai pensé en mourir de honte et de douleur. Il faut tâcher de vivre. Au reste, tout ce qui arrive m'a causé du chagrin, mais aucune surprise. Les moments manqués sur la Sala et la bataille du 5 décembre m'ont mis à portée de tirer l'horoscope de tout ceci. Il n'y aurait que demi-mal si nous pouvions soutenir la guerre, mais l'argent manquera et manque déjà. Il n'y a à l'armée ni tête, ni courage, ni volonté ; à la vérité, on a ici la volonté bien ferme d'être fidèle et de risquer même son existence plutôt que de faire la paix. Cela est héroïque ; mais il faudrait, en conséquence, traiter différemment les gens d'honneur, et faire taire les bavards, qui servent mieux le roi de Prusse par leurs propos que les victoires mêmes de ce prince et les fautes énormes de ses ennemis. Il faudrait gouverner ou laisser gouverner en son nom et par son autorité. Comme on ne fera rien de tout cela, je sèche sur mes deux pieds ; parce que nous mettrons le comble à notre ruine et à notre honte. Je vois qu'à Vienne on ne pense pas tout cela ; apparemment qu'on y a quelque révélation de sainte Brigitte ¹ qui annonce les succès de cette campagne. Pour moi, qui ne calcule que d'après les faits et la connaissance des res-

¹ Les révélations de sainte Brigitte ont été publiées sous le titre : *Prophétie merveilleuse de sainte Brigitte*, Lyon, 1536, et très-fréquemment réimprimées.

sources des uns et des autres, des généraux, de la ruine du crédit et de la mauvaise volonté générale de notre nation, je vois que (comme on n'emploiera pas les seuls remèdes qui pourraient guérir de si grands maux) il serait plus sage de remettre la partie que de la perdre entièrement. J'avoue qu'il est bien tard pour y songer; mais on y songera dans un temps où les choses iront encore plus mal qu'aujourd'hui, et je n'aime pas à jouer si gros jeu à un jeu de dupe.

Après avoir dit dans le vrai où les choses en sont, voici sur quoi on peut compter : le corps de M. de Soubise est assuré; il se mettra en marche à la fin de juin. Notre armée sera forte de soixante mille hommes, indépendamment des Saxons, des Palatins et des Autrichiens; elle ne pourra agir qu'à la fin de juillet. Si les Hanovriens à cette époque veulent être neutres, on augmentera le corps de M. de Soubise, et nous aurons une armée d'observation. S'ils veulent faire la guerre, nous la ferons pied à pied et méthodiquement, en renonçant aux marches d'Alexandre, puisque nous n'en avons pas le génie. Croyez, monsieur le comte, que la plus méprisable de toutes les nations est aujourd'hui la nôtre, parce qu'elle n'a nulle espèce d'honneur, et qu'elle ne songe qu'à l'argent et au repos. Il faudrait changer nos mœurs, et cet ouvrage, qui demande des siècles dans un autre pays, serait fait dans un an dans celui-ci, s'il y avait des faiseurs.

Minden s'est rendu lâchement ¹. Un caporal de Lyonnais, avec quelques centaines d'hommes, a forcé deux postes hanovriens qu'il a égorgés ². Morangies ³, qui est de mes

¹ 14 mars 1758.

² Il se nommait la Jeunesse. Voir LUYNES, XVI, 473, n° 2.

³ Pierre de Molette, marquis de Morangies, lieutenant réformé au régiment du Roi le 11 juillet 1723, troisième guidon de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi par brevet du 23 novembre 1727, avec rang de

parents et qui est très-brave, n'a montré aucune tête, parce qu'il était entouré par des âmes faibles et lâches. Nos soldats s'en vont par bandes sur le Rhin. La potence même ne les contient pas, parce que le mal est trop invétéré, et que la terreur panique est générale. Au surplus, nos généraux les plus huppés sont intérieurement ennemis de la besogne; ils rient dans leur barbe de la déconfiture qu'ils ont occasionnée tout doucement par des conseils faibles. Tout sert ici le roi de Prusse, et tout y trahit le Roi. Malgré cela, si l'argent n'était pas toujours prêt à manquer, j'espérerais encore. Vous me direz qu'il y a encore des ressources de ce côté-là; j'en conviens; mais qui les mettra en œuvre? Où est Colbert pour trouver les moyens? où est Louis XIV pour inspirer cette âme qui est la première de toutes les ressources d'un État? On croit toujours ici qu'avec des outils ordinaires on fera de grands miracles. Cela n'est pas vrai et encore moins dans le cas présent. N'oublions jamais que nous avons affaire à un prince qui est son général, son ministre, son munitionnaire, et quand il est nécessaire même son grand prévôt. Ces trois avantages sont au-dessus de toutes nos ressources toujours mal employées et combinées.

M. le comte de Clermont a jugé à propos, malgré nos représentations, de faire évacuer Emden. On lui a donné ordre, s'il en était encore temps, d'y renvoyer des troupes et tout ce qui serait nécessaire pour soutenir un siège. On voulait évacuer Hanau tout de même¹; nous nous y sommes opposés de toutes nos forces; heureusement le prince Henri a pris la route de Leipzig. Le bruit a couru

mestre de camp de cavalerie, brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général le 10 mai 1748. Il ne servit point depuis l'affaire de Minden. Voir *Luyens*, XVI, 445.

¹ Voir *Gazette de France* du 15 avril, p. 180.

à Francfort que Dresde avait été surpris par les Autrichiens. Je n'en ai rien cru parce que cela n'était pas vraisemblable. Jugez, mon cher comte, de ma situation; moi dont le caractère est toujours de réfléchir, de voir dans le présent ce qui doit arriver, et de calculer les événements par les hommes qui conduisent les affaires et par les ressources qui nous restent, mes nerfs, quelque philosophie et quel courage que j'aie, s'en ressentent vivement. Ce ne sont pas les malheurs qui m'accablent, c'est la certitude que les vrais moyens ne seront jamais employés; il m'est impossible, dans les affaires dont le succès dépend de la conduite, de m'en rapporter à la Providence. Je sais qu'elle abandonne les sots et les poltrons, et qu'elle favorise les gens d'esprit et de courage.

Ma prétendue brouillerie ou refroidissement avec madame de Pompadour a couru tout Paris. On veut effectivement nous brouiller ensemble; mais comme je l'aime de tout mon cœur, et que j'abhorre l'ingratitude, nous serons toujours amis intimes, et quand nos opinions ne seront pas les mêmes, nous discuterons, parce que je n'abandonne jamais ce que je crois être la vérité; mais soyez sûr que nous ne nous brouillerons jamais. Lorsque la paix sera faite, je sais à quoi je me destine; ainsi mon avenir est assuré, pourvu que mes chagrins journaliers, mes mauvais jours et mes mauvaises nuits ne ruinent pas bientôt ma santé (cet ouvrage est fort avancé); cent mille livres de rente en bénéfices ne valent pas le sacrifice que je fais tous les jours de ma vie et de mon amour-propre. J'aime le Roi, et je le plains de tout mon cœur; honnête homme, capable d'amitié et ne désirant que le bien, il laisse faire le mal et ternir l'éclat d'un règne qui aurait pu être glorieux et tranquille. J'en suis bien fâché, mais, au fait, il faut prendre son parti. Je n'en vois point d'autre que de n'être

point comptable au public de la mauvaise besogne qui se fait. Tout le monde s'adresse à moi pour redresser les torts ; j'en ai la volonté ; est-ce ma faute si je n'en ai pas le pouvoir ? Enfin, mon cher comte, j'ai du plaisir à vous parler, parce que j'aime à parler à ceux qui entendent et qui sentent. Vous n'avez rien à me répondre sur tout cela ; ce sont des cordes qu'il est inutile et qu'il serait imprudent de toucher de nouveau. Il faut un maître ici ; j'en désire un, et je n'ai garde de désirer que ce soit moi. J'ai les plus fortes raisons pour ne pas y viser, et vous les comprenez bien. C'est d'après cette idée qu'on calcule à Paris que je me brouillerai avec notre amie, comme étant un obstacle. 1° Je ne sais pourquoi c'en serait un ; elle n'aurait qu'à tout décider sur mes plans ; la besogne irait, et chacun resterait à sa place ; mais le pourrait-elle toujours et sur tous les points ? Vous en savez assez pour décider cette question. 2° J'aimerais mieux mourir subitement que de manquer en rien à la reconnaissance et à l'amitié que je lui dois. D'où je conclus qu'il ne me reste à la paix que le parti d'une honnête retraite ; car je ne veux pas traîner plus longtemps mon existence. Mon honneur est à moi, et je ne veux plus le laisser flétrir dans et par la main des autres.

Je veux voir un peu plus clair dans les suites de la disgrâce de M. de Bestuchef et dans la position du comte de Brühl avant d'envoyer un nouveau ministre à Varsovie. En attendant que j'en trouve un capable d'exécuter dans ce pays-là une commission particulière, l'eau trouble s'éclaircira. Il est impossible de démêler la vérité à travers toutes les broussailles dont les affaires de Pologne ont été embarrassées. Je crois dans le fond que M. de Broglie a eu de bons principes, mais il n'a pas su les concilier ni avec les personnes, ni avec les circonstances. Il faut dire

pour sa justification qu'il a eu à faire avec de furieux hommes.

Jusqu'à ce que nous ayons fini de fuir, il n'est pas possible de nous réparer; quand nous serons arrivés aux bornes prescrites, vous verrez quelle dépense énorme il faudra pour mettre en état une armée si délabrée. De préférence à tout, on mettra en mouvement le corps auxiliaire; cela est juste et nécessaire. Après quoi, mon cher comte, contentons-nous d'observer, de menacer, et tout au plus de nous emparer d'une partie des pays que nous venons de quitter pour maintenir nos affaires et nos alliés; mais ne nous commettons plus aux voyages de long cours. Les mêmes fautes seraient faites, et nous essuierions les derniers malheurs.

Vous pouvez compter sur mon éternel attachement.

J'ai parlé de l'évêché d'Autun¹. Quoique médiocre, il est agréable. Je vous prie de faire passer cette lettre du maréchal de Bellisle à M. de l'Hôpital, à M. Durand² en lui recommandant de profiter du premier courrier pour l'envoyer.

Ce 31 mars.

Madame de Pompadour vient de me dire, mon cher comte, qu'elle a vu hier Montmartel à Paris et que nous aurons de l'argent. Je crois devoir vous donner cette bonne nouvelle pour vous ôter tout le noir que ne manquera pas de vous donner ma longue lettre particulière, qu'il faut pourtant que vous regardiez comme la loi et les prophètes, parce que c'est le vrai fond du sac.

Le Roi ne peut diminuer avec noblesse l'aumône qu'il

¹ M. de Montazet venait d'être nommé archevêque de Lyon.

² François-Michel Durand de Distroff, alors ministre en Pologne (de 1755 à 1760). V. sur lui, ВАСНЕТ, *Hist. du Dépôt*, p. 340.

fait à la famille de Saxe, d'autant plus que l'entretien de la forteresse de Königstein est une condition essentielle de cet arrangement.

On a trouvé le grand habit fort joli ; ainsi je vous remercie de tout mon cœur, mais envoyez-moi le mémoire.

Ce 7 avril.

Je vous plains de tout mon cœur, mon cher comte, du rôle embarrassant, pénible et humiliant, que la conduite honteuse de notre militaire vous fait jouer à Vienne. Le mien ici est cruel. Le public se tourne toujours de mon côté pour me demander justice de toutes les sottises qui se font. Nous dépensons un argent énorme, et l'on ne sait jamais à quoi il a été employé, ou, du moins, il n'en résulte rien d'utile. Tantôt M. de Boullongne rit aux anges, est assuré du secours, et tantôt il ne sait où donner de la tête. Je ne sais comment nous allons nous tirer du mois d'avril. La marine absorbe des millions de millions, et nous n'avons pas une escadre en mer, et il y a mille à parier contre un que nous perdrons Louisbourg, faute d'avoir fait partir à bonne heure les secours dont il a besoin. Un miracle seul peut nous tirer du borbier dans lequel nous barbotons. Montmartel est malade depuis un mois ; Boullongne ne fait que l'état de dépense et de recette. Montmartel craint de risquer sa fortune ; sa femme l'obsède et le noircit, et moi, je suis obligé d'aller lui remettre la tête et de perdre vingt-quatre heures par semaine pour l'amadouer et lui demander comme pour l'amour de Dieu l'argent du Roi. Il faut jouer le même rôle vis-à-vis de son frère, sans quoi tout est perdu, on veut s'en aller et mettre tout en confusion. Le Roi sait cela. J'ai usé toute ma rhétorique. On ne veut point s'occuper du présent ni de l'avenir ; il faut

que je meure chaque jour de l'indifférence des autres. Je passe des nuits affreuses et des jours tristes. Ma santé se déränge, et je m'étonne qu'elle y résiste. M. le comte de Clermont est enfin à Wesel; j'espère que ce seront nos colonnes d'Hercule¹. Il tient Hanau et le Mein. Je me flatterais encore pour l'avenir si l'argent ne manquait pas, et si je ne craignais que la prise de Louisbourg n'anéantit absolument le crédit et la confiance. Dans cet état, mon cher comte, qui ne changera pas, parce que le gouvernement sera toujours le même, eh! y a-t-il deux partis à prendre? Je vois bien que la cour de Vienne ne veut pas faire la paix, mais peut-elle soutenir la guerre, sans généraux et sans argent? Les Russes ne feront rien que de donner un prétexte au roi de Prusse de s'emparer de la Pologne et de Danzig, dont il tirera des ressources immenses. Notre nation est plus indignée que jamais de la guerre. On aime ici le roi de Prusse à la folie, parce qu'on aime toujours ceux qui font bien leurs affaires; on déteste la cour de Vienne, parce qu'on la regarde comme la sangsue de l'État, et l'on se soucie fort peu de son agrandissement ni du nôtre. La nation est énervée par le luxe, gâtée par la faiblesse du gouvernement, dégoûtée même de la licence dans laquelle on la laisse vivre; voilà les fruits de l'anarchie. Ainsi songez sérieusement que nous nous perdrons si la guerre dure, et que notre honte égalera nos malheurs. Si les choses en viennent à une certaine extrémité, soyez sûr que vos amis seront culbutés et déchirés. Ainsi faites en sorte que la cour de Vienne évite les derniers malheurs par des batailles perdues, et qu'elle soutienne cette campagne la balance, de façon que l'équilibre n'en soit pas absolument rompu. Un bon camp

¹ *Gazette* du 8 avril, p. 175.

retranché sous Olmutz et un autre sous Prague arrêteraient le roi de Prusse. Il s'agit moins de vaincre aujourd'hui que de se soutenir. Je croyais à nos succès l'année passée, parce que la raison me permettait d'y croire; mais elle me le défend aujourd'hui; et ce n'est pas l'imagination qui doit faire juger du dénouement des affaires, surtout quand on n'a à la tête des armées que des hommes médiocres. Vous trouverez ci-joint une lettre du Roi. Il m'a dit qu'il vous grondait; mais il me l'a dit en riant et comme étant content de vous.

Adieu; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. C'est au pied de la lettre.

Le roi d'Angleterre se refuse à la neutralité de Hanover, mais de façon à faire croire qu'il l'acceptera quand nous marcherons en force pour y rentrer.

Ce 7 avril.

Depuis mon autre lettre écrite, mon cher comte, nous recevons un courrier de Rochefort qui nous annonce qu'une escadre anglaise, commandée par M. Hak¹, est mouillée à l'île d'Aix. Nos lettres du Languedoc et nos nouvelles d'Angleterre nous annoncent aussi une escadre dans la Méditerranée avec le projet d'une descente sur le port de Cette. Nos religionnaires s'y attendent et font beaucoup de mouvements en conséquence. Il faut donc y envoyer des troupes et de l'argent; et cet argent qu'il

¹ Sir Edward Hawke, chevalier de l'ordre du Bain en 1747, s'était distingué à la bataille de Toulon en 1744, et avait fait, en 1747, de nombreuses prises sur les Français. Amiral en 1747, il défait, en novembre 1759, la flotte française commandée par M. de Conflans, fut premier lord de l'amirauté en 1766, élevé à la pairie en 1776 sous le nom de lord Hawke, et mourut en 1781. Son expédition de 1758 fut médiocrement heureuse. Mouillée le 5 à l'île d'Aix, l'escadre anglaise se retira après des dégâts insignifiants.

faut envoyer sur-le-champ croise et rompt d'autres mesures. L'escadre anglaise, vis-à-vis de Rochefort, va intercepter tous les secours destinés à l'Amérique. Premier point. Cette escadre sera probablement suivie par une autre avec des troupes de débarquement. Second point qui mérite toute notre attention. Ajoutez à cela l'incertitude de conserver Louisbourg et le coup que cette perte portera au crédit public. Cet enchaînement de circonstances fâcheuses, joint à la dépense que le délabrement total de notre armée occasionne, absorbe nos ressources dans un temps si critique pour nos alliés et pour nous-mêmes. Que pouvons-nous faire de mieux que de partager avec eux ce qu'il y aura dans la bourse commune? C'est de cette manière qu'il faut présenter les objets à la cour de Vienne, en conversation amicale, plutôt que par de nouvelles conventions qui l'effarouchent et lui font croire, ou que le fond est changé, ou que nous voulons gagner sur elle. Qu'elle choisisse de payer la moitié des nouveaux subsides, ou de nous charger de les payer. Dans ce second cas, il faut s'attendre que, ne pouvant fournir à tout, nous serons en arrière sur le subside de douze millions de florins. Mais nous en payerons le plus qu'il nous sera possible et de très-bonne foi. Nous sommes mal gouvernés; on pille le Roi partout; ce qui coûte vingt sols à un autre lui coûte un écu. Il faudrait remonter la machine, mais ce n'est pas dans le moment où elle est détraquée que cela est facile. L'Infante se désespère, mais il vaut mieux sauver le royaume que de courir après des chimères. J'ai parlé français à M. de Starhemberg; il m'a parlé en honnête homme, *mais comme de lui-même*. Il sent la nécessité de faire plutôt une mauvaise paix que de tout perdre. Quand les moyens manquent, il vaut mieux s'arranger mal que de se détruire les uns et les autres. Si la

cour de Vienne adopte l'idée de la paix, *nous pouvons tirer parti de l'Espagne, du Danemark et de la Hollande pour être médiateurs, et la proposition viendrait d'eux et non pas de nous. Il faudrait conserver au Roi et à la Suède le rôle de garants.* En un mot, dès que vous serez assuré du consentement de la cour de Vienne, nous conviendrons du plan, *et je vais le préparer d'avance.* Ceci devient trop sérieux, mon cher comte, parce que nos ennemis gagnent trop de terrain, qu'ils se conduisent bien, et que personne ne nous conduit ici. On n'a pas voulu sentir la nécessité de donner à une seule personne autant d'autorité que de confiance. C'est ce qui a tout perdu, et qui perdra toujours tout à l'avenir.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 16 avril 1758.

Je ne répons aujourd'hui, monsieur le comte, qu'à quelques articles de votre expédition du 8. J'ai encore deux courriers à vous que je dépêcherai successivement. Vous trouverez des observations que j'ai jugé à propos d'ajouter à ma dépêche sur l'expédition de Francfort, afin que vous sentiez bien les inconvénients de cette entreprise que notre militaire juge essentielle. Il faut du moins savoir ce qu'on fait avant de l'entreprendre. Cela diminue ensuite les inconvénients.

A l'égard de Danzig, on aura de la peine à déterminer le magistrat à recevoir garnison russe. Il prend des mesures depuis quelques mois pour se mettre en état de défeuse contre quiconque. Je ne me fie guère à ces précautions. Ainsi, j'autorise par des ordres nos ministres en Pologne et à Danzig de favoriser l'idée des Russes. Cela va faire un furieux mouvement en Pologne. Mais nous

1163

sommes dans la crise ; il ne faut pas s'épouvanter du bruit dès qu'on suit son objet.

Nous avons trouvé quelques ressources d'argent, mais elles ne nous mèneront pas à la fin de l'été. Les réparations de nos armées et de nos places sont immenses ; elles embrassent généralement tous les objets.

M. le comte de Clermont a été sérieusement malade¹ ; je crois que son esprit s'en ressent. Imaginez-vous que, parce que l'Impératrice lui a retiré six bataillons et qu'on lui en demandait six autres pour le corps de Bohême, il ne se croit plus en sûreté derrière le Rhin et parle d'abandonner Wesel et Dusseldorf, les regardant comme des places à être emportées dans six jours. La tête a failli me tourner à cette nouvelle. On lui envoie Montazet porteur d'une lettre du Roi avec des ordres positifs de défendre le Rhin, Wesel et Dusseldorf. Par ce trait, désabusez-vous de l'idée où vous êtes que la retraite de Hanover fut arrêtée avant le départ de ce prince. Crémille avait toujours été d'avis de nous replier. Son avis a fait impression, et Hoya, par un miracle, a été surpris². La tête a tourné à tout le monde. Voilà l'histoire. L'ignorance et la précipitation ont fait tout le reste.

Nos soldats sont exténués de fatigue, mais ils ont bonne volonté ; nos officiers ne valent rien et ne veulent rien faire que de revenir en France. Le public est de leur avis ; et le gouvernement, qui est trop faible, qui n'existe même pas, est de bonne foi, mais il ne sait ni prévoir, ni remédier, ni en imposer. On ne se relève pas dans

¹ Dans la nuit du 31 mars au 2 avril, et par suite d'une esquinancie. (*Gazette de France*, 8 avril.)

² Surprise de Hoya du 23 février, où le régiment des gardes lorraines perdit quinze officiers et les deux tiers de son effectif. Voir *Théâtre de la guerre présente en Allemagne*, t. III, p. 76.

un jour d'une chute aussi lourde que l'a été notre retraite. Avec de l'argent nous aurons cependant dans trois mois une contenance qui pourra influer sur la paix. Mais, en attendant, la cour de Vienne sera écrasée, et les Suédois, qui ne sont pas mieux commandés que les autres, ne profiteront pas d'un bon moment pour écartier le peu de Prussiens qui sont devant eux aujourd'hui. Si vous m'en croyez, faites approvisionner le Danube à tout événement. Je crois que M. le Dauphin ne veut pas que le prince Xavier vienne à Versailles. Le Roi y avait consenti. Ne dites pas un mot de cela. J'ai chargé Montazet de mander la vérité, et si M. le comte de Clermont n'est pas en état de servir, de le pousser à demander sa retraite. On reprendra le maréchal d'Estrées, et, pour comble de ridicule, on reviendra d'où l'on était parti. Mais que faire? Où prendre des généraux? Et comment n'en pas changer quand ils déshonorent la nation, ou par des fautes qu'ils font, ou par celles qu'ils laissent commettre? On nous méprise à Vienne, et l'on ne soupçonne plus; on a raison. Il ne nous manque cependant, pour avoir de l'estime de cette cour et même de son respect, que d'être bien gouvernés. Mais cela nous manque essentiellement et nous manquera toujours. Quand le roi de Prusse aura regagné une bataille en Bohême, nous serons tous de niveau, et la grande alliance n'aura rien à se reprocher. Dans tout cela, mon cher comte, il n'y a que deux points à considérer : nous n'avons, ni les uns ni les autres, ni argent, ni généraux. Il ne faudra pas faire la guerre en attendant qu'il en vienne. Je suis, monsieur le Comte, trop battu de l'oiseau par notre militaire, trop certain que le gouvernement ira toujours sur la même allure, pour m'embarquer dans les horreurs d'une décomposition totale. Nous avons été au moment. il y a huit jours,

de faire banqueroute pour douze millions de lettres de change de la marine qui ont pensé être protestées. Tant qu'on tirera toujours de l'argent du royaume, tant qu'on en fera sortir et qu'on n'aura pas le courage de faire rendre gorge aux fripons, de mettre de l'économie dans les dépenses, de n'en pas faire d'inutiles et de retrancher toutes celles qui sont superflues, on ne fera qu'affaiblir l'État, l'énerver, et à force de saignées on le conduira au tombeau comme un malade qu'on saignerait tous les jours quatre fois sans lui donner de bouillon. Voilà ce qu'il faudrait faire, voilà ce qu'on ne fera pas. J'ai cassé toutes les vitres, j'ai dit les vérités les plus fortes. Il ne me reste plus qu'à mourir de douleur, ou à me retirer. Mais je voudrais que ma retraite n'eût pas l'air d'une fuite comme celle de Hanover. Quelquefois je désirerais que vous fussiez ici. Vous avez de la chaleur, mais je vois ensuite que, votre chaleur épuisée en vain, vous prendriez le parti de jeter votre bonnet par-dessus les moulins et de rire ensuite. Je tâche d'en faire autant, mais je ne ris que du bout des dents. Madame de Pompadour soupe chez moi ce soir. On commence à dire que c'est un raccommodement. S'il n'y avait dans tout ceci que des impertinences à dire, il serait aisé de prendre son parti. Mais je ne m'accoutume pas au déshonneur. Vous me direz qu'il n'y a qu'à s'exposer à périr plutôt que d'être réduit à marcher à quatre pattes. J'en conviens, si l'on voulait périr en se battant avec courage. Mais on veut périr en laissant tout aller sous soi. C'est ce qui fait que j'aime encore mieux exister, parce qu'au moins l'existence laisse des espérances pour l'avenir. Je ne crois pas que je sois jamais attrapé à proposer de grandes idées à ce pays-ci. J'ai été trompé sur l'espérance que tout serait fini dans une campagne. Mais on ne l'a pas voulu. Aujourd'hui je

ne vois de parti sensé que celui de quitter la pleine mer pour revenir au rivage. Les Anglais vont bientôt nous rendre visite. Ils sont venus examiner Rochefort. Ils nous tâteront de plusieurs côtés et nous causeront beaucoup de peur et encore plus de dépenses inutiles et mal faites.

Vous voyez, mon cher comte, que je suis comme les gens qui tournent le poignard dans la plaie. Mais à qui voulez-vous que j'ouvre mon cœur ?

L'évêque d'Orléans n'a pu se dispenser de donner l'évêché d'Autun au doyen du chapitre de Lyon ¹, mais j'ai sa parole pour le premier vacant qui sera convenable.

Je n'ai pas le temps de relire ma lettre : déchiffrez-la si vous pouvez.

Ce 21 avril 1758.

Vous croyez bien, mon cher comte, qu'il m'est bien doux de vous devoir ma fortune et les plus grandes sûretés contre tous les événements ; la vôtre ne dépend pas de moi, et je serais volontiers jaloux de madame de Pompadour qui s'en charge, si elle n'était pas autant mon amie. Je n'aurais jamais cru que le Roi eût adopté de si bonne grâce l'idée que vous avez eue pour moi. Sans vous, je n'aurais jamais été cardinal, parce que je n'aurais jamais demandé à l'être, et qu'on ne serait pas venu me chercher pour cela. Je m'étais fait sur ce point un système qui m'a bien réussi. Mais il fallait pourtant avoir un ami aussi chaud, aussi actif et aussi intelligent que vous. Notre amie m'a dit qu'il fallait prendre garde actuellement que le Roi ne prit ombrage de mon élévation. Premièrement, on dit depuis assez longtemps, pour me nuire, que je vais être premier ministre, pour que si cette idée avait dû faire impres-

¹ Nicolas II de Bouillé, évêque d'Autun du 13 avril 1758 au 22 février 1767, était premier aumônier du Roi (1757).

sion au Roi, cela fût fait. Mais, secondement, le Roi n'a jamais été plus à son aise avec moi que depuis la première explication sur le chapeau, et que depuis le consentement qu'il a donné à ma promotion. Pour madame de Pompadour, elle est enchantée de la chose et de ce que c'est vous qui l'avez faite. Le service essentiel que vous pouvez me rendre et aux affaires, c'est de lui faire sentir combien on chercherait à la tromper, si l'on réussissait à lui persuader que mon influence nuirait à la sienne. Désormais, madame de Pompadour ne peut être perdue que par les affaires ou par la mort du Roi. Le Roi est jeune, il ne mourra pas de longtemps. Restent les affaires. Si elles vont bien, tout est dit; que peut désirer madame de Pompadour, si ce n'est que son ami soit celui qui les gouverne? Au reste, il n'est pas question ici du titre odieux de premier ministre. Il est question que le Roi ait assez de confiance en quelqu'un pour suivre son avis et le faire suivre aux autres. Ne traitez cependant ces choses-là que peu à peu, et successivement. C'est l'ouvrage du temps; mais malheureusement le temps presse beaucoup, et l'honneur de la nation est perdu si l'on ne le relève pas promptement. La tournure que M. de Kaunitz a donnée au consentement de la cour de Vienne est très-flatteuse pour moi. Le cardinal Mazarin était secrétaire d'État. En dernier lieu, le cardinal Dubois l'était aussi; ainsi il n'y a nulle difficulté que je garde les affaires étrangères. Je m'en repose sur vous pour exprimer ma respectueuse reconnaissance à Leurs Majestés Impériales et à leurs ministres. Si j'ai directement et personnellement quelque chose à faire ou à écrire à cet égard, vous voudrez bien m'en informer. L'ambassadeur d'Espagne est transporté de joie¹. Il m'a bien assuré du

¹ M. de Masonès.

consentement de sa cour aux mêmes conditions de celui de Vienne. J'ai mandé à M. d'Aubeterre qu'il tâchât de faire écrire au cardinal Porto-Carrero pour qu'il parlât au Pape au nom du roi d'Espagne sur ce sujet, afin de ne pas perdre de temps. Je n'écrirai rien à l'évêque de Laon¹ que le consentement de l'Espagne ne soit arrivé, et j'attendrai vos ordres pour remercier le Pape et son ministre. Vous parlerez, en attendant, pour moi, et me ferez parler tant vis-à-vis de Sa Sainteté que du cardinal Archinto et du nonce, M. Crivelli. On gardera le secret ici jusqu'à la promotion. J'ai demandé de pouvoir en parler à l'Infante. Mais je n'ai pas eu encore la permission. Madame de Pompadour voudrait qu'il fût possible que je fusse nommé avant la promotion. Je ne sais si cela est praticable, et s'il faut même le demander. C'est à vous à conduire toute cette affaire. A l'égard de l'abbé de Canillac², M. Rouillé avait fait une démarche pour lui, dans l'intention de me barrer le chemin au chapeau. Voilà ce qui a donné lieu à celle de l'abbé d'Elvincourt³, qui fit une étourderie dont il a été tancé. Le Roi ne s'opposera jamais à la promotion de l'abbé de Canillac ; mais Sa Majesté n'a jamais voulu solliciter le consentement des cours de Vienne et d'Espagne à son sujet. A l'égard de M. votre frère, je pense comme l'évêque d'Orléans ; il faut qu'il prenne le

¹ Le cardinal de Rochechouart, ministre à Rome.

² Claude-François de Montboissier de Beaufort-Canillac, né le 17 octobre 1699, chanoine de Brioude, puis de Lyon, auditeur de rote à Rome depuis juillet 1733, commandeur du Saint-Esprit le 2 février 1753, mort à Paris le 27 janvier 1768.

³ L'abbé Delvincourt ou d'Elvincourt, chanoine, archidiacre de l'église de Laon, vicaire général de ce diocèse et conseiller en la chambre du clergé, fut secrétaire d'ambassade du cardinal de Rochechouart à Rome de 1757 à 1762, et chargé des affaires du Roi pendant six mois, mais ne fut jamais payé par le département des affaires étrangères. Le Cardinal se démit en sa faveur d'un prieuré, ce qui n'empêchait pas, en 1777, Delvincourt de demander une pension.

premier évêché vacant, pourvu qu'il soit honnête. Cela fera le pont pour le premier grand siège qui viendra à vaquer ensuite. Le chevalier de Courten vous plaint de tout son cœur, et nous avions tous deux hier le cœur flétri de la honte de la nation et de la misère profonde de nos généraux. Nos soldats ont bonne volonté ; mais nos officiers sont indignes de servir. Tous soupirent après le repos, l'oisiveté et l'argent. Le maréchal de Belle-Isle ne se porte pas bien. Il semble que le ciel soit conjuré. Mais du moins nous avons de l'argent pour quelques mois.

Le Parlement se prête. Voilà depuis l'accommodement cent quinze millions qui ont été enregistrés¹. Où en serions-nous sans cela ? Je vais répondre tout à l'heure à votre seconde lettre particulière. Le cardinal Argenvillieri se meurt².

Ce 21 avril.

Mes dernières dépêches vous auront mis au fait de notre position intérieure, monsieur le comte ; il y a assez d'argent dans le royaume, mais il n'y a pas de confiance, et l'on craint la banqueroute universelle. D'ailleurs, nous sommes dépendants de Montmartel, au point qu'il nous forcera toujours la main. J'ai satisfait sa vanité. Je le cultive, je l'encourage et je mène à cet égard une vie qui ne peut être justifiée que par le service du Roi et le bien de l'alliance. Malgré cela, je n'ai jamais pu être assuré de mes subsides. Je crois que nous suffirons à la campagne

¹ Voir BARBIER, VII, 36.

² Le cardinal Clément Argenvillieri, né le 30 décembre 1687, cardinal le 26 novembre 1753. A la date du 15 avril, la *Gazette* annonçait qu'après avoir été à l'extrémité, il commençait à se rétablir. Il est de nouveau question de sa santé le 13 mai, à propos du conclave. Il ne mourut qu'en 1759.

présente, mais comment soutenir la prochaine, surtout s'il arrive des malheurs sur terre et sur mer, comme il y a à parier? Voilà pour ce qui regarde la finance; quel remède y apporter dans six mois et avec les mêmes gens? Quant à l'armée, M. le comte de Clermont végété complètement. Il est gouverné, sans qu'il sans doute, par les terreurs vraies ou fausses de son état-major, qui veut à toute force revenir à Paris et faire la guerre dans le royaume. Le maréchal de Belle-Isle ne sera pas assez ferme, et il se tuera d'ici à deux mois à force de vouloir faire tout à la fois le métier de général, de ministre et de premier commis. C'est son défaut; il a soixante-quatorze ans, il ne changera pas. Ainsi, comment faire la guerre sans général? On remettra le maréchal d'Estrées; j'en suis d'avis. Mais nous avons éprouvé sa facilité pour l'attrape, et le peu de nerf qu'il a pour remettre tout dans l'ordre et le respect. Voilà quel est le militaire. Il faut presque le refondre pour en tirer parti. On a doublé en quelque sorte la paye du soldat. Il n'en sera que plus insolent et plus poltron, s'il n'a pas de confiance dans ses chefs, ou s'il est corrompu par leurs exemples.

Cette réforme n'est pas l'ouvrage d'un moment. Il faudrait commencer par faire respecter le Roi dans sa cour, pour qu'on respectât ses lieutenants dans les provinces et à la tête des armées. C'est par là qu'il faut commencer. Nos amis et alliés sont gouvernés à peu près comme nous (au respect et à l'obéissance près). La charrue est mal attelée, et notre ennemi devient toujours plus fier, plus intraitable et plus dangereux. C'est à la politique à lui mettre un frein et des barrières. Nous sommes, nous et nos alliés, trop mal outillés pour le vaincre. Ainsi la paix est la dernière ressource. Mais la paix devient encore plus difficile depuis la convention signée à Londres, le 11 de ce mois,

entre Leurs Majestés Britannique et Prussienne ¹. L'électeur de Hanover, en consentant de ne faire trêve ni sur terre ni sur mer, que sur le consentement du roi de Prusse, s'est mis dans sa dépendance. Apparemment que les articles secrets lui promettent la sécularisation de quelque évêché à sa bienséance pour l'indemniser ². Notre négociation pour l'électorat de Hanover se trouve donc accrochée. Si nous étions nerveux et bien gouvernés, je trouverais le remède à tous ces embarras en agissant avec vigueur ; mais notre gouvernement ne vaut rien ; on y défait d'une main ce que l'on fait de l'autre. Il n'y a aucun système général, ni rien de concerté, ni prévoyance, ni dépense faite à propos, et encore moins d'économie ; peu d'argent, peu de crédit, et un militaire déplorable. Il ne reste donc que la paix. Vous me demandez s'il faut que vous attendiez un événement malheureux en Bohême pour en parler à Vienne ; ce serait bien le meilleur parti pour ne pas y déplaire. Mais après un malheur, quelles seraient nos ressources pour être écoutés de nos ennemis ? Je crois donc qu'il faudrait prendre dès à présent votre texte de ce qu'il y aura à faire si l'Impératrice est battue en Bohême et en Moravie, et faire sentir que c'est avant l'événement qu'il faut avoir pris sa résolution et tracé son plan. Le Roi ne veut pas et ne voudra jamais abandonner la partie, mais sa volonté n'empêchera pas qu'il ne l'abandonne de fait quand les ressources manqueront. Vous êtes sur les lieux, c'est à vous à mettre les formes, le Roi vous en laisse le maître. Mais ne vous laissez pas aller à la fausse sécurité du pays que vous habitez, ni à des espérances fondées sur des miracles passés.

Les cartes se brouillent en Pologne. Je voudrais trou-

¹ WENCK, III, 173.

² On ne trouve dans le traité publié aucune stipulation de cette nature.

ver un homme de poids à y envoyer, et en même temps de bon sens. Je ne le connais pas. Dumesnil¹, dans l'ordre d'une commission particulière et en qualité d'agent plutôt que ministre, m'était venu à la tête. Il a l'esprit conciliant et de l'espèce qui peut plaire à des Russes et à des Polonais. Mais je crains qu'il n'ait pas assez bonne réputation. Donnez-moi votre avis sur cela, et indiquez-moi vous-même un sujet que vous croiriez propre. J'ai cherché vainement. Je ne trouve que des écoliers et des gens médiocres. On a trouvé une partie de notre convention sur l'objet des fourrages et sur quelques autres articles, intolérable par l'excès de dépense qu'elle entraînerait. Il en coûterait plus pour trente mille hommes qu'il n'en a coûté pour cent mille dans la dernière guerre. On vous enverra des observations. Si M. le comte de Clermont reste à la tête de l'armée, il aurait grand besoin de Montazet pour le conduire et être son maréchal des logis². Je crois que c'est le seul moyen d'étayer la faiblesse du prince. D'un autre côté, si M. de Soubise ne le fait pas maréchal des logis de son armée, il ne lui sera pas de la plus grande utilité. Je ne comprends pas comment il préfère le petit Devaux³ à Montazet, qui a vraiment du talent. Je ne reviendrai jamais de la honte qu'on nous a fait essayer sans

¹ Charles-Louis de Chastelier, marquis du Mesnil. Voir aux *Mémoires*.

² Il semble que Montazet ait été envoyé à l'armée du comte de Clermont vers cette date. Voir lettre de madame de Pompadour publiée dans le *Comte de Gisors*, par M. ROUSSET, p. 422.

³ Noël de Jourda de Vaux, comte de Vaux, baron de Roche et des États du Velay, entré au service le 16 octobre 1723, comme enseigne de la colonelle du régiment d'Auvergne, colonel du régiment d'Angoumois en mars 1743, brigadier le 23 février 1746 (après avoir porté au Roi la nouvelle de la prise de Bruxelles), fait prisonnier en mars 1748, maréchal de camp en décembre même année, commandant en chef en Corse en 1757, lieutenant général le 17 décembre 1759, maréchal de France le 13 juin 1783, mort à Grenoble le 12 septembre 1788, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

tirer un coup de fusil, toujours à huit lieues de l'ennemi. J'ai fait la lettre que le Roi a écrite au comte de Clermont pour l'empêcher de quitter le Rhin, où, chose incroyable, il ne se trouvait pas en sûreté. Cette lettre est ferme et décidée¹. Mais il ne s'agit pas d'être fort un moment, il faut l'être de suite, et dans tous les points. Comment faire pour y parvenir ? Ma seule espérance, qui n'est qu'un sentiment de femme ou d'enfant, c'est que je ne suis pas mort de notre honte ; il est possible que je sois réservé pour la réparer. Je voudrais que cela fût et mourir subitement après. Adieu, mon cher comte ; aimez-moi toujours. Vous êtes assuré au moins d'un ami qui ne vous manquera jamais, ni dans le beau ni dans le mauvais temps.

Nous recevons des lettres de l'armée. La tête commence à s'y raffermir, et le ton plaintif et timide commence aussi à s'affaiblir.

Ce 27 avril.

177
 Nous sommes du même avis, monsieur le comte, je ne songerais pas à la paix si nous étions bien gouvernés ; je sens toute la honte et même tout le danger de cet arrangement ; mais nous sommes dans des mains ou malhabiles ou perfides, et comme je sens qu'on ruinera toujours ma besogne sans qu'on me donne le pouvoir de l'empêcher, par prudence, je recours au seul remède pour empêcher la culbute générale et peut-être le malheur de notre amie, que le public, si les malheurs continuent, prendra en horreur. J'ignore quels sont les moyens que vous avez pour nous trouver cent millions par an d'extraordinaire ; mais je sais bien qu'il serait possible, en retranchant les friponneries et les duperies en tout genre qui nous minent, d'avoir

¹ Cette lettre a été publiée par M. ROUSSEY, *le Comte de Gisors*, p. 422 et suiv.

cent millions de plus tous les ans ; on peut les regarder comme dépensés inutilement dans l'État. Mais je ne viendrai pas à bout de cette réforme. J'ai proposé de me charger de toute l'iniquité apparente de cette opération, et je voulais bien m'exposer aux cris de la cour, de la ville, des finances, de la guerre et de la marine. Mais ceux qui gouvernent ces parties m'ont remercié de mes bonnes intentions ; et le Roi, qui est le meilleur maître du monde, ne sait pas dire : Je le veux, dès qu'il voit que d'expliquer sa volonté fait de la peine à quelqu'un. Dans cette position, faut-il s'exposer à des malheurs nécessaires et à une honte assurée ? C'est ce que je n'ai pas voulu risquer. Le grand point était de porter la cour de Vienne à la paix, et d'avoir son consentement pour cela, afin de pouvoir être les maîtres de nous retourner sans dépendre d'autrui. Je me sens aujourd'hui plus à mon aise, parce que je craignais d'être obligé de nous brouiller en prenant des partis sages. M. de Kaunitz a tort de penser que nous voulions les tenir par l'argent en laissant accumuler des arrérages. Nous n'avons pas tout payé parce que l'argent nous manque. Un seul homme est chargé d'en fournir, et il ne veut employer que les moyens qu'il connaît et sur lesquels il gagne. Passez-vous de cet homme sans avoir pris de longue main des mesures, la banqueroute s'ensuivra ; on la rendra trop nécessaire. Il en est de même de son frère. Tous les sous-ordres des vivres dépendent de ces deux hommes¹. Choisissez qui vous voudrez, il sera à leurs ordres, et vos affaires seront gâtées parce que vous aurez voulu vous passer d'eux. J'ai trouvé en venant en place tous les vices d'un gouvernement accumulés ; on ne peut remédier à tant de maux qu'avec du temps et des circonstances moins

¹ Voir dans le *Comte de Gisors*, de M. ROUSSET, le détail des difficultés relatives aux agents des vivres, p. 427 et suiv.

orageuses. Vous avez fait bien des miracles à la fois d'avoir amené la cour de Vienne à des sacrifices d'argent et au sacrifice de son orgueil. Je sens plus que personne le mérite de votre conduite et de vos services. La reconnaissance que je vous dois n'a nulle part à mon faible suffrage.

Je vous prie de remercier M. le comte de Colloredo¹ des expressions obligeantes dont sa lettre est pleine.

Le Roi a été fort sensible aux motifs qui ont déterminé Sa Majesté Impériale de consentir à ma promotion. Vous aurez reçu par mon dernier courrier le consentement du Roi. Nous attendons les nouvelles de Madrid.

Mon Dieu, que nous avons de plats généraux ! Mon Dieu, que notre nation est aplatie ! et qu'on fait peu d'attention à la décadence du courage, de l'honneur en France ! Il faut que les honnêtes gens qui ont du courage se fatiguent ensemble pour remonter les têtes et corriger les cœurs ; sans cela tout sera perdu pour jamais.

Adieu, mon cher comte. J'ai été purgé aujourd'hui, pour me préparer à recevoir avec intrépidité les mauvaises nouvelles que j'attends d'un jour à l'autre de Bohême. M. de Montmartel me remet d'un jour à l'autre pour le paiement annoncé. Je suis honteux de quémander et d'annoncer toujours ce qui n'arrive point. Cela ne peut cependant plus retarder que de vingt-quatre heures.

Ce 1^{er} de mai. *Quelle époque*² !

L'archevêque de Toulouse est mort³, mon cher comte ; je demande très-vivement cette place pour M. votre frère,

¹ Rodolphe-Joseph, comte de Colloredo, vice-chancelier de l'Empire, élevé, en 1763, à la dignité de prince du saint-empire romain.

² Anniversaire des deux traités.

³ François de Crussol d'Amboise, archevêque de Toulouse, mort le 30 avril 1758, à Paris. Il avait été nommé à l'évêché de Blois en 1734 et à l'archevêché de Toulouse en 1753.

ou si l'archevêque d'Alby¹ y est nommé, l'archevêché d'Alby pour l'abbé de Choiseul. Je meurs dix fois par jour. La finance va très-mal. Les dépenses n'en sont pas mieux faites. La friponnerie et l'ignorance dans les marchés sont les mêmes. Je crains quelque scandale majeur. On me rassure un jour, on m'alarme le lendemain. Je ne sais à quoi m'en tenir, parce que les opérations sont faites par des gens qui en répondent le matin et n'en répondent plus le soir. La gelée a recommencé. Il y a à craindre pour la récolte. La marine est en décadence. Tous les arrangements sont mal pris, nullement concertés. Tout est tardif, et les plus grandes dépenses deviennent inutiles faute d'être faites à propos. Voilà le tableau au naturel. Le remède sera saisi trop tard. On est mal gouverné; on cherchera partout un moyen de se tirer d'affaire; ce moyen n'existe que dans un meilleur gouvernement. Tous les jours mes prophéties s'accomplissent; mais je ne puis acquérir pour cela le droit de faire remédier sur-le-champ au mal. Si j'avais pu mourir ou devenir fol, cela serait déjà arrivé. Nous avons besoin de succès continuels pour nous soutenir, mais devait-on s'y attendre? Un seul revers nous a culbutés, parce que la machine ne se soutenait que par les faveurs de la fortune. Avec de l'argent nous nous tirions encore d'affaire. Mais on attend de l'argent comme de la rosée du ciel, sans le chercher où il est, sans frapper les grands coups qui le font circuler, sans émouvoir la nation qui le jetterait par les fenêtres, pour le service du Roi, si l'on savait la remuer. Cependant il ne faut perdre courage, ni le fil des affaires. Mais j'achèterais la paix du

¹ Dominique de la Rochefoucauld, né en 1713, d'abord grand vicaire de l'archevêché de Bourges, nommé archevêque d'Alby en mai 1747, archevêque de Rouen en avril 1759, cardinal en 1778, mort en émigration à Munster le 25 septembre 1800.

continent et de la mer par un bras et une jambe, si elles se faisaient toutes deux d'ici à trois mois. Voilà assez de noir. Nous veillons à votre fortune. Conservez votre santé. J'étaye la mienne par des réflexions sages et par un grand régime. Je vous aime, et vous suis attaché de tout mon cœur pour la vie.

Ce 6 mai 1758.

M. de Starhemberg, monsieur le comte, a reçu un courrier de sa cour avec le détail de la conférence qui s'est tenue sur les quatre points que vous avez proposés à l'Impératrice.

Il me paraît qu'elle a plus de courage que nous, et qu'elle n'est nullement persuadée de la détresse où nous sommes du côté des finances, puisqu'elle insiste sur le paiement des arrérages d'ici au mois de juin. Comme nous sommes chaque jour aux expédients pour notre armée, pour nos subsides et pour la marine, je n'ai pu lui promettre que de faire encore un nouvel effort auprès du contrôleur général pour l'acquittement desdits arrérages; mais je ne lui ai guère laissé d'espérance de réussir dans cette opération, qui est en effet impossible. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'acquitter, quand nous pourrons, ce qui est échu, et s'il nous vient de l'argent, de donner des à-compte; mais soyez bien sûr qu'il est aussi impossible de payer actuellement cinq millions de florins tout à la fois comme de prendre la lune avec les dents. M. de Starhemberg m'a paru désirer de s'arranger avec moi sur les autres articles, celui-là étant arrêté. Je laisse tomber cette proposition. Il vaut beaucoup mieux que vous finissiez toutes ces affaires-là, puisque c'est vous qui les avez commencées. Je vois qu'on imagine tirer meilleur parti de moi que de vous; mais j'aurais beau consentir, que je

n'en payerais pas davantage. Nous sommes arrêtés par un obstacle insurmontable, qui est *l'impossible*. Vous savez que, selon moi, cette impossibilité n'est pas réelle en prenant les seules mesures qu'il y a à prendre, qui sont de retrancher cent millions qui se dépensent inutilement dans le royaume; mais on ne veut prendre de partis nerveux; ainsi nous restons vis-à-vis de notre misère, et nous risquons de nous perdre, et nos alliés aussi. Je vois que la cour de Vienne n'a pas encore perdu l'espoir d'une belle campagne. Si j'avais de quoi en faire trois autres, je penserais de même. Mais nul ange ne m'a révélé que le roi de Prusse serait battu, ni que les Anglais ne nous enlèveraient pas nos colonies, et peut-être Minorque, dont on a retiré M. de Lannion ¹ pour le faire marcher avec M. de Soubise au moment où les Anglais embarquent dix-sept mille hommes avec de l'artillerie, escortés par vingt-quatre vaisseaux de ligne. Le bruit court qu'ils vont en Flandre, à Lorient, en Normandie; à Rochefort, en Languedoc. Pourquoi n'iraient-ils pas à Minorque, où nous n'avons pas recruté nos troupes depuis qu'elles y sont, où il n'y a qu'un brigadier ² pour commander, pas trop de vivres, point d'argent, peu de munitions, et point d'escadre pour faciliter nos convois?

En un mot, mon cher comte, tout ceci se décompose; on a beau étayer le bâtiment d'un côté, il croule de l'autre.

¹ Hyacinthe Cajetan, comte de Lannion, né le 26 octobre 1719, gouverneur de Vannes et d'Auray en 1735, en remplacement de son père tué à la bataille de Guastalla, entre aux mousquetaires en 1736, est colonel du régiment d'infanterie de Médoc en 1739, maréchal de camp en septembre 1748, président des états de Bretagne en 1749 et 1750, gouverneur de Minorque de juillet 1756 à avril 1758; il sert alors sous les ordres du prince de Soubise, est nommé chevalier des ordres du Roi le 1^{er} janvier 1759, et lieutenant général le 17 décembre même année.

² M. de Puisignieux, colonel du régiment royal. (Voir LUYNES, XVI, 433.)

Cependant nous irons encore, si les lettres de change de la marine ne nous font pas faire banqueroute. J'ai représenté avec la plus grande force la nécessité de faire à la marine ce qu'on a fait à la guerre. c'est-à-dire de mettre à la tête des gens qui l'entendent. Je ne sais si mes raisons l'emporteront sur la protection qu'accordent à M. de Moras les amis de M. de Séchelles. Cette protection est d'autant plus déplacée et imprudente que, s'il y a un moyen de faire le bien de M. de Moras et d'empêcher qu'il ne soit enseveli sous les ruines de son département, c'est de lui conseiller de le quitter. Je ne sais ce qui en sera; mais je n'ai du moins rien à me reprocher. On ne peut me taxer de vouloir tout gouverner, puisque je ne demande pour chaque département que les gens les plus instruits et les plus supérieurs. Ordinairement, on cherche à régner en choisissant des camarades plus faibles que nous ne sommes. Dieu nous illumine, nous nous noyons sans vouloir l'éviter quand il en est encore temps.

Vous trouverez ci-joint la lettre de M. Wal. Le roi d'Espagne n'a pas mis moins de grâce à son consentement que la cour de Vienne; il n'a pas même insisté formellement sur la condition *sans tirer à conséquence*, et a fait dépêcher sur-le-champ un courrier pour en avertir le Roi. L'ambassadeur d'Espagne et celui de Vienne m'ont dit tous les deux qu'il faudrait que le Pape mit actuellement de son côté la même bonne grâce que les cours de Vienne et de Madrid, en me nommant tout seul et avant la promotion. Ces messieurs ont même observé que cette forme serait plus agréable à leurs cours en même temps qu'elle serait plus honnête pour le Roi, en ce qu'on remarquerait moins que dans une promotion nombreuse qu'il n'y aurait eu de chapeaux que pour la France. Je vous dis leurs réflexions que je ne suis pas fait pour combattre, et que je crois que

vous devez appuyer. Au fait, on ne sait quand sera la promotion ; le Pape est bien vieux, et je pense que quand je serai cardinal, mon habit rouge donnera plus de poids à mes raisons. Machinalement, les dignités font cette impression-là. L'archevêque d'Alby n'est pas encore décidé sur Toulouse¹, mais je crois que les affaires de M. votre frère sont en bon train ; j'ai déjà écarté de petits obstacles. Vous pouvez compter sur mon amitié et ma vigilance, comme j'ai droit de compter sur la vôtre. J'attends d'un moment à l'autre votre courrier ; mais comme j'ai des lettres pressées pour le Nord, je vais toujours faire partir celui-ci pour avoir plus promptement réponse sur la permission de recruter dans l'Empire. Le maréchal de Belle-Isle est mieux. Mais Gayot, intendant de l'armée², que M. le comte de Clermont renvoie, met Duverney au champ, et Duverney noircit son frère, et tous les subalternes qui dépendent d'eux menacent de quitter, et puis les capucins de cartes s'ensuivent. Il vaudrait mieux ramer la galère que d'être chargé d'affaires dans un temps où l'on laisse tout faire et également à tout le monde. Cependant je me porte assez bien, et je prends des forces à mesure que je suis terrassé, comme un géant de la fable, dont malheureusement j'ai oublié le nom. Adieu, mon cher comte ; vous voyez bien, par la façon dont je vous écris, que je vous aime véritablement et que je vous estime autant que je vous aime. J'ai donné des ordres si précis en Pologne, et j'ai écrit si catégoriquement au comte de Brühl, que je ne désespère pas de mettre un peu de clarté dans le chaos de toutes les tracasseries qu'on y a semées, et de réduire tout au système de favoriser les opérations

¹ Ce fut Arthur-Richard de Dillon qui y fut nommé le 4 septembre 1758.

² Voir le détail de cette affaire dans le livre de M. ROUSSET, déjà cité, p. 430 et suiv.

des Russes et de raccommo-der le grand général¹ et le premier ministre de Saxe. Ce seul mot vous mettra au fait autant pour le moins qu'une longue dépêche.

Faites finir mon affaire de Rome; car, si elle vient à éclater, je serai exposé à toutes les noirceurs du monde, et comment la tenir secrète si elle traîne?

Ce 13 mai.

Nous ne sommes pas heureux, mon cher comte, ni vous ni moi. Je crois cependant que vous aurez sujet d'être content du Roi, qui doit vous écrire et vous promettre ce que vous désirez le plus. Il n'a pas été possible de faire donner l'archevêché de Toulouse à M. votre frère. Je joins ici une lettre de l'évêque d'Orléans sur cette matière. Il faut que l'abbé de Choiseul accepte Évreux²; en attendant, on négocie la translation de l'évêque de Toul³ à Évreux; mais le grand point est de faire l'abbé de Choiseul évêque. Le Roi a promis de ne pas le laisser languir dans un petit siège. L'évêque d'Orléans m'en a donné aussi sa parole. Ainsi l'on va nommer l'abbé de Choiseul à Évreux. Le Pape étant mort⁴, il ne pourra avoir de longtemps ses bulles; par conséquent, dans l'intervalle, ou la négociation avec l'évêque d'Évreux réussira, ou il vaquera

¹ Jean-Clément Branicki, né en 1688, mort en 1771. Il avait d'abord servi en France dans les mousquetaires, puis, de retour dans sa patrie, fut grand général de la couronne sous Auguste III. Il était le dernier de son nom, et sa famille n'a aucun rapport avec celle des Branecki, dont l'auteur fut un des principaux agents de Catherine II dans le partage de la Pologne.

² Arthur-Richard Dillon, sacré évêque d'Évreux le 29 octobre 1753, venait d'être nommé à l'archevêché de Toulouse. Il était antérieurement grand vicaire de Pontoise, et en 1762 il fut nommé à l'archevêché de Narbonne.

³ Claude Drouas de Boussey, évêque de Toul depuis le 12 mai 1754, antérieurement vicaire général de l'archevêché de Sens.

⁴ Le 3 mai 1758.

un meilleur évêché ou archevêché. Voilà mon avis. Madame de Pompadour et moi avions failli à mourir de douleur de manquer Toulouse, mais les ménagements pour l'archevêque de Narbonne et le commandant de la province l'ont emporté; quand le gouvernement est faible, on a peur de son ombre. M. Dumont¹, ayant reçu votre lettre sur l'occupation de Danzig² par les Russes, aurait dû ne pas attendre des ordres qui sont du 15 avril, et qui n'ont pu lui parvenir au plus tôt qu'à la fin du même mois. Je lui envoie un pouvoir conforme à celui que l'Impératrice a donné à M. de Ralle³, et je lui lave la tête d'importance de n'avoir pas concouru *sub spe rati*; mais, en attendant, on écrira en Russie que notre ministre a fait bande à part.

Je ne crois pas que M. de Courten voulût aller en Pologne. Il y a déjà longtemps que je l'ai pressenti sur cet objet. Il m'en a paru très-éloigné.

Pour le chevalier de Chauvelin, il y serait très-propre; mais après ce qui s'est passé au sujet du P. de C.⁴, je ne puis douter que Chauvelin lui-même ne se trouvât embarrassé vis-à-vis d'un prince qui ne doute de rien et qui nous ferait naître des soupçons partout. *On ne guérit jamais d'un violent soupçon*. J'ai envie d'envoyer à Varsovie M. de Monteil, sur qui je puis compter, chargé

¹ Résident à Danzig, ancien secrétaire de l'ambassade de France à Vienne en 1752, chargé d'affaires après le départ du comte de Hautefort, du 14 novembre 1752 au 27 octobre 1753, ministre résident à Danzig d'avril 1756 à septembre 1767. Il fut retraits le 1^{er} avril 1768 avec pension de 4,000 livres. Dumont vivait encore en 1775, retiré à la maison des chanoines réguliers de Sainte-Croix à Paris.

² Les Russes, malgré tout le désir qu'ils en avaient, ne purent occuper Danzig. Voir *Théâtre de la guerre présente*, t. III, p. 100.

³ Je trouve dans la *Gazette de France* du 10 juillet 1756 un comte de Raab, envoyé extraordinaire de Leurs Majestés Impériales à Hambourg. Est-ce le même que ce Ralle et qu'un Carl-Joseph, baron de Raab, qui, en 1741, était commissaire impérial au Reichstag?

⁴ Prince de Conti.

d'une commission particulière. Il a de l'esprit, est fort instruit, très-ferme et très-honnête homme; il est incapable de se faire un système particulier. S'il réussit là-bas, on pourra l'y laisser. Je n'en connais pas de plus instruit des affaires générales, et qui joigne à cela plus de connaissances du militaire; il est un peu de mes parents et de mes amis. Madame de Pompadour s'intéresse à lui. Voilà bien des titres réunis et bien des motifs de se rassurer sur sa conduite. Le Pape est mort, voilà un château de fée renversé. Dès que j'ai vu que ma nomination pouvait être différée, je n'y ai plus compté. Mais soyez sûr que je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi dans cette occasion. Il est désagréable, après l'éclat que cette affaire ne manquera pas de faire (le secret en étant entre les mains d'une douzaine de personnes), que je reste là, sans espoir d'être pourvu par le successeur de Benoît XIV. Jamais la fortune ne m'a fait une niche plus cruelle. Mais soyez sûr que ce malheur ne prend pas sur moi comme les affaires générales. Je ne pensais pas à être cardinal; je me consolerais de ne l'être pas. Le Roi était enchanté que le Pape me nommât *proprio motu*, mais il aurait peut-être du scrupule à me proposer à son successeur. Je ne le demanderai pas; et à moins que ce même successeur, quel qu'il soit, ne sente qu'il ferait bien de remplir les intentions à cet égard des cours de France, de Vienne et d'Espagne, je n'y vois plus de ressources. Je m'en consolerais aisément pour moi; ce sera un malheur pour les affaires. Cette dignité m'aurait donné plus d'influence, d'autorité et de sûreté. Il en résultera que je prendrai le parti de la retraite. Croyez-moi, sans la paix nous périrons, et nous périrons déshonorés. On voudrait conserver M. de Moras à la marine, comme s'il était égal que la marine fût bien ou mal administrée. En un mot, ce sont

des volontés d'enfant qui dirigent nos principes de gouvernement. Cela est insoutenable quand on aime l'État et qu'on est attaché à sa propre réputation ; au reste, ne craignez pas que je fasse un trou à la lune. J'ai l'esprit sage, et je suis courageux. Mais, je vous le répète, nous avons besoin de la paix, parce que toutes nos affaires sont en désordre et que l'argent manque. J'en fais chercher sur mon crédit personnel pour soutenir les affaires politiques. Croiriez-vous que je n'ai touché, pour la totalité des dépenses des affaires étrangères, que trente-deux millions l'année passée¹ ? Vous savez que le seul subsidé de Vienne est de trente millions ; ainsi je n'ai eu pour les autres subsides, les dépenses des ambassadeurs et ministres, pensions, présents, etc., que deux millions. Voilà pourquoi je dois neuf millions à la cour de Vienne, Comment voulez-vous que je soutienne les affaires du Roi et que je tienne ses paroles avec si peu de ressources ? Écrasé d'un côté par le militaire, contrarié par la mauvaise administration des autres départements, et mal payé, je regarde comme un miracle d'avoir encore rassemblées entre mes mains toutes les branches du système. Mais il y a un terme à tout. Vous êtes trop de mes amis pour me conseiller ma honte et mon malheur personnels. Il n'y a dans tout ceci ni humeur, ni ambition chagrine, ni dégoût, ni faiblesse. Je vois que je ne puis faire le bien, et je ne suis pas fait pour faire le mal, ni pour le souffrir. Tirez la conséquence. Je vous le répète encore, ne craignez pas que je mette dans ma conduite ni crainte déplacée, ni précipitation. Mais je fais et je ferai usage de la raison que Dieu m'a donnée.

¹ Suivant d'HAUTERIVE (*Faits, calculs et observations*), les dépenses de chacune des années 1757 et 1758 montent à plus de 57 millions (p. 39). (Voir le *Livre rouge* de 1793, p. 125.) Ce calcul est, comme nous l'avons dit plus haut, celui de Choiseul.

Le Roi a eu un peu de sciatique au genou, ou peut-être de goutte ¹. Il se porte à merveille, et n'est nullement inquiet de nos inquiétudes, ni embarrassé de nos embarras. Dans un sens, cela est fort heureux, car nous serions plus à plaindre s'il voyait trop noir et s'il prenait de l'humeur. N'en prenez pas, vous, sur l'évêché de Toulouse. Vous en serez, vous et M. votre frère, bientôt dédommés. Vous trouverez ci-joint mes lettres de remerciement à MM. le comte de Kaunitz et de Colloredo. Le Roi m'a permis de les écrire ainsi que de remercier M. Wall et le cardinal Archinto.

Quel malheur que vous ne soyez pas à Rome dans cette circonstance ! Au reste, pourvu qu'on ne nous donne pas un frénétique, nous nous tirerons d'affaire à cet égard, et à tout prendre, les cours étant bien unies, elles empêcheront toujours bien le Pape de troubler notre intérieur. Le Roi regrette le Pape et a bien raison ². J'attends d'un moment à l'autre un courrier de vous, et le cœur me bat en l'attendant. Faites passer par un courrier les lettres pour Varsovie et Pétersbourg. Adieu, mon cher comte ; ma santé se soutient, et mon amitié pour vous est à l'épreuve de tous les événements.

Voilà une lettre de Madame la Dauphine pour le Roi son père.

Le prince Xavier viendra ici ³ et servira à la grande armée.

Ce 16.

Je vous envoie, mon cher comte, la lettre de M. l'évêque d'Orléans et plusieurs autres qui vous feront plaisir. Je ne

¹ Luynes, XVI, 437. Le Roi était à ce moment à Choisy.

² Cf. Luynes, XVI, 438.

³ Il arrive à Versailles le 14 juin 1758 et sert dans l'armée du Bas-Rhin sous le nom de comte de Lusace.

vous fais point de compliment sur l'évêché d'Évreux ; c'est une simple pierre d'attente.

Je profite d'un courrier de M. de Starhemberg pour vous envoyer le traité avec le Danemark ¹, dont vous donnerez communication au ministère de Vienne et réclamerez l'accession de cette cour audit traité.

La lettre de M. Ogier, dont je joins pareillement copie, pour vous mettre au fait combien l'accession est nécessaire à obtenir plutôt que la garantie.

Il est fâcheux que le Roi soit obligé de donner six millions pour s'assurer du Danemark, dans un temps où il a besoin d'argent pour lui-même et pour ses alliés. Mais ce n'est pas acheter trop cher la certitude que le Danemark ne prendra en aucun cas parti avec nos ennemis, et qu'il aiderait lui-même à la ruine du roi de Prusse si ce prince essayait un échec. Au reste, on ne peut pas blâmer la cour de Copenhague de se conduire sagement avec le peu de ressources qu'elle a pour soutenir la guerre. La convention avec la Suède est pareillement signée ². C'est encore six millions pour cette année. Qu'on cite un exemple d'aussi grands efforts que ceux que la France fait en faveur de la cause commune. Il nous a manqué, de part et d'autre, des généraux comme nous en avons eu autrefois.

J'écrirai à M. Follard en conformité de votre lettre.

On ne peut rien ajouter, monsieur le comte, à mon tendre attachement pour vous.

Signé : L'ABBÉ COMTE DE BERNIS.

Nous sommes dans l'inquiétude de voir le débrouillement du plan du roi de Prusse. Il n'est pas douteux qu'il n'en ait un. Il a eu le temps de l'étudier cet hiver.

¹ Signé à Copenhague le 4 mai, publié par Koch, t. II, p. 125.

² C'est, je crois, un simple renouvellement du traité du 28 septembre 1757, publié par Koch, t. II, p. 89.

M. Boullongne m'a promis de me mettre en état de faire une réponse positive à la cour de Vienne à la fin de la semaine, sur l'article du subside.

Ce 24.

Des nouvelles secrètes, mon cher comte, qui nous sont communes avec la cour de Londres, annoncent que M. Wal est totalement livré au roi d'Angleterre, et qu'il lui donne des avis et le rassure sur l'armement d'Espagne et sur l'offre qu'elle pouvait faire de sa médiation. J'ai peine à croire quelque chose d'aussi extraordinaire. J'ai pourtant dit à l'ambassadeur d'Espagne qu'il devrait s'informer si dans les secrétaireries il n'y avait pas quelqu'un de vendu à l'Angleterre. Il ne manquera pas d'informer M. Wal, et si, ce que je n'ose croire, ce ministre était coupable, se voyant découvert, il ne pourrait se dispenser de faire de sérieuses réflexions. Cette matière est si délicate à traiter, et en même temps si importante, qu'il serait bon de concerter avec M. de Kaunitz la manière de se conduire à ce sujet. J'ai personnellement toutes les raisons du monde d'être content de M. Wal, et je vous assure que je le crois fort incapable d'une pareille trahison; mais il est fort extraordinaire qu'il y ait des faits cités et des circonstances qui s'accordent si bien avec d'autres. Causez sur ce chapitre avec M. de Kaunitz, afin que nous agissions de concert, soit pour faire et dire, soit pour nous taire et croire les avis faux.

Dieu merci! M. de Moras prend le parti de se retirer. M. de Massiac et M. Le Normant seront à la marine ce que MM. de Belle-Isle et de Crémille sont à la guerre¹. Je ne connais ni l'un ni l'autre. Le premier passe pour

¹ M. de Massiac prête serment entre les mains du Roi le 1^{er} juin. (*Gazette de France*, p. 26.)

un honnête homme, il a de l'expérience; l'autre, pour un homme d'esprit, un peu fin et un peu porté pour la plume, dont il est sorti. Mais tous deux sont unis, et tous deux entendent la besogne.

L'aventure de Maillebois¹, qui vient d'être arrêté et conduit au château de Doullens, est un coup d'autorité qui consacre le ministère du maréchal de Belle-Isle. Trois ou quatre exemples pareils, bien placés, rétabliraient le respect et la subordination.

Vous ferez bien d'entretenir correspondance avec le cardinal Archinto et Spinelli votre ami. Mais pour bien servir le Roi dans cette circonstance, il faudrait éclairer en même temps l'évêque de Laon, pour ne pas croiser les mesures et ne pas gêner la besogne faute de concert. Vous sentirez mieux que moi combien ce principe est juste. Il faut donner sa confiance aux gens que l'on emploie, ou bien les retirer. S'ils sont trop faibles ou trop peu clairvoyants, il faut les illuminer et les étayer, mais on risque beaucoup de travailler sans eux, et il n'est guère possible qu'il n'en résulte des inconvénients. D'ailleurs, le Roi a confiance dans l'évêque de Laon, et c'est pour cela que, sans aucun détail, je lui ai parlé sous le secret des bonnes dispositions que le feu pape avait eu pour moi et auxquelles le Roi, les cours de Vienne et de Madrid avaient donné leur consentement. Le Roi m'a permis de le faire.

¹ M. de Maillebois, sur l'affaire duquel on trouvera les détails nécessaires dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XV, p. 307 et suiv., avait été accusé d'avoir trahi le Roi en donnant à la bataille d'Hastembeck, où il était maréchal général des logis de l'armée du maréchal d'Estrées, l'ordre de ne pas poursuivre les Hanovriens. Il essaya de se justifier dans un *Mémoire* réimprimé dans LUYNES (*loco cit.*), fut convaincu de mensonge par le maréchal d'Estrées, destitué de toutes ses places et enfermé à la citadelle de Doullens, jusqu'en 1776 suivant les uns, jusqu'en 1784 suivant les autres. Son alliance avec les d'Argenson l'avait sauvé jusqu'en mai 1758.

Il aurait été trop humiliant pour l'ambassadeur de Sa Majesté d'apprendre par le public cette anecdote, qui, étant remise entre les mains de trente personnes, ne saurait rester secrète. Elle n'a cependant pas transpiré ici, et c'est un miracle. Comme je n'y pense plus, je n'en parle plus; si tout le monde fait de même, le secret se conservera plus longtemps.

C'est à vous de tirer le meilleur parti que vous pourrez de cette affaire, que je remets entre vos mains et celles du cardinal Archinto. Il sera bien difficile que de cette façon ou d'une autre je ne sois pas cardinal après ce qui s'est passé. Mais je vous jure que si cette dignité me manque, je saurai aisément m'en consoler.

Notre honte et le risque de notre prochaine destruction sont les seules choses qui m'affectent. Tous les jours nous sommes à la veille de la banqueroute : Montmartel nous tient sous sa dépendance, et sa santé n'est pas bonne. Nos gens de finance dépendent aussi tous de lui. Nul n'ose s'engager sans son consentement; personne n'est assez accrédité pour lui en imposer, ni pour le suppléer : donc il faut en tirer le meilleur parti que l'on pourra. Le Roi, qui fait pour son fils une chose bien forte, doit lui parler avec bonté et fermeté. Cela produira quelque chose. Mais, au fond, Montmartel est embarrassé, parce qu'il n'a de génie que pour les opérations où il gagne, qu'il est incapable de coups de force, et qu'au fait l'opération des annuités de l'année passée, qui devait produire soixante millions, n'a pas rendu deux millions. Ce mécompte est

¹ Le Roi venait de donner au marquis de Brunoy, fils de Paris-Montmartel, la charge de premier maître d'hôtel, vacante par la mort du marquis de Livry. (*Gazette*, 1758, p. 258; *LITTÉRATURE*, XVI, 456.) Le marquis de Brunoy avait alors de dix à onze ans. On sait quelle existence étrange il mena par la suite. Voir sur lui *Gens singuliers*, par M. L. LARCHEY, 1 vol. in-12, chez Fréd. Henry.

9/ bien fort, et c'est un vide difficile à remplir. Celle de cette année n'a pas encore valu un écu; elle est de quarante-six millions. D'un autre côté, la guerre monte à cent trente millions, les affaires étrangères à cinquante-deux, la marine à soixante; joignez à cela la maison du Roi, les pensions et les charges de l'État, vous serez moins étonné de la détresse où nous sommes. Cette détresse cependant ne durerait pas avec un génie qui rendrait la confiance et rétablirait la circulation. Mais où est-il, ce génie? Et quand on le connaîtrait, voudrait-on lui donner l'autorité nécessaire? Notre ridicule est de vouloir faire de grandes choses avec de petits esprits et de petits moyens. Je saurai, à la fin de la semaine, à quoi m'en tenir pour l'argent, et je vous dépêcherai un courrier. Mais, je vous le répète, si nous passons cette année-ci, n'attendez pas qu'il soit possible de soutenir la même dépense l'année prochaine, à moins que les plus grands succès ou de plus grands hommes ne viennent à notre secours, ce qui n'est nullement vraisemblable. Il y a un mot dans votre lettre particulière qui me donne beaucoup à penser. Quand on a des alliés, il faut courir le risque d'être prévenu, ou essayer le reproche et le danger de les prévenir; j'aime mieux essayer le premier inconvénient que le second, et je crois que la méthode que nous tenons est bonne: c'est de presser nos alliés de finir une guerre que nous ne pouvons soutenir les uns ni les autres, et qui ne peut nous mener à notre but. Si cependant vous aviez des notions certaines d'une conduite tortueuse, il faudrait nous en avertir sur-le-champ et ne pas y perdre une minute. Si la finance me soutenait, je serais le maître de nos alliés; mais trahi et déshonoré par la guerre, et mal secouru par la finance, il est bien difficile que je ne dépende pas d'eux, à moins que, leur malheur nous mettant tous au même niveau, nous n'ayons

tous que la seule ressource de nous tenir unis dans le précipice. Depuis que j'ai réfléchi sur la position de Vienne, il ne paraît pas à craindre que Leurs Majestés Impériales l'abandonnent; on ne jette pas dans un moment un pont sur le Danube. Je ne crains comme vous que le siège d'Olmütz. Toute la question se réduit à savoir s'il est en état de résister longtemps; dans ce cas, tant mieux que le roi de Prusse s'acharnât à l'assiéger. Ses derrières seraient facilement coupés ou inquiétés. Le roi de Prusse songe, à ce que je crois, par toutes sortes de ruses, d'attirer le maréchal Daun au combat, et peut-être qu'il essayera pour cela de percer en Bohême par la Moravie. Une bonne conduite peut embarrasser le roi de Prusse. Montazet partira samedi pour Vienne¹. Nous espérons que, étant officier général, l'Impératrice lui fera l'honneur de le faire admettre aux conseils militaires à l'armée de Daun, comme il y fut admis l'année passée². D'ailleurs, on y introduit l'officier de Russie, et l'on ne voudra pas traiter plus mal que lui un Français qui a du mérite, du courage et de l'expérience. Montazet vous dira sur quelle roue je suis attaché ici la nuit et le jour, ne pouvant rien obtenir qu'à l'extrémité et toujours trop tard, prévoyant malheureusement fort juste les malheurs, mais ne pouvant faire appliquer les remèdes qu'à l'agonie. Cependant je vais toujours; ma tête n'est pas encore mauvaise, et je suis digne descendant de *ce géant* dont vous m'avez rendu le nom. Je suis fâché qu'il n'ait pas l'honneur de vous appartenir. Le bruit avait, en effet, couru à Paris que nous étions brouillés. Il y avait longtemps qu'on m'avait voulu faire croire que vous ne m'aimiez pas. J'ai oublié

¹ Le 27 mai.

² Il assista en effet à ces conférences, dont il apporta le résultat à Versailles en janvier 1759.

toutes ces misères-là à mesure qu'on me les a dites; nous sommes faits pour nous aimer et nous estimer. Il ne m'en coûte rien de vous rendre justice, et je ne mets pour vous la rendre que le premier mouvement, et nulle espèce de réflexion. M. de Broglie servira à la grande armée, ou point du tout¹. Madame la Dauphine lui a valu dix mille francs de pension. Je crois qu'il devrait être content, s'il pouvait l'être jamais. Mais, en tous cas, le temps des ménagements est passé; il ne fera peur ni au maréchal de Belle-Isle, ni à moi. Adieu, mon cher comte; la main me fait mal.

Quand la république romaine était dans l'embarras, elle nommait un dictateur. Nous ne sommes pas la république romaine, mon cher comte, et nous aurions grand besoin de l'être.

Ce 25 mai 1758.

M. de Montazet, monsieur le comte, vous exposera notre vraie situation militaire et financière et intérieure. Vous pouvez vous fier entièrement aux détails dans lesquels il entrera. L'époque du départ des troupes de l'armée de Soubise est toujours fixée du 15 au 20 juin. Dieu veuille que ce secours arrive encore assez à temps. Pour notre grande armée, je ne sais comment elle pourra marcher en avant. La Westphalie est aujourd'hui aussi pelée que les déserts de Barca. Il faut que la Providence se mêle un peu de nos affaires; sans cela, en vérité, il y a tout à craindre. Il serait pourtant fâcheux, quand on peut faire la paix, de s'ôter à jamais la faculté de jouer un personnage dans le monde. Je ne vous recommande pas M. de Montazet, c'est mon ami depuis vingt-cinq

¹ Le comte de Broglie fut employé à l'armée d'Allemagne par lettres du 1^{er} juin 1758.

ans ¹, et d'ailleurs je ne connais personne de plus franchement bon serviteur du Roi et de l'Impératrice que lui. Je n'imagine pas qu'on refuse de l'admettre au conseil de guerre. Il a bien acquis dans la dernière campagne le droit d'y assister. Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de mon tendre attachement.

Un courrier qui devance le comte de Montazet vous apportera la réponse sur l'objet du subside.

Ce 30 mai.

Le bruit courait ici, monsieur le comte, depuis ce matin, qu'il y a eu une affaire en Moravie, malheureuse pour les Autrichiens ². Les lettres de Nuremberg en font mention. On dit le roi de Prusse blessé au bras et M. de Daun tué. Par la date de ces lettres, on a lieu de révoquer en doute cette mauvaise nouvelle, qui aurait déjà pu nous être annoncée par un courrier. Malgré cette réflexion raisonnable, je ne laisse pas d'être en peine, parce qu'aujourd'hui les malheurs sont très-vraisemblables, et l'on y est par trop accoutumé. Ma santé s'est un peu dérangée; c'est par cette raison que vous n'aurez de moi aujourd'hui que quatre lignes. Mais soyez sûr que je ne vous en aime pas moins pour vous écrire si en bref.

Ce 30 mai.

Je reçois dans ce moment, mon cher comte, votre lettre du 24, au moment où mon courrier allait partir. Je n'ai qu'à vous remercier de ce que vous avez fait pour moi de nouveau et vous assurer que vous me feriez roi

¹ On a vu dans les *Mémoires* que Bernis avait été à Saint-Sulpice avec le frère de M. de Montazet.

² Je ne trouve au mois de mai aucune affaire importante en Moravie.

du monde, que mon amitié pour vous n'en saurait augmenter.

Ce 4 juin 1758.

J'ai reçu, monsieur le comte, votre dépêche du 26. Vous m'y annoncez une pièce chiffrée qui aura été oubliée dans votre secrétairerie. Vous êtes instruit à présent de la marche du prince de Prusse en Franconie. Il est arrivé de sa personne et avec un gros détachement le 26 à Bareuth. Tout l'Empire tremble. On se plaindra sûrement de ce que l'armée de l'Empire a été retirée en Bohême. On se plaindra de même que les garants du traité de Westphalie envoient l'armée du Rhin en Bohême, tandis que tous nos alliés de l'Empire seront exposés et peut-être opprimés; on se plaindra en France que l'Alsace demeure exposée aux courses des ennemis. Toutes ces plaintes seront fondées; mais le Roi, invariable dans sa promesse, fera partir trente mille hommes commandés par M. de Soubise aux époques indiquées. Ils suivront le Danube et marcheront par plus fortes divisions. La dépense sera plus grande, mais tout objet cède au devoir de tenir sa parole à son premier et principal allié. Au surplus, qu'on ne craigne pas à Vienne que nous songions à la paix. Nous songeons à trouver assez d'argent pour continuer la guerre tant que nos ennemis seront en état de nous donner la loi. Nous sentons bien que la paix ne doit ni s'acheter, ni se mendier; et à cet égard, nous pensons hautement et honnêtement. J'ai fait attention à votre dépêche du 26. J'ai vu des moments pareils; mais dans le fond je ne croirai jamais ce que je ne dois pas croire. Vous aurez de mes nouvelles par un courrier que je vous dépêchera dans deux jours. Vous connaissez, monsieur le comte, mon tendre attachement pour vous.

Ce 6 juin 1758.

Mon cher comte, cette lettre-ci est bien pour vous seul, et vous devez la brûler. Nous touchons au dernier période de la décadence. La tête tourne à Montmartel et à Boullongne. Ils ne trouvent plus un écu. Leurs opérations manquent. La honte de notre armée est aussi à son comble. Les ennemis ont passé le Rhin à Émeric¹, à sept lieues de M. le comte de Clermont, au nombre de six mille hommes, et ont construit un pont sans qu'on s'en soit douté. Les Hollandais leur ont sûrement fourni des bateaux et leur fourniront sans doute les magasins nécessaires. M. de Villemur, avec douze mille hommes qu'il a rassemblés le lendemain, s'est contenté de se fusiller avec eux et s'est retiré sous Clèves, où M. le comte de Clermont rassemble son armée. Il y a apparence que l'armée hanovrienne, qui est cependant séparée des Hessois et par conséquent fort faible, a toute passé le Rhin. Ce coup est bien hardi, et si nous étions d'autres gens, ils seraient perdus, soit en marchant à eux, soit en se portant de l'autre côté du Rhin. Dieu en décidera. M. le comte de Clermont annonce positivement qu'il va les combattre. Mais, monsieur le comte, ne voyez-vous pas la suite affreuse de tout ceci ? Nous n'avons point de gouvernement. Mes représentations sont inutiles. Elles ne font qu'une impression passagère. Le public abhorre le système, parce qu'il abhorre la guerre. Le militaire pense de même. On me menace par des lettres anonymes d'être bientôt déchiré par le peuple, et quoique je ne craigne guère de pareilles menaces, il est certain que les malheurs prochains qu'on peut prévoir pourraient aisément réaliser ces menaces. *Notre amie court pour le moins autant de*

¹ Voir *Gazette* du 17 juin, p. 286.

risques. J'ai vu tout cela, mon cher comte, dès le mois de novembre. J'ai vu le peu de fond qu'on peut faire sur le militaire, j'ai vu une conjuration sourde se former dans tous les ordres de l'État contre la nouvelle alliance et contre ses auteurs. Nous avons été trahis de partout. Et ceux qui nous ont aidés de bonne foi ont été des imbéciles qui ne sentaient pas la portée des grandes affaires. Vous verrez, par mon mémoire lu au conseil, si j'ai dissimulé la vérité. C'est la centième démarche de la même force. Qu'est-ce que tout cela a produit? Une légère secousse, et puis on s'est renfoncé dans la léthargie ordinaire. Il n'y a pas exactement un écu. On me donne des paroles, on m'y fait manquer deux jours après. La moitié de nos troupes ne sont pas habillées, une partie de la cavalerie est sans bottes. Le contrôleur général dépend de Montmartel, et Montmartel est effrayé. Son grand crédit lui a attiré des ennemis; ces ennemis conjurent contre lui et l'empêchent de trouver des ressources. Celles que nous proposons en grand effrayent son esprit de routine, et le contrôleur général sent qu'il ne peut pas se passer d'un homme qui absorbe seul tout le crédit de l'État et empêche tous les autres de paraître. Où est le remède? Il n'y en a qu'un seul. C'est un premier ministre qui soit capable. Mais je vous annonce que je ne veux pas l'être. Il faudrait en donner l'autorité au maréchal. Ce serait le dégrader que d'en choisir un autre, et il quitterait certainement sa place. Il a de la confiance en moi; je pourrais lui être utile et le conseiller sur bien des choses. Je connais ses défauts, mais il a des qualités et un acquit qui fait beaucoup. Un dictateur est nécessaire quand la République est en danger. La paix n'a jamais

¹ Voir ce mémoire à l'Appendice.

été si nécessaire ni si difficile à conclure. D'un autre côté, nous touchons au moment de nous réunir avec l'Espagne. Mais cette réunion dépend de ne pas périr tout à fait, de conserver nos alliés et notre crédit; enfin, que tout ne périsse pas d'ici au mois de décembre. Il y aura bien des ressources, mais il faut un maître; cette vérité est sensible; on perdra l'État par le faux amour-propre de vouloir laisser les choses dans l'égalité. Je soutiens cette thèse vis-à-vis de vous sans intérêt. Je consens de travailler sous qui l'on voudra, pourvu qu'on me donne un maître qui entende. Au reste, je vous avertis qu'après avoir lutté depuis deux ans contre tous les obstacles, je ne puis plus répondre de ma santé. Je ne survivrai sûrement pas à notre honte et à notre malheur. Quel service nos alliés nous rendraient et à eux-mêmes s'ils consentaient à la paix! La résolution que j'ai fait prendre au Roi au dernier conseil *est la voix du cygne mourant*. Je sens que je n'aurai plus de force si le Roi n'en prend pas ou n'en donne pas. Est-il possible de périr tout entier avec huit cents millions d'argent dans le royaume? Est-il possible de voir la marine à terre tout à fait, et les colonies perdues après avoir pris Minorque aux Anglais et les avoir battus sur mer? Il n'y a plus d'autorité, et les têtes se sont démontées. Conservez la vôtre, et plaignez un ami qui le sera jusqu'à la mort. Dieu veuille favoriser nos armes et celles de l'Impératrice.

Ma dépêche est d'hier, et cette lettre est d'aujourd'hui. Voyez par là les progrès du mal, et combien ils sont rapides d'un jour à l'autre.

Ce 15 juin 1758.

Il y a un siècle, monsieur le comte, que nous n'avons point de vos nouvelles. Voici les nôtres : les Anglais se

sont rembarqués le 13 avec une précipitation incroyable ¹. Mais ils vont ailleurs nous brûler encore quelque chose. Les ennemis, comme vous savez, ayant passé le Rhin, sont rassemblés et marchent du côté de Venloo. M. le comte de Clermont a marché aussi le 12 pour les couper. On s'est déjà canonné, ainsi la bataille est sûre. Le pays est marécageux et coupé, et par conséquent notre cavalerie, qui est bonne, ne pourra guère être utile. Nos troupes ont levé leurs quartiers sans être réparées; mais elles ont bonne volonté. Si les dispositions sont bien faites, nous battons les ennemis. Mais je n'ai pas sur ce point-là une parfaite confiance. Il paraît que les ennemis veulent entrer dans les Pays-Bas par Ruremonde. Si cela est, nous avons la guerre en Flandre, et, en supposant que nous soyons battus, vous sentez la position et la nécessité d'avoir nos forces réunies. Au reste, les Pays-Bas appartiennent à l'Impératrice autant que la Bohême. Je vous fais cette réflexion d'avance. Vous en sentez la solidité et l'importance.

Quelle crise, grand Dieu! M. de Villemur en est la cause. Il a laissé passer le Rhin à sa barbe. En vérité, notre haut militaire est incroyable. Dieu veuille secourir la bonne cause, car la guerre la défend bien mal. Nous imaginons que puisque vous n'avez pas envoyé de courrier, la tranchée n'a pas été formellement ouverte. On dit que le roi de Prusse a été malade. Le prince Xavier est arrivé hier au soir et part aujourd'hui pour l'armée ². Le Roi l'a reçu à merveille, et tout le monde aussi. Il est arrivé dans la crise. Donnez-nous de vos

¹ La flotte anglaise avait paru le 4 devant Saint-Malo. Le 5 eut lieu un débarquement à Cancale. Tout le résultat de cette expédition fut de ruiner Saint-Servan, faubourg de Saint-Malo. Les Anglais se rembarquèrent les 11, 12 et 13. (*Gazette*, p. 289 et 303, et *Luxes*, XVI, 459, note.)

² *Gazette* du 24 juin, p. 303.

nouvelles. Vous sentez quel coup va faire sur le crédit l'événement que nous attendons. Une victoire remonterait tout, sans quoi je vois la confusion. Il faudrait un débrouilleur général. Je me suis proposé moi-même avec courage jusqu'à la paix. Mais la proposition n'a pas pris. On veut être comme on est. Dieu seul peut y mettre ordre. Adieu, monsieur le comte. J'avais bien raison au mois de décembre. Comptez que le courage ne m'abandonne pas. Je n'ai peur que pour ma santé, car je ne dors pas.

Vous connaissez mon attachement sans bornes.

Ce 22.

Le courrier de M. le comte de Clermont, monsieur le comte, nous jette dans la plus cruelle incertitude. Il marche aux ennemis, qui sont à Campen dans des marais où notre armée ne pourra ni agir ni vivre, et par conséquent elle sera obligée de rétrograder. Toute la campagne se passera en marches et en contre-marches. Notre armée se ruinera ; et elle est déjà bien fatiguée par trois marches forcées. Les généraux sont divisés. C'est une pétaudière. Vous verrez qu'on se déterminera à faire revenir M. le comte de Clermont quand tout sera perdu. Je ne sais en vérité comment je suis encore en vie. Le Roi se déshonore, et notre système se découd par tous les bouts. Nous ne payons personne, pas nous-mêmes, et nous aurons bientôt toute l'Europe sur les bras. L'armée de M. de Soubise est en panne. Cette maudite bataille que nous attendons depuis trois semaines tous les jours ne laisse aucun parti à prendre. Le meilleur était de la faire marcher sur-le-champ sur le Rhin ou dans la Hesse pour opérer une puissante diversion. Le scrupule a pris au Roi, qui, après y avoir consenti, s'y est opposé. Tâchez de nous tirer de

ce mauvais pas. Je vous donne de mauvaises commissions ; mais vous voyez l'état où l'on m'a réduit. Je suis obligé de chercher chicane au traité danois et d'en éluder la ratification faute d'argent. Heureusement que la difficulté que je fais n'est pas nouvelle, et que j'y ai toujours insisté. Comment voulez-vous que nous nous tirions d'affaire avec la cour de Vienne ? On m'a promis qu'elle aurait de l'argent. Mais si on lui en donne, nous en manquerons. Il n'y a qu'une bataille perdue qui puisse nous débarrasser, parce que dès que la guerre s'approchera de nous, on ne peut plus défendre les autres quand on est dans le cas de se défendre soi-même. Vous verrez par une note que j'ai ajoutée à ma dépêche, et que vous aurez bien de la peine à lire, que la Russie cherche des prétextes pour se plaindre ou pour justifier son inaction. Je plains l'Impératrice : tous ses alliés la servent mal, et nous l'avons servie plus mal que personne en nous ruinant et en nous déshonorant. Mais au fait, il faut se réduire au possible. Nous ne pouvons donner des troupes quand nous avons si fort à craindre pour nous-mêmes. Nous ne pouvons donner de l'argent que celui qui nous reste. Je ne vois de moyen que d'abandonner le second traité et d'en venir au premier. Par là nous cessons d'avoir des obligations que nous ne pouvons plus remplir, et tout ce que nous donnerons au-dessus de l'évaluation faite de trente mille hommes sera gratuit. Nous agissons avec toutes nos troupes, et nous entretenons trente mille Suédois. Je comprends combien il sera dur à prononcer que nous renonçons à nos seconds engagements. M. de Kaunitz vous en a cependant fait la question. Il est bon que vous ayez cette première ouverture. Au reste, faites filer cette dure vérité. Un événement heureux pourrait vous tirer d'embarras ainsi que nous. Mais comment l'attendre de

201 |
 M. le comte de Clermont? Au reste, j'ai voulu quitter. J'ai dit à notre amie des vérités qui l'ont affligée et rendue même malade; mais cela ne remédiera à rien. On ne veut pas de premier ministre, et c'est la seule chose qui pourrait tout raccommo-der, si cependant il en est encore temps. Enfin les trois ministres inutiles se retirent du conseil: On y fait entrer M. Berryer, qui a de la tête pour les affaires intérieures et qui nous fournira des moyens d'avoir de l'argent. Il faut du moins avoir un homme de bon sens. Il aime notre amie, il est aimé à Paris. Il sait mener les affaires du Parlement et du clergé. D'un autre côté, pour rendre l'assemblée du clergé moins orageuse, le cardinal de Tavannes¹, qui y présidera, entrera le même jour au conseil que M. Berryer. Celui-ci ne veut pas qu'on fasse une paix honteuse. Il se concertera avec moi, et notre amie, qui a de la confiance en lui, en aura davantage dans mes avis, quand ils seront combinés avec l'avis du tiers. Voyez quelles machines il faut employer, et dans quelles circonstances. Vous avez raison d'avoir envie de revenir. Cependant vous serez duc certainement. Ne perdez pas courage. Pour moi, je suis forcé à la retraite, malgré qu'on en ait. Le système croule, et le roi de Prusse ne traitera pas avec moi. Si l'Impératrice pouvait faire sa paix sans rien stipuler contre nous, se chargeant, de concert avec la France, de ramener la Suède et la Russie, et l'Empire au moyen de la restitution de la Saxe, les escabelles ne seraient pas renversées. Sans cela tout croulera. Il y a huit mois et plus que je le vois. C'est une conjuration de tous les États. Un premier ministre aurait étouffé ces cabales il y a un an. Aujourd'hui il aurait bien de la peine à en venir à bout. Pour moi, je ne

¹ Le projet de faire entrer le cardinal au conseil ne s'est pas réalisé. L'assemblée du clergé s'ouvrit le 17 octobre.

m'en chargerais pas dans ce moment. J'ai brûlé mes papiers, je vais faire mon testament, et puis je mourrai de chagrin et de honte, jusqu'à ce qu'on me dise de m'en aller. Vous sentez combien il me serait doux de me retirer actuellement. Mais on ne le veut pas. Ce serait cependant une façon de couvrir bien des choses, parce qu'un nouveau ministre ne se croit pas tenu à remplir les paroles de son prédécesseur. Sur ce canevas très-noir, voyez ce que vous pouvez faire pour le mieux. La Providence seule peut vous aider, car je ne saurais vous donner les moyens, lorsque l'on me les ôte tous à la fois. Comme je suis résolu à tout, je n'en manque pas de courage. Pour mon cœur, il est à vous entièrement.

Ce 24.

Madame de Pompadour, mon cher comte, est incommodée d'une petite fièvre. Elle a du chagrin et a bien raison d'en avoir. Nous sommes sous la patte de Montmartel, qui a tout voulu avoir et à qui la tête tourne de peur, sans vouloir pour cela se dessaisir de rien. M. Boullogne est son commis. Cette partie fera périr tout le reste, et notre dépendance est au point que, s'ils manquent, tout est en confusion; s'ils restent, nous serons toujours à leur merci. Comment se tirer de là? Il n'y a qu'un moyen, qui est une autorité absolue confiée à un seul. Mais personne ne veut de ce moyen; moyennant quoi nous sommes à la Providence. D'un autre côté, on ne veut pas retirer M. le comte de Clermont, dont l'incapacité est démontrée. On attend que tout périsse pour raccommoder quelque chose. On meurt de peur, et l'on ne veut pas s'en garantir par de bons choix. Voilà où nous réduit la faiblesse, et le défaut de prévoyance. On s'est tiré toujours d'affaire, on croit toujours s'en tirer, mais

les circonstances ne sont plus les mêmes, et le public est furieusement indisposé. Malgré cela, tous les jours je reprends du courage pour le lendemain. *Donnez-nous' la paix à quelque prix que ce soit. Sans cela vous risquez de ne plus trouver ici vos meilleurs amis, dans le nombre desquels je me range.*

Ce 29.

Je me borne aujourd'hui, monsieur le comte, à vous annoncer la réception de vos lettres du 17 et du 23. J'espère que la cour de Vienne insistera sur l'insertion de la clause au traité avec le Danemark *que les troupes assemblées dans le Holstein ne pourront servir dans aucun cas contre le Roi, l'Impératrice ou leurs alliés*, sans quoi il se pourrait que nous payassions des troupes contre les Russes et les Suédois. Vous savez, d'ailleurs, quelle est ma raison pour insister sur cette clause. Elle devient tous les jours plus pressante. Je suis enchanté que l'Impératrice, d'elle-même, ait indiqué le mouvement sur la Hesse. M. le comte de Clermont, après avoir fait battre sa gauche avec toute la maladresse possible¹, avoir fait écraser dix-huit bataillons, les carabiniers et vingt escadrons qui ont fait des prodiges de valeur, n'a osé attendre à Neuss le prince Ferdinand. Il se retire à Cologne, où le Roi lui a donné ordre de s'arrêter, de vaincre ou de périr. On a envoyé un courrier au maréchal d'Estrées qui arrive demain. Il est bien cruel de perdre la France par des bêtises pareilles. Il y a deux mois que je presse et tourmente pour remettre le maréchal d'Estrées. Des embarras ridicules en ont empêché. Nous avons appris aujourd'hui que les Anglais

¹ Le récit de la bataille de Creweld se trouve dans la *Gazette* du 1^{er} juillet avec la date du 25 juin. La nouvelle, suivant LUYNES, XVI, 480, était arrivée le 27 à Versailles.

faisaient le siège de Louisbourg où M. de Moras avait dit que tout était en bon ordre¹. Et moi je vous dis que cette place ne tiendra pas un mois; que nous y perdrons six vaisseaux de guerre; que la marine est à bas, et que le royaume n'a jamais couru plus de risque. Vous verrez les Anglais finir par aller en Flandre. L'armée de Soubise, par sa diversion en Hesse, peut rétablir les choses si d'ici au 8 qu'elle marche. M. le comte de Clermont n'a pas fait périr son armée. Notre amie dit que ma tête s'échauffe quand je lui représente la nécessité de prendre un parti sur tous les points ou de faire la paix à quelque prix que ce soit. Son sort est affreux. Paris la déteste et l'accuse de tout. On ne trouve pas un écu. Je ne vois noir que parce que je vois bien. Comment voulez-vous que je reste dans ma place en manquant de parole sur tous les engagements, ou en montrant perpétuellement la corde? En vérité, personne ne voit ici les choses comme elles sont. On se fie au passé. Ce n'est plus la même chose. Toutes les parties sont anéanties ou décomposées. Je tremble pour l'Impératrice. Je vois une révolution affreuse dans le monde politique. Peut-être que l'excès du mal produira enfin le bien qui n'est autre qu'un gouvernement ferme et économe. Ne parlez plus de moi pour la première influence. Vous me faites tort. J'ai l'air de vous pousser et de n'être qu'un ambitieux, lorsque je ne suis que citoyen et homme de bon sens. Enfin MM. Rouillé, Paulmi et Moras s'en sont allés. On respire plus à son aise. Je fais l'impossible pour faire rentrer M. de Puisieux au conseil, non à cause de ses lumières, mais le public déteste le nouveau ministère, il faut lui donner de la pâture et de l'espérance. Le Roi sera touché des sentiments

¹ Louisbourg, chef-lieu du Cap-Breton, fut pris le 27 juillet 1758.

de l'Impératrice. Je voudrais qu'il exécutât tout ce qu'il pense de bien. Adieu ; je vous embrasse et vous enverrai un courrier au plus tôt. Notre armée n'est point découragée, mais elle est encore moins amendée. M. de Gisors est mort de sa blessure¹. Jugez de l'état du maréchal. Nous le perdrons, et qui le remplacera ? Ceci ressemble à la fin du monde. Portez-vous bien, et faites faire la paix à l'Impératrice en y comprenant tous nos alliés. Que peut demander le roi de Prusse de mieux que d'avoir ce qu'il avait et de rendre ce qu'il a ? Rien ne peut nous sauver que cela. Les négociations sont trop longues, et le temps presse ; sans quoi il faut jouer à quitte ou à double. Si l'on prenait ce parti par principe de courage et qu'on se conduisit en conséquence, ce serait le meilleur. Mais on attend tout ici de la Providence, et l'on ne fait rien pour assurer les événements.

Ce 7 juillet.

Mes grandes lettres vous auront assez noirci, mon cher comte. Je vous épargne le noir de celle-ci. Agissez fortement pour qu'on écarte Paulmi. M. de Laon ne voudrait ni un moliniste outré ni un janséniste. Il vaut mieux aller au plus sûr. Je ne sais si l'on prendra un parti ici. Mais je sais bien que si l'on n'en prend pas, on perdra tout, et nous ne serons plus en mesure sur rien. Je suis aussi dégoûté de ma place que vous de la vôtre. Je dépends de tout, et rien ne dépend plus de moi que de dire brutalement la vérité. Je ne m'y épargne pas. Adieu, mon cher comte ; un coup du ciel peut seul nous tirer du précipice. Cependant, si nous avions de l'argent, j'espérerais encore. Voilà une relation mal écrite, mais fidèle.

¹ Le lundi 26 juin, à trois heures après midi. (LUVNES, XVI, 483.)

Ce 14 juillet.

Dusseldorf a capitulé, monsieur le comte ; les Palatins et les Français ont dû sortir de cette place le 9. Nous avons jeté dans le Rhin nos magasins, et je ne crois pas que nous ayons eu le temps de retirer notre artillerie. Le prince Ferdinand a, dit-on, ordre de se porter dans les Pays-Bas. M. de Contades a pris le commandement de l'armée le 8 de ce mois¹. Je ne suis content ni de la position de notre armée, ni de l'esprit qui règne dans les officiers généraux. Le maréchal d'Estrées ne veut point aller prendre le commandement. Il se défend sur sa santé qui n'est pas bonne ; mais en tout il craint le mauvais pas où nous sommes. L'argent devient tous les jours plus rare et la fermentation dans Paris plus forte que jamais. Il y a aujourd'hui un comité chez le maréchal de Belle-Isle dont je vous rendrai compte demain par un courrier. Le malheur est que notre communication avec la Meuse est coupée, et que Dusseldorf pris nous ôte une partie du Rhin. Les Anglais retiendront le corps de M. de Graville² sur nos côtes, et M. de Soubise en Hesse ne produira aucune diversion. Son armée serait bien plus nécessaire plus près de nous. Voilà le fruit de l'ineptie, de la mauvaise volonté et du défaut d'argent, qui a tout fait manquer parce que rien n'a pu être fait à propos. Les événements de Moravie auront réglé votre conduite par rapport à mes dernières dépêches, et je ne suis pas en peine que vous n'ayez rien précipité. Le fond des choses est le même s'il n'est pire encore. Ainsi mes réflexions subsistent. A l'égard du

¹ *Gazette de France* du 22 juillet.

² Louis-Robert Malet de Valsemé, comte de Graville, né le 22 janvier 1698, maréchal de camp le 20 février 1743, lieutenant général le 1^{er} janvier 1748, chevalier des ordres du Roi le 1^{er} janvier 1759.

temps d'en faire usage, il dépend des circonstances et des ordres ultérieurs que le Roi vous fera passer. Vous aurez demain un courrier qui vous instruira plus particulièrement. Nos résolutions sont fermes, notre fidélité inébranlable, mais le Roi est bien mal servi. Ménagez votre santé, monsieur le comte, et ne doutez pas de mon attachement inviolable.

Ce 15 juillet.

Enfin, mon cher comte, je commence à espérer. M. de Contades veut être maréchal de France. Il est sorti du cul-de-sac et marche en avant à Bedburg¹, position excellente qui couvre Cologne, le rend maître des hauteurs de l'Erft, et protégé Juliers. Un courrier qui arrive nous apporte cette bonne nouvelle. Nous voilà sortis de l'enchantement des reculades. Nous aurons encore de l'argent. Autre bonne nouvelle : Rezzonico est pape², Archinto secrétaire d'État. Cela va bien. Je serai cardinal de votre façon bientôt. Le Roi a permis de solliciter cette grâce pour moi, et elle l'est et le sera par l'Espagne et la cour de Vienne. Ne dites pas à M. de Kaunitz que j'ai montré son billet au Roi. Sa Majesté est glorieuse et l'a trouvé un peu fort. Nos alliés montent aux nues bien aisément. Pour moi, je vois les choses comme elles sont ; le royaume a besoin de la paix ; si nous faisons bien la guerre et que l'argent ne manque pas, nous n'y forcerons pas nos alliés ; mais ils ne doivent pas non plus nous forcer à nous écraser pour servir leur vengeance. Vous verrez dans ma dépêche un expédient que je vous fournis pour revenir ici, si les événements devenaient trop mauvais. Vous n'en

¹ *Gazette de France*, 1758, p. 355.

² Le jeudi 6 juillet, vers les huit heures du soir, Charles Rezzonico, Vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, évêque de Padoue, créature du pape Clément XII, fut élu et prit le nom de Clément XIII.

profiterez que dans ce seul cas. Madame de Pompadour ne veut pas que vous reveniez que lorsque tout serait perdu. Jetez vos pierres d'attente à tout événement. Mon amitié pour vous souffrirait trop de vous voir jouer un vilain rôle. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage aujourd'hui. Vous aurez après-demain un courrier. Au reste, ne vous pressez jamais d'exécuter les commissions qui peuvent blesser la cour de Vienne. Il est toujours sous-entendu que l'ambassadeur qui est sur les lieux choisit les moments et les circonstances. Mais je ne vous laisserai jamais ignorer votre véritable position, et je vous mettrai toujours à portée, en la connaissant bien, de vous conduire selon les intentions du Roi et selon ensuite les circonstances qu'on ne peut pas toujours deviner et qui doivent changer quelque chose à notre langage et à notre conduite. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 21 juillet.

Montmartel vient d'éprouver une banqueroute de son caissier¹, mon cher comte, qui a retardé le paiement du subside. On a tenu cet accident secret de peur qu'il ne tirât à conséquence. Vous ne sauriez vous peindre l'état étroit dans lequel la finance est réduite, par la mauvaise volonté, l'intrigue et le gaspillage. On parle tous les jours de mettre la règle; mais comme personne n'a droit d'ordonner que le Roi, tout se passe en dissertations ou lamentations. Si l'État ne périt pas de cette affaire-ci, il y aura une belle chandelle à offrir à Dieu. Ce qui est consolant, c'est que le Roi n'en est que plus tranquille. Pour moi, j'ai la fièvre continue et des redoublements. Au reste, le Pape a promis de très-bonne grâce de me

¹ Serait-ce par hasard un M. Platel? Voir *Lettre du comte de Clermont marquis de Paulmy*, du 18 février 1758.

comprendre dans la première promotion. Nous allons avoir une assemblée du clergé qui sera orageuse, et pour surcroît de bonheur, nous sommes menacés de la famine par les pluies continuelles qui ruinent la récolte. Il faut avoir la tête bien forte ou le cœur bien dur pour ne pas devenir fou. Tout ceci cependant pourrait se rétablir avec de la règle et de l'autorité. Mais faut-il l'espérer? Je suis plus en peine de Louisbourg que de toutes choses au monde. Si cette place se sauvait et que les Autrichiens eussent de l'avantage, la paix se ferait cet hiver par l'Angleterre. Je vous ai donné un moyen pour venir ici quand il en sera temps. C'est à vous à en juger par les opérations de nos alliés et les nôtres. Jugez de ma situation : on me fait manquer de parole tous les huit jours. Il faut bien être attaché au Roi pour ne pas s'enfuir dans son abbaye. M. de Contades fait fort bien jusqu'ici. Les Hanovriens paraissent inquiets. Dusseldorf les met à portée de faire courir des risques à M. de Soubise. M. de Daun décidera de tout et les Russes s'ils veulent agir.

M. de Castries a fait une merveille dans les Pays-Bas¹. Adieu, mon cher comte; je ne veux pas vous noircir davantage. Dieu nous donne du beau temps et un bon gouvernement.

Ce 1^{er} août.

J'ai remercié hier, monsieur le comte, pour le chapeau que le Pape m'a assuré à la première promotion²; ainsi voilà une affaire déclarée et presque finie. Il y a déjà bien longtemps que mes ennemis, ou mes prétendus amis,

¹ Le marquis de Castries était à ce moment à Bruxelles et commandait un cordon de troupes formé depuis Liège jusqu'à la Campine, pour arrêter les courses des hussards ennemis.

² La *Gazette de France*, p. 375, enregistre la déclaration du Roi relative à la promotion de l'abbé de Bernis.

cherchent à me brouiller avec notre amie, sous prétexte qu'en visant à la suprême autorité, je veux la dépouiller de son crédit. Cette idée infâme est la plus dangereuse de toutes. Il est certain qu'il faut ici un premier mobile, sans titre, et ce premier mobile ne peut et ne doit être que l'ami sûr et intime de madame de Pompadour. Si l'on parvient à lui donner de la méfiance, il en résulterait deux grands maux, celui d'ôter le principe du mouvement et de rendre inutiles pour les affaires un grand travail et de bonnes intentions. Je n'ai qu'à me louer de l'honnêteté avec laquelle elle a repoussé jusqu'ici les méchancetés qu'on a voulu faire à tous les deux. Nous avons établi ici une forme de gouvernement en nous assemblant toutes les semaines pour approfondir toutes les parties des dépenses¹. Vous seriez effrayé, mon cher comte, et vous verriez bien qu'il est impossible, si la guerre dure longtemps, que nous ne fassions la culbute la plus complète. Alors il n'y a plus de remède. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait trop de risque à parler à Vienne de la paix. C'est une commission désagréable pour vous et dont je me chargerai toujours en première instance vis-à-vis de M. de Starhemberg. Vous n'aurez qu'à ne pas démentir mon langage à Vienne, et je vous informerai de tout. M. de Starhemberg envoie son neveu à Vienne² pour apporter à l'Impératrice, m'a-t-il dit, diverses commissions dont son ambassadeur était chargé. Je vous préviens de ce départ sur lequel on m'a prié de ne former aucune idée étrangère. *Ne faites pas semblant d'en être instruit.* Peut-être M. de Starhemberg était-il chargé de faire le tableau de

¹ Voir les *Mémoires*.

² Il s'agit ici de M. de Kewenhuller, chambellan de l'Impératrice-Reine, qui, suivant le registre des passe-ports du département, demande le 5 août un passe-port pour aller à Vienne et en revenir, et qui remplace dans ce voyage M. de Sternberg.

notre situation; en ce cas soyez sûr qu'il ne nous peint pas en beau. Je ne crois pas que la cour de Vienne songe à nous tromper, malgré ses ménagements pour la cour de Londres. *Veillez et ne montrez point de soupçon.*

L'affaire de M. de Broglie ¹, dont M. de Soubise vous aura instruit, fait un bon effet dans le monde. Il ne faut pas avoir la maladresse de diminuer cette impression favorable, en examinant s'il n'aurait pas mieux valu attaquer deux jours plus tard. M. le prince Ferdinand s'est porté à Ruremonde. On ne peut concevoir son dessein. Est-ce pour intimider la Hollande, dont les états sont assemblés? Serait-ce pour entrer sérieusement dans les Pays-Bas ou pour regagner le long de la Meuse, qui n'a pas été mangée, ses ponts d'Émeric? Tout cela n'est pas bien clair. Si les Anglais vont à Emden, il s'en éloigne par ce chemin; s'ils vont en Flandre joindre le prince Ferdinand, l'entreprise est téméraire, puisque M. de Contades est sur leurs talons. Je viens de recevoir vos lettres qui sont du 23, qui ne sont pas déchiffrées; mais par votre lettre particulière, je vois que tout va bien. Vous m'annoncez la réponse au grand mémoire. Je l'attendrai avant de répondre en forme à votre expédition du 17. *Évitons de faire de nouvelles conventions autant qu'il sera possible; cela ne fait que donner matière à manquements et à plaintes.*

Le Roi veut persévérer de toutes ses forces dans l'alliance; il s'agit de les bien employer et de ne pas les épuiser. Quand on voudra entrer dans notre situation, se contenter de ce que nous pouvons faire, de nous traiter doucement parce que nous le méritons par nos bonnes intentions, si ce n'est par la conduite de nos généraux,

¹ Le combat de Soudershausen, livré le 23 juillet.

tout ira encore assez bien. Mais je vous le dis, il ne faut pas espérer, sans des succès marqués cette campagne, que nous soyons en état d'en faire une de quelque importance l'année prochaine. Nous serons de plus en plus épuisés. Au reste, *une fois pour toutes, gardez pour vous seul les textes qui déplaisent, et laissez-moi me charger de tous les paquets désagréables.* Réfléchissez mûrement sur une idée que j'ai depuis longtemps. *Je crois que vous seriez plus propre que moi aux affaires étrangères, en les considérant sous le point de vue de l'alliance.* Vous auriez plus de moyens que moi pour faire frapper de grands coups par notre amie. D'un autre côté, unis comme nous sommes, nous deviendrions les plus forts, et mon chapeau rouge, séparé du département, ne ferait peur à personne. *Faites-y vos réflexions pour le bien de la chose et pour vous.* Si cela vous convient et vous paraît bon, il faudrait y travailler promptement. Ne croyez pas que je veuille me débarrasser du fardeau sur vous. Celui que vous avez à Vienne est le même que celui que vous auriez ici ; mais il est fort différent pour vous et pour moi que la chose aille bien ou aille mal. J'ai une autre raison dans laquelle vous devez entrer. Comprenez combien je souffre de voir qu'on me représente perpétuellement comme un homme qui tend à détruire ma bienfaitrice et mon amie. D'un autre côté, je serais le dernier des hommes si je lui dissimulais de certaines vérités. Voyez combien je dois être embarrassé et gêné. Toutes ces entraves seraient levées par l'expédient que je vous propose. Il aurait encore d'autres avantages particuliers pour vos affaires personnelles. On vous croit à Vienne bien intentionné pour le système ; ainsi l'on ne serait pas en peine de voir les affaires étrangères dans vos mains. Je vous aiderais tant que vous voudriez, et je cesserais d'être l'épouvantail du

ministère. A la longue, croyez que le maréchal de Belle-Isle ne résistera pas à tout ce qu'on lui dira pour exciter sa jalousie; jusqu'ici cela va bien. Mais les affaires sont trop importantes pour les gâter par des misères. Je vous parle comme je pense. Répondez-moi de même et franchement. Vous avez du nerf et vous en donnerez plus que moi, parce que vous ne ferez peur qu'au bout d'un certain temps, car vous méritez bien d'en faire autant qu'un autre; mais du moins vous n'en ferez pas à vos amis, et je pense que notre union à *tous trois* n'en sera que plus forte, plus douce et plus solide.

Adieu, monsieur le comte; en voilà assez pour aujourd'hui. Parlez de mon chapeau et de ma reconnaissance à Leurs Majestés Impériales et à leur ministre. Le maréchal de Belle-Isle a été touché et flatté de la lettre de l'Impératrice¹, Quand vous l'ordonnerez, je remercierai à Vienne pour le chapeau. Vous devez, comme de raison, en faire les honneurs.

Ce 11 août.

Le prince Ferdinand repasse le Rhin à Rées²; il a gagné par une marche forcée prodigieuse deux marches sur M. de Contades, qui aura bien de la peine aujourd'hui à le suivre par le défaut de subsistances. M. de Soubise va se trouver dans l'embarras, quoiqu'il soit prévenu à temps. S'il avait eu quinze jours de plus, sa diversion aurait été bien utile. Voilà les Anglais à Cherbourg³. Je

¹ V. cette lettre dans C. Rousset. *Le comte de Gisors*.

² Entre Wesel et Emmerick.

³ Arrivés le 3 août en vue de Cherbourg, les Anglais étaient débarqués le 7 au nombre de dix mille par l'anse d'Arville, à une lieue et demie de la ville, et y étaient entrés le 8; ils avaient trouvé vingt-sept navires marchands, et avaient détruit les travaux du port. Les troupes anglaises se rembarquèrent le 15 avec leur butin.

ne crois pas qu'ils y fassent un long séjour, mais tout le reste de l'été ils dévasteront nos côtes. Cela fait crier et occasionne de nouvelles dépenses. Il paraît, par le silence de l'Angleterre, que les affaires de Louisbourg ne vont pas mal. Pour celles de notre finance, elles touchent à l'extrémité si l'on ne prend pas le parti d'étayer ou plutôt de suppléer le crédit de Montmartel, qui veut tout faire sans pouvoir faire face à tout. Il est inconcevable que le royaume dépende d'un seul homme. Peut-être enfin sentira-t-on la nécessité de prendre sur cela un parti en grand, sans quoi l'on déshonorerait tous les ministères à la fois. On m'a promis pour un de ces jours quinze cent mille francs. Je vous assure que tout l'argent que nous donnons aux autres est aux dépens de notre nécessaire; vous sentez bien qu'une pareille situation est insoutenable, et que si la paix ne se fait pas bientôt, il sera impossible de remplir d'autres engagements que ceux de la défensive. Je vous dis cela pour que vous soyez exactement et véritablement informé de notre situation, et non pour en faire usage. J'attends, mon cher comte, votre réponse à ma dernière lettre. J'ai reçu celle du cardinal Archinto que vous m'avez envoyée. Le cardinal de Rodt¹ ne me paraît avoir fait aucune démarche en ma faveur vis-à-vis du Pape; vous devriez en dire un mot à M. de Kaunitz. *Je ne demande pas mieux que d'avoir obligation à Leurs Majestés Impériales.* C'est M. de Kevenhuller qui est allé à Vienne, et non M. de Sternberg². Son voyage fait

¹ François-Conrad-Casimir de Rodt, évêque de Constance, né à Marbourg le 19 mars 1706, cardinal le 5 avril 1756.

² Christian de Sternberg, né en 1732, chevalier de la Toison d'or, etc., mort à Prague le 22 août 1798, était en effet le neveu de Starbemberg, comme Bernis le disait plus haut, son père, François-Philippe, ayant épousé le 18 avril 1731 Marie-Léopoldine, fille du comte Conrad de Starbemberg.

un grand bruit parmi les ministres étrangers. Le Roi m'a permis de presser la promotion. Ainsi, tous vos ordres sont exécutés. On a voulu à Paris que je fusse brouillé avec notre amie. C'est une histoire qui se renouvelle de temps en temps. Si cela était, je ne resterais pas vingt-quatre heures à la cour. L'ingratitude n'est point mon vice, et je ne crois pas que la vérité puisse me brouiller avec une femme qui pense aussi bien. Au reste, nous attendons avec impatience des nouvelles de M. de Daun et des Russes. Si nous avions écrasé le prince Ferdinand, tout était réparé, et nous serions restés maîtres de l'électorat de Hanover et de la Hesse; aujourd'hui, il y a à parier que nous ne ferons pas grand'chose, et gare à la manière dont nos quartiers d'hiver seront établis. Plus on creuse cette affaire, plus il est à désirer qu'elle finisse honnêtement et solidement; mais il est inutile de tourmenter nos alliés et de nous attirer des choses désagréables. Nous irons tant que nous pourrons. Il nous faut un général et de l'argent. Avec cela, je serais tout aussi belliqueux qu'un autre; sans cela, je ne vois que la honte et la ruine. J'espère que notre assemblée du clergé se passera bien, malgré les cabales. Mon futur chapeau commence à me donner du crédit dans notre prélature. Nous continuons à nous occuper à réformer la dépense, mais cet ouvrage durera trois mois, et l'on pourrait le terminer en trois jours si l'on en était le maître. Au reste, il faut se borner à faire le bien qui est possible, ou du moins à éviter les plus grands maux. On ne peut, monsieur le comte, vous aimer plus sincèrement que je fais. Cela durera toujours, je vous le jure.

Ce 20 août.

J'ai cessé, monsieur le comte, de vous peindre l'état violent où nous sommes. Plus de commerce, par consé-

quent plus d'argent, plus de circulation. Plus de marine, par conséquent plus de ressources pour résister à l'Angleterre. La marine n'a plus de matelots, et l'argent qui manque lui ôte l'espoir de s'en procurer. Quelle doit être la suite de cet état? La perte totale pour jamais de nos colonies; nos forces de terre ne nous servent pas même à défendre nos côtes; le royaume est dévasté par une escadre qui fera le tour de la Normandie et qui ne lâchera sa proie que lorsque la mauvaise saison l'y forcera. Quand nous sauverions Louisbourg, quels secours porterions-nous à nos colonies sans argent et sans vaisseaux? C'est donc de l'argent qu'il nous faut; mais où en trouver quand il n'y a plus de crédit, quand il en sort beaucoup du royaume et qu'il n'en entre plus? Il faudrait trouver en soi-même des ressources par l'économie, mais on craint de faire les plus petits sacrifices. On craint de faire crier des particuliers, des gens en charge, et l'on ne craint pas de voir périr le royaume! D'ailleurs, on examine lentement les états de dépense, tandis qu'il faudrait prendre brusquement le parti des retranchements et de l'ordre le plus sévère dans les dépenses. Mais qui est assez puissant ici pour faire de pareilles opérations? Je vous le prédis, mon cher comte, quand le roi de Prusse serait écrasé, nous n'en serions pas moins ruinés. L'Angleterre fait elle seule aujourd'hui tout le commerce, et ce n'est que lorsque nous serons en état de le troubler que nous la réduirons à des conditions raisonnables. Ainsi, rien de plus nécessaire que d'être en état, l'année prochaine, de troubler leur commerce. Pour y parvenir, il faut de l'argent et du secours; mais, quand on trouverait de l'argent, où trouverions-nous du secours? Il ne faut plus songer à l'Espagne. Je doute qu'elle nous soit utile, même comme médiatrice; il n'y a ni volonté, ni

force, ni décision dans cette cour. Peut-être même y est-on intérieurement bien aise de nous voir humiliés. Le Danemark n'est qu'un observateur adroit qui vise à s'acquérir de la considération en se faisant rechercher par tous les partis; les Hollandais n'osent rien et craignent tout; les Suédois sont dans l'impuissance; vous savez ce que c'est que la Russie. Je ne vois donc d'assistance à attendre que du ciel, ou d'un homme de génie, si nous en avons un ici à la tête de la finance et de la marine. Je ne m'étonne pas que la cour de Vienne veuille continuer la guerre; elle ne perdra jamais que des hommes dont elle abonde; mais nous, nous perdrons la source de nos richesses, et avec quoi nous défendrons-nous si le roi de Prusse et son lieutenant, le prince de Brunswick, reprennent le dessus? Il faudrait être stupide pour ne pas sentir la différence prodigieuse de la situation de la cour de Vienne et de la nôtre. Je vous ai désiré ici, je vous y désire encore, parce que votre activité, votre zèle et votre amitié donneraient peut-être plus de ressort. Je sais bien que tous les maux qu'on peut prévoir n'arrivent pas; que la fortune est une roue; j'ai lu, et retenu ce que j'ai lu; mais nous sommes si mal dans toutes les parties, nous avons si peu de force pour sortir du borbier et une si grande habitude de nous tirer des mauvais pas, que je tremble autant quand les événements sont heureux que lorsqu'ils ne le sont pas. Je ne reprends avec vous ce triste canevas que pour vous faire sentir que je n'attends rien de la continuation de la guerre qu'un plus grand épuisement. Je sais que la cour de Vienne ne doit pas être pressée trop fort pour travailler à la paix; mais est-il de son intérêt que nous, qui serons toujours les plus utiles et les plus nobles de ses alliés, nous périssons sans gloire pour son service? Dans

les moments où la confiance de cette cour n'est pas si grande, ne pouvez-vous pas, sans blesser, démontrer l'inutilité d'une guerre qui sera toujours de plus en plus mal faite et malheureuse? Je vous réponds que nous aurons l'année prochaine le double moins de ressources que celle-ci. C'est bien alors qu'il faudra avaler le calice jusqu'à la lie. L'hiver peut nous tirer d'affaire; je suis d'avis que nous fassions des sacrifices à l'Angleterre pour avoir la paix, et je pense que la cour de Vienne devrait en faire de son côté, non pas de réels, mais d'imaginaires, en renonçant à la plus grande partie de ses idées d'agrandissement. Il y a près d'un an que je prêche cet évangile; le haut ou le bas des événements ne dérange pas mes opinions, parce que je raisonne d'après les fonds, et non d'après les formes qui changent. Le roi de Prusse aura des armées l'année prochaine, l'Angleterre aura du crédit; la France n'aura ni argent ni crédit, et c'est la France qui peut seule fournir des moyens à ses alliés. Voilà l'état véritable. D'après cela, je pense que quand la campagne sera finie, rien n'est plus pressé que de faire la paix. M. de Starhemberg me parle de celle avec l'Angleterre et ne me dit rien de l'autre. Je ne le pousse point, parce qu'il est inutile de rien faire pour la paix avant la fin de la campagne. Si nous pensions de même, la cour de Vienne et nous, on pourrait dès à présent arranger bien des choses; mais elle ne veut que nous embarquer, et comme nous ne voulons pas nous séparer d'elle, il faut bien se prêter à son impulsion; mais, au bout du compte, un État ne s'est jamais sacrifié pour un autre. Il y a un terme à la vertu, même elle cesserait de l'être si elle était poussée trop loin. Je vous exhorte donc à être très-patient pendant l'été et à vous préparer à être très-ferme pour cet hiver. Car, je vous le jure, nous ne sommes

d'aucune façon en état de continuer la guerre. En voilà assez sur ce chapitre.

L'évêque de Laon aurait voulu que la déclaration de mon chapeau eût été cachée encore du temps. Le Pape paraît ne vouloir faire sa promotion qu'après avoir terminé l'affaire du décret de Venise. Cela peut mener bien loin. Or, dans cet état, il est fort bon que le Roi ait déclaré la promesse du Pape : 1° cela me donne plus de considération et de poids; 2° quelques noirceurs qu'on me fasse à Rome, je n'ai rien à craindre, parce que ce n'est plus aujourd'hui mon affaire, c'est celle du Roi. Le cardinal Portocarrero ne s'est pas pressé d'exécuter les ordres de sa cour, qui désire que je sois fait cardinal tout seul par distinction, comme l'ont été d'autres ministres. Engagez la cour de Vienne à parler le même langage, ou du moins celui de l'intérêt. Le Roi a publié le consentement qu'elle a donné à ma promotion; ainsi il y aurait peu de bonne grâce à marquer de la froideur après avoir marqué le contraire.

On a bien fait ce qu'on a pu pour donner mauvaise opinion de moi à notre amie et pour nous brouiller ensemble; mais on n'y est pas parvenu, et je vous assure que j'en suis enchanté. Au bout du compte, si l'État périt, ce ne sera pas ma faute; mais je veux au moins mourir comme le chevalier sans peur et sans reproche. Arrangez-vous avec Montmartel; il est en avance de plus de deux cent mille francs; envoyez l'état de vos dépenses, pour que je fasse délivrer à Montmartel des ordonnances qui fassent sa sûreté. Je l'ai autorisé, comme vous savez, à vous avancer jusqu'à la concurrence de cent mille francs; mais cela passe du double; ainsi il est juste de calmer ses inquiétudes.

Convenez, mon cher comte, que, voyant aussi noir que

je le fais pour le présent et pour l'avenir, qu'étant beaucoup trop sensible aux événements, il faut que j'aie un grand fonds de courage, de patience et de force pour y résister. Ma santé est meilleure depuis un mois. Nous allons avoir une assemblée du clergé orageuse, et je ne sais trop si le nouveau pape nous traitera aussi bien que son prédécesseur. Je crois qu'il sera faible. Dieu veuille qu'Archinto se soutienne, qu'il ne se brouille pas avec Spinelli, et que celui-ci ne se perde pas par trop de vivacité et de roideur. De tous côtés on ne voit que des embarras et des périls. Nous nous en tirerons comme nous pourrons. Ce qui me fâche, c'est de ne pas trouver dans nos alliés plus de consolation. On nous gronde toujours, on nous fait sentir notre état, au lieu de chercher à nous en tirer en entrant dans notre situation. Si l'on est sincère, on devrait s'intéresser à notre conservation ; mais on paraît vouloir tirer de nous la quintessence, sans s'embarrasser de ce que nous deviendrons. *Dites-moi si je me trompe en craignant que cela ne soit.* Au reste, je vous recommande de ne point tourmenter la cour de Vienne pour la paix, mais de tâcher de lui en démontrer la nécessité indispensable, lorsque le temps sera venu. Si Monteil est avec vous, faites-lui bien mes compliments.

Dites-moi donc si vous avez envie de négocier par le canal de la cour de Bareuth, ou si c'est une fable. Pour moi, je ne compte pas sur tous ces princes ; mais je suis bien aise de savoir ce qu'ils pensent. Je vous crois trop prudent pour vous embarquer dans des intrigues, et trop de mes amis pour me rien cacher dans ce genre. Adieu ; je vous embrasse de tout mon cœur, et vous suis attaché pour la vie.

M. de Starhemberg m'a demandé si je vous avais envoyé vos dernières instructions pour l'affaire du sub-

side. Je lui ai dit qu'il y manquait encore quelque chose. En effet, il faut régler et convenir les arrérages échus et faire un compte pour l'évaluation convenue des florins. Mais cela n'empêche pas de convenir des articles de la convention et de la signer, si vous jugez que cela convienne.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 26 août.

C'est avec la plus grande joie, monsieur le duc ¹, que je vous appelle ainsi. Vous n'en doutez pas; le fond de mon cœur vous est actuellement connu. Votre dernière lettre particulière m'a fait connaître le vôtre. Madame de Pompadour n'a pas encore assez réfléchi sur la bonté du projet que je vous ai proposé. Le Roi a besoin de meubler son ministère de gens nerveux et bien intentionnés. Notre amie a besoin à son tour d'y avoir des gens qui s'intéressent réellement à elle. Vous voyez la décadence dont nous sommes menacés. La paix est le seul remède. Mais ensuite il faut une bonne administration. Adoptez mon projet, mon cher duc, pour le bien de la chose et l'intérêt de l'amitié. Le système du Roi a besoin d'aide pour être soutenu, et l'administration intérieure a besoin de nerf. Vous apporterez ici l'un et l'autre. Je ne mets d'intervalle à votre arrivée ici que celle de mon chapeau. Diligez-le. Il est ridicule de faire traîner la recommandation des trois principales puissances. Les arrangements ensuite se feront bien aisément. Ne dégoûtez pas madame de Pompadour de cette idée. Je vous le dis fran-

¹ Le Roi avait créé le comte de Stainville duc héréditaire le 25 août 1758. Les lettres furent données à Versailles en novembre et enregistrées au Parlement le 29 du même mois.

chement, si elle ne réussit pas, je prendrai mon parti. Ma tête est trop sensée et mon cœur trop patriote pour voir l'État courir à sa ruine, moi étant dans le ministère. J'ai besoin de secours, puisqu'on n'a pas voulu me donner assez d'autorité pour empêcher de bonne heure tout ce qui aujourd'hui ruine nos affaires de fond en comble. Votre séjour à Vienne doit être employé à retourner les esprits vers la paix pour cet hiver. Votre retour ici doit être marqué ou pour conclure cette paix, ou pour venir nous aider à soutenir une guerre malheureuse. Vous avez du courage, et les événements ne vous font pas tant d'impression qu'à moi. Votre sort est assuré; qu'avez-vous à craindre que le malheur de l'État, et à désirer, que sa conservation et celle de vos amis? Les affaires de Rome seront encore très-bien entre vos mains. Nous agirons dans le plus grand concert, et, Dieu merci, sans jalousie de métier. Nous assurerons le sort de notre amie. Son bonheur et sa santé dépendent de l'état des affaires. Je ne vous en dirai pas davantage. Vous creuserez chaque considération, et vous en verrez l'étendue et la justesse.

Adieu. Je vous embrasse comme le meilleur ami que j'aie au monde et comme le serviteur qui peut être le plus utile au Roi. Préparez votre retour sans donner d'alarmes où vous êtes. Quand il faudra fonder la cloche, la cour de Vienne doit voir dans cet arrangement la sûreté de l'alliance. C'est le seul moyen de la rendre inébranlable.

.Ce 4 septembre 1758.

Si nos affaires maritimes n'étaient pas désespérées; si l'état où elles sont n'annonçait pas la perte de nos colonies; si la disette irrémédiable de l'argent ne nous ôtait pas les ressources pour nous défendre ou pour nous sou-

tenir; si toute la machine du gouvernement n'avait pas besoin d'être réparée et étayée, je me livrerais à la joie et à l'espérance du bon état où se trouvent les armées de l'Impératrice et des projets combinés du maréchal de Daun. Mais je vous en avertis très-sérieusement, l'État est perdu si nous ne faisons pas la paix cet hiver; nous allons tomber dans le désordre et la confusion. Il faut deux cents millions d'extraordinaire pour soutenir nos deux guerres et nos subsides. Toutes les parties manquent ou languissent parce qu'il faut les alimenter aux dépens des unes et des autres. Notre armée vit et vivra à l'auberge. Il faudra prendre de force du fourrage chez les princes de l'Empire. Il manque cette année partout. La circulation est totalement interceptée; il n'entre plus d'argent de l'étranger, et il en sort beaucoup.

Tout projet de papier nous donnerait des séditions dans Paris. La nation est au désespoir. Quelque succès qu'ait l'Impératrice, nous avons perdu notre procès, puisque notre marine est perdue, et que, si nous voulons soutenir la guerre maritime, il faut renoncer à l'autre totalement. La marine doit cent millions. Il n'y a plus de matelots dans le royaume. Quel est le conseil d'un roi qui a des enfants, qui puisse lui proposer de sacrifier toutes ses colonies à jamais et tout son commerce pour des avantages en Flandre qui nous donneraient la guerre encore dix ans avant que de pouvoir être réalisés? Le coup est manqué. Il ne faut jamais courir après son argent. Nous n'avons point d'armée, nous n'avons point de généraux; nous en aurons encore moins en continuant la guerre, parce que cette armée manquera de tout, qu'elle fait la guerre dans un pays détestable par lui-même et ruiné des deux côtés. Le théâtre physique de la guerre ne changera pas. Il ne faut pas espérer non plus que notre gloire militaire se

relève sans argent et sans le bien-être des troupes et des officiers. Ainsi, monsieur le duc, nous avons averti depuis un an que, passé cette campagne, nous ne pourrions plus continuer la guerre. La cour de Vienne espère nous embarquer. Nous sommes honnêtes gens, nous ne l'abandonnerons pas de volonté ; mais la machine de l'alliance croulera par l'impuissance de la soutenir.

Les alliés se démancheront les uns après les autres, dès que nous ne pourrions plus les soudoyer. Veut-on attendre que cela arrive et que le soulèvement de la France rompe avec éclat une alliance qui pourra se soutenir avec honneur par la bonne conduite et par une paix qui est devenue nécessaire à toute l'Europe ? Le Roi peut-il sacrifier à l'héroïsme de la fidélité un royaume qui appartient à ses enfants autant qu'à lui ? En vérité, il faut ne voir que ses passions et ne consulter que ses espérances pour se conduire d'après de pareils principes. Je croirais être coupable à jamais devant Dieu et devant les hommes si je laissais le Roi s'abîmer pour toujours. L'État, vos amis, tout exige que nous sortions du précipice où nous descendons à pas de géant. Profitez-donc, monsieur le duc, de la modération que vous apercevrez dans les principes de la cour de Vienne, pour l'amener à une paix qui est forcée. Nous ne voulons pas contraindre la cour de Vienne ; mais Louisbourg est pris, et nous ne pouvons plus soutenir la guerre de terre et de mer. Malgré notre état violent, nous ne précipitons rien ; mais il ne faut pas nous mettre dans le cas de l'impossibilité absolue. Faites usage de ce que j'ai l'honneur de vous confier, non pour alarmer trop fort, mais pour faire prendre un parti. Je vois avec douleur que nous ne pouvons rien espérer de la finance, et que c'est beaucoup si nous évitons de ce côté la culbute. Mes tableaux, depuis un an, ne varient pas. Ainsi, on ne doit

pas craindre que j'en impose. Il faut donc songer sérieusement à la paix pour cet hiver, et, si l'Impératrice veut continuer la guerre, voir avec quels moyens nous pourrions la soutenir sans perdre nous-mêmes le royaume pour jamais. La désolation de nos côtes et les avanies que nous recevons chez nous révoltent la nation. Les religionnaires rebâtissent leurs temples. Si notre royaume est sans troupes, que ne peut-il pas arriver? Est-il raisonnable de s'exposer à tous ces dangers? Si nos alliés se soucient peu de notre perte, ils ne sont pas nos amis, ils seraient même plus cruels que nos ennemis. Prenez l'Impératrice du côté de l'honneur et du sentiment. Louisbourg est pris¹, et quoique la victoire de M. de Montcalm² paraisse sauver le Canada pour cette campagne, que deviendra-t-il la campagne prochaine? Il ne nous reste plus de matelots, comment y faire passer des secours? En voilà assez sur ce triste article.

Madame de Pompadour est bien assurée sur mon cœur, et je le suis de même sur sa façon de penser. A l'égard de mon chapeau, il doit arriver plus promptement, aujourd'hui que l'affaire de Venise est finie. Le Pape m'a écrit la lettre la plus honnête. Si le roi d'Espagne abdiquait, ce ne serait pas le cas du traité d'Aix-la-Chapelle tout à fait, puisque le eas regarde la mort de ce prince, et non son abdication. Le papier finit. Vous savez combien je vous suis attaché.

Le roi de Sardaigne m'a fait témoigner la joie qu'il avait de ma promotion. Ainsi point de chicane de ce côté-là.

¹ 27 juillet 1758.

² Le 8 juillet. Affaire du fort Carillon. Voir le détail dans la *Gazette*, p. 466.

*A Madame de Pompadour.*Ce mardi . . . septembre¹ 1758.

Voilà, Madame, une grande lettre du duc de Choiseul qu'il faut lire avec attention. Il ne tient qu'à vous qu'il ait une place. Les deux conditions qu'il propose sont raisonnables. *Il est juste de lui laisser l'espérance de la troisième, et les circonstances en décideront. Rien n'est plus nécessaire que de fixer un fonds pour les affaires étrangères, parce que rien n'est si sacré que l'exécution des traités. Rien ne sera mieux que le Roi déclare que nous travaillons ensemble et que cela s'exécute pendant longtemps, que je voie les ambassadeurs, et cætera, parce que, moyennant cela, les cours qui ont pris confiance en moi ne craindront rien du changement de ministre.* Le duc de Choiseul a gagné M. de Kaunitz, à ce qu'il me mande, et le gouvernera. De plus, il mettra ici une activité dans la guerre qui n'y est pas, il en mettra dans la marine et dans la finance, et certainement nous serons toujours d'accord. Vous me ferez vivre trente ans de plus. Je mènerai avec mon successeur le clergé, la Sorbonne et le Parlement; je travaillerai de concert avec lui sur les affaires politiques; je ne sécherai plus sur pied; je ne manquerai plus de parole, et j'aurai la consolation de voir le Roi plus glorieux qu'il n'est, parce

¹ Je pense que cette lettre doit être du mardi 12 septembre. Voici les raisons sur lesquelles je me fonde. La lettre de Choiseul que Bernis communique à madame de Pompadour doit être cette lettre du 4 dont il est question plus bas (lettre du 16 septembre). Cette lettre du 4 avait été expédiée par un courrier qui a dû arriver le 12 à Paris. Ce courrier était porteur, outre la lettre particulière, des dépêches nos 88, 89 et 90, en date de Vienne le 4 et le 5, qui furent lues au conseil du 13. D'ailleurs, le passage de la lettre de Bernis à Choiseul du 16 : « J'ai communiqué votre lettre à madame de Pompadour », est concluant.

que la conduite et les projets militaires seront plus fermes. On ne craindra plus ici que je veuille être premier ministre par ambition. Vous aurez deux amis unis auprès de vous et l'ami intime de M. de Soubise. Vous ferez le bonheur des trois, et le Roi en sera mieux servi. Je vous demande en grâce de finir cette affaire dont la guerre et la paix dépendent. Je serai cardinal dans ce mois-ci. Il faut mettre le duc de Choiseul à portée de savoir à quoi s'en tenir plus tôt que plus tard, pour qu'il s'arrange avec l'Impératrice et son ministre. *Croyez que lorsqu'ils sauront qu'ils auront affaire à lui, ils seront plus flexibles.* En un mot, il a un grand avantage sur moi, *c'est de connaître la cour impériale*, et c'est elle seule qui m'embarrasse. Ma santé, ma vie et mon repos n'ont aucune part au parti que je propose. Si je ne le croyais le meilleur, je n'en parlerais pas. Par ce moyen le Roi aura deux hommes au lieu d'un pour diriger les affaires politiques. Je ne manquerai plus de parole; la paix ne se fera que lorsqu'elle sera nécessaire; la guerre prendra une autre couleur. En un mot, je vois à cela une infinité d'avantages. Si le Roi s'y refusait, j'obéirais; mais je vous déclare que dès cet instant je suis livré à la plus noire et à la plus affreuse mélancolie, parce que je n'aurai plus l'espoir de voir changer en bien nos affaires. Vous pouvez être sûre que je tomberai malade, et que je ne serai plus en état de travailler. Comptez affirmativement sur ce que je vous dis. J'ai la tête frappée de notre état, et j'ai besoin du secours du duc de Choiseul pour nous en tirer.

(Parafe.)

Voilà une lettre de Monteil qu'il est bon que vous lisiez aussi.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 13 septembre au soir.

M. de Brock¹, colonel de Bourbon, nous apporte l'heureuse nouvelle que M. le duc d'Aiguillon² a attaqué le 11 les Anglais, auprès de Saint-Malo³, leur a tué trois mille hommes et fait cinq cents prisonniers. Enfin, monsieur le duc, les voilà punis de leurs vilains incendies et pillages. Le chevalier de Polignac⁴ a été dangereusement blessé, ainsi que M. de la Tour d'Auvergne⁵. Nous avons fait cinq cents prisonniers et beaucoup d'officiers de distinction. Il y a eu beaucoup d'Anglais noyés et de chaloupes coulées à fond. Nous aurons demain plus de détails. Je

¹ Michel-Armand, marquis de Broc, lieutenant au régiment du Roi en 1722, capitaine en 1734, colonel du régiment d'Aunis en 1747, dans les grenadiers de France en 1749, puis colonel du régiment de Bourbon la même année, brigadier le 15 octobre 1758 pour sa conduite à l'affaire de Saint-Cast, maréchal de camp le 20 février 1761, commandeur de Saint-Louis le 1^{er} septembre 1764, commandant en Bretagne, puis en basse Alsace, mort le 4 avril 1772.

² Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, né le 31 juillet 1720, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1748, commandant en chef en Bretagne en 1753, lieutenant général le 1^{er} mai 1758, ministre des affaires étrangères en 1771 et de la guerre en 1774, disgracié en juin 1774 et exilé en 1775; il mourut le 1^{er} septembre 1788.

³ A Saint-Cast, le 11 septembre 1755. Voir la lettre de madame de Pompadour à M. d'Aiguillon publiée par la *Correspondance littéraire* de septembre 1857 d'après les originaux du *British Museum* et republiée par MM. de Goncourt, *les Maitresses de Louis XV*, t. II, p. 25 et suiv.

⁴ Louis-Denis-Auguste de Polignac, chevalier de Malte, prieur de Nantua, colonel du régiment de Brie, brigadier d'infanterie le 15 octobre 1758, mort en 1759.

⁵ Nicolas-Jules de la Tour d'Apchier, comte de la Tour d'Auvergne, fils de Jean-Maurice et de Claude-Catherine de Saintot, né le 10 août 1720, chevalier de Malte de minorité et capitaine dans le régiment de Bellefonds, colonel du régiment de la Tour d'Auvergne à la mort de son frère, puis colonel dans les grenadiers de France, et remplacé colonel du régiment de Boulonnais, brigadier en 1758, maréchal de camp en 1761, lieutenant général le 1^{er} mars 1780. Il était en 1790 gouverneur de Dax et lieutenant général en Anjou.

n'y met pas, j'en conviens, le seul obstacle, mais c'est le plus grand de tous. Malgré les relations, je ne vois pas clair dans l'affaire des Russes ¹. Mais je vois clairement que M. de Daun ne sera pas maître de la Saxe dans cette campagne. Je vous avertis que les Hollandais s'arrangent avec l'Angleterre, et que celle-ci, en leur rendant leur vaisseaux et les associant à leurs gains illicites, trouveront les moyens de les mettre contre nous. La Porte doit effrayer les deux impératrices, et nous devons prendre garde au roi de Sardaigne. Voilà ce que la raison dicte. Quand on ne peut plus faire la guerre, quand surtout on ne sait pas la faire, il faut s'arranger.

Adieu, monsieur le duc; vous voyez bien que je suis à vous entièrement.

Adresse : *A Monsieur, Monsieur le duc de Choiseul, ambassadeur du Roi à Vienne.* BERNIS.

A Madame de Pompadour.

Ce 19.

Je vous avertis, Madame, et je vous prie d'avertir le Roi que je ne puis plus lui répondre de mon travail. J'ai la tête perpétuellement ébranlée ou obscurcie. Il y a un an que je souffre le martyre. Si le Roi veut me conserver, il faut qu'il me soulage. Je n'ai point fait le mémoire que vous m'aviez demandé sur M. de Stainville ². Je ne veux pas proposer une chose qui ne vous plaît pas. Je vous défie cependant de faire occuper ma place, dans les circonstances où nous sommes, par un autre que par lui. Il est le seul instruit de la totalité du système, et il a la con-

¹ Bataille de Zorndorff, livrée les 25 et 26 août. *Gazette* du 23 septembre, p. 456.

² Voir la lettre de Bernis à Choiseul du 16 septembre.

fiance de la cour de Vienne. Cette cour-là et celle de Rome sont les seules aujourd'hui où nous ayons des affaires épineuses. Ainsi, supposez que je sois mort, et il ne s'en faut guère, je vous défie de me trouver un autre successeur que M. de Stainville, tant que la paix ne sera pas faite. Voilà mon sentiment; si ce n'est pas celui du Roi, il faut chercher promptement un autre sujet avec qui je puisse me concerter. Si je puis respirer quelque temps, ma santé se rétablira; mais elle est affreuse aujourd'hui. J'ai passé la nuit à me trouver mal. Je ne dors plus. J'ai l'esprit trop juste, Madame, et j'ai l'âme trop sensible pour résister à l'idée de notre situation présente et à venir. Il est vrai que l'état de mes nerfs ajoute beaucoup à ma sensibilité naturelle. En un mot, je ne réponds plus de mon travail, si le Roi n'a la bonté de me permettre de me soulager promptement. Je ne veux pas attendre à l'extrémité pour avertir de l'état où je suis.

Le Turc paraît se disposer sérieusement à la guerre¹. Jugez du risque que courent les deux impératrices! Mais ce n'est pas tout cela qui m'épouvante; c'est notre état. Point d'argent, point de marine, point de généraux; et point de remède à tant de maux.

La médecine du comité est trop lente, elle ne guérira rien. Enfin, Madame, je n'ai rien à me reprocher. J'ai toujours dit la vérité, j'ai annoncé d'avance les malheurs. Ma partie est la seule qui se soutienne encore, mais je n'ai plus la force de la maintenir. J'en avertis et j'indique le seul homme qui puisse en supporter le poids. C'est à vous à voir avec le Roi qui peut me remplacer. Je n'aurais

¹ Bernis fait peut-être allusion aux intrigues d'un Prussien nommé Regin, envoyé à Constantinople par Frédéric en février 1757, et qui parvint plus tard à faire signer à la Porte un traité de commerce et d'amitié avec la Prusse, en date du 29 mars 1761. Voir HAMMER, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. XVI, p. 11 et 67.

pas la faiblesse , pour conserver ma place , de risquer de m'y déshonorer et de gâter les affaires du Roi. Il me faut un peu de repos et moins d'inquiétude dans l'esprit. Quand je ne serai pas chargé de faire la paix , mon esprit se tranquillisera.. Je crois que le Roi ni vous ne me soupçonneriez pas de chercher un prétexte pour me débarrasser des affaires. Je dois trop au Roi pour ne pas lui sacrifier ma vie ; mais je ne sacrifierai jamais ses affaires. Au reste , si le Roi me soupçonnait quelque vue cachée , et qu'il crût qu'étant cardinal, je veux me reposer, je vous prie de m'en avertir. J'enverrai un courrier à Rome sur-le-champ pour arrêter le chapeau , ou je promets au Roi de ne pas l'accepter. Ce n'est ni paresse, ni ambition ; c'est vérité et probité.

Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 23 septembre.

J'ai reçu ce matin une estafette de M. de Montazet qui nous ôte toute espérance de la délivrance de la Saxe, et, par conséquent, de réduire le roi de Prusse autrement que par l'épuisement, chose difficile et de longueur à laquelle nos facultés ne sauraient atteindre. L'objet de la guerre a changé depuis que le roi de Prusse a acquis la supériorité, et que nos affaires de marine sont en décadence. Nous ne faisons plus la guerre que parce qu'elle est commencée ; l'espérance de réaliser nos traités ne subsiste plus. Dieu sait comment finira la campagne en Saxe, comment les armées impériales repasseront les montagnes. Où et comment établirons-nous nos quartiers d'hiver ? Dans tous les cas, il faudra recommencer la campagne prochaine sans argent, sans recrues suffisantes, au moins de notre part, et sans généraux. On ne peut supposer dans

la campagne prochaine d'autres événements que dans celle-ci ; mais il est certain que nous perdrons le Canada et peut-être d'autres colonies, et que, la guerre se prolongeant, nous achèverons de perdre le reste de nos établissements et de ruiner le royaume. De bonne foi, peut-on, sans une imbécillité manifeste, continuer une guerre avec de pareilles certitudes, uniquement parce qu'elle est commencée, et la fidélité aux engagements doit-elle mener jusqu'à la destruction totale du royaume? Je ne suppose pas à la cour de Vienne des sentiments si peu équitables ; mais il peut arriver que, songeant plus à ses intérêts qu'aux nôtres, elle profite de notre probité pour tirer de nous les secours tels quels que nous lui accorderons et les diversions que nous pourrons faire en sa faveur, pour trainer la guerre en longueur. Cette façon de penser, moins barbare que l'autre, mais tout aussi dangereuse pour nous, est fort à craindre, et nous ne devons pas en être la victime (en supposant cependant qu'elle existe). Revenons à ce qui a été dit sur la fin de l'hiver. Le Roi a promis encore cette campagne. On insiste actuellement sur la campagne prochaine, et on nous leurre de la médiation de l'Espagne, qui n'aura aucun effet, soit par la mauvaise volonté du ministère espagnol, soit par l'anarchie où ce royaume va tomber par l'hypocondrie du roi d'Espagne. Le temps s'écoulera, et nous toucherons au printemps. Alors on criera *tolle* si nous n'agissons pas. Il est donc temps de rompre la glace et de savoir précisément si l'Impératrice veut faire la paix ou non, ou comment elle prétend que nous soutenions la guerre, au risque de nous abîmer à jamais. Si elle veut continuer la guerre, voyons comment nous pouvons l'assister sans abandonner totalement notre marine, ou sans nous exposer à une banqueroute générale et à la cessation de tous les services,

car je vous prédis que cela arrivera, et mes prédictions ne sont malheureusement que trop sûres. Je vous l'ai souvent dit, je ne vois pour nous qu'un parti à prendre : c'est de nous en tenir au traité définitif, ou de retrancher les subsides en donnant des troupes, car nous ne pouvons pas faire l'un et l'autre. D'ailleurs, vous sentez bien que, lorsque nous renoncerons aux Pays-Bas, et que nous n'aurons dans cette guerre que la certitude de nous ruiner en nous déshonorant, le marché est trop mauvais, et que la paix est nécessaire. Je sais que la cour de Vienne croira que, déshonorés comme nous le sommes, nous devons être dans sa dépendance ; mais c'est ce qu'il ne faut pas souffrir. Malgré notre déshonneur, nous avons armé pour elle toute l'Europe par nos négociations et notre argent ; qu'elle fasse comparaison de nous avec ses anciens alliés, les Anglais ; qu'elle compare notre docilité, et notre générosité, et notre bonne foi, avec les vices contraires.

Il sera toujours de son intérêt de nous conserver ; car, tout piètres que nous sommes, nous trouverions aisément à faire une autre partie. En faisant la paix et en restant tous unis, nous serons encore bien respectables. Notre querelle avec l'Angleterre s'accommodera avec des sacrifices plus ou moins grands, ou, si elle ne peut s'accommoder, nous nous défendrons avec toutes nos ressources. Vous me direz : Comment faire la paix ? En faisant restituer la Saxe, et en perdant l'idée de partager la peau d'un ours qui sait mieux se défendre qu'on n'a su l'attaquer. La fin de campagne de M. de Daun, qui a totalement manqué son objet, est un bon texte à commenter. Au reste, dès que l'objet principal de la campagne est manqué de la part des Autrichiens, le droit du jeu est de ne rien risquer, et de prendre de telles mesures que le roi de Prusse ne soit pas le maître de renforcer le prince Fer-

dinand et de le mettre en état de nous faire la guerre tout l'hiver. Il faut tourner toutes ses vues du côté de la paix, du côté de la conservation de ses forces, et par conséquent de la défensive. Avant de fondre la cloche avec la cour de Vienne, *il faut, monsieur le duc, que vous fassiez votre plan, que vous nous le communiquiez promptement, afin qu'on vous envoie la résolution finale du Roi, qui écrira, s'il le faut, à l'Impératrice.*

Je crois que la Porte doit faire autant d'impression à la cour de Vienne qu'à nous la Hollande. Ces deux côtés-là me troublent et m'inquiètent. Vous verrez ce que j'écris à M. de Vergennes¹. Au reste, je vous dirai qu'on ne peut mettre plus de roideur qu'en met M. de Cobentzel² dans tous les arrangements qui pourraient nous donner de l'aisance. On nous regarde à Vienne comme des banquiers ruinés dont il faut tirer le dernier écu avant la banqueroute. Il serait trop cruel de soupçonner que, lorsque nous en serons réduits là, on voulût nous tourner le dos et se lier avec nos ennemis. Je chasse cette mauvaise pensée quand elle me vient. Mais je ne puis empêcher qu'elle ne vienne et revienne. Au bout du compte, nous voulions faire la paix l'hiver passé. Le Roi a eu la complaisance de céder au vœu de l'Impératrice pour cette campagne. Elle n'a produit qu'un plus grand épuisement et la perte de Louisbourg, avec la certitude de perdre bientôt le reste

¹ Charles Gravier, comte de Vergennes, baron de Velferding, d'Uchon et de Saint-Eugène, né à Dijon le 28 décembre 1717, attaché à l'ambassade de M. de Chavigny en Portugal, le suit en 1743 auprès de l'empereur Charles VII, retourne avec lui en Portugal en octobre 1746, est successivement ministre à Trèves, à Hanovre et à Constantinople (1753), ambassadeur au même poste jusqu'en 1769, puis à Stockholm (1771), est ministre des affaires étrangères en 1774 et meurt le 13 février 1787.

² Charles-Joseph-Philippe, comte de Cobentzel, né le 21 juillet 1712, chevalier de la Toison d'or et grand-croix de Saint-Étienne, conseiller de cour de l'Impératrice, puis ministre dans les Pays-Bas autrichiens, mort à Bruxelles le 27 janvier 1770.

de nos établissements. Nous avons tremblé, cette année, pour toutes les provinces maritimes du royaume. Plusieurs ont souffert de très-grandes pertes. Nous avons besoin, l'année prochaine, de plus de troupes pour nous défendre dans le royaume; on ne saurait nous les refuser sans injustice et inhumanité; mais voilà un affaiblissement à nos forces d'Allemagne, et par conséquent une raison de plus de ne rien attendre de la campagne prochaine. D'ailleurs, nous pourrions peut-être sauver nos colonies d'une manière et par une entreprise plus éclatante, et nous sommes dans le cas de le risquer. Je vous entasse toutes mes idées, et je vous les donne à digérer pour en faire un chyle convenable aux estomacs autrichiens. Renonçons aux grandes aventures, monsieur le duc; notre gouvernement n'est pas fait pour cela. Il ne changera pas, puisqu'on ne veut pas m'associer à vous dans ce pays. C'était là et c'est encore la seule ressource. Employez-y toute votre industrie *par vous et par vos amis*; pour moi, je n'y puis rien. J'ai été malade à mourir l'autre jour. Je crève de honte et de désespoir, mais je vous réponds qu'on est ici fort tranquille et qu'on me croit la tête malade quand je vois noir. Sauvons l'État et renonçons pour jamais au projet de rien faire de grand ni d'honorable; ce sera bien assez de conserver son existence, et cela nous suffira; je vous avoue que je n'étais pas né pour vivre dans ce siècle, et que je n'aurais jamais cru tout ce que je vois. Votre présence ici pourrait remettre toutes choses, si en nous concertant nous pouvions faire prendre certains partis. Je les ai tous proposés, mais je n'ai pas le crédit de les faire accepter, ou plutôt exécuter. Le Pape a retardé le consistoire jusqu'au 2 octobre. Vous pouvez compter que j'ai essuyé toutes les platitudes et toutes les petites tracasseries du monde. Avec le concours de toutes les puissances catho-

liques, on me fait danser sur la couverture, comme si je n'étais pas le ministre du Roi. Cela ne m'affecte qu'en platitudes; car je ne suis pas assez heureux pour être inquiet ou affecté de ce qui ne regarde que ma fortune. La plus froide indifférence a glacé en moi toute idée d'ambition. Je n'aspire qu'après la paix pour avoir mon congé honnêtement. Abbé à simple tonsure ou cardinal, tout cela m'est fort égal. Je voudrais rétablir ma santé qui est détruite, et aller vivre dans un autre pays que le mien, parce que je ne saurais digérer la honte où il est plongé. Voilà mon âme tout entière. Madame de Pompadour me dit quelquefois de me dissiper et de ne pas faire de noir. C'est comme si l'on disait à un homme qui a la fièvre ardente de n'avoir pas soif. *Venez ici, si vous pouvez. Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas y venir, faites la paix au plus tôt, ou du moins mettez-nous dans le cas de ne pas nous ruiner de fond en comble.* Il vaut mieux conserver le royaume que de courir après le leurre des Pays-Bas. Je crois que vous vous rapprochez de ma façon de penser depuis le parti faible et indécis du maréchal Daun. *Vous nous avez déterminés à cette campagne par vos raisons; rendez-vous à la nécessité qui nous accable, et prenez fortement la résolution d'en convaincre l'Impératrice.* Je vous embrasse, monsieur le duc, avec l'amitié la plus tendre et la plus sincère.

J'ai converti l'Infante sur la paix, elle en sent la nécessité. Si le Roi son père est ruiné, que deviendra-t-elle? En un mot, monsieur le duc, rien n'est plus désirable que nous traitions la paix de concert avec la cour de Vienne. Mais il ne faut pas qu'elle nous embarque plus loin que nous ne pouvons aller, et comme pour faire la paix il faut avoir en évidence des armées pour soutenir la guerre, il faut que les subsides soient di-

minués et réduits à ce que nos facultés nous permettent. A l'égard des arrérages, on pourra convenir d'un subside annuel pour en acquitter le fond. Mais renonçons au traité secret, qui est un lien incommode et dangereux, et tenons-nous-en au traité défensif, en y ajoutant ce que l'amitié généreuse peut y ajouter. Je serais d'avis de donner de l'argent plutôt que 24,000 hommes. En traitant de concert avec la cour de Vienne, notre partie demeurera liée; sans quoi il faudra négocier avec chaque allié, et la cour de Vienne et la nôtre ne leur tiendront pas le même langage. Cela fera une bigarrure et mènera nécessairement à des aigreurs et à des tracasseries. Faites sur tout cela votre plan, pour nous le communiquer, *et, en attendant, poussez les esprits à la paix avec adresse, prudence et fermeté.*

L'Infante vous fait mille compliments.

A Madame de Pompadour.

Ce 26 au soir.

Je n'ai pu avoir l'honneur, Madame, de vous écrire ce matin, en vous envoyant la lettre du duc de Choiseul qui est arrivée par estafette jusqu'à Strasbourg; sa dépêche est en chiffre. Il me paraît fort mécontent. Il a raison. Je ne puis vous mander de détails parce que sa lettre est chiffrée. Dieu veuille que M. de Daun conserve au moins son armée.

Ma santé est plus mauvaise que jamais. J'ai eu une colique d'estomac qui m'a duré dix heures. Les étourdissements deviennent plus forts. Il n'est pas possible que je résiste à l'insomnie, aux douleurs, au travail forcé et continuel, et aux plus vives inquiétudes pour l'avenir. S'il n'était question que de ma vie, on pourrait s'en jouer;

mais les affaires sont et seront trop dépendantes de mon travail pour qu'il me soit permis de laisser ignorer au Roi mon état. Je suis désolé de vous désoler ; mais vous ne me pardonneriez jamais de vous avoir trompée et d'avoir manqué au Roi, et vous auriez raison. En attendant toujours la Borde¹, on ne finit rien pour Montmartel. Il demande à cor et à cri d'être débarrassé de la guerre ; croyez qu'elle est au-dessus des forces du royaume. Tous les revenus du Roi ne payeront pas les fourrages qu'il faudra pour la nourrir cet hiver, et cent millions ne rétabliront pas la marine. Une meilleure administration est le seul remède à tous les maux de l'État. La paix est nécessaire, quelque difficile qu'elle soit. Je fais l'impossible pour y amener nos alliés. Il aurait fallu des succès pour y forcer nos ennemis ; mais devons-nous en espérer ? Nous aurons toujours les mêmes généraux, et le roi de Prusse en saura toujours plus que nous en fait de guerre. Voilà sur quoi il faut tabler. Lorsqu'on n'a plus d'espérance raisonnable, il faut bien prendre des partis décidés (quelque fâcheux qu'ils soient), pour éviter de plus grands malheurs. Souvenez-vous qu'il est impossible que ce soit moi qui sois chargé de rompre les traités que j'ai faits. Ainsi préparez-vous d'avance à choisir quelqu'un qui puisse dissoudre des engagements que nous ne pouvons plus remplir. Je l'aiderai de tous mes moyens, et j'aurai la tête plus libre dès que je cesserai de manquer à ma parole. Ce sont ces *manque-ments* qui me déchirent l'âme. On ne peut avoir de

¹ Jean-Joseph, marquis de la Borde, père et grand-père d'hommes qui ont joué un rôle honorable dans notre histoire contemporaine, était né à Jacca (Aragon), en 1724 ; fut d'abord à Bayonne chef d'une grande maison de commerce, puis secrétaire du Roi et banquier de la cour. Il fut guillotiné le 29 germinal an II. Ce ne fut que le 4 février 1759 que M. de la Borde fut nommé banquier de la cour. La lettre qui lui fut adressée à cette occasion se trouve en minute. *Arch. des aff. étr., France, série brune*, n° 611.

l'honneur et jouer le rôle que je joue tous les mardis vis-à-vis des ministres étrangers ! *L'affaire du Danemark est affreuse.* Je voudrais bien savoir si jamais ministre des affaires étrangères s'est trouvé dans la situation où je me trouve. Le système politique du Roi s'est soutenu jusqu'à présent par mes soins. Ma partie est la seule qui ne soit pas encore déshonorée ; mais elle va l'être. Il est tout simple qu'avec de l'honneur et de l'amour-propre pour la réputation de mon maître, je sèche sur pied. On ne résiste pas toujours à une situation aussi violente que la mienne. Aussi je vous déclare (avec la vérité que je vous dois) *que je n'en puis plus, au pied de la lettre.* Je vois bien que tout le monde ne vous parle pas un langage si franc que moi, et qu'on vous donne des espérances. Mais moi qui ne suis point courtisan, qui vous aime de tout mon cœur, et qui vois ce qui est près d'arriver, j'ai le courage de vous le dire, parce que je le dois par probité, par attachement et par reconnaissance.

Malgré mes souffrances, *j'ai vu le clergé sage et le clergé fou ; j'ai encouragé l'un et l'autre. J'espère que l'Assemblée se passera sans éclat. Demain je verrai les robes noires pour les rassurer sur ce qui se passera à l'Assemblée.* Jusqu'au tombeau je servirai le Roi et l'État ; mais qu'on me sauve du déshonneur, si l'on veut conserver ma tête et ma vie.

Ce 29.

J'ai passé une meilleure nuit, Madame, sans fièvre et avec moins de douleur au creux de l'estomac, où est le siège de mon mal. J'aurais besoin de travailler sérieusement à ma santé, et cela est impossible au métier que je fais. Soyez sûre que je n'y résisterai pas longtemps encore, et comme on n'aura pris aucune précaution pour me suppléer, on se trouvera dans le plus grand embarras. On

ne peut pas m'accuser de n'être pas assez attaché au Roi, ni à ses affaires. C'est parce que j'y suis trop sensible que ma santé est détruite. Croyez, Madame, que ce que je vous ai proposé est le seul moyen de me conserver au Roi et de faire prendre un tour heureux à ses affaires. Je n'ai plus assez de force pour lutter contre les événements. *Je vous en avertis, ma tête est malade. Avec du repos et l'espérance de ne pas me déshonorer, je me rétablirai; sans cela je tomberai dans un état où il ne me sera plus possible de faire aucun travail.* Soit par amitié pour moi, soit pour le bien de la chose, ayez la bonté de vous déterminer à parler au Roi, lorsqu'il sera question des arrangements : la chose sera bien aisée. On ne peut pas vivre sans manger ni dormir. Ma bile est mêlée avec mon sang, lequel se porte à la tête. Je ne vois devant moi qu'un avenir affreux, parce qu'il faudra rompre tous les traités que j'ai faits. Le duc de Choiseul est le seul qui puisse soutenir le système du Roi, ou le dénouer. Il est instruit de tout. Il connaît la cour de Vienne, et, au bout du compte, ce n'est pas lui qui a fait les traités. Il vous donnera des expédients ; il n'ira pas trop vite, puisque nous travaillerons ensemble. Dès que j'aurai un peu plus de repos et la certitude de ne pas manquer à ma parole, ma santé se rétablira ; sans cela vous pouvez me tenir pour mort, ou pour incapable de travail.

Je vous prie d'envoyer au Roi cette lettre de l'évêque d'Orléans. Je me reposerai encore aujourd'hui pour essayer de faire couler un peu ma bile.

Il est extraordinaire que nous n'ayons pas de nouvelles de Saxe.

Je vous envoie ma lettre de Deguerthy¹ qui a trouvé le

¹ Je trouve dans le *Mercur*e de décembre 1751 l'indication d'une famille de Guerti, irlandaise, qui a fourni à la France depuis 1690 quatre officiers,

secret d'être le confident du sieur Taff¹. Voyez comment et combien notre maréchal est trompé !

A Madame de Pompadour.

Ce 4 octobre.

J'ai écrit, Madame, à l'évêque de Laon pour le prince Louis de Rohan², conformément aux ordres de Sa Majesté. Le courrier doit être parti. Je vous envoie la lettre de M. de Choiseul. Il a commencé à fondre la cloche avec la cour de Vienne ; d'ici à quatre jours, je lui dépêcherai un courrier qui réglera le sort de l'alliance. Il est temps de prendre ici un parti. Je vous envoie le mémoire que vous m'avez demandé pour le Roi. Je ne sais s'il pourra le lire ; mais je ne saurais le confier à un secrétaire, ni le recopier, car je souffre beaucoup de mon estomac. On me confirme d'Angleterre la nouvelle que ces messieurs viendront encore nous inquiéter sur nos côtes, non pour réussir dans quelque entreprise, mais pour nous fatiguer, nous causer de la dépense et du dommage, et nous empêcher de songer à autre chose.

Je vous supplie de lire mon mémoire avec attention.

dont un brigadier des armées du Roi (le même qui fut blessé à Fontenoy), un commandant à l'île Bourbon, plus tard directeur de la Société des belles-lettres de Nancy, un lieutenant-colonel d'infanterie et un capitaine de vaisseaux corsaires. C'est apparemment du premier de ces officiers qu'il est question ici.

¹ Luynes parle en janvier 1755 (t. XIV, p. 7) de deux MM. de Taff, Anglais, appartenant à la maison de lord Carlingford.

² Louis-René-Edouard, frère du prince de Rohan, appelé le prince Louis, né le 25 septembre 1734, chanoine de l'église de Strasbourg, abbé de la Chaise-Dieu en septembre 1755, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, son oncle, en 1760, évêque de Strasbourg en 1779, ambassadeur à Vienne (1771-1774), grand aumônier (1777), cardinal (1778), fut le principal accusé dans l'affaire du Collier, où il avait simplement été dupe, émigra en 1790 et mourut à Ettenheim le 17 février 1803. Il s'agissait de sa nomination à la prévôté du chapitre de Strasbourg, dont on prévoyait la vacance par suite de la mort prochaine de l'archevêque de Reims.

Vous pouvez le regarder comme mon testament. Il n'y a pas un mot que je ne pense. On me connaîtra quelque jour, et l'on me rendra justice. Jamais homme n'a été plus attaché au Roi et à l'État pour eux-mêmes, que je le suis. J'ai fait trop vite une grande fortune ; voilà mon malheur. Vous savez combien de temps vous m'avez persécuté pour sortir de mon obscurité. Ce n'est pas ma faute si je suis arrivé aux honneurs. Je ne désire que le bonheur du Roi et la gloire de la nation ; mourir au bout de tout cela, ou vivre tranquille avec mes dindons, voilà tous mes vœux. Mais réellement je n'en puis plus. Il faut que j'aie quelque chose au foie, car tous les jours je souffre de la colique d'estomac.

• Dieu nous donne de bonnes nouvelles de Hesse et de Saxe.

Mémoire pour le Roi.

Pour abrégé ce mémoire, je prie Votre Majesté de demander à madame de Pompadour les détails de l'histoire que je vais faire en bref.

Depuis le passage du Rhin et tout le désordre et les malheurs qui en ont été la cause ; depuis que les Anglais eurent débarqué à Louisbourg, je n'ai prévu que des malheurs.

Votre Majesté se souviendra que dès l'année passée, et d'abord après la bataille du 5 décembre ¹, je sentis la nécessité de songer à la paix et d'y amener nos alliés, sans nous exposer à rompre avec eux.

Cependant Votre Majesté sait quelle résistance la cour de Vienne oppose à ce projet.

Je ne me suis pas rebuté parce que j'ai cru que vos engagements étaient trop forts, que la finance n'y suffirait

¹ La bataille de Lissa.

pas, et que l'administration de la guerre et de la marine ruinerait votre royaume en déshonorant la nation.

Je fis alors diminuer de moitié le subside de Vienne, et je profitai, depuis, de tous les événements pour obliger cette cour de prendre le parti de la paix ; elle promit d'y songer après cette campagne. Mais il n'est pas difficile de prévoir que son but est de gagner du temps et de continuer la guerre. Si Votre Majesté pouvait se prêter à son idée sans s'exposer aux plus grands risques, je ne m'y opposerais pas ; mais je trahirais mon devoir, si je lui laissais ignorer que l'État est en danger, si les dépenses ne sont pas considérablement diminuées, et si l'Angleterre n'éprouve de notre part la plus grande résistance la campagne prochaine.

Ma santé, altérée depuis plus d'un an, devient plus mauvaise tous les jours. J'ai perpétuellement la tête ébranlée et obscurcie. Je ne dors point, et mon esprit se trouble toutes les fois que j'envisage l'avenir.

Si j'étais moins sensible à la gloire et au bonheur de Votre Majesté, j'aurais plus de force pour la servir. Mais j'avoue que le rôle qu'on m'a fait jouer dans l'Europe, en me faisant manquer à toutes mes paroles, m'a flétri le cœur, et qu'aujourd'hui qu'il est question de renoncer au traité secret et à tous les autres traités qui en sont la suite, non-seulement je ne me sens pas le courage de dire *le blanc et le noir*, mais même il ne m'est plus possible d'être utile à Votre Majesté dans la place de secrétaire d'État des affaires étrangères après que j'y aurai perdu tout mon crédit. *Il n'y a qu'un ministre nouveau qui puisse prendre de nouveaux engagements.* Je suis si persuadé de cette vérité qu'il y a plus de quatre mois que j'en ai parlé fortement à madame de Pompadour, dans l'intention qu'elle en rendit compte à Votre Majesté. J'ai lieu de croire qu'elle

avait imaginé dans le commencement qu'on m'avait échauffé la tête, ou que les vapeurs me gagnaient. J'en appelle, Sire, à la justesse de votre esprit, et je supplie Votre Majesté de considérer *si en rompant, ou en n'acquittant pas mes promesses, il m'est possible de remplir une place qui dépend tout entière de l'opinion et de la confiance.* Persuadé de cette vérité, dévoré de chagrins et d'inquiétudes, voyant ma santé dépérir, et craignant de ne pouvoir plus suffire à la besogne, j'écrivis à M. de Stainville une lettre particulière, dans laquelle je lui exposais mon état. *J'avais déjà parlé de lui à madame de Pompadour pour me remplacer, et je lui en avais dit les raisons, qui ne l'avaient pas convaincue. M. de Stainville me parut fort éloigné, par son goût, de remplir un poste si embarrassant, mais très-résigné à l'accepter si Votre Majesté le désirait véritablement; si elle consentait de lui rendre sa liberté dès que la paix serait faite et les affaires rétablies, mais surtout si les fonds destinés aux subsides étaient établis de manière qu'il fût sûr de ne pas manquer à sa parole.*

Telles sont, Sire, les conditions qu'il prenait la liberté de proposer. *Il aurait été bien difficile à un homme sage et à un homme d'honneur de ne pas y insister.*

Je montrai sa réponse à madame de Pompadour, qui, trouvant M. de Choiseul utile à Vienne, et moi bien placé aux affaires étrangères, eut bien de la peine à y donner son approbation. Mais comme elle sentit que le service de Votre Majesté pouvait y être intéressé, elle me dit de faire un mémoire contenant mes motifs et mes raisons pour que Votre Majesté eût le temps d'y faire ses réflexions. J'oubliais de vous dire, Sire, qu'une quatrième condition de M. de Choiseul était que *nous travaillions ensemble, et que je continuasse même à voir les ambassadeurs et à leur parler d'affaires, son projet étant de se concerter en tout*

avec moi. En effet, il n'y a pas de jalousie à craindre entre nous.

Les motifs pour me retirer de la place que j'occupe sont :

1° Ma santé, qui ne suffira ni au travail, ni aux inquiétudes, *et qui ne résistera certainement pas à l'idée de rompre ou de manquer à des traités que j'ai faits moi-même. Je tromperais Votre Majesté si je lui parlais un autre langage, et je la mettrais dans un grand embarras, si je ne l'avertissais pas du danger que je ferais courir à son service, si je conservais une place où je ne puis plus espérer la confiance de nos alliés, et dont ma santé ne peut supporter le poids.*

Les motifs pour confier cette même place au duc de Choiseul sont :

1° Qu'il est le seul de vos ministres qui soit au fait de toutes vos affaires politiques ;

2° Qu'il est le seul qui ait la confiance de la cour de Vienne et qui la connaisse assez pour la retourner, ou pour se retourner vis-à-vis d'elle, sans inconvénient ;

3° Qu'il y a fait preuve de patience, de courage et d'adresse, et que son flegme l'a presque toujours emporté sur sa vivacité naturelle ;

4° Que si un autre que lui me succédait, *on dirait que Votre Majesté change de système. Cette considération est des plus importantes.*

5° Que M. de Choiseul est militaire en même temps qu'il est politique ; que par conséquent il peut donner des plans à la guerre ou rectifier ceux qui sont proposés ;

6° *Qu'il connaît la cour de Vienne et qu'il sait comment il faut traiter avec elle ; c'est encore un point capital dans les circonstances présentes ;*

7° Qu'il est grand travailleur, actif, plein de ressources et d'expédients, *et bien moins sensible que moi aux événements ;*

8° Sa naissance, l'usage qu'il a du monde, conviennent fort à un ministre des affaires étrangères;

9° Il peut se concerter avec moi ; *j'ai des choses qu'il n'a pas : il en a qui me manquent. Tout cela ensemble ne peut produire qu'un bon effet.* La seule objection à faire, c'est que sa fortune lui a fait des ennemis, *mais il ne s'en embarrassera guère.* Sa fortune est faite ; *son ambition n'est pas à craindre.*

D'ailleurs, Sire, *vos affaires ont besoin d'activité, de nerf et de résolution.* Je ne saurais vous cacher que si vous ne remédiez pas promptement à l'administration de la marine, vous vous ruinerez et vous perdrez vos colonies. *Le ministre des affaires étrangères est chargé de faire la paix de terre et de mer ; mais quand il n'est secondé par aucun département, il faut qu'il meure de désespoir, s'il a de l'honneur et de l'amour pour votre gloire.*

Suivez l'exemple de vos ennemis pour votre marine ; il y a un conseil à l'amirauté composé de gens d'expérience. *Les pierres mêmes s'élèvent contre l'administration de la marine. L'État en souffre ; il faut donc la changer ; sans quoi, est-il possible que le ministre de la politique puisse faire la paix avec l'Angleterre ? J'ai soutenu le système étant traversé par tous les événements et par tous les départements. J'y ai épuisé mes forces, et mes représentations n'ont produit aucun effet.*

Je crois, Sire, que M. de Choiseul est le seul homme dans votre royaume qui puisse conserver l'alliance en dérogeant aux traités (comme la finance nous y force aujourd'hui).

Je ne puis m'acquitter de tout ce que je dois à Votre Majesté qu'en lui disant la vérité.

Au reste, si vous adoptez cet arrangement (qui me

paraît nécessaire et indispensable), je ne deviendrai pas pour cela inutile à votre service.

Le clergé commence à prendre confiance en moi; je finirai sa guerre avec les parlements; et peut-être vous rendrai-je, Sire, des services bien importants pour la tranquillité de l'intérieur de votre royaume et pour la suite de votre règne.

Je supplie Votre Majesté de me pardonner toutes les fautes de ce mémoire, que j'ai écrit d'un seul trait de plume et sans prendre haleine.

Votre Majesté écrira ses ordres et ses réflexions à la marge, si cela lui convient.

A Madame de Pompadour.

6 octobre.

J'ai eu toute la nuit, Madame, une colique d'estomac affreuse. Il est impossible que je résiste encore longtemps. Il faut donc que le Roi prenne un parti. Je vous envoie une lettre que je lui écris qu'il vous montrera sûrement; j'y peins mon état, je lui parle de ses affaires, je le prie de lire le mémoire que je vous ai remis et de me donner ses ordres pour que le duc de Choiseul s'arrange avec la cour de Vienne. Je n'ai plus la force, ni la santé, ni le courage de soutenir le poids des affaires. *Je vois où nous allons arriver, et je ne veux pas me déshonorer.* Le duc de Choiseul, plus brave et moins affecté que moi, servira bien le Roi. Je l'aiderai de bonne foi et avec amitié. En un mot, Madame, il ne m'est plus possible de garder ma place; dès que je crois ne pouvoir plus la remplir, il faut m'en croire. Si une retraite absolue convenait mieux, et qu'on pensât qu'elle ne ferait aucun tort au système du Roi, je la demande. De bonne foi, peut-on exiger de moi que je me déshonore, et que je fasse courir de si grands risques à l'État? Je parle au Roi de mon affaire de Rome qui fut

traitée hier au conseil, comme une véritable affaire, puisque le Roi est compromis. Mon avis serait *que le Roi m'ordonnât de renoncer au chapeau, et de le faire annoncer au Pape par son ambassadeur*. Qu'importe que je sois cardinal? Mais il importe beaucoup qu'on ne berne pas le Roi, et qu'on ne s'accoutume pas à se jouer des promesses qu'on lui fait. Si le Roi ne prend pas ce parti, il faut du moins que *son ambassadeur parle ferme et demande avec hauteur l'exécution de la promesse du Pape*. Nous n'avons que faire de nous mêler d'autre chose. On m'écrit de Rome, et c'est l'enfer qui a fait courir ce bruit, *que le duc de Choiseul était chargé par vous de traverser sourdement ma promotion*. Vous pensez bien que je n'ajoute nulle foi à cette horreur.

Portez-vous bien et rendez au plus fidèle de vos amis un peu de repos dont il a grand besoin pour les affaires du Roi et pour lui-même.

Au Roi.

SIRE,

Le bien de vos affaires m'occupe uniquement, j'oserais même dire qu'il m'affecte beaucoup trop ; ma santé en souffre à un point, depuis plus d'un an, que j'ai toujours à craindre de succomber et de laisser Votre Majesté dans l'embarras au milieu des affaires les plus épineuses et les circonstances les plus critiques. J'ai d'ailleurs, Sire, l'esprit frappé des suites de cette guerre. Je ne vois nul espoir du côté de la marine. Il y a trois mois que nous délibérons, et rien n'est décidé. En dépensant beaucoup d'argent, Votre Majesté n'opposera, l'année prochaine, aucune résistance aux Anglais. L'obstination de la cour de Vienne à continuer la guerre va épuiser votre royaume d'hommes et d'argent. Je suis obligé de proposer le retran-

chement des subsides, et dès que j'aurai fait cette proposition, je perds tout crédit auprès de vos alliés, par conséquent je deviens inutile à votre service. On m'a fait manquer de parole sur cet article si souvent que j'en ai le cœur flétri. Je suis déshonoré et discrédité; je vois que je le serai encore davantage. Avec de l'honneur, Sire, il est impossible à un gentilhomme de vivre dans cette situation; mon esprit se trouble, souvent même je suis incapable du moindre travail; je ne dors pas, et je passe mes nuits dans des souffrances et des agitations auxquelles il m'est impossible de résister plus longtemps. Il ne faut pas que votre service en souffre, et il est de mon devoir d'avertir Votre Majesté assez à temps pour prendre un parti. Il y a longtemps que j'ai parlé sur ce ton-là à madame de Pompadour; je lui ai remis un mémoire sur lequel j'attends les ordres de Votre Majesté. Si elle approuve mes idées, il est nécessaire d'en instruire promptement le duc de Choiseul, pour qu'il prenne ses arrangements avec la cour de Vienne. Vos affaires aujourd'hui ne peuvent plus souffrir le moindre retardement.

Je ne voulus pas dire hier au conseil tout ce qu'il faut que Votre Majesté sache sur le retardement de ma promotion. Votre Majesté, par bonté pour moi, l'a annoncée si souvent pour le 2 de ce mois; toutes les lettres de Rome le disaient si positivement, qu'aujourd'hui il est impossible qu'on ne fasse attention en France et dans l'Europe au peu d'égards que la cour de Rome a montrés pour Votre Majesté dans cette circonstance. Presque tous les ministres des cours étrangères, même les plus éloignées, m'écrivent comme si j'étais cardinal. Le Pape a promis à Votre Majesté; vous avez déclaré publiquement la promesse du Pape; cela a été imprimé dans les gazettes; les cours d'Espagne et de Vienne ont donné leur agrément; c'est

traiter trop légèrement la France, que d'avoir si peu d'égards pour elle. On ne vient à bout de Rome que par la fermeté et un peu de hauteur. Les Vénitiens se plaignent aujourd'hui que le Pape ait fait un cardinal *in petto* sans acquitter sa dette envers la République ; ils suivent cette affaire avec force et dignité. Pour moi, Sire, je propose deux choses : *ou que Votre Majesté se plaigne des retards, et demande que le Pape acquitte promptement sa promesse, ou que, blessée du peu d'égards qu'on lui a montrés sur cet objet, elle m'ordonne de renoncer au chapeau et le fasse déclarer à Rome par son ambassadeur.* Cette dernière tournure me plairait plus qu'aucune autre, parce qu'elle ne ferait de mal qu'à moi et qu'elle désaccoutumerait le Pape d'agir avec Votre Majesté avec tant de faiblesse et d'indécision. Il faut attendre huit jours avant que de rien faire sur cela. Mais comme Votre Majesté va à Fontainebleau¹, il est nécessaire que je sache ses intentions avant son départ. Cette affaire va m'ôter tout crédit ici dans le clergé et (ce qui est encore plus fâcheux pour les affaires de Votre Majesté) dans les cours étrangères.

Mon projet, Sire, est de vous servir toute ma vie ; ayez donc la bonté de la conserver, et de me donner le temps de rétablir ma santé. J'ai le foie attaqué, et je suis menacé tous les jours d'une colique hépatique. Il me faut du repos d'esprit et de l'exercice du corps. Ayez la bonté de lire mon mémoire et de me mettre en état d'instruire le duc de Choiseul de vos volontés.

Je suis, avec le respect le plus profond, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé DE BERNIS.

Paris, ce 6 octobre 1758.

¹ Le Roi partit de Versailles pour Fontainebleau le 10 octobre et y resta jusqu'au 17. (*Gazette de France*, p. 510.)

Versailles, ce 6.

Pouvez-vous vous offenser des horreurs de l'enfer? Vous auriez trop à faire. Combien ne vous en a-t-on pas dit de moi? Vous croyez bien que le même esprit de discorde souffle à mes côtés pour me persuader que vous ne m'aimez plus. Vous voyez si je soupçonne M. de Choiseul de vouloir détruire son ouvrage. Je ne crois pas que vous m'ayez fait l'affront de vous croire capable, ni de vous soupçonner de vouloir me faire du mal. Je vous dois tout. Je crois que nous devons nous dire les horreurs qu'on débite. Celle du jour a été mandée de Paris, et je vais vous dire ce qui peut y avoir donné lieu.

Le lendemain de l'affaire du duc de Broglie, vous dites au duc de Villeroy et à une autre personne qui était avec lui : « Est-ce que vous ne me faites pas compliment? » Que M. de Villeroy, DUC OU MARQUIS¹, car je ne sais lequel (c'est en présence de Crémille), vous aurait répondu : « Je n'ai appris que hier que M. l'abbé de Bernis devait avoir le chapeau. » Et que vous lui aviez dit, ce qui était assez simple : « Eh! je ne vous parle pas de cela; je parle de l'avantage remporté en Hesse. » Sur ce texte, qui est bien ouï, on a débité dans Paris que vous étiez fâchée de ma promotion, et l'on a mandé cette belle nouvelle à Rome à la suite de celle de M. Berrier que vous aviez fait entrer au conseil pour m'y barrer, et que M. de Puyseulx n'était entré dans le même conseil que pour détruire le système et par conséquent me renverser. Vous avez vu dans les avis, vrais ou faux, de M. d'Affry², combien on a saisi l'idée du chapeau. En

¹ Ou Louis-Anne-François de Neufville, duc de Villeroy en 1734, chevalier des ordres en 1737, maréchal de camp en 1738, mort en 1766: ou Gabriel-Louis-François de Neufville, marquis de Villeroy, né le 8 octobre 1731, capitaine des gardes en juin 1758, assassiné à Paris le 28 avril 1794.

² Louis-Augustin d'Affry, fils de François d'Affry, lieutenant général, tué à la bataille de Guastalla, cadet dans les gardes suisses le 15 avril 1725,

effet, je ne serais pas étonné que les Anglais ne remuassent ciel et terre pour me culbuter ; j'en dis autant du roi de Prusse, et de tous les mauvais citoyens tant français qu'étrangers.

Il faut, Madame, se confier mutuellement ces choses-là ; mais il faut aussi se connaître assez l'un l'autre pour être à l'abri des soupçons. La meilleure méthode est de tout dire. Je la suivrai toujours, et, en cela, je crois remplir un devoir.

J'ai relu, en arrivant ici, *la lettre du Pape et celle du cardinal Archinto. Ils promettent formellement au Roi de me comprendre dans la première promotion.* Le Roi pourrait se fâcher qu'on lui ait manqué de parole le 11 septembre ; mais on peut passer quelque chose au neveu du Pape ; mais s'il s'en faisait une seconde sans m'y comprendre, le Pape aurait manqué au Roi, et Sa Majesté ne doit pas le souffrir, *sans déroger à elle-même et sans s'exposer à être à PLAÏT-IL, MAITRE ? avec la cour de Rome à l'avenir.*

Ce n'est point au Roi à s'embarrasser du Portugal. Il doit s'en tenir à la promesse qui lui a été faite et qu'il a rendue publique. Avec la fermeté et la hauteur convenables, toutes les cabales seront confondues.

Au reste, si je me portais bien et que je crusse pouvoir maintenir tout seul le système du Roi, je ne proposerais personne. Je propose celui qui peut le plus être utile, et il ne m'est pas permis de compromettre les affaires du Roi quand je ne me sens pas la force d'en soutenir le fardeau. Voilà le

enseigne en 1729, capitaine en 1733, brigadier en 1744, maréchal de camp en 1748, ambassadeur en Hollande, présenté au Roi pour son départ le 15 novembre 1755, lieutenant général le 1^{er} mai 1758, prend congé des états généraux le 3 juin 1762, pour aller servir à l'armée du bas Rhin, colonel des gardes suisses en 1767. Il échappa par miracle aux massacres des 5 et 6 octobre 1789 et des 2 et 3 septembre 1792, et se retira en Suisse, où il mourut, en 1793, à l'âge de quatre-vingts ans.

fond de mon cœur. J'ai de l'honneur, de la raison, et je ne vois rien par delà le bonheur de l'État et celui du Roi.

Soyez sûr que je connais bien votre âme, et que je la respecte autant que je me flatte que vous rendez justice à la mienne.

Nous n'avons rien de nouveau aujourd'hui. Il est certain que les vilains Russes vont repasser en Pologne. Un coup de collier de plus les aurait comblés de gloire.

A Madame de Pompadour.

Ce 8 octobre 1758.

Je vous ai écrit, Madame, une longue lettre ce matin que j'ai adressée à M. Janel¹. Elle vous mettra au fait de la situation des choses et des esprits, et de la tranquillité qui régnera dans les têtes des ministres étrangers, du clergé et du parlement et de Montmartel, d'après les assurances que j'ai données. J'ai fait avec plaisir ma profession publique de foi de mes sentiments pour vous, et de l'amitié et de la confiance que vous n'avez cessé de me marquer. J'ai dit à l'évêque d'Évreux ce qu'il fallait pour mettre au fait son frère des premiers pas qu'il doit faire ici, et des pièges qu'il doit éviter pour ce qui nous regarde tous les deux; en un mot, je suis content, parce que j'ai bien exactement rempli mon devoir envers le Roi et envers vous. Ainsi je compte que Votre Excellence sera toujours la bonne amie de Mon Éminence et fort à son aise avec elle.

M. Duquesne² arrive avec un congé de six mois. On l'a

¹ Depuis 1740, date où le nom de Jeannel apparaît dans le *Journal de d'Argenson* (éd. in-8°, t. V, p. 437), ce commis a pris sa volée. D'abord chef du secret, il est en 1756 (janvier) nommé intendant des postes. Voir sur lui H. BONHOMME, *Grimod de la Reynière et son groupe*, p. 343.

² M. du Quesne avait été pris par les Anglais avec le *Foudroyant* et l'*Orphée*, ses deux vaisseaux, en mars 1758. Voir *Gazette de France*, p. 187, et cf. sur la conduite déplorable des équipages, LUYNES, XVII, 114.

laissé le maître de régler ici ce qui regarde l'échange des prisonniers. Je vous envoie la lettre de M. Pitt pour la remettre au Roi de ma part.

Je prends sérieusement les eaux de Vichy pour me désobstruer le foie et guérir mes étourdissements qui reviennent de temps en temps. Nous avons comité ce soir. Je vous assure de mon tendre respect.

Le Roi à l'abbé comte de Bernis¹.

A Versailles, ce 9 octobre 1758.

Je suis fâché, Monsieur l'abbé-comte, que les affaires dont je vous charge affectent votre santé au point de ne pouvoir plus soutenir le poids du travail.

Certainement personne ne désire plus la paix que moy, mais je veux une paix solide et point déshonorante, j'y sacrifie de bon cœur tous mes intérêts, mais non ceux de mes alliés. Travaillez en conséquence de ce que je vous dis, mais ne précipitons rien. Voici la campagne qui tire à sa fin, attendons cette crise, peut-être nous présentera-t-elle des occasions plus heureuses pour ne pas achever de tout perdre en abandonnant nos alliés si vilainement, C'est à la paix qu'il faudra faire des retranchemens sur toutes les sortes de dépenses, et principalement aux déprédations de la marine et de la guerre; ce qui est impossible au milieu d'une guerre comme celle-ci. Contentons-nous de diminuer les abus, et d'empêcher les trop grandes dépenses, sans aller tout bouleverser comme cela sera indispensable à la paix. Je consens à regret que vous remettiez les affaires étrangères entre les mains du D. de Choiseuil, que je pense être le seul en ce moment-ci qui y soit propre, ne voulant absolument pas changer le sis-

¹ L'orthographe est conservée.

thème que j'ay adopté, n'y même qu'on m'en parle. Écrivez-lui que j'ay accepté votre proposition, qu'il en prévienne l'Impératrice, et qu'il voie avec cette princesse la personne qui lui seroit le plus agréable pour le remplacer, soit dans le premier, soit dans le second ordre ; cela doit plaire à l'Impératrice, et la convaincre de mes sentiments, lesquels elle a fait naître si heureusement.

LOUIS.

Adresse : *A l'abbé comte de Bernis.*

(Cachet de cire noire.)

A Madame de Pompadour.

Ce 10 octobre 1758.

Le courrier de Rome m'a apporté cette nuit ¹ la calotte rouge. Je vous la dois, puisque je vous dois tout. Soyez bien sûre que je ne perdrai jamais le souvenir, ni de votre amitié, ni de mes obligations. Je vous demande pardon de tous les tourments que je vous donne pour le bien de l'État. Il est temps encore de remédier au mal. Combien ne serais-je pas coupable si j'étouffais la voix de ma conscience et quelques lumières naturelles et acquises ! J'adore le Roi, et sa gloire m'est plus chère que la vie. Croyez que nulle idée d'ambition n'empoisonne le zèle que vous me voyez pour son service. J'ai tout ce que je puis avoir ; mais il me manque le bonheur de voir le Roi respecté de ses alliés et de ses ennemis. Avec du courage pour remédier aux abus, on parviendra à rétablir les affaires. Personne n'y est, après le Roi, plus intéressé que vous, et personne, par son caractère et ses sentiments, n'est plus faite pour concourir à un si grand bien. La confiance du Roi vous en donne les moyens.

¹ Le 10, à trois heures du matin. (*Dép. de Bernis à l'év. de Laon du 16 octobre.*)

Adresse : *A Madame, Madame la marquise de Pompadour.*

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 11 octobre.

Je suis cardinal depuis deux jours, monsieur le duc, et j'en appris hier la nouvelle. Archinto est mort, cela me fâche beaucoup. Je voudrais bien que votre ami Spinelli¹ le remplaçât. M. de Laon s'est assez bien amalgamé avec lui. Spinelli m'a écrit une lettre de sa main *en français*, très-honnête. Je vous prie d'être le lien de nos liaisons. Le clergé va me regarder comme son appui, et j'en ferai bon usage pour la tranquillité intérieure. Je ne perdrai pas la confiance du Parlement, et mon système est d'empêcher le choc de ces deux corps. Les cabales qu'on a suscitées à Rome pour éloigner ma promotion ont été impuissantes; ainsi tout est dit. L'évêque de Laon s'y est conduit de bonne foi, et j'en suis content. Vous n'en faites peut-être pas assez de cas. Ce n'est pas un sot, ni un homme sans finesse. D'ailleurs, il est modéré et a embrassé avec probité les principes du Roi qui ne sont pas tout à fait les siens. En voilà assez sur l'article de Rome. Le Roi a témoigné une véritable joie de ma promotion. Cela a été marqué et remarqué. *Votre affaire et la mienne sont finies.* Je ne puis mieux faire que de vous envoyer la copie mot à mot de la lettre que le Roi m'écrivit avant-hier en réponse au mémoire très-fort et très-détaillé que madame de Pompadour lui avait remis de ma part. J'ai expliqué nettement toutes vos conditions. Elles ont toutes été bien reçues. Au reste,

¹ Joseph Spinelli, Napolitain, né le 1^{er} février 1694, cardinal de la création de Clément XII.

madame de Pompadour vous en dira sur cela plus que je ne puis vous en dire moi-même. Le grand point est que vous êtes agréable au Roi. Dans vos premiers six mois vous pourrez faire prendre tous les partis que vous jugerez convenables. C'est le droit du nouveau venu, et il faut en user. Quant à moi, je suis à vous corps et âme. Il n'y aura pas de jalousie entre nous, car vous sentez bien que je n'aurais pas quitté ma place si j'avais conservé le penchant de courir après. Je ferai avec vous tout ce que vous voudrez. Je crois que notre amitié sera utile au Roi et à l'État, et l'esprit de domination ne l'altérera pas. Nous discuterons ensemble les matières, nous discuterons peut-être, et nous finirons par être d'accord. M. de Starhemberg me somma hier de la parole qu'on avait exigée de moi à Vienne, *qu'étant cardinal, je ne cesserais pas d'être secrétaire d'État*. Ma parole sera remplie, puisque, selon notre système, nous ne serons que deux têtes dans un bonnet. Je ne crois pas que la cour de Vienne, qui pense que j'ai envie de faire la paix, soit fâchée de vous voir à ma place. C'est à vous à lui faire sentir l'avantage qui résultera pour elle de cet arrangement. Je crois qu'en attendant que vous ayez choisi un successeur à Vienne, vous pourrez laisser Montazet chargé de la correspondance. Il connaît le pays et l'armée. Vous le connaissez; ainsi cela vous sera commode et peut-être plus utile pendant un temps que tout autre arrangement qui serait trop précipité. Vous ne pouviez sortir plus agréablement ni plus heureusement de votre ambassade que par la porte que je vous ai ouverte. Je ne pouvais plus supporter le fardeau du travail par ma santé. J'ai une obstruction au foie, des coliques d'estomac, et des étourdissements continuels. Il y a dix mois que je ne dors plus. Mon visage est quelquefois comme celui

d'un lépreux, parce que la bile arrêtée s'est portée à la peau. J'aurais succombé avant deux mois. Je vous avoue même que je ne comprends pas comment j'ai pu résister si longtemps. J'ai toujours travaillé étant malade. Je reçois dans le moment une lettre de Montazet, qui m'annonce la retraite du maréchal Daun, qui ne sera peut-être pas aussi heureuse que celle du roi de Prusse après le siège d'Olmütz. L'armée de l'Empire surtout me paraît fort exposée. Si la cour de Vienne n'est pas résolue à la paix, je n'y conçois plus rien. C'est à vous à convenir avec elle sur ce point. Soyez sûr que elle ni nous ne ferons rien qui vaille. Nous voilà aujourd'hui en mouvement, et l'armée impériale se retire. Que deviendront les Suédois et les Russes? Il faut que M. de Montazet n'ait pas aperçu l'objet ultérieur que se propose le maréchal Daun; car comment concilier la retraite du maréchal Daun avec les projets que vous nous avez annoncés par votre courrier du 2 octobre? Je n'y entends plus rien. Régalez vous-même tous les points qui peuvent vous embarrasser avec la cour de Vienne. *Convenez de celui de la paix dans telle ou telle autre supposition.* Mettez-vous à l'aise sur les subsides, en assurant, au moins, des diminutions considérables, si la guerre dure. Nettoyez l'article des arrérages, des revenus des pays conquis et autres drogues d'intérêt pécuniaire. Consolidez les arrangements qui regardent l'infante Isabelle; on me mande de Naples que le mariage de la princesse de Naples avec l'archiduc paraît se démancher. Je ne crois pas que l'Impératrice puisse se plaindre du Roi. Elle n'aura jamais un pareil allié. Mais le Roi et elle ont furieusement à se plaindre de leurs généraux. Nous avons besoin ici d'un ministre de la marine qui ait de l'esprit. M. de Massiac est une grosse bête, et son collègue, qui ne manque pas d'esprit, n'a

ne doit pas regarder cette consultation comme un droit acquis pour l'avenir, mais comme une marque personnelle de l'amitié du Roi.

A madame de Pompadour.

Je me suis couché hier à onze heures précises, parce que ma calotte rouge ne m'a pas empêché d'avoir mal au foie toute la journée. Mon Éminence a beaucoup sué cette nuit. Elle avait grand besoin que le Roi eût la bonté de lui donner le temps de se remettre et de faire des remèdes suivis. Quoique la lettre que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire ne dise pas qu'elle me conserve ma place dans le conseil, je crois devoir le supposer, puisqu'elle ne dit pas le contraire. Votre paquet est arrivé à huit heures du matin. Je vous félicite du beau temps qu'il fait, et je vous souhaite, et à moi aussi, quelques bonnes nouvelles qui nous fassent passer tranquillement l'hiver.

Je vous avertis que la suspension de la commission pour la vérification des dettes de la marine fait un mauvais effet dans le public. Sans tout bouleverser, il serait bon d'en établir une dans chaque port pour présider aux marchés.

Ce 11 octobre.

Samedi (14 octobre).

Je dois vous parler franchement. Ainsi je vais répondre à une phrase de votre lettre d'hier.

Vous dites que je dois m'attendre à la surprise générale, étant comblé des bontés du Roi. Il semble par là qu'en remettant ma place de secrétaire d'État, j'encoure le blâme de l'ingratitude envers le Roi. Ce jugement pourra être celui de mes ennemis, mais non pas celui de l'Europe, ni du royaume.

plénipotentiaire, ce qui serait assez convenable. Le Roi est prévenu sur tout cela. Je vous conseille de mettre autant de diligence que vous pourrez dans vos derniers arrangements avec la cour de Vienne. *Prenez ses paroles; vous travaillerez pour vous-même.* A l'égard de votre maison, etc., vous aurez ici tous les moyens du monde pour prendre sur cela des arrangements qui soient favorables à vos affaires pécuniaires. Je désire beaucoup que le maréchal Daun ne se fasse pas donner sur les oreilles ou à l'armée de l'Empire. Cela rabattrait un peu la fierté de la cour de Vienne; mais cela augmenterait beaucoup l'orgueil du roi de Prusse, *nuirait à la continuation de la guerre, si elle était résolue,* et n'accélélerait pas la paix, puisque le roi de Prusse reprendrait toute sa supériorité.

Je crois que vous êtes bien persuadé de mon attachement et de ma sincère amitié : elle ne finira qu'avec ma vie. Je vais travailler à rétablir ma santé. Il serait inutile d'avoir obtenu le titre de cardinal pour orner seulement mon épitaphe.

Vous saurez sans doute l'aventure du roi de Portugal : on dit que c'est une méprise de la Reine sa femme qui est jalouse et qui a cru faire tuer sa rivale. Quoiqu'il en soit, le roi de Portugal a déclaré sa femme régente pendant le temps que durera sa maladie. A l'égard de l'Espagne, cela fait horreur et pitié. Je ne sais où cela finira.

Vous pouvez dire à l'Impératrice-Reine que le Roi lui donnera bien volontiers le titre d'Apostolique¹. En lui demandant quel ambassadeur ou quel ministre lui serait plus agréable, vous aurez l'adresse de faire sentir qu'on

¹ La *Gazette* publie, à la date du 19 octobre (11 novembre, p. 561), la nouvelle que le pape a renouvelé par un bref ce titre en faveur de la reine de Hongrie.

ne doit pas regarder cette consultation comme un droit acquis pour l'avenir, mais comme une marque personnelle de l'amitié du Roi.

A madame de Pompadour.

Je me suis couché hier à onze heures précises, parce que ma calotte rouge ne m'a pas empêché d'avoir mal au foie toute la journée. Mon Éminence a beaucoup sué cette nuit. Elle avait grand besoin que le Roi eût la bonté de lui donner le temps de se remettre et de faire des remèdes suivis. Quoique la lettre que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire ne dise pas qu'elle me conserve ma place dans le conseil, je crois devoir le supposer, puisqu'elle ne dit pas le contraire. Votre paquet est arrivé à huit heures du matin. Je vous félicite du beau temps qu'il fait, et je vous souhaite, et à moi aussi, quelques bonnes nouvelles qui nous fassent passer tranquillement l'hiver.

Je vous avertis que la suspension de la commission pour la vérification des dettes de la marine fait un mauvais effet dans le public. Sans tout bouleverser, il serait bon d'en établir une dans chaque port pour présider aux marchés.

Ce 11 octobre.

Samedi (14 octobre).

Je dois vous parler franchement. Ainsi je vais répondre à une phrase de votre lettre d'hier.

Vous dites que je dois m'attendre à *la surprise générale, étant comblé des bontés du Roi*. Il semble par là qu'en remettant ma place de secrétaire d'État, j'encoure le blâme de l'ingratitude envers le Roi. Ce jugement pourra être celui de mes ennemis, mais non pas celui de l'Europe, ni du royaume.

On pensera en Europe deux choses, ou que ma démission est un commencement de disgrâce, ou un affaiblissement dans le système politique du Roi. La première opinion nuira à mon crédit et par conséquent aux affaires dont le Roi peut me charger à l'avenir; mais elle sera aisée à détruire. La seconde mérite plus d'attention, et elle exige pendant longtemps un grand concert entre M. de Choiseul et moi, sans quoi vous ne devez pas douter que plusieurs cours de l'Europe ne sauront à quoi s'en tenir.

Ni vous ni le Roi ne m'avez dit si je resterai dans le conseil; si j'y reste, il faut ôter l'idée que j'aie perdu la confiance de mon maître, sans quoi il vaudrait mieux que je me retirasse à Vic-sur-Aisne ou dans ma famille. J'ai la confiance du Parlement et déjà celle de la moitié du clergé. Je puis donc tenir le royaume en paix; mais si l'on veut me charger de cette besogne, il faut soutenir mon crédit et me mettre en état de vivre décentement à la cour.

En quittant les affaires étrangères, je quitte soixante mille livres de rente¹. J'ai remis ma place de conseiller d'État. Voici ce qui me restera : *Saint-Médard, qui rapporte trente mille livres net²; Trois-Fontaines, qui m'en rapporte cinquante net³, mais dont je ne toucherai les revenus que dans un an; la Charité, seize⁴. Le Roi sait que la portion congrue d'un cardinal est de cinquante mille écus de rente. Ainsi il s'en faudra de cinquante mille livres au moins que j'aie ce qui est nécessaire pour soutenir la dignité de mon état.*

¹ Les appointements du ministre à département en 1759 étaient de 128,604 livres, sur lesquelles il fallait déduire les intérêts des 400,000 livres de la charge.

² Même chiffre dans l'Almanach de 1758.

³ 45,000, d'après l'Almanach.

⁴ 12,000, d'après l'Almanach.

Une abbaye régulière, qui ne peut être possédée que par un moine ou par un cardinal, sans rien coûter au Roi, me donnera de quoi vivre selon mon état. En attendant, je dois deux cent mille francs à M. de Montmartel, et je vais lui en devoir trois cents, pour la dépense que va m'occasionner le camérier¹. On ne touche le revenu d'une abbaye qu'au bout de dix-huit mois : il n'y a pas longtemps que j'en ai, des abbayes. J'ai fait à la cour une dépense fort honorable, à ce que je crois ; j'ai meublé le Palais-Bourbon², Versailles, Fontainebleau³ et Compiègne. Vous savez que je n'ai que les bienfaits du Roi ; ainsi vous ne devez pas être étonnée de mes dettes, n'ayant pas eu le temps de jouir de mon revenu, et ayant été obligé à une grande dépense.

Au reste, vous savez que je ne quitte les affaires étrangères que parce que ma santé est fort dérangée et parce que je suis trop honnête homme et trop plein d'honneur pour me charger d'une partie que je ne pourrais plus soutenir. Je ne pourrais manquer à la longue aux engagements que j'ai contractés sans perdre le crédit du Roi et sans me déshonorer personnellement. Je n'ai pas le pouvoir d'arranger les finances, et je n'ai pas la force sur moi-même de manquer de parole sans mourir de douleur. M. de Choiseul, en entrant en place, peut prendre de nouveaux arrangements ; et

¹ Le Roi accorda à l'abbé Archinto, camérier de Sa Sainteté, une pension de 6,000 livres. (Lettre de Bernis à Saint-Florentin du 31 janvier 1750. Archives de la famille de Bernis à Nîmes.)

² Je n'ai rien trouvé aux Archives nationales (K 563 et suiv.) sur l'habitation de Bernis au Palais-Bourbon. Il semble avoir été autorisé à y laisser jusqu'en juin ses meubles et ses chevaux.

³ Il résulte d'une lettre écrite par le Cardinal à M. de Saint-Florentin (Vic-sur-Aisne) que Bernis dut mettre ses meubles de Fontainebleau dans l'appartement du ministre de la maison du Roi, M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, les ayant fait enlever, dès le mois de janvier, de l'ancien appartement de Bernis.

si quelqu'un peut mettre les affaires du royaume sur un meilleur pied, c'est lui, par son talent, par le zèle avec lequel je le seconderai, si cela lui convient. Au reste, il ne croit pas la paix si nécessaire que moi, et il est, par conséquent, plus en état de soutenir la continuation de la guerre. Voilà mes raisons. *Il faudrait vouloir me méconnaître tout exprès pour attribuer ma retraite à l'ingratitude.*

Les grâces dont le Roi m'a comblé ont presque toutes été déterminées par les circonstances et nécessaires au service. Après trois ans d'ambassade où j'avais réussi, on m'a donné trente mille livres de rente en abbayes. J'avais quarante ans, et j'étais destiné à l'ambassade d'Espagne. Cette grâce qui ne coûtait rien au Roi était de justice. Le Roi m'a fait entrer dans son conseil parce qu'il m'avait chargé de toutes les affaires de l'Europe, et que M. Rouillé m'en refusait la connaissance. Vous savez quelle peine vous avez eue pour y déterminer le Roi. Son service l'exigeait. Ce n'est pas ma faute si M. Rouillé était en apoplexie, et si, contre mon goût et mon inclination, il a fallu me charger d'un département. J'y ai ruiné ma santé, et y ai fait beaucoup de dettes indispensables. Le Roi m'a honoré de ses ordres après trois années d'ambassade, dix-huit mois de ministère, et après des traités qui ont changé la face de l'Europe. Nos fautes et nos malheurs n'ont pas empêché que tout ce que j'ai armé ne le soit encore, et que tout ce que j'ai rendu neutre ne conserve sa neutralité. MM. de Baschi¹, de Broglie² et

¹ François, des comtes de Baschi, comte de Baschi Saint-Estève, nommé ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Bavière en mai 1748, ambassadeur près le roi de Portugal en 1752, nommé chevalier des ordres du Roi le 1^{er} janvier 1756, reçu le 1^{er} janvier 1757, ambassadeur à Venise en février 1760, mort le 19 décembre 1777, dans sa soixante-dix-septième année

² Le 2 février 1757.

d'Aubeterre¹ avaient eu le cordon bleu; le Roi, sans me maltraiter, ou sans m'ôter la considération qui est nécessaire dans les grandes places, pouvait-il me refuser cette grâce? Il m'a donné l'abbaye de Trois-Fontaines pour m'empêcher de me ruiner. Je soutiens toute ma famille qui est pauvre, je ne demande rien qui soit à charge à l'État. A l'égard des abbayes, il vaut mieux les donner à ceux qui sont utiles qu'à ceux qui ne sont bons à rien. *Pour le chapeau*, vous savez que ni le Roi, ni vous, ni moi n'y avons songé. J'avais rendu service au feu Pape dans l'affaire de Venise. Il a voulu me marquer sa reconnaissance; le Roi a bien voulu y consentir. *Et c'est un chapeau de plus pour la France*. Je crois que je pourrai être plus utile dans un conclave que les cardinaux de Luynes² et de Gesvres³. Ainsi les grandes affaires dont j'ai été chargé ont rendu comme nécessaires les grâces dont le Roi m'a comblé. Je ne les ai point achetées par de vilaines choses. Ainsi je dois tout aux bontés du Roi, à votre amitié, et beaucoup aux circonstances. Il m'a paru nécessaire de vous en mettre le tableau sous les yeux, afin que vous ne perdiez pas de vue mon véritable état et ma véritable façon de penser. Je suis jaloux de votre estime autant que de votre amitié, et le moindre mot de votre part qui peut être à double sens m'inquiète, parce que je crois mériter que vous ayez bonne opinion de moi. Je me soucie beaucoup de celle des honnêtes gens et très-peu

¹ Même jour que M. de Broglie.

² Paul Albert de Luynes, né à Versailles le 5 janvier 1703, nommé évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en août 1753, cardinal (à la nomination du chevalier de Saint-Georges) le 5 avril 1756, commandeur du Saint-Esprit en 1758, mort le 22 janvier 1788.

³ Étienne-René Potier de Gesvres, né à Paris le 2 janvier 1697, évêque et comte de Beauvais, pair de France le 18 février 1728, cardinal en 1756, commandeur du Saint-Esprit en 1758, se démet de son évêché en 1772, et meurt à Paris en juillet 1774.

des jugemens hasardés de la cour et du public. J'aurai l'honneur de vous voir ce soir.

Au Roi ¹.

15 octobre.

J'ai exécuté les ordres de Votre Majesté mercredi dernier, et j'ai envoyé à Vienne, par un courrier, la copie de la lettre dont il vous a plu, Sire, de m'honorer le 9 de ce mois, afin que le duc de Choiseul fût en état de bien rendre votre esprit à la cour de Vienne.

Il est plus à désirer que jamais que cette cour sente la nécessité de rendre la paix à l'Europe. Son courage et sa haine contre le roi de Prusse l'aveuglent; elle ne sent pas assez que ses alliés s'épuisent et se dégoûtent, et que la France en particulier risque de perdre toutes ses colonies pour venger la querelle particulière de l'Impératrice. Je persiste à croire, Sire, *que le plus grand coup d'État serait de faire la paix cet hiver et d'y faire consentir nos alliés.* Où trouvera-t-on les hommes et l'argent nécessaires pour continuer la guerre? Au reste, Sire, le duc de Choiseul, qui a beaucoup d'esprit et qui connaît bien vos alliés, peut dès à présent donner un meilleur conseil que moi à Votre Majesté, et je m'en rapporterai volontiers à son sentiment *lorsqu'il connaîtra aussi bien que moi la situation de vos affaires.*

Je me borne aujourd'hui à représenter à Votre Majesté la nécessité de mettre en mouvement la marine, qui est un corps sans âme. *Sans tout culbuter, on peut rendre le mouvement à cette machine engourdie,* et j'ose dire que Votre Majesté n'a pas un seul moment à perdre.

Votre conseil vous a représenté qu'il était indispensable *d'arranger les anciennes dettes pour employer les fonds de*

¹ Ce mémoire est écrit à mi-marge.

la marine au payement des matelots et ouvriers et aux armements. Votre Majesté a nommé une commission qui est suspendue, parce que messieurs de la marine ne veulent pas de cette commission. Madame de Pompadour fera résider *M. Le Normand* quand Votre Majesté l'ordonnera. Il faut entourer *M. de Massiac* (qui est bon homme, mais sans idée ni imagination) de gens actifs et capables de projets susceptibles d'exécution.

Aucun de vos ministres ne vous proposera rien sur cet objet, *parce que personne ne veut se charger de l'événement.* Pour moi, Sire, qui peux me tromper plus que personne, je crois devoir vous dire ce que je pense pour le bien de votre service. J'en userai toujours de même, et sans cela je ne croirais pas avoir rempli mes devoirs.

Il faut arranger la marine *en conservant M. de Massiac, ou en le renvoyant.* Dans le dernier cas, il faut avoir tout prêt un excellent ministre de la marine et *ne pas s'y tromper.*

Les marins nomment par excellence *M. de Blénac*¹. Mais je ne le connais pas et ne saurais en répondre d'aucune façon.

Le public nomme dans la robe *M. Silhouette*². *Je lui crois du génie et peut-être tout ce qu'il faut pour rétablir cette administration.* Mais on l'a vu bien petit garçon : il déplaira aux officiers, et je n'ignore pas qu'il a des

¹ Le comte de Courbon-Blénac, garde de la marine en 1725, enseigne en 1732, lieutenant en 1736, capitaine en 1746, chef d'escadre en 1757, lieutenant général le 1^{er} octobre 1764, commandeur de Saint-Louis le 3 août 1766, mort en 1766.

² Étienne de Silhouette, né à Limoges le 25 juillet 1709, conseiller au parlement de Metz, conseiller au grand conseil le 30 avril 1745, secrétaire des commandements du duc d'Orléans (1746), son garde des sceaux (1748), son chancelier et son président de son conseil, commissaire pour le règlement des limites de l'Acadie en 1749, commissaire de la Compagnie des Indes en 1751, contrôleur général le 4 mars 1759, démis le 21 novembre, mort à Brie-sur-Marne le 20 janvier 1767.

ennemis qui ne parlent pas bien de son caractère. *J'ai demandé des faits qui fussent contre lui; j'avoue que personne ne m'en a cité.*

J'ai lu à Votre Majesté un mémoire de M. de Monclar¹ l'autre jour au conseil. *C'est un homme éclairé qui vous serait utile ici à plus d'une chose et un bon gentilhomme fait pour occuper une grande place. Il connaît, d'ailleurs, le corps de la marine ainsi que les bureaux. Je crois ce choix très-bon, sauf des inconvénients qui peuvent m'échapper.*

Vous avez, Sire, sous votre main M. Berrier. *Il est dans votre conseil; depuis deux mois il est occupé de tout ce qui regarde la marine; je lui donnerais la préférence sur tous les autres; mais je doute qu'il voulût se charger d'un pareil fardeau. Votre Majesté pourrait seule l'exiger, et je suis persuadé qu'il se rendrait non-seulement à vos ordres, mais même à vos désirs, s'il était persuadé que Votre Majesté mettrait en lui sa confiance.* M. Berrier choisirait dans les officiers de marine les plus intelligents ceux qu'il croirait pouvoir l'aider.

Dans le cas, au contraire, où, par la difficulté de trouver un successeur à M. de Massiac, et pour éviter les fréquents changements de ministre, M. de Massiac resterait en place, je propose à Votre Majesté avec confiance, pour travailler sous les ordres du ministre de la marine, le baron de Narbonne², qu'on mettrait à la tête des armements en le

¹ S'agit-il ici de Jean-Pierre-François de Ripert de Monclar, né le 1^{er} octobre 1711 à Arft, procureur général près le parlement de Provence le 19 décembre 1732, célèbre par sa faveur pour les protestants, sa haine contre les jésuites et sa lutte contre le Pape? En 1755, Luynes (XIV, 368) note un voyage de M. de Monclar à Versailles et s'étonne qu'il ait été présenté au Roi. Mais la marine?

² Je dois à mon ami, M. Pierre Margry, archiviste de la marine, les détails suivants sur Charles-Bernard-Martial, baron de Narbonne-Pelet Melguet. Il était né en 1720, garde de la marine le 5 mai 1738, enseigne le 1^{er} janvier 1746, lieutenant le 11 février 1756, cheva-

faisant capitaine de vaisseau. Cette grâce lui est due, car on a fait de ses cadets. C'est un homme du plus grand esprit et du plus grand courage. Le chevalier de Mirabeau serait excellent à la tête des classes¹, et je crois que M. de Bompar², qui a bon esprit et bonne tête, serait fort bien pour les colonies qu'il connaît et qu'il a administrées. On pourrait de tout cela faire un conseil pour le ministre actuel, auquel conseil on pourrait joindre Silhouette pour mettre en règle tout ce qui concerne les dépenses. Ces trois officiers mériteraient qu'on leur assignât des appointements pour les distinguer des simples commis et leur faire un état convenable à leur naissance et à leur profession.

Voilà, Sire, ce que je pense, sans autre intérêt que votre service.

Questionnez vos ministres sur le même objet, et décidez-vous promptement, car la chandelle brûle par tous les bouts.

lier de Saint-Louis en 1757. Il obtient le 23 février 1759 une pension de 4,000 livres, est nommé en décembre 1761 inspecteur du dépôt des cartes et plans de la marine et des affaires étrangères, est capitaine de frégate en 1764, capitaine de vaisseau en 1767, et meurt à la mer le 8 décembre 1775.

¹ Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar de Riqueti, chevalier, puis bailli de Mirabeau, né à Perthuis le 8 octobre 1717, reçu chevalier de Malte le 31 juillet 1720, entre dans le corps des galères en 1730, lieutenant de vaisseau en 1746, capitaine de vaisseau en 1751, gouverneur de la Guadeloupe en 1752, se retire à Malte en 1759 et y meurt général des galères. Voir sur lui *Mémoires de Mirabeau*, Paris, 1834, t. I, p. 198 et suiv. Sur son entrée au ministère, voir *Lettres écrites du donjon de Vincennes*, éd. Garnery, t. II, p. 317. On y trouve une anecdote sur une entrevue du chevalier avec madame de Pompadour à la date du 15 octobre. Honoré dit 1755. Ne faut-il pas lire 1758? Voir enfin *la Marquise de Rochefort et ses amis*, par M. de Loménie, p. 99.

² M. de Bompar, garde de la marine en 1713, enseigne en 1727, lieutenant le 25 mars 1738 (voir *Gazette de France*), capitaine le 1^{er} janvier 1746 (voir *Gazette de France*, 4 septembre 1745), chef d'escadre en avril 1757, et depuis 1750 gouverneur général des îles du Vent, commandeur de Saint-Louis en 1757, lieutenant général des armées navales le 1^{er} octobre 1764, grand-croix de Saint-Louis en 1770, commandant la marine au port de Toulon, mort le 23 février 1773.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 19 octobre 1758.

Vous voyez, monsieur le duc, par mes dépêches et par mes lettres, que le Roi voudrait pouvoir faire la paix sans rompre son alliance et sans perdre l'idée d'établir l'Infante. Il consulte sur cela son oœur, sans faire peut-être d'assez sérieuses réflexions sur l'état de son royaume. En général, le Roi ne voit point noir. Il a été accoutumé à se tirer du borbier sans s'y être donné beaucoup de peine; il croit qu'il en sera de même toujours. Mais les progrès du mal ont énérvé les forces intérieures de son État. Le désordre des finances occasionné par le désordre des parties prenantes a affaibli les reins de cette monarchie. L'autorité éparpillée partout n'est réunie nulle part. L'esprit de citoyen a disparu. On ne récompense plus personne qu'avec de l'argent. Le zèle n'existe plus. Il n'y a guère d'honneur ni de vrai courage. Je ne vois de moyen de conserver l'État que par la paix et l'économie. Par rapport au gouvernement intérieur, il est certain qu'il faut à madame de Pompadour un ami en qui elle prenne une entière confiance, et cet ami ne peut être que vous. Il n'est pas vraisemblable qu'on réussisse à mettre entre elle et vous les petites entraves qu'on a mises entre elle et moi. Nous ne sommes pas gouvernés, et nous ne pouvons l'être que par son influence. Ainsi voyez promptement ce que vous pouvez faire ou ne pas faire à Vienne, et venez ici mettre ce qui y manque, qui est l'unité de système et plus de décision. Nous vivons comme des enfants. Nous secouons les oreilles quand il fait mauvais temps, et nous rions au premier rayon du soleil. Le moindre petit avantage nous regrimpe, et nous ne calculons pas l'état affreux

où de nouveaux désastres pourraient nous jeter. Il y a deux mois que je presse inutilement pour faire finir l'engourdissement de la marine. On les a perdus, ces deux mois, en dissertations. On a donné les plus beaux mémoires, sans exécuter un mot de ce qu'ils contenaient. Je vous le répète, vous seul pouvez, en conduisant madame de Pompadour, conduire le Roi. C'est pour cette raison que je crois votre prompt retour indispensable. Si vous pouvez déterminer à la paix, vous rendrez un grand service à l'État et vous vous éviterez à vous-même bien des embarras. Si vous ne pouvez y réussir, tâchez, du moins, de simplifier le système et d'en diminuer le fardeau. J'ai prié le Roi de prévenir M. le Dauphin. Il faudra que dans quelques jours je prévienne M. de Starhemberg, car M. de Kaunitz lui mandera la chose dès que vous lui en aurez fait confidence. Je crois nécessaire *de bien établir dans l'Europe notre union et notre concert*, de peur que les cours ne prennent de l'ombrage. Il est certain que je ne pourrais plus soutenir le travail journalier que je fais, avec les peines d'esprit et les inquiétudes que me donne notre manque de gouvernement. Ainsi, si ce n'avait pas été vous, ç'aurait été un autre. Car, au fait, il faut être maître de la partie qu'on gouverne, ou la planter là. Je suis parvenu à la plus grande fortune par la force et le bonheur des circonstances. Rien n'est si vif dans mon cœur que le désir de marquer ma reconnaissance au Roi. Mais un sentiment au-dessus de tout autre me ferait renoncer à toutes les dignités du monde plutôt que de compromettre mon honneur. Je vois que je ne suis pas le maître de gouverner les choses de façon à maintenir mon crédit et ma réputation ; rien dans le monde ne me ferait conserver un gouvernail qui vacille dans ma main. Il n'est pas, d'ailleurs, dans mon caractère de lutter contre l'in-

trigue. Je ne tiens point à la cour par ambition ; ainsi rien ne sera si aisé que de m'en écarter ; je n'aurai pas même besoin qu'on me le dise ; la vie privée me convient plus que toute autre. *Ou faire de grandes choses, ou planter mes choux.* Voilà ma devise, je n'en prendrai point d'autre. L'affaire de M. de Soubise m'a fait grand plaisir¹ ; c'est une déroute plutôt qu'une défaite. Nous avons fait quatorze cents prisonniers, vingt-deux pièces de canon de batterie ; cela est bien joli. Il y a longtemps que nous ne sommes plus accoutumés aux triomphes. Adieu, monsieur le duc ; je vous suis attaché pour la vie.

A Madame de Pompadour.

Le 26 octobre.

Comme le courrier pour Vienne ne partira que dimanche, je n'ai point envoyé hier le projet de réponse du Roi à l'Impératrice. Vous le trouverez ci-joint.

On a eu de Bruxelles la communication d'une lettre d'un officier hanovrien qui est venu rendre compte au prince Ferdinand de la bataille de M. de Soubise². Il avoue qu'ils ont perdu six mille hommes. On nous trouve bien modestes à Bruxelles dans nos relations. J'ai répandu ce fait aujourd'hui à dîner.

Voici une belle chose : M. de Massiac est venu ce matin chez moi. J'avais parlé, en conséquence de l'arrangement, à MM. de Narbonne et de Mirabeau. M. Berrier avait parlé au premier, qu'il connaît. Heureusement je leur avais demandé le secret, et en attendant je les avais fait travailler à

¹ La nouvelle de la bataille de Lutzelberg avait été apportée le 18 par le marquis de Conflans. La victoire était du 10.

² Bataille de Lutzelberg. La *Gazette* dit (p. 540) : « La perte des ennemis monte à trois ou quatre mille hommes tués ou blessés, et on leur a fait huit cents prisonniers. »

un plan d'opération concerté avec M. de Beauval¹, que j'avais envoyé à Bordeaux pour s'arranger avec Gradis².

L'arrangement avec cet honnête juif était fait. M. de Massiac est donc venu chez moi. Il m'a beaucoup surpris, quand je lui ai parlé de ces messieurs, en me disant qu'il n'avait besoin de personne; que ces messieurs lui étaient inutiles; qu'ils avaient de l'esprit, mais que M. de Mirabeau avait des idées qui n'iraient pas au bien de la chose; qu'il faisait grand cas de M. de Narbonne; qu'il était juste de le faire capitaine de vaisseau, puisqu'on avait fait de ses cadets; que c'était un homme de grande naissance et de mérite, mais qu'il ne voyait pas à quoi ils lui seraient bons ni l'un ni l'autre; qu'ils étaient trop jeunes, et que la préférence qu'on leur donnerait révolterait les anciens officiers et allumerait la plume; qu'en un mot, il était en état de faire la besogne, et que ce n'était que par complaisance qu'il avait adopté M. Le Normand, lequel ne pouvait lui être utile que pour la comptabilité; mais qu'étant débarrassé des anciennes dettes, il conduirait la marine sans secours étrangers. *J'ai été confondu, et n'ai point insisté.* J'informe de tout ceci M. le maréchal de Belle-Isle avec qui je dois dîner demain à Versailles avec M. de Massiac. Vous croyez bien que je ne me mêlerai plus de cette affaire, et que dès que M. de Massiac ne veut pas être secouru, *je n'insisterai pas pour qu'il le soit par mes*

¹ M. de Beauval avait été chargé à Londres, en 1755, par M. Rouillé, d'une sorte de négociation avec Fox. Cette négociation échoua à la suite de la réquisition sur les vaisseaux. Il fut nommé par Bernis ministre près du duc de Deux-Ponts et envoyé en mission à Bordeaux. Sous Choiseul, tout en continuant à être titulaire du poste de Deux-Ponts, il fut employé à des courses dans les ports, puis à des voyages dans les colonies. Il se retira, en 1775, avec une pension de 6,000 livres, et mourut en 1779. Il avait épousé Anne-Renée du Vivier.

² Michel Gradis, juif, armateur de Bordeaux, armait des vaisseaux pour la course et était en 1759 en rapport à ce sujet avec Lapérouse. (Renseignements donnés par M. P. Margry.)

parents. Cette raison seule suffit pour que je cesse de parler sur cet article. Cette intrigue ne serait pas difficile à démêler; et plus je vois que j'en suis l'objet, plus il me convient de me taire; mais les affaires du Roi périront en attendant; voilà ce qui m'afflige. Je ne demande donc plus qu'une seule chose : c'est qu'on rende justice à M. de Narbonne en le nommant capitaine de vaisseau.

J'ai vu aussi M. Silhouette. Il m'avait envoyé un mémoire de réflexions touchant la commission; je lui en ai expliqué l'objet, et il s'est rendu à mes bonnes raisons.

J'ai vu M. de la Borde. J'étais déjà averti que Montmartel était fraîchement avec lui et ne cherchait pas à l'établir. La Borde ne veut pas s'embarquer sans être assuré que Montmartel ne le détruira pas en dessous; Montmartel craint peut-être que M. Boullongne ne veuille élever la Borde à son détriment. Bien des gens cherchent à fortifier ce soupçon. En un mot, il y a du froid avec le contrôleur général; mais comme le service peut en souffrir, il faut que ce froid cesse, et M. Boullongne y parviendra en s'expliquant nettement et amicalement avec M. de Montmartel. Tout n'est qu'intrigue et cabale : on cherche à dégoûter tout le monde. C'est l'idée de la faiblesse du gouvernement qui produit tous ces maux.

L'Impératrice avait dit à M. de Stainville que M. de Starhemberg avait écrit que je lui avais déclaré que le Roi voulait absolument la paix et que nos armées n'agiraient pas l'année prochaine. J'ai répondu sur-le-champ à M. de Choiseul sur un article si intéressant, et je lirai ma dépêche au conseil samedi. M. de Starhemberg s'est expliqué avec moi. Il m'a apporté la minute de sa dépêche, où il rend un compte fort exact de ma conversation avec lui, dans laquelle il n'y a pas un mot de ce que l'Impératrice suppose que j'ai dit à son ambassadeur. L'Impératrice est

vive, et le mot de paix, de quelque manière qu'il soit prononcé, aigrit cette princesse.

J'ai profité de cette explication pour confier à M. de Starhemberg le secret de mon successeur. Il peut en être informé d'un moment à l'autre par M. de Kaunitz. *M. de Starhemberg craint fort que je ne me retire tout à fait*, et j'ai eu bien de la peine à lui faire entendre que M. de Choiseul agirait de concert avec moi, et qu'il n'y aurait entre nous ni défiance ni jalousie. Il a fini par en être persuadé; du moins, il me l'a paru.

J'attends avec impatience des nouvelles de notre armée; ce qui me fait le plus de peine, c'est que je ne vois nulle consistance dans la marine, ni aucun arrangement solide dans la finance.

Au reste, en disant toujours la vérité au Roi et à vous, je me garderai bien dorénavant de me mêler de rien. Ma calotte rouge ferait peur à bien des gens, et ce n'est assurément pas mon intention, ni mon projet.

Montmartel est venu travailler avec moi sur les subsides, qui sont fort arriérés. Cependant il me traite mieux à cet égard que par le passé. Dieu nous donne les moyens de soutenir cette besogne. J'attends M. de Choiseul avec impatience. On parle déjà de son retour à Paris; mais on ne dit pas encore pourquoi. Il serait nécessaire que M. le Dauphin en fût informé.

Vous êtes ma commère, et j'ajoute ce titre à bien d'autres que vous avez et que vous conserverez à jamais sur mon cœur et sur ma sincère reconnaissance.

Votre Excellence voudra bien dire au Roi que, malgré quelques petits orages, l'assemblée du clergé va bien. Le cardinal de Tavannes remettra à Sa Majesté des mémoires, et Sa Majesté voudra bien lui dire qu'elle y fera réponse après les avoir examinés sérieusement.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 29 octobre 1758.

Vous croyez bien, monsieur le duc, que nous attendons de vos nouvelles avec impatience. J'ai instruit M. de Starhemberg de ma retraite des affaires étrangères. Il est fort aise que vous soyez mon successeur, mais il craint que le changement n'en occasionne dans les affaires générales, ou du moins ne le fasse craindre. Je l'ai rassuré sur la conformité de nos principes et plus encore sur notre amitié qui en sera la base. M. le Dauphin a été fort étonné de ma retraite, et madame de Pompadour me disait l'autre jour que la surprise serait générale, *me voyant comblé des bontés du Roi*. Ce serait me bien mal juger que d'attribuer à l'ingratitude la cessation de mon travail dans cette place. Je vois visiblement que je ne puis pas obtenir ce qu'il faudrait pour la bien faire, et je crois qu'il n'y a que vous en France qui puissiez en avoir les moyens. Voilà le motif déterminant ; celui de ma santé n'est qu'en seconde ligne ; j'aurais bien su sacrifier ma vie à l'État, mais je ne puis lui sacrifier ma réputation. Nos engagements sont trop forts, monsieur le duc, et notre administration est trop mauvaise. Comment voulez-vous trouver quatre cents millions pour l'année prochaine ? C'est à quoi se montera la dépense générale. Sans commerce et sans récolte, cela est bien difficile, pour ne pas dire impossible. Le Roi courrait risque de soulever son royaume. S'il abandonnait sa marine, il perdrait toute sa puissance et toute son influence. Voilà pourquoi, depuis un an, vous me voyez acharné à la paix. C'est parce que je ne vois pas de moyens de soutenir les engagements de la guerre présente. Ainsi mettez-vous à votre aise à Vienne ; *surtout*

faites en sorte que le Roi ne reste pas dans la dépendance servile de ses alliés. Cet état serait le pire de tous. Au reste, en me voyant retiré dans le conseil, on ne manquera pas de dire que je suis disgracié, à moins que le Roi ne me donne un travail. Il y a des gens qui imaginent qu'on devrait me donner les sceaux, que le Roi ne peut pas garder éternellement¹, afin de me conserver le crédit dans les parlements, ce qui assurera celui que je commence à avoir avec le clergé. Retournez cette idée dans dans votre tête. Je n'en ai parlé à personne parce que je ne l'ai pas conçue. Il y a des exemples de cardinaux gardes des sceaux²; de plus, j'aurai en quittant ma place quatre-vingt mille livres de rente de moins, et cent mille écus de dettes de plus. Je dois encore mon établissement, et ma calotte me coûtera cent mille livres, tant à Rome qu'à la cour, et pour le camérier qui est fort cher. Voilà ma situation. Si l'idée qu'on m'a donnée vous convient, je vous laisse le maître de la proposer. Il est certain que je ne sais ce qu'il faut faire pour moi en en retirant, mais il faut faire quelque chose, si l'on ne veut pas me rendre nul. A l'égard des pensions à la charge du Roi, je n'en veux point, et je serais bien fâché qu'on y songeât. Mandez-moi de quelle manière vous désirez que j'écrive dans les cours étrangères pour les prévenir de ma retraite et de votre arrivée³.

M. Le Normand, qui n'était qu'un mauvais commis plein de hauteur et sans vues, s'en est allé. M. de Massiac,

¹ Depuis la démission de M. de Machault (1^{er} février 1757), le Roi tenait le sceau en personne aux jours qu'il indiquait. Cet état de choses dura jusqu'au 13 octobre 1761, où M. Berryer fut nommé garde des sceaux.

² *Bertrandi*, pour qui la charge fut créée en 1551; Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme en 1559, et d'autres.

³ Voir cette lettre à l'Appendice. J'y ai joint la lettre par laquelle M. Rouillé annonce sa retraite.

qui n'est qu'une bûche, ne veut pas se laisser conduire par des gens de génie et de mérite. Tout ce département, qui devrait être dans la plus grande activité aujourd'hui, est dans la plus grande langueur. On tournera autour du pot tant qu'on voudra, il n'y a point ici de gouvernement, et il en faut un. Ce doit être votre ouvrage comme ç'aurait pû être le mien, si le diable ne s'en était pas mêlé, et si j'avais su mettre plus d'art dans ma manière de dire la vérité. Ce qui me fait grand plaisir dans le nouvel arrangement, c'est que les affaires seront en bonnes mains, et que je ne risquerai pas de choquer une amie que j'aime et de paraître lui manquer, quand je ne voulais que son bonheur, qui est devenu aujourd'hui dépendant des affaires. J'attends donc de vos nouvelles avec la plus vive impatience. Voilà la lettre du Roi à l'Impératrice, sa réponse au maréchal Daun et la mienne ¹.

A Madame la marquise de Pompadour.

Ce 30 octobre ².

J'ai l'honneur de vous envoyer, Madame, un petit mémoire que vous voudrez bien remettre au Roi après votre souper, pour que je sois promptement informé de ses intentions. J'avais dit à M. de Starhemberg que je travaille-

¹ Voir à l'Appendice cette lettre, dont la minute est toute de la main de Bernis.

² On sait de longue date que les *Lettres de madame la marquise de Pompadour depuis 1753 jusqu'à 1762*, Londres, G. Owen et Cadell, 1772, 4 vol. in-12, sont absolument apocryphes. Mieux que personne, j'ai lieu de croire qu'elles ont été composées par M. de Barbé-Marbois. Je dois indiquer néanmoins au lecteur le rapprochement à établir entre cette lettre du 30 octobre et une lettre de la même date qui se trouve dans le recueil de Londres (lettre xxvi, t. IV, p. 121, correspondant à la lettre xviii, t. I, p. 175). Une note de la page 8 du tome IV que je retrouve fait allusion à une soi-disant *Lettre pastorale* adressée à la marquise par Bernis au moment de son départ pour Venise. C'est sans doute une des pièces obscènes qu'il se plaint dans ses Mémoires qu'on lui ait attribuées.

rais, étant dans le conseil, de concert avec M. le duc de Choiseul, et dans la plus parfaite union. Vous savez que c'était la première des conditions que M. de Choiseul avait pris la liberté de proposer au Roi; j'ajoute même, pour le bien de la chose, que, s'il en était autrement, il pourrait y avoir des inconvénients fâcheux pour les affaires politiques; mais comme vous ne m'avez point fait de réponse sur cet article à deux lettres où je vous en ai parlé, et que le soir vous m'avez dit que vous n'en saviez rien, il est temps de s'éclaircir, puisque l'ambassadeur de l'Empereur est déjà instruit par sa cour et que le public le sera bientôt : je viendrai recevoir la réponse après votre souper.

Au Roi.

Votre Majesté, en m'annonçant par la lettre dont elle m'a honoré, le 9 de ce mois, la permission qu'elle me donne de remettre au duc de Choiseul le département des affaires étrangères, que le dérangement de ma santé et les autres considérations contenues dans mon mémoire rendaient trop pesant pour moi, ne m'a point dit si elle me conservait une place dans ses conseils, ou si son intention était que je me retirasse tout à fait. Il est nécessaire que je sois informé de sa volonté à cet égard, pour diriger mon langage avec les ministres étrangers et les cours de l'Europe avec lesquelles j'ai des négociations commencées. Je n'aurais jamais demandé à quitter le département qui m'était confié, si j'avais pu espérer d'en remplir les engagements; mais Votre Majesté doit aujourd'hui vingt et un millions d'arrérages de subsides, et le défaut d'argent m'obligera de manquer à ma parole toutes les semaines.

Si je reste dans son conseil et que je travaille de concert avec M. le duc de Choiseul (ainsi qu'il l'a demandé

qui n'est qu'une bûche, ne veut pas se laisser conduire par des gens de génie et de mérite. Tout ce département, qui devrait être dans la plus grande activité aujourd'hui, est dans la plus grande langueur. On tournera autour du pot tant qu'on voudra, il n'y a point ici de gouvernement, et il en faut un. Ce doit être votre ouvrage comme ç'aurait pû être le mien, si le diable ne s'en était pas mêlé, et si j'avais su mettre plus d'art dans ma manière de dire la vérité. Ce qui me fait grand plaisir dans le nouvel arrangement, c'est que les affaires seront en bonnes mains, et que je ne risquerai pas de choquer une amie que j'aime et de paraître lui manquer, quand je ne voulais que son bonheur, qui est devenu aujourd'hui dépendant des affaires. J'attends donc de vos nouvelles avec la plus vive impatience. Voilà la lettre du Roi à l'Impératrice, sa réponse au maréchal Daun et la mienne ¹.

A Madame la marquise de Pompadour.

Ce 30 octobre ².

l'honneur de vous envoyer, Madame, un petit mé-
que vous voudrez bien remettre au Roi après votre
pour que je sois promptement informé de ses in-
s. J'avais dit à M. de Starhemberg que je travaille-

à l'Appendice cette lettre, dont la minute est toute de la main de

sait de longue date que les *Lettres de madame la marquise de*
our depuis 1733 jusqu'à 1762, Londres, G. Owen et Cadell, 1772,
1-12, sont absolument apocryphes. Mieux que personne, j'ai lieu
re qu'elles ont été composées par M. de Barbé-Marbois. Je dois
néanmoins au lecteur le rapprochement à établir entre cette lettre
octobre et une lettre de la même date qui se trouve dans le recueil
lres (lettre xxvi, t. IV, p. 121, correspondant à la lettre XLVIII,
173). Une note de la page 8 du tome IV que je retrouve fait allu-
une soi-disant *Lettre pastorale* adressée à la marquise par Bernis au
nt de son départ pour Venise. C'est sans doute une des pièces ob-
qu'il se plaint dans ses Mémoires qu'on lui ait attribuées.

parlementaires, il faut soutenir mon crédit. *Je désirerais donc que le jour où je remettrai ma place, le Roi eût la bonté de m'accorder les grandes entrées comme au maréchal de Belle-Isle*¹. Cette grâce est pour moi la plus précieuse de toutes, puisqu'elle m'approche de mon maître.

J'espère que le Roi voudra bien me conserver mon logement au Palais-Bourbon. J'y ai dépensé deux cent mille francs pour le meubler.

Mon Éminence, en cette qualité, a besoin d'un logement honnête à Versailles². Les ministres étrangers viendront dîner quelquefois chez moi, et le clergé aussi ; il faut que j'aie une table.

En remettant les affaires étrangères et ma place de conseiller d'État, *j'aurai cent treize mille livres de rente de moins*. Je n'ai commencé à jouir de l'abbaye de Saint-Médard que cette année, et je ne toucherai rien de celle de Trois-Fontaines que le mois de juin prochain. En attendant, la visite de M. le Camérier et les autres frais du chapeau me coûteront au moins cent mille francs. *J'espère que le Roi me donnera une abbaye quand il en vaquera une honnête*; je souhaite que ce soit une abbaye régulière, qui ne peut être possédée que par un cardinal ou un moine; moyennant quoi je n'irai sur les brisées de personne.

¹ Les entrées chez le Roi sont les familières, les grandes entrées, les premières entrées et les entrées de la chambre. Les entrées familières sont quand le Roi est éveillé et qu'il est encore dans son lit. Les grandes entrées, qui sont celles des premiers gentilshommes de la chambre, sont lorsque le Roi vient de se lever. Les premières entrées sont lorsqu'il est levé et qu'il a sa robe de chambre. L'entrée de la chambre est lorsque le Roi est dans son fauteuil vis-à-vis de sa toilette. (LUVÈS, t. 1, p. 262.)

² On sait (LUVÈS, à la date du 26 juin 1757) que les ministres avaient un logement à Versailles en qualité de ministre. Bernis avait pris l'appartement de M. Rouillé lorsqu'il lui avait succédé aux affaires étrangères, et à ce moment l'évêque de Digne avait repris celui que Bernis avait antérieurement obtenu et qui avait été celui du maréchal de Belle-Isle.

Le Roi voudra bien que les dettes que j'ai faites pour son service soient payées. Je m'arrangerai sur cela avec M. le contrôleur général et M. de Montmartel. *Je n'ai point demandé de gratification pendant que j'ai été en place. L'univers sait que j'y ai bien vécu.* M. Rouillé, en passant de la Marine aux Affaires Étrangères, eut *deux cent mille francs.*

Voilà, Madame, mon état et mes vœux pour mon arrangement. Je dois vous en instruire par confiance, et vous prier par amitié de disposer le Roi en ma faveur sur des objets justes et raisonnables.

Voici les arrangements de la Marine.

Le baron de Narbonne aura la direction des armements et sera capitaine de vaisseau ; le chevalier de Mirabeau, celle des classes ; et si M. de Bompar peut être remplacé par un autre pour commander l'escadre, il sera directeur des colonies.

M. Berrier assemble tous ces messieurs avec le maréchal de Conflans¹, dimanche, pour avoir leur avis.

A Monsieur le duc de Choiseul,

Ce 3 novembre.

Je reçus hier votre courrier, dont le *grand Collet*² vous *contera l'aventure* fantastique. Je ne perds pas un moment pour vous envoyer vos lettres de rappel. J'ai fait confiance entière au comte de Starhemberg. Je vous

¹ Hubert de Brienne, comte de Conflans, maréchal et vice-amiral de France, né vers 1690, chevalier du Mont-Carmel en 1705, capitaine de vaisseau en 1734, gouverneur de Saint-Domingue en 1747, chef d'escadre le 1^{er} avril 1748, lieutenant général des armées navales le 1^{er} septembre 1752, vice-amiral le 14 novembre 1756, maréchal de France le 18 mars 1758, battu le 30 novembre 1759 à la hauteur de Belle-Isle, mort le 27 janvier 1777.

² Collet est le courrier qui apporta la dépêche de M. de Choiseul en date de Vienne le 23 octobre et qui repartit de Paris le 3 novembre.

annonce à lui et autres ministres comme un ami intime et solide avec qui le concert sera tout naturellement établi. Je tiens le même langage dans toutes les cours. Cela est nécessaire dans les premiers temps. Au reste, je ne me mêlerai de vos affaires qu'autant et si peu que vous le voudrez, soyez-en bien sûr. 1° J'ai confiance dans votre direction, et vous n'avez pas besoin de conseil; 2° mon caractère me porte tout naturellement à vivre tranquille. Le vôtre s'affecte moins, et vous êtes plus heureux que moi et plus propre à résister aux grands orages. Dieu vous maintienne en joie et en santé, vous en aurez besoin. Le seul roi de Prusse, en faisant la paix, peut nous la procurer avec l'Angleterre, et je vous annonce que, sans un miracle éclatant, le Canada va tomber. *Il sépare toutes nos colonies. Vous ferez un chef-d'œuvre si vous soutenez la guerre un an sans perdre nos colonies.* M. Berryer est ministre de la marine. Il va s'aider d'officiers très-intelligents et courageux. Mais il est difficile de réparer ce que cinq ou six ministères ont gâté. *Je crois la paix aussi nécessaire à la cause commune qu'à nous*, parce que si l'Impératrice perdait une grande bataille, tout serait à bas à la fois. Or, quand on dépend d'un seul événement possible, on est bien mal; au reste, personne n'est et ne doit être plus attaché que moi à l'alliance; mais mon esprit ne se repose point sur le futur contingent; il lui faut des assurances, au moins morales, pour se tranquilliser. L'univers entier ne m'empêcherait pas, en matière d'État, de dire mon sentiment, au hasard même de déplaire. Je suis bien aise que Leurs Majestés Impériales me rendent justice. Je les traiterai toujours comme mon maître, à qui je ne déguiserai jamais la vérité. Vous croyez bien que déjà l'on me souffle que vous ne serez uni avec moi que quinze jours. Cela ne me fait

aucune impression. Je crois que vous êtes mon ami, je suis le vôtre; tout est dit.

Je ne vous laisserai chez moi que les grosses choses, parce que j'ai besoin de meubler mon appartement à Versailles. A l'égard de mes deux secrétaires, ils ne vous embarrasseront pas; j'ai fait leur arrangement, jusqu'à ce que je puisse les placer. Je vous réponds de l'abbé de La Ville. Bussy ne se porte pas bien, il voulait s'en aller; je l'en ai empêché; il vous est nécessaire jusqu'à la paix. Tercier travaille vite; il faut revoir son travail; mais il est docile; en général, cela est bien monté et fort tranquille. Ma maxime a été de répondre au Roi et de me faire répondre des bureaux par les chefs. Moyennant cela, je les ai laissés les maîtres de leurs subalternes. Je crois cette méthode bonne. Au reste, vous avez raison de vous moquer des cris publics et de vous y attendre. J'ai réfléchi sur l'idée des sceaux que je vous ai communiquée; cela ne vaut rien, et je n'en veux pas; il me faut une bonne abbaye en Flandre. Si le Roi veut que je mène son clergé, il me faudrait la feuille des bénéfices; l'évêque d'Orléans n'a ni aura de considération; mais sur cela je ne suis point pressé¹. L'intérêt de l'État en doit décider. *Ma convenance est d'être un cardinal très-tranquille.* Il faut donner à Monteil le titre d'ambassadeur; cela est nécessaire en Pologne. Le Roi en a senti la nécessité. Il aura ses lettres pour cela et n'en fera usage que lorsqu'il aura fait son établissement d'une manière convenable. *C'est un bon sujet.* L'évêque de Laon² mérite le cordon bleu ecclésiastique; il a besoin d'être aidé par une abbaye. Voilà tous mes arrangements. Je vous attends avec impa-

¹ Voir l'Introduction.

² Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque duc de Laon, ambassadeur à Rome, puis cardinal. Il eut le cordon bleu le 2 mai 1762.

tience et vous promets pour toujours l'amitié la plus vraie et l'attachement le plus immuable.

Votre arrangement pour Montazet est fort bon. La semaine prochaine, M. de Starhemberg aura le quartier d'octobre.

C'est ainsi qu'en partant je *lui* fais mes adieux.

A Madame de Pompadour.

Paris, ce 8 novembre 1758.

Je vous prie, Madame, de dire au Roi que le roi de Prusse se retire en Silésie et que le maréchal Daun le suit. Une lettre de M. de Choiseul du 28 me l'annonce. Le siège d'Olmütz, qui n'était qu'un simulacre, va être levé. Nous verrons quelle suite auront ces événements.

Parmi toutes les versions impertinentes qui ont agité Paris à mon sujet, la plus générale, et celle qui avait fait le plus d'impression sur le clergé, sur le Parlement et sur les ministres étrangers, c'était que j'étais ou allais être disgracié, et qu'on m'avait fait perdre la confiance du Roi. J'avais prévu et je vous avais mandé que ce serait le point auquel les cours étrangères et les corps du royaume s'arrêteraient. J'ai réussi à détruire cette impression. J'ai annoncé aux ministres étrangers, de la part du Roi, que le concert le plus intime régnerait entre M. de Choiseul et moi, que lui-même l'exigeait et le désirait. Cela a rassuré les têtes politiques en grande partie. J'ai rassuré le parlement et le clergé en leur disant que le Roi voulait que je continuasse à traiter les affaires délicates avec M. de Saint-Florentin, M. le cardinal de Tavannes et M. l'évêque d'Orléans. J'ai calmé Montmartel et l'ai disposé à un arrangement qui mettra M. de Choiseul à son aise. En un mot, j'ai dissipé les nuages. Au reste, Madame, la vérité et

l'honnêteté font la base de mes sentiments et de ma conduite. Il est tout simple que ces principes m'aient attiré la confiance. *Mes ennemis, les vôtres, ceux de l'État, me feront un crime de me l'être attirée.* Je n'en ferai usage que pour le service du Roi. *Je crois fermement que M. de Choiseul uni avec moi fera le bien du royaume. Cette union est nécessaire parce qu'il a des ennemis et que la confiance ne s'établit que peu à peu. J'ai déclaré aux évêques, aux ministres étrangers et à tout le monde mon attachement pour vous et ma reconnaissance. Écartez les rapports et les mauvaises confidences qui tendent à nous désunir. Je vous suis attaché pour la vie. Votre bonheur dépend de celui de l'État. Le Roi a confiance en vous. Ayez confiance dans vos anciens amis, ministres du Roi; ne la laissez point altérer par les noirceurs qu'on veut leur faire, et tout ira bien.*

L'évêque d'Orléans, qui est chez moi, m'apprend la mort de l'évêque de Luçon¹; apprenez cet événement heureux au Roi.

Je vous prie de m'obtenir l'appartement du maréchal de Noailles². *Un cardinal ministre chez qui le comité se tient doit être logé convenablement.* J'en ai écrit au comte de Noailles. Je vous avais parlé des premières entrées qui furent données à M. d'Argenson au renvoi de son frère. *Ma vue a été de faire tomber le propos de disgrâce, et je crois cela important.* Au reste, il ne faut pas gêner notre maître.

¹ Samuel-Guillaume de Verthamon de Chavagnac, évêque de Luçon depuis juillet 1737, mort à Luçon le 1^{er} novembre 1758, à l'âge de soixante-cinq ans. Voir sur cet évêque janséniste et sur ses querelles avec son chapitre les *Nouvelles ecclésiastiques*, *passim*, depuis 1744.

² Au moment où le maréchal s'était retiré, en avril 1756, le Roi lui avait conservé son appartement. Il semble évident que le comte d'Ayen, en demandant la survivance de la charge de capitaine des gardes dont son père, le duc d'Ayen, allait devenir titulaire le 23 décembre 1758, avait fait entrevoir qu'il céderait l'appartement.

Quoi qu'on dise, Madame, je vous aime et vous suis dévoué pour la vie.

Ce 9 novembre 1758.

Je suis très-aise que vous n'ayez jamais douté de mon cœur. Il n'est que trop bon, car il me tue. Je ne vois à Paris que deux seules femmes de mon ancienne connaissance; l'une est madame de Chabannes ¹, qui a de l'esprit et qui m'a bien juré qu'elle n'avait jamais tenu un propos qui pût faire tort à mes sentiments pour vous; je le crois, parce qu'elle a de l'amitié pour moi et de l'esprit. Pour madame de Forcalquier ², je ne la vois qu'au milieu de cinq ou six ministres étrangers. Je lui ai recommandé la même chose. Mais il y a tout plein de gens de mon ancienne connaissance qui croient se faire honneur en se donnant pour être de mes amis. Pour ceux-là, je ne répondrais pas de leurs propos et je ne saurais en répondre. En général, beaucoup de gens ont cru faire un chef-d'œuvre que de nous brouiller. Le maréchal de Belle-Isle vint me dire hier qu'on me faisait dire « *que je me retirais parce que je voulais faire la paix et que vous ne le vouliez pas* ». Je pris le parti de parler tout de suite au comité, très-haut, *sur cette impertinence*. Je n'ai jamais parlé de ce qui a rapport à la paix qu'au conseil et aux ministres en discutant les affaires et notre situation. Je n'accuse personne, parce que je ne veux pas augmenter le chaos; mais il me suffit de vous dire que tous les gens

¹ Je crois, mais sans certitude, qu'il s'agit ici de Charlotte-Joséphine de Gironde, fille d'André, comte de Buron, mariée le 13 mars 1750 à Antoine de Chabannes, marquis de Curton.

² Marie-Françoise-Renée de Carboñnel de Canisy, belle-sœur du marquis de Brancas, titrée comtesse douairière de Forcalquier, avait été mariée 1^o au marquis d'Antin, mort le 24 avril 1741; 2^o à Louis-Bufile de Brancas, appelé le comte de Forcalquier, grand d'Espagne, lieutenant général au gouvernement de Provence, mort le 3 février 1753. Voir la *Comtesse de Rochefort et ses amis*, par M. DE LOMÉNIE.

qui veulent qu'on les croie honnêtes ne le sont pas. J'espère que la fermeté et la clarté avec lesquelles je m'expliquerai déconcerteront les petites finesses et trahisons de certaines gens. Pour M. de Choiseul, il est nécessaire que vous détrompiez le maréchal de Belle-Isle; on est venu lui en dire tant de mal qu'il ne sait qu'en penser. Imaginez-vous ce que c'est que cet horrible pays? On a mandé peut-être deux cents fois au duc de Choiseul que je le vilipendais et que je cherchais à le perdre. Vous savez quelles ont été ma conduite et mon opinion sur son compte; le grand point est que nous sommes unis, lui et moi, pour le bien du Roi, et pour lui donner le temps d'acquérir la confiance des ministres étrangers et des cours. Aussi ai-je cru nécessaire d'établir tout au plus fort notre concert et notre union.

J'espère que le mémoire de l'archevêque de Paris ne paraîtra pas. L'escadre anglaise est partie. Il est certain qu'elle doit attaquer la Martinique ou la Guadeloupe ¹.

Notre comité d'hier fut bien triste. Il faudra trouver deux cent quarante millions d'extraordinaire. Cela est impossible.

M. Berryer prend bien. Sa première conférence avec les marins a réussi, ainsi que les lettres qu'il écrit. Grand Dieu! quelle différence s'il avait succédé à M. de Machault!

¹ Une escadre de douze vaisseaux, six frégates et quatre-vingts transports, partie de Portsmouth le 15 novembre 1758, sous le commandement du chef d'escadre Moore, se présenta le 15 janvier 1759 devant la Martinique, où elle tenta un débarquement qui fut repoussé, se dirigea sur la Guadeloupe, où, le 22 janvier, elle bombardra la Basse-Terre, battit ensuite le pays en le saccageant, et contraignit le 27 avril le gouverneur Nadeau à capituler, juste au moment où le marquis de Beauharnais, gouverneur de la Martinique, arrivait avec des forces qui eussent contraint les Anglais à se rembarquer. M. Nadeau fut, à la suite de cette faible défense, dégradé et condamné à une prison perpétuelle.

A propos, il y a quelques difficultés pour notre commé-
rage. Colin ¹ vous rendra compte de ce que mon avocat
au conseil lui en a mandé.

Il est sûr que le maréchal de Noailles a remis son ap-
partement. Je vous prie d'en parler au comte de Noailles.

J'ai sur le cœur que le maréchal de Belle-Isle ne songe
pas à faire avoir un régiment au comte de Narbonne mon
neveu, qui a plus de trente-quatre ans, qui sert depuis
seize ou dix-huit, qui a fait avec la plus grande distinction
le détail de l'infanterie. Il lui a fait donner une pension,
cela est fort bien; mais un homme de qualité, neveu
d'un ministre du Roi, ne doit pas rester capitaine d'in-
fanterie; le maréchal me promet, mais il se laissera aller
si vous ne lui en dites pas un mot, sans aucune plainte
de ma part. M. de Puyzieux voudrait que M. d'Ossun ²
allât à Vienne. Je compris cela à la préface qu'il me fit à
ce sujet. Je suis véridique. Je lui répondis que le roi d'Es-
pagne pouvant mourir bientôt ou abdiquer, il serait fol de
ne pas laisser M. d'Ossun pour suivre le roi de Naples en
Espagne. La cour de Vienne désirerait de préférence
M. d'Aubeterre ³, qui est un homme de bon sens qui ne

¹ Colin, ancien procureur au Châtelet de Paris, intendant des affaires
de madame de Pompadour, contrôleur des trésoriers de l'ordre de Saint-
Louis, nommé le 10 juillet 1751, retiré en 1762.

² Pierre-Paul, marquis d'Ossun, né le 28 janvier 1712, capitaine au
régiment de Condé le 18 novembre 1733, capitaine-lieutenant de la com-
pagnie des cheveu-légers de la Reine le 14 décembre 1744, brigadier des
armées du Roi le 10 mai 1748, ambassadeur de France près du roi des
Deux-Siciles, nommé le 1^{er} avril 1754, part le 4 octobre 1752 et est accre-
dité auprès du même souverain devenu roi d'Espagne jusqu'en 1778. Il
avait été nommé chevalier des ordres du Roi en 1757, conseiller d'État
d'épée en 1762, chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne de pre-
mière classe. Il mourut le 20 mars 1788.

³ Joseph-Henri Bouchart d'Esparbès de Lussan, vicomte, puis marquis
d'Aubeterre, né le 24 janvier 1714, colonel du régiment de Provence en
1738, blessé en 1744 à l'attaque des retranchements de Belleins et nommé
brigadier, maréchal de camp en 1748, nommé ministre plénipotentiaire à

fera que ce qu'on voudra qu'il fasse. Je suis sûr de ce que je vous dis là. D'ailleurs, la cour de Vienne ne sera jamais fort touchée de ce qui appartient au traité d'Aix-la-Chapelle.

Je félicite Votre Excellence de la belle journée qu'elle aura à Saint-Ouen ¹, et je la prie de m'aimer toujours.

Je vais ce soir à Versailles.

A Monsieur le duc de Chouseul.

Ce 12 novembre.

Vous avez bien deviné, monsieur le duc, les cris qu'exciteraient votre ministère et la fin du mien. Dans trois mois il n'en sera plus question. Mais il était intéressant pour les affaires du Roi de rassurer les ministres étrangers. Je leur ai lu l'article de votre lettre qui les regarde et leur ai déclaré que l'intention du Roi, comme la vôtre, étaient que vous agissiez dans un parfait concert de principes et de sentiments. Cela était nécessaire dans le premier moment; cela sera utile pendant quelque temps, et jusqu'à ce que vous ayez acquis leur confiance et qu'ils sachent par vous que les paroles que j'ai données seront

Vienne en décembre 1752 (arrivée le 19 octobre 1753; audience de congé le 30 juillet 1756); chevalier des ordres du Roi le 1^{er} janvier 1757, reçu le 1^{er} février; nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Madrid en septembre 1756, y arrive le 14 avril 1757; lieutenant général le 1^{er} mai 1758; plénipotentiaire au congrès d'Augsbourg en 1761; ambassadeur à Rome le 1^{er} janvier 1763, y arrive le 6 décembre 1763 et y reste jusqu'en 1769 où il est relevé par le cardinal de Bernis; maréchal de France le 13 juin 1783, mort à Paris le 28 août 1788.

¹ Saint-Ouen était une terre du duc de Gesvres que madame de Pompadour avait seulement louée, et dans laquelle elle dépensa néanmoins 500,000 livres, à ce que dit Leroy (*Curiosités*, p. 220); cela est contraire à ce que prétend Dulaure, qui affirme que madame de Pompadour avait acheté Saint-Ouen en 1745. M. Al. Godillot, l'intelligent maire de Saint-Ouen sous l'Empire, avait chargé M. Pannier d'écrire l'histoire de cette ville. La première partie seule a paru, et depuis huit ans un si honorable projet n'a point été repris.

tenues. Le Conseil en a jugé ainsi et a voulu que je rassurasse leurs esprits qui étaient fort effarouchés. Notre affaire a été menée fort secrètement et a causé une grande surprise et frayeur dans tous les ordres. On ne savait si c'était disgrâce, dégoût de ma part ou intrigue de cour. Je vous ai annoncé que tout conspirerait pour nous brouiller ensemble; le bien de la chose et l'amitié qui nous lie s'y opposent également. Mais il y a jusque dans le conseil des gens dont le talent est de faire de fausses confidences, pour s'en attirer de véritables, et qui ensuite (en changeant quelques mots) dénaturent ce qu'on leur a dit. On veut, en un mot, embrouiller les affaires en brouillant les personnes. On a fait courir dans Paris un bulletin impertinent sur ce que j'avais dit aux ministres étrangers. L'évêque d'Évreux vous contera tout cela. Je n'ai ni impertinence dans le caractère, ni sottise dans l'esprit; ainsi je ne m'en défendrai pas d'une pareille platitude. J'ai annoncé par ordre du Roi le plus grand concert entre nous à toutes les cours; vous l'avez désiré, cela était nécessaire, et cela ne vous engage à rien, car assurément vous connaissiez assez mes intentions pour être assuré que je ne veux pas quitter et retenir. D'ailleurs, si j'avais connu un homme en France plus ou aussi capable que vous de cette besogne, je l'aurais proposé en voyant la répugnance que vous y avez. Je suis votre ami, je le serai toujours; je vous ai obligation, je le dis; ainsi, je ne me mêlerai de vos affaires qu'autant que cela vous conviendra et autant que cela pourra vous plaire. *Voilà ma dernière déclaration sur ce point.* Votre dernière dépêche a fort réussi; on espère que vous ferez de bons arrangements avant votre départ, et que vous rendrez le Roi aussi indépendant qu'il doit l'être. *Je vous promets amitié et union, voilà ma profession de foi.*

Vous nous trouverez fort à notre aise, notre amie et moi. Des gens indiscrets et méchants ont tenu beaucoup de propos qui tendaient à nous brouiller : ils n'ont pas réussi.

A madame la marquise de Pompadour.

Ce 14 novembre 1758.

Je vis hier, Madame, M. le contrôleur général pour savoir s'il avait pris l'ordre du Roi pour l'arrangement de mes dettes. Il me dit que Sa Majesté lui avait répondu « *qu'on arrangerait cela avec M. de Montmartel* ».

Voici, Madame, l'arrangement que je propose : je dois actuellement cent mille francs à M. de Montmartel, et je vais lui en emprunter cent autres pour le camérier. Si le Roi le permet, *je ferai expédier une ordonnance au porteur de cent mille francs, et j'écrirai de la part de Sa Majesté une lettre à M. de Montmartel pour l'assurer qu'en cas de ma mort, Sa Majesté lui tiendra compte des cent mille francs que Montmartel me prêtera.* Si je mourais, les économats s'empareraient de tous mes effets, et Montmartel perdrait sa dette. Si je vis (comme le Roi voudra bien me donner une abbaye en Flandre ou ailleurs pour m'aider à soutenir l'état de cardinal et de ministre), je payerai M. de Montmartel sur mon revenu. Aujourd'hui cela est impossible. Je ne jouirai de la totalité de mes bénéfices qu'au mois de juin prochain. Il faut que je vive et que je dépense en attendant. *Ma maison doit être ouverte au clergé et aux ministres étrangers. Il est nécessaire que le Roi, par ses bontés, soutienne ma considération, sans quoi je lui deviendrai totalement inutile.* Ainsi, Madame, je vous supplie de vouloir bien proposer et faire approuver au Roi l'arrangement ci-dessus, qui est fort simple et qui m'empêchera

de réformer ma maison, de vendre ma vaisselle, ce qui ne manquerait pas de produire un mauvais effet dans le public.

Au reste, je vous prie aussi de dire au Roi que parmi mes confrères on dit, à l'oreille, que *Sa Majesté me sait mauvais gré d'avoir demandé à quitter les affaires étrangères.* 1° Quand j'ai demandé au Roi cette permission, j'ai exposé les raisons qui intéressaient son service et celles qui ne regardaient que moi. 2° La lettre que le Roi m'a écrite le 9 octobre est pleine de bonté et même de familiarité; jamais le Roi ne m'a mieux traité que depuis cette époque jusqu'à l'arrivée du courrier de M. de Choiseul. Il est vrai que, depuis, tout le monde croit voir que le Roi n'est pas de bonne humeur; *mais après sa lettre et un mois de bontés, je n'ai pas dû prendre cela pour moi.* 3° Si le Roi n'avait pas trouvé mes raisons bonnes, il était maître de m'ordonner de rester chargé des affaires. S'il avait trouvé mes raisons équivoques et le choix que je lui proposais douteux, il aurait *consulté ses ministres.* Je n'ai pas eu tort de faire la proposition de me démettre, *puisque le Roi l'a acceptée, après avoir pesé mes raisons.* Je serais bien malheureux qu'après coup on cherchât à noircir auprès du Roi mes intentions. Elles sont pures. Je vais rappeler en quatre mots mes motifs.

J'ai vu, avec tout le conseil, *qu'on laissait échapper la parole de la cour de Vienne de traiter la paix cet hiver. J'ai cru cette paix nécessaire par l'état des finances et de la marine.* J'ai vu, avec tout le conseil, *que par l'idée de la paix trop crûment présentée à l'Impératrice, on m'avait comme rendu suspect à cette princesse. Dès lors je devenais inutile dans ma place.*

J'ai senti qu'il fallait diminuer les subsides et peut-être rompre quelques traités de ce genre; mais comme je les avais

faits, il n'était pas possible que je fusse chargé de cette opération.

Je n'ai pu résister à la douleur d'avoir manqué personnellement de parole au Danemark, qui s'était prêté par trois fois à différents arrangements avec la France.

J'ai cru que les affaires étrangères dépendant des opérations de la guerre, il fallait qu'un militaire remplît ma place, parce qu'on a toujours à me dire sur la guerre que je n'y entends rien et que ce n'est pas mon métier.

Pour ce qui me regarde, j'ai cru avoir perdu une partie de votre confiance, et je sais que sans cela je ne pouvais pas bien servir le Roi. J'ai appelé au conseil tous vos amis : on m'accusait d'ambition et d'ingratitude envers vous. Je me suis dépouillé en faveur de vos amis. Mais j'ai épuisé ma santé. J'ai empoisonné ma vie par des chagrins qui intéressent mon cœur. Rappelez-vous l'époque où vous avez cessé de me montrer les lettres de M. de Stainville. Je vous ai toujours communiqué les siennes ; de ce moment j'ai cru avoir perdu votre confiance ; soyez juste ; n'ai-je pas dû le croire ?

Aujourd'hui, il est question de savoir si le Roi croit que mes conseils peuvent lui être utiles. S'il le croit, il n'y a rien de gâté, au contraire. M. de Choiseul a des parties que je n'ai pas, j'en ai peut-être qui lui manquent. Soyons unis, vous, lui et moi, et tout ira bien ; sans cela je n'ose dire tous les maux que je prévois au dehors et au dedans. Toute la cour cherchera à me brouiller avec mon successeur. J'ose vous dire que rien n'est plus essentiel que notre union, et qu'elle ne saurait être trop affichée. Voilà, Madame, le fond de mon âme ; je vous la montrerai toujours telle qu'elle est. Je ne respire qu'après la satisfaction du Roi, le bien de son État et votre amitié.

Ce 15 novembre 1758.

J'envoie à Votre Excellence, excellente, la traduction peu française d'une lettre en relation que M. Dabreu¹, ministre d'Espagne à Londres, a envoyée à M. de Massoués. Je vous prie de la montrer au Roi et à M. Berryer : *c'est toujours quelque chose*. M. de Saint-Florentin vous dira combien l'assemblée du clergé mérite d'éloges sur sa conduite. Je dîne aujourd'hui chez le cardinal de Tavannes, où nous verrons MM. les docteurs de Sorbonne ; *avec un peu de patience, on rétablira la paix dans le royaume*.

L'intendant de M. de Choiseul est arrivé. Il ne sait où mettre les meubles de son maître, parce que je ne sais où mettre les miens. Madame la Dauphine m'a chargé de faire pressentir M. le comte de Clermont par Polignac sur son logement, et d'assurer que M. le comte de Lusace² *n'a ni ne forme aucune prétention quelconque*. Cette phrase fera réussir la négociation.

Je vous prie tout franchement, et dans le style de notre ancienne amitié, de faire agréer au Roi l'arrangement que je vous ai proposé par ma lettre d'hier avec Montmartel.

J'aime à mettre toutes les obligations que j'ai dans un seul panier. D'ailleurs, il ne serait pas juste qu'ayant bien servi en plusieurs genres, j'eusse l'air et le jeu d'être moins bien traité que mes confrères. Où voulez-vous que je prenne les avances que je suis obligé de faire? Il m'aurait été fort aisé de n'avoir point de dettez, si je pensais

¹ Serait-ce le même que don José de Abreu y Bertodano, fils du marquis de la Regalia, ministre du conseil du Roi, qui fut chargé, le 18 juin 1738, de former une collection générale diplomatique? (*Collection de tous les traités des souverains d'Espagne*, 12 vol. in-folio imprimés de 1744 à 1751.) Don José de Abreu mourut en 1780.

² Le prince Xavier de Saxe. Voir sur ce logement du comte de Clermont, qui était l'ancien appartement de madame de Maintenon, LEROY, *Curiosités*, p. 85.

sur l'argent comme on pense aujourd'hui. Mais je ne connais d'autre façon que de demander au Roi et de le servir de bonne foi et noblement.

J'assure Votre Excellence de mon respect.

A propos, je vous avertis qu'on dit, entre autres choses, qu'à l'arrivée de M. de Choiseul il n'y aura plus de comités. *Quoiqu'ils se tiennent chez moi, ce n'est pas ma raison pour les conserver*; mais je crois qu'il est utile, indispensable même, que les ministres se communiquent entre eux, et que chacun ne fasse pas de son département comme des choux de son jardin. *Tout se tient dans un gouvernement; il faut donc en lier toutes les parties.* Voilà mon avis. On en fera après ce que l'on voudra. J'ai pris la résolution de dire toujours la vérité et de ne contrarier personne. Cela déplaît et ne sert à rien.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 15 novembre.

La première noirceur, monsieur le duc, qu'on m'a faite n'a pas eu de succès. J'ai dit mon sentiment aux ministres étrangers, et ils ont tous rendu hommage à la vérité. Je suis excédé de la platitude de notre temps. Je n'ai point encore de logement au château. M. le comte de Noailles est attendu pour décider cette grande affaire, mais cette indécision en met beaucoup dans ce que je puis vous laisser dans le pavillon des affaires étrangères¹. Je doute que M. de Daun, qui marche à Dresde, vienne à bout de son entreprise; cependant je suis bien aise qu'il ait pris ce parti plutôt que de marcher en Silésie. Je suis de votre avis sur Montazet. Je le croyais plus ancien maréchal de

¹ L'appartement des ministres dans la cour des Ministres. Voir mon livre : *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 12.

camp qu'il ne l'est. Il ne faut pas faire des ennemis à ses amis. C'est un bon militaire qui nous sera utile, lorsqu'il aura fait la besogne que vous ordonnerez à Vienne. Je vous attends comme le Messie. Je ne parlerai plus de notre concert ni de notre union, puisqu'on fait de cette phrase une impertinence. Je n'ai ni le talent ni le goût de précepteur, mais je vous assure que vous n'aurez pas d'ami plus fidèle, parce qu'il n'y a pas d'âme plus sincère ni plus honnête que la mienne, j'ose le dire hardiment.

A Madame la marquise de Pompadour.

Ce 16 novembre 1758.

On dit que les comptes ronds font les bons amis. J'ajoute à ce proverbe que les comptes les plus clairs sont les meilleurs. Par ce que vous avez dit ce matin, je vois que M. Boullongne a rappelé au Roi *les deux cent trente mille francs de l'année passée*, et qu'il ne s'est pas apparemment ressouvenu des motifs de cette grâce.

Il est d'usage que le Roi donne à la fille d'un ministre secrétaire d'État deux cent mille francs pour son mariage. Sans remonter plus haut, le Roi les a donnés à madame de Beuvron et à madame la maréchale d'Estrées¹. J'en sais le compte, car c'est moi qui, à l'occasion du traité de Versailles (que M. Rouillé n'avait pas fait), vous tourmentait, pour avoir la paix, *de convertir le duché que le petit bonhomme demandait pour M. de Beuvron, en seize mille francs de pension, dont dix pour la gentille comtesse de Beuvron et six pour la charmante comtesse*

¹ Adélaïde-Félicité Brulart, fille unique du marquis de Puyseulx, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, née le 5 novembre 1725, mariée le 26 janvier 1744 à Louis-César d'Estrées, né Letellier de Louvois, maréchal de France le 24 février 1757.

de Castellane. Vous savez que j'ai fait auprès de vous la même démarche *pour la maréchale d'Estrées*. Comme les intéressés ont parfaitement oublié ces services, je les avais oubliés aussi ; mais ce que vous m'avez dit ce matin des *deux cent trente mille francs me les rappelle*. Or donc, j'ai demandé deux cent mille francs pour mes nièces, *parce que je n'ai point de fille, au moins que je sache*, et cette demande était conforme à l'usage établi. Je ferai tout à l'heure l'histoire des trente mille francs en sus. Comme je suis fort habile, j'ai marié mes nièces pour cent mille francs, et j'ai employé les cent trente mille restant à payer M. de Montmartel de la même somme que mon frère lui avait empruntée pour des fiefs enclavés dans la *terre de Saint-Marcel que nous possédons depuis l'an mil trois cent*. Le Roi ne m'a donc donné par-dessus ce qu'il donne ordinairement aux filles de ministres que trente mille francs, que je demandai pour faire l'appoint et que je demandai pour gratification des voyages de Compiègne et de Fontainebleau (où je ne fis pas mauvaise chère, à ce que l'on dit). La seule différence que je mis dans ma demande, ce fut que M. Rouillé et mes prédécesseurs avaient obtenu des gratifications, pour les mêmes objets, *beaucoup plus fortes*.

Votre Excellence voit donc : 1° que je n'ai obtenu que ce qui est ordinaire au Roi d'accorder à ses ministres ; 2° que je n'en ai profité en rien, puisque j'ai tout donné à mes parents ; 3° que je ne suis pas mauvais économiste, *puisque avec l'état que j'ai tenu, les maisons que j'ai meublées*, je ne dois que cent mille francs à M. de Montmartel, et que ce n'est pas ma faute si M. le camérier me met dans le cas d'en emprunter encore cent. Je supplie madame la marquise de faire ce détail au Roi, parce qu'en matière d'argent, *j'aime que mon maître voie clair*. Au reste, *la lettre d'assurance me suffit*. Mon plus grand plaisir sera

toujours de servir le Roi, sans être à charge à son trésor. *Il se souviendra de moi et de mes dettes quand il vaquera des abbayes cardinaliciennes.* Je vous prie seulement de me faire avoir le logement du maréchal de Noailles. *Les sots du Parlement, du clergé et des ministres étrangers attendent à juger, par mon logement, de ma faveur ou de ma disgrâce.* Ce qui tient à la considération me tient à cœur; ce qui regarde l'intérêt ne me touche guère, *pourvu que je puisse être tranquille en cas de mort.* Votre excellentissime Excellence me pardonnera ce détail, dont je n'ai pu ni dû me dispenser.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 29 novembre.

Je vous fais, mon cher successeur, mon compliment bien sincère sur la perte que vous venez de faire¹; quoique vous dussiez vous y attendre, je sais que vous y avez été fort sensible.

Madame de Pompadour me dit hier que vous resteriez à Paris jusqu'à samedi ou dimanche². Jeudi, j'ai ma fonction pour la barrette et ensuite conseil d'État. Samedi, comité le matin, conseil de dépêches le soir; dimanche, conseil d'État. Vous voyez que je ne puis vous donner que

¹ Françoise-Louise de Bassompierre, fille d'Anne-François-Joseph, marquis de Bassompierre, épouse de François-Joseph de Choiseul de Stainville, marquis de Stainville, chevalier de la Toison d'or, mère du duc de Choiseul, était morte le 25 novembre 1758.

² Choiseul est parti de Vienne le 15 novembre, suivant une lettre de Boyer citée par Filon. Le 29 novembre était un mercredi. Choiseul devait être arrivé au plus tôt le 27; en effet, le courrier expédié par Boyer le 15 novembre n'était à Paris que le 25. Les dépêches dont il était porteur furent lues au conseil le 26. Elles ne contenaient guère que ce fait intéressant : l'annonce du départ de Choiseul, et il est à présumer qu'elles l'avaient précédé au moins de quarante-huit heures.

le vendredi ; si vous avez besoin de moi , je pourrai vous aller joindre ce jour-là à Paris , à l'heure que vous m'indiquerez , et j'irai chez vous . Je n'ai que depuis hier mon logement au château . J'y mets du monde pour m'y établir au plus tôt . Je compte pouvoir y coucher samedi . Il faut que vous écriviez un mot à M. de Saint-Florentin pour le prier de faire dresser votre commission ; que vous preniez des mesures pour remplacer les quatre cent mille francs de la charge de secrétaire d'État que Montmartel m'a avancés et dont je lui paye la rente ¹ . Il ne vous refusera pas le même plaisir . Toutes ces opérations faites , vous prêterez serment au Roi , et je vous remettrai de grand cœur le timon de la politique . Malgré les platitudes qu'on m'a fait dire , je n'aurai avec vous que le concert de l'amitié . Vous n'avez pas besoin de précepteur ; vous ne voudriez pas que je fusse votre commis ; je serai donc votre ami , et je vous parlerai toujours le langage de la vérité . Il était nécessaire dans le premier moment de rassurer les cours étrangères et leurs ministres . Cela est fait ; je ne suis plus qu'à vos ordres , et je vais songer à conserver ma santé . Je ne vous parle point d'affaires , nous en aurons assez le temps .

A Madame de Pompadour.

Ce vendredi.

Je vous envoie , Madame , les lettres de Montazet dont M. de Choiseul a pris lecture . Vous y verrez des choses bien intéressantes , quoique écrites un peu longuement .

On a cru que ma tête s'échauffait quand je voyais noir dans l'avenir . Peu à peu tout le monde pensera comme moi . Au reste , je serais mort si je n'avais pas dit au Roi la

¹ Il s'agit ici du *brevet de retenue* qui remontait au moins à Torcy et qui fut remboursé à M. de Montmorin le 9 janvier 1791 .

vérité, et si j'étais resté chargé des événements que je prévoyais devoir arriver si l'on ne faisait pas promptement la paix, en déterminant nos alliés, ou si l'on n'établissait pas un meilleur système de guerre. J'espère que M: de Choiseul, qui est militaire, y aura plus d'influence que je ne pouvais en avoir. Mais songez de bonne heure que, sans argent, vous manquerez toutes vos opérations de terre et de mer.

Je ne suis à mon aise que depuis l'autre jour. Vous rendez justice à mon âme. Croyez qu'il n'y en a pas une plus honnête. Je me suis exposé, en quittant les affaires étrangères, à tous les commentaires les plus insultants; mais j'ai cru devoir le faire, pour le bien du Roi, et rien ne m'a arrêté; je me suis dépouillé en même temps de ma considération et d'un grand revenu; et l'on dit ici que je suis un ingrat et un ambitieux. Cela est absurde. Votre amitié est le seul bien auquel je suis attaché. Je vous dois les bontés du Roi, que j'estime cent mille fois plus que la fortune que j'ai faite. On ne peut être plus philosophe que je le suis sur les honneurs, mais non pas sur ce qui touche à la réputation, ou qui intéresse le cœur.

Comptez toujours sur moi comme sur un ami fidèle et honnête homme, et dites-moi que je puis compter également sur votre amitié.

LETTRE DE CACHET ¹.

A mon cousin le cardinal de Bernis.

Mon cousin, les instances réitérées que vous m'avez faites pour quitter le département des affaires étrangères m'ont persuadé qu'à l'avenir vous ne rempliriez pas bien

¹ Archives du château de Saint-Marcel d'Ardèche. L'orthographe a été conservée.

des fonctions dont vous désiriés avec tant d'ardeur être débarassé. C'est d'après cette réflexion que je me suis déterminé à accepter votre démission de la charge de secrétaire d'État. Mais j'ay senti en même temps que vous ne répondiés pas à la confiance que je vous avais marqué dans des circonstances aussy critiques, n'y aux graces singulières que je vous ai accumulés en si peu de temps. En conséquence je vous ordonne de vous rendre dans une de vos abbayes à votre choix d'ici à deux fois vingt-quatre heures, sans voir personne, et ce jusqu'à ce que je vous mande de revenir. Renvoiés-moi les lettres que vous avez gardé de moy dans un paquet cachepté. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. A Versailles ce 13^e décembre 1758.

LOUIS.

Au Roi.

SIRE,

Je vais exécuter avec le plus grand respect et la plus grande soumission les ordres de Votre Majesté, et me rendre dans le terme prescrit à Vic-sur-Aisne près de Soissons, où je suis logé. Je n'ai demandé à me démettre des affaires étrangères que parce que je n'ai pas cru pouvoir en supporter le fardeau; que ma santé était altérée au point que je n'osais pas répondre à Votre Majesté de mon travail. Je sentais, d'ailleurs, que je ne pouvais remplir les engagements que j'avais contractés de la part de la finance, et qu'ayant manqué de parole, je n'avais plus le crédit qui m'était nécessaire. Je n'ai eu aucune vue qui ne fût relative à votre service. Dieu a vu le fond de mon cœur; Votre Majesté le verra un jour. Ma seule peine est de lui avoir déplu. Mais ma consolation sera toujours de n'avoir

manqué à aucun de mes devoirs envers elle, que par erreur. J'ai brûlé toutes les lettres dans lesquelles Votre Majesté entrait avec moi dans des détails qui marquaient sa confiance. Il ne m'en reste que quelques-unes qui sont dans un portefeuille à Versailles, et je vais les envoyer chercher. Je supplie, Sire, Votre Majesté de vouloir bien confirmer l'arrangement qui a été pris pour le payement de mes dettes. *Je ne sais quel parti prendre par rapport au camérier du Pape.* Je tâcherai de concilier à cet égard ce que je dois à Sa Sainteté avec ma fidélité à vos ordres. Je supplie, Sire, Votre Majesté de vouloir bien regarder favorablement ma famille et mes neveux qui servent Votre Majesté avec zèle. J'espère par ma résignation et par mon respect mériter que Votre Majesté rende justice au fond de mes intentions et qu'elle me pardonne des fautes qui n'ont pas été volontaires.

Je suis, avec le respect le plus profond et la soumission la plus parfaite,

Sire,

de Votre Majesté

le très-humble et très-obéissant
serviteur et sujet.

Le cardinal DE BERNIS.

Paris, ce 13 décembre 1758.

Je demande à Votre Majesté la permission de voir à mon abbaye mes neveux et mon frère. Je ne recevrai, d'ailleurs, aucune visite. J'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas non plus que mes gens d'affaires et mes deux secrétaires puissent me venir trouver. Je n'abuserai pas de cette permission.

P. S. — M. le comte de Starhemberg était chez moi quand la lettre de Votre Majesté m'a été rendue. Je l'ai

renvoyé le plus tôt qu'il m'a été possible, ainsi que tout le monde qui était dans mon antichambre, à qui j'ai fait dire que j'avais affaire. Je me suis abstenu, Sire, de voir le camérier qui loge chez moi, et je partirai sans lui parler. Ma réponse a été retardée parce que j'ai voulu chercher dans mes portefeuilles anciens s'il n'y avait point de lettres de Votre Majesté.

A Madame la marquise de Pompadour.

Paris, ce 13 au soir.

Je crois devoir, Madame, à notre ancienne amitié et aux obligations que je vous ai de nouvelles assurances de ma reconnaissance. On les interprétera comme on voudra ; il me suffit de remplir vis-à-vis de vous un devoir essentiel pour un honnête homme.

Je recommande aux bontés de votre cœur et au fonds de justice que je vous ai toujours connu, mes neveux et mes proches parents, non parce qu'ils m'appartiennent, mais parce qu'ils servent bien le Roi.

Vous savez mieux qu'un autre, Madame, quels ont été mes motifs en demandant à quitter ma place que je ne croyais pas pouvoir bien remplir à l'avenir ; je l'ai désirée pour celui de vos amis que j'en ai cru le plus digne. Je lui ai toujours écrit et me suis conduit avec lui comme avec un frère : je devais compter par ses réponses que nous vivrions de même, et que par conséquent le Roi n'en pouvait être que mieux servi. En un mot, Madame, mes intentions ont été droites, et je n'ai point eu de défiance, parce que je n'avais que des motifs honnêtes, et tous relatifs au service du Roi. Mon regret est de ne pouvoir espérer de jamais m'acquitter de la reconnaissance infinie que je dois à ses bontés.

Je ne perdrai pas le souvenir de mes obligations envers vous. J'ai trop vécu et trop réfléchi pour ne pas m'attendre aux noirceurs de mes ennemis; je n'en ai mérité aucun que par la fortune trop rapide que j'ai faite; je ne veux pas les connaître, et je leur pardonne de tout mon cœur.

J'ai demandé au Roi pour ma famille, mes secrétaires et mes gens d'affaires, d'avoir la liberté d'aller à mon abbaye. Je ne verrai, d'ailleurs (sans en avoir obtenu la permission), que les habitants de mon village, et je crois que vous pouvez répondre au Roi que je ne me mêlerai de rien. J'ai toujours détesté l'intrigue, et je connais mes devoirs. Je laisse ma maison ici pour le camérier; si le Roi voulait disposer du Palais-Bourbon, je le supplierais d'attendre son départ et de vouloir bien se souvenir que c'est le neveu du cardinal Archinto, et que Mgr l'évêque d'Orléans doit le proposer pour une abbaye : cette grâce fut accordée à l'abbé Durini, et dans cette occasion, ce n'est pas à moi, c'est à l'envoyé du Pape qu'elle sera faite.

J'espère que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie l'honneur de vous écrire dans mon style ordinaire. Je n'y change rien, parce que rien n'est changé en moi pour ce qui vous regarde, et que vous devez, Madame, toujours compter sur mon attachement et mon respect. Le Roi n'aura jamais de serviteur plus soumis ni plus fidèle, ni vous d'ami plus reconnaissant.

Je n'ai vu ici que mon neveu et mon cousin Narbonne, qu'on a laissé entrer comme mon parent.

Je vous supplie, Madame, si le Roi dispose de mon logement à Versailles, de donner le temps à mes gens de débarrasser mes meubles. Je serai fort dérangé si l'on m'ôte le logement du Palais-Bourbon. Mais je n'ai à demander que la grâce du Roi. Faites-moi, je vous prie,

dire, ou écrire, si le Roi me permet d'avoir mes proches parents auprès de moi. Ils ne sont point dans le monde ni dans les affaires. J'attends une réponse sur cela.

J'ai l'honneur de vous adresser un paquet de lettres du Roi que vous voudrez bien lui remettre. Mon neveu en est chargé. Il me fera savoir si le Roi permet à mes parents de venir me voir.

J'ai changé d'avis, Madame, et, pour éviter les questions à mon neveu, j'envoie cette lettre et le paquet du Roi à M. Janel.

Au Roi.

SIRE,

J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Majesté les seules lettres qui me restent. J'ai brûlé cet été toutes celles dont les détails étaient plus intimes. Mes étourdissements me firent prendre les mêmes précautions qu'on prend à la mort.

J'y ai bien réfléchi, Sire; je n'ai déplu à Votre Majesté que par l'air d'ingratitude que lui a présenté ma demande de remettre les affaires étrangères. C'est par défiance de moi-même que je les ai remises, et non par insensibilité à ses bontés et à sa confiance. J'ai cru qu'un autre ferait mieux que moi, et qu'unis ensemble, Votre Majesté en serait mieux servie.

Je n'ai gardé d'écrits de votre main, Sire, que ceux qui font ma sûreté pour l'exécution de ses ordres. Tels sont tous les mémoires approuvés dans la négociation de Vienne, dont les copies sont au bureau. Si je trouve dans mes papiers qui sont confondus depuis mon déménagement quelque chose qui doit être renvoyé à Votre Majesté elle-même, j'aurai l'honneur de le lui adresser.

Je demande pardon à Votre Majesté de mes fautes, et je la supplie de ne voir que mes motifs; ils m'ont mal conduit, mais ils étaient purs et honnêtes.

Je suis avec le respect le plus profond et la fidélité la plus inviolable,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur et sujet.

Le cardinal DE BERNIS.

Je pars demain pour Vic-sur-Aisne.

Ce 13 décembre au soir.

A Madame la marquise de Pompadour.

Ce 16 décembre.

Votre réponse, Madame, m'a un peu consolé. Vous ne m'avez point abandonné. J'avais pensé d'abord devoir me justifier vis-à-vis du Roi. J'ai cru plus respectueux de m'en tenir au jugement que Sa Majesté a porté de ma conduite. Je vous adresse une lettre de soumission pour lui. Je lui demande d'ôter de mon exil ce qui peut me présenter à l'Europe comme un criminel d'État. Le Roi m'a-t-il conservé ma pension de ministre? Vous savez comme il a traité les autres qu'il a renvoyés. Je demande cette pension par honneur; mais elle m'est également nécessaire par besoin. Vous savez la dépense que j'ai faite; je ne jouis pas encore de la plus considérable de mes abbayes. Le Roi, par *un bon*, a assuré le sort de mes deux secrétaires; ils ont été employés dans des affaires de confiance pendant la négociation secrète de Vienne. M. le contrôleur général pourra soulager le Roi de cette partie, en leur procurant quelque emploi. On m'a dit qu'Afforti

était remis sur l'état des affaires étrangères; ainsi je n'en parle pas. Si M. de Choiseul n'était pas logé, je ne demanderais pas à conserver le Palais-Bourbon. Mais où mettrais-je le camérier et mes meubles? D'ailleurs, ces grâces-là m'ont été accordées depuis que M. de Choiseul a été déclaré mon successeur. Voilà, Madame, toutes mes prières. *Mon cœur est flétri pour la vie; en consultant mon âme, je croyais impossible que je pusse déplaire au Roi.* Dites à M. de Choiseul que je ne l'accuse pas d'avoir eu part à ma disgrâce; ses dernières lettres seraient incroyables si cela était : elles sont pleines de la plus franche amitié; l'époque de ma disgrâce aurait pu être arrangée avec moins d'inconvénients pour lui et pour moi. Au reste, j'ai fait un mémoire *pour vous seule* des faits dont vous êtes témoin; je vous l'enverrai quand vous voudrez. S'il est plus respectueux de se taire vis-à-vis de son maître, il est permis de se justifier devant ses amis. Vous ne ferez de ce mémoire que l'usage que vous jugerez convenable. Je vous dois cette marque de confiance. Je fais ce que je puis pour ne pas mourir du flétrissement de mon âme. J'aimerai toujours le Roi, l'État et vous, Madame, puisque vous êtes encore de mes amies.

Au Roi.

SIRE,

J'avais cru devoir me justifier auprès de Votre Majesté dans une lettre assez longue que je supprime par respect. J'aime mieux avouer que j'ai tort, puisque, malgré mes bonnes intentions, j'ai eu le malheur de vous déplaire. J'avoue, Sire, aussi franchement, que je suis un très-mauvais courtisan, mais je n'ai jamais cessé d'être un sujet très-fidèle et très-reconnaissant. Je ne guérirai jamais,

Sire, de la douleur d'avoir perdu vos bontés; j'y avais pris une confiance si aveugle qu'elle m'a empêché de croire que je pusse vous déplaire en vous suppliant d'accepter ma démission.

Je devais consulter Votre Majesté avant de faire cette démarche; la pureté de mes intentions m'a trompé; j'ai cru, Sire, que vous lisiez au fond de mon cœur et que vous le voyiez pénétré d'amour et de respect pour votre personne, et de zèle pour votre service. Je ne demande à Votre Majesté d'autre grâce que d'adoucir l'idée de ma faute, en retranchant de ma pénitence tout ce qui pourrait me présenter aux yeux du public comme un criminel d'État. Ayez, Sire, cette bonté pour le sacré Collège auquel j'appartiens, si vous ne me trouvez pas digne de me l'accorder pour moi-même. Ne me traitez pas plus rigoureusement que d'autres ministres que vous avez éloignés; conservez-moi les grâces que vous m'avez assurées depuis que vous m'avez permis de remettre mon emploi; permettez-moi de rendre quelquefois à Madame Infante ce que je lui dois de respect et de reconnaissance, et croyez, Sire, que si vous étiez Dieu, comme vous en êtes l'image, je ne vous aurais jamais paru coupable.

Je suis avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission,

Sire,

De Votre Majesté,
Le très-humble et très-
obéissant serviteur,
Le cardinal DE BERNIS.

A Vic-sur-Aisne, ce 16 décembre 1758.

P. S. — Votre Majesté se rappellera qu'elle avait approuvé que M. de Monteil m'écrivit des lettres particulières sur les choses qui intéressaient Madame la Dau-

phine. Je rappelle cette circonstance pour que cette correspondance particulière ne fasse pas tort à M. de Monteil.

A Monsieur le duc de Choiseul.

A Vic-sur-Aisne, ce 17 décembre 1758.

Madame de Pompadour, monsieur le duc, a dû vous dire la façon dont j'ai pensé sur votre compte au premier moment de ma disgrâce. J'aurais voulu, pour éviter les jugements téméraires, que les circonstances qui l'ont précédée eussent pu l'annoncer au public; au reste, nous nous sommes donné réciproquement les plus grandes marques de confiance et d'amitié; nous ne saurions donc nous soupçonner l'un l'autre sans une très-grande témérité. Je ne juge pas comme le peuple, et je n'ai jamais soupçonné mes amis. Il faut que, puisqu'ils n'ont pu empêcher ma disgrâce, il ne leur ait pas été permis de s'y opposer. Les instances que j'ai faites pour vous remettre ma place m'ont perdu; j'ai prouvé par là d'une manière bien funeste pour moi la confiance que j'avais en vous. Je vous remercie des nouvelles marques d'amitié et d'intérêt que vous voulez bien me donner. J'ai mandé à madame de Pompadour ce que je désirais pour moi. Je ne mérite pas qu'on annonce à l'Europe que j'ai plus encouru l'indignation du Roi que les autres ministres qu'il a renvoyés. Comme l'honneur est attaché à ces sortes de traitements, il est très-simple que j'en sois inquiet. D'ailleurs, je ne désire que le retour des bontés du Roi, comme je ne regrette que son ancienne façon de penser sur mon compte. Je profiterai dans les occasions des offres que vous voulez bien me faire pour moi et ma famille. Vous m'avez fait grand plaisir de m'annoncer que l'arrangement pour le

camérier subsistait. Je vous prie d'en marquer au Roi ma respectueuse reconnaissance. Je sens le plaisir que vous aurez à m'en faire par celui que j'éprouverais moi-même si j'étais dans les circonstances où vous vous trouvez. Soyez sûr, monsieur le duc, que je ne manquerai jamais à l'amitié que je vous ai promise, et que je mériterai toujours celle que vous promettez de nouveau par l'attachement inviolable avec lequel je vous honore, Monsieur, plus que personne au monde.

Le cardinal DE BERNIS.

Vic-sur-Aisne, ce 28 décembre 1758.

Je vous remercie, monsieur le duc, et de la forme dont vous vous servez pour annoncer ma disgrâce à Rome ¹, et de l'attention que vous avez eue pour moi de faire approuver cette forme à Sa Majesté. Il est certain, quoi qu'on en puisse dire ou penser, que les bontés du Roi et ma réputation sont les choses auxquelles je suis le plus attaché.

Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir parlé à l'évêque d'Orléans du camérier. La réponse que vous avez faite à ce prélat est fort honnête pour moi. Je lui en ferai mes remerciements.

Puisque vous voulez bien, et de si bonne grâce, vous employer pour ce qui m'intéresse, je vous proposerai mes idées sur un des points qui me tiennent le plus à cœur, qui est celui de mes secrétaires. A l'égard de ma pension de ministre, on m'assure que j'ai eu tort d'en être en peine ; elle subsiste toujours, à moins qu'elle ne soit retranchée formellement par le Roi.

Je travaille actuellement à réformer ma maison ; je suis bien avancé dans cette opération douloureuse, car il est

¹ Voir à l'Appendice.

fâcheux de se défaire de gens qui vous ont bien servi et qui vous sont attachés. Je ne pourrai finir cette besogne qu'après le départ du camérier. Mon principal soin aujourd'hui est de mettre de l'ordre dans mes affaires domestiques et de soutenir mes pauvres parents au service du Roi.

Je fais ici de l'exercice par un assez mauvais temps ; ma santé s'en trouve bien.

Madame Infante m'a fort assuré que je ne devais pas croire que vous eussiez aucune part à ma disgrâce. Ce témoignage respectable ne m'était pas nécessaire. Vous savez ce que je pense à votre égard ; je serais mille fois plus malheureux si je soupçonnais les personnes en qui j'ai eu le plus de confiance ; aussi j'ai écarté dès le premier instant de pareilles idées, et je ne permets pas qu'on les présente.

Je vous prie, monsieur le duc, de recevoir mes vœux à l'occasion de la nouvelle année, et d'être assuré que rien n'est plus vrai que l'attachement que j'ai pour vous.

Le cardinal DE BERNIS.

Ce 29 décembre 1758.

J'étais mal informé, monsieur le duc, quand j'ai cru que ma pension de ministre me serait conservée. Je ne jouis encore que de la moitié de mes bénéfices, et je suis obligé de garder à Paris une maison pour le camérier. Le Palais-Bourbon ne m'étant pas conservé, j'espère qu'on ne me mettra pas dans la nécessité de le démeubler jusqu'au départ de l'abbé Archinto. Il serait désagréable pour lui d'être délogé. Plus j'ai d'augmentation de dépense et de diminution de revenus, plus il m'importe que vous vouliez bien protéger M. Brun, mon ancien secrétaire

d'ambassade. Vous avez été content de sa correspondance ; il est fort instruit, fort honnête homme, et je crois que vous pourriez en tirer un bon parti pour le service du Roi. L'arrangement qui avait été fait pour lui et pour le sieur Deshaizes ne peut plus subsister dans cette forme. Je vous demande en grâce de lui faire continuer la même gratification en l'employant utilement pour le Roi. J'espère que M. le contrôleur général voudra bien faire quelque chose pour celui qui m'a suivi dans mon exil, en lui faisant avoir quelque intérêt. Il se nomme *Deshaizes*, et je crois que l'abbé de la Ville vous en dira du bien. Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que d'employer M. Brun et d'être utile dans l'occasion à son ancien camarade.

Madame de Pompadour, dans sa lettre, paraît craindre que je ne vous soupçonne d'avoir eu part à ma disgrâce. Je m'en suis expliqué bien différemment ; et assurément je ne suis pas faux. Je vous prie d'inspirer la confiance que je me flatte que vous avez dans ma façon de penser pour vous, et d'être assuré que si je pouvais vous donner encore de plus grandes preuves de la mienne, je le ferais de tout mon cœur. On ne peut, monsieur le duc, vous être plus attaché que je suis.

Le cardinal DE BERNIS.

A Madame de Pompadour.

Ce 30 décembre 1758.

Je ne me plaindrai jamais, Madame, de ce que le Roi jugera à propos de décider à mon égard, et je m'arrangerai en conséquence. J'ai renvoyé avec douleur une partie de mes gens qui m'avaient bien servi et qui m'étaient attachés. J'imagine que l'intention du Roi est que le ca-

mériér loge au Palais-Bourbon jusqu'à son départ. S'il convenait au Roi d'en acheter les meubles, cela m'éviterait une grande perte et beaucoup d'embarras. Vous avez raison, Madame, de dire que j'ai été aveuglé en demandant à quitter mon département. J'ai cru avoir les raisons les plus fortes et qui toutes intéressaient le service du Roi. Je me suis trompé, puisque Sa Majesté en a décidé autrement ; mais en me trompant j'ai cru ne faire que mon devoir : mon erreur n'est pas criminelle. J'ai supprimé et jeté au feu le mémoire que vous avez jugé inutile. Mon intention n'est certainement pas de faire des manifestes. Vous connaissez le public, je le connais aussi. Il est impossible de parer aux indiscretions et aux noirceurs ; il serait trop injuste de m'en rendre responsable. Je n'ai eu ni n'aurai jamais de correspondance suspecte. Je ne suis fourré dans aucune intrigue, et je n'ai, Dieu merci, d'autre désir que d'être justifié dans l'esprit du Roi. Ce désir est un devoir. Je n'emploierai pour y parvenir aucun moyen qui puisse lui déplaire. Je voudrais de tout mon cœur n'avoir aucune bienséance à remplir ; après les premiers compliments et ceux qui sont d'usage pour les cardinaux. j'élaguerai les écritures, et je n'écrirai qu'à mes parents, à quelques amis à qui je dois cette marque d'honnêteté et de fidélité, et aux gens qui sont chargés de mes affaires. Je voudrais trouver un moyen d'exister sans inconvénient, et sans qu'on interprêtât jusqu'à mon silence ; vous sentez bien, Madame, que cela est impossible dans les circonstances, et que plus on est dans le malheur, plus on a de faux amis et d'ennemis dangereux. Je mettrai en tout le plus de sagesse et de circonspection possibles ; mais encore une fois, quand on n'a que de bonnes intentions, on croit toujours être en sûreté sous un bon maître ; cette idée est trop juste et trop consolante pour y renoncer, et je la con-

serverai précieusement. Au reste, Madame, non-seulement je n'accuse pas M. de Choiseul, mais je me loue beaucoup de lui; j'avais annoncé et prouvé que j'étais de ses amis, je ne me démentirai jamais à son égard, ni au vôtre. Quand les nuages dont on a voulu m'envelopper seront dissipés, je suis sûr que vous me rendrez justice et que vous me plaindrez beaucoup. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour que mes amis ou mes connaissances pensassent comme moi. Au reste, je ne réponds de personne, il me suffit de n'avoir pas dit un mot en ma vie qui n'eût pour objet le plus grand service du Roi, la reconnaissance que je lui devais et à vous. Si l'on m'a fait parler, si l'on m'a mal interprété ou mal entendu, je proteste avec d'autant plus de confiance qu'il est à naître que j'aie manqué à ceux qui m'ont rendu les plus légers services. Je vous souhaite, Madame, une bonne année, et vous prie de n'écouter à mon égard que vous-même.

A Monsieur le duc de Choiseul.

Ce 31 décembre 1758.

J'ai l'honneur, monsieur le duc, de vous présenter M. Brun, mon ancien secrétaire d'ambassade, qui a été chargé dix-huit mois de la correspondance de Venise, qui a étudié avec beaucoup de succès tout ce qui a rapport aux affaires étrangères, qui écrit bien, et à qui je ne connais que d'excellentes qualités. Ma disgrâce lui ôte tous les moyens d'employer ses talents. J'espère que mon successeur voudra bien devenir son protecteur; je serai infiniment reconnaissant de cette marque de son amitié.

On ne peut rien ajouter, monsieur le duc, à mon inviolable attachement pour vous.

Le cardinal DE BERNIS

Ce 7 janvier 1759.

Rien n'est plus honnête, monsieur le duc, que la lettre dont vous m'avez honoré le 4, ainsi que vos procédés pour moi. La lettre que vous voulez bien écrire au grand maître assurera du pain au chevalier de Narbonne, mon neveu.

Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous avez fait et voulez faire pour M. Le Brun. Vous ne pouvez guère employer de sujet plus distingué par l'esprit et par un assez grand fonds de connaissances. Son caractère est très-bon. Vous pouvez compter sur son attachement et sa reconnaissance.

A l'égard de M. Deshaizes, rien n'est plus obligeant que ce que vous proposez de faire pour lui. Il a été autorisé par le Roi à écrire sous ma dictée toute la négociation secrète de Vienne quand j'en étais chargé seul ; il a eu depuis toute ma confiance dans les affaires les plus secrètes. Je ne saurais vous en dire trop de bien ; je lui ferai gagner la gratification que vous lui ferez obtenir, en le mettant sur l'état des affaires étrangères. J'ai ici bien des mémoires sur une infinité d'objets intéressants dont je lui ferai faire des copies et des extraits pour vous les envoyer ; il est assez juste qu'un homme employé depuis sept ans dans des affaires importantes ait quelque récompense ; il était sur l'état pour une gratification annuelle de deux mille écus. Vous ferez sur cela ce qui vous paraîtra convenable. Dans la suite vous aurez plus d'une occasion de fixer son sort sans charger le trésor royal.

Vous ne pouviez rien faire pour moi qui me tint plus à cœur que l'affaire de mes deux secrétaires. Pour celle de ma pension de ministre, je suis très-fâché que vous n'ayez pas entendu parler ; vous auriez bien senti que c'é-

tait une affaire d'honneur, et non d'intérêt. Mais nous en parlerons quand les circonstances seront plus favorables.

Plusieurs des ministres étrangers m'ont écrit pour la bonne année ; j'ai l'honneur de vous prévenir que je leur ai fait réponse dans le style du jour de l'an. Je crois que vous n'êtes pas inquiet de ma fidélité à éviter toute teinture d'affaires.

Pour le Palais-Bourbon, je voudrais, si le Roi le destine à quelqu'un, que Sa Majesté achetât les meubles qui sont faits pour les places. Il n'y a rien au garde-meuble qui puisse aller là. J'ai bien des dettes à payer que j'ignorais ; depuis trois ans, je ne savais pas un mot de mes affaires, et cette vente boucherait un trou.

Au reste, je suis si à mon aise avec vous, et je compte tant sur votre amitié pour moi, que c'est à vous seul que j'aurai recours, lorsqu'il en sera temps, pour me tirer du rôle de prétendant universel qu'on me fera jouer à chaque occasion ; l'âge que j'ai, les places que j'ai remplies et ma calotte rouge fourniront toujours un beau texte. Je vous avoue que cet avenir est insupportable ; que n'ayant aucune espèce de prétention, je ne veux point du ridicule de prétendant ; j'en connais, d'ailleurs, le danger, et je veux l'éviter. Vous rêverez à cela à loisir, et vous me direz ce que vous pensez ensuite à cet égard. Les grâces que le Roi destine au camérier ne peuvent faire qu'un bon effet à Rome, et vous faire honneur à vous-même. Je serai très-aise de le voir ici quand cela conviendra.

Je crois, monsieur le duc, que vous trouverez dans cette lettre mon style ancien avec vous. Vous avez mis mon cœur à son aise, et je puis vous assurer qu'il vous en coûtera un peu cher, car vous serez le protecteur de mes plus proches parents ; heureusement ils servent tous avec distinction et ont des noms faits pour les grâces.

On ne peut, monsieur le duc, rien ajouter à mon sincère attachement pour vous.

Madame de Pompadour m'a fait donner de ses nouvelles ; elle était hors d'affaire.

A Vic-sur-Aisne, le 26 janvier 1759.

M. Le Brun m'a rendu compte, monsieur le duc, d'une partie de la conversation que vous avez bien voulu avoir avec lui sur mon compte ; il m'en dira davantage quand il viendra ici. Je trouve votre façon de penser conforme à l'idée que j'en ai toujours eue, et telle qu'il convient à un homme de qualité et de probité. Je vous prie de ne pas oublier l'offre que vous m'avez faite de faire remettre sur l'état M. Deshaizes, dont il est juste de récompenser les services ; il est d'ailleurs convenable à un homme comme vous (indépendamment de l'amitié) de faire une chose infiniment agréable à votre prédécesseur. On ne peut rien ajouter à tous les sentiments d'attachement que je vous ai voués, monsieur le duc, pour toujours.

Le cardinal DE BERNIS.

Ce 14 mai.

Je vous envoie, monsieur le duc, M. Deshaizes pour vous faire sa cour, et en même temps mes remerciements sur les témoignages d'amitié et d'intérêt que vous lui avez donnés à mon sujet, dans ses deux voyages à Versailles, et qui me sont revenus de beaucoup d'autres endroits, et en dernier lieu par M. de Montazet ; celui-ci m'a fait de votre part des offres très-obligeantes pour tout ce qui peut m'intéresser, et en particulier de recevoir ici les personnes qui me seraient le plus agréables. Comme je ne suis pas assez au fait de ma situation à la cour, je ne for-

merai, sur tout ce qui a rapport à ma liberté, aucune demande qui puisse paraître prématurée ou indiscrete. C'est à mes amis, mais surtout à vous, qui m'en donnez des preuves, et qui êtes plus à portée que personne de connaître les moments favorables, à qui je dois m'en rapporter sur cet article ; dans tous les cas, je ne puis recevoir ici que très-peu de monde, ma maison étant occupée par ma famille, et ne m'étant réservé que deux logements pour les étrangers. A l'égard de Paris (lorsqu'il en sera temps), je n'irai jamais que pour deux fois vingt-quatre heures, soit pour ma santé, soit pour mes affaires, ma résolution étant bien prise de faire mon habitation ordinaire de mon petit château de Vic-sur-Aisne. C'est le seul séjour qui, dans les circonstances, me convienne à tous égards.

M. Deshaizes m'a rendu compte, dans le temps, de ce que vous lui aviez dit au *sujet de Rome*. Sur cet objet, je m'en rapporte entièrement sur ce que vous déciderez, autant par confiance dans votre amitié que par déférence à vos conseils. De mon côté, je ne songe qu'à m'attacher à mon état, et à mettre dans les partis que je prendrai à cet égard le temps, les réflexions et la droiture qui conviennent à mes principes et à mon caractère ; au surplus, je serai toujours prêt à servir le Roi, quand vous croirez que je puis lui être utile. Il est dans mon cœur de le désirer, mais ma situation ne me permet pas de le demander. Quand je dis *servir le Roi*, je n'entends pas (comme vous pensez bien) une charge à la cour ; car, sur cet article, je n'ai pas plus de projet que d'espérance.

M. le nonce, que je croyais sur son départ et à qui j'avais fait faire des compliments par M. Deshaizes, eut avec celui-ci une conversation dont il aura l'honneur de vous rendre compte.

Vous me connaissez, monsieur le duc ; vous savez que je

suis honnête et franc ; ainsi, je compte sur l'amitié que vous me promettez, et certainement vous pouvez prendre une entière confiance dans ma façon de penser à votre égard, et être assuré pour toujours de mon inviolable attachement.

Ce 15 juin 1759.

J'ai reçu avant-hier, monsieur le duc, la lettre que vous aviez remise à M. Deshaizes et qu'il m'a rapportée à son retour de Chartres ; elle exige de ma part une réponse prompte et des remerciements ; je charge un de mes gens, de cette lettre, qu'il a ordre de remettre à M. de la Seuze pour qu'elle vous soit rendue fidèlement.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'apprendre qu'on n'avait à la cour ni aigreur ni animosité contre moi ; mais comme on n'y rend pas encore la justice que je crois due à ma façon de penser et à mon caractère, par rapport aux affaires présentes, je crois plus sage de ne pas profiter encore de l'offre que vous me faites d'obtenir la permission à mes amis de venir me voir ; il y aurait des embarras et des inconvénients à ces visites ; je n'avais point chargé du tout M. de Montazet de vous en parler. Quoique ma vie ne soit pas amusante, elle est pourtant douce, depuis que ma famille est réunie auprès de moi, et j'attendrai qu'on ouvre la porte entièrement avant de voir d'autres personnes que mes parents. Je ne doute pas que vous ne vouliez pas saisir le moment favorable pour avancer cette époque ; comme mon successeur et mon ami, ce bon procédé ne peut que vous faire honneur parmi les honnêtes gens.

Rien n'est plus sensé que tout ce que vous me dites sur l'idée que vous avez de m'envoyer à Rome après le retour

de M. de Laon ; je sens la solidité de vos raisons, et vos motifs sont très-honnêtes pour moi. Ce projet, qui est venu à la tête de bien des gens, avait déjà fait dire des impertinences à mon sujet, et l'on me prêtait déjà des vues fort contraires à mon caractère et à mes principes ; c'est ce qui me donnait une sorte de répugnance, qui ne subsiste plus, dès que l'idée et l'exécution de ce projet vous appartiendront entièrement ; ainsi je n'ai qu'à vous remercier de tout mon cœur de ce que vous jugerez à propos de faire à cet égard quand le temps sera arrivé. Je vois que vous devenez aussi philosophe que vous me l'avez paru ; je ne voudrais pourtant pas que vous le devinssiez trop ; car, dans ce cas, l'idée que vous avez pour moi n'aurait ni la même solidité, ni les mêmes agréments.

Je n'attends point de réponse à cette lettre, et je me réserve de savoir de vos nouvelles quand M. Deshaizes retournera vous faire sa cour. Vous connaissez, monsieur le duc, mon amitié et mon attachement pour vous ; ils ne se démentiront jamais.

Ce 31 décembre.

J'ai l'honneur, monsieur le duc, de vous envoyer à cachet volant un billet que j'écris en réponse à l'ambassadeur de Hollande, et la lettre en original de cet ambassadeur.

Vous lui ferez parvenir ma réponse si vous le jugez à propos.

Je joins à ce paquet une lettre pour l'Infante qui n'est que de bonne année. Soyez sûr, monsieur le duc, que personne ne vous sera jamais plus inviolablement attaché que moi.

Le cardinal DE BERNIS.

A Vic-sur-Aisne, ce 29 avril 1760.

M. de Montazet, monsieur le duc, m'a fait part de la réponse obligeante pour moi que vous lui avez faite lorsqu'il a demandé la permission de me voir à son retour de Lyon ; je vous en fais mes sincères remerciements. Le comte de Narbonne m'a dit aussi de votre part des choses fort honnêtes. Quoique je n'aie jamais douté de l'amitié que vous m'avez promise, je suis très-aise d'en recevoir de temps en temps des témoignages.

Ma santé, que je croyais l'été dernier presque entièrement rétablie, a éprouvé d'assez violentes secousses sur la fin de l'hiver. C'est toujours cette ancienne affection des nerfs qui me tourmente. Les médecins avaient décidé qu'il était nécessaire que j'allasse prendre cet été les bains et les eaux ; mais avant que de me déterminer à un pareil déplacement, j'ai préféré d'essayer pendant la belle saison le lait d'ânesse qu'ils m'ont ordonné, et au mois de septembre les bouillons de tortue. Si tout cela ne me guérissait pas, il faudrait bien se résoudre à suivre l'ordonnance des médecins, et je demanderais, en ce cas, la permission d'aller aux eaux le printemps prochain pour ne pas laisser enraciner davantage un mal qui pourrait devenir plus fâcheux et plus dangereux. Heureusement depuis quinze jours je me porte beaucoup mieux.

Je compte, monsieur le duc, pouvoir sans inconvénient profiter cette année de l'offre que vous eûtes la bonté de me faire l'été dernier, de demander au Roi les permissions nécessaires pour ceux de mes amis qui seraient bien aises de temps en temps de venir me tenir compagnie ; je leur manderai en conséquence de s'adresser à vous pour obtenir ces sortes de permissions. Soyez bien assuré, monsieur

le duc, que je serai très-fidèle à l'attachement sincère que je vous ai voué pour la vie.

Le cardinal DE BERNIS.

A Vic-sur-Aisne, ce 10 juin 1760.

J'ai bien des grâces à vous rendre, monsieur le duc, de l'amitié avec laquelle vous vous chargez d'obtenir toutes les permissions dont j'aurai besoin par rapport à ma santé et à l'agrément de ma vie. Je vous dois encore plus de reconnaissance sur les autres objets que vous traitez dans la lettre dont vous m'avez honoré en dernier lieu. MM. de Montazet et de Narbonne n'étaient point *au fait de l'idée de Rome*. Je n'ai pas cru qu'avant que vous m'eussiez mandé que je pouvais la confier à mes amis, je dusse en faire aucun usage. Vous devez vous rappeler que j'ai adopté ce projet en vous laissant totalement le maître du temps et de la forme de son exécution ; je n'ai point changé d'avis à cet égard, trouvant l'idée convenable de tout point, et par les mêmes raisons que celles qui vous l'ont fait imaginer il y a plus d'un an ; mais j'ai cru que rien ne s'alliait mieux avec la résidence à Rome qu'un siège. Tous les gens sensés du clergé m'ont conseillé de me lier entièrement à mon état. Allant prêtre à Rome, j'y aurai certainement plus de considération si je suis évêque en même temps ; d'ailleurs, avec le mal aux nerfs auquel je suis sujet, il pourrait se faire que le climat d'Italie fût contraire à ma santé, et alors je serais fort embarrassé si je n'avais l'asile décent et honorable d'un diocèse. Il m'a paru aussi que rien ne pourrait mieux convenir à tout le monde que cette retraite habituelle loin de Paris. Le Roi est bon ; il ne voudra pas que je sois prisonnier toute ma vie ; nul moyen n'est plus doux, ni plus convenable que

l'habitation d'un diocèse. Vous avez bien raison, monsieur le duc, de penser qu'il n'est pas indifférent dans quelle province ce diocèse sera situé; et puisque vous désirez que je m'explique entièrement sur cet objet, je vous dirai que Lisieux et Condom me paraissent également convenables. Mais par rapport au climat, au voisinage des eaux qui me sont ordonnées, au peu d'étendue du diocèse, au génie des habitants que je connais, mais surtout à l'éloignement de Paris, Condom me plairait infiniment davantage que Lisieux. A l'égard de l'embarras où je pourrais mettre le Roi en me présentant devant lui pour la prestation du serment, il est aisé de lever cette difficulté. Premièrement elle serait la même en allant à Rome, puisqu'il ne serait guère possible que je partisse sans prendre congé de Sa Majesté; mais dans le cas dont il s'agit, il est très-aisé que le Roi me donne, par exemple, l'évêché de Condom, sans que je sois obligé de paraître devant lui, ni que ce défaut dans la forme d'usage paraisse extraordinaire; en supposant que le Roi fût décidé à me nommer à cet évêché, vous aurez la bonté de m'en avertir. Je demanderais alors à aller aux eaux de Cotterets et de Bagnères qui me sont ordonnées; j'irais passer quelque temps en Languedoc avec ma famille; je recevrais à Lyon, où je devrais m'arrêter par égard pour mon chapitre, la nomination du Roi; j'adresserais à vous et à M. l'évêque d'Orléans des lettres ostensibles par lesquelles, en remerciant le Roi, je le supplierais de permettre qu'à cause de ma santé, et pour ne pas interrompre le régime des eaux, je pusse, après l'arrivée de mes bulles, prêter le serment ordinaire entre les mains du maréchal de Thomond ou de tel autre commis à ce sujet par Sa Majesté; *il y a des exemples de pareilles commissions données*, et rien n'est moins contre les principes que cette forme. Mon serment reçu par un commissaire

du Roi serait également enregistré à la Chambre des comptes. Je ne puis mieux, monsieur le duc, répondre à la manière honnête et franche avec laquelle vous vous ouvrez à moi, que d'entrer avec vous dans tous ces détails. J'ajouterai que si vous jugez à propos de demander au Roi l'évêché de Condom, vous aurez la bonté de dire au comte de Narbonne, mon parent et mon ami, ce qu'il faut que je fasse pour remplir vis-à-vis de l'évêque d'Orléans ce qui est dû à la place qu'il occupe et ce que je dois plus particulièrement à l'amitié qui est entre nous depuis près de trente ans. M. de Narbonne recevra vos instructions, et il fera de ma part auprès de M. d'Orléans les démarches que vous voudrez bien lui dicter. Au reste, si le Roi ne voulait pas dans ces circonstances me nommer à l'évêché de Condom ou de Lisieux, je vous demande de ne pas changer de résolution par rapport au *ministère de Rome*, que je remplirai dans tous les cas, à moins que ma santé n'y mit un véritable obstacle. Vous avez bien voulu afficher l'amitié que vous avez pour moi ; il est dans votre caractère et dans vos principes de m'en donner des marques. Vous voyez que tous mes vœux tendent à une vie tranquille et honorable ; que l'éloignement de Paris, bien loin de me faire peur, a pour moi des agréments et des avantages. Je vous prie donc d'agir en cette occasion avec zèle ; heureusement pour moi, avec la meilleure volonté vous avez tout le crédit et le pouvoir nécessaires. J'attendrai par M. de Narbonne le résultat de vos résolutions. afin de pouvoir prendre des arrangements en conséquence. Vous connaissez ma façon de penser et vous ne doutez pas, monsieur le duc, que mon amitié, mon attachement et ma reconnaissance ne soient éternels.

Monsieur le duc de Choiseul.

A Vic-sur-Aisne, ce 8 juillet 1760.

J'ai reçu, monsieur le duc, par le comte de Narbonne, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 27 du mois dernier.

Quoique vos diverses tentatives n'aient pas eu le succès que votre amitié pour moi s'en promettait, j'ai vu du moins avec satisfaction que le Roi rendait justice à mes sentiments et à la pureté de mes intentions, et que vous pensez que la répugnance de Sa Majesté pour me nommer à un évêché, dans ce moment-ci, pourrait n'être pas invincible dans d'autres circonstances : j'ai appris sans douleur cette nouvelle, parce que j'avais accepté avec reconnaissance, mais sans chaleur, la proposition très-honnête que vous m'avez faite de demander pour moi un siège. Mes principes sur les affaires de l'Église sont suffisamment connus, ainsi que mon éloignement de toute intrigue et de tout intérêt de parti. J'attendrai donc sans impatience que le Roi daigne rendre utile à l'Église le reste de ma vie, et je prendrai la prétrise à l'époque que j'ai fixée l'année dernière.

Je ne solliciterai plus votre amitié, monsieur le duc, il me semble que je vous ferais injure, et que je dois m'en rapporter entièrement aux nouvelles assurances que vous m'en donnez.

M. de Narbonne, en qui j'ai une véritable confiance, parce que je connais la droiture de son cœur et la sagesse de son esprit, est d'ailleurs au fait de l'état de ma santé et de l'espèce de liberté et de mouvement dont j'ai besoin pour éviter, s'il est possible, les accidents que j'ai essayés l'hiver dernier ; il ne manquera pas de vous en instruire.

Je vous prie, monsieur le duc, d'être bien persuadé que

vous n'avez pas de serviteur qui vous soit plus fidèlement attaché que moi.

Le cardinal DE BERNIS.

A Saint-Marcel par le Pont-Saint-Esprit,
ce 12 mars 1761.

Mes religieux de Saint-Médard, monsieur le duc, après m'avoir laissé jouir tranquillement de cette abbaye de la même manière que mes prédécesseurs en avaient joui depuis deux siècles, me demandent aujourd'hui une grande partie de mon revenu, ou un partage qui serait à mes frais et fort dispendieux si cette affaire était portée au grand conseil. Je vous supplie donc avec instance d'appuyer de toutes vos forces la demande que je fais à M. le chancelier d'un arrêt *d'attribution de l'affaire du partage avec mes religieux au conseil*. C'est la seule manière que j'aie d'éviter des dépenses qui dérangeraient totalement mes affaires. On n'en doit pas dire davantage à son ami, et je suis persuadé, monsieur le duc, que vous ferez tout ce que je dois attendre de votre amitié et de mon inviolable attachement pour vous.

Le cardinal DE BERNIS.

Monsieur le duc de Choiseul.

APPENDICES



APPENDICES

APPENDICE N° VIII.

L'ENLÈVEMENT DU MARQUIS DE FRAIGNE.

(Voir page 3.)

Le cardinal de Bernis a donné dans ses *Mémoires* un récit de l'enlèvement du marquis de Fraigne qui pourrait sembler suffisamment complet. Mais le fait avait été passé jusqu'ici sous silence par la plupart des historiens¹. Frédéric II l'avait défiguré et arrangé à sa guise²; on aurait pu croire que le ministre des affaires étrangères avait été entraîné à exagérer les griefs de sa cour et à calomnier un souverain ennemi de la France. D'ailleurs, l'épisode en lui-même était entouré de détails si romanesques qu'ils paraissaient incroyables. Il était donc nécessaire d'appuyer de pièces et de témoignages authentiques la narration de Bernis, et d'entourer de preuves indéniables, puisées dans les archives publiques, la révélation d'une « nouvelle cause célèbre

¹ La *Gazette de France* en fait pourtant mention par deux fois. Année 1758, p. 112 et 130. La *Correspondance secrète de Louis XV*, publiée par M. BOUTARIC (t. I, p. 254), contient une lettre du Roi qui y fait allusion, mais je ne sais s'il en est question ailleurs.

² Voici le récit de Frédéric, extrait de l'*Histoire de la guerre de Sept ans*, ch. vi, p. 157, t. IV des *OEuvres*, éd. de Berlin : « Pendant cette campagne de Thuringe, on découvrit qu'un Français, nommé Fraigne, qui se tenait à la cour de Zerbst, envoyait des quincailliers et d'autres gens déguisés dans l'armée prussienne, pour rapporter ce qu'ils pouvaient y apprendre aux généraux français. On envoya un détachement à Zerbst qui saisit cet aventurier et le mena à la forteresse de Magdebourg (le 23 février 1758). Il se trouva que par une de ces bizarreries d'amour dont on ne saurait rendre raison, la princesse douairière de Zerbst avait épousé cet homme en secret. Elle fit grand bruit de cet événement et se retira par dépit à Paris. Cette affaire pouvait avoir des suites par l'impression qu'elle aurait pu faire sur l'esprit de la grande-duchesse de Russie, fille de la princesse de Zerbst. Elle ignora ou désapprouva peut-être les engagements que sa mère avait pris avec cet aventurier, et il n'en résulta rien de fâcheux pour le Roi. »

du droit des gens » que M. de Martens a omis d'insérer dans son recueil.

On a vu que M. de Fraigné avait obtenu, après que Valory eut quitté Berlin, la permission de se rendre à Dresde d'abord, puis à Zerbst et à Weimar. En passant à Leipzig, il se munit d'une lettre de recommandation de la duchesse de Courlande pour la princesse régnante de Zerbst; il avait déjà une lettre du comte de Broglie pour la princesse douairière. Fraigne séjourna quelque temps à Zerbst, puis revint en France. Il demanda à être employé à l'armée ou auprès du comte de Broglie (18 juillet 1757). Le ministre lui répondit immédiatement qu'il eût à attendre, qu'on avait des desseins sur lui.

Le 28 août 1757, Fraigne reçut en effet des instructions, et, le 3 septembre, l'abbé de Bernis écrivit au duc de Zerbst la lettre suivante, qui devait servir à Fraigne de lettre de créance :

• Versailles, le 3 septembre 1757.

« Monseigneur, l'objet de M. le marquis de Fraigne étant de se rendre utile au service du Roi dans la partie des affaires étrangères, Sa Majesté lui a permis de continuer les voyages qu'il avoit entrepris dans cette vue. La manière dont il a été reçu l'année dernière à la cour de Votre Altesse exige de lui que, retournant en Allemagne, il lui marque toute la reconnaissance qu'il en conserve. C'est ce qui l'engage, Monseigneur, à passer d'abord à Zerbst, où, d'ailleurs, les événements de la guerre si voisine des États de Votre Altesse pourront satisfaire le désir qu'il a de s'instruire. Je n'ai pas cru devoir le laisser partir sans avoir l'honneur de prier Votre Altesse de lui donner une entière créance sur tout ce qu'il pourra lui dire, si les occasions se présentent de l'entretenir sur les affaires. Je saisis avec empressement celle d'assurer Votre Altesse du respect avec lequel je suis, etc. »

Muni de recommandations pour le maréchal de Richelieu, pour le prince de Soubise, pour M. de Champeaux, ministre à Hambourg, Fraigne arrive le 1^{er} novembre 1757 à Cassel, le 5

Halberstadt, le 11 à Hambourg. Il en repart avec un passeport de marchand acheté cent ducats, après de longues conversations avec Soltikoff, ministre de l'Impératrice à Hambourg,

chargé de la correspondance secrète entre la grande-duchesse de Russie et sa mère la princesse d'Anhalt. Il « passe tout au travers de Magdebourg » et arrive à Zerbst le 16 novembre. Sur sa route, il a été à même de constater les excès et les désordres des troupes françaises : « L'esprit du militaire est entièrement perverti, écrit-il, la discipline totalement perdue ; les malversations sont flagrantes et honteuses. Chacun travaille pour soi. L'argent, les profits illicites sont les mobiles de tout. Nous deviendrons, si cela continue, l'objet de l'indignation publique dans l'Empire. »

A peine arrivé à Zerbst, Fraigne s'occupe d'établir sérieusement sa correspondance, et en même temps de gagner les bonnes grâces de la princesse donataire. Il la prend par son faible, sa passion pour les porcelaines, et demande pour elle à Bernis un pot de fleurs de la manufacture de Vincennes. Mais tout en comblant sa princesse de petits soins, il ne perd pas de vue sa mission, et envoie des renseignements intéressants tant au ministre qu'aux commandants des armées du Roi.

Deux mois se passent. Fraigne s'est rendu utile aux Français, donc dangereux aux Prussiens. Une première attaque est dirigée contre lui. Voici la dépêche dans laquelle il en rend compte :

« Zerbst, 10 janvier 1758.

« Monseigneur, vous allez sans doute être surpris de l'événement singulier dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, et qui n'a pas d'exemple dans l'histoire. Hier au soir, sur le minuit, comme j'allois me mettre dans mon lit, quatre housards prussiens, ayant à leur tête un officier nommé Barowski, se présentèrent à la porte de ma chambre pour m'en arracher à force ouverte. Une voiture attelée de quatre chevaux étoit dans la rue. Leur projet étoit, à ce que j'ai su depuis, de m'y faire entrer et de m'emmener sans bruit je ne sais où. Un détachement de huit autres housards devoit me recevoir hors de la ville. Heureusement, ma porte étoit fermée à double tour. Au premier bruit, je sonnai mes gens ; mais on avoit pris la précaution de s'en saisir le pistolet sur la gorge. Alors on s'est mis en devoir de la forcer. J'étois si éloigné de penser au dessein qui étoit formé contre moi, que je n'ai d'abord pas balancé à croire que j'avois affaire à des brigands qui en vouloient uniquement à ma bourse

et à ma vie. J'ai pris le seul parti convenable. Deux pistolets étoient mes seules armes. J'ai blessé un de mes assassins à la tête. J'ai été moi-même blessé d'un coup de sabre à la main. Ce coup de vigueur m'a donné le temps de brûler ce que j'avois de papier, jusqu'à la lettre que je venois de vous écrire. J'ai appelé par la fenêtre. Le bruit que j'ai fait a mis l'alarme dans la ville. M. le prince d'Anhalt m'a envoyé du secours, et, ne consultant bientôt que l'amitié dont il m'honore, il est accouru lui-même pour me dégager. J'avois jusque-là tenu bon, ma porte n'étoit point forcée, et j'ai eu la satisfaction de l'ouvrir moi-même au secours qui m'est arrivé après une bonne heure d'assaut; pour lors l'officier s'est nommé. Il a fort assuré qu'il avoit des ordres du Roy son maître d'en user comme il l'avoit fait. J'ai toujours protesté que je ne pouvois penser que Sa Majesté Prussienne se fût portée, sans aucune réquisition préalable, à une démarche aussi contraire au droit de la nature et des gens, en violant le territoire souverain de l'Empire et neutre. L'affaire s'est tournée en négociation, et mondit officier, ne se voyant pas le plus fort, a consenti à se retirer. J'en ai exigé une déclaration signée de lui. Il m'en a demandé une aussi, que je lui ai donnée à la hâte. Je joins icy une copie de l'une et de l'autre. Je ne puis assez vous exprimer avec quel zèle et quelle fermeté M. le prince d'Anhalt s'est porté à défendre ma liberté et ses droits si singulièrement violés. Comme je n'avois pas heureusement perdu la tête, j'ai réussi à calmer son ressentiment, qui auroit pu l'entraîner trop loin. Il m'a fait conduire dans son château, où il a voulu que je prisse un logement. J'y ai trouvé madame la princesse sa mère dans des sentiments bien dignes de sa naissance et de sa grande âme..... J'ai été d'avis que M. le prince d'Anhalt envoyât, sans perdre de temps, une estafette à Berlin pour porter ses plaintes à Sa Majesté Prussienne, et demander la punition de l'auteur de cette violence. J'ai cru devoir y joindre une lettre à M. de Podewitz, dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie..... Je viens d'apprendre que le hasard a fait manquer leur coup à mes ennemis. Ils s'attendoient que je ne me retirerois de la cour qu'à minuit. Leur projet étoit de m'enlever à la descente de mon carrosse. Heureusement des affaires m'avoient obligé de rentrer chez moi une heure plus tôt. »

A cette dépêche, Fraigne joint copies de la lettre qu'il a écrite au comte de Podewiltz, ministre des affaires étrangères du roi de Prusse, de la déclaration qu'il a réclamée du lieutenant Barowsky, et de la déclaration qu'il a donnée lui-même. Voici ces deux dernières pièces :

« Moi soussigné certifie être venu, selon les ordres que j'en ai reçu en bonne forme, pour me saisir de la personne de M. le marquis de Fraigne; mais Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince m'ayant fait représenter la neutralité du territoire, et ledit M. le marquis n'étant pas officier français, mais à considérer comme un voyageur particulier, et Son Altesse Sérénissime l'ayant pris par ces raisons-là sous sa protection, je me suis désisté de mon entreprise par respect dû à Son Altesse Sérénissime et en considération desdites circonstances.

• Zerbst, le 18 janvier 1758.

« DE BAROWSKI,

• Lieutenant au régiment de Seidelitz. »

Copie de la déclaration donnée par M. le marquis de Fraigne.

« Je n'ai pu regarder les gens qui sont venus m'enlever ce jour-d'hui à minuit que comme des brigands qui en vouloient à ma bourse et à ma vie. Je les ai traités en conséquence, quoique un soi-disant officier houzard, qui étoit à leur tête, ait dit, après coup, qu'il étoit envoyé de la part du roi de Prusse. Je respecte trop ce prince pour présumer que, sans aucune réquisition préalable, il se soit porté à une violation aussi manifeste du territoire d'un prince souverain de l'Empire, et peut-être à une démarche aussi directement contraire aux loix et aux constitutions de l'Empire germanique. Si mon séjour ici, qui n'a d'autre but que d'avoir l'honneur de faire ma cour à un prince qui veut bien depuis longtemps m'honorer de ses bontés, déplaisoit à Sa Majesté Prussienne, il y avoit des moyens plus simples et plus convenables de me le faire savoir. Je proteste donc contre toute violence, et je m'assure que Sa Majesté Prussienne désavouera celle qui a été commise en ma personne, et en punira l'auteur, qui m'a laissé une déclaration signée de lui. A Zerbst, le 18 janvier 1758.

« Signé : Le marquis DE FRAIGNE. »

Enfin, il envoie au ministre copie de la lettre que le prince d'Anhalt a écrite au roi de Prusse. Voici cette lettre :

« SIRE,

« Votre Majesté permettra que j'aie l'honneur de l'informer d'un cas arrivé ici dans le lieu de ma résidence, auquel je ne me serois jamais attendu. Un détachement, qui s'est dit du régiment de Seidelitz, est entré de force cette nuit à minuit dans le logis du marquis de Fraigne, qui se trouve ici depuis quelques semaines; et, sans m'en faire requérir, ni montrer des ordres par écrit, a commis des violences contre sa personne en le blessant à la main et en tâchant de l'enlever de force le sabre à la main.

« Aussitôt que j'ai été informé du bruit, j'ai fait demander au détachement s'il étoit muni d'ordres par écrit; mais il n'en a pu ou voulu produire. Je me suis donc cru d'autant plus obligé de pourvoir à la sûreté dudit marquis que c'est un homme de qualité, et qui, pendant mon séjour en France, m'a rendu redevable envers lui de beaucoup d'obligations, m'étant fait d'ailleurs un plaisir de le retenir ici quelque temps avant que de le laisser poursuivre ses voyages en Allemagne.

« Votre Majesté jugera elle-même combien un tel procédé dans mon territoire et dans l'endroit même de ma résidence me doit être sensible.

« La confiance que j'ai dans les bontés et dans la justice de Votre Majesté me fait donc espérer que, loin d'approuver une démarche aussi injuste et par conséquent infiniment sensible à un prince de l'Empire, elle voudroit la réprimer et y apporter du remède d'une manière conforme à sa sagesse et à son équité.

« J'ai l'honneur d'être avec tout le respect imaginable, etc.

• A Zerbst, le 19 janvier 1758.

« Signé : FRÉDÉRIC-AUGUSTE D'ANHALT. »

A la suite de cette première alerte, le prince de Zerbst offrit à M. de Fraigne un asile dans son château, et ordonna une enquête sévère sur les faits qui pouvaient avoir motivé, précédé ou accompagné l'attentat du 18 janvier. L'enquête se trouva bientôt interrompue, dès qu'on reconnut qu'un des instigateurs principaux étoit la femme même du prince d'Anhalt, Caroline-Amélie

de Hesse, belle-sœur du roi de Prusse. D'ailleurs, d'autres faits prémédités ou accidentels venaient chaque jour prouver à l'envoyé de l'abbé de Bernis que le séjour de Zerbst était malsain pour lui. Ainsi, le 22 janvier au matin, « un coup de fusil à vent fut tiré dans sa fenêtre par un jeune homme logé vis-à-vis. La balle passa fort près de lui, et avait toute la force requise pour faire beaucoup de mal. Le jeune homme s'excusa sur ce qu'il avait voulu tirer des corbeaux dans la rue, et Fraigne demanda sa grâce. » Pour sortir d'une position aussi fausse que dangereuse, Fraigne demandait au ministre, par sa lettre du 25 janvier, à être accrédité officiellement près des princes d'Anhalt.

Bernis n'eut pas le temps de lui envoyer ses lettres de créance. Podewiltz, en effet, s'était hâté de répondre aux lettres du prince Frédéric. Il réclamait le départ immédiat de Fraigne. « Fraigne ne s'est arrêté à Zerbst, écrivait-il, que pour s'enquérir de ce qui se passe dans les États voisins et dans les armées de Sa Majesté et pour en informer les Français, et il a insulté Sa Majesté par des propos très-indécents. C'est pourquoi Sa Majesté croit qu'une telle personne ne mérite point de protection ni selon les droits des gens, ni selon ceux de la guerre. Sa Majesté ne saurait donc s'imaginer que Votre Altesse s'intéresserait en sa faveur, ni qu'elle regarderait l'enlèvement dudit marquis comme une violation. »

Cette lettre arriva à Zerbst le 5 février; le prince de Zerbst se hâta d'y répondre le 6, en envoyant au ministre prussien la copie de la lettre d'introduction que Fraigne lui avait remise. Quelques jours s'écoulèrent pendant lesquels le marquis aurait pu tenter de s'évader; mais les passages étaient gardés, et d'ailleurs Fraigne n'était pas fâché peut-être de pousser l'affaire jusqu'au bout. Le 13 février, la bombe éclate. Désormais c'est Fraigne qui parle. Voici sa narration :

• Zerbst, 19 février 1758.

« Monseigneur, dans la position critique et embarrassante où je me trouve, il ne me reste d'autre parti à prendre que de faire une relation exacte, en forme de journal, de tout ce qui se passera jusqu'au dénouement de cette étrange affaire. Quel qu'il soit, je

trouverai moyen de vous faire parvenir ma lettre; en attendant, j'ai les mains liées par la parole d'honneur que madame la princesse mère et le prince son fils ont donnée que je n'écrirais point.

« J'ai eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, par ma dernière dépêche, que sur la lettre du comte de Podewiltz, dont vous avez eu une copie, tous les passages étant trop exactement gardés pour que je puisse risquer de partir d'ici, on s'est déterminé à envoyer à ce ministre, le 6 de ce mois, la copie de celle dont j'ai été chargé, en venant ici, pour M. le comte de Zerbst; nous attendions l'effet de cette démarche qui sembloit me mettre à couvert d'un traitement violent, et la réponse de Sa Majesté Prussienne annoncée par ledit ministre. Aujourd'hui 14, à neuf heures du matin, on est venu avertir qu'on avoit vu sur la frontière un détachement de cavalerie qui marchoit à grands pas vers cette ville: Je n'ai pas douté un instant que ce ne fût à moi qu'il en vouloit. A peine avoit-on eu le temps de se reconnoître, que l'officier commandant ledit détachement s'est présenté à la cour sans avoir voulu permettre qu'il fût annoncé. Son dessein étoit de surprendre et d'effrayer. Il s'appelle Bessing; il est capitaine dans le régiment du Corps cavalerie, et il a sous ses ordres cinquante cavaliers du même régiment. Il a demandé à parler à M. le prince de Zerbst, qui a passé sur-le-champ dans l'appartement de la princesse sa mère pour se concerter avec elle sur le parti qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture délicate. Cette digne et respectable princesse n'a pas démenti, en cette occasion, l'opinion que j'ai toujours conçue de sa fermeté et de sa grandeur d'âme. Elle a commencé par contenir le zèle et la vivacité du prince son fils, qui n'auroient pu que produire un mauvais effet sans aucun fruit. Elle a ordonné qu'on fit entrer cet officier, qui a commencé par présenter une lettre du roi de Prusse servant de réponse à celle que lui avoit écrite M. le prince d'Anhalt¹, ajoutant qu'il avoit ordre de se saisir de ma personne,

¹ Voici cette lettre :

• Berlin, le 31 janvier 1758.

« J'ai bien reçu la lettre que Votre Dilection m'a adressée en date du 19 courant, et je m'y suis aperçu à regret qu'elle a interprété d'une façon contraire ce qui s'est passé avec le marquis de Fraigne. Je crois avoir donné à Votre Dilection tant de preuves de mon attention particulière pour sa personne et pour ses États qu'elle auroit pu être assurée que je ne chercherai jamais à lui causer du chagrin en quoi

et qu'en cas de résistance de la part de Son Altesse, le bataillon des gardes à pied en garnison à Leipzig devoit marcher pour le soutenir; que cependant il lui étoit enjoint de ne commettre aucune violence dans le château, mais qu'il supplioit Son Altesse de considérer à quoi il alloit exposer ses États s'il s'obstinoit à ne pas me livrer, et, s'adressant à madame la princesse douairière, il a invoqué ses sentiments de mère, lui faisant observer qu'elle seroit responsable du malheur qui menaçoit le prince son fils. Un début aussi effrayant n'a pas déconcerté cette princesse. Elle a lu avec beaucoup de sens froid la lettre de Sa Majesté Prussienne, la sagacité de son esprit lui faisant sur-le-champ observer qu'il n'y étoit question, ainsi que vous le verrez par la copie ci-jointe, que de ne pas permettre que je séjourne plus longtemps ici, avec une menace de s'assurer de ma personne d'une façon ou d'autre. Elle en a pris occasion de remontrer à cet officier qu'il falloit sans doute qu'il y eût du malentendu dans l'exécution des ordres du Roy son maître; que l'intention du prince son fils n'étoit point de résister aux volontés si clairement marquées de Sa Majesté Prussienne en s'obstinant à me garder chez lui; qu'il se bornoit à demander que je pusse en sortir en sûreté, ne pouvant se résoudre à me laisser emmener de la sorte; qu'après tout ce qui s'étoit passé la nuit du 18 du mois dernier, il y avoit tout à craindre pour ma personne. Sur cela, ledit offi-

que ce soit. Mais aussi ne me serois-je jamais imaginé que Votre Dilection s'intéresseroit pour le marquis de Fraigne et considéreroit comme une offense quand je tâcherois de m'assurer d'un homme qui, sans la moindre retenue, ose pour ainsi dire faire à ma porte le métier d'espion, et qui non-seulement avertit les François de tout ce qui se passe dans les États voisins et dans mes armées, mais qui semble encore avoir pris à tâche de me rendre des mauvais services par des discours indécents et par toute sorte de voies dont son mauvais caractère le rend capable. Ni le droit des gens, ni les usages de la guerre n'accordent des asiles à des gens de cette classe, et une réquisition préalable n'auroit servi qu'à avertir ledit Fraigne de songer d'autant plus à prendre ses mesures.

« J'espère que Votre Dilection entreverra maintenant et interprétera cette affaire selon sa vraie nature et qualité, et je me promets de ses sentiments pleins d'amitié pour moi, qu'elle ne permettra pas audit Fraigne de m'insulter plus longtemps par la continuation de son séjour dans ses États, parce que d'ailleurs je me verrois, quoique à regret, dans la nécessité de m'assurer de sa personne d'une façon ou d'autre.

« Je répète, du reste, les assurances sincères que j'aurai soin avec les miens d'observer toujours vis-à-vis de Votre Dilection et de ses États tous les égards dus, et que, pour mon particulier, je m'appliquerai à prouver réellement que je suis invariablement, avec une considération et une amitié distinguées, de Votre Dilection, etc.

« Signé : FRÉDÉRIC.

« Contre-signé : PODEWITZ. »

cier a juré, sur son honneur, qu'il avoit ordre de me traiter avec tous les égards possibles, de ne toucher à aucun de mes effets ou papiers. « Mais qui vous a donné cet ordre, a reparti « vivement Son Altesse, et où devez-vous conduire le marquis de « Fraigne? » Il a répondu qu'il avoit reçu l'ordre du prince Henri, à qui il devoit me mener. Ce qu'il a affirmé par les serments les plus forts et en réitérant sa parole d'honneur. « Eh bien! je « connois assez la façon de penser de M. le prince Henri, a dit « cette princesse, pour pouvoir vous assurer qu'il ne vous saura « pas mauvais gré de suspendre, à ma prière, l'exécution de ses « ordres jusqu'à la rentrée du Roy son frère. Mon fils va dépêcher « une estafette à Sa Majesté Prussienne. On vous remettra une « copie de la lettre qu'il lui écrira. J'y en joindrai une dans les « termes les plus pressants. Je ne puis pas douter que Sa Majesté « ne nous accorde une grâce aussi simple que celle que nous lui « demandons, et qu'elle ne vous sache même gré de votre modé- « ration. Quand elle a écrit la lettre dont vous êtes porteur, elle « n'étoit pas encore instruite des motifs qui doivent mettre le « marquis de Fraigne à couvert de toute violence. Le terme d'es- « pion dont il est qualifié dans ladite lettre prouve évidemment « que Sa Majesté a été induite en erreur. » Son Altesse n'a pas manqué de faire observer que cette lettre est de la même date que celle que le comte de Podewiltz a écrite, que la réplique faite à ce ministre le 6 de ce mois ne pouvoit pas encore avoir opéré l'effet qu'on doit en attendre. Enfin elle a ajouté tant de bonnes raisons, qui seroient trop longues à déduire, que le capitaine Bissing s'est rendu après une contestation de près de deux heures. Il a été convenu que Leurs Altesses dépêcheroient sur-le-champ une estafette au roy de Prusse et une autre au prince Henri, actuellement à Halberstadt. Le capitaine Bissing a exigé qu'elles engageassent leur parole d'honneur que je ne m'évade-rois ni n'écrirois jusqu'à la conclusion de cette affaire. Il a offert de faire retirer son détachement jusqu'au plus prochain village; on a cru qu'il valoit mieux qu'il restât dans les faubourgs. Il a dit qu'il alloit, de son côté, envoyer une estafette au colonel Tadensie, commandant la garnison de Leipzig, le même qui devoit marcher, afin de le prévenir sur ce qui s'étoit passé.

« J'ignorois l'arrivée de cet officier. Dès qu'il a été sorti, ma-dame la princesse mère m'a fait dire de passer chez elle. Je l'ai

trouvée si consternée et si excédée de la scène cruelle qu'elle venoit d'essuyer, qu'à peine avoit-elle la force de parler. L'honneur du prince son fils, son attachement sincère aux intérêts du Roy, ses bontés pour moi, tout concouroit à augmenter sa sensibilité. J'ai tremblé pour sa santé, déjà affaiblie par la perte d'une sœur qu'elle aimoit tendrement. Elle m'a instruit de ce qui venoit de se passer, les larmes aux yeux, et en me réitérant les assurances les plus positives qu'elle persisteroit, quoi qu'il arrive, dans les sentiments que je lui connoissois. Je n'ai pu que souscrire aux arrangements qu'elle avoit pris. Elle avoit plus besoin de consolation que moi-même. Elle est entourée de gens effrayés et qui ne cessent de lui répéter qu'elle sera responsable du malheur dans lequel tout le pays va être plongé. Un uniforme prussien suffit pour faire mourir de peur tout ce monde-ci.

« J'ai travaillé à la rassurer par tout ce que j'ai pu imaginer de plus propre à cet effet. Je n'ai pas eu de peine à lui faire sentir que, ne résistant pas aux volontés de Sa Majesté Prussienne en me gardant ici malgré elle, il n'y avoit pas lieu de craindre un si terrible ressentiment; que la prétendue marche du bataillon des Gardes n'étoit probablement qu'un épouvantail, et qu'enfin, vu les raisons alléguées, on ne pouvoit refuser d'attendre la réponse de Sa dite Majesté. Elle m'a promis de tenir ferme à toutes les instances et menaces qu'on pourroit employer jusqu'à ce que cette réponse arrive.

« Il n'a plus été question que de faire partir les estafettes. Je joindrai ici la lettre que M. le prince de Zerbst a écrite au roi de Prusse; elle est on ne peut pas plus soumise. Celle que la princesse mère y a jointe de sa main est plus étendue et pressante, qu'elle ne peut manquer de faire beaucoup d'impression. Elle a écrit à peu près dans le même goût au prince Henri.

« Le reste de la journée s'est passé fort tranquillement. Leurs Altesses ont eu la bonté de laisser à mon choix d'admettre deux officiers prussiens à leur table. Je les ai fort assurées que je n'aurois pas de peine à les voir. Cette entrevue s'est faite avec beaucoup de politesse de part et d'autre. Le capitaine Bissing n'a pas négligé de me faire réitérer la parole d'honneur qui avoit été donnée en mon nom, à laquelle il a fallu se soumettre.

« Je finirai le détail de cette journée par quelques courtes réflexions sur la lettre de Sa Majesté Prussienne.

« Les propos indécents dont ce prince se plaint sont le seul article qui puisse me faire de la peine. Je me suis attendu à cette imputation. Vous vous souvenez, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir plusieurs fois, et vous avez eu la bonté de me rassurer à cet égard, de façon que j'ose espérer que vous voudrez bien me rendre la justice de croire que je suis incapable de pareille imprudence. Le terme d'espion dont Sa Majesté Prussienne me qualifie prouve la nécessité qu'il y avoit de faire usage de la lettre en question. A quelle extrémité ce prince n'étoit-il pas capable de se livrer contre moi ? La manière clandestine et violente dont il a tenté de me faire enlever la nuit du 18 janvier devoit faire tout craindre, et l'animadversion violente qu'il témoigne dans sa lettre annonce la plus cruelle vengeance. « J'ai cherché, dit-il, à lui nuire par toutes les voyes « dont mon mauvais caractère me rend capable. » Sa Majesté Prussienne me fait beaucoup plus d'honneur que je n'en mérite. Je sais qu'elle s'en prend à moi de plusieurs événements auxquels je n'ai pas eu autant de part que je l'aurois désiré. C'est, en effet, avoir un bien mauvais caractère que de servir son maître aux dépens de son ennemi. Je ne crois pas que je me corrige jamais de cette méchanceté. Quelque chose qui arrive, mon zèle pour le service du Roy ne sauroit diminuer, et, n'ayant rien à me reprocher, tout ce que j'aurai souffert à cette occasion ne peut tourner qu'à mon avantage sous les auspices d'un ministre aussi éclairé et aussi équitable que vous, Monseigneur.

« J'ai eu encore le temps et le bonheur d'avertir assez à propos les généraux de Sa Majesté des préparatifs qui se faisoient pour les surprendre, et j'ai eu la consolation d'apprendre qu'ils ont pris les mesures convenables.

« Je n'ai pas besoin de vous faire observer avec quel despotisme le roi de Prusse traite les princes de l'Empire, ses voisins; vous jugerez, par le style de la lettre que M. le prince de Zerbst lui écrit, de l'extrême sujétion dans laquelle il les tient. C'est le ton que la chancellerie de cette cour a été forcée de prendre depuis longtemps, et ce n'est pas ici le moment de le changer.

« Le 15 février.

« La journée a été fort tranquille à l'extérieur. J'ai pris toutes les précautions nécessaires pour mettre en sûreté quelques pa-

piers de conséquence, et, toute réflexion faite, je me dispose à suivre mes conducteurs au cas où la réponse que nous attendons ne soit pas favorable. La résistance seroit inutile, et j'aurois peut-être à me reprocher la ruine de ce pays-ci. Je ne souffre déjà que du chagrin que cet événement cause à Leurs Altesses. Les bontés singulières que j'en reçois ne me permettent pas d'être affecté autant que je devrois du sort qui m'attend. Je m'occupe à les consoler. Je m'aide beaucoup en cela des assurances de la protection efficace du Roi. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien la leur procurer. Ce qui afflige singulièrement madame la princesse mère, c'est de voir que cette trame odieuse s'est ourdie dans le sein même de sa cour et de sa famille. Il n'y a que trop de preuves convaincantes que sa propre belle-fille, entraînée par de pernicieux conseils, y a beaucoup de part. Jugez quelles pourroient être les suites de cette fâcheuse découverte et à quel point le Prince seroit capable de porter son ressentiment, si nous ne travaillions sans relâche à la lui cacher. Ma position est bien cruelle. Obligé de renfermer continuellement des mouvements trop justes d'indignation contre une foule de gens pervers à qui je n'ai pas donné le plus léger prétexte de me nuire, il faut encore que je m'intéresse en leur faveur et que je me refuse à une vengeance qui me seroit si facile; mais telle est ma façon de penser, à laquelle les sentiments de la princesse mère sont parfaitement conformes.

« Le 16.

« Ce matin est arrivé une estafette qui a apporté la réponse du prince Henri aux deux lettres qui lui avoient été écrites. Le prince nie formellement avoir donné aucun ordre au capitaine Bissing. Il ajoute qu'il n'ignore pas ceux du Roi son frère, mais qu'il en a chargé le colonel Tadensie¹, commandant à Leipzig, qui en sera seul responsable vis-à-vis de Sa Majesté Prussienne, et que, quant à lui, cette affaire ne le regarde plus.

« Ce prince entre dans de plus grands détails dans sa réponse à madame la princesse mère : il lui ouvre son cœur avec la plus grande confiance et dans les termes qui ne laisseroient rien à désirer sur sa façon de penser si l'on ne se rappeloit que le lieutenant Barousky a été envoyé par son ordre, et qu'il lui auroit

¹ Peut-être faut-il lire Fadensie.

été facile de me faire avertir de prendre mes mesures. Je supprime toutes les belles choses que Son Altesse Royale dit à ce sujet, ainsi qu'elle l'a exigé. Elles pourront trouver leur place un jour.

« Sur ces lettres, madame la princesse mère a fait prier M. le capitaine Bissing de se rendre chez elle, et lui a fait observer avec ménagement la contradiction qui se trouvoit entre les assurances qu'il avoit données en arrivant et la négative du prince Henri. Cet officier a protesté sur son honneur qu'il n'en avoit point imposé, et qu'il ne pouvoit qu'être fort surpris que ledit prince désavouât les ordres formels qu'il lui avoit donnés, ajoutant avec la plus grande apparence de douleur qu'il voyoit bien qu'il seroit sacrifié dans cette affaire pour y avoir apporté trop de ménagements. Il n'a pas caché qu'il avoit aussi reçu une lettre du prince Henri, par laquelle il le blâmoit fort d'avoir compromis Son Altesse Royale vis-à-vis de M. et de madame la princesse de Zerbst. Sur quoi il a beaucoup crié à l'injustice. Il a fini par implorer les bontés de Leurs Altesses pour se garantir du sort qui le menaçoit. J'étois présent à cet entretien singulier qui nous a fait concevoir l'espérance qu'il y avoit peut-être du malentendu dans l'exécution des ordres de Sa Majesté Prussienne.

« Il a été convenu avec cet officier que M. le prince de Zerbst dépêcheroit sur-le-champ une estafette au colonel Tadensie pour lui envoyer la copie de la lettre du prince Henri, par laquelle ledit prince renvoie l'affaire à ce colonel ; qu'on y joindroit une copie de la lettre de Sa Majesté Prussienne et de la réponse qui y a été faite, en priant ledit colonel de vouloir bien faire attention que dans cette lettre il n'est question d'autre chose que de ne pas permettre que je séjourne plus longtemps ici, à quoi Son Altesse ne s'opposant pas, il ne peut refuser d'attendre la réponse qu'il plaira à Sa Majesté de faire sur la demande si juste des passe-ports.

« Qu'en outre, madame la princesse mère récriroit au prince Henri pour faire auprès de lui de nouvelles instances, et lui rendre des témoignages avantageux de la conduite mesurée du capitaine Bissing, qui s'est retiré avec des apparences de satisfaction. On n'a pas perdu un moment pour dépêcher les estafettes en question. M. le prince Henri avoit fourni un beau champ à madame la princesse de Zerbst pour porter Son Altesse Royale à

prendre quelque chose sur elle dans une conjoncture aussi délicate : elle n'a rien omis dans sa lettre de ce qui pouvoit y contribuer ; en remerciant ce prince de la confiance qu'il lui avoit marquée, elle lui a fait sentir poliment que cette confiance auroit pu parer à tous les inconvénients actuels, s'il avoit jugé à propos de la témoigner plus tôt. La façon dont il s'étoit expliqué à mon sujet a fait penser que je ne ferois pas mal de lui écrire aussi, ce que j'ai fait dans les termes les plus convenables. C'est toujours beaucoup dans toutes les affaires de gagner du temps.

« Le 17.

« Dès huit heures du matin, le capitaine Bissing a fait supplier madame la princesse mère de vouloir bien lui donner audience. Son Altesse a été effrayée de cet empressement. Elle lui a fait dire qu'elle ne pourroit le voir que sur les onze heures, et elle m'a fait prévenir pour que je pusse être présent à cette entrevue.

« Nous avons été assez agréablement surpris de voir que cet officier, sur une lettre qu'il avoit reçue du colonel Tadensie qui le menaçoit de répondre des suites que pourroit avoir mon évasion, s'est borné à demander une attestation par écrit de M. le prince de Zerbst, sur laquelle Son Altesse répondit de ma personne. On n'a fait aucune difficulté de lui donner cette satisfaction, en lui faisant observer seulement qu'il auroit pu se contenter de la parole déjà donnée. Il a observé que cette attention étoit uniquement pour le colonel Tadensie, à qui il alloit la faire passer par une estafette. Je l'ai fort assuré en mon particulier qu'au point où en étoient les choses, il ne devoit pas craindre que je songeasse à m'évader comme pourroit faire un espion, et cela a fini par des politesses réciproques.

« J'ai été informé de bonne part que le capitaine Bissing s'étoit ouvert à quelqu'un sur le véritable objet de sa commission, qu'il avoit avoué qu'il n'avoit d'autres ordres que de tâcher, en effrayant Leurs Altesses par une prétendue marche de troupes, de les engager à me livrer entre ses mains, et qu'il devoit me conduire à la forteresse de Magdebourg. J'ai fait part de cette découverte à madame la princesse mère, et nous nous sommes bien promis de faire l'usage convenable sans rien témoigner audit officier du mécontentement que son mensonge doit nécessairement occasionner.

« Le 18.

« Ce matin, de très-bonne heure, est arrivée une seconde estafette du prince Henri avec les réponses aux lettres que madame la princesse mère et moi avions écrites. Celle dont il m'a honoré est dans les termes les plus obligeants, quoique fort vagues. Je ne la joindrai point ici par ménagement pour ce prince qui exige que je n'en fasse aucun usage.

« Il répète à madame la princesse mère qu'il n'a donné aucun ordre au capitaine Bissing. Il pousse la confiance vis-à-vis d'elle encore plus loin que dans sa dernière lettre. Je dois supprimer les détails dans lesquels il entre. Il assure qu'il ne craint point la peine qui pourra lui revenir du retardement de l'exécution des ordres du Roy son frère, ajoutant qu'il doute fort que le prince se relâche de ses volontés; enfin, pour prouver combien le capitaine Bissing m'avoit imposé, il avertit que cet officier étoit chargé d'une lettre de Sa Majesté Prussienne pour le commandant de la forteresse de Magdebourg où il doit me conduire.

« Comme nous en étions à réfléchir sur le contenu de cette lettre, le capitaine Bissing a fait demander audience : elle lui a été accordée sur-le-champ. Il a paru embarrassé de me trouver de si bonne heure dans la chambre de madame la princesse mère. Son dessein étoit de faire une nouvelle tentative pour obtenir de Leurs Altesses qu'elles voulussent bien consentir à me livrer. Il a inutilement déployé la rhétorique et tout l'épouvantail de la prétendue marche des troupes dans leurs États, disant que puisque le colonel Tadensie ne répondoit pas, il n'y avoit pas à douter qu'il ne marchât avec son régiment : on lui a demandé s'il avoit reçu de nouveaux ordres, et sur sa négative, sans paroître exiger qu'il dît le motif de sa démarche, ni lui faire sentir combien on devoit être indigné de sa mauvaise foi dont on avoit la preuve en main, on s'est contenté de lui représenter qu'on présumoit trop bien de la façon de penser de M. Tadensie pour craindre qu'il se portât à une pareille extrémité avant d'avoir répondu à la lettre que le prince lui avoit écrite; qu'au surplus on alloit envoyer un gentilhomme sur la frontière, chargé de lui faire les représentations convenables, au cas qu'il s'avançât, et qu'on emploieroit du côté de Leurs

Altesses tant de bons procédés qu'assurément ce colonel ne pourroit s'empêcher de se rendre à leurs justes désirs.

« Mondit capitaine a fait semblant de se payer de cette monnoye et s'est retiré fort embarrassé de sa contenance, se doutant bien, à certains propos qui lui ont été tenus, que M. le prince Henri l'avoit démasqué. Il a même avoué, sans qu'on l'en prie, que je devois être conduit à Magdebourg. Tout cela n'a point empêché qu'il ne soit venu dîner à la cour comme à son ordinaire. Il a seulement redoublé de politesse pour moi, et le reste de la journée s'est passé aussi tranquillement que les circonstances peuvent le permettre.

« Le 19.

« Nous commençons à espérer que le colonel Tadensie voudroit bien attendre jusqu'à la réponse du roy de Prusse; mais, à huit heures du soir, le gentilhomme que M. le prince de Zerbst avoit envoyé à la frontière a fait avertir qu'un détachement d'infanterie, avec quelque cavalerie et une pièce de canon, étoit arrivé sur les trois heures à Dessau et devoit marcher demain à la pointe du jour vers cette ville. Son Altesse a mandé audit gentilhomme de faire tout au monde pour engager le commandant de ce détachement à s'arrêter sur la frontière et de venir bien vite rendre compte du succès de sa commission. Il est aisé de le prévoir, il faudra céder et suivre sa destinée. Une plus longue résistance me seroit inutile et ne pourroit que nuire beaucoup à ce pays-ci. Je compte partir demain matin, et je vais finir cette longue lettre en me recommandant, Monseigneur, à vos bontés. Mon malheur ne sauroit m'être imputé. Cette position-ci ne pouvoit manquer de m'être funeste. Je m'attends à tous les mauvais procédés dont ces gens-là sont capables. Mon extrême attachement au service du Roy me les fera supporter avec patience.

« Permettez, Monseigneur, que je me mette aux pieds de Sa Majesté pour la supplier qu'elle daigne m'acquitter de tout ce que je dois à madame la princesse mère et au prince son fils. C'est la seule grâce que j'ose lui demander qu'elle ait la bonté de faire sentir à Leurs Altesses qu'elle leur sait bon gré de ce qu'elles ont fait dans cette occasion. Le temps n'est pas éloigné

de leur en donner des marques sensibles. Ce sera une grande consolation pour moi.

« Je suis, etc.

« FRAIGNE.

« Zerbst, le 19 février 1758. »

MÉMOIRE.

(*Ce mémoire a été copié de l'original qui est de la propre main de madame la princesse de Zerbst.*)

« 26 février 1758.

« M. le marquis de Fraigne n'ayant pu achever le détail de son aventure, on a cru devoir y suppléer, afin que la cour fût entièrement au fait de cette affaire. La matinée du lundi se passa dans l'attente de la réponse du major de Zerbst qui, comme on le sait, avoit été envoyé à la frontière. Pendant ce temps-là, le capitaine Bissing étoit revenu à la charge pour obtenir que M. de Fraigne lui fût livré. Ses instances furent vaines, et une capitulation de près de trois quarts d'heure lui valut un renvoi aux réponses et aux passe-ports du Roi son maître qu'on attendoit. Environ à une heure après dîner, le major Zerbst fit savoir que le détachement, consistant en cavalerie et infanterie avec du canon, ayant un major nommé Cleist à la tête, étoit entré sur ce territoire; qu'ayant fait sa commission, l'officier commandant avoit beaucoup résisté, mais qu'enfin il avoit cédé et promis un répit jusqu'à mercredi matin; qu'en attendant, il avoit pris son quartier dans la petite ville de Rossau. Une heure ou environ après, le major Cleist envoya un capitaine s'excuser sur l'exactitude militaire qui ne lui permettoit pas de s'éloigner de sa troupe pour insister en personne, comme il en avoit chargé luy, sur la réussite de sa commission. Le prince et sa mère répondirent comme au capitaine Bissing, mêlant leurs termes de politesse et de fermeté. Il arriva sur le soir un second officier du même détachement qui, sous prétexte qu'il avoit parlé à l'officier de cavalerie, se fit introduire à la cour. On fut tenté, les voyant quatre, de soupçonner un coup de main. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sortirent fort tard de la cour, et seulement après avoir vu que M. de Fraigne persistoit à rester dans l'appartement de madame la princesse mère.

« Le mardi vingt-un, la réponse du roi de Prusse n'arrive point. Le prince écrivit à son major de Zerbst; M. le marquis, de son côté, écrivit au major Cleist. La réponse de cet officier arriva le soir fort tard. (Dans ces lettres, le prince d'Anhalt ordonne à son major de continuer à demander un délai. De Fraigne, tout en déclarant qu'il a l'intention de se rendre, insiste sur ce délai, et Cleist répond qu'il demande des ordres au colonel Tadenzie.)

« Le mercredi 22, à dix heures du matin, arriva le major Zerbst en personne et annonce que le major Cleist, après avoir expédié l'estafette comme il en avoit été repris, s'étoit ravisé la nuit, qu'il avoit résolu d'attendre les ordres du Roi et du colonel Tadenzin à Zerbst et qui marchoit sur la ville. Il fut renvoyé sur ses pas avec ordre de réitérer tout ce qu'il s'étoit tant de fois dit. Le major Cleist répondit qu'il ne l'attendoit pas autrement, qu'il feroit observer une exacte discipline, mais qu'il se rendroit responsable s'il n'avançoit pas. Il étoit environ deux heures après midy que quatre cents hommes de cavalerie et infanterie entrèrent dans la ville, sans compter le premier détachement de cavalerie qui s'y tenoit encore. Ils saisirent toutes les portes, excepté celles du château, braquèrent le canon sur la place; les troupes logées, le major Cleist se rendit à la cour. Le prince se rendit dans l'appartement de sa mère. M. le marquis de Fraigne s'y trouvoit. Le major Cleist débuta par présenter une lettre assez grossière et menaçante du colonel Tadenzin son chef, qui étoit une espèce de réponse à celle que le prince avoit écrite à cet officier. Ensuite, M. le marquis fut présenté à M. le major Cleist. M. le marquis, qui déjà (avait) subjugué tous les autres officiers par l'ascendant que les belles âmes savent prendre sur toutes les autres, lui parla de cet air noble et aisé qui caractérise si bien tout ce qu'il fait. Il lui représenta toutes les conséquences de ce procédé d'un ton ferme et persuasif qui parut inspirer du respect, de l'estime. Il ne sut lui répondre qu'en levant les épaules. A sept heures du soir arrive la réponse du colonel Tadenzin de Leipzig. Elle étoit décisive. Le major Cleist anonça qu'il avoit ordre de se porter aux dernières extrémités. Le prince et sa mère répondirent qu'ils ne livreroient jamais M. le marquis, que sa personne étoit sacrée, que ce n'étoit point à eux à en disposer. Alors M. le marquis déclara qu'il étoit bien éloigné de permettre que l'asile sacré du château d'un prince

de l'Empire fût violé à son occasion, qu'il se remettrait lui-même une heure après minuit entre les mains d'un officier de cavalerie. Le prince et sa mère, au désespoir, se rendirent alors. Voici ce qu'ils prièrent le major de Cleist de noter :

« Vous aurez la bonté de noter ce que vous allez entendre. Ce n'est pas nous qui vous livrons M. le marquis de Fraigne. Il n'est point notre sujet. Il a l'honneur de l'être du roy de France. Il est icy par son ordre. Nous aurions tout sacrifié pour le soutenir. C'est luy-même qui veut bien se remettre entre vos mains pour éviter des suites d'une résistance aussi disproportionnée. Nous espérons que vous tiendrez la parole que vous nous avez donnée de le traiter avec tous les égards qui lui sont dus.

« M. le marquis de Fraigne a tenu sa promesse. Il s'est livré à l'heure marquée. L'équipage l'a mené à Magdebourg escorté comme ils étoient convenus. On a sçu qu'il fut mis en arrivant dans une espèce de cachot, mais qu'il a été transporté ensuite dans une chambre dont il fit sortir des officiers pour l'y mettre. (On peut) l'approcher en présence de l'officier de garde. Ceux de ses amis qui se sont chargés de ce mémoire espèrent de l'équité du Roi et du ministre qu'on mettra tout en œuvre pour tirer de là un sujet si fidèle et qui souffre dans la cause de son maître, un si digne citoyen et un si honnête homme qui mérite assurément le sort le plus doux. »

Pendant que ces faits se passaient à Zerbst, Bernis ne négligeait rien pour mettre authentiquement le marquis de Fraigne sous la protection du droit des gens. Il lui écrivait le 3 mars :

« Sa Majesté n'a pu voir qu'avec beaucoup de surprise la violence que le roi de Prusse avoit ordonnée d'exercer contre vous. Ce prince a donné dans cette occasion une nouvelle preuve du mépris qu'il fait des lois, des procédés et des bienséances. Vous n'aviez point, il est vrai, de lettres de créance qui vous missent sous la protection du droit des gens, mais vous ne deviez pas être moins en sûreté dans la résidence d'un prince qui vous avoit accueilli à sa cour. Sa Majesté a fort approuvé, Monsieur, la conduite que vous avez tenue en cette occasion. Elle a été dans les premiers moments aussi courageuse que sage dans ce qui l'a suivi. Le conseil, en y applaudissant, vous a rendu la justice qui vous est due. La déclaration du lieutenant de hus-

sards ne laisse aucun doute sur les intentions du roi de Prusse. Ce prince n'a pu se plaindre de celle que vous avez donnée et qui est conçue en termes très-modérés. Pour vous mettre à couvert d'une nouvelle entreprise, je joins ici, Monsieur, des lettres de créance pour vous en qualité de ministre plénipotentiaire du Roi auprès des quatre princes de la maison d'Anhalt. Vous présenterez vous-même celles qui sont adressées à M. le prince de Zerbst, et comme vous ne pouvez sans risque sortir de sa résidence, il suffira d'envoyer les autres aux ministres de ces princes en les accompagnant des lettres de votre part. »

Ces lettres, comme on l'a vu, devaient arriver trop tard. Elles n'auraient d'ailleurs point fait revenir le roi de Prusse sur sa détermination. Il venait de l'exprimer nettement à la princesse d'Anhalt dans une lettre datée de Breslau, le 14 mars 1758, dans laquelle il refusait absolument de mettre Fraigne en liberté¹.

*Le Mémoire concernant les mauvais traitements qu'éprouve à Magdebourg M. le marquis de Fraigne, envoyé de la cour de France à celle de Zerbst, dans laquelle il a été enlevé à force ouverte le 22 février 1758 et conduit à ladite forteresse où il y est encore étroitement enfermé*², continue la relation dont Fraigne lui-même, puis la princesse d'Anhalt, ont été les premiers rédacteurs. Ce mémoire est de la Boussinière-Destouches, secrétaire du marquis.

« M. le marquis de Fraigne, en arrivant à Magdebourg, fut désarmé; l'on se saisit de son portefeuille, et le premier endroit où on le conduisit fut un cachot fort obscur, extrêmement humide, n'ayant de jour que par une petite fenêtre attenante au plancher, fermé d'une double porte et triples cagenats. Un pareil début dut le surprendre, après les promesses que le commandant du détachement prussien, entre les mains duquel il se remit à Zerbst, lui réitéra, qu'on auroit pour lui tous les égards possibles. Cette contradiction manifeste lui fit croire qu'il y avoit un malentendu. J'obtins la permission d'aller chez M. le commandant faire des représentations à cet égard et lui exposer le mauvais état de sa santé. Je rapportai pour toute réponse que

¹ Publiée dans les *Œuvres de Frédéric*, éd. de Berlin, XV, 588.

² Envoyé par M. Laujon, secrétaire des commandements de M. le comte de Clermont, le 1^{er} juin 1758.

les ordres de Sa Majesté Prussienne portoient précisément qu'il fût renfermé dans le souterrain, qu'il alloit lui écrire sur-le-champ en envoyant le portefeuille de M. le marquis, et qu'en même temps il dépêcheroit une estafette au prince Henri. J'y retournai une seconde fois, et cette tentative fut aussi inutile que la première. Il fallut donc se résoudre à loger dans ce misérable endroit où je fus renfermé avec lui. On lui donna à peine un fort mauvais lit pour son argent, et moi, je fus obligé de coucher sur les paquets. Alors Monsieur, s'abandonnant à son imagination frappée des discours des différentes personnes qui l'avoient approché, se figura qu'on avoit l'intention de le transporter ailleurs à dessein de le faire disparaître : sa voiture, qui étoit restée devant sa porte, le confirma dans cette opinion. Il me fit part de sa crainte, et, pour prévenir ce prétendu dessein, nous jugeâmes que le seul parti à prendre étoit qu'il fit beaucoup le malade, et moi fort l'affligé. Je n'eus pas de peine à jouer ce personnage. Je m'en acquittai même si bien qu'on n'en douta pas un instant. Le médecin vint, qui, heureusement fort ignorant, jugea M. le marquis à mort. M. le commandant en fut instruit et devint plus traitable. Dès le lendemain, il envoya le major de la place faire rendre le portefeuille que M. le marquis avoit fait offre d'ouvrir, s'excusant beaucoup qu'on l'eût arrêté. Il promit de faire donner une espèce de chambre qu'il me mena voir, mais il me fit faire une observation qu'elle coûteroit fort cher. Je répondis à cela comme je le devois, et dès le jour même Monsieur y fut transporté. Je continuai à être renfermé avec lui, et ses domestiques n'avoient la permission de l'approcher qu'à l'heure des repas, en présence de l'officier de garde. Celui-ci, quelque temps après, ayant donné occasion de se plaindre à M. le commandant du refus qu'il faisoit de leur ouvrir quand Monsieur en avoit besoin, il fut permis de laisser la chambre ouverte, avec défense d'y laisser entrer toute autre personne.

« Comme je n'avois point été compris dans les ordres donnés d'arrêter M. le marquis de Fraigne, il crut qu'on ne feroit pas de difficulté de me permettre d'aller à Hambourg, ou étoit la plus grande partie de ses effets. La demande en fut faite à M. le commandant, qui opposa les ordres du prince Henri. Cela donna occasion de demander la permission de lui écrire. Elle fut accordée. Par cette lettre, M. le marquis témoignoit la surprise qu'il

éprouvoit qu'on lui objectât sans cesse les ordres de Son Altesse Royale, ce qu'il ne pouvoit croire, connaissant sa noble façon de penser, et cela étant contraire à ce qu'elle marquoit peu de jours auparavant à une personne de confiance qu'elle seroit bien *fâchée* d'y avoir eu la moindre part, que c'étoit jeter l'huile sur le feu déjà que trop allumé. Il finissoit par exposer à Son Altesse Royale que son secrétaire n'ayant point été compris dans les ordres de Sa Majesté Prussienne, il ne pouvoit s'imaginer que son courroux pût s'étendre jusqu'à lui et qu'elle refusât de le laisser aller à Hambourg.

« Cette lettre fut remise à M. le commandant, qui fit dire le lendemain par le major de la place qu'elle étoit partie par une estafette. Deux jours après, il revint annoncer que la veille au soir il étoit arrivé un courrier du roi de Prusse qui enjoignoit à M. le commandant de veiller avec la plus grande exactitude à ce qu'il n'eût aucune correspondance, et de ne point laisser aller les domestiques en ville sans une ordonnance; qu'en conséquence, Son Excellence n'avoit osé prendre sur elle de faire partir la susdite lettre.

« Nous ne doutâmes point que ce ne fût la réponse de Son Altesse Royale qui ne vouloit pas paroître dans cette affaire. Nous en fûmes convaincus par ce que fit dire M. le commandant *qu'elle étoit déchirée* ou brûlée lorsqu'on la fit redemander.

« M. le marquis de Fraigne a pris patience tout le temps nécessaire pour faire les démarches convenables auprès de Sa Majesté Prussienne. Deux mois se sont écoulés sans entendre parler de rien. Cependant sa santé dépérissoit de jour en jour. Il savoit de plus que la cour de Berlin, profitant de sa détention, cherchoit à pallier la violence exercée contre lui jusqu'à lui imputer des crimes que le public seroit tenté de croire par les apparences de vérité qu'elle s'efforce de leur donner. Il jugea donc qu'il étoit de son honneur d'aller se justifier aux yeux de sa cour et à ceux de ce même public. Dès lors, il ne songea plus qu'à tromper la vigilance de ses gardes pour s'évader. Il en étoit venu à bout; mais, malheureusement, ayant pris la route de Zerbst, d'où il comptoit se rendre à Hambourg, il a été reconnu à la porte de ladite ville de Zerbst par une sentinelle du régiment de Kalekeret, qui avoit eu pendant fort longtemps la garde de la citadelle de Magdebourg. Bref, il a été arrêté

et ramené à ladite forteresse, où il est maintenant réduit dans un cachot, chargé de fers, privé de tout, même de son linge, étant obligé de manger avec ses doigts, étant défendu de lui confier ni couteau ni fourchette. M. le commandant a porté sa vengeance jusque sur moi et les domestiques. Nous avons tous été sur-le-champ mis dans chacun un cachot, et il ne fut pas permis de prendre une seule chemise. Tous les effets, tant ceux de Monsieur que ceux de ses gens, furent renfermés sous le sceau dont il a été fait inventaire cinq jours après : de sorte que c'est actuellement M. le commandant qui paye tout de l'argent qu'il a fait ôter à Monsieur.

« Un traitement si étrange annoncerait un crime des plus énormes même dans la personne d'un sujet de Sa Majesté Prussienne, s'il n'étoit aisé de prouver que les moyens employés pour faciliter son évasion sont des plus permis. Il est vrai qu'ils surprennent du premier abord ; mais que pouvoient-ils désirer davantage que Monsieur les révélât et de s'assurer de la vérité par les déclarations que Monsieur nous a ordonné de faire, lesquelles se sont trouvées conformes à la sienne ? Cette complaisance de sa part devoit les satisfaire après s'être convaincus qu'il n'y avoit rien qui blessât Sa Majesté Prussienne, comme on peut en juger par la déclaration que j'en ai donnée. »

Copie de la déclaration touchant l'évasion de M. le marquis de Fraigne, le 7 mai 1758.

« Un des domestiques, ayant connu une femme française par hasard, eut occasion d'éprouver sa fidélité en lui proposant de favoriser l'évasion de M. le marquis. Il ne s'agissoit pour cela que d'avoir des habits de femme. La première proposition qu'il lui en fit l'intimida. Néanmoins, sous la promesse de cent ducats, il la fit consentir de venir au logis le lundi 1^{er} mai, où elle s'entretint avec M. le marquis dans la chambre des domestiques. Bref, elle promit d'apporter dès le lendemain les habits nécessaires.

« Ladite femme n'étant point venue, nous crûmes qu'elle avoit changé de résolution. Le domestique passa à l'endroit où il avoit coutume de lui parler et ne la trouva pas. Nous ne nous rebutâmes point. Il y retourna de nouveau. Pour cette fois, il

la détermina en lui donnant d'abord un louis et deux écus, et lui assurant de lui donner la moitié de la susdite somme lorsqu'elle apporteroit les habits. Elle n'y manqua pas et reçut aussi son argent, avec ordre de se trouver demain vendredi à la porte de la citadelle pour y attendre M. le marquis. Le jour arrivé, il se disposa à exécuter son dessein. Pour y mieux réussir, il crut nécessaire d'en faire part à l'autre domestique, qui jusqu'à ce moment n'en avoit rien su. Chacun joua son rôle. L'un sortit dehors pour secouer une pelisse en présence de la sentinelle pour l'amuser, l'autre passa chez le major de la ville pour l'occuper, et moi je restai dans la chambre à faire le guet. Tout réussit si bien que M. le marquis passa sans être aperçu.

« Nous n'avions plus qu'à cacher son évasion le temps nécessaire, qu'on jugea être jusqu'au dimanche matin. Le plus difficile étoit à l'heure de la garde montante. On étoit convenu qu'alors un des domestiques se mettroit dans le lit (ce qui ne devoit point paraltre surprenant, M. le marquis ayant été les jours auparavant malade et couché). La garde fut relevée sans aucun inconvénient. Je continuai à dire qu'il étoit malade, et pour le mieux faire croire, j'envoyai sur les cinq heures du soir une lettre que M. le marquis m'avoit laissée à l'adresse de M. le commandant, dans laquelle en étoit une autre pour son banquier, avec un petit détail de sa santé. L'officier de garde, l'ayant oubliée, la remit au domestique, et sur ce que celui-ci lui dit qu'il étoit indifférent de l'envoyer ce jour-là ou le lendemain, il la reprit et promit de l'envoyer. A l'heure de souper, je le fis venir comme à l'ordinaire pour deux, et dans la crainte que l'officier, en venant fermer, fût aussi curieux qu'il l'avoit été avant midi, je jugeai à propos de faire encore coucher un domestique dans le lit; l'autre lui fit croire que Monsieur dormoit. La porte fut fermée de bonne foy, et tout fut dit pour ce jour-là. Le lendemain, le domestique fut avertir comme de coutume d'ouvrir la porte. L'officier, comptant encore que Monsieur dormoit, n'entra pas. Tout alloit bien jusque-là; mais le malheur voulut que l'officier ayant envoyé chez M. le commandant savoir s'il pouvoit lui remettre une lettre de M. le marquis, Son Excellence, déjà instruite qu'il avoit été arrêté la veille à Zerbst, envoya à son tour son secrétaire pour vérifier la chose. Alors il ne fut plus possible de la cacher. Je fus mis sur-le-champ aux

arrêts ainsi que les domestiques, et conduits ensuite chacun dans un cachot, pour être interrogés séparément avant l'arrivée de M. le marquis. Ils n'ont pu rien savoir jusqu'à ce moment que Monsieur, jugeant, par le peu de ménagement pour sa personne, qu'on en auroit encore moins pour nous, déclara tout et nous ordonna d'en faire autant.

« Cela n'a pas empêché que je n'aie été renfermé jusqu'au 25 du mois de mai, que j'en suis parti sans qu'il me soit permis de voir M. le marquis et de prendre plus de cinquante écus de l'argent que je pouvois avoir entre les mains. L'on a même osé me menacer de me renfermer dans le plus noir cachot de la citadelle si je refusois plus longtemps de partir. J'ai donc été obligé de me contenter de cette modique somme pour éviter toute violence.

« M. le commandant de Magdebourg a osé avancer dans les papiers publics que M. le marquis lui avoit donné sa parole d'honneur de ne point échapper ; mais je puis attester que cela est absolument faux. Il est bien vrai qu'il l'a proposée en demandant la permission de prendre une maison en ville, vu qu'il étoit ridicule qu'il fût obligé de vivre à la gargote, tandis que sa table devoit être celle des officiers français prisonniers dans cette ville ; que, dans ce cas, il donneroit toutes les assurances possibles pour sa personne. Il a même insisté plusieurs fois sur la même demande, et Son Excellence n'a pas daigné lui répondre ni lui faire dire la moindre chose. Elle s'est reposée sur la vigilance de ses gardes que M. le marquis avoit su tromper.

« LA BOUSSINIÈRE-DESTOUCHES. »

Le fait de l'évasion se trouve confirmé par une dépêche écrite de Hambourg, le 16 mai 1758, par M. de Champeaux fils, ministre du Roi dans cette résidence. Cette lettre donne même des détails piquants :

« ... Il est arrivé ici de Zerbst un hussard de M. le duc. Il est venu me trouver pour me raconter une fâcheuse aventure arrivée à M. le marquis de Fraigne. Il avoit trouvé le moyen de se sauver de la citadelle de Magdebourg avec un laquais, tous deux déguisés en femmes. Ils étoient parvenus heureusement

jusqu'à Zerbst, mais malheureusement un régiment prussien, parti la veille de Magdebourg, y passoit la nuit. Arrivé aux portes, quelques soldats de la garde prussienne, lui passant la main sur le menton, y sentirent de la barbe. Ils le prirent pour un espion travesti et l'arrêtrèrent conséquemment. M. de Fraigne fut mené devant le corps des officiers et reconnu par un d'eux, qui avoit monté quelques jours auparavant la garde à Magdebourg dans la citadelle, et il a été renvoyé sous escorte. Son laquais a trouvé moyen de se sauver. Tel est, Monseigneur, le rapport que m'a fait le hussard de M. le prince de Zerbst, qui m'a dit avoir parlé lui-même à M. de Fraigne. »

Cependant la princesse de Zerbst, désespérée du malheur arrivé à Fraigne, avait, en avril, quitté Zerbst avec son fils, et s'était rendue à Hambourg, où elle s'était mise en relation avec Champeaux fils. Après un voyage à Eutin, elle partit le 16 juin pour Brême, Oldembourg, la Hollande et les Pays-Bas, dans le but de s'établir en France. Voyageant sous le nom de comtesse d'Ornebourg, elle arriva à Bruxelles le 5 juillet, le 7 à Valenciennes, où elle fut complimentée par l'intendant, M. de Blair de Boisemont. Elle quitta Valenciennes le 5, et à fin du mois arriva à Paris, où elle ne reçut point, il faut le dire, un accueil enthousiaste. Bernis avait pu s'assurer que son influence sur sa fille Catherine était à peu près nulle, et que tout ce qu'elle possédait en fait de moyens d'action sur la grande-duchesse était quelques histoires scandaleuses, amusantes à vrai dire, mais sans portée. D'ailleurs, à Paris, la pauvre princesse allait trouver bien des successeurs à donner à Fraigne. Un certain marquis de Saint-Simon paraît jouer dans sa vie un rôle important, à ce que démontre le testament de la princesse, ouvert le 31 mai 1760, lendemain de sa mort.

En voici le paragraphe principal :

« Voici mes dernières volontés que je veux et entends être exécutées après ma mort :

« Au cas que ma mort précède la lettre de change que j'attends incessamment de Russie, sur ma pension de ce pays-là, consistante en 68,000 livres net et d'autres dont les sommes ne sont point bornées et que j'attends également de ce pays-là, j'autorise et je donne pleins pouvoirs à M. le marquis de Saint-Simon par

le présent écrit d'enlever les sommes, et d'en donner les quittances. Il sçait et sçaura par l'état que je joins à cecy l'usage auquel je les destine. Telle est ma dernière volonté. — A Paris, 6 may 1760.

« *Signé* : ÉLISABETH D'ANHALT, née DE HOLSTEIN. »

Ailleurs on lit : « Je déclare qu'il ne doit être fait après ma mort aucune recherche pour mes diamants et bijoux, ni inquiéter personne à ce sujet, en ayant disposé de mon vivant. »

Un certain baron de Scheffer, qui paraît être chargé des affaires du prince d'Anhalt à Paris, écrivait au ministre pour le remercier d'avoir fait apposer les scellés sur les meubles de la princesse douairière. Il envoyait une copie du testament. « Votre Excellence verra par là que les diamants sont disparus, et que ma crainte n'a point été mal fondée lorsque je désirois qu'ils fussent en dépôt chez le notaire. Je suis persuadé que Votre Excellence formera sur cet article du testament le même jugement que moy. Il seroit à souhaiter que l'on pût trouver un remède contre une chose si honteuse et si préjudiciable pour les créanciers. En attendant, comme je suis informé que M. de Saint-Simon se prépare ou peut-être a déjà écrit au prince son fils à ce sujet, et que ce prince, qui est faible, pourroit se laisser aller à des conseils qui n'ont été déjà que trop préjudiciables à la mère, je me crois obligé de mon côté de rendre compte des affaires de la princesse d'Anhalt au prince son fils, et lui représenter la nécessité de prendre au plus tôt quelque arrangement pour satisfaire aux dettes que la princesse laisse..... »

Les scellés apposés par les créanciers ne furent point sans utilité pour le service du Roi. Fraigne, en effet, avait laissé entre les mains de la princesse, au moment de son arrestation, un paquet de papiers cacheté de son cachet. Qu'était-ce que ces papiers? Des lettres d'État, ou, comme dit Tercier, « le paquet renfermait-il des choses que les héritiers de cette princesse veraient avec peine pour l'honneur de sa mémoire venir à la connaissance des officiers de justice »? On tint compte des observations de Tercier, et un *ordre du Roi*, mis aux mains de Le Dran ¹, permit de retirer sans bruit les papiers qui auraient fait

¹ Indiqué par BASCHET, *Histoire du dépôt*, p. 300.

scandale. Cette valeur une fois enlevée à la succession, pour laquelle, par contre, il peut sembler qu'on obtint la restitution des diamants, il ne paraît pas que l'actif se soit trouvé à la hauteur du passif. Ce fut à grand'peine que le baron de Burkersroda, envoyé du prince d'Anhalt, parvint à payer les dettes, et quant aux legs, on ne les acquitta point.

Revenons à Fraigne, que nous avons laissé dans sa prison de Magdebourg. Malgré tous les obstacles qu'on mettait à ses communications avec le dehors, il n'en était pas moins parvenu à nouer quelques relations et à faire passer ses lettres à la cour. Il est vrai que l'argent ne lui manquait pas; en mars 1758, on lui envoyait 150 louis; le 7 janvier 1760, 30 louis; le 30 juin, 120 louis d'or vieux; le 24 novembre, 60 louis d'or vieux; d'autres sommes variant de 100 à 200 louis quatre fois l'an, en 1761, 1762, 1763 ¹.

En même temps on s'occupait avec activité de le faire relâcher; Bernis tentait démarche sur démarche, s'adressait à la Russie, au Danemark, à toutes les puissances neutres. En 1758 et en 1759, on trouve de nombreuses dépêches sur ce sujet; enfin, ces démarches n'aboutissant pas, le ministre Choiseul écrit au maréchal de Belle-Isle la dépêche suivante:

« Versailles, 11 février 1759.

« Vous savez, Monsieur, dans quelle dure captivité M. le marquis de Fraigne languit depuis longtemps, sans que les représentations que l'on a faites au roi de Prusse aient pu engager ce prince à lui rendre la liberté. Il ne reste donc d'autre moyen de le tirer de ses mains que par un acte de représailles. Je vous serai très-obligé, Monsieur, de vouloir bien renouveler les ordres aux généraux de l'armée du Roy du bas Rhin ou de celle de Soubise pour ne rien négliger pour tâcher de faire enlever quelque ministre ou quelque personne de considération appartenant au roy de Prusse. Il ne faut pas même s'en tenir à un seul si on peut en avoir plusieurs. Il seroit bien important de se saisir du ministre du roy de Prusse résidant à Cologne, mais il faudroit faire en sorte de l'attirer hors de la ville pour l'enlever, afin qu'on ne puisse pas dire que l'on a violé les privilèges d'une

¹ Livre rouge.

ville impériale. Si l'on se saisit de quelque ministre de ce prince ou de quelque membre des régences voisines des armées, ce que je crois facile lorsqu'on voudra l'entreprendre avec précaution, je vous prie d'ordonner qu'on les conduise au Pont-Couvert, à Strasbourg, sans aucun ménagement, et qu'on les y retienne de même. Les plaintes que le roi de Prusse recevra vraisemblablement de la part des personnes qui s'intéresseront à eux le porteront sans doute à rendre M. le marquis de Fraigne pour ne pas laisser ses ministres exposés aux mêmes traitements qu'il luy fait éprouver depuis si longtemps.

« Je suis, etc. »

Soit impossibilité, soit mauvaise volonté, cet ordre ne fut point exécuté. Les prières de madame de l'Estang, sœur du marquis, et de l'abbé de Fraigne, son frère, n'eurent point plus de résultats. Il est vrai que celui-ci, qui fut plus tard grand vicaire du cardinal de Bernis, se serait assez facilement consolé si M. de Jarente, l'évêque d'Orléans, lui avait accordé un bénéfice. Enfin, madame de l'Estang se détermina à écrire directement au roi de Prusse (10 juillet 1762). La colère de Frédéric était-elle calmée, ou jugeait-il utile aux négociations ouvertes de se relâcher de sa sévérité? La lettre suivante de Fraigne est en tout cas curieuse et mérite d'être lue :

« Francfort-sur-le-Main, le 29 décembre 1762.

« MONSEIGNEUR,

« Vous êtes probablement informé de mon élargissement, mais vous serez sans doute surpris de la façon singulière dont ma liberté m'a été rendue. J'ai attendu, Monseigneur, d'être en lieu de sûreté pour avoir l'honneur de vous en faire le détail. Vous y verrez que les mauvais procédés de Sa Majesté Prussienne ne se sont point démentis jusqu'au bout.

« Le 14 de ce mois, le commandant de Magdebourg me fit dire qu'il avoit reçu les ordres du roi son maître de me renvoyer dans ma patrie, que je devois me rendre à la citadelle, ne pouvant recouvrer ma liberté que dans le lieu où Sa Majesté me supposoit toujours. Je me rendis donc à l'heure indiquée à la citadelle. J'y trouvai le commandant, qui me fit lire une formule de serment que je devois signer, dans les termes les plus

extraordinaires. Il y étoit dit que je jurois sur mon âme, sur la Sainte Vierge, sur tous les saints et les saintes du Paradis, et même sur le saint Sacrement, de ne jamais me venger du mal que Sa Majesté Prussienne m'avoit fait, de ne jamais rien faire contre ses intérêts ni par moi-même, ni par d'autres, ni par mes conseils. Je me récriai comme de raison contre une pareille formalité. Le commandant voulut d'abord me dire que c'étoit un usage établi pour tous les prisonniers d'État qui étoient relâchés. Sur ce que je lui représentai que je ne devois pas être regardé comme un prisonnier d'État ordinaire, puisque j'appartenois à un grand roi, il tira de sa poche la lettre de son maître, qu'il me lut d'un bout à l'autre. La formule du serment y étoit effectivement de point en point. Ma route y étoit marquée par Halberstadt et Cassel, pour que je ne passe dans aucun lieu où il pouvoit se trouver de ses troupes. Je devois être conduit par un officier jusqu'à la frontière, et le commandant devoit me signifier de sa part que j'eusse à ne plus remettre le pied dans ses États sous peine de la vie. Cet article n'est pas le moins singulier. C'est comme si le dey d'Alger faisoit défendre à un esclave qui vient d'être racheté de revenir dans son pays. Je priai fort ledit commandant d'assurer le roi son maître que je n'avois nulle envie de revenir jamais dans son pays. J'ajoutai que, ne m'ayant pas pris dans ses États, j'avois lieu d'être surpris qu'il crût devoir prendre cette précaution, surtout après tout ce que j'y avois souffert. Je sommai ce commandant de me dire si je ne pouvois absolument recouvrer ma liberté, sans signer le serment en question, et comme il m'assura affirmativement que non, je crus que je pouvois le signer sans conséquence avec cette clause : *par ordre exprès du roi de Prusse*. Il n'y a personne qui ne sente ce que peut valoir un pareil serment. Sa Majesté Prussienne le doit mieux savoir qu'un autre, elle qui a pour principe qu'il ne faut en tenir aucun d'aucune espèce. Il est aisé d'apercevoir quel est son but dans cette conduite à mon égard. Elle a cru sans doute me mettre dans le cas de ne pouvoir plus être employé, comme si l'état dans lequel elle me rend n'étoit pas un plus sûr garant que tous les serments du monde. Car, à moins d'un miracle, je doute que ma santé puisse se remettre; je ne comprends pas moi-même comment j'existe encore.

« Quoique ma santé fût très-mauvaise, je me suis pressé, Monseigneur, de partir de Magdebourg, d'autant plus que je savais de bonne part que depuis quelque temps Sa Majesté Prussienne est sujette à certains accès de frénésie qui lui donnent des absences d'esprit et qui lui font changer ses ordres plusieurs fois le même jour. C'est un jeune homme, bâtard du feu prince Maurice de Dessau auquel elle a fait prendre le nom d'Anhalt, qui est aujourd'hui le maître absolu de l'armée et de l'État. C'est ce jeune homme qui est chargé de lui rappeler les ordres qu'elle a donnés et de redresser les méprises. Cela est d'autant plus singulier qu'il y a quatre ans qu'il étoit domestique servant à table. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel... »

« Quoique je sois parti le 17, je n'ai pu arriver qu'hier au soir dans cette ville. La route que j'ai été forcé de prendre est si dévastée que les chevaux manquent presque à toutes les postes. Il m'a fallu les payer jusqu'à un ducat. J'ai été obligé de passer deux nuits dans le grand chemin par des accidents arrivés à une voiture toute neuve, mon ancienne ayant pourri dans une casemate. Vous pouvez juger, Monseigneur, combien ma santé a dû souffrir de tant de fatigues... »

De retour à Paris, Fraigne sollicita vainement la permission d'aller à Pétersbourg. Cette permission lui fut refusée; le Roi doutait que sa présence pût être agréable à la fille de la princesse d'Anhalt, devenue l'impératrice Catherine. On lui accorda par contre l'autorisation de se rendre à Vienne, où résidait le prince d'Anhalt. Il semble que Fraigne n'ait point été bien reçu par lui.

Là se termine l'épisode intéressant auquel le nom de Fraigne devra peut-être de survivre. Présenté au Roi le 21 février 1763, il avait obtenu en récompense de ses services une pension de 4,000 livres (13 février), portée à 5,000 le 18 août 1771, et une gratification extraordinaire de 10,000 livres. Cette pension ne l'empêcha pas de se plaindre de l'injustice de leurs prédécesseurs à tous les ministres qui se succédèrent. En 1791, il demandait à l'Assemblée nationale une légation ou un consulat en Italie ou dans l'Archipel.

J'ignore ce que devint le marquis de Fraigne pendant la Révolution. Voulut-on voir une victime du despotisme monarchique dans l'ancien amant de la princesse douairière d'Anhalt?

APPENDICE N° IX.

AFFAIRE DU DÉCRET DU SÉNAT DE VENISE.

(Voir page 88.)

Le 7 septembre 1754, le sénat de Venise rendit un décret relatif aux affaires ecclésiastiques, par lequel il se proposait de retrancher plusieurs abus par rapport aux dispenses, brefs, bulles et indulgences de la cour de Rome.

Le Pape en témoigna son mécontentement et demanda des explications au sujet de ces règlements qu'il traitait de nouveautés et qui, en effet, outre qu'ils diminuaient l'autorité du Saint-Siège, le lésaient dans ses intérêts pécuniaires. Il s'ensuivit des négociations qui n'aboutirent à aucun résultat.

Le comte de Stainville, alors ambassadeur à Rome, conseillait au Pape une hauteur et une inflexibilité qui indisposaient le sénat. Les Vénitiens, d'autre part, attaqués de front, se trouvaient blessés par la forme que l'on employait à leur égard, et jugeaient que leur dignité ne leur permettait pas de reculer.

Le sénat ordonna donc l'exécution immédiate du décret; mais il eût accepté, pour accommoder le différend, la médiation d'une grande puissance.

Le Pape inclinait à demander celle de la France, la cour de Vienne offrait la sienne à la République; mais, Bernis aidant, la France fut prise pour juge.

L'affaire, devant les prétentions des deux parties, marcha avec une lenteur extrême; l'année 1755 se passa tout entière sans que les négociations eussent amené aucun résultat. La cour de Vienne, après la signature du traité de 1756, unit vainement ses bons offices à ceux de la France. Il était à craindre qu'il ne sortit un schisme de ce conflit. Le Pape se faisait un cas de conscience de laisser subsister aussi longtemps un décret contraire à ses prérogatives et aux droits imprescriptibles de l'É-

glise romaine ; le sénat de Venise se refusait à une suspension, même momentanée, du décret, et cette suspension était pourtant la condition *sine qua non* de la reprise utile des négociations.

Le comte de Stainville, nommé ambassadeur à Vienne, et qui continuait, comme on l'a vu, à correspondre avec le Pape, écrivait, le 15 août 1757, à Bernis, devenu ministre des affaires étrangères : « J'ai l'honneur de vous adresser la dernière lettre que j'ai reçue du Pape, et qui m'a été remise par le nonce de Sa Sainteté. Cette lettre est la réponse à celle que j'avois eu l'honneur d'écrire au Saint-Père, d'après la conversation, entre vous et M. le nonce Galtierio, dont je fus témoin à Compiègne.

« Vous verrez, Monsieur, que le Pape se détermine à attendre les bons effets de la protection du roi de France pour le Saint-Siège, sans procéder à aucun acte d'éclat, comme il avoit paru y être résolu. Cependant le Saint-Père se réserve la faculté, s'il se trouve à l'extrémité avant que cette discussion soit terminée, de casser le décret vénitien dans le dernier moment de sa vie. »

Il écrivait encore le 20 septembre :

« ... M. le comte de Kaunitz est convenu plusieurs fois avec moi qu'il étoit indécent que nos deux cours se fussent mêlées de l'accommodement du Saint-Siège avec Venise, et que cette affaire ne soit pas terminée; mais nous en sommes toujours à chercher les moyens d'obliger le sénat de Venise d'acquiescer aux désirs du Saint-Père, et sur cela la cour impériale s'en rapporte entièrement à vous, Monsieur, et j'ose vous assurer qu'elle suivra les démarches que vous lui indiquerez sur cet objet. »

Dès ce jour, cette affaire, qui traînait depuis trois ans, marcha à une solution aussi prompte qu'inespérée. L'abbé de Bernis écrivit, le 7 octobre 1757, à l'ambassadeur de Venise la lettre suivante, où le Roi ne dissimulait point qu'il entendait que son droit de médiateur ne restât point platonique. Il est permis de se demander si la question du chapeau n'entraînait point pour quelque chose dans l'ardeur avec laquelle Bernis soutenait les droits du Pape.

L'abbé comte de Bernis à M. Erisso, ambassadeur de la République de Venise.

• Versailles, le 7 octobre 1757.

« J'ai rendu compte au Roi de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, et c'est par ordre de Sa Majesté que je vais y répondre.

« Le Roi ne pouvoit qu'être satisfait des termes dans lesquels Votre Excellence m'a exprimé les sentiments de la Sérénissime République pour Sa Majesté, si les paroles pouvoient Suppléer aux effets; mais le Roi voit avec surprise que les marques constantes d'amitié et d'intérêt qu'il n'a point cessé de donner à la République n'ont encore produit, de la part du sénat, que des assurances stériles de respect, de déférence et de dévouement pour Sa Majesté.

« C'est autant par affection pour la République que pour le Saint-Siège, que le Roi a employé ses bons offices pour procurer une conciliation amiable sur l'affaire du décret; Sa Majesté a proposé pour cet effet une suspension passagère de ce décret, comme un expédient qui n'est susceptible d'aucun inconvénient, et qui peut seul faciliter un accommodement prompt et solide. Les instances réitérées qui ont été faites à ce sujet, par ordre du Roi, ont été jusqu'à présent inutiles; et je ne dois pas dissimuler à Votre Excellence que Sa Majesté a dû être blessée du peu d'égards que la République lui a marqués en cette occasion, où le sénat paraît subordonner à un point d'honneur mal entendu les désirs du Roi, et l'avantage de terminer un différend dont les suites pourroient devenir aussi fâcheuses pour la République que pour le Saint-Siège.

« Le Roi, toujours animé des mêmes sentiments pour la Sérénissime République, souhaite que le sénat, après les réflexions sérieuses que cette affaire exige, se détermine enfin, par égard pour la paix et par complaisance pour Sa Majesté, à suspendre pendant quelques mois l'exécution du décret, afin qu'on puisse dans cet intervalle travailler avec succès à un accommodement final sur le fonds de la discussion; mais, si le sénat perséveroit encore dans le refus qu'il continue à faire à

cet égard, le Roi prendroit alors le parti que Sa Majesté jugeroit le plus convenable à sa dignité et aux circonstances. »

Cette lettre produisit l'effet désiré. Le sénat vénitien suspendit le décret, et l'ambassadeur de Venise à Vienne, en faisant connaître cette résolution au comte de Stainville, ajouta que la République mettrait tant de facilités à aplanir les difficultés qui pourraient naître au fond de la question, qu'il était vraisemblable que les quatre mois indiqués pour la discuter seraient plus que suffisants.

Le 14 décembre 1757, le comte de Stainville écrivait de Vienne à l'abbé comte de Bernis :

« ... J'ai reçu une lettre du secrétaire d'État du Pape, qui me marque la joie extrême du Saint-Père de la suspension du décret; ainsi je ne doute pas qu'avant même le terme de quatre mois l'affaire ne soit ajustée. »

L'affaire fut, en effet, bientôt conclue, et Bernis en eut, aux yeux de la cour de Rome, l'honneur et le profit.

APPENDICE N° X.

CIRCULAIRE AUX AMBASSADEURS DU ROI SUR LA RETRAITE DE ROUILLE ET SUR CELLE DE BERNIS DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Voir page 322.)

Circulaire.

- A Versailles, le 26 juin 1757.

« Sur les très-humbles remontrances, Monsieur, que j'ai eu l'honneur de faire depuis quelque temps au Roi, Sa Majesté a bien voulu agréer ma démission de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, et elle m'a donné pour successeur M. l'abbé comte de Bernis, qu'elle avoit déjà admis dans son conseil le 2 du mois de janvier dernier. Un département si important ne pouvoit être confié à un ministre plus capable par ses talents et par son zèle d'en remplir toutes les fonctions avec le plus grand succès.

« C'est donc avec M. l'abbé comte de Bernis que vous devez, Monsieur, entretenir désormais la correspondance relative au service du Roi, et vous trouverez certainement en lui un estimateur aussi éclairé qu'équitable de votre travail et de vos services. Sa Majesté, en m'accordant un repos dont mon âge et ma santé avoient besoin, m'a ordonné de conserver la place que j'ai l'honneur d'occuper en son conseil, et elle a bien voulu ajouter à cette grâce des témoignages de satisfaction et des bienfaits qui me pénètrent de la plus respectueuse reconnaissance.

« Il ne me reste qu'à vous remercier de tous les sentiments que vous avez bien voulu me marquer personnellement pendant que j'ai été chargé du département des affaires étrangères, et à vous assurer que je continuerai toujours avec plaisir à rendre justice dans le conseil du Roi à l'application et au zèle avec lesquels vous servez Sa Majesté.

« Je suis, etc.

« ROUILLE. »

Circulaire aux ambassadeurs et ministres du Roi dans les cours étrangères.

« A Paris, le 7 novembre 1758.

« Ma santé, Monsieur, considérablement altérée depuis quelques mois, m'a enfin déterminé à supplier le Roi d'agréer ma démission de la charge de secrétaire d'État au département de ses affaires étrangères, et Sa Majesté a nommé pour me remplacer M. le duc de Choiseul, actuellement son ambassadeur à la cour de Vienne. Le zèle et les talents supérieurs avec lesquels ce ministre a rempli les différentes commissions dont il a été chargé jusqu'à présent ne laissent aucun doute sur le succès avec lequel il justifiera le choix du Roi dans l'administration encore plus importante que Sa Majesté lui confie.

« Ce changement n'en apportera aucun dans les principes du Roi; ses résolutions seront toujours dirigées par les mêmes sentiments d'équité et de modération, et le concert qui doit subsister entre M. le duc de Choiseul et moi, relativement aux affaires générales, ne pourra qu'affermir le système politique que Sa Majesté a adopté.

« C'est dans cet esprit, Monsieur, que vous devez vous expliquer avec les ministres de la cour où vous résidez sur l'événement dont je ne diffère point à vous informer.

« L'intention du Roi est que je conserve ma place dans ses conseils, et je continuerai bien volontiers à y faire valoir, autant qu'il dépendra de moi, votre travail et votre attachement à son service.

« Vous connaissez, etc.

« Le cardinal DE BERNIS. »

¹ Une analyse de cette dépêche a été donnée par Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. V, p. 253.

APPENDICE N° XI.

NÉGOCIATIONS DE BERNIS AVEC LA COUR DE VIENNE EN VUE DE LA PAIX.

Aussitôt après le désastre de Rossbach, Bernis comprenait l'impossibilité de mener à bien une guerre offensive dans les conditions où se trouvaient désormais placées les armées alliées, et voyait tout compromis par l'échec qui avait terminé la première campagne et qui réduisait à néant les espérances qu'avaient pu faire concevoir, au début, la victoire d'Hastembeck et l'invasion du Hanovre. Continuer la guerre contre l'Angleterre et la Prusse réunies, c'était contraindre la France, qui, dans le plan primitif, ne devait fournir qu'un subside d'hommes et d'argent à la cour de Vienne, qui, par suite des circonstances, avait été forcée de prendre aux opérations militaires une part directe et même prépondérante, à soutenir à la fois sur terre et sur mer une lutte qui était hors de proportion tant avec ses forces qu'avec le but où elle tendait, et qui devait amener, à bref délai, avec la ruine des colonies et de la marine, la ruine des finances. Si, après la première campagne, la France avait obtenu des avantages décisifs, si même elle avait pu espérer qu'une seconde campagne lui donnerait une incontestable supériorité sur Frédéric II, l'alliance se serait trouvée atteindre son objectif, et soit que les cours alliées, après avoir conclu la paix avec la Prusse, se fussent déterminées à continuer la guerre contre l'Angleterre; soit que le roi Georges eût abaissé les intérêts de l'Angleterre devant ceux de son électorat de Hanovre, et fût devenu partie au traité, la France, augmentée des Pays-Bas, n'aurait eu qu'à se louer d'une alliance qui lui aurait ainsi rendu un territoire qu'elle regardait à bon droit comme nécessaire à sa défense. Le Roi qui, après avoir conquis la frontière de l'est et assuré à la France la possession de la Lorraine, aurait rétabli la

armées de l'Impératrice affaiblissent à ce point son courage qu'elle se résignât à abandonner le rêve qu'elle poursuivait depuis Aix-la-Chapelle, ou que l'alliance lui tint tellement à cœur qu'elle fit passer son amitié pour Louis XV avant sa politique. Pour elle, en effet, rien ne l'engageait à cesser la guerre; tout, à la continuer. Si l'alliance avait été par son début et par sa conclusion même utile à la France, c'était par son développement seulement qu'elle pouvait servir l'Autriche. Marie-Thérèse avait le droit de trouver qu'on lui avait fait légèrement sacrifier le sang de ses sujets, et n'était point de celles qui se contentent de rêves platoniques d'avenir. Que la paix fût utile à la France, elle ne le contestait point. Que la guerre fût onéreuse à la France, elle en convenait; mais ce qu'elle affirmait avant tout, c'est que la guerre était utile à l'Autriche, et qu'elle entendait la continuer.

C'est cette lutte entre l'influence française et l'influence autrichienne, entre les deux cours, entre Bernis et Kaunitz, qu'il convient de mettre en son jour. Bernis, après Rossbach, veut la paix à tout prix. Ce n'est que jour par jour, heure par heure, que la cour de Vienne parvient à lui arracher la continuation de la campagne. Celle-ci est bien la dernière qu'il entend faire, et elle n'est pour lui qu'un moyen de préparer les voies d'une négociation.

Dès le 14 janvier, Bernis, dans plusieurs dépêches adressées à M. de Choiseul¹, insiste sur la nécessité de la cessation des hostilités. Il a encore quelque espoir du côté du maréchal de Richelieu, et fait entrer dans ses prévisions au moins une neutralisation des pays de Hanovre, de Hesse et de Brunswick, qui désintéresserait l'Angleterre de ce côté et ouvrirait la porte à une négociation. Mais dès maintenant il demande que l'Autriche adresse à la diète de l'Empire une déclaration « portant en substance que n'ayant pris les armes que pour secourir l'empire menacé et deux de ses principaux membres opprimés, les cours respectives ne prétendent continuer la guerre que pour forcer l'agresseur à restituer des conquêtes injustes et à réparer, d'une manière équitable, les dommages qu'il a causés ». C'est prendre pour base d'action le *statu quo ante bellum*.

¹ Pour la commodité du récit, on nous permettra d'appeler ainsi dès à présent le comte de Stainville.

difficultés devenaient intenses dès qu'il s'agissait de conclure la paix sans que ces buts eussent été atteints.

Pour la France, l'alliance de 1756 avait été surtout conservatrice. Bernis l'avait compris ainsi, et son but primitif n'avait été que la neutralisation de l'Autriche. Pour l'Autriche, l'alliance était surtout offensive, et le but était la conquête de la Silésie et l'abaissement de la Prusse. La France, dès la première campagne, avait obtenu de l'Angleterre, grâce à l'alliance, des gages qui lui permettaient de conclure honorablement la paix; mais quels gages avait obtenus la cour de Vienne? La France, après Rossbach, pouvait perdre de vue les avantages subsidiaires qu'elle devait tirer de l'alliance; mais l'Autriche, qui n'avait eu en vue qu'un avantage unique et qui avait échoué jusque-là dans les moyens employés pour s'en mettre en possession, pouvait-elle abandonner la partie avec la même facilité?

Donc c'était à Vienne qu'il fallait tout d'abord obtenir que l'Impératrice, lasse des défaites subies, consentit à abandonner l'idée de reconquérir les territoires que lui avait arrachés la paix d'Aix-la-Chapelle.

Rassurée de ce côté, la Prusse, épuisée par les défaites qu'elle avait subies, menacée, d'ailleurs, par les armées russes et autrichiennes, devait accepter avec joie une paix qui pouvait sembler inespérée et qui n'avait, d'ailleurs, rien que d'honorable. L'Angleterre, abandonnée à elle-même, se trouverait aux prises avec les forces vives que la cessation de la guerre de terre rendrait disponibles. Elle aurait à craindre une invasion; son roi serait personnellement atteint dans ses biens et ses possessions de l'électorat. La paix avec l'Angleterre découlerait nécessairement de la paix avec la Prusse.

Mais encore fallait-il que ce plan eût l'approbation de la cour de Vienne. Les dangers qui existaient en 1755 pouvaient se réveiller en 1758. Qui assurait la France contre un changement d'objectif de la part de l'Impératrice? Qui garantissait que les alliés de la veille, coalisés avec les adversaires du jour présent, ne seraient point les ennemis du lendemain? Si l'on renonçait ainsi et brusquement à l'alliance, quels avantages en aurait tirés la cour de Vienne, en échange de ceux qu'y avait trouvés la cour de Versailles?

Il fallait donc ou que les nouveaux désastres subis par les

armées de l'Impératrice affaiblissent à ce point son courage qu'elle se résignât à abandonner le rêve qu'elle poursuivait depuis Aix-la-Chapelle, ou que l'alliance lui tint tellement à cœur qu'elle fit passer son amitié pour Louis XV avant sa politique. Pour elle, en effet, rien ne l'engageait à cesser la guerre; tout, à la continuer. Si l'alliance avait été par son début et par sa conclusion même utile à la France, c'était par son développement seulement qu'elle pouvait servir l'Autriche. Marie-Thérèse avait le droit de trouver qu'on lui avait fait légèrement sacrifier le sang de ses sujets, et n'était point de celles qui se contentent de rêves platoniques d'avenir. Que la paix fût utile à la France, elle ne le contestait point. Que la guerre fût onéreuse à la France, elle en convenait; mais ce qu'elle affirmait avant tout, c'est que la guerre était utile à l'Autriche, et qu'elle entendait la continuer.

C'est cette lutte entre l'influence française et l'influence autrichienne, entre les deux cours, entre Bernis et Kaunitz, qu'il convient de mettre en son jour. Bernis, après Rossbach, veut la paix à tout prix. Ce n'est que jour par jour, heure par heure, que la cour de Vienne parvient à lui arracher la continuation de la campagne. Celle-ci est bien la dernière qu'il entend faire, et elle n'est pour lui qu'un moyen de préparer les voies d'une négociation.

Dès le 14 janvier, Bernis, dans plusieurs dépêches adressées à M. de Choiseul¹, insiste sur la nécessité de la cessation des hostilités. Il a encore quelque espoir du côté du maréchal de Richelieu, et fait entrer dans ses prévisions au moins une neutralisation des pays de Hanovre, de Hesse et de Brunswick, qui désintéresserait l'Angleterre de ce côté et ouvrirait la porte à une négociation. Mais dès maintenant il demande que l'Autriche adresse à la diète de l'Empire une déclaration « portant en substance que n'ayant pris les armes que pour secourir l'empire menacé et deux de ses principaux membres opprimés, les cours respectives ne prétendent continuer la guerre que pour forcer l'agresseur à restituer des conquêtes injustes et à réparer, d'une manière équitable, les dommages qu'il a causés ». C'est prendre pour base d'action le *statu quo ante bellum*.

¹ Pour la commodité du récit, on nous permettra d'appeler ainsi dès à présent le comte de Stainville.

Pour que Bernis eût quelque chance que l'Impératrice acceptât son projet, il fallait que la France fût militairement preuve de bonne volonté. Elle avait tout à gagner à pousser cette seconde campagne avec activité; car, si elle ne réussissait point vis-à-vis de l'ennemi, elle montrait au moins à Marie-Thérèse une honorable sincérité.

D'ailleurs, un armistice ne pouvait être conclu dès le début de cette seconde campagne, mais le ministre rêvait de n'employer guère en Allemagne que des troupes allemandes ou suisses, pendant que les troupes françaises réunies sur les côtes menaceraient l'Angleterre. Enfin, les bases que Bernis voulait proposer avaient à ce moment quelques chances d'être acceptées par le roi de Prusse, du moins une lettre du prince Henri pouvait le faire supposer; peut-être, n'était-ce aussi pour Frédéric qu'un moyen de presser une négociation qu'il avait engagée avec la cour de Londres, et qui, le 25 janvier, aboutissait au traité de Breslau.

La cour de Vienne, loin d'accepter les insinuations que M. de Stainville était chargé de faire, rejeta toute idée de paix. Le Roi donna au comte de Clermont le commandement de l'armée que M. de Richelieu avait immobilisée, corrompue et presque dispersée, et prescrivit à son cousin de mener vivement la campagne.

C'était là une des parties essentielles du plan que Bernis avait conçu : le Hanovre était compromis, mais non perdu; le comte de Clermont pouvait encore le sauver. Or, par le Hanovre, Bernis comptait obtenir soit de l'Angleterre, soit de la Prusse, des conditions favorables; par le Hanovre il agissait sur la cour de Copenhague, et la contraignait sinon à joindre son armée à l'armée française, du moins à prêter au Roi ses bons offices. Pour les intermédiaires à employer plus tard, il n'en manquait pas; outre le Danemark, il entretenait en Hollande, depuis le 19 février, une négociation qui, passant par M. Yorke, ambassadeur d'Angleterre, était favorisée par la gouvernante, fille de Georges II; on n'était point embarrassé pour offrir quelque jour la médiation à l'Espagne, et l'on n'avait point à craindre que ces ouvertures, habilement faites, fussent repoussées. Toutes ces combinaisons étaient subordonnées aux opérations militaires. La retraite du comte de Clermont derrière le Weser, la prise

de Minden (8 mars), la suite d'incalculables fautes qui, après avoir achevé la dislocation de l'armée, amenèrent la défaite de Crevelt, compromirent tout plan de lutte ou même de résistance. Ce n'était plus les conquêtes qu'il s'agissait de défendre, c'était le territoire même de la France qui était menacé.

Aussi, à partir du 17 mars, Bernis s'attaque résolument à Kaunitz lui-même et n'hésite pas à déclarer que son but unique est désormais la paix. Les revers essuyés à Lissa par l'armée autrichienne, la prise de Breslau et la retraite de l'armée impériale en Bohême donnent aux arguments tirés de la situation militaire une portée particulière. Le 7 avril, revenant sur ce triste sujet, le ministre adresse au comte de Stainville une longue dépêche, où, après avoir exposé la triste position où se trouve le Roi, il en arrive aux conclusions suivantes :

« On ne peut demander aux hommes ni aux princes que ce qui est possible. Nous ferons nos derniers efforts ; mais, à moins que des succès inattendus ne nous procurent de nouvelles ressources, je tromperois le Roi et l'Impératrice si je les flattois de l'espérance de pouvoir soutenir la guerre, comme elle se fait, passé cette campagne.

« Ainsi, Monsieur, vous devez vous occuper sérieusement du projet de faire la paix et vous servir de toutes les ressources de votre esprit pour en démontrer la nécessité à la cour de Vienne et pour l'amener insensiblement jusqu'à la désirer. Je suis bien fâché qu'on ait manqué le moment que j'avois indiqué ; nous serions convenus bien aisément avec les rois de Prusse et d'Angleterre d'une trêve et d'un congrès. L'évacuation d'Hanover se seroit faite sans perdre un seul homme, et, dans le cas où la trêve auroit été rompue, nous aurions eu au moins une armée complète et toute prête à entrer en campagne.

« Je ne me consolerais jamais de la perte d'une occasion si essentielle, et je crains que nos alliés ne rendent trop tard justice à la solidité des vues et des motifs qui avoient décidé mon opinion à cet égard.

« Aujourd'hui, nous ne devons plus faire la guerre pour notre agrandissement, parce que nous ne pourrions parvenir à ce but que par une guerre longue, que nous ne sommes pas en état de soutenir. Cette campagne doit donc être consacrée à la seule vue de faire la paix à des conditions raisonnables. Notre position po-

litique sera toujours bien importante quand toutes les parties qui composent l'union actuelle resteront liées ensemble, et le roi de Prusse ne se hasarderá pas à recommencer la guerre contre tant de puissances qui auront profité de leurs fautes pour mieux se conduire à l'avenir. Le Roi et son conseil, Monsieur, pensent donc qu'il faut tout sacrifier pour maintenir l'alliance, mais qu'il ne faut pas risquer de tout perdre pour courir vainement, d'un côté, après la Silésie, et de l'autre, après les Pays-Bas. C'est sur ces principes fixes et non sur des espérances vagues de quelques succès militaires que vous devez diriger désormais, Monsieur, votre conduite. Le Roi laisse à votre prudence de choisir les moyens que vous croirez les plus propres pour arriver à ce but. Vous connaissez assez aujourd'hui ce qui blesse la cour de Vienne, ou ce qui la flatte, ce qui l'inquiète, ou ce qui la rassure, pour l'amener insensiblement à un système raisonnable que le défaut de nos ressources pécuniaires rend désormais si nécessaire. M. le comte de Kaunitz ne sera pas moins un grand ministre pour avoir combiné avec tant de sagesse le système actuel et pensé que cinq cent mille hommes et les plus grandes puissances de l'Europe réunies devoient donner la loi au roi de Prusse.

« Le cabinet n'a aucune faute à se reprocher; c'est le militaire qui a tout perdu, par la raison que, de part et d'autre, personne n'a su faire la guerre que le roi de Prusse, contre qui on la faisoit. Mais si, par une obstination outrée, M. de Kaunitz s'acharnoit à continuer la guerre sans avoir les moyens de le soutenir... alors il deviendroit l'horreur des Autrichiens et de l'Allemagne, et perdrait la considération qu'il s'est acquise en Europe, ainsi que la réputation d'homme sage et éclairé.

« La Russie, qui fait la guerre avec nous, manque d'argent; l'Impératrice en manque de son côté; les Suédois n'ont pas même de ressources pour en trouver; tous les princes de l'Empire de notre parti demandent perpétuellement l'aumône, et la France, qui doit faire face à toutes ces dépenses, sera bientôt hors d'état d'y fournir. La conclusion à tirer de ces faits incontestables, c'est de travailler à la paix au plus tôt;... cette même paix sera solide, si la triple alliance ne souffre point d'atteinte.

« Au reste, Monsieur, vous êtes bien fait pour vous mettre

au-dessus des propos qu'on peut tenir à Vienne contre la nation. J'ai toujours méprisé, de mon côté, les discours peu mesurés qu'on n'a cessé de tenir ici contre les Autrichiens et contre notre alliance. Mais j'imagine cependant que ce n'est pas à Vienne où nous devrions recevoir des reproches dans nos malheurs.

« Les revers qu'a essayés l'Impératrice ne lui ont attiré de notre part que des secours et des consolations, et cependant, s'il étoit question de comparer les fautes commises de part et d'autre, nous aurions à opposer à toutes les nôtres celle d'avoir porté la guerre en Silésie lorsque nous marchions sur l'Elbe. La perte de la bataille de Lissa et la prise de Breslau peuvent s'opposer aisément à la journée de Rossbach et à notre retraite; mais il seroit honteux, indécent et inhumain d'entrer dans cette désagréable discussion.

« Vous pouvez donc assurer l'Impératrice, Monsieur, que le Roi persistera, toute sa vie, dans l'alliance qu'il a contractée par goût autant que par politique; que les secours qu'il promet à cette princesse doivent lui être d'autant plus chers qu'ils seront désormais gratuits, et que nous n'avons nulle espérance d'obtenir les avantages physiques que nous nous étions promis; mais que Sa Majesté met bien au-dessus de tout agrandissement la sûreté qu'elle espère trouver dans son alliance et la considération qui en résultera nécessairement pour l'une et l'autre puissance, dès que ce système sera bien affermi.

« Le bonheur général peut en dépendre¹. »

Quelque désir qu'eût la cour de Vienne de continuer la guerre, les arguments du ministre, joints aux désastres qu'éprouvait l'armée autrichienne, produisirent l'impression que Bernis en attendait, et, le 20 avril, M. de Stainville pouvait expédier à Versailles une dépêche dans laquelle il donnait l'acquiescement du cabinet impérial :

« Je n'ai trouvé dans M. le comte de Kaunitz, écrivait-il, aucune répugnance d'entrer dans les vues du Roi, si Sa Majesté croyoit que la paix fût nécessaire. . . . Il m'a assuré positivement qu'il appuieroit dans le conseil de l'Impératrice les intentions du conseil du Roi, et qu'il ne représentoit que

¹ Publiée en partie par Filon, *l'Ambassade de Choiseul à Vienne*, p. 124.

deux choses : la première, qu'il ne fût fait aucune démarche sur la paix sans que préalablement le Roi voulût bien la communiquer à l'Impératrice; la seconde, que les deux cours éviassent d'entrer en négociation sur la paix avant d'en avoir prévenu la cour de Russie
 M. de Kaunitz s'est chargé de prévenir l'Empereur et l'Impératrice des réflexions que je leur présenterois sur leur situation actuelle, et il m'a paru avoir réussi à faire sentir à Leurs Majestés Impériales la déférence, même pour leur bien, que l'Impératrice devoit avoir aux conseils du Roi.

« L'Empereur m'a dit : Quelque paix que nous fassions, nous aurons gagné un grand avantage par cette guerre, puisque nous sommes sûrs de rester unis avec la France; il n'est pas possible que cette union soit toujours malheureuse. . . .

« L'audience de l'Impératrice fut un peu plus vive sur le chapitre de la paix; cette princesse me dit qu'elle désiroit bien de tout son cœur que nous pussions faire la paix avec l'Angleterre et l'électeur de Hanovre, mais qu'elle ne pouvoit pas me cacher sa répugnance de faire la paix avec le roi de Prusse; qu'elle alloit retomber dans l'état violent où elle étoit avant la guerre.
 mais que comme elle avoit toujours eu pour principe, en s'alliant avec le Roi, de n'avoir d'autres sentiments que ceux de la convenance de Sa Majesté, elle prendroit le parti de se soumettre au Roi plutôt que de contrarier les plans que le Roi croyoit indispensables à l'utilité de son royaume; que pour elle, si elle étoit sa maîtresse, elle se défendroit au dernier village de sa domination, avec son dernier bataillon, en personne. L'Impératrice m'a même dit, à cette occasion, qu'elle espéroit que je la suivrois. — La puissance n'est rien, a ajouté cette princesse, quand elle est mêlée d'autant d'inquiétudes que celles que j'éprouve; aussi, la paix une fois faite, je ne veux plus, dit l'Impératrice, entendre parler de guerre le reste de mon règne. »

Entre temps et avant que ces nouvelles favorables lui soient parvenues, Bernis n'a pas manqué de réchauffer le zèle de l'ambassadeur. Le 16 avril, il lui écrit :

« Rien ne seroit plus insensé que de risquer son existence pour courir après un but auquel on ne

pourra atteindre que dans d'autres circonstances, avec une plus grande unité dans les mesures et dans les opérations. En attendant, le grand point et le seul essentiel aujourd'hui est que l'alliance se conserve. Elle présentera toujours un front respectable au roi de Prusse, et, en se conduisant bien en paix, on rétablira peu à peu la considération qu'on a perdue pendant la guerre.

« Nous sommes étonnés du courage ou de l'indolence de la cour de Vienne. Nous lui avons parlé le langage le plus clair. Elle voit comme nous notre état. Peut-elle se dissimuler sa propre faiblesse? Dans cette position, ce n'est pas le sort des armes qu'il faudroit tenter; il seroit bien plus expédient de parler net au roi de Prusse pour la restitution de la Saxe et du Mecklembourg, et lui laisser la Silésie; la paix seroit bientôt faite; mais si l'on attend qu'il gagne encore trois ou quatre batailles, on le rendra le maître de l'empire et le despote de l'Europe.

« Ce tableau, qui n'est pas chargé, ne doit effrayer un homme d'État qu'autant qu'on ne prendra pas les mesures convenables pour éviter les malheurs qu'il présente. Il n'y a point d'autre ressource assurée que la paix : 1° parce que nous ne sommes pas en état de soutenir nos dépenses plus d'un an; 2° parce que ni nous, ni nos alliés, ne savons pas faire la guerre.

« Je trahirois le Roi, l'État et nos alliés, si je vous parlois un langage plus obscur et plus incertain. Souvenez-vous, Monsieur, que le Roi n'est qu'auxiliaire dans cette guerre, et que s'il convenoit à la cour de Vienne que nous fissions les premiers pas, nous pourrions le faire sans honte et sans indécence. Je ne touche cette corde, qui est délicate, que pour ôter l'embaras où vous pourriez être, si l'on vous en faisoit à Vienne la proposition. Dans ce cas, il n'y auroit autre chose à répondre que, si on l'exige de nous, nous serons toujours prêts à donner à l'Impératrice-Reine toutes les marques d'amitié, même celles qui nous coûteroient davantage. »

Le 27 avril, Bernis avait reçu la dépêche de Choiseul, et il se hâta d'en accuser réception et d'en témoigner sa joie. Il écrivait à l'ambassadeur de France :

« Nous vous communiquerons dans le plus

grand détail ce que nous pensons sur la manière d'obtenir et de rétablir la paix; le peu de chose que nous avons jeté en avant pour parvenir à une paix séparée avec l'Angleterre sera de même confié, en détail, à M. le comte de Kaunitz avec lequel nous n'aurons jamais rien de caché.

« Dès que l'Impératrice consent à s'occuper de la paix, il ne faut plus songer qu'à la rendre possible en prenant toutes les mesures pour conserver les avantages qui restent encore entre les mains de nos alliés et pour les augmenter, si c'est possible. »

Mais, dès le 1^{er} mai, Starhemberg avait été chargé de témoigner que la réponse de l'Impératrice, transmise par Choiseul, n'était que préparatoire, et Bernis retombait dans ses inquiétudes au sujet de la question d'argent et de la question militaire. L'opinion publique commençait aussi à l'inquiéter. Il se rendait compte que la guerre était impopulaire : « On est persuadé en général, dans le public, écrivait-il, que, si nous le voulions, la paix seroit bientôt faite avec le roi de Prusse, quoique, en effet, cette paix aujourd'hui doive dépendre nécessairement des événements de la campagne qui ne sauroient être heureux. »

Enfin arrivait la réponse de la cour de Vienne datée du 29 avril (reçue à Versailles vers le 9 mai, jointe à une dépêche de Stainville en date du 30), et cette réponse, contenue dans un mémoire du comte de Kaunitz, était loin d'être aussi catégorique que celle qu'avait reçue verbalement l'ambassadeur de France. Après s'être longuement étendu sur des points secondaires qui avaient été compris dans la même communication, le ministre impérial ajoutait : « L'affaiblissement du roi de Prusse est l'objet le plus important de cette guerre; les événements de cette campagne peuvent seuls procurer des conditions de paix dans le continent, que l'on ne sauroit se flatter d'obtenir actuellement. Ce n'est guère aussi que par des succès dans la guerre de terre que la France peut sortir heureusement et honorablement de celle de mer, et ainsi il seroit bien douloureux de devoir sacrifier des espérances probables, ou au moins possibles, par une paix précipitée qui forceroit l'Impératrice et la France, après s'être épuisées, à rester, même après, puissamment armées et, pour ainsi dire, dans un état de guerre continuel, parce que le roi de Prusse, conservant le même degré de puis-

sance, les y obligerait et les détruirait moyennant cela insensiblement même au milieu de la paix.

« L'Impératrice ne peut point dissimuler par conséquent que ce ne soit avec la plus grande peine qu'elle apprend la dure nécessité que lui annonce Sa Majesté Très-Chrétienne de devoir songer dès à présent à la paix. Quoi qu'il en soit cependant, comme elle est incapable de ne pas entrer dans la situation de ses alliés, elle donnera les mains, s'il le faut, à une paix conforme aux circonstances, juste et raisonnable; mais comme ce sont naturellement les conditions qui doivent en décider, que Sa Majesté, comptant absolument sur la parole du Roi, est persuadée que non-seulement il est incapable de traiter rien séparément, mais qu'au contraire, avant de faire aucune démarche, il voudra bien lui communiquer, sans réserve, ses idées sur ce grand objet, elle se le promet de son amitié pour elle, et le prie de vouloir bien charger M. l'abbé de Bernis du soin de coucher le plan de pacification, personne n'étant plus en état de savoir la totalité des affaires générales, et par conséquent plus capable que lui de cet important ouvrage. »

C'était rappeler de la façon la plus nette au Roi la parole donnée; c'était, au cas où la France persévérerait dans sa résolution, se ménager quelques mois pour négocier, approuver ou désapprouver le plan de négociation qu'on chargeait Bernis de rédiger; c'était gagner du temps, ce qui était le gros point. En même temps, Kaunitz ne négligeait rien pour piquer l'amour-propre français, au besoin se montrait presque insolent vis-à-vis de l'ambassadeur, et reprochait directement au représentant du Roi l'inaction des troupes françaises.

Le mémoire de la cour de Vienne avait porté à Bernis un coup sensible. Il trouvait une mauvaise foi évidente dans les récriminations de Kaunitz, et avant de répondre officiellement à la chancellerie impériale, il ne pouvait se retenir d'envoyer le 12 mai à Choiseul les observations suivantes :

« Sa Majesté, occupée d'une guerre très-dispendieuse et dont l'objet est si important qu'il ne s'agit de rien moins que de la conservation de ses colonies et du commerce de ses sujets, n'a néanmoins ménagé ni ses troupes ni ses trésors pour donner à l'Impératrice-Reine les secours les plus efficaces et les plus

prompts, et indépendamment des cent cinquante mille hommes qu'elle a entretenus en Allemagne pendant toute la dernière campagne, la seule partie des subsides a fourni un objet de cinquante millions. Rien n'étoit plus largement combiné que ce projet; des préparatifs et des secours aussi immenses devaient naturellement obliger le roi de Prusse à mettre bas les armes, la guerre se trouvoit finie en une seule campagne, et Sa Majesté ayant satisfait à ce que pouvoient exiger d'elle les traités avec l'Impératrice-Reine et l'Empire, ayant délivré de l'oppression la partie de l'Allemagne qui en étoit menacée, n'avoit plus qu'à s'occuper des moyens de tirer une satisfaction éclatante de la perfidie et des insultes des Anglois. Mais ce n'est pas la première fois que les plans les mieux faits ont échoué dans l'exécution. Sa Majesté, affermie contre les revers, conserve la même fidélité pour ses alliés, la même volonté, et n'épargnera aucun des moyens d'en donner des preuves; mais ces moyens ne sont pas indéfinis, et l'immensité de ceux qui ont été employés infructueusement l'année dernière ne permettent plus les mêmes ressources pour celle-ci... »

Le 24 mai, Bernis insistait encore pour faire prévaloir ses idées de paix, sinon immédiatement, du moins à la fin de la campagne, et espérait que la cour de Vienne se contenterait de l'espérance d'une reprise ultérieure de la lutte. Le ministre se trompait : le même jour, 24 mai, Choiseul lui écrivait de Vienne pour lui faire part d'une conversation qu'il avait eue avec l'Impératrice et des inquiétudes que pouvait faire concevoir l'attitude actuelle de la Prusse et de l'Angleterre :

« Les ministres d'Angleterre et de Prusse annoncent, dans chaque cour où ils résident, un projet de leurs maîtres qui tend à obliger l'Impératrice à faire la paix avec le roi de Prusse, et que Sa Majesté Prussienne, après cette paix, rassemblera toutes les forces de l'Empire à agir contre la France. L'Impératrice m'a dit qu'en conséquence de ces insinuations, faites par nos ennemis, le roi de Prusse avoit dit à chaque officier prisonnier autrichien qu'il a vu depuis un mois, lorsqu'il les a envoyés sur leur parole à Vienne, qu'il désiroit sincèrement de faire la paix avec l'Impératrice, et que si elle vouloit y consentir, non-seulement il ne demanderoit rien pour lui des États de Sa Majesté Impériale, mais même qu'il se pourroit faire des

arrangements ultérieurs et en faveur de la maison d'Autriche qui lui conviendroient. »

Deux jours après, une nouvelle dépêche de Stainville montrait l'Autriche passant de la menace aux promesses, et donnait le récit d'une longue conversation entre l'ambassadeur du Roi et le ministre de l'Impératrice. Après avoir, suivant son usage, récriminé au sujet des lenteurs de l'armée française, Kaunitz, *rougissant*, avait démasqué une dernière batterie : « Tenez, monsieur l'ambassadeur, avait-il dit à Choiseul, le conseil du Roi a établi un système qui va nous forcer à la paix. Il pense que l'acquisition des Pays-Bas n'étant plus vraisemblable, il est inutile que le Roi dépense tant de millions et d'hommes pour accroître la puissance de la maison d'Autriche sans nul profit pour la France. Mais M. le comte de Bernis n'a-t-il pas vu dans la lettre ministérielle que je lui ai écrite que si tous les avantages du traité ne pouvoient pas avoir lieu, et que l'Impératrice puisse se rendre maîtresse de la Silésie, du comté de Glatz, et affaiblir son ennemi, cette princesse étoit disposée à prendre avec le Roi de nouveaux arrangements qui pussent convenir à Sa Majesté et à l'agrandissement de la France? Nous demandons que l'on nous parle franchement; nous sentons qu'il est vraisemblable que le Roi ne ruine point son royaume en pure perte; mais nous offrons d'entrer dans toutes les vues utiles pour la France, que le conseil du Roi voudra adopter. »

Bernis recevait presque en même temps ces deux dépêches, l'une presque comminatoire, l'autre pleine de promesses. Le contre-coup s'en faisait sentir dans la lettre qu'il écrivait le 6 juin à M. de Choiseul :

« Nous ne doutons pas que le roi de Prusse ne mette tout en œuvre pour engager ou pour forcer l'Impératrice à faire une paix séparée avec lui; mais le Roi, qui juge les sentiments de cette princesse par les siens, ne la croira jamais capable de cette trahison; Sa Majesté a la même opinion de la façon de penser des ministres de Vienne. Nous avons eu beau jeu, si nous avons été capables de nous raccommo-der avec le roi de Prusse.

« La cour de Vienne n'a pas oublié la conduite du Roi à cet égard pendant toute la campagne et même après la bataille de

Lissa; ma réponse au cardinal de Tencin en fait foi. Ainsi nous n'attribuons à aucun changement de système le froid et la réserve avec lesquels M. le comte de Kaunitz s'est entretenu avec vous en dernier lieu. Le conseil du Roi n'a imputé ce changement de langage qu'au chagrin du ministre impérial sur le défaut de paiement des arrérages, et sur la fausse opinion où il est que la France s'est refroidie sur la continuation de la guerre, au moment où elle a cessé d'espérer de parvenir à son but. Vous pouvez assurer au ministre que les arrangements des Pays-Bas ont bien moins influé sur la décision d'entrer en guerre, que la vue du danger reconnu de laisser le roi de Prusse devenir l'arbitre de l'Allemagne, et de donner par ce moyen un allié formidable à l'Angleterre.

« Ce motif puissant a décidé nos déterminations, et c'est lui qui les soutient encore et les soutiendra toujours, la conservation de notre alliance avec la cour de Vienne étant une suite de ces mêmes principes. »

Le ministre terminait en recommandant à l'ambassadeur de tirer néanmoins du comte de Kaunitz quelques éclaircissements au sujet des avantages que la cour de Vienne pourrait procurer à la France dans le cas où la totalité du projet pourrait réussir. Quant à l'opinion publique, il croyait devoir se défendre d'y attacher une si grande importance : « Paris est frondeur, disait-il; on y adoroit l'Impératrice lorsque le Roi lui faisait la guerre; on y admire aujourd'hui le roi de Prusse parce qu'il gagne des batailles, et le public s'est imaginé en France que nous avons abandonné l'objet maritime, qui intéresse si essentiellement la nation, par pure complaisance pour la cour de Vienne, et peut-être par les motifs frivoles d'une ambition déplacée. Cette opinion publique est très-fâcheuse en ce qu'elle indispose les esprits, et ôte la volonté d'aider le Roi dans une guerre qui paroit contraire à nos véritables intérêts. Mais tous ces discours n'ont aucune influence sur le système de Sa Majesté, et je ne suis pas assez faible pour me laisser ébranler par de semblables opinions. La seule raison qui nous ait fait songer à la paix est la crainte de ne pas pouvoir soutenir la guerre, notre commerce étant détruit, et nos principales opérations de finance ayant manqué en plus grande partie. »

Il ajoutait que, « malgré la force de toutes ces raisons, le Roi avoit décidé dans son conseil qu'il falloit prendre les résolutions les plus vigoureuses et les moyens les plus assurés pour continuer la guerre tant que le bien de l'alliance et la dignité des couronnes pourroient l'exiger ». Et il envoyait à l'ambassadeur le mémoire après la lecture duquel le Roi avait pris « un parti si digne de lui ».

Dans ce mémoire curieux pour les idées nouvelles qu'il renferme et que l'avenir a justifiées, Bernis exposait nettement la situation de la France au point de vue financier, et proposait des remèdes dont les plus insuffisants seulement devoient être adoptés :

• A Versailles, le 4 juin 1758.

« SIRE,

« Votre Majesté n'ignore pas que, depuis le 5 décembre dernier, tous mes vœux et tous mes soins tendent à la paix. La mauvaise conduite du militaire, d'un côté, et le mauvais état des finances, de l'autre, joint à l'esprit empoisonné qui règne dans le public, m'ont paru rendre ce parti nécessaire. Mais, comme nos amis et nos ennemis ont également refusé de l'adopter, il ne reste plus que deux déterminations à prendre : celle de demander à genoux la paix à nos ennemis, en nous séparant de nos alliés, et nous exposant à un *refus* humiliant et au danger de réunir l'Europe contre nous; ou celle de se déterminer à faire la guerre avec courage et constance.

« Le premier parti, Sire, ne convient ni à votre gloire, ni à votre probité. Il est, d'ailleurs, aussi dangereux que honteux. Il ne reste donc qu'à prendre la ferme résolution de soutenir la guerre et d'y employer tous les moyens que peuvent fournir à Votre Majesté et la puissance de son royaume et l'affection de ses sujets, qu'il est nécessaire de réveiller et d'exciter, et les secours de ses alliés.

« Il ne faut pas vous tromper, Sire; toutes vos affaires courent le plus grand risque de périr par le défaut d'argent. Vos armées seroient déjà en campagne et auroient prévenu celles de vos ennemis, si les réparations en tous genres ne languissoient faute de moyens pécuniaires.

« Vos alliés d'Allemagne se plaignent qu'on ne leur paye pas

les subsistances qu'ils fournissent à vos troupes. Tous vos alliés réclament des arrérages de subsides, d'autant plus sacrés que, sans eux, ils ne peuvent pas soutenir les efforts qu'ils font pour la cause commune. La marine surtout a besoin d'être secourue pour éviter sa perte totale.

« Si l'argent continue à manquer, il deviendra tous les jours plus rare, sans être au fond moins abondant. Le crédit et la confiance diminuent tous les jours ; les bourses se resserrent, et les expédients que l'on cherche pour le soutenir de semaine en semaine, bien loin de remédier au mal, ne font que l'augmenter, par l'idée qu'ils donnent de notre misère.

« Les opérations de la finance n'ont pas réussi, et leur peu de faveur accroit chaque jour la défiance.

« Vos ennemis, Sire, sont instruits, comme nous-mêmes, de notre état. C'est ce qui redouble leur audace. Ils croient le dernier jour de la France arrivé, et ils ne se trompent pas, si M. le contrôleur général ne trouve pas promptement le moyen de faire une opération en grand, qui assure, pour plusieurs années, à Votre Majesté les moyens de continuer la guerre.

« Pour y parvenir, il doit choisir dans la finance, dans la Compagnie des Indes, dans le commerce, des gens de génie qui, sentant la situation critique de l'État, et que la fortune des particuliers est en danger de périr avec la chose publique, consultent moins les petits secours sur lesquels il y a à gagner, que des projets étendus, qui remettent du jeu et du mouvement dans la circulation.

« L'Angleterre ne se soutient qu'avec le papier circulant et de l'argent. Nous devons être plus sobres que les Anglais dans l'emploi de ce moyen ; mais il n'est pas possible de s'en passer. Si de grandes ressources pécuniaires ne sont promptement assurées, Votre Majesté ne pourra ni faire la guerre, ni parvenir à faire la paix, et la honte et le malheur seront la suite nécessaire de cette position.

« Ce tableau, tout effrayant qu'il est, n'est point chargé, et vos ministres, Sire, trahiroient leur devoir le plus essentiel s'ils cherchoient à l'affaiblir.

« La situation politique de l'Europe peut devenir très-favorable si l'argent ne manque pas. Le ministre d'Espagne commence à prendre une véritable confiance en moi. M. Wal, uni intime-

ment aujourd'hui avec M. de Grimaldi, travaille efficacement à faire déclarer l'Espagne. L'idée seule de notre faiblesse, qui peut nous forcer à demander la paix, les retient aujourd'hui. Ils veulent prendre des mesures pour leurs colonies, assurer le retour de leur flotte, attendre le sort de Louisbourg avant de se déclarer. Je profite de ces dispositions, Sire, pour demander un emprunt à l'Espagne, en lui payant un intérêt raisonnable, hypothéqué sur l'île de Minorque, ou garanti par la parole sacrée de Votre Majesté, avec promesse d'acquitter le principal d'année en année, à la paix.

« Je vais essayer de trouver un secours de la même espèce à Gênes, en favorisant l'affaire que cette république négocie Vienne.

« A l'égard de la Hollande, Sire, il est nécessaire de la détourner de l'augmentation de troupes, non par des mémoires, qui ne feraient que compromettre Votre Majesté, mais par une négociation sérieuse sur le renouvellement du traité de 1739. Le commerce criera ; mais il vaut mieux qu'il souffre quelque chose, que si la Hollande se déclaroit contre nous. L'augmentation une fois faite, la déclaration s'ensuivroit nécessairement.

« Au surplus, je pense qu'il n'y a plus à délibérer d'assembler dans peu le clergé pour lui demander un don gratuit, en lui déclarant d'avance que cette assemblée extraordinaire ne doit avoir d'autre objet que de secourir l'État menacé. Votre Majesté permettra à l'assemblée, indiquée pour l'année prochaine, d'écouter le clergé sur toutes les représentations qu'il auroit à faire, les circonstances actuelles ne permettant pas de s'occuper d'autre chose que de la *défense* de l'État et des moyens de rétablir la paix en Europe et dans le royaume.

« Il n'est pas à craindre que le clergé se refuse à des motifs si pressants, et qu'il choisisse ce moment pour traiter des matières capables de remettre le trouble dans le royaume. Il seroit même dangereux de montrer qu'on a cette crainte. Le président de cette assemblée pourra écarter toute affaire qui ne sera relative à l'objet que Votre Majesté se propose. Il faudra, par conséquent, terminer l'assemblée dès que l'objet sera rempli. Votre Majesté pourra cependant, le don gratuit accordé, recevoir par écrit les prières et les supplications de son clergé, en promettant d'y faire attention et d'y avoir égard autant qu'il sera juste et possible de le faire.

« J'ai dit plus haut que l'affection de vos sujets, Sire, pourroit fournir de grands moyens, si elle étoit réveillée et excitée.

« Le fond du cœur de vos sujets est à vous, mais les têtes sont égarées. On ne peut les mettre à leur place qu'en punissant sur-le-champ ce qui est punissable, en récompensant sur-le-champ aussi ce qui mérite récompense. On aime Votre Majesté ; il faut qu'on la craigne autant qu'on l'aime.

« Au reste, il serait bon d'instruire la nation des motifs de la guerre. On hait en France les Anglais, et l'on admire le roi de Prusse. Il est nécessaire qu'on sente que les uns et les autres, étant unis pour nous détruire et nous humilier, méritent également l'indignation publique.

« Quelques lettres de Votre Majesté aux principaux corps de son royaume, dans le style de celles de Henri IV dont Votre Majesté possède les vertus principales ; un avenir plus heureux annoncé à ses peuples ; des marques de l'intérêt que Votre Majesté daigne prendre à leurs misères, suffiraient pour réveiller le zèle national, qui s'endort quelquefois chez les Français, mais qui ne meurt jamais.

« Tels sont, Sire, les vérités importantes et les moyens possibles que j'ai cru également de mon devoir de mettre sous les yeux de Votre Majesté et de son conseil. »

Les insinuations de la cour de Vienne avaient produit un effet plus grand qu'on ne pouvait raisonnablement l'attendre. Soit que le Roi craignit sérieusement que, par suite de la prise possible d'Olmütz, Marie-Thérèse ne fût forcée à la paix, soit qu'il eût repris confiance dans son armée et dans le comte de Clermont qu'il savait en présence de l'ennemi, soit qu'il voulût tout faire pour empêcher Marie-Thérèse de conclure un traité séparé, il écrivait à l'Impératrice (10 juin.) :

« Quels que soient les événements, je ne ferai ni paix ni trêve avec nos ennemis que de concert avec Votre Majesté, et je lui en donne de nouveau et de ma propre main ma parole royale. Je ne doute pas que Votre Majesté, par un juste retour de sentiment et de confiance, ne prenne aussi avec moi et dans la même forme un engagement semblable. »

Cette lettre, si l'on en juge par la dépêche de Choiseul, en date du 18 juin, rétablissait la confiance entre les deux alliés : l'Impératrice, dans l'audience qu'elle accorda à l'ambassadeur, parut enchantée. Elle fit montre de son courage, déclara que non-seulement elle perdrait Olmutz et Vienne, mais qu'elle se retirerait à Peterwardlin, la dernière de ses possessions en Hongrie, et qu'elle y essuierait un siège plutôt que de faire la paix sans le Roi. Quant à la paix, elle y opposait toujours les mêmes arguments; elle assurait Choiseul qu'elle avait scruté sur le roi de Prusse ses sentiments intérieurs; par religion, elle devait écarter la haine qu'elle croyait que ce prince méritait de sa part; par ce même motif et par celui de l'amour de ses peuples, elle était fort éloignée d'avoir aucune idée d'ambition, mais elle n'avait pas encore la force de faire le sacrifice du repos du reste de ses jours, et elle sentait que ce repos ne pouvait pas exister tant que le roi de Prusse serait en état de le troubler.

On devine déjà dans les dépêches de l'ambassadeur de France qu'il développe avec satisfaction les arguments que lui fournit la cour de Vienne. Dès à présent, il a compris que la paix est aussi pénible à l'orgueil de l'Impératrice qu'à celui du Roi, et c'est avec un évident plaisir qu'il annonce au ministre des Affaires Étrangères (23 juin) que l'article paix a été renvoyé pour être discuté à Paris par le comte de Starhemberg. En effet, si le Roi craint que l'Impératrice ne traite séparément avec la Prusse, les inquiétudes de l'Impératrice ne sont pas moins vives. Un événement, de longue date attendu, doit trancher aux yeux de Bernis la question : le comte de Clermont est en présence de l'ennemi; si la fortune le seconde, la face des choses est changée. Bernis n'espère guère un succès; et, le 22 juin, dans une lettre particulière, il croit devoir exposer de nouveau à l'ambassadeur la situation effroyable de la France. Après avoir montré le crédit perdu, la retraite du comte de Clermont livrant l'Allemagne, la Hollande déclarée contre la France, il insiste de nouveau sur la nécessité de réduire l'alliance à n'être plus que défensive. Il veut abandonner le traité secret pour s'en tenir au premier traité des subsides.

« Plus vous êtes attaché, dit-il, à l'union formée par le goût du Roi avec l'Impératrice, plus vous devez la déprévenir du faux

système de tout abîmer par une vaine gloire. Dans quelques années d'ici nous serons plus à craindre en restant unis, que nous ne le sommes aujourd'hui en nous conduisant comme nous le faisons depuis un an.

« Lorsque le roi de Prusse aura de certains avantages, il exigera la rupture de l'alliance. Et qui l'empêchera d'y réussir? Levez le bandeau de l'orgueil : faites comprendre qu'il vaut mieux exister quand on est une grande puissance, que d'être détruit.

« On se relève de sa faiblesse, on profite de ses fautes, on se gouverne mieux. Le roi de Prusse a donné à tous les gouvernements une belle leçon. Seul contre tous, Louis XIV en a fait autant. Tout prince qui aura des armées, et qui saura les conduire, résistera à toutes les ligues. »

« La cour de Vienne, ajoute-t-il, étoit pressée de se venger et le Roi de s'unir à elle; l'amitié pour ses petits-enfants a augmenté l'impulsion, et les contrôleurs généraux n'ont pas su nous dire qu'ils ne seroient pas en état de fournir à la dépense. On s'est embarqué témérairement; que reste-t-il? Rien que de revenir d'où l'on est parti, et de rétablir sa considération par une sage économie. Voilà, Monsieur, ce que vous représenterez avec force et avec adresse. On ne résiste point à des vérités si lumineuses. »

En ce moment même, le ministre se déterminait à enlever à la cour de Vienne le secours militaire que devait y conduire le prince de Soubise et à tenter avec ce général une diversion en Hesse pour obliger le prince Ferdinand à repasser le Rhin. On sait que ce fut ce mouvement, ordonné ainsi vers le 24 juin, c'est-à-dire avant que la nouvelle de la bataille de Crevelt arrivât à Versailles, qui sauva la France de l'invasion.

La guerre a deux théâtres : l'un où l'armée de l'Impératrice joue son rôle, l'autre où l'armée française tient le sien. Lorsque les deux armées sont battues, le ministre de Louis XV peut en tirer avantage pour proposer la paix; lors même que l'armée française est victorieuse, il a quelque ouverture encore pour parler de négociations; mais, si l'armée française est battue, et que l'armée de l'Impératrice soit victorieuse, Vienne s'exalte en reproches contre la France et contre ses généraux, et trouve dans l'un et l'autre de ces événements des arguments puissants pour continuer la lutte. Choiseul, d'ailleurs empressé de plaire à Marie-Thérèse et à suivre le courant qu'il sent à Versailles, l'im-

pulsion de madame de Pompadour, attachée à l'alliance par tant et de si forts liens, regimbe contre les instructions qu'il reçoit du ministre des affaires étrangères, en qui, dès ce moment, il ne sent plus le premier ministre.

Le 3 juillet, la situation se présentait de la façon suivante. La cour de Vienne, voyant la France battue à Crevelt, craignait que les conseils de Bernis ne triomphassent, et, en même temps que l'Impératrice ordonnait au maréchal Daun de pousser activement les opérations et d'obtenir à tout prix un succès, elle écrivait au Roi, de sa main, la lettre suivante pour le déterminer à continuer la guerre¹ :

« Monsieur mon frère et cousin, j'étois occupée de l'idée de témoigner moi-même à V. M., combien j'étois vivement affectée de la fâcheuse nouvelle de l'échec qu'at essuyé son armée le 23 du mois dernier, lorsqu'il m'est arrivé l'avis très consolant quelque succinct qu'il soit, de l'avantage qu'ont eu mes troupes en Moravie et des suites que nous pouvons en espérer ainsi que du parti qu'a pris le maréchal Daun avec le gros de mon armée. Elle sentira toutes les conséquences que cela peut avoir, cela peut consoler et rassurer et moyenant cela, je m'empresse de faire parvenir confidemment à V. M. tout ce que je sais jusqu'ici par la copie de la lettre du maréchal ci-jointe. J'espère en Dieu que peut-être, dans peu, je pourrai lui marquer des événements encore plus essentiels, qu'il agrée en attendant cette attention de ma part, je comte toujours sur la constance que je lui coinois ainsi que sur sa fidélité et son amitié, et je lui reitere les assurances sincères de tout les sentimens qu'elle peut desire en moi.

« Je suis inviolablement, Monsieur mon frère et cousin,

« De Votre Majesté,

« Bonne sœur et cousine,

« Marie THERESE.

« Vienne, le 2 juillet 1758. »

« *A Monsieur mon frère et cousin le Roy Très-Chrétien de France et de Navarre.* »

¹ Orthographe conservée.

Le lendemain (3 juillet), Choiseul adressait à Bernis une dépêche qui mérite toute l'attention du lecteur, parce qu'elle semble le point de départ de la campagne antipacifique que va poursuivre l'ambassadeur à Vienne.

« M. le comte de Kaunitz, écrivait-il, m'a montré hier au soir copie de la lettre que l'Impératrice a écrite par un courrier au Roi. Depuis quelques mois, la cour de Vienne prend des mesures si justes et a appris à faire usage de ses ressources en hommes d'une manière si vigoureuse que, si elle avoit de l'argent, le courage de l'Impératrice, aidé de la bonne conduite de ses armées seroit suffisant pour écraser le roi de Prusse. Vous jugerez aisément, Monsieur, que, dans ce moment-ci, il ne seroit pas prudent à moi ni utile au service du Roi que je serrasse de trop près la mesure pour la paix vis-à-vis du ministère autrichien, et je crois que le Roi trouvera à propos que je suspende toute insinuation sur cet objet jusqu'à ce que les événements de la campagne aient mis Sa Majesté et son conseil à portée d'apprécier de quel point les deux cours peuvent partir pour une tranquillité désirable. »

La lettre de l'Impératrice du 2 juillet se croisait avec une lettre que le Roi écrivait le 6 juillet, dans laquelle Louis XV, se plaçant à un point de vue tout différent de celui qu'avait adopté la cour de Vienne, n'hésitait point à parler de la paix : voici cette pièce :

« A Versailles, le 6 juillet 1758.

« Madame ma sœur et cousine, les procédés généreux de Votre Majesté m'ont touché vivement et ne m'ont pas surpris. La liberté que vous me laissez de faire usage du corps commandé par le prince de Soubise sera fort utile à vos intérêts et aux miens.

« Ce corps doit marcher le 8 de ce mois, dans la Hesse, et j'ai lieu de croire que cette diversion forcera le prince Ferdinand à repasser le Rhin et à abandonner l'idée de se porter sur les Pays-Bas et de s'y joindre peut-être aux Anglais.

« J'ai pris toutes les mesures possibles pour mettre vos États de Flandre en sûreté, et je veillerai, avec la plus grande attention, à leur conservation.

« Le ciel, dans la journée du 23 juin, n'a pas béni le succès de mes armes. J'espère et je souhaite que celles de Votre Majesté soient plus heureuses. Chaque jour le parti de nos ennemis devient plus fort.

« J'ai rappelé mon cousin, le comte de Clermont; j'ai cru devoir ce sacrifice à mes alliés; mes troupes n'ont point été battues le 23 juin, et si l'on n'avoit pas ordonné une retraite qui n'étoit pas nécessaire, le prince Ferdinand n'auroit rapporté aucun avantage.

« J'avois destiné le maréchal d'Estrées au commandement de mon armée; sa santé ne lui permet pas encore d'obéir à mes ordres.

« Que Votre Majesté prenne une entière confiance dans ma constance et mon amitié inaltérable; *mais qu'elle n'oublie pas que le courage ne préserve pas toujours des malheurs. C'est à regret que je fais cette réflexion. L'amour que nous avons pour nos peuples doit nous faire une loi de leur procurer la paix aussitôt que notre sûreté et notre gloire pourront nous le permettre.*

« Quoique les pertes que j'ai faites par la faute de mes derniers généraux multiplient à l'excès mes dépenses, je partagerai toujours avec Votre Majesté toutes les ressources qui me resteront. Je mets toute ma confiance dans votre amitié, dans votre prudence et dans la connaissance que vous avez de l'état critique de nos affaires. »

En même temps que Bernis expédiait cette lettre à Vienne, il adressait à Choiseul la dépêche suivante, dont M. Filon a publié un extrait, mais dont il n'a point donné la partie la plus intéressante, qui a trait à la négociation :

« M. le comte de Kaunitz a envoyé par un courrier à M. le comte de Starhemberg des instructions pour traiter de la paix. Cet ambassadeur m'a dit qu'il seroit nommé plénipotentiaire au congrès; mais la cour de Vienne ne voudroit pas qu'il fût question de ce congrès avant six semaines ou deux mois, de peur que les Russes et les Suédois ne suspendissent leurs opérations à la vue de cet appareil de paix. Cela peut être;

mais, en attendant, les affaires s'embrouillent et se gâtent de plus en plus.

« L'idée du congrès étoit très-bonne quand je l'ai proposée, c'est-à-dire avant le commencement de la campagne; mais aujourd'hui il faut des négociations brusques et directes. Je vous dirai, Monsieur, dans une seconde lettre, ce que je pense à cet égard.

« Pressez la réponse de la cour de Vienne sur l'article des arrérages du subside, des revenus des pays conquis et des autres objets contenus dans la convention dont vous m'avez envoyé ici le projet, et sur lequel vous avez reçu des observations.

« Nous payerons les intérêts des arrérages, et à la paix nous prendrons des arrangements pour acquitter le principal. Nous espérons encore cette année pouvoir fournir quinze cent mille francs par mois à la cour de Vienne, pourvu que des événements malheureux ne nous en ôtent pas encore la possibilité. La finance est si fort obérée, et le crédit si diminué, que je crains bien que nous ne soyons bientôt réduits à retrancher à nos alliés les secours pécuniaires. La cour de Vienne sera certainement la dernière que nous cesserons d'assister de notre argent. La Suède ne nous presse pas, mais elle a un besoin absolu de secours.

« Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que tant que l'objet du traité subsistera, la cour de Vienne se croira en droit de nous demander des secours au-dessus de nos forces; aussi le conseil du Roi pense que vous devez, sans perdre de temps, déclarer à cette cour que la conservation de l'alliance étant désormais le seul objet de la guerre, nous ne pouvons plus être astreints aux conditions du traité secret auquel il faut nécessairement renoncer; qu'ainsi la guerre s'approchant des Pays-Bas, nous serons peut-être forcés à borner nos efforts à les défendre, et à contenir, s'il se peut, l'Empire et la Hollande.

« Les secours pécuniaires que nous donnerons seront par conséquent gratuits et proportionnés à ce qu'il nous en restera pour soutenir la guerre. Vous amenez cette déclaration avec art, et vous la ferez avec courage. Les malheurs arrivés depuis peu vous donneront des prétextes suffisants pour la hasarder. Choisissez le moment et la forme, mais, en écartant le traité secret, ôtez

toute crainte sur la dissolution de l'alliance à laquelle le Roi est extrêmement attaché.

« Quand les circonstances changent, il faut bien au moins changer les mesures, si l'on ne change pas les principes.

« Il est prouvé que la marine et le militaire ont ruiné la France, et que celle-ci ne peut plus aider la politique. Dans cet état, la paix la plus prompte est indispensable, et comme nous avons aujourd'hui, ou que nous aurons bientôt la guerre pour notre propre compte, il faut qu'il nous reste des moyens pour la soutenir. Ainsi, Monsieur, nous sommes dans un cas forcé auquel tout doit céder. J'espère, comme je vous l'ai déjà dit, que nous pourrons encore payer quelque temps les subsides, du moins pendant la campagne; mais s'il y avoit sur cela de la diminution ou du retard, il ne faut en accuser que nos malheurs, et non notre fidélité, et comme nous renonçons aux avantages du traité secret, on doit nous être bien obligé de tout ce que nous faisons par delà les engagements du premier traité de Versailles. Nous nous perdriens les uns et les autres si nous tenions un langage moins franc et moins sincère.

« Il est temps que la cour de Vienne se réveille; il faut sauver tous ses alliés en se sauvant soi-même. Il est question, en un mot, de voir les choses comme elles sont.

« Quoique ce qui est arrivé depuis le mois de septembre soit presque incroyable, je m'y suis attendu, parce que j'ai bien connu les principes du mal, et j'ai suivi la chaîne des conséquences qui devoit en résulter. »

Bernis précisait encore dans une lettre particulière les intentions du ministère français :

• Versailles, 6 juillet 1758.

« Vous avez vu, Monsieur, dans ma lettre précédente, les raisons indispensables qui doivent nous engager à faire la paix promptement. Je vais actuellement vous parler des moyens qu'on veut employer, et de ceux que les circonstances paraltroient devoir faire préférer.

« Si l'on songe à faire la paix après s'être concerté avec tous les alliés, la campagne sera finie avant que l'on ait reçu les réponses de toutes les cours.

« Le projet d'un congrès ne peut être adopté que dans le cas où le roi de Prusse échoueroit nécessairement devant Olmutz ; mais il me semble que son entreprise, quoique hasardée, sera, au contraire, suivie de succès, si M. le maréchal Daun, sans livrer bataille, ne trouve pas moyen de faire lever le siège, en ôtant au roi de Prusse les moyens de le terminer, ou en faisant traîner si fort le siège en longueur que le roi de Prusse se décourage.

« Ainsi, dans le cas où la cour de Vienne jugeroit la prise d'Olmutz immanquable, je crois qu'elle n'auroit pas un moment à perdre à proposer la paix au roi de Prusse, en le chargeant d'y faire accéder tous ses alliés, sans en oublier aucun, et en se chargeant de faire ratifier cette paix par l'Empire. De cette manière les alliés ne pourroient se plaindre, ni d'être sacrifiés, ni d'avoir été oubliés.

« Si la paix, à cause de la discussion de tant d'intérêts, étoit trop longue à terminer promptement, on pourroit convenir d'articles préliminaires, d'un armistice et d'un congrès.

« Ces articles préliminaires pourroient rouler sur les points suivants : restituer la Saxe, à laquelle on se proposeroit de procurer les dédommagements qui seroient possibles ; il ne faut pas s'attendre que le roi de Prusse consente que les dédommagements soient à sa charge : si on lui en demande, il en demandera pour ses États de Westphalie, de Brandebourg, de Poméranie et de Silésie.

« Confirmer au roi de Prusse pour toujours la possession de la Silésie, telle qu'elle est portée par le traité d'Aix-la-Chapelle.

« Convenir d'évacuer respectivement, trois semaines après la publication de la paix, les pays et les places appartenant à l'Impératrice et au roi de Prusse, en retirer les munitions de guerre, l'artillerie et les vivres.

« S'engager à faire consentir auxdits articles tous les alliés de la cour de Vienne et de la France, en les nommant tous sans exception.

« Assembler un congrès pendant la durée duquel toutes les hostilités cesseront.

« Convenir que dans ce congrès, pour rendre la paix générale, il sera traité de la paix entre la France et l'Angleterre, et que les puissances contractantes engageront les cours de Versailles et de

Londres à convenir promptement d'un armistice ou d'une trêve.

« Pour abrégé, on pourroit, dans les articles préliminaires, convenir d'une trêve de dix ans, ou de six, ou de quatre, entre les parties belligérantes et leurs alliés. Si le roi de Prusse vouloit y consentir, rien ne seroit plus à propos. Il seroit également à souhaiter que l'Angleterre voulût convenir d'une pareille trêve avec la France. On auroit le temps pendant cet intervalle de traiter à fond dans un congrès tous les intérêts respectifs.

« Il faudroit convenir, dans les articles préliminaires, d'établir pour base du traité de paix les traités de Westphalie.

« Telle est à peu près la matière des articles préliminaires, dont on pourroit convenir. Il vous sera aisé, Monsieur, de les ranger dans un ordre méthodique pour en conférer avec M. le comte de Kaunitz. J'en parlerai de mon côté à M. de Starhemberg ; mais le temps est précieux. Vous êtes à Vienne, et M. de Starhemberg est à Paris.

« Après avoir sondé M. de Kaunitz sur ce plan et sur la disposition où pourroit être la cour de Vienne de faire les premières ouvertures, vous ferez sentir quelle est la confiance du Roi de s'en rapporter à elle pour faire la paix.

« Si la fierté de l'Impératrice ne lui permettoit pas de faire les premières démarches, et qu'elle eût assez de confiance dans le Roi pour l'en charger, il n'est pas douteux que nous ne fussions plus à portée qu'elle-même de tenter des ouvertures, puisque, d'un côté, nous ne sommes qu'auxiliaires, et que, de l'autre, le roi de Prusse nous a fait, l'année passée, des ouvertures par la margrave de Bareuth et par le prince Henri. On doit se rappeler même la lettre que ce prince écrivit à M. de Richelieu.

« Si la cour de Vienne ne se défioit pas de nous, nous pourrions nous charger des premières démarches ; mais cette proposition doit venir de l'Impératrice. C'est à vous, Monsieur, à vous l'attirer. Je vois cependant, à ce second parti, plusieurs inconvénients :

« 1^o La cour de Vienne ne sera jamais tranquille ; quelque confiance que nous lui marquions, elle soupçonnera toujours un pot à part entre nous et le roi de Prusse.

« 2° La Suède nous soupçonnera également d'avoir été les premiers à quitter la partie ; il vaut mieux qu'elle en accuse la cour de Vienne, avec laquelle elle a moins de liaisons et d'intimité qu'avec nous.

« 3° Le roi de Prusse ne manqueroit pas de nous demander le sacrifice de notre alliance. J'observerai, sur cet article, que cette même alliance sera sa véritable pierre d'achoppement ; c'est pourquoi rien ne seroit si heureux si le roi de Prusse vouloit accéder au premier traité défensif de Versailles, et que la cour de Vienne nous permit d'avoir un traité purement défensif avec le roi de Prusse. Dans le premier cas, la paix seroit bien solide ; mais est-il de l'intérêt du roi de Prusse de la rendre telle ? Il faudroit flatter son ambition par l'idée d'augmenter son commerce et sa navigation ; nous pourrions, à peu de frais, lui en fournir les moyens en lui cédant quelques-unes des îles sur lesquelles nous n'avons pas de grands établissemens. Ce seroit le moyen de rompre sa bonne intelligence avec l'Angleterre.

« Je suis persuadé que le roi de Prusse traiteroit volontiers avec nous ; mais la cour de Vienne le verroit de mauvais oeil ; ainsi il vaut mieux, tout examiné, qu'étant la partie attaquée, elle s'arrange elle-même et qu'elle se charge de nous faire consentir à ses arrangements.

« Pourvu que la Saxe soit restituée, que les pays de nos électeurs et princes du Rhin soient évacués, que le duc de Mecklembourg ne soit plus vexé, et que la Suède, surtout, soit en sûreté, nous ne devons pas nous refuser à un accommodement devenu indispensable. Il nous en coûtera, à la paix, pour continuer à la Suède l'augmentation de subsides, pour l'indemniser ; mais comme le Roi annulera d'autres traités pareils, il aura le moyen de dédommager les princes qui auront le plus souffert dans cette guerre.

« Il est nécessaire, Monsieur, que vous fassiez sentir à la cour de Vienne l'indispensable nécessité de songer promptement à la paix. Nous risquons trop, tant du côté maritime que du côté de la terre, et nous n'avons plus de ressources assurées pour continuer la guerre, ni pour assister nos alliés... Quelque attaché que je sois à l'alliance, je ne conseillerai jamais à Sa Majesté de risquer le tout pour le tout.

« Commencez donc, Monsieur, par vous mettre en règle avec la cour de Vienne sur les arrérages des subsides, sur le compte à faire par rapport aux revenus des pays conquis, sur la nécessité de recourir au traité secret, afin de nous mettre à l'aise par rapport au subside, et ensuite vous traiterez l'article important de la paix fondée sur l'impuissance de continuer la guerre tant par le défaut d'argent et des généraux, que par le danger que courent nos colonies, nos côtes et nos frontières, par l'apparence qu'il y a de voir la Hollande déclarée, l'Empire soumis au roi de Prusse, la Porte armée, et la Russie et la Suède forcées par des intrigues ou des menaces à faire leur paix particulière, l'indifférence du Danemark et le peu de secours que nous pouvons en tirer.

« Il s'agiroit d'abrégé les longueurs de la médiation et de tenter de faire un arrangement brusque avec le roi de Prusse sur le plan à peu près contenu dans cette lettre. Le Roi s'en repose sur votre prudence et la connaissance que vous avez de la cour où vous êtes, pour la manière d'amener insensiblement toutes ces affaires importantes au point où il faut qu'elles arrivent, pour ne pas déplaire et pour avoir le succès que nous attendons.

« Vous aurez soin de me dépêcher un courrier aussitôt que vous aurez quelque chose de décidé à me dire sur cette matière. »

Ainsi, voilà la situation nettement établie pour Versailles. Les instructions de Bernis sont formelles, ses idées sont précises. Que pense-t-on à Vienne à ce même moment? S'y prépare-t-on à la paix? adhère-t-on aux projets de Bernis? On ne veut que la guerre.

Kaunitz pousse Choiseul de tous ses efforts. Il lui adresse, le 7 juillet, la lettre suivante :

« Je remercie Votre Excellence de la communication qu'elle a bien voulu me faire de la lettre ci-jointe (une lettre de Montazet sur l'armée autrichienne), et je voudrais beaucoup avoir à lui apprendre des choses aussi consolantes relativement à l'armée du Roi, ou pour m'expliquer plus exactement relativement aux objets qui lui sont confiés; mais j'en suis malheureusement bien éloigné, apprenant par les lettres du premier, qui

me sont parvenues par estafette, que, plus belle que jamais par les renforts qui l'ont jointe, elle étoit sur le point de quitter Nipper (?) ou Cologne pour se retirer, à ce qu'il sembloit, sur Coblantz, pendant que les Hanovriens divisés sont occupés à canonner Dusseldorff, et ont pris, dès le 28, Ruremonde, comme nous l'apprend une estafette qui vient d'arriver des Pays-Bas, où tout est possible actuellement à l'ennemi, parce qu'il n'y a personne. Et quel ennemi, hélas! Cela est affreux, parce que c'est moins que rien en vérité que la soi-disant armée de M. l'Électeur de Hanôvre vis-à-vis des armées et du nerf de la puissance française; mais ce serait le comble de l'horreur pour ceux qui vivent actuellement et leur postérité si, dans un moment *aussi humiliant, on alloit perdre courage. Vous perdrez tout pour le présent et l'avenir, si par du courage et de la fermeté vous ne rétablissez la considération du Roi et de la monarchie française par une conduite politique et militaire digne de vous; il le faut, ne fût-ce que pour vous seuls, dussiez-vous y mettre le dernier de vos écus.* Que Sa Majesté Très-Chrétienne fasse cesser toutes les causes quelconques de tout le mal qui est arrivé ou de tout le bien qui n'a pas été fait jusqu'ici, et je vous répons, Monsieur le comte, que très-promptement et très-certainement tout sera réparé, et que j'aurai avec vous la consolation de revoir le Roi dans la considération qui lui est due par tant d'endroits différents; mais il faut vouloir, ce qui s'appelle vouloir, se faire obéir sans quartier et n'écouter aucune considération subalterne. Excusez mon zèle et comptez toujours sur mon attachement,

« KAUNITZ R.

• Le 7^e juillet 1757. •

Choiseul, en envoyant cette lettre au ministre, en souligne quelques passages et résume ses impressions dans une dépêche dont voici un extrait :

«... Le résultat de tout ce que je viens de vous dire, Monsieur, se renferme en trois points :

« 1^o Qu'il est peu raisonnable, quelque envie que nous ayons de faire la paix, d'obtenir de nos ennemis qu'ils y acquiescent,

à moins que nous ne sacrifions absolument l'honneur de la nation et des possessions considérables du Roi.

« 2° Que quand même nous parviendrions, pour nous, à des conditions humiliantes, jamais l'Impératrice ne concourra, pour ce qui la concerne, à cette paix.

« 3° Qu'outre l'impossibilité, il y a un grand danger à faire sa paix séparée avec l'Angleterre et le roi de Prusse.

.....

« Si le Roi veut continuer la guerre, et, dans ce moment de malheur et peu glorieux, couper toute racine aux négociations de paix, ce qui me parait un système aussi décent qu'utile, alors je vous réponds à tout événement de la cour de Vienne. Si, au contraire, le conseil de Sa Majesté décidément se croit forcé à la paix, dans ce cas je suis persuadé qu'il est possible que l'Impératrice, qui aime la personne du Roi, ne se joigne pas à nos ennemis ; mais il est certain que toute confiance en notre cour sera perdue en Allemagne, et que l'Impératrice restera en guerre malgré notre paix particulière... »

Entre temps, la nouvelle de la levée du siège d'Olmütz est arrivée à Paris ; la pointe de Soubise sur la Hesse a dégagé le grande armée, qui est passée sous le commandement de M. de Contades. Une réaction s'est produite à la cour, et Louis XV, en répondant à la lettre de Marie-Thérèse du 2 juillet, donne la note exacte de cette impression.

• 14 juillet.

« Madame ma sœur et cousine, les bonnes nouvelles que Votre Majesté a bien voulu m'apprendre m'ont fait oublier tout ce qui s'est passé sur le bas Rhin. J'ai senti dans cette occasion que vos avantages étoient beaucoup plus intéressants pour moi que les disgrâces que j'ai essayées. Je viens d'avoir par le comte de Starhemberg la confirmation de la levée du siège d'Olmütz, avec des détails qui font beaucoup d'honneur aux généraux et aux troupes de Votre Majesté. J'espère que les suites d'un si grand événement rendront à vos armes leur supériorité. J'ai lieu de me flatter aussi que les miennes seront plus heureuses à l'avenir, et que nous parviendrons à rétablir la paix sur un pied solide et honorable. Votre Majesté peut être aussi assurée de ma con-

stance et de ma fidélité que je me flatte qu'elle l'est de l'amitié inviolable avec laquelle je suis, Madame ma sœur, etc. »

Bernis lui-même avait subi le contre-coup de cette réaction. Il se croyait obligé d'envoyer à Choiseul, non plus des ordres, mais une sorte de justification personnelle. Il écrivait le 15 juillet :

« Versailles, le 15 juillet 1758.

« Vous devez vous imaginer aisément la joie qu'ont causée ici, universellement, la levée du siège d'Olmütz et les circonstances glorieuses et utiles pour la cause commune qui ont accompagné cet heureux événement.

« Nous sentons toutes les suites qu'il peut et qu'il doit avoir, mais nous ne croyons pas pour cela le roi de Prusse perdu; la manière dont il a levé ce siège prouve avec quelle célérité et quelle adresse il sait se retirer des mauvais pas où sa trop grande confiance le jette quelquefois. Nous ne sommes pas sans inquiétude sur ce qu'il pourroit exécuter en Bohême. Ce qui nous rassure infiniment, c'est la bonne conduite du maréchal Daun, la fermeté et le courage de la cour de Vienne.

« Je ne rapporterai que demain au conseil votre dépêche n° 65 (du 9 juillet); elle est si importante que je ne prendrai pas sur moi d'y répondre sans avoir reçu les ordres du Roi et l'avis de son conseil; mais je crois d'avance vous rassurer sur les inquiétudes que nous lui avons faites depuis le mois de décembre dernier sur la nécessité de rétablir la paix.

« Il est bon de rappeler ici quels ont été ces motifs et quels seront constamment nos principes.

« Il y auroit de l'injustice, j'ose même dire de l'ingratitude, de nous faire des reproches sur la mauvaise conduite des généraux, et sur l'épuisement de nos finances, occasionné par les frais d'une double guerre dans laquelle nous n'avons cessé de faire des pertes de toutes espèce, et par l'anéantissement total de notre commerce.

« A l'égard des généraux, le Roi les a renvoyés dès que les alliés ont paru le désirer. Ce n'est pas la faute de Sa Majesté si le siècle des Turenne, des Créqui et des Luxembourg est passé. Si nous connaissions un général en Europe capable de conduire

supérieurement nos armées, nous l'attacherions à notre service. M. le maréchal d'Estrées est le seul militaire en qui on puisse avoir confiance; mais, par une fatalité qui depuis près d'un an gêne toutes nos affaires, la santé de ce général ne lui a pas encore permis de céder aux vœux du Roi, et de se rendre à ceux de toute l'armée.

« En rappelant M. le comte de Clermont, le Roi n'a pu confier le commandement de ses troupes qu'à M. de Contades, dont jusqu'ici on a loué la sagesse, la capacité et l'intelligence.

« Nous ne justifierons point la conduite, ni de M. de Richelieu, ni de M. le comte de Clermont : l'un a laissé régner la licence dans son armée, l'a épuisée par des marches et des contre-marches inutiles, et n'a paru avoir dessein que de négocier avec l'ennemi, au lieu de combattre. M. le comte de Clermont mérite quelque éloge pour avoir rétabli un meilleur esprit dans son armée; mais d'ailleurs toute sa conduite est inexplicable et même incompréhensible.

« On ne peut disconvenir qu'en général, tout le militaire, et même toute la nation, n'aient été opposés à la guerre présente; on a vu avec douleur le royaume dénué de troupes et d'argent, en proie aux descentes des Anglais dans un temps où nous avions presque la certitude de ruiner ces implacables ennemis de la France, en nous bornant à la guerre maritime. Si l'Impératrice et son ministre, en se dépouillant de leur intérêt particulier, veulent bien se mettre à notre place, ils excuseront ce sentiment général de la nation et de l'armée.

« Je ne disconviendrai pas non plus que des intérêts et des intrigues de cour n'aient beaucoup nui à nos affaires; on a craint l'établissement d'un système qui par son succès auroit donné trop de consistance à ceux qui avoient concouru à le former.

« Le public, d'ailleurs, qui ne juge que par les événements, s'est épouvanté à la vue de nos malheurs et des disgrâces de nos alliés. La perte de la confiance a causé celle du crédit, et le passage du Rhin ne s'est exécuté que par la lenteur avec laquelle les réparations de l'armée se sont faites; le défaut d'argent en a été l'unique cause. Nous avons perdu une bataille que nous avions gagnée; les retraites timides de M. le comte de Clermont ont découvert Dusseldorff, occasionné la perte de cette place et

mis notre armée dans une espèce de cul-de-sac dont nous sommes occupés aujourd'hui de la retirer. La retraite de Coblenz n'a jamais pu exister que dans le cas où toute l'armée auroit été battue et dispersée. Cette retraite, par des défilés presque impraticables, en entraîneroit nécessairement la perte. Les ordres envoyés à M. le comte de Clermont, et en dernier lieu à M. de Contades, portent expressément de passer la rivière d'Erft, d'y appuyer notre droite et de communiquer avec Juliers et Cologne, afin de tenir également au Rhin et à la Meuse.

« Vous verrez par le mémoire ci-joint, qui m'a été remis du bureau de la guerre, combien la situation de nos armées est critique, et par conséquent combien sont raisonnables les craintes de la continuation d'une guerre où l'on fait des fautes si capitales et des pertes si irréparables. Nous avons, en effet, perdu à Dusseldorf, ou plutôt les Palatins ont livré à nos ennemis vingt-sept bouches à feu, dont quatre de gros canons, cinq mortiers, deux mille tentes, et nous avons été obligés de jeter dans le Rhin nos poudres, nos farines et quarante-cinq mille paires de souliers : en un mot, Monsieur, depuis la Sala jusqu'à la Meuse, il est certain que nous avons abandonné presque tous nos magasins, et qu'il n'y a puissance au monde qui puisse supporter des pertes de cette nature.

« On répondra que c'est par notre faute que ces malheurs sont arrivés; mais en sont-ils moins réels? et les ordres de la cour peuvent-ils empêcher que les généraux, à trois cents lieues d'elle, prennent de mauvais partis, et que les suites en soient funestes? Il seroit trop ridicule d'accuser la cour d'être de moitié dans de pareilles manœuvres, et de perdre le royaume dans la vue de forcer les alliés à la paix.

« Il n'y a nulle possibilité de soutenir les dépenses de la marine, de la guerre et des subsides; il est donc nécessaire : 1° de faire tous les retranchements possibles dans les dépenses qui ne sont pas d'absolue nécessité, et c'est à quoi l'on travaille dans tous les départements et principalement dans celui de la maison du Roi; 2° de prendre des mesures par rapport au militaire, pour que nos troupes ne vivent pas perpétuellement à l'auberge, ce qui est insoutenable; il faut aussi faire rentrer dans le royaume une assez grande quantité de troupes pour mettre nos

côtes à couvert, et pour faire craindre à l'Angleterre des descentes chez elle, unique moyen d'empêcher ses forces de se porter en Allemagne ou dans les Pays-Bas; 3^e de faire des retranchements sur les subsides accordés aux princes de l'Empire. Vous voyez, par l'exemple des électeur palatin et de Bavière, combien l'on doit compter sur leur fidélité et sur leur constance. Il vaudroit mieux qu'ils fussent nos ennemis déclarés, puisque nous vivrions à leurs dépens dans leur pays et que nous en retirerions des ressources infinies pour continuer la guerre.

« Je joins ici la déclaration que M. de Zuckmantel aura ordre de faire à l'électeur palatin. Il est nécessaire que vous vous concertiez avec la cour de Vienne sur la conduite à tenir avec ce prince. Nous nous proposons de dissimuler profondément, et de veiller sur ses troupes qui doivent joindre M. de Contades. L'électeur a des ministres très-suspects, à la tête desquels on doit mettre M. de Becker. Il faut avouer qu'il n'est pas étonnant que les princes de l'Empire nous abandonnent après la conduite qu'ont tenue nos armées; mais il y a sur tout cela des partis à prendre, et je désirerois fort que vous puissiez venir passer ici quinze jours ou trois semaines pour vous mettre bien au fait de notre situation, et rapporter à Vienne le tableau fidèle de notre état, de nos finances et de nos résolutions.

« Ce voyage auroit encore une autre utilité qui consisteroit à bien instruire le conseil du Roi de toutes les mesures que la cour de Vienne compte prendre, tant par rapport à la continuation de la guerre qu'au rétablissement de la paix. Vous pouvez, Monsieur, vous ouvrir sur ce projet, et, au cas que l'Impératrice et son ministre en sentent, comme moi, l'utilité, vous pourriez partir dès que vous le jugeriez à propos, et que vous auriez mis en règle les réponses que nous attendons depuis longtemps de la cour de Vienne.

« Je ne vois qu'un inconvénient à ce projet; c'est celui de donner des inquiétudes et des soupçons, d'autant plus mal fondés que la cour de Vienne ne peut pas douter de votre attachement à l'alliance, et que, par conséquent, votre présence à la cour ne peut qu'y ranimer le courage, entretenir la bonne harmonie et cimenter l'union.

« Si par mon premier courrier je ne vous donne point de

contre-ordre à cet égard, et que la cour de Vienne adopte de bonne grâce, sans mélange de crainte et de soupçon, un voyage qui n'a pour objet que son utilité, vous pouvez vous mettre en route lorsque vous le jugerez convenable et utile. . . . Je vois qu'il y a bien des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord à Vienne faute de nous entendre. Vous apporterez avec vous tous les éclaircissements et tous les objets sur lesquels les deux cours doivent s'arranger. Réfléchissez à cette idée avant de la communiquer, et n'en faites usage que dans le cas où vous n'y verriez aucun inconvénient.

« Au reste, j'ai fait lire au Roi le billet de M. le comte de Kaunitz, qui étoit joint à votre dépêche du 9. Le Roi est incapable, je ne dis pas de traiter séparément de ses alliés, mais même de songer à la paix autrement que de concert avec eux. Vous pouvez en réitérer formellement l'assurance.

« A l'égard des négociations dont vous me parlez sur cet objet, il n'en existe aucune que l'ouverture qui a été faite à la cour d'Espagne, de concert avec M. le comte de Starhemberg, et en conséquence des instructions de sa cour. Vous savez que l'Impératrice étoit convenue de la nécessité de songer à la paix après cette campagne. L'événement d'Olmütz doit donner plus de confiance à la cour de Vienne; mais il ne doit pas l'enivrer, puisque le fond des choses subsiste toujours, et que le nerf de la guerre, qui est l'argent, se retirera de plus en plus.

« Nous ne demandons pas mieux que de soutenir la guerre, si les événements nous donnent des moyens que nos pertes réitérées nous ont ôtés; mais il faut que nos arrangements portent sur des réalités et non pas sur des illusions.

« Je n'ai pas été en peine que vous ne fassiez aucun usage de mes dernières lettres, puisque je m'en étois rapporté à votre prudence, à la connaissance que vous avez des dispositions de la cour de Vienne, et aux événements relatifs au siège d'Olmütz; mais, au reste, la crise présente est si forte que je ne me reprocherai jamais d'avoir montré la vérité à nos alliés. Cette méthode devoit les rassurer contre nos prétendues négociations...

« Voilà ma confession, très-exacte, que vous pouvez rendre littéralement à M. le comte de Kaunitz. Il nous faut un général

et de l'argent ; avec cela le courage et la constance ne nous manqueront jamais. »

A la même date et poursuivant la politique de guerre à outrance, Choiseul adressait au ministre la dépêche suivante, dont il est utile de donner un extrait et de résumer les conclusions ¹ :

« A Vienne, le 15 juillet.

« Monsieur, j'ai remis ce matin la lettre du Roi à l'Impératrice-Reine; cette princesse l'a lue devant moi; elle m'a paru étonnée de l'article où le Roi dit que le courage ne préserve pas des malheurs. A cette phrase, l'Impératrice s'est interrompue et m'a dit que, bien loin de l'oublier, elle en faisait journellement la plus cruelle expérience. A la phrase d'ensuite, où il est parlé de procurer la paix aux peuples, l'Impératrice a paru mécontente, et, après avoir fini la lecture de la lettre de Sa Majesté, elle m'a dit que cette lettre étoit différente de celle qu'elle avoit reçue, il y a un mois, où le Roi lui faisoit espérer les mesures les plus vigoureuses et des ressources pour soutenir, s'il étoit nécessaire, la guerre pendant plusieurs années. L'Impératrice m'a demandé si je me rappelois la précédente lettre que le Roi lui avoit écrite et si je ne trouvois pas que le style de celle-ci étoit différent.....

« L'Impératrice a ajouté que si actuellement que les deux puissances avoient fait les plus grands efforts, le Roi vouloit absolument faire la paix, elle étoit déterminée à continuer la guerre, au moins pour cette campagne; que jamais elle ne seroit l'ennemie du Roi, du moins qu'elle l'espéroit, mais qu'elle ne pouvoit pas vivre dans l'incertitude où elle avoit été tout son règne, et que cette inquiétude ne diminueroit pas tant que la puissance prussienne subsisteroit, qu'elle pensoit ce qu'elle m'avoit dit il y a quatre mois, et que sur cela elle avoit pris son parti décidément, qui étoit que si elle étoit obligée de faire la guerre toute seule, elle la feroit autant qu'il lui seroit possible, et que si Dieu vouloit qu'elle fût accablée, elle seroit la première à rendre ses hommages au roi de Prusse et à vivre tranquille

¹ Cette pièce porte les indications suivantes : *Lx au Conseil du 30. Répondu le 1^{er} août.*

dans l'accablement le reste de ses jours; que si, au contraire, elle abattoit le roi de Prusse, elle jouiroit avec bonheur de la tranquillité que la ruine d'un tel voisin devoit lui procurer.

« L'Impératrice a dit de plus que rien ne la dérangeroit de ce système, qu'elle n'étoit point effrayée des malheurs qui pouvoient lui arriver, qu'elle s'étoit trouvée dans des situations beaucoup plus critiques que celle où elle étoit, dont son courage, l'avoit tirée, qu'elle avoit encore dans ses États quinze fois plus d'hommes que le roi de Prusse ne pouvoit en avoir, et que, pour ce qui est de l'argent (remarquez bien cette phrase), Dieu y pourvoiroit comme il y avoit toujours pourvu; qu'au surplus, sur cet article, elle avoit les Pays-Bas à donner, lesquels pays étoient un morceau que beaucoup de puissances envieroient.

Choiseul dit encore que l'Impératrice demande que le Roi maintienne trois armées sur le Rhin, la Meuse, et le Mein et lui paye seulement quinze cent mille francs par mois. Elle ajoute « qu'il étoit hors de toute vraisemblance que le Roi lui donnât un subsidé sans l'espérance d'en être dédommagé; qu'effectivement le traité secret avoit prévu ce cas avec désavantage pour le Roi, mais que M. de Kaunitz, pour réparer ce désavantage, vous avoit mandé, Monsieur, ministérialement que si les vues du traité secret n'étoient pas remplies, l'Impératrice n'entendoit pas que les avantages du Roi ne fussent pas exécutés proportionnellement à ceux que pouvoit acquérir Sa Majesté Impériale. Cette princesse m'a dit qu'elle renouveloit la même parole, et que je devois faire savoir au Roi qu'elle rectifioit dans ce point le traité secret et qu'elle assuroit Sa Majesté qu'elle lui céderoit dans les Pays-Bas les possessions qui pourroient convenir à la France en proportion de l'affaiblissement du roi de Prusse, et que pour cet affaiblissement, elle ne demandoit au Roi que le nouveau subsidé et de garder les frontières de la France et des Pays-Bas dans les proportions indiquées. »

L'ambassadeur de France ne se contentait point de rapporter fidèlement à sa cour les conversations de l'Impératrice et de M. de Kaunitz. Lui-même, à ce moment, prenait parti vivement pour une politique qui n'étoit point celle de Bernis; il se déclarait prêt à obéir aux ordres du Roi, mais avec des restric-

tions singulières, dont on peut juger par ce passage de sa dépêche du 16 juillet :

« Si le nouveau plan que propose la cour de Vienne, qui consiste à tenir nos armées ensemble, et sur la défensive et à payer six millions de florins de subside, sans abandonner le traité secret, ne convient pas au Roi; si la frayeur que je marque sur les suites d'une paix précipitée semble au conseil du Roi dénuée de réalité; enfin, Monsieur, si décidément le Roi pense qu'il faut ou obliger l'Impératrice à faire la paix, ou, ce qui arrivera plus sûrement, à rompre l'alliance avec cette princesse, soyez sûr, Monsieur, que j'exécuterai avec courage et précision les ordres du Roi, et désirerai de bien bon cœur qu'ils ne produisent pas les mauvais effets que j'envisage. »

Non content de réfuter sommairement dans ses dépêches les idées du ministre des affaires étrangères, il lui adressait par le même courrier trois longs mémoires dans lesquels il se livrait à une discussion approfondie des projets qui lui avaient été envoyés. Ces mémoires, pas plus que les dépêches précédentes, ne pouvaient convaincre les partisans de la paix; néanmoins, il n'y avait point à se dissimuler la mauvaise volonté de Choiseul et les difficultés qu'il ne manquerait pas de créer. Que lui dire de plus que ce qui lui avait été dit? L'argent manquait; les colonies allaient périr. Nul espoir de se relever. Bernis maintenait donc fermement ses idées, mais reconnaissait en même temps que l'occasion avait été mal choisie pour les exposer à la cour de Vienne. Il avait compté que ses propositions arriveraient après la prise d'Olmütz par les Prussiens, lorsque l'Impératrice, désespérée, ne trouverait plus de chance de salut que dans une paix immédiate, et son projet n'était parvenu à Vienne que lorsque Olmütz était délivré et que l'Impératrice, qui d'ailleurs n'avait jamais perdu courage, avait repris toute son assurance. Il dut donc se déterminer à une résolution utile en ce qu'elle supprimait les incertitudes d'une négociation déjà difficile à distance, mais rendue impraticable dans un temps où les nouvelles arrivant à l'une des cours, et à celle qui y était le plus intéressée, modifiaient absolument le terrain adopté et ne permettaient point de réplique à l'autre cour que les nouvelles favorables ne pouvaient toucher, puisque la France ne voulait point la paix à cause des

désastres militaires, mais à cause de l'impossibilité de soutenir la guerre. Bernis, par une lettre en date du 1^{er}, prévint Choiseul que désormais il se chargeait de traiter à Paris avec M. de Starhemberg.

« Par là, disait-il, nous éviterons un double inconvénient, celui de vous charger d'une commission toujours désagréable à la cour de Vienne, et celui de mettre M. le comte de Kaunitz dans l'embarras, par la différence de votre langage et de celui de M. de Starhemberg. »

Mais si Bernis ne voulait voir que les avantages de sa décision, il n'avait point, d'autre part, à s'en dissimuler les dangers. Retirer à M. de Choiseul la négociation à laquelle il était hostile, mais qu'il n'eût peut-être pas, s'il en fût resté chargé, osé combattre ouvertement, c'était lui donner toute liberté d'attaquer la politique du ministre des affaires étrangères, et lui fournir l'occasion de montrer à la cour de Vienne Bernis comme un ennemi de l'alliance, tandis qu'il s'en proclamerait lui-même le partisan résolu.

L'ambassadeur n'y manquait point. Dès le 14 août, il écrivait :

Le comte de Stainville à l'abbé comte de Bernis, n° 79.

« Vienne, le 14 août 1758.

« J'avois dit au prince Esterhazi que j'irois passer quelques jours avec madame de Stainville à une terre qu'il habite et qui est à quelques lieues d'ici. Il s'est trouvé que précisément Leurs Majestés Impériales ont fait dire qu'elles iroient dans cette terre les jours que je m'étois proposé d'y passer ; et, comme il est contre usage que les ministres étrangers mangent avec l'Impératrice, je comptois différer mon voyage, quand j'ai appris que Leurs Majesté Impériales avoient mandé au prince et à la princesse Esterhazi qu'il leur seroit agréable que je ne dérangeasse pas le projet que j'avois d'être à cette campagne dans le temps qu'elles y seroient. Effectivement, j'ai passé trois jours avec l'Empereur et l'Impératrice ; ce qui m'a donné occasion de marquer à Leurs Majestés Impériales votre reconnaissance sur leur acquiescement à votre promotion au cardinalat. »

Cette dernière phrase montre que Choiseul avait bien dès ce moment l'intention arrêtée de renverser Bernis ; il le tenait encore, ou croyait du moins le tenir avec la promesse du chapeau. Là est un double jeu des plus caractérisés, et il n'y a point d'illusion à se faire sur le parti que compte tirer l'ambassadeur de l'ambition du ministre.

On a déjà vu que l'ambition n'avait que peu de prise sur Bernis. S'il remerciait comme il devait l'Impératrice de la grâce qu'elle lui accordait¹, ce n'était point aux dépens de la France qu'il entendait prouver sa reconnaissance. Dès le 11 août, il relevait vivement les insinuations que M. de Kaunitz avait dirigées contre les généraux français, et rétablissait la question sur son véritable terrain. Il écrivait :

• Versailles, le 11 août 1758.

« Nous voyons avec peine que tous les mémoires de la cour de Vienne renferment toujours quelques traits d'indisposition contre nous. Il paraît, par la tournure de la réponse au dernier mémoire que vous lui avez remis, que l'on voudroit rejeter les malheurs de la dernière campagne uniquement sur les fautes des généraux français, et qu'en disant que la teneur des traités fait la loi commune, on semble en inférer que nous manquons aux traités par l'impuissance où nous prévoyons que nous serons de seconder les projets de l'Impératrice au delà de la présente campagne.

¹ Je publie ici la lettre de Bernis à l'impératrice, lettre à laquelle M. d'Arneht fait allusion et dont il tire des conclusions que je ne crois pas justes. Je n'y vois qu'un remerciement honnête, non un engagement formel. Le lecteur jugera.

• Madame,

• Les bontés de Votre Majesté Impériale et Royale ont pénétré mon cœur de la plus respectueuse et de la plus vive reconnaissance. L'éminente dignité qui m'est destinée par le consentement de Votre Majesté, en me donnant plus de considération et plus de poids dans les affaires, me mettra plus à portée de vous marquer, Madame, mon zèle, mon admiration et mon profond respect. Le bonheur que j'ai eu de contribuer à l'union étroite et désormais inaltérable entre Votre Majesté Impériale et Royale et le Roi mon maître est le trait le plus glorieux de ma vie. Elle sera toute consacrée à affermir de plus en plus cette heureuse union.

• Je suis, etc.

• Versailles, le 26 août 1758. •

« Nous avons reconnu avec sincérité les fautes des généraux des armées du Roi; mais il faut avouer aussi qu'elles n'ont pas été les seules causes des malheurs qui sont arrivés.

« M. le comte de Kaunitz a été de meilleure foi après la fatale journée du 5 décembre dernier, quand il a dit, dans le mémoire qu'il nous envoya alors, « que du défaut de concert « entre les alliés il étoit résulté un défaut de liaison entre leurs « opérations, qui avoit rendu infructueuse la campagne la plus « vive qui eût jamais été faite ».

« C'est aussi tout ce qu'il y avoit à dire de raisonnable; il n'y a qu'à se retracer les faits, on trouvera que l'inaction des Russes, contre les promesses de la cour de Pétersbourg, et le parti que la cour de Vienne a pris, contre notre sentiment, après la victoire du 18 juin, de porter la guerre en Silésie au lieu de suivre le roi de Prusse dans sa déroute, et de le chasser des bords de l'Elbe, ont été les premières causes des mauvais succès de la dernière campagne, qui ont été augmentés par la perfidie des Hanovriens à l'égard des troupes du Roi, et par la perte de la bataille du 5 décembre. Nous sommes fort éloignés, Monsieur, de rappeler ces époques par un désir de récrimination contre la cour de Vienne; mais nous pensons qu'il ne faut pas l'accoutumer à rejeter sur nous seuls les torts que nos alliés partagent, ni à croire, si nous ne répondions rien à ces objections, que ce seroit faute d'avoir à y répondre.

« Quant aux traités, il est certain qu'en général leur contenu fait la loi commune; mais il y a une grande différence à faire entre les traités de paix, où il ne s'agit que d'exécuter des arrangements convenus d'avance entre toutes les parties, ou des traités qui n'ont pour objet que des conquêtes à faire sur l'ennemi. Comme en faisant ceux-ci on travaille sur le pays des idées, et que l'ennemi n'est pas là pour y contredire, on leur donne ordinairement plus d'étendue qu'ils n'en peuvent avoir dans l'exécution, et depuis le temps que l'on fait de ces sortes de traités, il n'y en a peut-être pas un dont l'exécution ait répondu au plan qu'on s'étoit formé. Ils sont toujours subordonnés aux événements, et comme l'impossibilité donne la loi aux souverains comme au reste des hommes, il faut, quand il arrive par des pertes réelles, et non par aucune mauvaise volonté, plaindre l'allié qui se trouve dans ce cas et ne pas l'accuser.

« C'est précisément notre état, et loin qu'il ait été causé par aucune mauvaise disposition de notre part, c'est plutôt à un excès de bonté qu'on peut l'attribuer. Si le Roi n'avoit pas donné la préférence à la défense de l'Impératrice sur la sienne propre, les moyens de continuer la guerre et pour elle et pour lui n'auroient pas manqué, et la confiance de ses peuples n'auroit pas été dissipée.

« La cour de Vienne ne doit pas oublier que le Roi s'est déterminé après la bataille de Prague d'envoyer une nouvelle armée en Allemagne. Le Roi a employé sans réserve toutes ses troupes et ses trésors pour la cause de son alliée; les mauvais succès survenus de part et d'autre ont épuisé le nerf de la guerre; mais son amitié pour l'Impératrice, son envie de contribuer à ses avantages n'ont pas été altérées par les circonstances. Il est vrai qu'il a désiré la paix dans un temps où il croyoit qu'elle auroit pu se faire d'une façon raisonnable pour l'Impératrice et pour lui; cette princesse a exigé qu'il employât ses dernières ressources à faire encore cette campagne; il y a déferé; mais ce sont exactement ses dernières ressources.

« Le commerce de ses sujets anéanti, ses forces navales abattues, la confiance bannie, ses possessions de tous côtés en proie à la fureur des Anglais, qui viennent nouvellement de débarquer auprès de Cherbourg, en Normandie, ont tari la source de la continuation de la guerre; c'est un sujet de regrets et non de reproche.

« Les apparences de cette campagne, du côté de la terre, sont à la vérité d'un très-heureux augure, et le Roi fera tous ses efforts pour contribuer à les réaliser, quoi qu'il lui en coûte; mais il faudra nécessairement s'en servir pour rendre les conditions de la paix meilleures, et l'on risqueroit de tout perdre si l'on vouloit, pour tout gagner, tenter le sort d'une nouvelle campagne sur la foi hasardeuse de la constance de la fortune.

« Ces réflexions n'empêcheront pas qu'on ne se prépare à la campagne prochaine; mais nous tromperions nos alliés de leur faire espérer de pouvoir la soutenir avec les mêmes dépenses. Quelque heureux que puissent être nos succès en Allemagne, ils ne rétabliront ni la marine du Roi, ni son commerce; ils ne mettront pas ses colonies et ses autres possessions à couvert des

entreprises multipliées de l'Angleterre; ils ne feront pas renaitre la confiance des Français, et tandis que le Roi seroit occupé à la poursuite de nouveaux avantages sur le continent, dans la campagne prochaine, les Anglais pourroient avoir contre nous des succès décisifs qui plongeroient le royaume dans un état de désordre auquel il ne seroit pas possible de remédier.

« Du côté de la terre, nos ennemis ne manqueront pas d'attribuer à une ambition démesurée notre opposition à la paix. Nos alliés de l'Empire, que nous serons bientôt dans l'impuissance de retenir par l'appât des subsides, se détacheront; les principales puissances protestantes qui se sont tenues dans l'inaction s'attacheroient aux Anglais par l'espérance de s'agrandir. Quelque révolution chez nos plus fidèles amis tourneroit, malgré eux, contre nous, les forces qui agissent pour la cause commune; la plupart des princes et États de l'Empire, qui verroient perpétuer leurs malheurs dans les temps où nous pourrions les terminer par la paix, dégoûtés, fatigués, prendroient parti contre nous. Nos ennemis y trouveroient des ressources immenses en tout genre, et dans une pareille circonstance, il ne seroit pas aisé de prévoir toutes les suites funestes que pourroit avoir la nouvelle scène qui s'ouvriroit en Allemagne à notre préjudice.

« Nous ne pouvons croire que si nous parvenons une fois à faire la paix, elle soit sitôt troublée. La nation anglaise sentira alors toutes ses pertes; chargée de dettes immenses, guérie par les dernières disgrâces du roi de Prusse de l'enthousiasme ridicule dont elle a été saisie pour ce prince, elle ne lui prodiguera de longtemps ses trésors pour renouveler une guerre incertaine.

« Le roi de Prusse lui-même, qui n'a ni commerce, ni ressources du côté des finances, affaibli par les pertes immenses qu'il a faites et par celles qu'on lui causera vraisemblablement dans le reste de cette campagne, sera obligé de faire de grandes réformes dans ses troupes. Il ne se trouvera pas sitôt revenu à l'état formidable où il étoit au commencement de la guerre, et la fidélité du Roi pour l'Impératrice doit lui répondre que la France ne contribuera pas à relever sa puissance.

« Le retour de la confiance parmi nos commerçants et dans toute la nation, et le plan d'économie qui s'établit, accéléreront les

moyens de rétablir la marine du Roi et le commerce, et mettront la France en état de devenir utile à ses amis.

« Telle est la perspective du parti de la paix et de celui de la continuation de la guerre au delà de cette campagne.

« Le Roi est dans la ferme résolution de ne se prêter à aucun traité de paix en Allemagne que de concert avec l'Impératrice ; son amitié pour elle sera invariable, et il regarde la continuation de l'alliance comme un point d'honneur, comme base de leur politique, et comme la garantie la plus assurée de la tranquillité publique et de leur bonheur particulier.

« Enfin je terminerai cette matière par dire que c'est ici le lieu d'appliquer la maxime, « que le moment de faire la paix est « celui où l'on fait heureusement la guerre. »

Bernis affirmait encore la nécessité de la paix dans une dépêche en date du 19 août, laquelle se trouvait en contradiction formelle avec les dépêches de Choiseul du 15. Enfin la nouvelle de la prise de Louisbourg, arrivée à Versailles le 21, faisait sentir au ministre que, à moins de sacrifier toutes nos colonies, il fallait traiter sans aucun retard. Il écrivait à Choiseul le 25 août :

« A Versailles, le 25 août 1758.

« Nous avons appris, Monsieur, il y a quatre jours, par un courrier dépêché de Londres à l'ambassadeur d'Espagne, la reddition de Louisbourg. Cette perte est affreuse dans l'opinion et d'une grande conséquence dans la réalité ; elle va diminuer encore nos ressources et augmenter considérablement celles de nos ennemis.

« Dans l'état de faiblesse et presque d'anéantissement où notre marine est réduite, nous avons à craindre la perte totale de nos colonies et par conséquent de notre commerce.

« Quelque succès que pût avoir la guerre de terre, on ne doit pas s'imaginer qu'ils puissent être comparés au dommage qui résulteroit pour la France de n'avoir plus de commerce : nous serions réduits au rang des secondes puissances de l'Europe, et nos alliés y perdrieroient eux-mêmes un appui et des ressources dont ils doivent sentir tout le prix.

« Le Roi a résolu de faire les plus grands efforts pour arrêter le torrent des prospérités de l'Angleterre ; mais ces efforts ne sont guère compatibles, vu l'état de nos finances, avec ceux auxquels notre alliance nous oblige tant du côté de la guerre de terre que pour la partie des subsides. Il n'y a que la paix qui puisse donner le temps de réparer des brèches si fortes..... Il y auroit de leur part (de la part de nos alliés) autant d'insensibilité que de défaut de prévoyance s'ils se refusoient à entrer dans notre situation, et à prendre de concert des mesures pour terminer le plus promptement qu'il sera possible une guerre qui rendra, si elle dure encore quelque temps, les Anglais maîtres absolus du commerce de toutes les nations et par conséquent les arbitres de l'Europe.

« Nous espérons que la cour de Vienne voudra bien, de concert avec nous, éclairer toutes les puissances maritimes sur le danger qu'elles courent ; si la France, qui pouvoit seule résister à l'Angleterre, est abattue, quelle sera la sûreté des autres nations ?

« L'Espagne et la Hollande sont plus particulièrement intéressées à faire sur ce sujet les plus sérieuses réflexions.

« Vous savez, Monsieur, ce que l'on peut attendre de leur indolence ou de leur faiblesse ; mais ce ne doit pas empêcher de sonner partout le tocsin contre la tyrannie anglaise, et de réveiller de leur assoupissement les puissances maritimes.

« Si la cour de Londres pouvoit craindre qu'elles se réunissent contre son despotisme, elle deviendrait plus raisonnable, et nous pourrions nous arranger avec elle. Mais le meilleur moyen à employer, et peut-être le seul, est de faire une paix qui est devenue nécessaire, puisque les moyens de continuer la guerre vont manquer incessamment.

.....

« Vous ne ferez usage, Monsieur, de ces réflexions que sur ce ton de l'amitié et de la confiance, en écartant tout ce qui sentiroit la précipitation, l'abattement ou le désespoir. Nous nous préparons à la guerre comme si elle ne devoit jamais finir ; mais nous tromperions nos alliés si nous leur cachions notre véritable état. »

Ces considérations si justes et si frappantes trouvaient à Vienne un singulier accueil. Ce qui à Versailles semblait devoir déterminer à la paix, à Vienne produisait l'effet inverse, et l'Impératrice en tirait des conclusions pour le profit du parti qu'elle soutenait. Voici ce que Choiseul écrivait le 5 septembre :

« Vienne, le 5 septembre 1758.

« Sa Majesté Impériale m'a paru très-affectée de la perte de Louisbourg..... J'ai cru que l'attendrissement où je l'ai trouvée sur cet événement étoit une occasion de lui rappeler les difficultés qu'il y auroit de soutenir la guerre encore une campagne.

« Sa Majesté m'a dit un mot remarquable, à cette occasion, qui est qu'elle avoit appris, dès sa jeunesse, que le plus grand malheur pour une couronne étoit de faire la paix dans les disgrâces ; que, depuis qu'elle savoit la prise de Louisbourg, elle avoit beaucoup réfléchi sur les inconvénients de la continuation de la guerre, qu'elle les avoit discutés avec M. le comte de Kaunitz, en qui elle entrevoyoit une propension à la paix ; mais que ce ministre ne connoissoit pas aussi bien qu'elle le fond de ses affaires intérieures, et la nécessité où elle étoit, pour la conservation de ses pays et de ses sujets, que le roi de Prusse fût affaibli au point de pouvoir espérer une paix de vingt ans en Allemagne ; que quant à la guerre d'Angleterre, elle doutoit que le ministère anglais se prête à aucun accommodement, qu'elle ne voyoit point de sécurité pour ses États et que des désavantages pour le Roi au parti de faire une paix séparée avec le roi de Prusse, qu'il étoit donc question de trouver le moyen de faire la paix générale de la France avec l'Angleterre, et de l'Impératrice avec la Prusse ; qu'elle n'imaginoit d'autre projet à suivre pour parvenir à ce moyen que celui que les conquêtes du continent réparassent les pertes de l'Amérique et missent en contradiction l'électeur de Hanovre avec le roi d'Angleterre, et par conséquent un trouble nécessaire entre le roi, l'électeur et sa nation. »

Il est difficile de trouver dans cette dépêche quelque trace d'une propension quelconque à la paix. Bernis, profitant pour-

tant de ce que l'Impératrice avait dit elle-même des dispositions du comte de Kaunitz, profitant en même temps du découragement que faisaient éprouver à Choiseul les lenteurs du maréchal Daun, et dont l'ambassadeur se plaignait dans sa dépêche du 17 septembre, se hâta d'écrire les deux lettres suivantes, dans lesquelles il insistait de la façon la plus vive sur la nécessité du rétablissement de la paix :

« Versailles, le 16 septembre 1758.

« Nous avons vu avec un extrême plaisir le penchant que M. de Kaunitz vous a montré pour la paix, et l'intention du Roi est que vous employiez tous vos soins pour cultiver ce sentiment et le faire fructifier au plus tôt.

« Le Roi ne peut qu'admirer le courage héroïque de l'Impératrice au milieu des dangers qui l'environnent. C'est la marque d'une âme élevée que de concevoir de grands projets dans le sein du malheur; mais il en faut toujours revenir aux partis possibles... Les Russes sont hors de combat; les Suédois, privés de toute diversion de leur part, ne feront pas plus l'année prochaine que celle-ci. Nous n'opérerons pas davantage nous-mêmes, et nous risquerons, de plus, de perdre toutes nos colonies et de mettre dans l'intérieur du royaume un désordre dont il n'est pas aisé de prévoir toutes les conséquences, et qu'il est bien plus sage de prévenir par la paix.

« Le Roi, qui a des enfants et des peuples, se doit tout entier à la conservation de son royaume, dont les fondements sont ébranlés de toute part.

« Nous manquons de généraux, d'argent et d'hommes. Une paix séparée entre le roi de Prusse et la cour de Vienne et ses alliés nous laissera peut-être en guerre avec l'Angleterre; mais quand nous n'aurons que celle-là, nous aurons plus de moyens de la soutenir et de la porter même dans le sein de l'Angleterre.

« Si, au contraire, le Roi continue à mettre ses plus grands efforts dans la guerre d'Allemagne, plusieurs puissances d'Allemagne qui craignent l'agrandissement de la cour de Vienne par les événements de la guerre, les protestants, qui envisagent la destruction du roi de Prusse comme celle du seul appui qu'ils aient pour eux et pour leur religion, ne s'opposeront point aux

progrès des Anglais par mer, quoiqu'ils les redoutent, tant que la guerre d'Allemagne continuera, parce qu'ils ne voudront pas se mêler d'une guerre générale qui ne les intéresse pas personnellement, et dont les suites paraissent contraires à leurs intérêts les plus directs.

« Je n'ai point varié, Monsieur, dans mes principes depuis un an ; j'ai prévu la nécessité de faire la paix tant par l'état de notre marine et de nos colonies que par la supériorité des talents militaires du roi de Prusse, par le défaut de concert des alliés, enfin par la disette d'argent qui fait échouer toutes les opérations, même les mieux concertées.

« Tel est le tableau politique de la circonstance actuelle. Vous ne pouvez trop vous en pénétrer, Monsieur, ni faire trop d'efforts auprès de la cour de Vienne pour qu'elle sacrifie les idées de vengeance et les projets d'apparence spécieuse peut éblouir aux partis que les événements rendent possibles et la prudence nécessaires.

« Vous voyez, Monsieur, qu'il n'y a aucune espérance solide, et au contraire beaucoup de craintes fondées à concevoir de la continuation de la guerre pour l'année prochaine. Il ne s'agit que de renoncer aux avantages du traité secret et de nous en tenir au premier traité de Versailles. Nous sommes résolu à le faire..... »

Il ajoutait le 23 septembre, après avoir reçu la nouvelle que l'armée de l'Empire s'était emparée de la forteresse de Sonnenstein et du camp de Pirna :

« Ces avantages ne doivent être employés qu'à faire une meilleure paix cet hiver, et vous devez y insister avec force, conformément à ma dernière dépêche, sans quoi nous nous exposerons aux plus cruels dangers par les nouveaux embarras que nos ennemis travaillent à nous susciter. »

Choiseul est donc mis en demeure d'agir. Il se détermine à aller trouver M. de Kaunitz et à lui rendre compte des instructions qu'il a reçues. Le 26 septembre, il écrit à Bernis pour lui raconter ses conversations avec le ministre autrichien :

« J'ai eu hier une longue conférence avec M. le comte de Kaunitz. Ce ministre m'avoit dit, il y a deux jours, en revenant de Luxembourg, qu'il avoit trouvé l'Impératrice plus opposée que jamais à toute idée de paix. Je marquai légèrement à M. de Kaunitz que cette fermeté de Sa Majesté Impériale n'étoit point analogue à la situation des affaires de l'alliance, et qu'il me paroissoit que si l'Impératrice étoit déterminée à continuer la guerre, du moins falloit-il convenir pour le bien de l'alliance d'un autre principe que celui du traité secret dont les charges devenoient impossibles à remplir pour la France.

« M. de Kaunitz m'apprit que M. de Starhemberg lui avoit écrit dans le même sens que je lui parlois, et m'ajouta, je crois, que cet ambassadeur lui avoit envoyé un billet de vous, Monsieur, où vous lui marquiez que le Roi vouloit la paix.

« Je dis à M. de Kaunitz que cette insinuation de votre part ne m'étonnoit pas, d'après les relations que vous vouliez bien me faire sur l'état des finances, du commerce et de la marine de France; qu'enfin nous n'avions que des succès défensifs de tout côté, tandis que nous nous ruinions pour un projet offensif, et que cette différence d'exécution rendroit la conduite des deux cours blâmable, j'ose même dire peu éclairée, si, en continuant un projet offensif, les forces alliées ne pouvoient ou ne vouloient exécuter que la défensive.

« La conversation de ce jour se borna là... Avant-hier au soir nous reprîmes sérieusement la question que nous avons déjà agitée plusieurs fois, et ce ministre convint que le lendemain nous aurions une conférence sur cette matière délicate; je l'ai eue hier au soir.

« J'ai exposé, Monsieur, à M. le comte de Kaunitz tout ce que renferme votre dépêche n° 70 (16 septembre). M. de Kaunitz n'a rien objecté à cette exposition; il s'est borné à me dire que la matière étoit si délicate qu'il ne pouvoit pas prendre sur lui d'en rendre compte à Sa Majesté Impériale, à moins que je ne lui donnasse par écrit les principaux points que je venois de lui déduire, ou du moins que je ne lui permisse de les écrire sous ma dictée.

« Je lui répondis que je n'étois pas autorisé ni à donner par écrit, ni à dicter ce que je venois de lui dire.

« Le ministre de l'Impératrice me dit que, puisque cela étoit,

il me prioit de vous dépêcher, Monsieur, le plus tôt possible, un courrier pour obtenir cette autorisation, car il me répétoit que dorénavant, sur ce qui regarde la négociation de la paix, il n'étoit pas en son pouvoir de traiter cette matière autrement que par écrit.

.....
 « J'ai résumé, Monsieur, ce que venoit de me dire d'un très-grand sang-froid M. le comte de Kaunitz; je lui dis qu'il m'autorisoit donc à vous demander, de la part de l'Impératrice, un plan de pacification, ainsi qu'un mémoire sur les moyens qu'on compteroit employer pour parvenir à l'exécution de ce plan.

« J'observai à M. de Kaunitz plusieurs inconvénients dans la forme que nous allions suivre pour la paix, et quoique je parusse à ce ministre, et que je le sois effectivement, pénétré de la déférence et de la fidélité de l'Impératrice, cependant, je fis la remarque que cette déférence pouvoit ne produire aucun effet; car la discussion des conditions et des moyens de faire réussir les conditions pouvoit être sujette à tant de longueurs que l'hiver seroit passé avant que l'on fût convenu de la question *an*, que la question *quomodo* entraîneroit encore bien d'autres difficultés, et pourroit même produire de la mésintelligence entre les deux cours, car il me paroissoit délicat pour le Roi et son ministre de décider absolument la question entre l'Impératrice et le roi de Prusse, d'autant plus que je ne pouvois pas douter que, si le roi de Prusse n'étoit pas contraint à quelque cession en faveur de l'Impératrice, Sa Majesté Impériale refuseroit son acquiescement, et que d'un autre côté il paroissoit difficile d'obtenir du roi de Prusse des cessions; par conséquent la paix ne suivroit point la négociation commencée, et par conséquent encore la France se trouveroit surchargée des mêmes dépenses pour la guerre d'Allemagne, ou obligée d'abandonner l'Impératrice son alliée.

« M. de Kaunitz me répliqua que l'Impératrice ne demandoit ni ne vouloit la paix, mais qu'elle l'accorderoit pour satisfaire le Roi, et que, comme c'étoit le Roi qui l'exigeoit, c'étoit à lui à en faire les conditions.

« Je n'en restai pas là, Monsieur, avec le ministre de Sa Majesté Impériale; je lui dis que, mettant à part, chacun de notre

côté, le caractère de ministre, j'interpellos ses lumières et sa probité pour lui demander s'il conseilleroit au Roi de continuer la guerre sur le pied du traité secret. Je lui dis sur cet article ce que vous trouverez dans mon mémoire, joint à ma dépêche n° 96.

« M. de Kaunitz me répondit que, pour ce qui regardoit le traité secret, c'étoit un arrangement particulier entre le Roi et l'Impératrice, et qu'il ne dépendoit que d'eux que, sur cet objet, soit que le Roi ne voulût pas tenir le traité secret, soit qu'il parût à Sa Majesté trop onéreux, et qu'elle n'en voulût conserver que quelque partie, soit que le Roi voulût établir pour principe de l'alliance le premier traité défensif, soit enfin que Sa Majesté voulût arrêter tel autre plan qu'elle jugeroit convenable aux deux cours pour continuer l'alliance. Alors M. de Kaunitz m'a permis de vous solliciter, Monsieur, de m'envoyer un mémoire précis des intentions du Roi, et m'a ajouté que l'on trouveroit ici peut-être moins de difficulté que l'on ne pensoit à entrer dans les vues de Sa Majesté, et à se prêter à tout ce qui pourroit être agréable au Roi. »

Ainsi, aux demandes formelles, pressantes, réitérées, que lui adressait Bernis; à cet exposé si net et si précis de la situation de la France, voilà comment répondait Marie-Thérèse. Huit mois s'étaient écoulés depuis que les premières négociations pour la paix avaient été engagées, et après huit mois, l'Impératrice refusait encore de reconnaître que la paix était nécessaire, et réclamait des mémoires, c'est-à-dire, s'acharnait à gagner du temps. N'était-elle pas au courant de ce qui se passait à Versailles? ne savait-elle point que Bernis, ébranlé, était prêt à céder la place à Choiseul? Son intérêt lui commandait d'être bien informée, et l'on peut, sans crainte de se tromper, affirmer qu'elle avait suivi attentivement les phases diverses de la révolution de palais qui allait changer le système de la France.

Et si Choiseul n'était point d'accord avec l'Impératrice, on peut être assuré du moins que, pour son propre compte, il jouait le même jeu qu'elle. Rien que dans les lettres particulières que Bernis lui adressait, il lui était facile de voir que le renvoi du ministre des affaires étrangères n'était qu'une question de temps.

Le 15 juillet, Bernis lui avait écrit pour l'inviter à faire un

voyage à Versailles; à défaut d'autre symptôme, et il n'est pas à douter que Choiseul n'était pas sans avoir de nombreux correspondants, celui-ci devait suffire. Il démontrait que le ministre des affaires étrangères avait besoin d'aide pour faire triompher son système pacifique; que, à Versailles, il se heurtait à des difficultés telles qu'il ne se croyait plus en droit d'envoyer à l'ambassadeur des instructions formelles, et qu'il espérait trouver en lui un auxiliaire, à condition que celui-ci vint se rendre compte *de visu* de la situation. Le 17 août, Bernis offrait nettement à Choiseul le portefeuille des affaires étrangères et réclamait sa collaboration, qui lui semblait dès lors indispensable. Le 26 août, il insistait sur cette offre, et enfin, le 16 septembre, il écrivait une longue lettre pour le déterminer à venir sans retard. Le 19, il déclarait à madame de Pompadour qu'il ne pouvait plus répondre de son travail; le 23 il envoyait à Choiseul l'ordre de hâter son retour; le 9 octobre, il était définitivement démissionnaire et remplacé par Choiseul.

Le 15 juillet, Bernis sentait donc que la partie était perdue, puisqu'il implorait du secours. Depuis cette date jusqu'au 19 septembre, la lutte qu'il avait soutenue était une lutte désespérée, et lui-même ne se dissimulait qu'à peine sa défaite. Il avait d'abord envoyé des ordres, et ses ordres n'avaient point été exécutés. Il avait demandé pour faire prévaloir sa politique l'appui de Choiseul, et cet appui lui manquait. Enfin, il s'était heurté à la volonté formellement exprimée du Roi, et s'il avait pu conserver encore quelque illusion, cette lettre de Louis XV lui enlevait ses dernières espérances. Depuis trois mois, son pouvoir agonisait. A partir de cette date du 9 octobre, il est mort. Bernis n'est plus ministre. Il n'a que l'intérim en attendant Choiseul. Les dépêches que ce ministre adresse à Vienne le 2 et le 9 octobre ont donc dans ces conditions la valeur d'un testament. Elles sont le dernier effort tenté pour faire, au nom de la France, au nom de la politique ancienne que représentent les bureaux des affaires étrangères, prédominer l'idée de paix. Le ministre s'y met en garde contre les lenteurs préméditées de la cour de Vienne. Il écrit le 2 octobre : « La prévoyance des rois est le salut des peuples. La résolution de faire la paix cet hiver n'est point un acte de pusillanimité, ou de peu de fidélité à l'alliance, ou de manque de bonne volonté. C'est un parti forcé,

dicté par la nécessité des circonstances, par la raison, par l'intérêt et par le devoir indispensable des rois de pourvoir à la conservation de leurs États et du rang qui leur est acquis parmi les autres souverains.

« Le Roi a donné l'exemple le plus généreux et le plus rare de fidélité à l'alliance et d'amitié pour l'Impératrice, en épuisant toutes ses forces et s'exposant aux plus cruels dangers pour défendre cette princesse et la remettre en possession de ce qu'elle avoit perdu dans la dernière guerre.

« Nous avons prévu tout ce qui est arrivé; cependant, par un excès de complaisance pour l'Impératrice, le Roi a fait cette campagne. Qu'en est-il résulté pour Sa Majesté? De perdre l'importante forteresse de Louisbourg, de voir ravager ses côtes en Europe, au grand préjudice de sa gloire, de sa marine et de ses sujets; de voir sa marine détruite, son commerce ruiné et ses finances entièrement épuisées. Une nouvelle preuve de complaisance seroit préjudiciable à l'Impératrice même, et ce seroit se tromper soi-même et la tromper que de s'engager à une troisième campagne.

« Le Roi perdrait toutes ses colonies et jusqu'à l'espoir de rétablir jamais son commerce, sa marine et ses finances. Enfin, ce seroit risquer l'anéantissement de son pouvoir, par conséquent la dissolution de l'alliance, par l'impuissance de servir ses alliés, et les accabler sous les ruines de la puissance de la France:

« L'animosité de l'Impératrice contre le roi de Prusse est juste; mais elle lui fascine les yeux sur les moyens de la satisfaire. La passion est un orateur suspect dont on ne peut trop se défier, et il ne faut pas courir à une perte certaine pour faire un peu de mal à son ennemi.

« Si l'on fait la paix cet hiver, le roi de Prusse, dénué de ressources que lui fournit la guerre, sera plus épuisé que nous, parce qu'il manque des moyens qui rétablissent les forces d'un État. Nous serons plutôt que lui à portée de nous faire craindre, et le maintien inviolable de notre alliance sera le frein le plus assuré contre les projets ambitieux de son imagination déréglée.

« Vous voyez, Monsieur, que tout concourt à nous déterminer à la paix avant qu'il s'élève de nouveaux orages, et nous nous en rapportons entièrement à votre zèle et à votre dextérité pour

faire valoir auprès de l'Impératrice-Reine et de son ministre la multitude de raisons qui combattent en faveur du parti que nous proposons.

« Surtout vous devez, Monsieur, vous mettre en garde contre tout plan qui, en traînant la négociation en longueur, nous conduirait à commencer la campagne prochaine. C'est le but de la cour de Vienne, mais nous ne pouvons nous y laisser conduire.

« Nous ignorons par quel moyen nos armées pourront subsister dans leurs quartiers cet hiver. En un mot, nous ne pouvons soutenir la guerre de terre sans abandonner la marine et les subsides. Il ne nous reste de possibilité que pour payer en argent le contingent du traité défensif de Versailles. Toute autre idée porterait à faux. Il est bon, Monsieur, que vous connaissiez le fond des choses; l'usage que vous en ferez est remis à votre prudence, à la connaissance que vous avez de la cour de Vienne et des intérêts de l'alliance; mais ceux de l'État doivent avoir une entière préférence.

« Il est nécessaire que vous prépariez les esprits à la paix, et que vous profitiez des dispositions que vous avez remarquées dans M. de Kaunitz pour s'y prêter. Vous savez que nous sommes très-disposés à renoncer aux avantages du traité secret; mais il conviendrait, du moins, qu'en considération de ce sacrifice et de tous ceux que le Roi a faits pour les intérêts de l'Impératrice, elle voulût bien régler tous les différends des limites et enclaves que nous avons pour les Pays-Bas et qui ne peuvent que faire naître des disputes continuelles très-nuisibles à la bonne intelligence et au bon voisinage qui sont le fondement de l'alliance. »

Le 9 octobre, il adresse à Choiseul la dépêche suivante :

« Versailles, le 9 octobre 1758.

« Le tableau que je vous ai fait dans mes différentes dépêches, et surtout dans la dernière, n° 75, de notre situation par rapport aux circonstances actuelles des affaires générales, n'est que trop fidèle, et chaque jour en confirme la vérité. Ce seroit manquer à ce que le Roi doit à son État, à ses sujets et à l'Impératrice elle-même, que de déferer, uniquement par complaisance, au désir qu'elle a de nous voir continuer la guerre.

« Le Roi, depuis le mois de décembre de l'année dernière, a tâché de convaincre la cour de Vienne de la nécessité de faire la paix par l'impossibilité de soutenir la guerre et par le peu d'espoir de remplir tous les objets du traité secret.

« L'Impératrice a encore demandé une campagne au Roi. Sa Majesté la lui a accordée. Qu'en est-il résulté? qu'il a perdu la clef de ses colonies de l'Amérique, qu'elles sont exposées à tomber au pouvoir de ses ennemis. que la marine de France est détruite, le commerce anéanti, la confiance perdue; que les Anglais sont prêts à s'emparer de la monarchie universelle des mers, qui les mettra en état de dicter la loi sur la terre; que l'épuisement de la France est total, que les ressources sont tariées et les obstacles multipliés; d'où il s'ensuit évidemment que le Roi est plus en droit que jamais de sommer l'Impératrice de l'exécution de la parole qu'elle lui a donnée de le dispenser de la continuation de la guerre.

« Le Roi n'a jamais entendu vouloir forcer l'Impératrice à faire, contre sa volonté, la paix avec son ennemi; Sa Majesté sait qu'elle aura toujours une raison pour en retarder le moment dans la condition de la prétendre sûre et honorable; mais elle ne l'obtiendra telle que lorsque le roi de Prusse sera affaibli, et pour affaiblir un prince qui fait si peu de fautes et qui profite si habilement de celles des autres, il faut prolonger la guerre sans savoir quand elle finira, et avant de s'y déterminer, la prudence exige qu'on examine si l'on a les moyens de la continuer, et si les événements qui peuvent survenir doivent naturellement être plus heureux que les événements passés. Si l'on ne veut pas s'aveugler, on sera obligé de convenir que ces événements ne peuvent être que de plus en plus malheureux :

« 1^o Parce que les ressources de l'alliance sont usées; que les généraux sont les mêmes; que la disette d'hommes et d'argent est plus grande, puisque nous avons bien de la peine à faire la levée de la milice cette année, que nous n'avons plus de commerce et que la récolte est mauvaise;

« 2^o Parce qu'il est fort douteux que la Russie et la Suède agissent l'année prochaine, et qu'en supposant qu'elles agissent, ces puissances n'opéreront pas avec plus d'utilité que les deux dernières campagnes;

« 3^o Que les autres princes, nos alliés, sont fatigués pour la

plupart, et que plusieurs d'entre eux sont malintentionnés, ou par eux-mêmes ou par les dispositions de leurs ministres;

« 4° Parce que la France ne peut pas fermer plus longtemps les yeux sur son épuisement et sur son véritable intérêt; qu'elle ne peut pas abandonner deux cent millions que le commerce maritime fait entrer annuellement en France et qui la mettent en état d'avoir de grandes armées, et de soudoyer celle de ses alliés; qu'aucun intérêt ne peut prévaloir sur celui-là, puisque la qualité de grande puissance y est attachée; que toute la nation réclame cet intérêt essentiel, et que le Roi n'est pas le maître de fermer l'oreille à des cris si légitimes;

« 5° Que l'on ne peut répondre que la Porte ne déclare la guerre aux deux impératrices, ou à l'une d'elles; que nous ne pouvons plus compter affirmativement sur la neutralité des Hollandais, les républicains perdant tous les jours du terrain. Si l'Impératrice choisit le parti de la continuation de la guerre, il faut que le Roi, pour la secourir, emploie les moyens qui restent en sa puissance, et comme Sa Majesté ne peut pas manquer à ses engagements, et que, d'un autre côté, elle n'est plus en état de satisfaire à ceux du traité secret, elle se trouvera donc forcée malgré elle, dans le cas de la continuation de la guerre, à ne donner que son contingent de vingt-quatre mille hommes de troupes en argent, et à s'en tenir au premier traité de Versailles, auquel on ajoutera tous les arrangements particuliers qui peuvent unir plus étroitement les deux maisons et les deux couronnes, et rendre leur alliance perpétuelle et indissoluble; mais vous aurez soin, Monsieur, de ne faire entrevoir cette conclusion qu'avec tout l'art imaginable, de façon que la cour de Vienne soit obligée de l'adopter comme la conséquence d'un parti auquel elle auroit déferé d'elle-même.

« J'ai parlé, dans le plus grand détail et avec la plus grande sincérité, avec M. de Starhemberg, sur le fond de nos ressources. La conclusion a été que nous trouverions la cour de Vienne plus raisonnable que nous ne le croyons, tant sur la paix que sur nos arrangements. C'est à vous, Monsieur, à la lui faire désirer et vous ne sauriez rendre un plus grand service à l'État et au Roi. Sa Majesté voudroit qu'elle fût faite.

« Si la guerre se prolonge, personne n'y gagnera que l'Angle-

terre, en s'emparant du commerce de toutes les nations maritimes, trop faibles ou trop timides pour lui résister; elle deviendra le despote de l'univers, et elle soutiendra toujours le roi de Prusse, qui lui fournit le moyen de remplir son objet en faisant diversion aux forces maritimes de la France, par l'épuisement où la jettent les efforts qu'elle est obligée de faire sur le continent.

« La conclusion de cette lettre est, Monsieur, que vous devez employer tous vos efforts... à convaincre la cour de Vienne de la nécessité de la paix, tant par rapport à notre intérêt qu'il lui importe si fort de ménager, que par rapport au sien propre et à celui de ses autres alliés. Le Roi ne veut pas déroger à ses engagements, qu'il n'y soit forcé; mais il ne peut se dissimuler la crainte fondée qu'il a de ne pouvoir pas les remplir la campagne prochaine, et s'il y parvient par miracle, ce seroit aux dépens de sa marine, de son commerce et de la défense de ses États. »

Il n'est point utile de pousser plus loin. La démonstration est faite : Bernis a voulu la paix, et, à l'extérieur, la cause principale de sa chute a été qu'il voulait la paix, comme à l'intérieur la cause principale de sa chute a été qu'il voulait remédier aux abus de dépenses. Il a été trop sage et, parce que, étant bon serviteur du Roi, donc bon gardien de ses secrets, il n'a point fait scandale de sa sagesse, il a été calomnié.

Quoi qu'on puisse dire pour l'apologie de Choiseul, ce premier point est désormais prouvé, et il en est d'autres dont l'avenir est destiné à faire la preuve.

APPENDICE N° XII.

LETTRES DU MARÉCHAL DAUN AU ROI ET A BERNIS
SUR LA VICTOIRE D'HOCHKIRCH.
RÉPONSE DU ROI A L'IMPÉRATRICE-REINE.
RÉPONSE DE BERNIS AU MARÉCHAL DAUN.

La lettre en date de Vienne le 16 octobre, par laquelle Marie-Thérèse envoie à Louis XV la lettre du maréchal Daun annonçant la victoire de Hochkirch, a été publiée par Filon. (*Ambassade à Vienne*, p. 163.) Voici la lettre du maréchal Daun :

« SIRE,

« Voilà onze heures et demie du matin où je puis avoir l'honneur et le bonheur de féliciter Vos Majestés sur une victoire, à ce que je crois, bien complète, que le bon Dieu a accordée à Vos Majestés, au glorieux jour de nous de demain. J'ai attaqué ce matin, à cinq heures, l'ennemi, qui a été surpris; l'attaque et la défense étoient vives pendant quatre heures; à la fin la brave armée de Vos Majestés, et surtout les grenadiers, ont derechef fait merveille. En général, généraux, officiers et communs se sont comportés de façon que, après Dieu, ce n'est qu'à leur zèle et bravoure que je puis attribuer l'heureuse journée d'aujourd'hui. A onze heures nous étions maîtres du champ de bataille, qui fut semé de morts et de blessés beaucoup en plus grand nombre de l'ennemi; mais je n'en puis faire un juste dénombrement, comme de même des nôtres. Toutes leurs tentes sont restées dans le camp, marque de la réelle surprise; nous avons déjà actuellement au delà de 60 canons, plusieurs officiers et bon nombre d'autres prisonniers dont je ne saurois non plus encore marquer le nombre; le corps du maréchal Keith a été reconnu; il y a encore deux autres généraux parmi les morts, à ce que l'on prétend, mais dont on ignore les noms; on dit aussi le prince Ferdinand parmi les morts, mais je n'en crois rien; étendards et drapeaux,

il y en aura bien une dizaine. Parmi nos officiers de marque morts, je n'en sais encore aucun, hormis le colonel Étienne de Vieux Lawensthein et le lieutenant-colonel Erling d'Ersterhazy ; parmi les blessés, le général marquis d'Ayure, Broun, Zischkowitz, Herberstein, colonel Broun, mal que je plains infiniment.

« Ce ne sera que demain soir que je pourrai envoyer la relation en forme à Vos Majestés par le général Tillier, qui en rendra bon compte, et lequel, avec le général Lascy, je ne saurois assez recommander aux grâces de Vos Majestés, leur ayant beaucoup d'obligation à la journée d'aujourd'hui. L'ennemi a pris sa retraite au delà de Bautzen ; le prince Durlac, avec Laudon et partie de la cavalerie, est à sa poursuite. Demain j'en ferai tenir le *Te Deum*, et ensuite on se réglera selon les mouvements de l'ennemi. Je ne puis pour aujourd'hui en dire davantage, mais suis, avec d'autant plus de respect, aux pieds de Votre Majesté,

« Sire,

« le plus humble, etc., etc.

« Léopold, comte DE DAUN.

• Du champ de bataille de Hochkirch, le 14 octobre 1758, à midi. •

Daun écrivait le même jour à Bernis la lettre suivante :

• Du quartier général à Kittlitz, ce 14 d'octobre 1758.

« MONSIEUR,

« Pour donner à Votre Excellence une pleine connaissance de la victoire complète que l'armée de Sa Majesté Impériale et Royale, que j'ai l'honneur de commander, vient de remporter si heureusement aujourd'hui, moyennant l'aide du Ciel, sur celle du roi de Prusse à Hochkirchen, j'ai cru ne pouvoir faire mieux que de lui adresser M. le colonel de Marainville, qui, s'étant trouvé, selon son zèle accoutumé, présent à cette bataille depuis le commencement jusqu'à la fin, et par la dextérité qu'il possède, pourra lui en faire un rapport pas moins juste que détaillé. J'ai donc l'honneur de me rappeler entièrement sur ce qu'il ne manquera

pas d'apprendre à Votre Excellence à cet égard, et j'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

« Monsieur,

« de Votre Excellence,

« le très-humble et très-obéissant serviteur.

« Comte DE DAUN. »

Voici la réponse de Bernis :

Le cardinal de Bernis au feld-maréchal comte de Daun.

« De Versailles, le 29 octobre 1758.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 14 de ce mois pour m'apprendre la nouvelle de la victoire complète qu'elle a remportée sur l'armée du roi de Prusse, et la prie d'être persuadée que j'admire bien sincèrement, avec toute l'Europe, cette prudence active et éclairée et ce courage plus grand que le danger qui animent dans toutes circonstances ses opérations militaires.

Je sens en même temps, Monsieur, toutes les obligations que je vous ai pour les facilités que vos heureux succès doivent apporter à mes négociations, et j'espère que vous voudrez bien recevoir favorablement les compliments de félicitations que je vous dois par mon zèle pour la cause commune, par l'intérêt respectueux que je prends à la gloire de l'Impératrice-Reine, si étroitement attachée à celle du Roi mon maître, et par reconnaissance comme ministre des affaires étrangères de France. Permettez-moi d'y joindre les assurances des sentiments de l'attachement inviolable que vos talents militaires et vos vertus m'ont inspiré depuis longtemps et avec lesquels je fais profession, Monsieur, d'honorer Votre Excellence plus parfaitement que personne au monde. »

Enfin, voici la réponse du Roi à la lettre de l'Impératrice. Cette réponse a déjà été imprimée par M. Filon (p. 165); mais il n'est point inutile de la donner ici, la minute étant de la main de Bernis.

« Versailles, 29 octobre 1758.

« Madame ma sœur et cousine, j'ai appris avec la plus grande joie la glorieuse victoire que le Ciel a accordée à la justice de vos armes. L'amitié avec laquelle Votre Majesté a bien voulu elle-même m'en confier les premiers détails m'a été infiniment sensible. Je ne doute pas qu'elle n'ait pris la même part à la victoire que le prince de Soubise a remportée sur l'armée combinée des Hessois et des Hanovriens. Cette action a été plus considérable qu'on ne l'a cru d'abord, et les ennemis conviennent eux-mêmes que leur perte a été très-grande. Si la journée eût été plus longue, l'avantage auroit été décisif par la sagesse des dispositions qu'avoit faites le prince de Soubise.

« Le comte de Marainville m'a instruit en détail de celles du maréchal Daun à la glorieuse journée du 14. Je félicite Votre Majesté d'avoir un général qui sache si bien exécuter ses ordres. Je vois avec plaisir qu'il profitera de l'avantage que lui donne sa victoire, et je me flatte aussi que mes généraux, animés par un si bon exemple, finiront la campagne d'une manière utile à nos intérêts communs. Il est malheureux que la saison soit si avancée, et que les pays où nos armées sont placées soient si épuisés et si difficiles dans l'arrière-saison. Votre Majesté peut prendre une entière confiance dans ma fidélité et ma constance ; ces sentiments seront toujours inséparables de l'amitié sincère avec laquelle je suis, Madame ma sœur et cousine,

« de Votre Majesté, etc. »

APPENDICE N° XIII.

LA DISGRACE DU CARDINAL. IMPRESSIONS DES CONTEMPORAINS.

Ce que j'ai dit ailleurs sur l'absence de documents publiés sur cette époque (fin de 1758) fait que les témoignages manquent sur l'effet produit à Paris par la disgrâce du Cardinal. En vain chercherait-on aux archives des affaires étrangères. Si les agents politiques de la France ont regretté et plaint l'exilé, il est bien évident qu'ils n'en ont point fait part dans leurs dépêches à son successeur. A Paris, reste en tout comme chroniqueur Barbier, et, en fait de correspondances intimes, celle de la comtesse de Rochefort. Encore celle-ci est-elle la sœur du comte de Forcalquier, auquel Bernis dédia des vers, une Brancas, amie de longue date du Cardinal. Sa société, les Mirabeau, les Nivernois, étaient les amis de Bernis. C'était le chevalier de Mirabeau qu'atteignait la lettre du 13 décembre aussi bien que Bernis. Néanmoins il convient de tenir compte de ce salon qui, comme l'a fort bien montré M. de Loménie¹, était un des mieux fréquentés de Paris.

Barbier se contente de noter les faits, d'enregistrer les commentaires. Voici l'extrait de son journal :

« Du jeudi 14 décembre 1758, grande nouvelle à Paris : M. le cardinal comte de Bernis, ministre d'État, a reçu hier au soir une lettre de cachet du Roi, portée apparemment par M. le comte de Saint-Florentin, par laquelle il est exilé à son abbaye de Saint-Médard de Soissons, et en conséquence il est parti ce matin pour s'y rendre.

« Cette nouvelle a d'autant plus surpris qu'il a reçu le bonnet de cardinal de la main du Roi le 30 novembre, et qu'on le croyait dans la plus grande faveur. Personne ne sait la cause de cette

¹ *La Comtesse de Rochefort et ses amis*. Paris, 1870, in-8°, p. 98.

disgrâce. Les uns disent qu'il a manqué à madame de Pompadour, dont il tient son élévation ; d'autres, qu'il étoit fort lié avec Madame Infante, duchesse de Parme, qui est encore à la cour, et avec toute la famille royale. Le public raisonne sans savoir... Il n'y a pas eu de lettre de cachet (on dit qu'il faut que le Roi écrive lui-même à un cardinal). Le Roi a écrit de sa propre main une lettre au cardinal de Bernis : cela s'appelle une *lettre d'ordre*. Le Roi a remis cette lettre à M. le comte de Saint-Florentin pour la faire rendre au cardinal de Bernis, qui étoit à Paris ce jour-là, mercredi 13, et le Roi est parti sur-le-champ pour Choisy. Cela s'est passé à Versailles environ à dix heures du matin.

« Le comte de Saint-Florentin en a chargé le sieur Jannelle d'Ouille, prévôt de la généralité de Paris. Cette lettre a été rendue vers midi au Cardinal, qui étoit à parler d'affaires avec le comte de Stahremberg, ambassadeur de Vienne, et il y avoit dans les salles l'archevêque de Narbonne et M. le procureur général du Parlement, qui avoit à lui parler d'affaires importantes, dit-on. Il a cessé sa conversation et a renvoyé les autres sans vouloir leur parler ; ce qui a surpris, même indisposé l'ambassadeur et M. le procureur général, qui ont appris peu de temps après que le Cardinal avoit raison et qu'il ne pouvoit plus les entendre.

« On dit encore à Versailles que le Roi a écrit à Madame Infante, duchesse de Parme ; qu'il avoit exilé le cardinal, et qu'elle devoit être contente de cette satisfaction que le Roi lui donnoit, comme s'il n'avoit puni le Cardinal que pour avoir manqué en quelque chose à Madame Infante. Mais ce prétexte ne prend pas tout à fait. On croit que cela vient de plus loin et de quelque petite querelle particulière, mais personne ne sait bien le vrai de cette affaire¹. »

Barbier même ne se laissait point prendre aux bruits que madame de Pompadour faisait répandre dans le public, et qu'elle a eu soin de faire transmettre à la postérité par sa femme de chambre. Inutile de dire que madame de Rochefort et ses amis étoient instruits des causes et des motifs. Le 14 décembre, au matin, la comtesse écrivait au marquis de Mirabeau : « Je suis frappée et consternée au delà de ce que je puis vous dire,

¹ BARBIER, *Journal*, Ed. Charpentier, t. VII, p. 109 et suiv.

mon cher Mirabeau ; j'espère que je vous verrai dans la journée ; voyez les heures qui vous conviennent le mieux. J'ai vu à mon réveil Royer, un valet de chambre du pauvre cardinal que je lui avois donné ; il a ordre de rejoindre demain son maître. C'est un homme sûr, vous pouvez lui confier vos lettres : il repassera chez moi ce soir ou demain matin avant de partir. Il me semble que je ne dois plus rien espérer pour le chevalier¹. Ah ! Messieurs, le vilain pays que nous habitons : allons-nous-en aux Indes, je vous en prie ! »

Et le marquis de Mirabeau répondait le même jour : « Je reconnais votre cœur, Madame la comtesse ; j'ai appris cette nouvelle ce matin par un billet que le Cardinal a chargé son neveu de m'écrire... Je suis sûr que l'exil lui aura donné un furieux coup : 1° par tempérament ; 2° de peur du vernis d'ingratitude. Il m'avoit dit : *Je veux bien m'en aller, mais je ne veux pas être chassé. Ce qui me fâche, c'est...* Je vous le dirai si vous voulez bien me donner à dîner ce matin. Quant au chevalier, il en a levé le front de deux pouces plus haut. Il avoit très-bien remarqué à son dernier voyage que les entours du cardinal étoient fort déçus, mais il trouva que sa considération à lui n'avoit fait que crottre. Bon pays, Madame la comtesse ! Ils vont tourner court, vous y pouvez compter ; mais ils n'ont désormais personne qui ait désormais la confiance ni du corps ecclésiastique, ni du corps civil². »

Pour la cour, la nouvelle, on vient de le voir, n'étoit pas imprévue ; pour Bernis, elle l'étoit moins encore. Pourtant le Roi avoit comme à son ordinaire tout fait pour dissimuler. Il faut entendre à ce sujet Brienne : « Le cardinal de Bernis, dit-il, avoit prévu, fixé le jour même où il comptoit recevoir l'ordre.

¹ Voir ci-dessus, p. 314.

² Il est à remarquer que le marquis de Mirabeau, qui devait lui-même être exilé en décembre 1760, resta le courtisan de Bernis disgracié. Voici ce qu'on trouve à son sujet dans une lettre de Bernis à Saint-Florentin, du 9 février 1759 : « M. de Mirabeau, qui est de mes parents et qui m'a montré beaucoup d'empressement à venir me voir, me mande que M. de Nivernois vous a demandé pour lui la permission de venir ici, et que vous lui avez répondu que cette permission seroit accordée à M. de Mirabeau lorsque vous seriez informé que j'en serois bien aise. Si vous ne trouvez, Monsieur, aucun inconvénient à ce voyage, je serois charmé que M. de Mirabeau ne puisse pas douter de la reconnaissance que j'ai de l'amitié qu'il me témoigne, et je serai dans ce cas-là fort aise de le voir. » La permission étoit accordée le 19 février. (Arch. de la fam. de Bernis. Nîmes.)

Il étoit certain que ce seroit immédiatement après que, par un dernier effort de son grand crédit auprès du parlement de Paris, il auroit fait passer l'enregistrement d'un emprunt de quarante millions, qui souffrit beaucoup de difficultés. Il ne se trompa que de deux jours, et cela à cause que le Roi, partant pour Choisy, lui avoit demandé pour quel jour il lui convenoit mieux de s'y rendre pour le conseil. A quoi il avoit répondu : « Puisqu'e c'est « moi qui dispose du temps de Votre Majesté, ce sera pour tel « jour..., après-demain, vu que demain j'ai dû donner rendez- « vous à M. de Starhemberg. — Eh bien ! avait répliqué le Roi, à « après-demain donc... » Le départ de Choisy, la demande du Roi, l'indication du conseil pour le troisième jour, avoient eu lieu à l'issue de la conférence dans laquelle il venoit de rendre compte que l'affaire de l'enregistrement de l'emprunt avoit été finie, ou la veille, ou le matin même¹. »

Ce ne sont encor là que des faits, et nulle part nous ne trouvons de commentaire ; car la lettre suivante, du comte de Saint-Florentin², n'est qu'une lettre d'affaires, et bien que les termes en soient polis et décents, ils n'impliquent point autre chose qu'obéissance aux ordres du Roi et ne diffèrent point de ceux qu'emploie Choiseul.

« Versailles, le 18 décembre 1758.

« Je suis charmé, Monseigneur, que vous rendiez justice à mes sentiments et à mon attachement, et je vous prie d'être persuadé qu'ils ne changeront jamais. Vous pouvez vous adresser à moi avec confiance, trop heureux quand je pourrai vous être bon à quelque chose. Le Roi approuve que vous voyiez les parents dont vous m'avez envoyé la liste ; à l'égard de M. l'intendant, vous ne pouvez guère éviter de le voir, ainsi que Mgr l'évêque ; mais le Roi trouve que vous pouvez vous dispenser de dîner chez lui et de vous lier avec quelqu'un qui lui a déplu³ ; vous recevrez ainsi le moins que vous pourrez de visites campagnardes du voisinage. Il est tout simple que vous ayez vu MM. Brupet (?) et Brun ; vous pourrez écrire aux ministres pour vos affaires particulières et celles de votre famille, ainsi que les lettres d'usage

¹ Notice sur le cardinal de Bernis, par M. DE BRIENNE. Éd. Didot, p. 204.

² Archives de la famille de Bernis à Nîmes.

³ Voir sur l'évêque de Soissons les *Mémoires*, t. I, p. 89. On sait que cet évêque avait été exilé à la suite de la maladie de Metz.

et de compliments du Pape, au Sacré Collège, aux princes étrangers, ainsi qu'aux membres principaux du clergé, évitant ce que vous me faites l'honneur de me mander.

« J'ai fait voir aussi au Roi la copie de la lettre que vous avez écrite au nonce. Lorsque le camérier du Pape demandera la permission de vous aller voir, elle ne lui sera pas refusée...

« J'ai l'honneur, etc. »

Dans la suite de cette correspondance, on voit bien que Bernis était resté chargé du détail de certaines affaires ecclésiastiques, particulièrement d'une négociation avec l'évêque d'Auxerre, M. de Caritat de Condorcet; mais, en dehors des phrases d'usage, on ne trouve rien que d'officiel sous la plume du ministre de la maison du Roi.

Faut-il demander son avis à Marmontel¹, à ce Marmontel qui, le jour où Bernis recevait la calotte de la main du Roi, le vit « glorieux comme un paon, plus joufflu que jamais, s'admirant dans sa gloire, surtout ne pouvant se lasser de regarder son rochet et ses bas ponceau » ? Et c'était le jour même où Bernis savait le mieux que la roche Tarpéienne est près du Capitole.

On vient de voir l'amitié, la politesse; voilà l'envie et la haine. Mais nulle part le sentiment public n'apparaît.

Faut-il donc aller chercher à l'étranger une opinion librement exprimée? Faut-il s'adresser à Voltaire? Hélas! Voltaire a bien vite oublié celui qui hier était par lui mis au-dessus du cardinal de Richelieu. « On dit, écrit-il à Cideville le 12 janvier 1759, que le cardinal de Bernis a la jaunisse. Vous êtes plus heureux que tous ces messieurs-là². » En mai, il écrit au duc de la Vallière : « Avez-vous la tragédie de *Mirame*, dont les trois quarts sont du cardinal de Richelieu? La pièce est bien rare. C'était un détestable rimailleux que ce grand homme. Le cardinal de Bernis faisait bien mieux les vers que lui, et cependant il n'a pas réussi dans son ministère, cela est inconcevable; c'est apparemment parce qu'il avait renoncé à la poésie. » Il est vrai qu'en même temps Voltaire ajoute : « Je ne veux point mourir sans vous avoir envoyé une ode pour madame de Pompadour. Je veux la chanter fièrement, hardiment, sans fadeur, car je lui ai obli-

¹ *Mémoires*, an XIII, t. II, p. 64.

² *Correspondance*, Ed. de Kehl, aux dates

gation. Elle est belle, elle est bienfaisante. Sujet d'ode excellent. » Et le 15 juin, il écrivait à d'Argental, nommé ministre de Parme à Paris :

« Mon cher ange, quelle différence de M. le duc de Choiseul à M. l'abbé ! Cependant vous n'aviez point hébergé, alimenté, rasé, désaltéré, porté M. le duc de Choiseul. J'augure bien de nos affaires entre les mains d'un homme qui pense si noblement, qui fait du bien à ses amis : c'est une belle âme. Dites-moi donc un peu : n'est-il pas très-bien avec la personne envers qui on prétend que Babet fut ingrate ? »

Voici la *Gazette d'Amsterdam* qui, le 11 janvier 1757, en annonçant l'entrée de Bernis au conseil, ajoutait : « C'est une bonne tête et un bon esprit. » Sur la disgrâce, elle est aussi pauvre de commentaires qu'un journal officieux ; mais le ton dont elle enregistre la nouvelle montre qu'elle la regrette :

Suite des nouvelles d'Amsterdam du 26 décembre 1758.

« De Paris, le 18 décembre. — Le cardinal de Bernis s'est retiré par ordre du Roi à Vic-sur-Aisne, dans une maison de campagne de son abbaye de Saint-Médard, à trois ou quatre lieues de Soissons. Malgré cette disgrâce qui étonne et attriste bien du monde, Sa Majesté, ayant appris que Son Éminence étoit indisposée, lui a fait l'honneur de lui écrire et de lui recommander de ménager sa santé. »

Bien qu'on sente l'éloge et que ce document ait sa valeur, la phrase est courte et sèche. Rien chez les Anglais, dans l'*Annual Register* de 1758. Rien en Allemagne, où l'on se borne volontiers à des recueils de pièces et où, craignant l'enclume et le marteau, on s'abstient de commentaires.

Vraiment, faudrait-il aller à Frédéric II pour trouver une libre parole ? Voici ce que dit le roi de Prusse¹ :

« Nous avons vu il n'y a pas longtemps à Versailles l'abbé de Bernis devenu ministre des affaires étrangères et bientôt cardinal pour avoir signé le traité de Vienne. Tant qu'il s'agissoit d'établir sa fortune, toutes les voies lui furent égales pour y

¹ *Histoire de la guerre de Sept ans. OEuvres*, t. IV, p. 225.

parvenir ; mais aussitôt qu'il se vit établi, il songea à se maintenir dans ses emplois en se conduisant par des principes moins variables et plus conformes aux intérêts permanents de l'État. Ses vues se tournèrent toutes du côté de la paix pour terminer d'une part une guerre dont il ne prévoyoit que des désavantages, et d'une autre pour tirer sa nation d'une alliance contraire et forcée, dont la France portoit le fardeau et dont la maison d'Autriche devoit seule retirer tout le fruit et tout l'avantage. Il s'adressa à l'Angleterre par des voies sourdes et secrètes ; il y eut ainsi une négociation pour la paix ; mais la marquise de Pompadour étant d'un sentiment contraire, il se vit bientôt arrêté dans ses mesures. Ses actions imprudentes l'élevèrent : ses vues sages le perdirent. Il fut disgracié pour avoir parlé de paix et envoyé en exil dans l'évêché d'Aire.

Et ailleurs¹ il dit encore :

« On a trop exagéré le mérite de Bernis lorsqu'il étoit en faveur, on le blâme trop à présent. Il ne méritoit ni l'un ni l'autre. » (18 janvier 1759.)

A cette cour de Vienne qui avait préparé et amené la chute de Bernis, Starhemberg ne dissimulait point que la retraite du cardinal pouvait, au point de vue intérieur, avoir les plus grands inconvénients². La paix qu'il avait rétablie entre le Parlement et la cour, celle-ci si détestée, le refroidissement qu'on sentait entre la Pompadour et lui, avaient fait de Bernis une figure presque populaire, et l'opinion publique, que Starhemberg savait juger, était très-désagréablement changée par l'éloignement du cardinal. C'étoit, dit ailleurs M. d'Arneth, la seule voix qui continuellement, dans le conseil du Roi, se fût élevée pour la fin prochaine de la guerre³.

La disgrâce de Bernis devoit être particulièrement sensible à deux cours en Europe : à la cour de Vienne, — mais on a vu que celle-ci l'avait préparée, l'attendait et en récompensa les auteurs, — et à la cour de Rome, où l'on venait, sur l'insistance marquée du Roi, de nommer le ministre cardinal. A Vienne, nulle dépêche

¹ Lettre à milord Marischal, *OEuvres*, t. XX, p. 277.

² D'ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, t. V, p. 446.

³ *Ibid.*, p. 450.

officielle ne vint éclairer sur l'événement du 13 décembre. On ne demanda point d'explications; on n'en fournit pas. On comprenait fort bien, M. d'Arneth le reconnaît¹, que les arguments de Bernis en faveur de la paix étaient irréfutables; son exil fut une délivrance tout au moins pour Kaunitz. On cherchait à lui reprocher la poursuite trop ardente du chapeau, comme si on ne devait pas savoir à Vienne que la première idée en venait de Choiseul. On craignait peut-être la nature ambitieuse et arbitraire de celui-ci, mais on était assuré qu'il marchait la main dans la main avec la cour impériale². Choiseul était l'homme de la cour de Vienne. Bernis n'avait pour lui que Starhemberg, dont le jugement mérite d'être rapporté en entier³. « Ses intentions, écrivait-il, sont certainement bonnes pour le fond : il ne veut que ce qui lui paraît juste, honnête et conforme au véritable intérêt de sa cour. Il est très-attaché à la nôtre, il hait le roi de Prusse et désire fort son abaissement. Il a de l'esprit, de la prévoyance et même de la sagacité; malgré cela, il se conduit très-souvent, et même, depuis un temps, presque toujours, absolument au contraire de tout ce que je viens de dire, et à n'examiner que quelques traits de sa conduite, on jugeroit qu'il a tous les défauts opposés aux qualités que je viens de lui donner⁴. Ce contraste paraît incompréhensible, et il existe pourtant en effet. J'en ai dit déjà en plusieurs occasions les causes les plus vraisemblables; de toutes, celle qui saute le plus aux yeux, c'est le manque de fermeté, si nécessaire à un homme employé dans un poste principal, et je pourrais peut-être y ajouter un peu d'ignorance en matière politique, trop de confiance dans ses propres lumières et la légèreté d'esprit ordinaire à sa nation, qui fait que l'on y prend aisément des opinions et les abandonne de même, que l'on se précipite presque toujours dans ses jugements et dans ses résolutions, etc. En un mot, je puis dire que c'est un honnête homme très-bien intentionné, qui ne veut et ne désire que le bien, qui croit le faire en effet, mais qui ne le fait pas toujours... »

¹ *Geschichte Maria Theresias*, t. V, p. 446.

² *Ibid.*, p. 457.

³ *Ibid.*, p. 536.

⁴ Cette dépêche de Starhemberg à Kaunitz est d'août 1758. C'était le moment où Bernis préparait la paix et allait irrésistiblement à son but.

La vérité, c'est qu'à ce moment même la cour de Vienne savait à n'en pas douter que « madame de Pompadour se dirigerait plutôt d'après l'opinion de Stainville que d'après celle de Bernis¹ », et que Choiseul était, il l'écrivait lui-même², « comblé des bontés de Leurs Majestés Impériales, pénétré du bonheur de l'alliance et persuadé de sa solidité ».

A Rome, on était loin d'être aussi au courant des hommes et des choses. Le Pape était nouveau. Le secrétaire d'État Archinto, ami de Bernis, venait de mourir. Son successeur, encore peu instruit, était tout à Choiseul. La poursuite du chapeau de Bernis et l'affaire de Venise avaient absorbé l'attention de la cour pontificale. Bernis cardinal semblait pour jamais établi comme pacificateur de l'Église, et l'on rêvait en lui un successeur de Fleury. Il fallait que le nouveau ministre vint détruire ces illusions, sans blesser pourtant ni le Pape, ni le Sacré Collège; qu'il donnât à cet exil et à cette disgrâce un tour qui n'effrayât point sur les intentions ultérieures du Roi. C'est à quoi Choiseul s'employa. Ses dépêches et celles de l'évêque de Laon³ n'ont pas besoin de commentaire. On remarquera seulement que la dépêche du 18 décembre avait, selon toute probabilité (lettre de Bernis au duc de Choiseul du 29 décembre), été communiquée au Cardinal.

A l'évêque de Laon, n° 45.

• A Versailles, le 18 décembre 1758.

« La retraite de M. le cardinal de Bernis des conseils du Roi et sa résidence actuelle dans une de ses abbayes sont un événement qu'on n'avoit pas pu prévoir à Rome et qui sera sans doute mandé de ce pays-ci avec des circonstances aussi différentes que les préjugés et les affections des personnes qui écriront. Il est donc nécessaire, Monsieur, que vous ayez à cet égard des notions précises pour diriger votre langage relativement à cet objet.

« Il y avoit déjà longtemps que la santé de M. le cardinal de Bernis étoit fort dérangée, et il avoit supplié le Roi de vouloir bien le décharger du département des affaires étrangères. Il peut

¹ Starhemberg à Kaunitz, 7 août 1758.

² Choiseul à Starhemberg, le 10 novembre.

³ Archives des affaires étrangères.

y avoir eu, soit dans le fond, soit dans la forme de ses instances, quelque chose qui a déplu à Sa Majesté. C'est sur quoi vous jugerez aisément qu'il ne m'est pas permis de rien savoir au delà de ce qu'elle voudroit bien me confier elle-même. Je crois cependant pouvoir vous assurer que le mécontentement que le Roi vient de marquer à M. le cardinal de Bernis ne doit pas être regardé comme une de ces disgrâces permanentes qui ne laissent que peu d'espérance au retour de la bienveillance de Sa Majesté. Je me flatte que vous connaissez trop ma façon personnelle de penser pour douter du zèle avec lequel je contribuerai à la consolation de cette Éminence et aux vues qu'elle pourra avoir dans la suite. Je ne vous dissimulerai même pas que j'ai demandé au Roi la permission d'assurer M. le cardinal de Bernis de la sincérité de mes sentiments à cet égard, et que Sa Majesté a bien voulu me l'accorder. »

L'évêque de Laon racontait de la façon suivante la démarche qu'il avait dû faire près du Pape :

« A Rome, le 3 janvier 1759.

« Monsieur, j'ai reçu jeudi dernier, par le courrier extraordinaire dépêché à Naples, la lettre dont vous m'avez honoré le 18 du mois dernier et à laquelle je réponds par le même courrier qui repasse aujourd'hui pour s'en retourner à la cour.

« Je fus le lendemain vendredi à l'audience du Pape. Je débutai par lui dire que je venois lui apprendre un événement qui m'affligeoit d'autant plus qu'il pourroit lui faire quelque déplaisir, mais qu'il étoit nécessaire de le prévenir contre les fausses impressions qu'on chercheroit peut-être à lui donner, et je me mis, Monsieur, à lui lire votre lettre afin de ne rien ajouter du mien. Je vous avoue qu'elle causa au Saint-Père la plus grande émotion, et que, sans me donner le temps d'achever, il prit la parole et me dit : « Monsieur l'ambassadeur, comment se peut-il faire qu'un ouvrage que l'on nous a demandé avec tant d'empressement et de chaleur ait été détruit presque dans le même moment que nous nous y sommes prêtés ? » Et de là, supposant, comme de raison, persuadé de la bonté et de l'équité du Roi, que M. le cardinal de Bernis s'étoit attiré sa disgrâce, le Saint-Père s'emporta contre lui comme ayant manqué au Roi, à

lui pape et enfin à la religion qu'il s'étoit mis hors d'état de servir; et Sa Sainteté montra une si grande indisposition contre le cardinal que je crus devoir la supplier de mesurer sa faute par sa punition, laquelle ne sembloit pas supposer un crime capital, puisque le Roi lui avoit permis de se retirer à son abbaye qui n'étoit qu'à vingt lieues de Paris. « Monsieur l'ambassadeur, » me dit-il, nous ne pouvons point nous repentir d'avoir fait ce que nous avons fait, puisque nous avons donné par là au Roi Très-Chrétien une preuve de notre attachement et du désir que nous avons de lui plaire; mais nous ressentirons toujours le plus grand déplaisir d'avoir fait un cardinal pour demeurer oisif dans une abbaye. » Je ne pus que louer les sentiments du Saint-Père et lui faire remarquer pourtant que vous me faisiez l'honneur de m'écrire vous-même, Monsieur, que le mécontentement que le Roi venoit de marquer à M. le cardinal de Bernis ne devoit pas être regardé comme une de ces disgrâces permanentes qui ne laissent que peu d'espérances au retour de la bienveillance de Sa Majesté. « Nous avons cru, reprit le Saint-Père, avoir ménagé un ferme appui à la religion en faisant un cardinal qui par sa place et son entrée aux conseils du Roi, étoit à portée d'en représenter journellement les vrais intérêts. » Je crus devoir assurer Sa Sainteté que la religion n'y perdrait rien, que c'étoit au Roi lui-même que nous devions les sages résolutions qui étoient prises à cet égard, que le Roi s'en occupoit particulièrement, qu'il aimoit la religion et en connoissoit les véritables intérêts mieux qu'aucun ecclésiastique de son royaume, que M. le cardinal de Bernis n'étoit pas le seul qui rendit compte au Roi des affaires de l'Église, que M. l'évêque d'Orléans en étoit plus naturellement chargé et autant à portée d'en parler tous les jours, s'il le falloit, au Roi, aussi bien que M. le cardinal de Tavannes, qui en avoit la même facilité par sa place et par la confiance que lui avoit méritée du Roi la conduite pleine de sagesse et de prudence qu'il avoit eue dans la dernière assemblée, à laquelle il avoit présidé, et celle qu'il avait montrée pour les affaires de Sorbonne qui paraissoient être dans le meilleur train. Sa Sainteté m'avoua qu'on lui en avoit rendu le meilleur compte et s'étendit beaucoup sur les louanges de M. le cardinal de Tavannes, en marquant le plus grand regret sur les infirmités de ce cardinal qui l'empêcheroient de s'occuper de ses affaires avec la même suite

qu'il avoit espéré que M. le cardinal de Bernis s'en occuperoit, et en me congédiant Sa Sainteté ~~me~~ fit par me dire que véritablement je lui avois appris une bien mauvaise nouvelle, mais qu'elle ne lui faisoit point oublier de remercier Sa Majesté du bien qu'elle avoit fait à sa recommandation à M. l'évêque d'Eucarpie qu'il estimoit infiniment.

« Je descendis chez M. le cardinal neveu et successivement chez M. le cardinal Torregiani, auxquels j'appris cet événement et la façon dont le Pape l'avoit reçu ; ils me marquèrent l'un et l'autre une grande surprise et une grande consternation. J'ai su qu'on tenoit depuis dans Rome de fort mauvais propos sur cet événement : les uns exagèrent les fautes de M. le cardinal de Bernis pour augmenter les regrets du Pape et nous reprocher d'avoir tant prôné ce cardinal ; les autres le font blanc comme neige pour indisposer le Pape contre la France et lui persuader qu'on y a très-peu d'égards pour Sa Sainteté ; enfin ceux qui veulent paraître impartiaux disent que c'est l'un ou l'autre, et en tirent les mêmes conséquences... »

Il ajoutait le 10 janvier 1759 :

« Je m'aperçus à cette audience que M. le nonce avoit marqué à M. le secrétaire d'État tous les bruits de Paris sur la disgrâce de M. le cardinal de Bernis sans en garantir aucun, et qu'on lui avoit répondu qu'elle avoit fait sur l'esprit de Sa Sainteté toute l'expression qu'un événement aussi imprévu pouvoit faire, qu'il étoit difficile de l'attribuer à sa retraite des affaires étrangères, laquelle avoit été suivie de bien des démonstrations de faveur de la part du Roi ; qu'au reste, Sa Sainteté étoit si persuadée de l'excès d'équité et de prudence du Roi qu'elle ne doutoit point que Sa Majesté n'eût eu les plus justes motifs d'éloigner ce cardinal, qu'il se pouvoit faire même que le Roi, sans être aigri contre cette Éminence, ait jugé qu'il fût à propos de l'éloigner pour un temps : ce qui laissoit au Pape l'espérance de le voir un jour rentrer en grâce. Imaginez-vous, Monsieur, qu'il ait passé par la tête de quelque cardinal de vouloir persuader à M. le cardinal secrétaire d'État qu'il convenoit que le Pape écrivit au Roi dans cette circonstance. Mais M. le cardinal secrétaire d'État répondit sagement qu'il seroit fort indiscret d'écrire sur un fait

dont on ignore les causes. J'ai su, Monsieur, que M. le bailli de Solar avoit fait prévoir ici depuis quelque temps cette disgrâce, et qu'on en avoit prévenu le Pape... »

Et le duc de Choiseul fermait l'incident par la phrase suivante :

A l'évêque de Laon.

• A Versailles, le 23 janvier 1759.

« Vous avez parfaitement rempli les intentions de Sa Majesté dans l'audience que vous avez eue du Saint-Père le 29 du mois dernier, et il ne doit plus être question de votre part de traiter la même matière. Vous en avez dit assez pour fixer le jugement de la cour de Rome sur les motifs et sur les suites de l'événement dont il s'agit. »

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES CITÉS DANS LES *MEMOIRES*
ET LES *LETTRES* DU CARDINAL DE BERNIS

- Adélaïde (Madame). I, 358.
Adolphe-Frédéric (roi de Suède).
I, 299.
Afforty. II, 57, 353.
Affry (d'). II, 190, 296.
Aiguillon (duchesse douairière). I, 87.
Aiguillon (duc d'). II, 271.
Alembert (d'), I, 96.
Alleurs (des), I, 160, 191.
Anhalt-Zerbst (duc d'). II, 2 et suiv.,
185.
Anhalt Zerbst (princesse douairière).
II, 2 et suiv.
Apraxin (le général). II, 12, 20,
126.
Archinto (le cardinal). II, 93, 95,
183, 211, 228, 231, 232, 250, 257,
263, 297, 301, 350.
Archinto (abbé). II, 350 et suiv.
Argenson (le marquis d'). I, 138.
Argenson (le comte d'). I, 138, 152,
205, 206, 209, 212, 213, 220,
221, 237, 238, 251, 253, 266,
277, 289, 296, 297, 303, 304,
307, 317, 318, 323, 329, 331,
343, 353, 358, 360, 366 et suiv.,
369 et suiv., 378, 391; II, 153,
331.
Argenvilliers (cardinal). II, 212.
Armentières (marquis d'). II, 151.
Artois (comte d'). II, 128.
Aubeterre (marquis d'). I, 283; II,
91, 211, 310, 334.
Auguste III (roi de Pologne, électeur
de Saxe). I, 244, 245, 270, 294,
308; II, 228.
Aumont (la duchesse). I, 54.
Ayen (le duc d'). I, 137, 405; II, 24.
Barbarigo (madame). I, 184.
Barbe de Portugal (reine d'Espagne).
I, 217, 218, 219, 273; II, 44, 98
et suiv., 138.
Bareith (Frédérique-Sophie-Wilhel-
mine, margrave de). I, 399, 403,
404.
Barjac. I, 70.
Baschi (comte de). II, 309.
Bavière (Maximilien, Joseph, Léopold,
Ferdinand, électeurs de). II,
301; II, 189.
Bayle. I, 41.
Beaumont (archevêque de Paris). I,
140, 155, 316, 318 et suiv., 325,
347; II, 51, 52, 55 et suiv., 121,
125, 134, 146, 157, 158, 333.
Beauval (de). II, 318.
Beauvau (Charles-Just de). II, 127.
Bedmar (le marquis de). I, 187.
Bellay (l'abbé du). I, 124.
Belle-Isle (le maréchal de). I, 57,
133, 156, 202, 253, 254, 259,

- 297, 303, 304, 307, 353, 358, 395, 397; II, 15, 31, 34, 47, 56, 61 et suiv., 66, 68, 69, 76, 85, 142, 156, 186, 188, 200, 212, 213, 223, 230, 231, 235, 248, 249, 256, 286, 318, 326, 332 et suiv.
- Benoît XIV. I, 86, 191, 274, 325, 326; II, 53, 54, 57, 58 et suiv., 157, 182, 183, 211, 222 et suiv., 231, 310.
- Bernis (le marquis de). I, 1; II, 343.
- Bernstorff (comte de). II, 41, 145.
- Berryer. I, 333, 334, 336, 340, 343, 346; II, 74, 77, 78, 86, 92, 102, 130, 244, 296, 313, 317, 327, 328, 333, 340.
- Bestucheff (comte de). II, 3, 126, 137, 161, 194, 199.
- Beuvron (comte de). I, 275; II, 342.
- Beuvron (madame de). I, 275; II, 342.
- Biron (le maréchal de), I, 103.
- Blakney. I, 256.
- Blénac (comte de). II, 312.
- Blondel. I, 224.
- Blou-Laval. I, 5.
- Bolingbroke. I, 35.
- Bompar (de). II, 314, 327.
- Borghèse (la princesse). I, 73.
- Bouillé (Mgr de). II, 209.
- Boullongue. I, 336, 338; II, 48, 59, 98, 115, 193, 201, 220, 230, 238, 239, 245, 319, 337, 342, 352, 358.
- Bourbon (le duc de). I, 43, 49, 50, 51, 52.
- Bourcet. II, 170.
- Bourgogne (le duc de) fils du Dauphin. I, 137, 146; II, 158.
- Boyer (évêque de Mirepoix). I, 34, 81 et suiv., 140, 154, 197, 317.
- Bradock (le général). I, 237.
- Branicki. II, 224.
- Broc (marquis de). II, 271.
- Broglic (le maréchal de). I, 112, 395; II, 15, 156, 254, 296.
- Broglic (le comte de). I, 244, 381, 382; II, 5, 79, 88, 112, 125, 126, 133, 134, 150, 189, 199, 235, 309.
- Broglic (François de), comte de Revel. II, 139.
- Brown. I, 295.
- Brühl (le comte de). II, 5, 120, 199, 223, 224.
- Brun. II, 357, 358, 360, 361, 363.
- Brunswick (le duc de). I, 214, 234; II, 9, 25, 27.
- Brunswick (Ferdinand de). II, 15, 40, 43, 143, 151, 184, 249, 254, 256, 258, 260, 276, 317.
- Brunswick-Bevern (le prince héréditaire). I, 401 et suiv.; II, 27, 28, 30, 32, 33, 39, 63 et suiv., 68, 146 et suiv.
- Buffon. I, 96.
- Bussy. II, 329.
- Bussy-Rabutin (évêque de Luçon), I, 38, 39.
- Byng. I, 252, 256; II, 34.
- Campo Florido (ambassadeur d'Espagne en France). I, 55, 56, 83, 84.
- Canillac (abbé de). II, 211.
- Caraccioli (nonce à Venise). I, 167, 185, 186.
- Caraman (comte de). II, 151.
- Cassegrain. I, 58.
- Castellane (madame de). I, 275; II, 342.
- Castries (le marquis de). II, 145, 149, 170, 181, 252.
- Catherine, grande duchesse de Russie. II, 2, 4 et suiv.
- Catinat. I, 129.
- Chabannes (madame de). II, 332.
- Chambonas (l'abbé de). I, 68.
- Champeaux. II, 145, 176, 181.
- Charles VI (empereur). I, 225.

- Charles VII (empereur). I, 57.
 Charles-Emmanuel (roi de Sardaigne). I, 157, 158, 194, 198, 200 et suiv., 379; II, 93, 268.
 Charles de Lorraine (le prince). I, 375, 376; II, 11, 38, 146, 148, 154, 176.
 Chastel de Coudres. I, 4.
 Châteauroux (madame de). I, 89, 90, 108, 119.
 Châtelet (marquise du). I, 100.
 Châtillon (le duc de). I, 89.
 Chauvelin. I, 53, 54, 56, 71, 207; II, 77, 78.
 Chauvelin (le chevalier). I, 200; II, 225.
 Chavigny. I, 143, 157, 159, 163, 172, 173.
 Chevert. II, 65.
 Chiari. I, 181.
 Choiseul-Stainville (madame de). II, 125, 194.
 Choiseul-Stainville (Léopold-Charles de), évêque d'Évreux. II, 119, 130, 211, 218, 219, 223, 224, 228, 229, 298, 336.
 Choiseul (le duc de). I, 191, 206, 325, 381, 382, 383, 384, 386 et suiv.; II, 9, 16, 38, 46, 48, 49, 73, 80, 89, 90, 96, 99, 102, 111, et suiv. à fin.
 Choiseul-Romanet (madame de). I, 152, 206, 221.
 Cinq-Mars. I, 103.
 Clément XIII (Rezzonico). II, 250, 252, 257, 262, 263, 268, 273, 280, 293 et suiv., 297, 348.
 Clermont (comte de). II, 33, 62, 63 et suiv., 164, 167, 169, 177, 181, 183, 187, 189, 190, 194, 197, 202, 206, 207, 213, 215, 216, 223, 238, 241 et suiv., 340.
 Clovis II. I, 75.
 Cobentzel. II, 279.
 Coislin (madame de). II, 192.
 Colbert. II, 173, 197.
 Colin. II, 334.
 Collet. II, 327.
 Colloredo (comte de). II, 218, 228.
 Condorcet (évêque d'Auxerre). II, 181.
 Couflans (marquis de). II, 327.
 Contades. II, 61, 65, 68, 167, 249, 250, 252, 254, 256.
 Conti (le prince de). I, 140, 141, 152, 205, 208, 230, 318, 324, 334; II, 225.
 Courten. II, 128, 129, 177, 212, 225.
 Couturier (l'abbé). I, 24, 25, 26, 31.
 Crébillon. I, 35, 94.
 Crébillon fils. I, 94, 95.
 Crémilles. I, 391, 397; II, 26, 33, 61, 128, 167, 169, 190, 195, 230, 296.
 Crivelli. II, 211.
 Crussol d'Amboise. II, 218.
 Cumberland (le duc de). I, 377, 391, 393, 399, 406, 405, 406; II, 15, 20, 22 et suiv., 34, 35, 124, 131.
 Dabreu. II, 340.
 Daguesseau. I, 35, 65; II, 58.
 Damiens. I, 335, 350 et suiv., 357, 362; II, 103.
 Danemark (roi de), II, 18, 19, 22, 24.
 Daun (le comte de). I, 375, 376, 388; II, 47, 168, 234, 236, 252, 258, 266, 272, 274, 278, 281, 282, 303, 305, 323, 330, 341.
 Dauphin (le). I, 82, 112, 143, 153, 192, 344, 352, 357 et suiv., 363, 365, 385; II, 70 et suiv., 72, 102, 103, 207, 316, 321.
 Dauphine (Madame la). Marie-Josèphe de Saxe. I, 270, 308, 359, 381, 382; II, 128, 137, 187, 228, 235, 340, 354.
 Deguerthy. II, 285.

- Delvincourt (abbé). II, 211.
 Descartes. I, 64.
 Deshaizes. II, 358, 361, 363, 364, 365, 366.
 Desmarest (le Père). I, 354, 364.
 Desmarests. II, 173.
 Douglas. I, 298.
 Drouas de Boussey. II, 224.
 Dubois (le cardinal). I, 41, 42, 69, 70; II, 92, 210.
 Dubois de la Motte. II, 146.
 Duclos. I, 95.
 Dumont. II, 225.
 Dupin (madame). I, 98.
 Duquesne. II, 189, 298.
 Durand. II, 200.
 Duras (le duc de). I, 83, 169, 190, 192, 195, 216 et suiv., 220; II, 20, 21, 115.
 Duras (le maréchal de). I, 192.
 Durfort (l'abbé de). I, 83.
 Durini (abbé). II, 350.
 Édouard (le prince). I, 119.
 Électeur palatin (Charles-Théodore). I, 300; II, 65, 118.
 Élisabeth (de Russie). I, 300, 379; II, 3 et suiv., 14, 125, 131, 134, 137, 161, 274.
 Élisabeth (la reine d'Angleterre). I, 99.
 Élisabeth Farnèse (reine d'Espagne). I, 55.
 Émo. I, 178, 184.
 Épernon (le duc d'). I, 103
 Esterhazy (la princesse). II, 46.
 Estrades (la comtesse d'). I, 111, 206, 221.
 Estrées (le comte d'). I, 301, 302, 376, 390 et suiv., 405; II, 15, 68, 69, 76, 79, 113, 167, 213, 246, 249.
 Estrées (madame la maréchale d'). II, 342, 343.
 Fabert. I, 129.
 Farinelli. I, 273.
 Fayet. I, 371.
 Ferdinand II (roi d'Espagne). I, 217, 218, 219, 220, 268, 278, 279, 379; II, 91, 97 et suivantes, 105, 138, 191, 211, 222, 268, 277.
 Ferdinand (duc de Parme). II, 105.
 Fischer. II, 123, 191.
 Fitz-James (évêque de Soissons). I, 89.
 Fleury (cardinal de). I, 15, 25, 32, 34, 38, 43, 44 et suiv., 63, 70 et suiv., 77 et suiv., 82, 84, 315, 316, 328, 345.
 Folard (chevalier de). II, 153, 229.
 Fontenay (M. de). II, 116.
 Fontenelle. I, 35, 66, 93, 94.
 Forcalquier (madame de). II, 332.
 Fouquet. I, 51.
 Fox. I, 250; II, 43.
 Fraigne (de). II, 1 et suiv., 185.
 François I^{er} (empereur d'Allemagne). II, 90, 158, 180, 210, 234, 256.
 Frédéric II (roi de Prusse). I, 204, 211, 212, 214, 227 et suiv., 234, 242 et suiv., 257, 259 et suiv., 264, 268, 270, 271, 274, 278, 279, 281, 282, 289 et suiv., 300 et suiv., 304, 311, 375 et suiv., 388, 392, 399, 400 et suiv.; II, 5 et suiv., 10, 11, 15, 16, 23, 26, 29 et suiv., 36 et suiv., 45, 62, 66, 106, 121 et suiv., 129, 131 et suiv., 140, 143, 148, 149, 154, 160, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 184, 185, 188, 190, 192, 195, 197, 202, 203, 204, 207, 214, 229, 234, 236, 241, 248, 259 et suiv., 276, 278, 283, 297, 303, 305, 328, 330.
 Fuentès (comte de). II, 98.
 Gayot. II, 223.
 Gentil-Bernard. I, 95.

- Georges-Auguste II (roi d'Angleterre). I, 247, 248, 249, 399; II, 19, 22, 29, 163, 203, 214, 230.
- Gesvres (le duc de). II, 21, 115.
- Gesvres (cardinal de). II, 310.
- Gilbert de Voisins. II, 77, 130.
- Gisors (comte de). II, 63, 64, 68.
- Glaubitz. II, 128.
- Goldoni. I, 181.
- Gontaut-Biron (le duc de). I, 114.
- Gourdon. I, 5.
- Gradis. II, 318.
- Graville. II, 249.
- Gresset. I, 36, 37, 95.
- Gribeauval. II, 128.
- Gualterio. II, 53.
- Havrincourt (le marquis d'). I, 298; II, 129.
- Hawke. II, 203.
- Hébert (curé de Versailles). I, 46.
- Henri III. I, 155.
- Henri IV. I, 102, 103, 104, 343, 351; II, 71, 191.
- Henri de Prusse (le prince). II, 38, 148, 159, 197, 237.
- Hesse-Cassel (Guillaume, landgrave de). I, 300; II, 10, 15, 25, 26, 31, 131, 144.
- Isabelle (l'infante), fille de Madame Infante. II, 125, 147, 158, 191, 303.
- Issards (le marquis des). I, 157, 160.
- Jacques Clément. I, 320.
- Jaffier. I, 187.
- Janel. II, 298, 351.
- Jarente (évêque d'Orléans). II, 52, 119, 125, 130, 181, 209, 211, 224, 228, 285, 329 et suiv., 350, 356, 369, 370.
- Joly de Fleury. I, 334.
- Joseph (archiduc). II, 125.
- Kaunitz (le comte de). I, 224, 225, 230, 231, 383; II, 14, 40, 46, 47, 90, 113 et suiv., 129, 130, 135, 139, 144, 155, 159, 161, 162, 175, 176, 178, 180, 185, 188, 192, 210, 217, 228, 230, 243, 250, 256, 257, 259, 273, 316, 320.
- Keene. I, 218.
- Keith (Robert Murray). II, 161.
- Kéith (le maréchal). I, 376; II, 38, 47, 149, 159.
- Kevenhuller. II, 257.
- Knyphausen (baron de). I, 211, 212, 213, 214, 274.
- La Bletterie. I, 87.
- Laborde. II, 283, 319.
- La Chapelle. I, 171.
- La Chaussée. I, 98.
- La Clue (de). II, 189.
- La Cueva. I, 187.
- La Encenada. I, 168, 169, 217.
- La Fare (le maréchal de). I, 32.
- La Fosse (de). I, 24.
- La Galissonnière. I, 256.
- Lamoignon (chancelier). I, 137, 332, 342, 343, 344, 360, 361; II, 53.
- Langeron (marquis de). II, 120.
- Lannion. II, 221.
- La Roche-Aymon (cardinal de). II, 59.
- La Rochefoucauld (duc de). I, 89.
- La Rochefoucauld (le cardinal de), I, 276, 325, 326; II, 219, 223.
- La Sante (le Père). I, 17, 18.
- La Seuze. II, 365.
- La Taste (évêque de Bethléem). I, 84.
- La Tour d'Auvergne (comte de). II, 271.
- Lauragnais (madame de). II, 136.
- La Ville (l'abbé de). I, 171, 275; II, 329, 358.

- Law**, I, 42, 69 ; II, 173.
Lehwald (maréchal de). II, 168.
Leczinski Stanislas (roi de Pologne). I, 53.
Lejeune. I, 11.
Le Normand de Mézy. II, 85, 230, 304, 312, 318, 322.
Léonci. II, 103.
Lesdiguières. I, 103.
Le Tellier (le Père). I, 46.
Lévis (madame de). Voyez **Ventadour**.
L'Hôpital (marquis de). II, 4, 120, 126, 200.
Lippe (comte de la). II, 10.
Lobkowitz (prince de). II, 156, 177, 178.
Louis XIII. I, 103, 104.
Louis XIV. I, 40, 44, 45, 46, 47, 54, 60, 103, 104, 114, 258, 315, 317, 343 ; II, 28, 197.
Louis XV. I, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 84 et suiv., 89, 90, 108 et suiv., 117, 118, 120, 124, 132, 133, 144, 152, 155, 156, 160, 178, 190, 192, 195 et suiv., 201, 203 et suiv., 211, 212, 215 et suiv., 222 et suiv., 238 et suiv., 257 et suiv., 275, 276, 278 et suiv., 299, 306, 308, 310 et suiv., 323 et suiv., 353 et suiv., 370 et suiv., 395 et suiv., II, 13, 19, 20, 24, 25, 27, 34, 35, 47, 51 et suiv., 61, 63, 66 et suiv., 70 et suiv., 77 et suiv., 81 et suiv., 88 et suiv., 97, 100 et suiv., 111 et suiv., 116 et suiv., 127, 128, 131, 137, 142, 148, 150, 155 et suiv., 161 et suiv., 167 et suiv., 174, 177 et suiv., 182, 184, 190, 191, 192, 197, 198, 200, 209, 210, 213, 214, 116, 217 et suiv., 222, 226 et suiv., 236, 237, 240, 242, 246, 247, 250, 251, 252, 254, 258, 262, 264, 265, 267, 269, 270, 272, 275, 276, 277, 279, 281, 283, 284, 285, 286, 287 et suiv.
Louis (enfant don). II, 137.
Louise (infante). II, 158.
Louise-Ulrique (reine de Suède). I, 299.
Louvois. II, 172.
Lowendahl (le maréchal de). I, 134, 391.
Luxembourg (le maréchal de). I, 383.
Luynes (cardinal de). II, 310.
Lynar (comte de). II, 19, 124.
Machault. (M. de). I, 138, 139, 144, 153, 195, 196, 205, 209, 212 et suiv., 228, 237, 238, 244, 251, 253, 254, 282, 283, 284, 296, 297, 303, 304, 308, 318, 318, 319, 328, 343, 355, 360, 961, 366 et suiv. ; II, 74, 333.
Madame Infante (duchesse de Parme). I, 161, 190, 192, 194, 195, 217, 246, 311, 363, 369, 381, 382 ; II, 95, 112, 113, 114, 121, 125, 132, 150, 158, 165, 185, 204, 211, 281, 282, 315, 356, 366.
Mahmoud II (sultan). I, 191.
Maillebois (le comte de). I, 391, 394, 395, 396 ; II, 32, 132, 231.
Mailly (comte de). II, 147, 148, 149.
Mailly (madame de). I, 110, 119.
Maine (la duchesse du). I, 63, 65, 66, 67.
Maintenon (madame de). I, 40 ; II, 71, 138.
Mairan. I, 35, 64, 96.
Mandrin. I, 194, 198 et suiv.
Marbœuf (l'abbé de). I, 143.
Marie-Anne-Victoire (infante d'Espagne). I, 10.
Marie-Josèphe d'Autriche (reine de Pologne). I, 294.
Marie-Leczinska. I, 52, 53, 153 ; II, 68, 74.

- Marie-Thérèse (impératrice). I, 178, 212, 222 et suiv., 235 et suiv., 241 et suiv., 259, 260, 264 et suiv., 289, 291, 295, 296, 303, 305, 311, 367, 374, 375, 377, 379, 380, 402, 405; II, 14, 17, 40, 45 et suiv., 68, 90, 91, 97, 100, 113, 114, 116, 117, 118, 120, 121, 135, 137, 144, 148, 160, 161, 162, 167, 168, 169, 176, 178, 186, 191, 192, 206, 210, 214, 218, 225, 234, 236, 240, 241, 243, 244, 246 et suiv., 256, 266, 268, 273, 274, 279, 303, 305, 311, 319, 323, 328, 338.
- Marillac. I, 103.
- Marivaux. I, 95.
- Massiac. I, 85, 86, 230, 303, 312, 313, 317, 318, 322.
- Massillon. I, 40, 41, 75, 76.
- Massonès. I, 252; 273; II, 210, 222, 230, 340.
- Matignac (le marquis de). I, 54.
- Maupeou. I, 139, 215, 318, 325, 329, 333 et suiv., 340 et suiv.
- Maupertuis. I, 35; 96.
- Maurepas (le comte de). I, 108, 119, 139; II, 77; 78.
- Mayenne. I, 103.
- Mazarin. I, 117; II, 210.
- Mecklembourg (Frédéric duc de). II, 10, 115, 145, 150, 152, 176, 180, 181.
- Ménager. II, 132.
- Mercier de la Rière. I, 384.
- Mésnil (du). I, 402, 403; II, 215.
- Mirabeau (le comte de). I, 404.
- Mirabeau (chevalier de). II, 314, 317, 318; 327.
- Mirepoix (le maréchal de). II, 21.
- Mirepoix (le duc de). I, 203, 204.
- Modène (duc de). I, 161.
- Molé. I, 334, 335, 341, 346, 347, 350; II, 121, 125.
- Monclar. II, 313.
- Montalègre (duc de). I, 166, 183, 185.
- Montazet (archevêque de Lyon). I, 31; II, 58.
- Montazet. II, 10, 11, 46, 118, 168, 170, 179, 187, 206, 207, 215, 234, 235, 236, 276, 302, 303, 304, 330, 341, 345, 363, 365, 367, 368.
- Montcalm. II, 268.
- Monteil. II, 79, 225, 263, 270, 304, 329, 354, 355.
- Montesquieu. I, 35, 42, 66, 94.
- Montmorency. I, 103, 132; 358.
- Montmorency-Laval (évêque d'Orléans). II, 149.
- Morangès. II, 196.
- Moras. I, 334, 336, 359; 368, 371, 377; II, 76, 222, 224, 230, 247.
- Moreri. I, 3.
- Mortagne. II, 62; 64, 65.
- Mortemart (le duc de). I, 51.
- Munchausen (baron de). II, 133.
- Naples (Charles, roi de). I, 379; II, 114.
- Narbonne-Pelet (marquis de). I, .
- Narbonne (baron de). II, 313, 317, 318, 319.
- Narbonne (comte de). II, 334, 367, 368, 370, 371.
- Narbonne (chevalier de). II, 361.
- Narbonne (baron de). II, 327.
- Neuwied (comte de). II, 122, 123, 136.
- Ninon de Lenclos. I, 67.
- Nivernois (le duc de). I, 214, 234, 242, 254, 261; II, 78.
- Noailles (le cardinal de). I, 46, 81.
- Noailles (le maréchal de). I, 140, 144, 169, 202, 213, 254, 297; II, 331, 334, 344.
- Noailles (le comte de). I, 251; II, 331, 334, 341.

- O'Donnel (le général). I, 376.
- Ogier (le comte). II, 18, 19, 35, 41, 127, 179, 180, 229.
- Orléans (le duc d'), régent. I, 40, 41, 42, 43, 48, 49, 69, 91.
- Ormesson. I, 334, 335, 341; II, 52.
- Osman III (sultan). II, 132.
- Ossorio (le chevalier). I, 157, 158.
- Ossun (d'). II, 334.
- Paris Duverney. I, 50, 248, 249, 252, 376, 391 et suiv.; II, 61, 156, 181, 217, 223.
- Paris-Montmartel. I, 248; II, 97, 183, 200, 201, 212, 217, 218, 223, 332, 238, 239, 245, 251, 257, 262, 283, 298, 308, 319, 320, 327, 330, 337, 340, 343, 345.
- Paulmy (le marquis de). I, 143, 359, 368, 371, 391, 396, 397; II, 37, 61, 76, 79, 166, 179, 247.
- Penthièvre (le duc de). I, 178, 180, 287.
- Pereuse (marquis de). II, 151.
- Philippe (infant duc de Parme). I, 161, 268, 279, 379; II, 158.
- Pierre-Léopold (archiduc). I, 161.
- Pierre (grand-duc de Russie). II, 144, 180.
- Piron. I, 91, 95.
- Pitt. II, 43, 299.
- Poisson (madame). I, 110.
- Polignac (le cardinal de). I, 19, 35, 61 et suiv., 70, 73.
- Polignac (chevalier de). II, 271.
- Polignac. II, 340.
- Pompadour (madame de). I, 109, 110, 111, 114, 115, 118, 119, 139, 141, 143, 154, 160, 190, 195 et suiv., 202, 205 et suiv., 214, 221 et suiv., 230, 255, 274, 282, 284, 306, 307, 313, 328, 329, 331, 333, 336, 340, 343, 346, 352, 354 et suiv., 361 et suiv., 370 et suiv., 381, 382, 383, 384, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 401, 405; II, 14, 21, 26, 30, 43, 34, 36, 40, 43, 45, 47, 61, 67, 70 et suiv., 76 et suiv., 81 et suiv., 87, 88, 90, 100, 102, 111, 112, 116, 120, 121, 123, 136, 142, 147 et suiv., 171, 178, 179, 192, 198, 200, 203, 208 et suiv., 225, 226, 239, 244, 245, 247, 250, 253, 258, 264, 269 et suiv., 272 et suiv. à fin.
- Pomponne (l'abbé de). I, 275.
- Poncet de la Rivière (Mgr). II, 181.
- Poniatowski. II, 4, 5.
- Porée (le Père). I, 17, 18, 19.
- Porto-Carrero (cardinal). II, 91, 211, 262.
- Portugal (Joseph, roi de). II, 100, 103, 305.
- Portugal (Marie-Anne-Victoire, reine de). II, 305.
- Prétendant (le). I, 70.
- Prié (le marquis de). I, 169, 184.
- Puysieux (le marquis de). I, 137, 138, 140, 144, 147 et suiv., 152, 155, 247, 266, 320; II, 49, 78, 79, 100, 247, 296, 334.
- Ralle (de). II, 225.
- Ravaillac. I, 320, 357, 362.
- Renault. I, 187.
- Revel (comte de). V. Broglie.
- Rezzonico (le cardinal). Le pape Clément XIII. I, 193; II, 92.
- Richelieu (le cardinal de). I, 277; II, 190.
- Richelieu (le maréchal de). I, 102, 103, 153, 253, 255, 256, 312, 359, 391, 392; II, 7, 18 et suiv., 48, 115, 119, 121 et suiv., 127 et suiv., 149 et suiv., 159, 164, 167, 168, 170, 175, 178, 181, 184, 195.
- Rochechouart (cardinal de). II, 91, 111, 130, 211, 231, 232, 248, 262, 286, 301, 329, 366.

- Rodt (cardinal de). II, 257.
 Rohan (le duc de). I, 103.
 Rohan (prince Louis de). II, 286.
 Rohan-Courcillon (la princesse de). I, 107.
 Ronsard. I, 13.
 Rosembourg (le comte de). I, 169, 182.
 Rouillé. I, 139, 175, 190, 192, 195, 196, 201, 202, 211, 212, 216, 222, 237, 244, 245, 251, 264, 267, 271, 274, 275, 277, 281 et suiv., 290, 296 et suiv., 303, 304, 312, 351, 371, 375, 381, 382, 384, 386 et suiv.; II, 2, 30, 76, 88, 211, 247, 309, 327, 342, 343.
 Rouillé (madame). I, 387, 388 ; II, 76.
 Sacy (le Père). II, 74, 102.
 Saint-Contest. I, 144, 153, 154, 159, 169, 171, 173, 174, 175, 207, 371.
 Saint-Florentin. I, 237, 238, 241, 343, 344 ; II, 52, 76, 325, 330, 340, 345.
 Saint-Germain (comtesse de). I, 52.
 Saint-Germain (comte de). II, 35, 39, 64, 148.
 Saint-Réal. I, 187, 188.
 Saint-Séverin (le comte de). I, 121, 140, 144.
 Sandwick (madame de). I, 65.
 Saxe (le maréchal de). I, 112, 113, 134, 302, 391, 393.
 Saxe (prince Xavier de). II, 187, 207, 228, 241, 340.
 Saxe-Gotha (le duc de). II, 10.
 Scheffer (baron de). II, 150.
 Schulembourg. II, 152.
 Séchelles (de). I, 204, 228, 237, 244, 251, 297 ; II, 222.
 Seignelay. I, 308.
 Senneterre (le maréchal de). II, 120, 124.
 Silhouette. II, 97, 312, 314, 319.
 Solar (le bailli de). I, 159.
 Sommery (de). I, 49.
 Soubise (le prince de). I, 196, 390 et suiv., 403, 405 ; II, 7, 26 et suiv., 35 et suiv., 68, 74, 114, 116, 119, 121, 123, 124, 126, 128, 135, 138 et suiv., 142, 143, 146, 149, 150, 152, 159, 167, 170, 179, 188, 196, 215, 221, 225, 237, 242, 247, 249, 252, 254, 256, 270, 317.
 Souza (le bailli de). I, 219.
 Spinelli (cardinal). II, 231, 263, 301.
 Staal (madame de). I, 65.
 Stainville (le comte). Voyez Chois-seul (le duc de).
 Starhemberg (le comte de). I, 222, 224, 225, 226, 227, 229, 235, 238, 239, 241, 243, 246, 261, 262, 264 et suiv., 270, 271, 273, 278, 280, 281, 287, 308, 309, 310, 374, 375 ; II, 14, 114, 117, 121, 122, 125, 128, 130, 137, 142, 145, 146, 147, 159, 166, 175, 186, 204, 220, 222, 229, 253, 254, 261, 263, 272, 302, 316, 319, 320, 321, 323, 327, 330, 348.
 Sternberg. II, 257.
 Taff. II, 286.
 Tavannes (le cardinal de). II, 59, 60, 320, 330, 340.
 Tencin (madame de). I, 72, 87, 91.
 Tencin (le cardinal de). I, 56, 68 et suiv., 124, 139, 156, 403, 404 ; II, 57, 58, 89.
 Tercier. II, 329.
 Terrasson (l'abbé). I, 96.
 Thomond (le maréchal de). II, 127, 369.
 Torcy I, 34, 64, 65.
 Torre (comte de la). I, 188.
 Toulouse (la comtesse de). I, 363.

- Tournemine (le Père de). I, 18, 66.
 Trivulce (la princesse). II, 95.
- Valenti (le cardinal). I, 273.
 Valory (le marquis de). I, 290, 291 ;
 II, 2.
- Vaux (de). II, 215.
 Vendôme. II, 28.
 Ventadour (la duchesse de). I, 47,
 57, 81, 132.
 Vergennes (le comte de). II, 126,
 279.
- Verthamon de Chavagnac (évêque de
 Luçon). II, 331.
 Vietinghof. II, 132.
 Victor-Amédée (duc de Savoie). I,
 47, 158, 194.
 Villemur (M. de). II, 24, 33, 238,
 241.
- Villeneuve (évêque de Viviers). I,
 32.
- Villeneuve (ambassadeur à la Porte).
 I, 90, 91.
 Villeroy (le maréchal de). I, 47,
 48.
 Villeroy (duc de). II, 296.
 Vintimille (archevêque de Paris). I,
 38, 52.
 Voltaire. I. 64, 94, 95, 100, 121,
 187 ; II, 27.
- Wall. I, 217 et suiv. ; II, 98, 222,
 228, 230.
- Williams (sir Ch. H.). II, 4.
 Woronzow. I, 298 ; II, 4.
 Wurtemberg (Charles-Eugène duc
 de). I, 300 ; II, 166.
 Wurtemberg (Frédéric de). I, 257.
- Ximenès (le marquis de). I, 94.
- Yorke. I, 250 ; II, 134, 169.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES DU CARDINAL DE BERNIS.

DEUXIÈME PARTIE (suite).

	Pages.
CHAPITRE XXXVIII. — Envoi du marquis de Fraigne à Zerbst; son enlèvement, et tout ce qui a rapport à cette affaire.....	1
CHAPITRE XXXIX. — Négociations du comte de Stainville à Vienne, heureusement terminées par un traité avec le duc de Brunswick, au mois d'août 1757.....	9
CHAPITRE XL. — De la capitulation de Closter-Seven et de ses suites.	
CHAPITRE XLI. — De l'affaire de Rossbach, le 5 novembre 1757...	36
CHAPITRE XLII. — Négociations pour la paix sur la fin de la campagne de 1757.....	43
CHAPITRE XLIII. — Affaires ecclésiastiques des années 1757 et 1758.	51

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I. — Des événements qui précédèrent et suivirent la bataille de Creveld. — Retraite de M. de Paulmi. — Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre.....	61
CHAPITRE II. — D'un service important rendu à madame de Pompadour.....	70
CHAPITRE III. — De la retraite de plusieurs ministres.....	76
CHAPITRE IV. — Plan de gouvernement proposé et accepté dans l'été de 1758.....	81
CHAPITRE V. — Du chapeau de cardinal.....	88
CHAPITRE VI. — Affaires d'Espagne.....	97
CHAPITRE VII. — De l'affaire des Jésuites en France.....	102
CHAPITRE VIII. — Plan de finance proposé pendant la guerre.....	107

LETTRES DE L'ABBÉ COMTE DE BERNIS.

	Pages.
L'abbé comte de Bernis à M. le comte de Stainville. — Versailles, 20 janvier 1757.....	111
— Au même. — 1 ^{er} août.....	113
— Au même. — 10 septembre.....	113
— Au même. — Paris 20 septembre.....	115
— Au même. — Fontainebleau, 24 septembre.....	116
— Au même. — Fontainebleau, 27 septembre.....	119
— Au même. — Versailles, 3 octobre.....	122
— Au même. — Versailles, 8 octobre.....	125
— Au même. — 9 octobre.....	128
— Au même. — 17 octobre.....	129
— Au même. — Versailles, 24 octobre.....	130
— Au même. — 1 ^{er} novembre.....	132
— Au même. — Versailles, 8 novembre.....	134
— Au même. — Versailles, 14 novembre.....	138
— Au même. — 22 novembre.....	139
— Au même. — 29 novembre.....	143
— Au même. — 7 décembre.....	148
— Au même. — Versailles 13 décembre.....	150
— Au même. — 18 décembre.....	154
— Au même. — 22 décembre.....	156
— Au même. — 31 décembre.....	159
— Au même. — 6 janvier.....	160
— Au même. — 14 janvier.....	163
— Au même. — 19 janvier.....	166
— Au même. — 19 janvier.....	168
— Au même. — 25 janvier.....	170
— Au même. — 30 janvier.....	170
— Au même. — 4 février.....	181
— Au même. — 4 février.....	182
— Au même. — 9 février.....	184
— Au même. — 9 février.....	186
— Au même. — 20 février.....	187
— Au même. — 28 février.....	187
— Au même. — 17 mars.....	190
— Au même. — 24 mars.....	193
— Au même. — Versailles, 31 mars.....	194
— Au même. — 31 mars.....	200
— Au même. — 7 avril.....	201

TABLE DES MATIÈRES.

501

	Pages.
— Au même. — 7 avril.....	203
— Au même. — 16 avril.....	205
— Au même. — 21 avril.....	209
— Au même. — 21 avril.....	212
— Au même. — 27 avril.....	216
— Au même. — 1 ^{er} mai.....	218
— Au même. — 6 mai.....	220
— Au même. — 13 mai.....	224
— Au même. — 16 mai.....	228
— Au même. — 24 mai.....	230
— Au même. — 25 mai.....	235
— Au même. — 30 mai.....	236
— Au même. — 30 mai.....	236
— Au même. — 4 juin.....	237
— Au même. — 6 juin.....	238
— Au même. — 15 juin.....	240
— Au même. — 22 juin.....	242
— Au même. — 24 juin.....	245
— Au même. — 29 juin.....	246
— Au même. — 7 juillet.....	248
— Au même. — 14 juillet.....	249
— Au même. — 15 juillet.....	250
— Au même. — 21 juillet.....	251
— Au même. — 1 ^{er} août.....	252
— Au même. — 4 août.....	256
— Au même. — 20 août.....	258
— A M. le duc de Choiseul. — 26 août.....	264
— Au même. — 4 septembre.....	265
— A madame de Pompadour. — (12) septembre.....	269
— A M. le duc de Choiseul. — 13 septembre.....	271
— Au même. — 16 septembre.....	272
— A madame de Pompadour. — 19 septembre.....	274
— A M. le duc de Choiseul. — 23 septembre.....	276
— A madame de Pompadour. — 26 septembre.....	282
— A la même. — 29 septembre.....	284
— A la même. — 4 octobre.....	286
Mémoire pour le Roi.....	287
L'abbé comte de Bernis à madame de Pompadour. — 6 octobre.....	287
— Au Roi. — 6 octobre.....	293
— A madame de Pompadour. — 6 octobre.....	296
— A la même. — 8 octobre.....	298
Le Roi à l'abbé comte de Bernis. — 9 octobre.....	299

	Page.
Le cardinal de Bernis à madame de Pompadour. — 10 octobre.	300
— A M. le duc de Choiseul. — 11 octobre.	301
— A madame de Pompadour. — 11 octobre.	306
— A la même. — 14 octobre.	306
— Au Roi. — 15 octobre.	311
— A M. le duc de Choiseul. — 19 octobre.	315
— A madame de Pompadour. — 26 octobre.	317
— A M. le duc de Choiseul. — 29 octobre.	321
— A madame de Pompadour. — 30 octobre.	323
Mémoire au Roi. — 30 octobre.	324
Le cardinal de Bernis à madame de Pompadour. — 3 novembre.	325
— A M. le duc de Choiseul. — 3 novembre.	327
— A madame de Pompadour. — 8 novembre.	330
— A la même. — 9 novembre.	332
— A M. le duc de Choiseul. — 12 novembre.	335
— A madame de Pompadour. — 15 novembre.	337
— A la même. — 15 novembre.	340
— A M. le duc de Choiseul. — 15 novembre.	341
— A madame de Pompadour. — 16 novembre.	342
— A M. le duc de Choiseul. — 29 novembre.	344
— A madame de Pompadour. — Décembre.	345
Lettre d'ordre du Roi au cardinal de Bernis. — 13 décembre.	346
Le cardinal de Bernis au Roi. — 13 décembre.	347
— A madame de Pompadour. — 13 décembre.	349
— Au Roi. — 13 décembre au soir.	351
— A madame de Pompadour. — 16 décembre.	352
— Au Roi. — 16 décembre.	353
— A M. le duc de Choiseul. — 17 décembre.	355
— Au même. — 28 décembre.	356
— Au même. — 29 décembre.	357
— A madame de Pompadour. — 30 décembre.	358
— A M. le duc de Choiseul. — 31 décembre.	360
— Au même. — 7 janvier 1759.	361
— Au même. — 26 janvier.	363
— Au même. — 14 mai.	363
— Au même. — 15 juin.	365
— Au même. — 31 décembre.	366
— Au même. — 29 avril 1760.	367
— Au même. — 10 juin.	368
— Au même. — 8 juillet.	371
— Au même. — 12 mars 1761.	372

TABLE DES MATIÈRES.

503

APPENDICES.

	Pages
VIII. — L'affaire du marquis de Fraigne.....	375
IX. — L'affaire du décret de Venise.....	407
X. — Circulaire aux ambassadeurs et ministres du Roi sur l'entrée de Bernis aux affaires étrangères et sur sa retraite.....	411
XI. — Négociations de Bernis avec la cour de Vienne en vue de la paix.....	413
XII. — Lettres relatives à la victoire d'Hochkirch.....	472
XIII. — La disgrâce du cardinal de Bernis. — Impressions des com- temporains. Paris, Berlin, Vienne, Rome.....	476
Index alphabétique des noms de personnes cités dans les <i>Mémoires</i> et <i>Lettres</i> du cardinal de Bernis.....	489

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

